

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

1

PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS 3

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16

2

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 29

2.1	Présentation	30
2.2	Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce	69
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	99
2.4	Le Comité Exécutif	101

3

ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2015 103

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	104
3.2	Résultats par pôle/métier	106
3.3	Bilan	117
3.4	Compte de résultat	121
3.5	Événements récents	125
3.6	Perspectives	126
3.7	Structure financière	128

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE 129

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2015	132
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	133
4.3	Bilan au 31 décembre 2015	134
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2015	135
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015	136
4.6	Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	138
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	231

5

RISQUES ET ADÉQUATION DES FOND PROPRES – PILIER 3 233

5.1	Synthèse des risques annuels	236
5.2	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	249
5.3	Gestion des risques	270
5.4	Risque de crédit	278
5.5	Titrisation en portefeuille bancaire	312
5.6	Risque de contrepartie	322
5.7	Risque de marché	329
5.8	Risques souverains	347
5.9	Risque de liquidité	350
5.10	Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation	359
5.11	Risques d'assurance	366
Annexes :		373
Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière		373
Annexe 2 : Fonds propres – détail		377
Annexe 3 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »		385
Annexe 4 : Liste des tableaux et des graphiques		392
Annexe 5 : Table de concordance avec les recommandations de l'Enhanced Disclosure Task Force – EDTF		395
Annexe 6 : Glossaire		397

6

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX 399

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	400
	Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux	402
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et la mise en distribution de dividende	431
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	432
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	433
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2015 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	436
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	437

7

UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS 439

7.1	Notre mission et nos valeurs	440
7.2	Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique	448
7.3	Responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs	462
7.4	Responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société	479
7.5	Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique	490
7.6	Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II	498
7.7	Table de concordance avec la GRI 4, l'ISO 26000, l'UNEP-FI et les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies	500
7.8	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas	504

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES 509

8.1	Documents accessibles au public	510
8.2	Contrats importants	510
8.3	Situation de dépendance	510
8.4	Changement significatif	511
8.5	Investissements	511
8.6	Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2015	512
8.7	Actes constitutifs et statuts	519
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	524

9

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 527

9.1	Commissaires aux comptes	528
-----	--------------------------	-----

10

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 529

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	530
10.2	Attestation du responsable	530

11

TABLE DE CONCORDANCE 531



BNP PARIBAS

Document de référence et rapport financier annuel **2015**



Le présent Document de référence sera déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2016 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 531.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme et court terme	5
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
	Retail Banking & Services	6
	International Financial Services	9
	Corporate and Institutional Banking	12
	Autres Activités	15
	Facteurs clés propres à l'activité	15
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16
	Le capital social	16
	Évolution de l'actionnariat	16
	Le marché de l'action	17
	Le tableau de bord de l'actionnaire	21
	La création de valeur boursière	21
	Communication avec les actionnaires	22
	Le Comité de liaison des actionnaires	24
	Le dividende	24
	Évolution du dividende (en euros par action)	25
	Le nominatif chez BNP Paribas	25
	L'Assemblée Générale des actionnaires	26
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	28

1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Le Groupe est présent dans 75 pays et compte plus de 189 000 collaborateurs, dont près de 147 000 en Europe. Il détient des positions clés dans ses deux grands domaines d'activité :

■ Retail Banking and Services regroupant :

- un ensemble Domestic Markets composé de :
 - Banque De Détail en France (BDDF),
 - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,
 - Banque De Détail en Belgique (BDDB),
 - Autres activités de Domestic Markets qui comprend la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;

■ un ensemble International Financial Services composé de :

- Europe Méditerranée,
- BancWest,
- Personal Finance,
- Assurance,
- Gestion Institutionnelle et Privée ;

■ Corporate and Institutional Banking (CIB) regroupant :

- Corporate Banking,
- Global Markets,
- Securities Services.

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

1.2 Chiffres clés

RÉSULTATS

	2011	2012	2013	2014 (***)	2015
Produit net bancaire (M€)	42 384	39 072	38 409	39 168	42 938
Résultat brut d'exploitation (M€)	16 268	12 529	12 441	12 644	13 684
Résultat net, part du Groupe (M€)	6 050	6 564	4 818	157	6 694
Bénéfice net par action (€) (*)	4,82	5,17	3,68	4,70 (**)	5,14
Rentabilité des capitaux propres (***)	8,8 %	8,9 %	6,1 %	7,7 % (**)	8,3 %

(*) Calculé sur la base d'un résultat net part du Groupe ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(**) Retraité des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis. Hors cet effet, le bénéfice net par action s'établit à - 0,07 euro et la rentabilité des capitaux propres à - 0,1 %.

(***) La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

(****) Données retraitées du fait de l'application de l'interprétation IFRIC21.

CAPITALISATION BOURSÈRE

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Capitalisation boursière (Md€)	57,1	36,7	53,4	70,5	61,4	65,1

Source : Bloomberg.

NOTATIONS LONG TERME ET COURT TERME

	Notation long terme/court terme au 6 mars 2015	Notation long terme/court terme au 9 mars 2016	Perspective	Date de la dernière revue
Standard & Poor's	A+/A-1	A+/A-1	Surveillance négative	2 décembre 2015
Fitch	A+/F1	A+/F1	Stable	8 décembre 2015
Moody's	A1/Prime-1	A1/Prime-1	Stable	28 mai 2015
DBRS	AA (non sollicité)	AA (low)/R-1	Stable	29 septembre 2015

Le 28 mai 2015, à la suite de sa revue sur les 13 banques d'investissement mondiales, Moody's a modifié la perspective sur la notation long terme de BNP Paribas de négative à stable.

DBRS a été choisie en 2015 par BNP Paribas pour la notation de ses émissions. Depuis le 29 septembre 2015, la notation s'établit à AA (low), perspective stable, à la suite du retrait du support gouvernemental pour les banques européennes.

Standard & Poor's, le 2 décembre 2015, a placé sous surveillance négative la note long terme A+ de BNP Paribas.

Enfin, le 8 décembre 2015, dans le cadre de sa revue des banques françaises, Fitch a confirmé la perspective sur la notation long terme de BNP Paribas à stable.

1.3 Historique

1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands

établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire.

2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6^e banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg).

1.4 Présentation des pôles et des métiers

RETAIL BANKING & SERVICES

Retail Banking & Services regroupe les réseaux de banque de détail et les services financiers spécialisés du Groupe en France et à l'international. Retail Banking & Services se compose de Domestic Markets et International Financial Services. Présent dans 60 pays et avec plus de 150 000 collaborateurs, Retail Banking & Services a réalisé en 2015 72 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas.

DOMESTIC MARKETS

Domestic Markets regroupe les réseaux de banque de détail de BNP Paribas en France (BDDF), en Italie (BNL bc), en Belgique (BDDB opérant sous la marque BNP Paribas Fortis) et au Luxembourg (BDEL opérant sous la marque BGL BNP Paribas) ainsi que 3 métiers spécialisés : Arval (location de véhicules d'entreprise avec services), BNP Paribas Leasing Solutions (solutions locatives et de financement) et BNP Paribas Personal Investors (épargne et courtage en ligne).

Les activités Cash Management et Factoring, en synergie avec le Corporate Banking du pôle CIB, complètent l'offre aux entreprises autour du concept One Bank for Corporates in Europe and Beyond. L'activité Wealth Management développe son modèle de banque privée dans les marchés domestiques.

Retail Development and Innovation (RD&I), équipe transverse pour les activités de banque de détail du Groupe, a pour objectif de favoriser une transformation durable, compétitive et contribuant à la performance des activités retail de BNP Paribas. Stimulant l'innovation, elle promeut et construit de nouvelles solutions business communes et développe des domaines et plateformes transverses qui favorisent la mutualisation et l'industrialisation.

Lancée en 2013 et conçue pour une utilisation sur smartphones et tablettes, Hello bank! est la banque digitale du Groupe en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne et en Autriche. Fin 2015, Hello bank! compte près de 2,4 millions de clients.

Implanté dans 27 pays, Domestic Markets compte 68 000 salariés, dont 58 000 dans les 4 réseaux domestiques. L'ensemble est au service de plus de 16 millions de clients dont près d'1 million de professionnels, entrepreneurs et entreprises.

Avec Domestic Markets, BNP Paribas est la 1^{re} banque privée en France⁽¹⁾, n° 1 du cash management⁽²⁾ en Europe et n° 2 européen du leasing des biens d'équipement professionnels⁽³⁾.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

Les 28 700 collaborateurs de la Banque De Détail en France (BDDF) accompagnent leurs clients dans la réalisation de leurs projets. Ils offrent aux 7 millions de clients particuliers, 568 000 clients professionnels et TPE, 30 600⁽⁴⁾ entreprises (PME, ETI, grandes entreprises) et 71 700⁽⁴⁾ associations une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus innovants en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour créer la nouvelle référence bancaire de la relation client en France, BDDF continue dans le cadre de son organisation omnicanale élargie d'adapter son réseau à l'évolution des comportements de la clientèle et à la digitalisation.

Toutes les clientèles sont accueillies au sein de lieux dédiés et adaptés à leurs besoins :

- pour les clients particuliers et professionnels, 2 009 agences et 5 823 automates bancaires sous enseigne BNP Paribas et BNP Paribas – Banque de Bretagne ;
- pour la clientèle de banque privée, 213 centres de banque privée et 8 sites de gestion de fortune, faisant de BNP Paribas la première banque privée en France⁽¹⁾;
- pour les entreprises et entrepreneurs, un dispositif unique en régions :
 - 16 centres d'affaires généralistes dédiés à la clientèle des entreprises ;

(1) Source : Euromoney 2016.

(2) Source : Greenwich 2015.

(3) Y compris financement simple à location avec services, en cumulant BNP Paribas Leasing Solutions et Arval. Source : classement Leaseurope 2014.

(4) Exprimés en groupes d'affaires dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Économie.

- 51 maisons des entrepreneurs pour accompagner les entrepreneurs et les PME dans la gestion de leurs projets patrimoniaux et du cycle de vie de leur entreprise ;
 - 12 pôles innovation pour accompagner les PME innovantes en leur apportant des solutions précises à leurs besoins spécifiques ;
 - auquel s'ajoute un dispositif spécifique en Île-de-France mis en place en 2015 pour accompagner tous les entrepreneurs et entreprises franciliens :
 - 6 centres d'affaires généralistes, 3 centres d'affaires spécialisés proposant des réponses sur-mesure aux besoins spécifiques des entreprises et 5 pôles de compétences pour répondre aux enjeux sectoriels des entreprises ;
 - 13 centres d'affaires et de conseil aux entrepreneurs, dédiés aux PME et à leurs dirigeants ;
 - 21 espaces entrepreneurs pour renforcer la proximité avec les TPE ;
 - 3 pôles innovation ;
 - 2 « We Are Innovation » (WAI) situés à Paris et Massy-Saclay, pour héberger proactivement les start-up et favoriser la croissance des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).
 - des filiales spécialisées, dont BNP Paribas Factor, un des leaders européens de l'affacturage, élu en 2015 pour la deuxième année consécutive « Meilleur Factor Import-Export »⁽¹⁾, et qui propose des solutions de gestion des postes clients et fournisseurs, ainsi que BNP Paribas Développement, société d'accompagnement en capital, et Protection 24, société de télésurveillance ;
 - un Service d'Assistance aux Entreprises (SAE) et un Cash Customer Service (CCS), centres de supports au service des clients ;
 - enfin, 51 agences de production et d'appui commercial, back-offices pour gérer l'ensemble du traitement des opérations.
- BDDF offre de surcroît à ses clients un dispositif complet de relation en ligne, qui s'appuie sur :
- un site internet mabanque.bnpparibas et une application mobile « Mes Comptes » offrant des services utilisés par plus de 2,7 millions de clients uniques par mois, dont 1,7 million de clients sur mobiles et tablettes ;
 - 3 centres de relations clients situés à Paris, Lille et Orléans, assurant le traitement des demandes reçues par mail, téléphone, chat ou messagerie sécurisée, et 2 centres de contacts spécialisés « Net Crédit » et « Net Épargne » ;
 - l'agence en ligne de BNP Paribas, qui propose tous les services et offres de BNP Paribas avec un conseiller dédié pour un suivi personnalisé ; et
 - Hello bank!, la banque 100 % en ligne de BNP Paribas.

BNL BANCA COMMERCIALE

BNL bc, 6^e banque italienne par son total de bilan et ses prêts à la clientèle⁽²⁾, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée :

- environ 2,6 millions⁽³⁾ de clients particuliers, dont environ 93 000 clients Hello bank! ;
- 130 000⁽³⁾ artisans, commerçants et TPE ;
- environ 19 000⁽³⁾ entreprises de taille moyenne et grande ;
- 13 500⁽³⁾ collectivités locales et organisations à but non lucratif.

BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels (part de marché d'environ 7,0 %⁽⁴⁾) et possède une base de dépôts (3,6 %⁽⁴⁾ pour les dépôts à vue des ménages) largement supérieure à son taux de pénétration du marché par le nombre d'agences (2,8 %⁽⁴⁾).

BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des entreprises (part de marché dans les crédits d'environ 3,7 %⁽⁴⁾) et des collectivités locales avec un savoir-faire reconnu dans la gestion de trésorerie, les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia (qui occupe le 3^e rang en Italie⁽⁵⁾).

BNL bc optimise son dispositif de distribution omnicanale, organisé en régions (« direzioni territoriali ») avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque privée d'une part et la banque d'entreprises d'autre part :

- 812 agences, dont un nombre croissant d'agences Open BNL omnicanales (environ 120 agences) pour servir les clients sans limitations d'horaires ;
- 42 centres de banque privée ;
- 50 maisons des entrepreneurs ;
- 20 agences gérant les portefeuilles de PME, grandes entreprises, collectivités locales et secteur public ;
- 4 trade centres en Italie pour les activités transfrontalières des entreprises ;
- 5 Italian desks pour accompagner les entreprises italiennes à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements en Italie.

L'offre est complétée par 1 906 guichets automatiques, environ 54 504 terminaux points de vente, un nouveau réseau d'environ 220 conseillers financiers (appelés « Life Banker ») et par la banque digitale Hello bank!.

(1) Source : Grand Prix Factors Chain International.

(2) Source : rapports annuels et périodiques de BNL et de ses concurrents.

(3) Clients actifs.

(4) Source : Banque d'Italie.

(5) Source : Assifact, classement par chiffre d'affaires.

BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

Retail & Private Banking (RPB)

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers et partage la 1^{re} place avec une autre banque pour le segment des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,6 millions de clients et des positions de premier plan dans la majorité des produits bancaires⁽¹⁾. RPB soutient le financement de l'économie grâce à l'adaptation de ses différents réseaux intégrés s'inscrivant dans une stratégie de distribution omnicanale :

- Le réseau commercial comprend 789 agences (dont 223 indépendants). S'y ajoutent 298 franchises sous l'enseigne Fintro⁽²⁾ et 664 points de vente en partenariat avec Bpost Bank. Ses 789 agences sont organisées en 160 groupes d'agences, qui dépendent de 29 sièges ;
- la plateforme numérique de RPB gère un réseau de 3 819 distributeurs automatiques, les services de banque via internet, Easy banking et mobile banking (1,25 million d'utilisateurs) ;
- un centre de contact est également disponible pour les clients pendant 83 heures par semaine et traite jusqu'à 60 000 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank!

RPB est de plus un acteur important du marché belge de la banque privée. Ses services sont proposés aux particuliers dont les actifs sont supérieurs à 250 000 euros. La gestion de fortune sert les clients dont les actifs sont supérieurs à 5 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 34 centres de Private Banking, un Private Banking Centre by James⁽³⁾ et 2 centres de Wealth Management.

Corporate & Public Bank Belgium (CPBB)

CPBB offre une gamme complète de services financiers à des entreprises, des sociétés du secteur public et des collectivités territoriales. Avec une clientèle de plus de 600 grandes entreprises et de plus de 7 000 midcaps, CPBB est le leader⁽⁴⁾ du marché dans ces deux segments et un acteur de premier plan sur les marchés public et non marchand (570 clients). Grâce à une équipe composée de plus de 35 corporate bankers, plus de 170 relationship managers opérant dans 16 business centres et de spécialistes dotés de compétences spécifiques, CPBB assure une offre de proximité à sa clientèle.

BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG (BDEL)

L'activité BDEL de BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits et services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises à travers son réseau de 41 agences et ses services ou départements dédiés aux entreprises. BGL BNP Paribas est la 1^{re} banque

après des entreprises avec 29 %⁽⁵⁾ de part de marché et la 2^e banque du Grand-Duché pour les particuliers avec 16 %⁽⁶⁾ de part de marché.

Les équipes de la banque privée Luxembourg de BGL BNP Paribas proposent des solutions intégrées et sur mesure de gestion financière et patrimoniale. L'offre banque privée Luxembourg est notamment proposée en complément des services de banque au quotidien dans les 5 sites de banque privée adossés au réseau des agences.

Depuis 2014, BGL BNP Paribas Direct regroupe les activités de banque à distance avec d'une part la NetAgence pour les opérations courantes, et d'autre part Personal Investors pour le conseil en ligne.

ARVAL

Arval est une filiale de BNP Paribas, spécialisée dans la location longue durée de flottes de véhicules multimarques. Arval offre à ses clients (professionnels, PME et grandes multinationales) des solutions sur-mesure pour optimiser la mobilité de leurs collaborateurs tout en externalisant les risques liés à la gestion des véhicules. Conseil d'expert et qualité de service sont délivrés par les collaborateurs d'Arval. Fin décembre 2015, à la suite de l'acquisition des activités européennes de GE Capital Fleet Services, Arval emploie 5 600 collaborateurs dans 27 pays, et dispose d'une flotte louée de 949 000 véhicules. Arval est n° 1 de la location longue durée en Europe⁽⁷⁾ et le leader de la location longue durée multimarque en France⁽⁸⁾, Italie⁽⁸⁾ et Belgique⁽⁸⁾. L'alliance entre Element Financial Corporation et Arval, complétée par des partenariats locaux, permet de répondre aux besoins des clients internationaux à travers le monde. L'Alliance Element-Arval est le leader mondial de la location longue durée, avec 3 millions de véhicules dans près de 50 pays.

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires –, une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

BNP Paribas Leasing Solutions, avec 2 900 collaborateurs et une capacité d'intervention dans 22 pays, a adopté une organisation spécialisée par marchés, avec des équipes commerciales dédiées, pour offrir un service de qualité optimale à ses clients :

- Equipment & Logistics Solutions pour les équipements professionnels roulants : machines agricoles, engins de BTP et de manutention, véhicules utilitaires et industriels ;
- Technology Solutions pour les actifs bureautiques et informatiques, ainsi que les télécoms et les technologies spécialisées ;
- Bank Leasing Services qui propose des produits et services de leasing aux clients des entités bancaires de BNP Paribas.

(1) Source : Benchmarking Monitor septembre 2015 et Strategic Monitor Professionals 2015.

(2) Au mois de décembre 2015, Fintro comptait 298 agences, 1 072 collaborateurs et 10,13 milliards d'euros d'actifs sous gestion (hors assurance) pour 289 257 clients actifs.

(3) Centre de Private Banking avec fourniture de services à distance par le biais des canaux numériques.

(4) Source : sondage réalisé par TNS en 2015.

(5) Source : étude ILRES Entreprises biennale – 2014.

(6) Source : étude ILRES Particuliers annuelle – 2015.

(7) Classement en termes de flotte louée réalisé sur la base des données des concurrents.

(8) Sources : SNLVD septembre 2015 pour la France ; FISE Aniasa 3^e trimestre 2014 pour l'Italie ; Association Renta 3^e trimestre 2015 pour la Belgique.

BNP Paribas Leasing Solutions est, avec Arval inclus, le n° 2 du financement d'équipements professionnels en Europe⁽¹⁾. BNP Paribas Leasing Solutions a mis enoyer plus de 297 000 opérations en 2015. Le montant de ses encours sous gestion s'élève à 18,8 milliards d'euros⁽²⁾.

BNP PARIBAS PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors est une ligne de métier digitale qui permet à une clientèle de particuliers d'accéder à une vaste gamme de produits de banque de détail, d'épargne et d'investissement en ligne, et d'obtenir des conseils financiers par téléphone. Principalement implanté en Allemagne (Consorsbank! et DAB Bank), en France (Cortal Consors, avec transfert d'activité à BDDF et Wealth Management en 2016, cf. *infra*), en Autriche (Hello bank!) et en Espagne (Personal Investors), Personal Investors propose également des comptes courants, des services de paiement, des prêts, des produits d'assurance et des services numériques à valeur ajoutée à 2,3 millions de clients via internet, des applications mobiles, le téléphone et le face-à-face dans les agences et par le biais de conseillers indépendants.

- En Allemagne, le rapprochement de Consorsbank! et DAB Bank, dont 100 % des actions ont été acquises en juillet 2015, se poursuit avec succès. Suite à cette fusion juridique fin 2015, DAB Bank est devenue partie intégrante de la succursale de BNP Paribas Allemagne. L'ensemble Consorsbank! et DAB Bank fait de BNP Paribas la 5^e banque digitale en Allemagne⁽³⁾ avec 1,6 million de clients et le 1^{er} courtier en ligne avec 11 millions de transactions exécutées. Fin décembre 2015, le total des dépôts de Consorsbank! et de DAB Bank totalisait 19,2 milliards d'euros et les actifs sous gestion s'élevaient à 69,3 milliards d'euros ;
- En Autriche, la filiale acquise avec DAB Bank a été rebaptisée Hello bank!. En Autriche, Hello bank! compte 77 000 clients pour 4,7 milliards d'euros d'actifs gérés ;
- En Inde, BNP Paribas Personal Investors renforce sa présence avec l'acquisition de Sharekhan, 1^{er} courtier en ligne indépendant en Inde. La clôture de l'opération devrait avoir lieu en 2016 ;
- En France, les 123 000 clients de Cortal Consors ont été transférés à BDDF à la fin de l'année. Ainsi, à la suite de ce transfert, le savoir-faire en matière d'investissement et de marchés boursiers des équipes de Cortal Consors est utilisé désormais chez Hello bank! et BDDF. Au premier trimestre 2016, les investisseurs les plus actifs de Cortal Consors France seront transférés à B*Capital.

INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

International Financial Services regroupe les activités suivantes, au service d'une large gamme de clients, particuliers, privés, entreprises et institutionnels :

- **International Retail Banking**, qui réunit les banques de détail de 15 pays hors zone euro, dans lesquelles est déployé le modèle intégré de BNP Paribas au service de clients particuliers, PME, professionnels et grandes entreprises ;
- **Personal Finance**, qui propose ses solutions de crédits aux particuliers dans une trentaine de pays, avec des marques fortes comme Cetelem, Cofinoga ou Findomestic ;
- **BNP Paribas Cardif** qui offre des solutions d'épargne et de protection dans 36 pays, pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens ;
- **3 métiers spécialisés leaders de la Gestion Institutionnelle et Privée**
 - BNP Paribas Wealth Management : banque privée de référence mondiale, 6 600 collaborateurs, une présence internationale notamment en Europe et en Asie, 327 milliards d'euros d'actifs sous gestion ;

- BNP Paribas Investment Partners : 2 400 collaborateurs, 35 pays, 390 milliards d'euros d'actifs sous gestion ;
- BNP Paribas Real Estate : n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale⁽⁴⁾, 3 300 collaborateurs, 37 pays, 22 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

International Financial Services emploie plus de 80 000 collaborateurs dans plus de 60 pays et occupe des positions fortes dans des régions clés de développement du Groupe, l'Asie-Pacifique et les Amériques, où il propose à ses clients les solutions des métiers du Groupe.

INTERNATIONAL RETAIL BANKING (IRB)

IRB réunit les activités de banque de détail et commerciale de 15 pays hors zone euro, où elle déploie le modèle intégré de Retail Banking de BNP Paribas en s'appuyant sur les expertises qui font la force du Groupe (segmentation dynamique, multicanal, mobile banking, crédit à la consommation, cash management, trade finance, leasing, fleet management, financements spécialisés, banque privée, etc.), et au travers de trois métiers :

(1) Source : classement Leaseurope 2014, publié en juillet 2015, au sein duquel BNP Paribas Leasing Solutions figure au 2^e rang européen, en termes tant de volume d'activité que de nouveaux contrats.

(2) Montants après transfert servicing.

(3) En termes de clients sur la base des données financières communiquées par les concurrents.

(4) Source : Property Week, juin 2015.

- Retail Banking, dont les réseaux multicanaux de proximité (y compris 2 968⁽¹⁾ agences) servent plus de 16 millions de clients⁽²⁾;
- Wealth Management, en liaison avec International Financial Services ;
- Corporate Banking avec un réseau de 88 business centres, 20 trade centres et 14 desks MNC pour les multinationales donnant un accès local aux offres de BNP Paribas et un accompagnement dans tous les pays, en lien avec CIB.

BancWest

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin décembre 2001.

Depuis 2006, BancWest s'est consacrée à la croissance organique, en renforçant son infrastructure et en développant plus récemment son dispositif commercial, notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 19 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché locale de près de 44 % en termes de dépôts bancaires⁽³⁾, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises locales et internationales.

Avec 12 147 collaborateurs, forte d'un réseau de 622 agences, d'un total de bilan estimé à plus de 91 milliards de dollars au 31 décembre 2015, BancWest sert aujourd'hui près de 3,5 millions de clients. Elle se place par les dépôts au 7^{ème} rang des banques commerciales de l'ouest des États-Unis.

Europe Méditerranée

Europe Méditerranée opère dans 14 pays avec un réseau de 2 346⁽⁴⁾ agences. L'entité regroupe ainsi la banque TEB en Turquie, la banque BGZ BNP Paribas en Pologne, UkrSibbank en Ukraine, la BMCI au Maroc, l'UBCI en Tunisie, BNP Paribas EL Djazaïr en Algérie, les BICIs de 7 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'un partenariat en Asie (Bank of Nanjing en Chine).

En Pologne, l'acquisition de BGZ a été finalisée en septembre 2014. Le nombre total d'agences en Pologne atteint désormais 522. Bank BGZ a fusionné en 2015 avec BNP Paribas Bank Polska SA pour créer Bank BGZ BNP Paribas. L'actionnariat de Bank BGZ BNP Paribas se décompose de la façon suivante : BNP Paribas détient 88,3 %, Rabobank 6,7 % et le flottant est de 5 %.

PERSONAL FINANCE

BNP Paribas Personal Finance, 1^{er} acteur spécialisé en Europe⁽⁵⁾

BNP Paribas Personal Finance (PF) est, au sein du Groupe BNP Paribas, le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Parallèlement, Personal Finance a également une activité de crédit immobilier⁽⁶⁾. Avec ses 17 600 collaborateurs dans une trentaine de pays, BNP Paribas Personal Finance est le 1^{er} acteur spécialisé en Europe⁽⁵⁾.

En 2015, Personal Finance a procédé à la fusion des équipes et des activités du groupe LaSer renforçant ainsi sa position en Europe.

Au travers de ses marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit, BNP Paribas Personal Finance propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans certains pays au travers de son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, BNP Paribas Personal Finance propose une offre de produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne.

BNP Paribas Personal Finance a développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les constructeurs et distributeurs automobiles, les webmarchands et d'autres institutions financières (banque et assurance) fondée sur son expérience du marché du crédit et sa capacité à proposer des services intégrés adaptés à l'activité et à la stratégie commerciale de ses partenaires.

Il est aussi un acteur de référence en matière de crédit responsable[®] incarné par sa signature « Plus responsables, ensemble ». L'entreprise est ainsi fortement engagée dans l'éducation budgétaire.

Plus responsables, ensemble : la responsabilité est au cœur de sa stratégie

BNP Paribas Personal Finance fait de sa politique de crédit responsable[®] le fondement de sa stratégie commerciale pour une croissance durable. À chaque étape de la relation avec le client, de la création d'une offre au processus de mise en place et de suivi d'un prêt, ses critères de crédit responsable[®] sont appliqués. Ils sont construits en fonction des besoins des clients, au cœur de ce dispositif, et de leur satisfaction, mesurée régulièrement.

Cette approche, transversale à l'ensemble de l'entreprise, est déclinée de façon adaptée selon les spécificités de chaque pays. Parallèlement, des dispositifs structurants tels que la conception et la distribution d'offres accessibles et responsables ou encore la « Charte de Recouvrement », sont déployés et mis en œuvre dans tous les pays.

(1) Total des agences, y compris les agences de la Chine, de la Guinée et du Gabon, entités rapportées en mise en équivalence.

(2) Total des clients hors Chine. Le nombre de clients de Bank of Nanjing, mise en équivalence, est de plus de 5,1 millions.

(3) Source : SNL Financial, chiffres au 30 juin 2015. Part de marché en termes de dépôts de First Hawaiian Bank parmi les banques commerciales (hors établissements d'épargne). Cette part de marché de FHB ainsi que le classement de BancWest excluent les dépôts non-retail.

(4) Y compris les agences de la Chine, de la Guinée et du Gabon, entités rapportées en mise en équivalence.

(5) Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

(6) Dans le contexte du plan de développement 2014-2016 du Groupe, l'Activité de Crédit Immobilier de Personal Finance a été transférée au 1^{er} janvier 2014 à « Autres Activités ».

En France, BNP Paribas Personal Finance présente le dispositif le plus complet, incluant, notamment, l'identification de clients en situation potentielle de fragilité, le recours à une médiation d'entreprise indépendante et, depuis 2004, le suivi de trois indicateurs de crédit responsable® rendus publics : les taux de refus, de remboursement des dossiers sans incidents de paiement, et de risque.

BNP PARIBAS CARDIF

Depuis plus de 40 ans, BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

S'appuyant sur un modèle économique unique, BNP Paribas Cardif partage son expérience et son expertise avec plus de 450 partenaires internes ou externes au Groupe BNP Paribas, qui distribuent ses produits auprès de 90 millions de clients dans 36 pays.

Ce réseau de partenaires multi secteurs se compose de banques, organismes de crédit, financières de constructeurs automobiles, grande distribution, télécoms, courtiers et conseillers en gestion de patrimoine indépendants, etc.

BNP Paribas Cardif propose des solutions d'épargne pour constituer et faire fructifier un capital, préparer la retraite, notamment au travers de produits à capital garanti, d'unités de compte ou de contrats euro-croissance.

Pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs, BNP Paribas Cardif a élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget et celle des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numériques privées, etc.

Pour servir au mieux ses partenaires et clients, l'assureur, qui compte près de 8 000 collaborateurs, a mis en place une organisation articulée autour des marchés domestiques (France, Italie, Luxembourg), des marchés internationaux (autres pays) et de fonctions centrales.

WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée comprenant notamment :

- des services d'ingénierie patrimoniale ;
- des services financiers : conseil en allocation d'actifs, sélection de produits d'investissement, gestion sous mandat ;
- des financements sur mesure ;
- des conseils d'experts en diversification : vignobles, art, immobilier ou philanthropie.

BNP Paribas Wealth Management est organisé de façon à accompagner ses clients sur différents marchés. En Europe (en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg notamment), aux États-Unis et dans certains pays à fort potentiel, la banque privée se développe adossée aux réseaux de banque de détail de BNP Paribas. En Asie, région à fort développement, la banque privée s'appuie à la fois sur la présence historique de la Banque et sur les métiers de Corporate and Institutional Banking pour répondre aux besoins les plus sophistiqués. Enfin, grâce à ses implantations internationales, Wealth Management est également un acteur de référence dans certains marchés émergents.

La couverture géographique de Wealth Management est soutenue par la transversalité entre les zones géographiques et les fonctions supports, le développement des talents grâce à la Wealth Management University et l'optimisation des process et des outils.

Banque privée de référence à l'échelle mondiale avec 327 milliards d'euros d'actifs gérés en 2015 et plus de 6 600 professionnels implantés dans près de 30 pays, BNP Paribas Wealth Management s'est notamment classé en 2015 « Meilleure Banque Privée en Europe »⁽¹⁾ pour la quatrième année consécutive, ainsi que « Meilleure Banque Privée en Asie du Nord »⁽²⁾.

Wealth Management est également n° 1 en France⁽³⁾, en Italie⁽⁴⁾ et à Hong Kong⁽⁵⁾, ainsi qu'en « Offre Gestion Conseillée et Discrétionnaire »⁽²⁾ et en « Services Philanthropiques »⁽²⁾.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners, métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas, propose un éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs tant institutionnels que privés à travers le monde.

BNP Paribas Investment Partners compte près de 2 400 collaborateurs au service des investisseurs et des épargnants. Pour renforcer la proximité et ajuster son offre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients, où qu'ils se trouvent, BNP Paribas Investment Partners développe une approche adaptée au profil de chacun d'entre eux au travers de trois lignes d'activités spécifiques :

- sa ligne d'activité Institutionnels offre des solutions de conseil et de gestion globales et européennes aux investisseurs institutionnels ;
- sa ligne d'activité Distributeurs propose une large gamme de solutions d'épargne et de services pour répondre aux attentes des distributeurs internationaux et de leurs clients particuliers ;
- enfin, sa ligne d'activité Asie-Pacifique et Pays Émergents combine gestions d'actifs locales et compétences globales pour répondre aussi bien aux besoins des investisseurs institutionnels qu'aux distributeurs dans ces régions.

Investisseur et entreprise responsable, BNP Paribas Investment Partners s'est engagé depuis plus de dix ans dans une démarche RSE visant à concilier la performance attendue par ses clients avec les nouveaux enjeux sociaux et environnementaux d'un monde qui change. Depuis, l'entreprise ne cesse de renforcer son engagement tant dans son offre de produits et services que dans l'exercice de son activité, dans son organisation et son fonctionnement.

(1) Source : Private Banker International 2012, 2013, 2014, 2015.

(2) Source : Private Banker International 2015.

(3) Source : Euromoney 2016.

(4) Source : World Finance Awards 2015.

(5) Source : The Asset Triple AAA 2015.

BNP PARIBAS REAL ESTATE

BNP Paribas Real Estate est le n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale⁽¹⁾.

L'entreprise propose une large gamme de services :

- Promotion – 281 000 m² d'immobilier d'entreprise et près de 3 400 logements en cours de construction (1^{er} promoteur français en immobilier d'entreprise⁽²⁾) ;
- Advisory (Transaction, Conseil, Expertise) – 5,2 millions de m² placés et 17,1 milliards d'euros d'investissements accompagnés en 2015 ;
- Property Management – 36,3 millions de m² d'immobilier d'entreprise gérés ;
- Investment Management – 22 milliards d'euros d'actifs gérés.

Avec 3 300 professionnels, BNP Paribas Real Estate répond aux besoins de ses clients à toutes les étapes du cycle de vie de leurs biens immobiliers, qu'il s'agisse d'entreprises, d'investisseurs institutionnels, de particuliers ou d'entités publiques.

Cette offre globale couvre toutes les classes d'actifs : bureaux, entrepôts, plateformes logistiques, commerces, hôtels, logements, résidences services, etc.

En immobilier d'entreprise, le métier accompagne ses clients dans 14 pays européens et dispose d'équipes à Dubaï et à Hong Kong qui font le lien avec les investisseurs moyen-orientaux et asiatiques investissant en Europe. L'entreprise dispose également d'alliances commerciales avec des partenaires locaux dans 21 autres pays.

En immobilier résidentiel, BNP Paribas Real Estate est essentiellement présent en France (Île-de-France, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice) mais développe aussi son activité à Rome, Milan et Londres.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING

Corporate and Institutional Banking offre des solutions financières de premier plan destinées à deux types de clientèle : entreprises et institutionnels. Avec près de 30 000 personnes présentes dans près de 57 pays, BNP Paribas CIB propose des solutions sur-mesure dans les domaines des marchés de capitaux, des services de titres, des financements, de la gestion de trésorerie et du conseil financier. La stratégie consistant à se positionner comme une passerelle entre la clientèle des entreprises et celle des clients institutionnels, permet de mettre en relation les besoins en financement des entreprises avec les opportunités d'investissement que recherchent les clients institutionnels. En 2015, 28 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés par BNP Paribas CIB.

La nouvelle organisation de CIB, mise en place en 2015, entend répondre de façon plus simple et plus efficace aux attentes des clients entreprises et institutionnels de BNP Paribas. CIB est ainsi organisé autour de 3 grands métiers :

- Corporate Banking, avec une organisation propre à chaque région ;
- Global Markets, regroupant l'ensemble des activités de marché ; et
- Securities Services.

Par ailleurs, l'approche régionale est maintenant simplifiée autour de 3 grandes régions :

- EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) ;
- Amériques ;
- APAC (Asie-Pacifique).

CORPORATE BANKING

Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises (prêts classiques et financements spécialisés, y compris export et projets, acquisitions et leverage finance), l'ensemble des produits de transaction banking (gestion des liquidités, cash management, collecte des dépôts et opérations de commerce international), les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.) et des activités primaires sur les marchés actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, émissions d'obligations convertibles et échangeables, etc.). L'ensemble de ces produits et services est proposé aux clients partout dans le monde. Toutefois, afin de mieux anticiper leurs besoins, les équipes sont organisées par région, ce qui permet de combiner expertise mondiale et proximité.

Dans la zone EMEA, les activités de Corporate Banking ont une présence géographique bien établie avec 2 300 personnes dans 33 pays. Cette organisation permet de renforcer l'approche One Bank for Corporates développée en étroite coopération avec les quatre marchés domestiques du Groupe.

Les activités dédiées aux clients entreprises sont regroupées en deux métiers :

- Corporate Clients Financing and Advisory apporte toute l'expertise nécessaire pour répondre aux besoins d'investissement et de financement des clients. L'activité regroupe des banquiers conseils et des experts en Corporate Finance et en solutions de financement (emprunts obligataires et syndiqués). Afin d'apporter des compétences sectorielles renforcées aux clients, des équipes intégrées sont également dédiées au conseil et au financement dans certains secteurs clés (infrastructures, médias – télécoms, immobilier et transports) ;

(1) Source : *Property Week*, juin 2015.

(2) Source : *classement des promoteurs d'Innovapresse*, juin 2015.

■ Corporate Trade and Treasury Solutions offre une plateforme transversale répondant aux besoins des clients entreprises en matière de flow banking, notamment en cash management, dépôts et trade finance. Cette activité développe des solutions globales pour le commerce international depuis un centre de compétence européen et un réseau de 50 trade centres en Europe.

En Asie-Pacifique, les activités de Corporate Banking consistent en une large gamme de produits de financement et de transaction banking disponibles dans 12 marchés et disposant de franchises solides et reconnues, notamment dans les domaines du trade finance avec 25 trade centres et du cash management. En outre, quelque 100 experts en Corporate Finance opèrent au sein d'une plateforme d'Investment Banking qui permet d'offrir aux clients une gamme complète et intégrée de services.

BNP Paribas s'affirme comme l'une des banques internationales les mieux positionnées pour accompagner les besoins des clients locaux dans la région et au-delà, ainsi que les clients européens et américains pour qu'ils puissent se développer en Asie-Pacifique.

Sur le continent américain, le Corporate Banking comprend trois plateformes : Financing Solutions Americas, Advisory Americas et Portfolio Management. Financing Solutions Americas, qui regroupe plus de 300 professionnels, est un partenaire stratégique en matière d'origination, de structuration et d'exécution de dettes obligataires grâce à ses équipes de Corporate Debt Origination, Structured Debt Origination et Trade & Treasury Solutions. La plateforme Advisory Americas offre des services en matière de fusions-acquisitions et d'opérations sur les marchés actions primaires et secondaires. Les équipes de coverage en relation avec les clients entreprises, basées à New York, Houston, Toronto, Bogota, Santiago du Chili, Mexico et São Paulo, offrent tous les produits de la Banque.

Prix 2015

- Best Trade Bank in Western Europe (*Global Finance*, 2015) ;
- RMB House of the Year (*AsiaRisk*, 2015) ;
- Best Regional Solutions provider in Asia and Best e-Solutions Partner Bank in Hong Kong (*The Asset, Triple A Treasury, Trade and Risk Management Award*, 2015) ;
- Global Project Finance Adviser of the year 2015 (*PFI Awards*, 2015) ;
- Best Bank in Europe for Cash & Liquidity Management (*TMI Awards 2015 for Innovation & Excellence*) ;
- Global Best Bank for Supplier Finance (*Global Finance*, 2016)

Classements 2015

- N° 4 globally Cash management – non-financial institutions (*Euromoney Cash Management Survey*, octobre 2015) ;
- N° 1 European Large Corporate Trade Finance (*Greenwich Associates*, octobre 2015) ;
- N° 1 Cash Management in Europe (*Greenwich*, 2015) ;
- N° 1 Bookrunner for all EMEA Syndicated Loans, N° 1 for EMEA Leveraged Loan and N° 3 Mandated Lead Arranger of ECA Financing – FY 2015 (*Dealogic*, 2015) ;
- N° 1 EMEA Equity-Linked Bookrunner, N° 10 EMEA ECM Bookrunner (*Dealogic*, 2015)
- N° 8 M&A Europe (*Announced deals, Dealogic*, 2015)

GLOBAL MARKETS

Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Avec environ 4 000 professionnels répartis dans 35 pays, le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux en EMEA, Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales.

Reconnu comme un acteur européen de premier plan disposant d'une expertise mondiale en produits dérivés acquise au cours de plusieurs décennies d'activité, Global Markets répond aux besoins à la fois variés et spécifiques de chaque client et contribue au développement de l'économie en proposant une qualité de service élevée avec une offre complète de services, s'articulant autour de 2 activités et de 7 lignes de métiers mondiales :

- Fixed Income, Currencies and Commodities
 - Foreign Exchange & Local Markets (activité de change et sur les marchés locaux) ;
 - Commodity Derivatives (dérivés sur matières premières) ;
 - Rates (produits de taux) ;
 - Credit (produits de crédit) ;
 - Primary Markets (émissions obligataires).
- Equity and Prime Services
 - Equity Derivatives (dérivés sur actions) ;
 - Prime Solutions & Financing (services de courtage et de financement).

Global Markets offre également une gamme de solutions de financement et d'investissement sur les marchés de capitaux conçues pour faciliter la transition énergétique et la réduction des gaz à effet de serre.

Prix 2015

- Derivatives House of the Year (*Global Capital Derivatives Awards*, 2015) ;
- Interest Rate Derivatives House of the Year (*Global Capital Derivatives Awards*, 2015) ;
- RMB House of the Year (*AsiaRisk Awards*, 2015) ;
- Americas Retail Structurer of the Year, House of the Year in France, Italy, Benelux, Taiwan (*Structured Products Awards*, 2015) ;
- Currency Derivatives House of the Year (*2016 Risk Awards*) ;
- Equity Derivatives House of the Year (*2016 Risk Awards*).

Classements 2015

- N° 1 Global Prime Broker (*Global Custodian Prime Brokerage Survey*, 2015) ;
- N° 1 Credit products (*Risk Institutional Investor Rankings*, 2015) ;
- N° 1 Equity index options (*Risk Bank Rankings*, 2015) ;
- N° 1 Bank for Corporate Debt Capital Markets (*The Global Capital Bond Rankings*, 2015) ;
- N° 1 Bank for Corporate Debt Capital Markets in Euros (*The Global Capital Bond Rankings*, 2015) ;
- Preferred Platform Provider for Pricing Indications & Product Construction (*Structured Products Technology Rankings*, 2015) ;

- N° 1 All Bonds in EUR, N° 1 Corporate Bonds in EUR, N° 1 Financial Bonds in EUR (*Thomson Reuters*, 2015)
- N° 9 All International Bonds All Currencies, N° 3 Covered Bonds All Currencies (*Thomson Reuters*, 2015)

SECURITIES SERVICES

Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres, enregistrant l'une des plus fortes croissances de ce secteur⁽¹⁾. En 2015, Securities Services a rejoint le pôle CIB, afin de servir au mieux les clients institutionnels avec un éventail complet de solutions, aux côtés de l'activité Global Markets. Il a poursuivi sa très bonne dynamique avec des actifs en conservation en progression de 9,1 % à 8 068 milliards d'euros par rapport à 2014 et des actifs sous administration en progression de 30,3 % à 1 848 milliards d'euros.

Securities Services propose des solutions à tous les acteurs du cycle d'investissement :

- les banques d'investissement, broker-dealers, banques et infrastructures de marché (acteurs *sell-side*) bénéficient de solutions en matière d'exécution, de compensation d'instruments dérivés, de compensation locale et globale, de règlement-livraison et de conservation pour toutes les classes d'actifs partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance des activités de middle et back-office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels – gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, fonds de capital-investissement, fonds immobiliers et souverains, compagnies d'assurances, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds (acteurs *buy-side*) – disposent d'une large gamme de services : conservation globale, banque dépositaire et trustee, agent de transfert et support à la distribution de fonds, administration de fonds et sous-traitance de middle-office, reporting d'investissement, mesure du risque et de la performance ;
- les émetteurs (origineurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services fiduciaires : titrisation et services de financement structuré, services d'agent de la dette, conseil aux émetteurs, gestion de plans de stock-options et d'actionnariat salarié, services aux actionnaires et gestion des Assemblées Générales ;
- des services de marché et de financement sont proposés à tous ces acteurs : prêt et emprunt de titres, gestion du change, gestion du crédit et du collatéral, service de négociation des ordres et financements.

Prix 2015

- Best Custody Specialist Award–Fund Manager (*The Asset Triple A – Asset Servicing 2015 Awards*) ;
- European Administrator of the Year (*Funds Europe Awards*, novembre 2015) ;
- Insurance Custodian of the Year (*Custody Risk European Awards*, novembre 2015) ;
- Fund of Fund Administrator of the Year (*Custody Risk European Awards*, novembre 2015) ;
- Best Fund Services Provider (*Investment Week Fund Services Awards*, 2015).

Classements 2015

- N° 1 Collateral Trading – Fixed Income (*Global Investor/ISF Magazine – Equity Lending Survey*) ;
- Top ranking in 22 markets in the Sub-custody survey (*Global Investor/ISF Sub Custody Survey 2015*) ;
- Top ranking in Brazil, Hungary, Morocco, Poland and Turkey – Global Custodian Emerging Markets (*Agent banks in emerging markets Survey 2015*).

(1) Source : chiffres de BNP Paribas Securities Services au 31 décembre 2015 pour les actifs en conservation ; communication financière des 10 principaux concurrents.

AUTRES ACTIVITÉS

PRINCIPAL INVESTMENTS

Principal Investments est en charge de la gestion du portefeuille de participations cotées et non cotées du Groupe BNP Paribas dans une optique de valorisation des actifs à moyen et long terme.

L'équipe Gestion des Participations Cotées a pour mission la prise et la gestion de participations minoritaires dans des sociétés cotées, essentiellement françaises et à large capitalisation.

L'équipe Gestion des Participations Non Cotées a pour responsabilité la prise et la gestion des investissements dans des sociétés non cotées, en direct en capital minoritaire ou en mezzanine sur ses marchés

domestiques et en indirect à travers des fonds, contribuant en cela au financement de l'économie.

ACTIVITÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER DE PERSONAL FINANCE

Dans le contexte du plan de développement 2014-2016 du Groupe, l'activité de Crédit Immobilier de Personal Finance, dont une partie significative est gérée en extinction, a été transférée au 1^{er} janvier 2014 à « Autres Activités ».

FACTEURS CLÉS PROPRES À L'ACTIVITÉ

L'activité de BNP Paribas est exposée à un certain nombre de facteurs clés qui sont décrits dans la partie 5.1 sous le titre *Facteurs de risque*. De façon synthétique, ces facteurs de risque sont notamment liés :

- aux risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, en particulier : aux conditions macroéconomiques et de marché ; aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays ; à l'accès au financement et aux conditions de ce financement ; aux variations significatives de taux d'intérêt ; au contexte actuel de taux bas ; aux risques et comportements des autres institutions financières et acteurs du marché ; à la volatilité des activités de marché et d'investissement ; aux activités générant des commissions ; au niveau des marchés et au niveau de leur liquidité ;
- aux risques liés à la réglementation, en particulier : aux évolutions des mesures législatives et réglementaires ; à la réglementation importante et fluctuante ; à la non-conformité avec les lois et règlements applicables ;

- aux risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations, en particulier : aux risques liés à la mise en œuvre de ses plans stratégiques ; à l'intégration de sociétés acquises sans réalisation des bénéfices attendus ; à une intensification de la concurrence ; au niveau du provisionnement ; aux risques non identifiés ou imprévus susceptibles d'occasionner des pertes significatives ; à une stratégie de couverture non efficace ; aux ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés ainsi que de la dette ; à une modification annoncée des principes comptables relatifs à la classification et l'évaluation des instruments financiers (nouvelle norme IFRS 9) ; à la réputation de la Banque ; à l'interruption ou la défaillance de ses systèmes informatiques ; à l'interruption de ses activités due à des événements externes imprévus.

1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2014 à 2 491 915 350 euros composé de 1 245 957 675 actions. Les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés au chapitre 6, note 6.a *Évolution du capital et résultat par action*.

En 2015, le nombre d'actions composant le capital social a été augmenté de 427 478 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options.

Ainsi, au 31 décembre 2015, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 492 770 306 euros, composé de 1 246 385 153 actions d'un nominal de deux euros chacune.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.**

ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

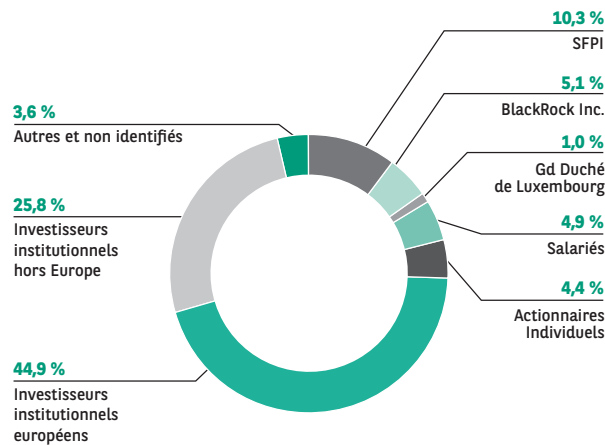
➤ ÉVOLUTION DE LA DÉTENTION DU CAPITAL DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Dates	31/12/2013			31/12/2014			31/12/2015		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
SFPI(*)	127,75	10,3 %	10,3 %	127,75	10,3 %	10,3 %	127,75	10,2 %	10,3 %
BlackRock Inc.	-	-	-	-	-	-	63,04	5,1 %	5,1 %
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %
Salariés	67,58	5,4 %	5,5 %	64,36	5,2 %	5,2 %	61,46	4,9 %	4,9 %
■ dont FCPE Groupe	49,73	4,0 %	4,0 %	47,21	3,8 %	3,8 %	43,91	3,5 %	3,5 %
■ dont détention directe	17,85	1,4 %	1,5 %	17,15	1,4 %	1,4 %	17,55	1,4 %	1,4 %
Mandataires sociaux	0,53	NS	NS	0,33	NS	NS	0,15	NS	NS
Titres détenus par le Groupe(**)	3,25	0,3 %	-	3,40	0,3 %	-	2,06	0,2 %	-
Actionnaires Individuels	60,78	4,9 %	4,9 %	56,35	4,5 %	4,5 %	54,41	4,4 %	4,4 %
Inv. institutionnels	945,01	75,9 %	76,1 %	944,94	75,8 %	76,1 %	880,12	70,6 %	70,7 %
■ Européens	573,00	46,0 %	46,1 %	553,97	44,5 %	44,6 %	558,34	44,8 %	44,9 %
■ Non Européens	372,01	29,9 %	30,0 %	390,97	31,3 %	31,5 %	321,78	25,8 %	25,8 %
Autres et non identifiés	27,39	2,2 %	2,2 %	35,95	2,9 %	2,9 %	44,53	3,6 %	3,6 %
TOTAL	1 245,16	100 %	100 %	1 245,96	100 %	100 %	1 246,39	100 %	100 %

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(**) Hors positions de travail des tables de trading.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2015 (EN % DES DROITS DE VOTE)



À la connaissance de l'Entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la SFPI et BlackRock Inc., qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2015.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le groupe Fortis ; elle a procédé au cours de cet exercice à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- le 19 mai 2009 (Information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104). Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date

de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquiescer le contrôle de la Banque.

BNP Paribas a concomitamment informé l'AMF ce même 19 mai (Information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV (devenue Ageas SA/NV fin avril 2010), aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI, de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

- le 4 décembre 2009 (Information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :
 - à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas en 2009 ;
 - à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation le 26 novembre 2009 des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État.

Le 27 avril 2013, l'État belge a annoncé le rachat par la SFPI de l'option d'achat accordée à Ageas.

Depuis cette date, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas de la part de la SFPI.

Le 29 décembre 2015 (information AMF n° 215C2196), la société BlackRock Inc. déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas, à la suite d'une acquisition d'actions BNP Paribas hors et sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions BNP Paribas détenues à titre de collatéral. BlackRock détenait pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, 63 038 887 actions BNP Paribas représentant alors 5,06 % du capital et des droits de vote.

de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel. Depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé).

Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

BNP Paribas et ses actionnaires

Afin d'augmenter sa liquidité et de le rendre plus visible pour les investisseurs américains, l'ADR est négocié sur l'OTCQX International Premier depuis le 14 juillet 2010.

BNP Paribas fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EURO STOXX 50 le 1^{er} novembre 1999. Le titre de la Banque entre dans la composition du STOXX 50 depuis le 18 septembre 2000. BNP Paribas a également intégré le DJ Banks Titans 30 Index qui regroupe les trente plus grandes

banques mondiales. Le titre est également inclus dans les indices EURO STOXX Banks et STOXX Banks. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable (cf. Chapitre 7) notamment NYSE Euronext Vigeo, FTSE4Good Global Index, Carbon Disclosure Leadership Index.

Ces différents facteurs concourent à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des composantes nécessaires de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

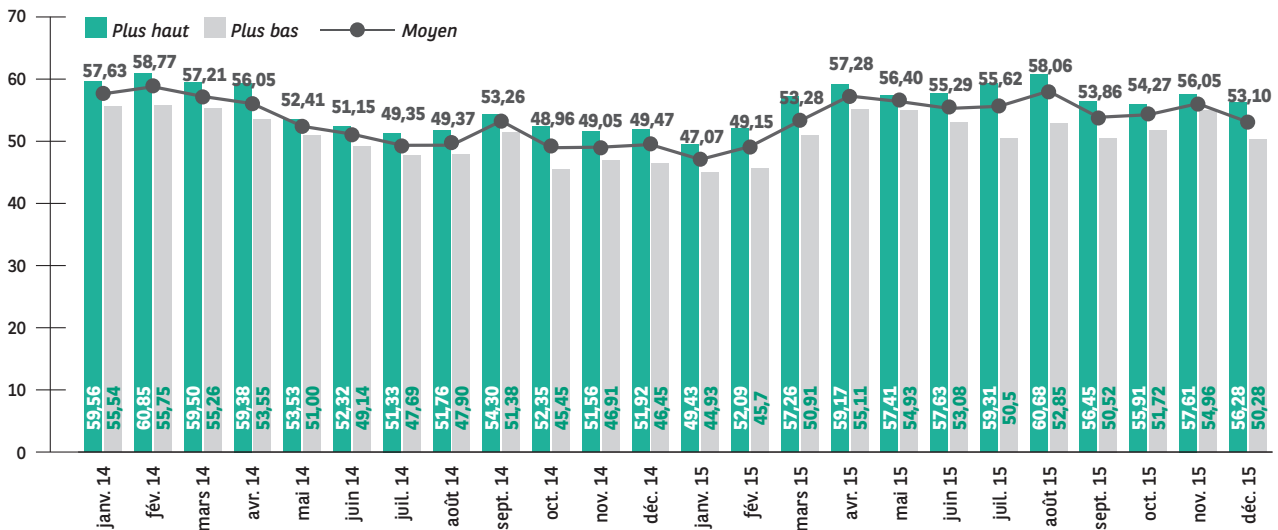
► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2015

Comparaison avec les indices EURO STOXX Banks, STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



Source : Bloomberg.

MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2014



Source : Bloomberg.

- Sur une période de trois ans, du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2015, le cours de l'action BNP Paribas est passé de 42,59 euros à 52,23 euros, soit une augmentation de + 22,6 %, supérieure à celle des banques de la zone euro (EURO STOXX Banks : + 13,8 %), et des banques européennes (STOXX Banks : + 11,9 %) mais légèrement inférieure à celle du CAC 40 (+ 27,4 %).

En 2015, l'évolution des indices bancaires a été freinée par les incertitudes sur la croissance économique en Europe comme en 2014 et par les répercussions de la régulation sur la rentabilité des activités bancaires. Au premier semestre 2015, les cours des actions ont été soutenus par le démarrage de la politique de Quantitative Easing décidée par la BCE et bien accueillie par les marchés, ainsi que par la recherche d'une solution satisfaisante aux problèmes de la Grèce avec ses créanciers. En revanche, au deuxième semestre 2015 les cours ont été impactés par les incertitudes liées à la décélération de la croissance en Chine et à la chute des cours de matières premières.

En 2015, le titre BNP Paribas a progressé de + 6,0 %, soit une performance supérieure à celles des banques de la zone euro (EURO STOXX Banks : - 4,9 %) et des banques européennes (STOXX Banks : - 3,3 %) et légèrement inférieure à celle du CAC 40 (+ 8,5 %).

- La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 65,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, plaçant l'Entreprise au 5^e rang de l'indice CAC 40. En termes de capitalisation, le flottant de BNP Paribas se situe à la 3^e place sur le marché de l'indice parisien et à la 12^e place de l'EURO STOXX 50.
- Les volumes de transactions quotidiens en 2015 se sont établis à une moyenne de 4 309 032 titres échangés sur Euronext Paris, en baisse de 6,45 % par rapport à l'année précédente (4 606 336 titres par séance en 2014). En réintégrant les volumes traités par les systèmes multilatéraux de négociation (Multilateral Trading Facilities ou MTF), la moyenne journalière 2015 s'établit à 6 925 229 titres négociés (source : TAG Audit), soit une baisse de 0,22 % (6 940 295 en 2014).

PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

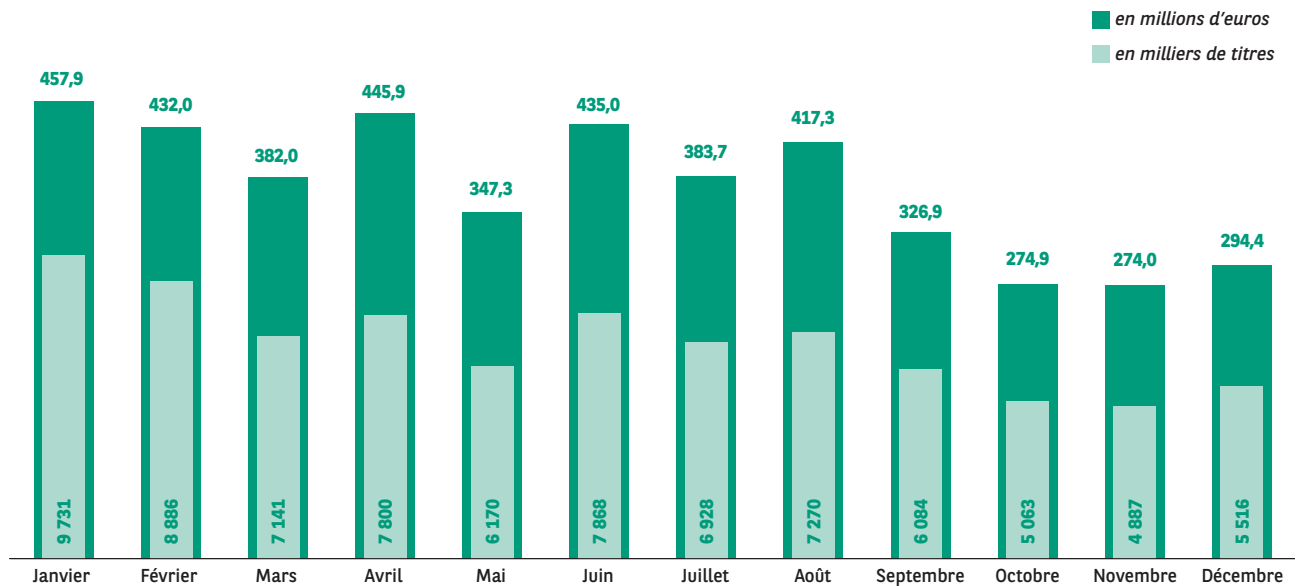
BNP Paribas et ses actionnaires

► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2015 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Bloomberg.

► TOTAL DES VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2015 (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : TAG Audit.

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat net part du Groupe par action ⁽¹⁾	4,82	5,16	3,68 ^(**)	(0,07) ^(***)	5,14
Actif net par action ⁽²⁾	57,08	63,06 ^(*)	65,00 ^(**)	66,61	70,95
Dividende net par action	1,20	1,50	1,50	1,50	2,31 ⁽³⁾
Taux de distribution (en %) ⁽⁴⁾	25,1	29,7	40,9 ^(**)	n.s.	45,0
Cours					
Plus haut ⁽⁵⁾	59,93	44,83	56,72	60,85	60,68
Plus bas ⁽⁵⁾	22,72	24,54	37,47	45,45	44,94
Fin de période	30,35	42,61	56,65	49,26	52,23
Indice CAC 40 au 31 décembre	3 159,81	3 641,07	4 295,95	4 272,75	4 637,06

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Avant distribution. Actif net comptable réévalué sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

(3) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

(4) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.

(5) Enregistré en séance.

(*) Données retraitées du fait de l'application de l'amendement à la norme IAS 19.

(**) Données retraitées du fait de l'application des normes comptables IFRS 10 et IFRS 11.

(***) 4,70 sur la base d'un résultat retraité des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE
(TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR)

Conventions de calcul

- Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005.
- Exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009.
- Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

Résultats du calcul

Le tableau ci-après indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2015, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date d'investissement	Cours historique à la date d'investissement	Nombre d'actions à la fin de la période de calcul	Investissement multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	4,5781	6,5350	8,82 %
22 ans	03/01/1994	43,31	4,1688	5,0274	7,61 %
21 ans	03/01/1995	37,20	4,0929	5,7465	8,68 %
20 ans	02/01/1996	33,57	4,0076	6,2352	9,58 %
19 ans	02/01/1997	30,40	3,8910	6,6850	10,51 %
18 ans	02/01/1998	48,86	3,7698	4,0298	8,05 %
17 ans	04/01/1999	73,05	3,6920	2,6398	5,88 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	3,5921	2,5806	5,97 %
16 ans	03/01/2000	92,00	3,5921	2,0393	4,55 %
15 ans	02/01/2001	94,50	3,4944	1,9314	4,49 %
14 ans	02/01/2002	100,4	3,3809	1,7588	4,11 %
13 ans	02/01/2003	39,41	1,6360	2,1682	6,13 %
12 ans	02/01/2004	49,70	1,5735	1,6536	4,28 %
11 ans	03/01/2005	53,40	1,5085	1,4755	3,60 %
10 ans	02/01/2006	68,45	1,4551	1,1103	1,05 %
9 ans	02/01/2007	83,50	1,3943	0,8721	- 1,51 %
8 ans	02/01/2008	74,06	1,3474	0,9503	- 0,64 %
7 ans	02/01/2009	30,50	1,2820	2,1954	11,89 %
6 ans	02/01/2010	56,11	1,2202	1,1358	2,15 %
5 ans	03/01/2011	48,30	1,1845	1,2809	5,08 %
4 ans	02/01/2012	30,45	1,1391	1,9539	18,24 %
3 ans	02/01/2013	43,93	1,0916	1,2979	9,10 %
2 ans	02/01/2014	56,70	1,0560	0,9728	- 1,38 %
1 an	02/01/2015	49,43	1,0267	1,0848	8,53 %

COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et les résultats, publiés trimestriellement.

En 2016, le calendrier s'établit comme suit⁽¹⁾ :

- 5 février 2016 : publication des résultats annuels 2015 ;
- 3 mai 2016 : publication des résultats du 1^{er} trimestre 2016 ;
- 28 juillet 2016 : publication des résultats du deuxième trimestre et du 1^{er} semestre 2016 ;
- 28 octobre 2016 : publication des résultats du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de 2016.

Des réunions d'information à destination de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le Groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des 460 000 actionnaires individuels de la Banque (sources internes et étude TPI au 31 décembre 2015). Les actionnaires, comme les membres du « **Cercle des actionnaires de BNP Paribas** », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière présentant les principaux développements du Groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est diffusé tout début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités, dans différentes villes de France, à des rencontres où les

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

réalisations et la stratégie de l'Entreprise sont exposées par la Direction Générale (en 2015, à Lyon le 2 juillet, à Marseille le 30 septembre et à Toulouse le 8 octobre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 500 personnes lors du Salon Actionaria qui s'est tenu à Paris les 20 et 21 novembre 2015.

Les membres du « **Cercle des actionnaires de BNP Paribas** », créé en 1995, sont les 51 000 actionnaires possédant au moins 200 titres de l'Entreprise. Ils reçoivent chaque semestre la lettre d'information financière et le compte-rendu de l'Assemblée Générale. Ils sont également destinataires de deux éditions imprimées du magazine *La Vie du Cercle* complété par trois *news magazines* adressés par courriel et disponibles sur internet. Ils sont aussi conviés à des manifestations de nature artistique, sportive ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, ainsi qu'à des séances de formation relatives aux opérations en Bourse (analyses technique et financière, passation d'ordres...), à la gestion patrimoniale et à l'actualité économique, en partenariat avec les équipes compétentes de l'Entreprise. Des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont également organisées. Ces sessions se tiennent en province et en région parisienne, en semaine ou au cours de week-ends. Plus de 300 propositions ont été faites en 2015 à l'intention de près de 15 000 participants.

Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, qui comprend également un journal téléphonique « *BNP Paribas en actions* » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews...). Enfin, le site internet spécifique au Cercle des actionnaires et à ses offres (**www.cercle-actionnaires.bnpparibas.com**) reprend l'ensemble des prestations accessibles, entre autres grâce à la « Carte de membre du Cercle ».

Le **site internet BNP Paribas (www.invest.bnpparibas.com)** en français et en anglais permet de disposer de l'ensemble des informations sur le Groupe BNP Paribas (notamment les communiqués de presse, les chiffres clés, la présentation des principaux événements, etc.). Il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les Rapports Annuels et les Documents de référence. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, communication des résultats, rencontres actionnaires...). Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices sont disponibles ainsi qu'un logiciel de calcul de rendement.

Les études et présentations relatives à l'activité et à la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers y sont disponibles. Un espace « **Actionnaire Individuel** » a été aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations.

Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à **l'Assemblée Générale de la Banque** (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux). Une retransmission vidéo de cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi et présentant de nouvelles fonctionnalités.

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de liaison des actionnaires de la Banque, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel. C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Il est présidé par le Président de BNP Paribas et comprend dix actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour trois ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la Banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Lors de sa dernière réunion en septembre 2015, le Comité de liaison était composé de :

- M. Jean Lemierre, Président ;
- M. Adrien Besombes, résidant en Indre-et-Loire ;
- M. Georges Bouchard, résidant dans les Yvelines ;
- M^{me} Catherine Drolc, résidant dans l'Hérault ;
- M. Laurent Dupuy, résidant dans les Alpes-Maritimes ;
- M. François Ferrus, résidant à Paris ;
- M^{me} Françoise Mahieu Germain, résidant dans les Yvelines ;
- M. André Peron, résidant dans le Finistère ;
- M^{me} Dyna Peter-Ott, résidant dans le Bas-Rhin ;
- M. Jean-Pierre Riou, résidant en Loire-Atlantique ;
- M. Jean-Jacques Rohrer, résidant dans les Hauts-de-Seine ;

- M^{me} Anny Jans, membre du personnel de BNP Paribas, résidant en Belgique ;
- M. Philippe Tassin, membre du personnel de BNP Paribas, résidant dans l'Oise.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2015, les 10 avril et 25 septembre, sans compter leur participation à l'Assemblée Générale et leur présence au Salon Actionaria.

Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

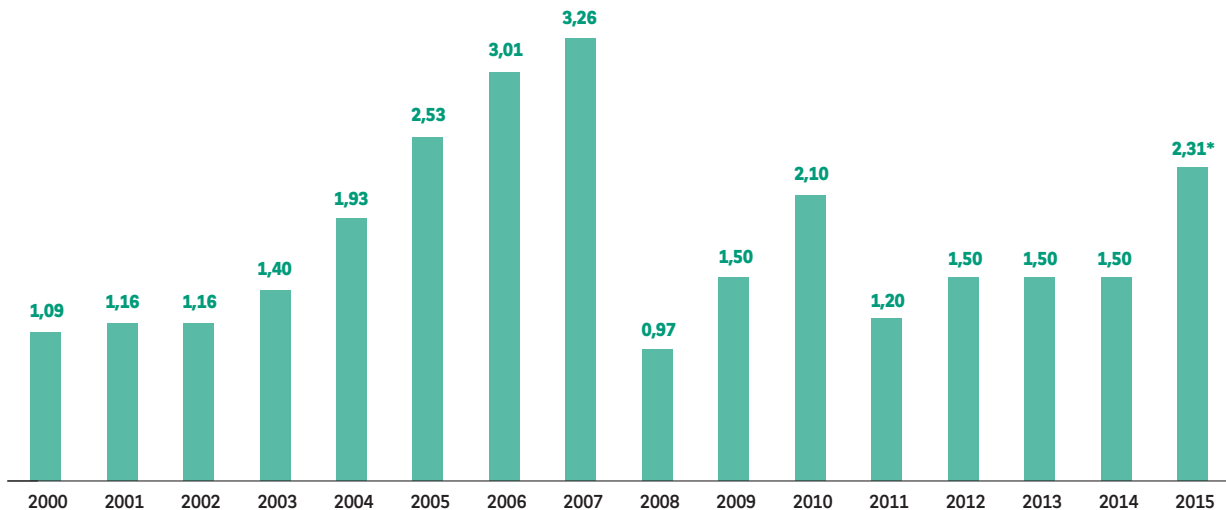
- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- la refonte de la Lettre aux actionnaires ;
- la préparation du vingtième anniversaire du Cercle des actionnaires ;
- les propositions faites aux membres du Cercle des actionnaires ;
- les projets de Document de référence et de Rapport Annuel 2015 ;
- les résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle plusieurs membres, par leur présence sur le stand du Groupe, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- le métier Titres, présenté aux membres du Comité par la responsable de la stratégie de BNP Paribas Securities Services ;
- la Conformité Groupe, présentée au Comité par le responsable de cette fonction centrale.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 un dividende de 2,31 euros par action (en progression de + 54 % par rapport à 2015). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 2 juin et le 6 juin 2016 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 2 879 millions d'euros, en progression de + 54 % par rapport au montant distribué en 2015.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



(*) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

Les dividendes des exercices 2000 à 2008 ont été ajustés pour tenir compte :

- de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002 ;
- des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées en mars 2006 et du 30 septembre au 13 octobre 2009.

Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2015 sont au nombre de 54 735.

LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'Entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un **N° Vert (appel gratuit) : 0800 600 700** pour les prises d'ordres⁽¹⁾ et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur internet spécifique « PlanetShares » (<https://planetshares.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique

des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse⁽¹⁾. Ce serveur est disponible sur les tablettes et les smartphones ;

- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation ;
- de la possibilité d'être convoqué par internet aux Assemblées Générales ;
- de la gratuité des droits de garde.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur enregistrement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule. Les épargnants dont les actions sont détenues dans un PEA et qui veulent les inscrire « au nominatif » pourront donc opter pour le mode du nominatif administré (cf. *infra*).

(1) Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité d'être convoqué et de transmettre les votes aux Assemblées Générales, par internet.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre actionnaires	(%)	Actions	(%)
Présents	1 509	11,40 %	231 443 197	28,66 %
Représentés	19	0,14 %	5 242	0,00 %
Pouvoirs au Président	6 568	49,64 %	10 551 259	1,31 %
Votes par correspondance	5 136	38,82 %	565 556 690	70,03 %
TOTAL	13 232	100,00 %	807 556 388	100,00 %
<i>dont par internet</i>	8 090	61,14 %	112 417 977	13,92 %
				Quorum
Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)			1 244 013 561	64,91 %

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

La dernière Assemblée Générale de la Banque s'est tenue le 13 mai 2015 sur première convocation. Le texte des résolutions et la vidéo de la manifestation sont disponibles sur le site internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été retransmise en direct. La composition du quorum et le résultat du vote des résolutions ont été mis en ligne dès le lendemain de la manifestation. Cette réunion a en outre fait l'objet de publications dans la presse spécialisée ainsi que d'une lettre spécifique, qui en présentaient le compte-rendu aux actionnaires.

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

► ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2015

Résultats	Taux d'approbation
PARTIE ORDINAIRE	
Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014	99,28 %
Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014	99,39 %
Troisième résolution : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et mise en distribution du dividende	99,32 %
Quatrième résolution : rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce	98,49 %
Cinquième résolution : autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions	99,43 %
Sixième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre André de Chalendar	97,84 %
Septième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler	71,33 %
Huitième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de M ^{me} Laurence Parisot	78,41 %
Neuvième résolution : ratification de la cooptation de M. Jean Lemierre	96,12 %
Dixième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	98,29 %
Onzième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	95,75 %
Douzième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	96,83 %
Treizième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. François Villeroy de Galhau, Directeur Général délégué – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	96,83 %
Quatorzième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	89,64 %
Quinzième résolution : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014 – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	67,27 %
Seizième résolution : vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L511-73 du Code monétaire et financier	98,76 %
Dix-septième résolution : fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants responsables et de certaines catégories de personnel – article L511-78 du Code monétaire et financier	82,19 %
PARTIE EXTRAORDINAIRE	
Dix-huitième résolution : modification statutaire liée à la réforme relative au droit de vote double instauré par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle	78,23 %
Dix-neuvième résolution : autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	99,59 %
Vingtième résolution : pouvoirs pour formalités	99,67 %

L'Assemblée Générale de 2015 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable, et son souhait d'assumer pleinement sa Responsabilité Sociale et Environnementale.

La Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur solide et récurrente, respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble.

Afin que la tenue de nos Assemblées Générales soit représentative de ces principes et de ces valeurs, il a été décidé, en concertation avec le Comité de liaison des actionnaires, que pour tout investisseur présent, une somme de 12 euros serait affectée au programme « Coup de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation

BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués à titre personnel et de façon bénévole.

Les sommes ainsi recueillies en 2015, soit 18 108 euros, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total des contributions de 2015 a finalement été réparti sur 43 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque. Les bénéficiaires sont localisés essentiellement en Europe (67 %), en Afrique (19 %), en Asie (9 %) et en Amérique latine (5 %). Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu avec une moyenne de 2 820 euros) varient selon l'importance et la nature des dossiers, et bien sûr le degré d'implication personnelle des collaborateurs dans les opérations qu'ils proposent. Ces subventions permettent la

réalisation de projets liés essentiellement à la solidarité de proximité (éducation, pauvreté, insertion), à l'humanitaire ainsi qu'à la santé et au handicap. L'utilisation des fonds fait l'objet d'un compte rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

BNP Paribas tiendra sa prochaine Assemblée Générale Mixte le 26 mai 2016⁽¹⁾.

Les avis de réunion et de convocation sont disponibles sur le site « invest.bnpparibas.com » en français et en anglais dès leurs parutions au BALO. Les actionnaires sont également avisés par des insertions dans la presse quotidienne, patrimoniale et financière. Dans tous les points de vente du réseau BNP Paribas, les collaborateurs sont spécifiquement formés pour accompagner les actionnaires et connaissent les formalités à accomplir.

Les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote. Une part significative (10,2 %) des avis de convocation aux actionnaires inscrits au nominatif a été adressée par internet après que les actionnaires concernés ont donné leur accord sur cette modalité d'information.

BNP Paribas informe par internet ses actionnaires au porteur quel que soit le nombre de titres détenus sous la seule réserve que leurs teneurs de comptes adhèrent au système de place appelé Votaccess. Les actionnaires ainsi prévenus de la tenue de l'Assemblée Générale peuvent y participer de façon simple et rapide (*cf. infra*). La Banque fournit aussi aux conservateurs des avis de convocation et des formulaires de vote par correspondance imprimés à adresser aux actionnaires qui le demandent.

COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte deux jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

L'utilisation de la plateforme de vote par internet permet à l'actionnaire de disposer de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale. Il peut ensuite soit voter, soit désigner un mandataire, soit imprimer sa demande de carte d'admission à l'Assemblée s'il désire y assister.

Plus de 61 % de l'ensemble des actionnaires ayant participé au vote en 2015 ont utilisé la plateforme mise en place contre 59 % en 2014 et 13 % en 2013.

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires au porteur n'utilisant pas internet demandent à leur conservateur de titres de leur faire adresser l'avis de convocation. Ils retournent à BNP Paribas le formulaire papier joint à ce document qui permet avant la tenue de l'Assemblée Générale :

- soit de demander une carte d'admission ;
- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par une personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance.

Depuis 1998, les actionnaires présents à l'Assemblée Générale utilisent un boîtier électronique pour voter.

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Le non-respect de déclaration de franchissement des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Présentation	30
	Composition du Conseil d'administration	30
	Synthèse des échéances des mandats des administrateurs de la société	43
	Autres mandataires sociaux	44
	Rémunérations	46
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	68
	Autres informations	68
2.2	Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce	69
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	69
	Règlement intérieur du Conseil d'administration	81
	Contrôle interne	88
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	94
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	99
2.4	Le Comité Exécutif	101

2.1 Présentation

Pour la liste des mandats et fonctions énoncée ci-après, et conformément aux dispositions de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier, «il n'est pas tenu compte des fonctions exercées au sein d'entités dont l'objet n'est pas principalement commercial, y compris lorsqu'elles revêtent la forme de sociétés commerciales».

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean LEMIERRE Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas			
Né le 6 juin 1950 <i>Nationalité</i> : Française <i>Date du 1^{er} mandat</i> : 1 ^{er} décembre 2014 ratifié par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 <i>Dates de début et de fin de mandat</i> : 1 ^{er} décembre 2014 – AG 2017 <i>Nombre d'actions BNP Paribas détenues</i> ⁽¹⁾ : 12 968 ⁽²⁾ <i>Adresse professionnelle</i> : 3, rue d'Antin 75002 PARIS, FRANCE		Mandats⁽³⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères BNP Paribas ^(*) , Président du Conseil d'administration TEB Holding AS (Turquie), administrateur Autres⁽⁴⁾ Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), Président Institute of International Finance (IIF), membre International Advisory Board d'Orange, membre International Advisory Council de China Development Bank (CDB), membre International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), membre	
Études Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration Titulaire d'une licence en Droit			
Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents <i>(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)</i>			
2014 : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Administrateur : Bank Gospodarki Zyrwnosciowej (BGZ) (Pologne), TEB Holding AS (Turquie) Président : Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) Membre : Institute of International Finance (IIF), International Advisory Board d'Orange, International Advisory Council de China Development Bank (CDB), International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)			

(1) Au 31 décembre 2015.

(2) Dont 1 023 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(*) Société cotée.

Michel PÉBEREAU

Fonction principale : Administrateur de BNP Paribas (jusqu'au 13 mai 2015)

Né le 23 janvier 1942
Nationalité : Française
Date du 1^{er} mandat : 14 mai 1993
Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 159 772
Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE

Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie – BMCI^(*) (Maroc), Vice-Président et membre du Conseil de surveillance
BNP Paribas^(*), administrateur (jusqu'au 13 mai 2015)

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Airbus^(*) (Pays-Bas), administrateur
ESL Network (SAS), Président du Conseil stratégique
M.J.P. Conseil (Sarl), gérant
Pargesa Holding SA^(*) (Suisse), administrateur
Paris fait son cinéma (SAS), associé
Total SA^(*), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés du Conseil d'administration de ces sociétés françaises ou étrangères

Airbus, membre du Comité d'audit
Total SA, Président du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Académie des Sciences morales et politiques, membre
BNP Paribas^(*), Président d'Honneur
Centre des Professions Financières, Président
Centre National Éducation Économie (CNEE), membre
Cercle Jean-Baptiste Say, membre du Comité de parrainage
Club des partenaires de TSE, Président
Collège des Bernardins, membre du Comité de parrainage
Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer, Président
Fondation BNP Paribas, Président
Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE, administrateur
Fondation Nationale des Sciences Politiques, administrateur
HSBC France, Président d'Honneur
Institut de l'entreprise, Président d'Honneur et membre du Conseil d'orientation
Institut Vaucanson, Président du Conseil scientifique et pédagogique
Medef, membre du Conseil d'orientation stratégique

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2014 :

Président d'Honneur de BNP Paribas
Administrateur : Airbus (Pays-Bas),
BNP Paribas (Suisse) SA, Fondation Jean-
Jacques Laffont – TSE, Pargesa Holding
SA (Suisse), Total SA

Vice-Président et membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)
Président : Centre des Professions Financières, Club des partenaires de TSE, Fondation BNP Paribas

Président d'Honneur : HSBC France, Institut Aspen, Institut de l'entreprise
Président du Conseil d'administration de la Fondation ARC

Gérant : M.J.P. Conseil (Sarl)
Associé : Paris fait son cinéma (SAS)
Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Conseil d'orientation stratégique du Medef, Comité de parrainage du Cercle Jean-Baptiste Say, Comité de parrainage du Collège des Bernardins
Représentant du Président du Medef au Centre National Éducation Économie (CNEE)

2013 :

Président d'Honneur de BNP Paribas
Administrateur : Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)
Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Fondation BNP Paribas
Président d'Honneur : HSBC France, Institut Aspen, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil de surveillance et Conseil d'orientation de l'Institut Aspen, Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Conseil d'administration de la Fondation ARC

2012 :

Président d'Honneur de BNP Paribas
Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)
Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Fondation BNP Paribas
Président d'Honneur : HSBC France, Conseil de surveillance de l'Institut Aspen, Institut de l'entreprise

Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Fondation ARC

2011 :

Président d'Honneur de BNP Paribas (à compter du 1er décembre 2011)
Administrateur : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)
Censeur : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris
Président d'Honneur : HSBC France
Membre : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

(1) Au 13 mai 2015.

(*) Société cotée.

Jean-Laurent BONNAFFÉ**Fonction principale : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas**

Né le 14 juillet 1961

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 81 077⁽²⁾Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ingénieur en chef des Mines

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), Administrateur Directeur Général

BNP Paribas Fortis (Belgique), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresCarrefour^(*), administrateur**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2014 :****Administrateur Directeur Général**
de BNP Paribas**Administrateur :** Carrefour,
BNP Paribas Fortis (Belgique)**2013 :****Administrateur Directeur**
Général de BNP Paribas**Administrateur :** Carrefour,
Banca Nazionale del Lavoro
(Italie),
BNP Paribas Fortis (Belgique)**2012 :****Administrateur Directeur**
Général de BNP Paribas**Administrateur :** Carrefour,
Banca Nazionale del Lavoro
(Italie),
BNP Paribas Fortis (Belgique),
Erbé SA (Belgique)**2011 :****Administrateur Directeur**
Général de BNP Paribas (à
compter du 1^{er} décembre
2011)**Administrateur :** Carrefour,
BNP Paribas Personal Finance,
Banca Nazionale del Lavoro
(Italie), BNP Paribas Fortis
(Belgique)

(1) Au 31 décembre 2015.

(2) Dont 18 532 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(*) Société cotée.

Pierre André de CHALENDAR**Fonction principale : Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 12 avril 1958

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2012

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2015 – AG 2018

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 000Adresse professionnelle : Les Miroirs
92096 LA DÉFENSE CEDEX,
FRANCE**Études**Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques
et Commerciales (Essec)

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Compagnie de Saint-Gobain^(*), Président-Directeur Général

GIE SGPM Recherches, administrateur

Saint-Gobain Corporation (États-Unis), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité des rémunérations et membre du

Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Compagnie de Saint-Gobain, membre du Comité stratégique

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2014 :****Président-Directeur Général** de la
Compagnie de Saint-Gobain**Administrateur :** BNP Paribas, GIE
SGPM Recherches,
Saint-Gobain Corporation (États-
Unis),
Veolia Environnement**2013 :****Président-Directeur Général** de
la Compagnie de Saint-Gobain**Président :** Verallia
Administrateur : BNP Paribas,
Veolia Environnement,
Saint-Gobain Corporation
(États-Unis),
GIE SGPM Recherches**2012 :****Président-Directeur Général** de
la Compagnie de Saint-Gobain**Président :** Verallia
Administrateur : BNP Paribas,
Veolia Environnement,
Saint-Gobain Corporation
(États-Unis),
GIE SGPM Recherches

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

Monique COHEN
Fonction principale : Associée d'Apax Partners

Née le 28 janvier 1956
 Nationalité : Française
 Date du 1^{er} mandat : 12 février 2014 ratifié par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014
 Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 9 620
 Adresse professionnelle : 1, rue Paul-Cézanne
 75008 PARIS,
 FRANCE

Études
 Ancienne Élève de l'École Polytechnique
 Titulaire d'une maîtrise en Mathématiques
 Titulaire d'une maîtrise en Droit des affaires

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
 BNP Paribas^(*), administratrice

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
 Hermès, Vice-Présidente du Conseil de surveillance
 JC Decaux, membre du Conseil de surveillance
 Safran, administratrice

Mandats exercés au titre de la fonction principale
 Apax Partners MidMarket SAS, administratrice
 Proxima Investissement SA (Luxembourg), Présidente du Conseil d'administration
 Trocadero Participations II SAS, Présidente
 Trocadero Participations SAS, Présidente du Conseil de surveillance

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
 BNP Paribas, membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations
 Hermès, Présidente du Comité d'audit et des risques
 JC Decaux, membre du Comité d'audit
 Safran, membre du Comité d'audit et des risques

Autres⁽¹⁾
 Global Project SAS, membre du Comité spécial (consultatif)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
 (Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2014 : Présidente du Conseil d'administration de Proxima Investissement SA (Luxembourg) Présidente du Conseil de surveillance de Trocadero Participations SAS Vice-Présidente et membre du Conseil de surveillance : Hermès Administratrice : BNP Paribas, Safran, Apax Partners Midmarket SAS Directrice Générale déléguée : Altamir Gérance SA Présidente : Trocadero Participations II SAS Membre : Comité spécial (consultatif) de Global Project SAS, Conseil de surveillance de JC Decaux</p>			
---	--	--	--

(1) Au 31 décembre 2015.
 (*) Société cotée.

Marion GUILLOU

Fonction principale : Présidente d'Agreenium

Née le 17 septembre 1954

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat : 15 mai 2013

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 600Adresse professionnelle : 147, rue de l'Université
75007 PARIS,
FRANCE**Études**

Ancienne Élève de l'École Polytechnique

Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Docteur en Sciences des aliments

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administratrice**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Agreenium (établissement public), Présidente du Conseil d'administration de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France

Apave, administratrice

CGIAR (organisation internationale), administratrice

Imerys^(*), administratriceVeolia Environnement^(*), administratrice**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

CGIAR, Présidente du Comité des nominations et de l'évaluation, et du Comité scientifique

Imerys, membre du Comité des nominations et des rémunérations

Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et développement durable et du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Fondation Nationale de Sciences Politiques (FNSP), administratrice

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2014 :****Présidente** d'Agreenium**Administratrice** : BNP Paribas,
Apave, CGIAR, Imerys, Veolia
Environnement**2013 :****Présidente** d'Agreenium**Administratrice** : BNP Paribas,
Apave, CGIAR, Imerys, Veolia
Environnement*(1) Au 31 décembre 2015.**(*) Société cotée.*

Denis KESSLER
Fonction principale : Président-Directeur Général de SCOR SE

Né le 25 mars 1952
 Nationalité : Française
 Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2000
 Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2015 – AG 2018

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 2 684
 Adresse professionnelle : 5, avenue Kléber
 75016 PARIS,
 FRANCE

Études

Agrégé de Sciences économiques
 Agrégé de Sciences sociales
 Docteur d'État en Sciences économiques
 Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales
 Institut des actuaires, membre agrégé

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Invesco Ltd^(*) (États-Unis), administrateur

SCOR SE^(*), Président-Directeur Général

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité des comptes

Invesco Ltd, membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et du Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise

SCOR SE, Président du Comité stratégique

Autres⁽¹⁾

Association de Genève, administrateur

Bureau de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance, membre

Conference Board, Global counsellor, membre

Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board, membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2014 :
Président-Directeur Général de SCOR SE
Administrateur : BNP Paribas, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)
Membre : Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD), Global counsellor du Conference Board

2013 :
Président-Directeur Général de SCOR SE
Administrateur : BNP Paribas, Dassault Aviation, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board, du Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD), Global counsellor du Conference Board

2012 :
Président-Directeur Général de SCOR SE
Administrateur : BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD)

2011 :
Président-Directeur Général de SCOR SE
Administrateur : BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)
Membre du Conseil de surveillance : Yam Invest NV (Pays-Bas)
Membre : Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances, Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

Jean-François LEPETIT**Fonction principale : Administrateur de sociétés**

Né le 21 juin 1942

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat : 5 mai 2004

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 9 167Adresse professionnelle : 30, boulevard Diderot
75572 PARIS CEDEX 12,
FRANCE**Études**

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales

Titulaire d'une licence en Droit

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administrateur**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Shan SA, administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et membre du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), membre du Board

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2014 :****Administrateur :** BNP Paribas, Shan SA, Smart Trade Technologies SA**Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)**2013 :****Administrateur :** BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)**2012 :****Administrateur :** BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)**2011 :****Administrateur :** BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre :** Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

Nicole MISSON**Fonction principale : Conseillère de clientèle Particuliers**

Née le 21 mai 1950

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat : 1^{er} juillet 2011

Dates de début et de fin de mandat : élue titulaire par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2015 – 15 février 2018

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 1 937⁽²⁾Adresse professionnelle : 32, rue de Clignancourt
75018 PARIS,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), administratrice**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations

Autres⁽¹⁾

CPH PARIS, conseillère prud'homme section Encadrement Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours), membre

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2014 :**

Conseillère prud'homme section Encadrement CPH PARIS,

Administrateur : BNP Paribas**Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)**2013 :**

Conseillère prud'homme section Encadrement CPH PARIS,

Administrateur : BNP Paribas**Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)**2012 :**

Conseillère prud'homme section Encadrement CPH PARIS,

Administrateur : BNP Paribas**Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)**2011 :**

Conseillère prud'homme section Encadrement CPH PARIS,

Administrateur : BNP Paribas**Membre :** Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours)

(1) Au 31 décembre 2015.

(2) Dont 1 763 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(*) Société cotée.

Thierry MOUCHARD

Fonction principale : Chargé de fonctions administratives service Transactions clientèle (jusqu'au 15 février 2015)

Né le 4 juillet 1960
 Nationalité : Française
 Date du 1^{er} mandat : 16 février 2012
 Dates de début et de fin de mandat : 16 février 2012 (date à laquelle M. Thierry MOUCHARD devient titulaire à la suite de son élection par les salariés) – 15 février 2015

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 10
 Adresse professionnelle : 41, boulevard du Maréchal-Foch
 49000 ANGERS,
 FRANCE

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe

BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2014 :	2013 :	2012 :
Administrateur : BNP Paribas	Administrateur : BNP Paribas	Administrateur : BNP Paribas

(1) Au 14 février 2015.

(*) Société cotée.

Laurence PARISOT

Fonction principale : Vice-Présidente du Directoire de Ifop SA

Née le 31 août 1959

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat : 23 mai 2006

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 2015 – AG 2018

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 755Adresse professionnelle : Immeuble Millénaire 2
35, rue de la Gare
75019 PARIS,
FRANCE**Études**

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Titulaire d'une maîtrise de Droit Public de l'Université de Nancy II

Titulaire d'un DEA d'études politiques de l'IEP

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administratrice**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**EDF^(*), administratrice

Ifop SA, Vice-Présidente du Directoire

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, Présidente du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

EDF, membre du Comité d'audit et du Comité stratégique

Autres⁽¹⁾

Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol, Présidente

European Council for Foreign Relations, membre

Mouvement des Entreprises de France (Medef), Présidente

d'Honneur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2014 :**Vice-Présidente du Directoire** de Ifop SA**Présidente d'Honneur** du Mouvement des Entreprises de France (Medef)**Présidente** : Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol**Administratrice** : BNP Paribas, Fives**Membre** : Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA), Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), European Council for Foreign Relations**2013 :****Vice-Présidente du Directoire** de Ifop SA**Présidente d'Honneur** du Mouvement des Entreprises de France (Medef)**Administratrice** : BNP Paribas, Coface SA, Fives**Membre** : Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)**2012 :****Vice-Présidente du Directoire** de Ifop SA**Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (Medef)**Administratrice** : BNP Paribas, Coface SA**Membre** : Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)**2011 :****Vice-Présidente du Directoire** de Ifop SA**Présidente** : Mouvement des Entreprises de France (Medef)**Administratrice** : BNP Paribas, Coface SA**Membre** : Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)

(1) Au 31 décembre 2015

(*) Société cotée.

Daniela SCHWARZER
Fonction principale: Membre du Comité exécutif (Senior Director of Research, Directrice du programme européen et du bureau de Berlin)
German Marshall Fund, think tank transatlantique (Berlin)

Née le 19 juillet 1973
 Nationalité : Allemande
 Date du 1^{er} mandat : 14 mai 2014
 Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 200
 Adresse professionnelle : Neue Strasse 5,
 14163 BERLIN,
 ALLEMAGNE

Études
 Titulaire d'un doctorat en Économie politique de l'Université Libre de Berlin
 Titulaire d'une maîtrise de Science politique et Titulaire d'une maîtrise de Linguistique de l'Université de Tübingen

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
 BNP Paribas^(*), administratrice

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères
 BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Autres
 Association Notre Europe – Institut Jacques Delors, administratrice
 Fondation United Europe (Hambourg), administratrice
 Professeur-chercheur à l'Institut des Études européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins (Bologne et Washington)

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2014 : Administratrice : BNP Paribas, Association Notre Europe – Institut Jacques Delors, Fondation United Europe (Hambourg)			
---	--	--	--

(1) Au 31 décembre 2015.
 (*) Société cotée.

Michel TILMANT
Fonction principale : Gérant de Strafin sprl (Belgique)

Né le 21 juillet 1952

Nationalité : Belge

Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010

(M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 500

Adresse professionnelle : Rue du Moulin 10
B-1310 LA HULPE,
BELGIQUE

Études

Diplômé de l'Université de Louvain

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

Groupe Foyer :

CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), administrateur délégué

Foyer SA (Luxembourg), administrateur

Groupe Lhoist SA (Belgique), administrateur

Sofina SA^(*) (Belgique), administrateur

Strafin sprl (Belgique), gérant

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Groupe Lhoist SA, membre du Comité d'audit

Sofina, membre du Comité des rémunérations et des nominations

Autres⁽¹⁾

Cinven Ltd (Royaume-Uni), senior advisor

Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), administrateur

Université Catholique de Louvain (Belgique), administrateur

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2014 :

Administrateur : BNP Paribas, CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Foyer Assurances SA (Luxembourg), Groupe Lhoist SA (Belgique), Ark Life Ltd (Irlande), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), Guardian Holdings Limited (Jersey), NBGB SA (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Sofina SA^(*) (Belgique), Université Catholique de Louvain (Belgique)

Gérant : Strafin sprl (Belgique)

Senior advisor : Cinven Ltd (Royaume-Uni)

2013 :

Administrateur : BNP Paribas, CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Foyer Assurances SA (Luxembourg), Groupe Lhoist SA (Belgique), Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), NBGB SA (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Sofina SA^(*) (Belgique), Université Catholique de Louvain (Belgique)

Senior advisor : Cinven Ltd (Royaume-Uni)

2012 :

Président : Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni)

Administrateur : BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

Senior advisor : Cinven Ltd (Royaume-Uni)

2011 :

Président : Green Day Holdings Limited (Jersey), Green Day Acquisitions Limited (UK)

Administrateur : BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

Senior advisor : Cinven Ltd (Royaume-Uni)

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

Emiel VAN BROEKHOVEN

Fonction principale : Économiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers (Belgique)

Né le 30 avril 1941
Nationalité : Belge
Date du 1^{er} mandat : 12 mai 2010
(M. Emiel Van Broekhoven a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)
Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 577
Adresse professionnelle : Zand 7 – 9
B-2000 ANVERS,
BELGIQUE

Études

Diplômé de Saint Ignatius Business College (Belgique)
Docteur en Sciences économiques de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni)

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administrateur

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2014 :	2013 :	2012 :	2011 :
Administrateur : BNP Paribas	Administrateur : BNP Paribas	Administrateur : BNP Paribas	Administrateur : BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

Sandrine VERRIER

Fonction principale : Assistante de production et d'appui commercial

Née le 9 avril 1979
Nationalité : Française
Date du 1^{er} mandat : 16 février 2015
Dates de début et de fin de mandat : élue titulaire par les salariés techniciens des métiers de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2015 – 15 février 2018

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 10
Adresse professionnelle : 32, rue de Clignancourt
75018 PARIS,
FRANCE

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas^(*), administratrice

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

Fields WICKER-MIURIN**Fonction principale : Co-fondatrice et Associée chez Leaders' Quest (Grande-Bretagne)**

Née le 30 juillet 1958

Nationalité : Britannique, Américaine

Date du 1^{er} mandat : 11 mai 2011

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 139Adresse professionnelle : 11-13 Worples Way
RICHMOND-UPON-THAMES,
SURREY TW10 6DG,
ROYAUME-UNI**Études**

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Titulaire d'un MA de l'University of Virginia (États-Unis)

Titulaire d'un BA de la Johns-Hopkins University (États-Unis)

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangèresBNP Paribas^(*), administratrice**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Bilt Paper B.V. (Pays-Bas), administratrice

SCOR SE^(*), administratrice**Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

SCOR SE, membre du Comité stratégique, membre du Comité des risques et membre du Comité des nominations et des rémunérations

Bilt Paper B.V., Senior Independent Director, Présidente du Comité des rémunérations et des nominations et Présidente du Comité de Responsabilité Sociale et Environnementale

Batten School of Leadership et Environnementale

Autres⁽¹⁾

Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis),

membre du Conseil

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2014 :****Administratrice :** BNP Paribas, Bilt Paper B.V. (Pays-Bas), SCOR SE, Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni)**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)**2013 :****Administratrice :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur Industries Ltd (BILT), SCOR SE, Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni)**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)**2012 :****Administratrice :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)**2011 :****Administratrice :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

SYNTHÈSE DES ÉCHÉANCES DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 a décidé de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

Administrateurs	Assemblée Générale 2016 (statuant sur les comptes 2015)	Assemblée Générale 2017 (statuant sur les comptes 2016)	Assemblée Générale 2018 (statuant sur les comptes 2017)
J. Lemierre		✓	
J-L. Bonnafé	✓		
PA. de Chalendar			✓
M. Cohen		✓	
M. Guillou	✓		
D. Kessler			✓
J-F. Lepetit		✓	
N. Misson			✓ ⁽ⁱ⁾
L. Parisot			✓
D. Schwarzer		✓	
M. Tilmant	✓		
E. Van Broekhoven	✓		
S. Verrier			✓ ⁽ⁱⁱ⁾
F. Wicker-Miurin		✓	

(i) Administratrice élue par les salariés cadres, entrée en fonction lors du CA du 16 février 2015, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 février 2018.

(ii) Administratrice élue par les salariés techniciens, entrée en fonction lors du CA du 16 février 2015, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 février 2018.

AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Philippe BORDENAVE

Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 2 août 1954

Nationalité : Française

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 51 674Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
75002 PARIS,
FRANCE**Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas^(*), Directeur Général délégué

Exane BNP Paribas, censeur

Verner Investissements, administrateur

Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Titulaire d'un DEA en Sciences économiques

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2014 :****Directeur Général délégué** de
BNP Paribas**Administrateur** : BNP Paribas
Personal Finance**Représentant permanent** : Antin
Participation 5 (SAS), BNP Paribas
Securities Services (SCA)**Censeur** : Exane BNP Paribas**2013 :****Directeur Général délégué** de
BNP Paribas**Administrateur** : BNP Paribas
Personal Finance**Représentant permanent** :
Antin Participation 5 (SAS),
BNP Paribas Securities Services
(SCA)**2012 :****Directeur Général délégué** de
BNP Paribas**Administrateur** : BNP Paribas
Personal Finance**Représentant permanent** :
Antin Participation 5 (SAS),
BNP Paribas Securities Services
(SCA)**2011 :****Directeur Général délégué** de
BNP Paribas (à compter du
1^{er} décembre 2011)**Administrateur** : BNP Paribas
UK Holdings Ltd (Grande-
Bretagne), BNP Paribas
Personal Finance**Représentant permanent** :
Antin Participation 5 (SAS)
dans BNP Paribas Securities
Services (SCA)

(1) Au 31 décembre 2015.

(*) Société cotée.

François VILLEROY de GALHAU
Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas (jusqu'au 30 avril 2015)

Né le 24 février 1959
 Nationalité : Française
 Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 15 746⁽²⁾
 Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin
 75002 PARIS,
 FRANCE

Études
 Ancien Élève de l'École Polytechnique
 Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères (jusqu'au 30 avril 2015)
 Arval Service Lease, administrateur
 Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Vice-Président
 BGL BNP Paribas (Luxembourg), Vice-Président^(**)
 BNP Paribas^(*), Directeur Général délégué
 BNP Paribas Fortis (Belgique), Vice-Président
 BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), administrateur
Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères
 Bayard Presse, membre du Conseil de surveillance
 Villeroy-Boch AG^(*) (Allemagne), membre du Conseil de surveillance

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents
 (les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p>2014 : Directeur Général délégué de BNP Paribas Vice-Président : Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BGL BNP Paribas (Luxembourg), BNP Paribas Fortis (Belgique) Administrateur : Arval Service Lease, BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg) Membre du Conseil de surveillance : Bayard Presse, Villeroy-Boch AG (Allemagne)</p>	<p>2013 : Directeur Général délégué de BNP Paribas Vice-Président : BGL BNP Paribas (Luxembourg) Administrateur : BNP Paribas Fortis (Belgique), BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), Arval Service Lease, Cortal Consors, Banca Nazionale del Lavoro (Italie) Membre du Conseil de surveillance : Bayard Presse, Villeroy-Boch AG (Allemagne)</p>	<p>2012 : Directeur Général délégué de BNP Paribas Vice-Président : BGL BNP Paribas (Luxembourg) Administrateur : BNP Paribas Fortis (Belgique), BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), Arval Service Lease, Cortal Consors, Banca Nazionale del Lavoro (Italie) Membre du Conseil de surveillance : Bayard Presse, Villeroy-Boch AG (Allemagne)</p>	<p>2011 : Directeur Général délégué de BNP Paribas (à compter du 1^{er} décembre 2011) Administrateur : BNP Paribas Cardif, BNP Paribas Développement, BGL BNP Paribas (Luxembourg) Membre du Conseil de surveillance : Bayard Presse, Villeroy-Boch AG (Allemagne)</p>
--	--	--	--

(1) Au 30 avril 2015.
 (2) Dont 5 745 actions détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.
 (*) Société cotée.
 (**) Jusqu'au 7 mai 2015.

RÉMUNÉRATIONS

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe se réfère au Code de gouvernance Afep-Medef et tire aussi sa légitimité de son souci d'appliquer une démarche conforme à la Charte de responsabilité de BNP Paribas (cf. chapitre 7.1). La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des rémunérations. Ce Comité est composé de trois administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés.

La définition des modalités de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient compte des objectifs suivants :

- alignement avec l'intérêt social de la Banque et de ses actionnaires :
 - en s'inscrivant dans une perspective de moyen long terme notamment en termes d'évolution de la valeur intrinsèque de la Banque, de la bonne maîtrise des risques et de la performance relative du titre ;
 - en intégrant des éléments d'appréciation, qui ne sont pas seulement financiers, notamment en tenant compte de la dimension RSE dans les critères qualitatifs concourant à la détermination de la rémunération ;
 - en s'assurant d'une variabilité suffisante des montants attribués pour tenir compte de l'évolution de la marche de la Banque sans peser trop lourdement sur les frais fixes ;
- transparence des rémunérations :
 - exhaustivité : l'ensemble des éléments (fixe, variable annuel, variable pluriannuel) est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ;
 - équilibre entre les éléments de rémunération qui doivent concourir à l'intérêt général de la Banque et tenir compte des meilleures pratiques de marché ;
 - intelligibilité de règles stables et exigeantes ;
- attractivité afin de sélectionner avec exigence des profils reconnus comme particulièrement compétents dans les domaines d'activité du Groupe.

I. Rémunération du Président non exécutif

La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'administration selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

Le niveau de la rémunération du Président est défini en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

La rémunération fixe de M. Jean Lemierre en qualité de Président s'est élevée en 2015 à 950 000 euros.

M. Jean Lemierre, en qualité de Président, ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle.

L'absence de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.

II. Rémunération de la Direction Générale

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

La rémunération comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable annuelle ;
- et un plan d'incitation à long terme conditionnel (plan de rémunération à long terme ou PRLT), qui en constitue la partie variable pluriannuelle.

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Afin de respecter le plafonnement de la rémunération variable prévu à l'article L511-78 du Code monétaire et financier spécifiquement applicable aux établissements bancaires et financiers, le Conseil d'administration se réserve le droit de modifier à la baisse le plan de rémunération à long terme (PRLT, décrit ci-dessous). Sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2015, ce plafonnement a été fixé à deux fois le montant de la rémunération fixe pour une période de 3 ans.

1. Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général s'est élevée en 2015 à 1 250 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Philippe Bordenave en qualité de Directeur Général délégué s'est élevée en 2015 à 800 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. François Villeroy de Galhau en qualité de Directeur Général délégué jusqu'au 30 avril 2015, date de la fin de son mandat social, s'est élevée à 150 000 euros.

► **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS FIXES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

En euros	Rémunérations fixes versées en 2015	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 250 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 1 ^{er} juillet 2012
Philippe BORDENAVE	800 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 1 ^{er} janvier 2015
François VILLEROY de GALHAU	150 000	Fin de mandat le 30 avril 2015

2. Rémunération variable annuelle

La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la réussite de BNP Paribas au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

Principes généraux

La partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à 150 % de leur rémunération fixe de l'exercice pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave.

Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et d'une appréciation qualitative effectuée par le Conseil d'administration.

Critères liés à la performance du Groupe (quantitatifs)

Les critères liés à la performance du Groupe portent :

- sur 75 % de la rémunération variable cible ;
- et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

Si les objectifs fondés sur des critères quantitatifs sont dépassés (ou non atteints), la fraction de la rémunération cible concernée évolue proportionnellement dans la limite du plafond mentionné ci-après.

Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

Critères personnels (qualitatifs)

La part de la rémunération variable liée à l'évaluation qualitative conduite par le Conseil d'administration est limitée à 25 % de la rémunération

variable cible. En aucun cas cette évaluation ne peut conduire à une augmentation de la part variable liée à cette évaluation.

La conduite par le Conseil d'administration de cette évaluation qualitative est indispensable, notamment compte tenu du renforcement de ses responsabilités en matière de surveillance et de contrôle prévues par le Code monétaire et financier depuis 2014 (transposant ainsi la directive européenne CRD 4). Au-delà de la stratégie de la Banque qu'il lui convient d'approuver, le Conseil d'administration doit exercer un pouvoir d'appréciation sur les performances des dirigeants, en fonction des événements de l'exercice écoulé, de la maîtrise des risques et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne qu'il doit évaluer.

Dans la conduite de son évaluation qualitative, le Conseil d'administration prend notamment en considération des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité :

- *anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe. Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance ;
- *être exemplaire* : conduire le Groupe dans une démarche éthique et active de responsabilité économique, sociale, civique et environnementale (cf. les 4 piliers et les 12 engagements de la politique RSE du Groupe présentés au chapitre 7.1). Privilégier une stratégie à long terme basée sur la performance durable.

Le Conseil d'administration a considéré que le résultat au titre de l'exercice 2015 a été au-delà des attentes dans un contexte réglementaire et économique complexe et qu'il n'aurait pas été obtenu sans une implication forte de la Direction Générale.

► **RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE**

Critères de détermination	% de la RVC ⁽¹⁾	Jean-Laurent BONNAFÉ Philippe BORDENAVE
QUANTITATIFS Critères liés à la performance du Groupe	37,50 %	■ Évolution du Bénéfice Net par Action
	37,50 %	■ Réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation
QUALITATIFS Critères personnels	25,00 %	Évaluation de la performance managériale Qualités personnelles attendues : anticipation, décision, animation, exemplarité L'appréciation du Conseil d'administration peut, si nécessaire, prendre en compte d'autres critères

(1) Rémunération variable cible.

Plafond

Outre le respect des dispositions du Code monétaire et financier précitées, le Conseil d'administration s'assure de la cohérence du montant de la rémunération variable annuelle avec l'évolution des résultats du Groupe.

En tout état de cause, le montant de la rémunération variable annuelle pour chacun des mandataires sociaux est plafonné à 180 % de la rémunération fixe.

Appréciation de la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2015

Le Conseil d'administration du 4 février 2016 a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés.

Le résultat de chaque critère est détaillé dans le tableau suivant :

En euros		Critères qualitatifs	Critères quantitatifs		Variable décidé par le CA	Rappel du variable cible
			BNPA ⁽²⁾ Groupe	RBE ⁽³⁾ Groupe		
Jean-Laurent BONNAFÉ	Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %	37,50 %		
	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	41,01 %	38,19 %	1 950 000	1 875 000
Philippe BORDENAVE	Poids ⁽¹⁾	25,00 %	37,50 %	37,50 %		
	Mesure ⁽¹⁾	25,00 %	41,01 %	38,19 %	1 250 000	1 200 000

(1) En pourcentage de la rémunération variable cible.

(2) Rapport du Bénéfice Net par Action (BNPA) de l'exercice à celui de l'exercice précédent (le BNPA 2014 retenu ne tient pas compte de l'élément exceptionnel lié à l'accord conclu avec les autorités américaines).

(3) Pourcentage de réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation (RBE).

Modalités et conditions de paiement

a) Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice 2015, conformes aux dispositions du Code monétaire et financier, sont les suivantes :

- 60 % de la rémunération variable est différée sur trois ans ;
- la partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2016, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2015 pour des entités autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2016, indexée sur la performance du titre BNP Paribas depuis son attribution ;
- la partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2017, 2018 et 2019. Chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars ; et pour moitié en septembre, indexé sur la performance du titre BNP Paribas depuis son attribution.

b) En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5 %.

Le Conseil d'administration a constaté que cette condition de performance n'a pas été atteinte sur l'exercice 2014 et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2015 n'ont pas été versées.

Le Conseil d'administration a constaté que cette condition de performance a été atteinte sur l'exercice 2015 et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2016 seront effectivement versées.

Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats opérationnels du Groupe, le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération variable attribuée au titre de 2015 à :

- 1 950 000 euros pour M. Jean-Laurent Bonnafé (représentant 104 % de sa rémunération variable cible) ;
- 1 250 000 euros pour M. Philippe Bordenave (représentant 104 % de sa rémunération variable cible).

François Villeroy de Galhau ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2015.

3. Plan de rémunération long terme (PRLT) conditionnel sur cinq ans

Synthèse du PRLT

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen/long terme du Groupe BNP Paribas tout en gardant une maîtrise des risques, le Conseil d'administration a institué depuis 2011 un PRLT au titre duquel aucun versement ne sera effectué si le cours de Bourse de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % sur cinq ans.

Dans l'hypothèse où le cours de Bourse aurait progressé d'au moins 5 %, l'association des dirigeants à cette performance est alors progressive selon un barème qui évolue moins rapidement que le cours de Bourse.

Ensuite, le PRLT associe les dirigeants à la régularité de la performance de l'action BNP Paribas par rapport à celle des autres grandes banques européennes, ce qui peut conduire à réduire le montant défini, même en cas de progression du cours de Bourse d'au moins 5 % sur les 5 ans du plan. Cette performance relative sera testée annuellement ; ainsi, chaque année, un cinquième du montant déterminé en fonction de l'évolution du cours de Bourse pourra être maintenu, réduit ou perdu en fonction de cette performance comparée.

Le montant payable dans le cadre du PRLT est soumis à une double limite résultant d'une évolution plafonnée du cours de Bourse, et d'un niveau absolu de rémunération.

Enfin, le PRLT attribué en 2016 prévoit des clauses dites de « malus » et « claw-back ». Ainsi, dans l'hypothèse où le bénéficiaire viendrait à adopter un comportement ou se rendrait coupable d'agissements non conformes aux attentes de BNP Paribas, telles qu'elles sont notamment définies en matière de conduite, d'éthique ou de comportement applicables aux collaborateurs du Groupe, le Conseil d'administration pourra être amené à décider non seulement de ne pas procéder au versement du montant prévu, que le bénéficiaire soit présent ou non,

mais également la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des plans précédents sur une période de cinq ans. De même, ce règlement prévoit qu'en cas de mise en œuvre d'une mesure de résolution bancaire en application du Code monétaire et financier, les droits au titre du PRLT seront définitivement annulés. Le règlement du PRLT prévoit une condition de présence pendant toute la durée du plan. Le départ entraîne la suppression du paiement du PRLT. En cas de départ à la retraite ou de décès avant le terme de la première année du plan, aucun versement ne sera effectué. En cas de départ à la retraite ou de décès, les versements seraient réalisés sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de l'appréciation par le Conseil d'administration.

Explication détaillée du PRLT

Le Conseil d'administration peut décider d'allouer un PRLT dont le montant est alors égal à la rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous indique les coefficients appliqués selon le degré de progression de l'action à l'issue du délai de cinq ans.

Niveau de progression de l'action au terme des 5 ans par rapport au niveau initial	Coefficient appliqué au montant attribué (éventuellement réduit du fait de la condition ci-après)
Strictement inférieure à 5 %	0 (Pas de versement)
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 10 %	40 %
Supérieure ou égale à 10 % et inférieure à 20 %	80 %
Supérieure ou égale à 20 % et inférieure à 33 %	120 %
Supérieure ou égale à 33 % et inférieure à 50 %	130 %
Supérieure ou égale à 50 % et inférieure à 75 %	150 %
Supérieure ou égale à 75 %	175 %

Le montant ainsi déterminé en application de la condition préalable peut ensuite être minoré en cas de sous-performance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice regroupant les principales banques de la zone euro « EURO STOXX Banks ».

L'existence même, et le montant d'une rémunération effective au terme des 5 ans sont soumis à des conditions très strictes : une condition préalable, liée à la progression de l'action BNP Paribas sur toute la période du plan (5 ans), est appliquée. En application de cette condition, aucun versement ne sera effectué si le cours de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % entre la date d'attribution par le Conseil d'administration et l'issue du délai de 5 ans à compter de la date d'attribution⁽¹⁾.

Si l'action a progressé d'au moins 5 % pendant cette période, un coefficient est appliqué au montant initial, conduisant, selon l'ampleur de la progression, à le réduire ou l'augmenter, étant entendu qu'en toute hypothèse ce coefficient est plafonné à 175 % en cas de progression du cours de l'action BNP Paribas supérieure ou égale à 75 % sur la période de 5 ans.

Cette condition consiste en la mesure, au terme de chacune des cinq années de la période d'acquisition, de l'évolution pendant l'année considérée du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice. Lors de chaque mesure, un cinquième du montant peut être réduit ou perdu en cas de sous-performance relative constatée.

Performance relative du titre BNP Paribas par rapport à la performance de l'indice Dow Jones EURO STOXX Banks	Conséquence sur la fraction du montant attribué soumise à la mesure de performance
Supérieure ou égale	Maintien
Inférieure de 5 points au plus	Réduction de 10 %
Inférieure de plus de 5 points à 10 points	Réduction de 30 %
Inférieure de plus de 10 points à 15 points	Réduction de 50 %
Inférieure de plus de 15 points	Perte

La rémunération versée dans le cadre du PRLT est soumise à un double plafond : le premier plafond résulte du barème appliqué en cas de progression de l'action, qui est limité à 175 %. Ensuite, la somme versée in fine sera en tout état de cause limitée à un plafond égal à la somme

de la rémunération fixe et de la rémunération variable annuelle attribuée au bénéficiaire au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'attribution au titre du PRLT.

(1) Les valeurs initiale et finale à retenir pour mesurer la progression du cours de l'action sur 5 ans sont les suivantes :

- la valeur initiale correspond au montant le plus élevé entre, d'une part la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution, et, d'autre part, le cours d'ouverture de l'action BNP Paribas en date d'attribution ;
- la valeur finale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date de paiement.

Montants de PRLT attribués au titre de 2015

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé les montants de PRLT attribués au titre de 2015. Les montants attribués mesurés en juste valeur sont les suivants :

PRLT attribué le 4 février 2016 (en euros)	Montant attribué ^(*)	Valorisation du montant attribué en juste valeur ^(**)
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 950 000	339 885
Philippe BORDENAVE	1 250 000	217 875

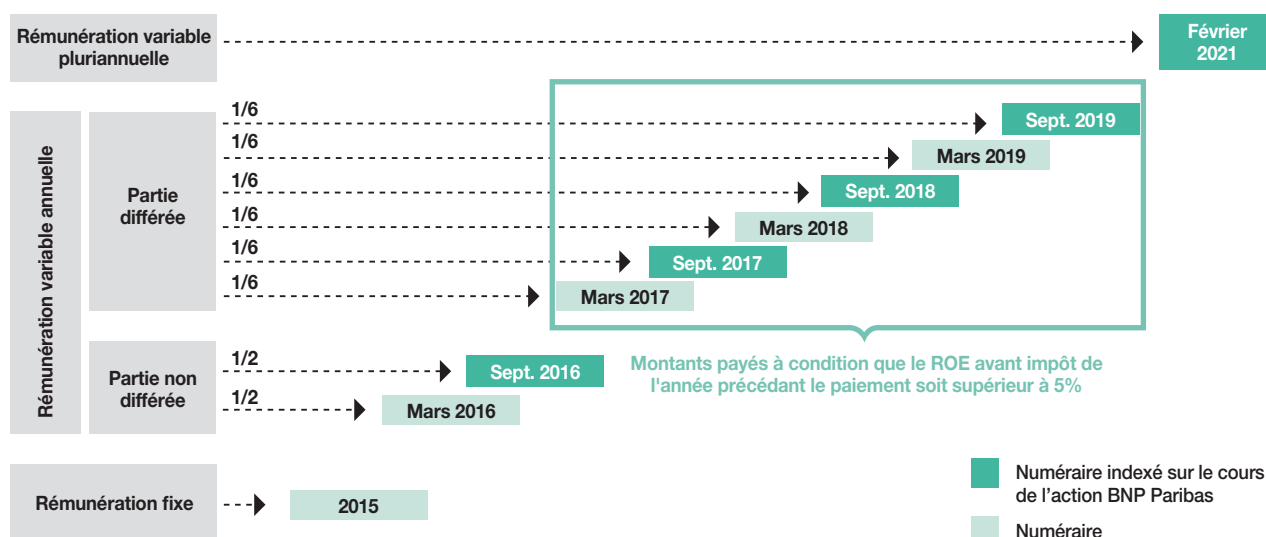
(*) Égal au montant de rémunération variable annuelle au titre de 2015.

(**) Juste valeur de 17,43 % du montant attribué dont le calcul est effectué par un expert indépendant.

François Villeroy de Galhau a quitté le Groupe en 2015 et en conséquence n'a pas été bénéficiaire d'une attribution conformément au règlement du PRLT.

4. Synthèse des rémunérations des mandataires sociaux exécutifs en exercice au 31/12/2015

1. Répartition dans le temps du versement des rémunérations au titre de 2015



2. Rémunération totale attribuée au titre de 2015, en comparaison par rapport à 2014

En euros	Rémunération totale attribuée au titre de 2015					Rémunération totale attribuée au titre de 2014
	Fixe	Variable annuel	PRLT (en juste valeur)	Total	Ratio Variable/Fixe	
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 250 000	1 950 000	339 885	3 539 885	1,8	2 781 200
Philippe BORDENAVE	800 000	1 250 000	217 875	2 267 875	1,8	1 418 360

III. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions : néant

Depuis 2009, les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas, en leur qualité, bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

IV. Actions de performance : néant

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'attributions d'actions de performance ou d'actions gratuites.

V. Avantages postérieurs à l'emploi

1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

M. Jean Lemierre, entré chez BNP Paribas en 2008, a, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, renoncé à son contrat de travail qui a pris fin en date du 30 novembre 2014. En conséquence, il perd à cette date le bénéfice des avantages sociaux qui lui étaient attribués en qualité de salarié de BNP Paribas. Il ne bénéficie d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de son mandat.

Il conservera néanmoins, en qualité de mandataire social, le bénéfice des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture de frais de santé et de retraite à cotisations définies.

M. Jean-Laurent Bonnafé, entré chez BNP Paribas en 1993, nommé Directeur Général le 1^{er} décembre 2011, a accepté de renoncer, avec effet au 1^{er} juillet 2012, à son contrat de travail conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Cette décision a eu pour conséquence de lui faire perdre, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture des frais de santé et du régime de retraite à cotisations définies, les avantages des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise dont il aurait bénéficié en tant que salarié et cadre dirigeant depuis près de vingt ans (notamment les droits liés à son contrat de travail en cas de rupture de celui-ci).

Lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012, une convention réglementée a été soumise au vote des actionnaires et approuvée par ceux-ci. Elle prévoit les dispositions suivantes, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de M. Jean-Laurent Bonnafé :

1. aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent Bonnafé :
 - en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
 - en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au point 2,
 - ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ;
2. si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au point 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :
 - a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable annuelle, son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité,
 - b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué en (2a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, M. Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération due au titre de l'année 2011 ;

3. en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :

- sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
- et sera soumise aux mêmes conditions.

En date du 25 février 2016, il a été mis fin à cette convention.

M. Philippe Bordenave ne bénéficie d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de son mandat.

2. Indemnités de fin de carrière

M. Jean-Laurent Bonnafé ne percevra pas d'indemnité de fin de carrière lors de son départ en retraite.

M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, bénéficie des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de sa situation contractuelle initiale.

Aucun engagement n'a été pris à l'égard de M. Jean Lemierre.

3. Régimes de retraite supplémentaire

Ni M. Jean Lemierre, ni M. Jean-Laurent Bonnafé, ni M. Philippe Bordenave ne bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient uniquement du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2015, de 418 euros par bénéficiaire pour l'année entière.

4. Régimes de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance-décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.

Le Directeur Général et le Directeur Général délégué bénéficient également du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. Une cotisation patronale annuelle de 1 460 euros, assimilée à un avantage en nature, a été versée au titre de l'exercice 2015 dans le cadre de ce dispositif.

Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas pour les régimes de prévoyance et la couverture santé s'élève à 10 284 euros.

VI. Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

Le Conseil d'administration a décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera de 80 000 actions. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, a été réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé. Concernant M. Jean Lemierre, ce nombre d'actions a été fixé à 10 000, la mise en conformité avec cette obligation devant être réalisée au plus tard le 1^{er} juin 2016, soit dans un délai de 18 mois après sa nomination en

qualité de Président. M. Jean Lemierre détenait 12 968 titres BNP Paribas au 31 décembre 2015.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de sa rémunération la quantité minimale de titres que M. Philippe Bordenave devra détenir pendant la durée de ses fonctions sous forme d'actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 1^{er} décembre 2016. M. Philippe Bordenave détenait 51 674 titres BNP Paribas au 31 décembre 2015.

VII. Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2015 aux administrateurs représentant les salariés s'est élevé à 76 660 euros (87 681 euros en 2014), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2015 aux administrateurs représentant les salariés se sont élevés au total à 117 557 euros (120 081 euros en 2014). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi que d'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes

en 2015 pour le compte de ces administrateurs représentant les salariés a été de 1 366 euros (1 707 euros en 2014).

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2015 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 672 euros (697 euros en 2014). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

VIII. Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2015, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 1 045 637 euros (1 352 550 euros au 31 décembre 2014) ; il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

IX. Éléments chiffrés de la rémunération des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute attribuée au titre de l'exercice ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros		2014	2015
		Montants attribués	Montants attribués
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} décembre 2014	Rémunération fixe	79 167	950 000
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	79 167	950 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	4 414	47 371
	<i>dont jetons de présence déduits de la rémunération variable</i>	-	-
	Avantages en nature ⁽³⁾	131	3 623
TOTAL	83 712	1 000 994	
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 250 000
	Rémunération variable annuelle	1 200 000	1 950 000
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	331 200	339 885
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	2 781 200	3 539 885
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	62 391	47 371
	<i>dont jetons de présence déduits de la rémunération variable</i>	(9 531)	-
	Avantages en nature ⁽³⁾	4 568	4 568
TOTAL	2 838 628	3 591 824	

En euros		2014	2015
		Montants attribués	Montants attribués
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	640 000	800 000
	Rémunération variable annuelle	610 000	1 250 000
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	168 360	217 875
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	1 418 360	2 267 875
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	1 218	-
	<i>dont jetons de présence déduits de la rémunération variable</i>	<i>(1 218)</i>	-
	Avantages en nature ⁽³⁾	6 631	6 631
TOTAL	1 424 991	2 274 506	
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué jusqu'au 30 avril 2015	Rémunération fixe	450 000	150 000
	Rémunération variable annuelle	440 000	-
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	121 440	-
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Sous-total	1 011 440	150 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽²⁾	135 578	23 806
	<i>dont jetons de présence déduits de la rémunération variable</i>	<i>(135 578)</i>	-
	Avantages en nature ⁽³⁾	5 006	1 182
TOTAL	1 016 446	174 988	

(1) Valorisation du montant attribué sous certaines conditions de performance.

(2) Le cas échéant, les montants des jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés du Groupe (à l'exception de BNP Paribas SA) sont déduits de la rémunération variable.

(3) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

Les deux tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute versée en 2015 ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

Tableau récapitulatif des rémunérations versées en qualité de dirigeant mandataire social

En euros		2014	2015	
		Montants versés	Montants versés	
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} décembre 2014	Rémunération fixe	79 167	950 000	
	Rémunération variable annuelle	-	-	
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	
	Jetons de présence ⁽¹⁾	4 414	47 371	
	Avantages en nature ⁽²⁾	131	3 623	
	TOTAL	83 712	1 000 994	
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 250 000	
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	1 400 819	507 834	
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>	-	507 834	
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>	500 274	-	
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>	363 498	-	
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>	273 251	-	
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2010</i>	263 796	-	
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	
	Jetons de présence ⁽¹⁾	62 391	47 371	
	Avantages en nature ⁽²⁾	4 568	4 568	
		TOTAL	2 717 778	1 809 773
	Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	640 000	800 000
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾		493 683	322 121	
<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>		-	322 121	
<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>		292 408	-	
<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>		186 044	-	
<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>		15 231	-	
<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2010</i>		-	-	
Rémunération variable pluriannuelle		Néant	Néant	
Rémunération exceptionnelle		Néant	Néant	
Jetons de présence ⁽¹⁾		1 218	-	
Avantages en nature ⁽²⁾		6 631	6 631	
	TOTAL	1 141 532	1 128 752	

En euros		2014	2015
		Montants versés	Montants versés
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué jusqu'au 30 avril 2015	Rémunération fixe	450 000	150 000
	Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	244 256	148 441
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>	-	148 441
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>	152 609	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>	82 926	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>	8 721	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2010</i>	-	-
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾	135 578	23 806
	Avantages en nature ⁽²⁾	5 006	1 182
TOTAL	834 840	323 429	

(1) Cf. Note (2) du tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

(2) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(3) Les rémunérations payables en 2015 au titre de 2011, 2012 et 2013 étaient soumises à la condition ROE avant impôt 2014 > 5 % ; cette condition n'ayant pas été satisfaite, les versements correspondants ont été annulés. Le montant versé en 2015 au titre de 2014 concerne la partie non différée de la rémunération variable annuelle attribuée et n'est pas soumis à condition de performance.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2015 est de 35 % (38 % en 2014).

Tableau récapitulatif des rémunérations versées au titre de leurs précédentes activités salariées

En euros		2014	2015
		Montants versés	Montants versés
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} décembre 2014	Rémunération fixe	Néant	Néant
	Rémunération variable annuelle	-	270 717
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>		188 000
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>		19 325
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>		30 314
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>		33 078
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2010</i>		-
	Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jeton de présence ⁽¹⁾	Néant	Néant
Avantages en nature ⁽²⁾	Néant	Néant	
TOTAL	-	270 717	
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	Néant	Néant
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	-	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>		
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>		
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>		
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>		
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2010</i>		
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾	Néant	Néant
Avantages en nature ⁽²⁾	Néant	Néant	
TOTAL	-	-	
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	Néant	Néant
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	280 852	168 377
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>	-	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>	-	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>	-	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>	154 627	168 377
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2010</i>	126 225	-
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾	Néant	Néant
Avantages en nature ⁽²⁾	Néant	Néant	
TOTAL	280 852	168 377	

En euros		2014	2015
		Montants versés	Montants versés
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué jusqu'au 30 avril 2015	Rémunération fixe	Néant	Néant
	Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	100 238	59 578
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2014</i>	-	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2013</i>	-	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2012</i>	-	-
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2011</i>	54 696	59 578
	<i>dont rémunération variable annuelle au titre de 2010</i>	45 542	-
	Rémunération variable pluriannuelle ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence ⁽¹⁾	Néant	Néant
	Avantages en nature ⁽²⁾	Néant	Néant
TOTAL	100 238	59 578	

(1) Cf. note (2) du tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

(2) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(3) Les montants repris ici correspondent aux rémunérations variables différées attribuées au titre des précédentes activités salariées des dirigeants mandataires sociaux, antérieurement à leur mandat.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2015 est de 35 % (38 % en 2014).

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

À l'exception des administrateurs élus par les salariés (Cf. section VII : Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés), aucune autre rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux.

Mandataires Sociaux non dirigeants	Montants versés en 2014	Montants versés en 2015
De CHALENDAR Pierre André	63 662	73 860
COHEN Monique ⁽¹⁾	53 877	66 706
GUILLOU Marion	55 021	75 987
KESSLER Denis	67 219	78 887
LEPETIT Jean-François	76 368	89 908
De MARGERIE Christophe ⁽²⁾	53 750	Néant
MISSON Nicole	65 568	68 253
MOUCHARD Thierry ⁽³⁾	54 513	9 562
PARISOT Laurence	56 419	71 540
PÉBEREAU Michel ⁽⁴⁾	65 568	43 240
PLOIX Hélène ⁽⁵⁾	17 948	Néant
SCHWARTZER Daniela ⁽⁶⁾	45 713	49 305
TILMANT Michel	60 104	73 667
VAN BROEKHOVEN Emiel	66 203	69 800
VERRIER Sandrine ⁽⁷⁾	Néant	39 742
WICKER-MIURIN Fields	64 932	69 800
TOTAL	866 865	880 257

(1) Mandat ayant débuté le 12 février 2014.

(2) Mandat jusqu'au 20 octobre 2014.

(3) Mandat ayant pris fin le 15 février 2015.

(4) Mandat ayant pris fin le 13 mai 2015.

(5) Mandat ayant pris fin le 14 mai 2014.

(6) Mandat ayant débuté le 14 mai 2014.

(7) Mandat ayant débuté le 16 février 2015.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean LEMIERRE			Néant			
Jean-Laurent BONNAFÉ			Néant			
Philippe BORDENAVE			Néant			
François VILLEROY de GALHAU			Néant			

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean LEMIERRE	Plan 7 du 06/04/2009	2 000	35,11
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE		Néant	
François VILLEROY de GALHAU (*)	Plan 7 du 06/04/2009	10 000	35,11

(*) Les 10 000 options de M. Villeroy de Galhau ont été levées via une opération de levée-vente

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean LEMIERRE			Néant			
Jean-Laurent BONNAFÉ			Néant			
Philippe BORDENAVE			Néant			
François VILLEROY de GALHAU			Néant			

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean LEMIERRE	Plan 1 du 5 mars 2010	1 110	Cf. infra tableau « Historique des attributions d'actions de performance »
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE	Plan 1 du 5 mars 2010	2 070	
François VILLEROY de GALHAU (*)	Plan 1 du 5 mars 2010	2 070	

(*) M. Villeroy de Galhau a vendu les 2 070 actions devenues disponibles durant l'exercice 2015.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9
Date de l'Assemblée Générale	18/05/2005	18/05/2005	21/05/2008	21/05/2008	21/05/2008
Date du Conseil d'administration	08/03/2007	18/04/2008	06/04/2009	05/03/2010	04/03/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées ⁽¹⁾ , dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	3 719 812	4 085 347	2 437 234	2 423 700	2 296 820
les mandataires sociaux	113 809	117 909	96 409	63 100	47 300
Jean LEMIERRE	-	-	14 381	13 300	9 980
Jean-Laurent BONNAFÉ	61 518	61 517	-	-	-
Philippe BORDENAVE	36 911	41 012	41 014	24 900	18 660
François VILLEROY de GALHAU	15 380	15 380	41 014	24 900	18 660
Point de départ d'exercice des options	08/03/2011	18/04/2012	08/04/2013	05/03/2014	04/03/2015
Date d'expiration	06/03/2015	15/04/2016	05/04/2017	02/03/2018	04/03/2019
Prix de souscription ou d'achat ⁽¹⁾	80,66	64,47	35,11	51,20	56,45
Prix ajusté valable au 31/12/2015 ⁽²⁾					67,74
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	30 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 3 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.		60 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.		100 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2015	-	-	27 645	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	15 380	15 380	15 369	24 900	18 660
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice (31/12/2015)	98 429	102 529	53 395	38 200	28 640

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice de ces plans ont été ajustés pour tenir compte du détachement d'un droit préférentiel de souscription intervenu le 30 septembre 2009 conformément à la réglementation en vigueur. Les prix d'exercice de ces plans ne comportent pas de décote.

(2) Sur certaines tranches pour lesquelles les conditions de performance n'ont pas été totalement atteintes.

Mesures des conditions de performance rattachées aux stock-options attribuées en 2011

Date d'attribution	Date d'acquisition	Mesure	Année de mesure	Performance du titre BNP Paribas	Performance de l'indice	Degré d'atteinte de la condition de performance
04/03/2011	04/03/2015	Première	2011	84 %	76 %	Condition atteinte
		Deuxième	2012	79 %	70 %	Condition atteinte
		Troisième	2013	136 %	121 %	Condition atteinte
		Quatrième	2014	111 %	122 %	Condition partiellement atteinte ⁽¹⁾

(1) Du fait de l'atteinte partielle de la condition de performance, le prix d'exercice initialement fixé à 56,65 euros est par conséquent augmenté de 20 % pour cette tranche (soit 67,74 euros)

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Date de l'Assemblée Générale	21/05/2008	21/05/2008	11/05/2011
Date du Conseil d'administration	05/03/2010	04/03/2011	06/03/2012
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	998 015	1 040 450	1 921 935
Les mandataires sociaux	7 875	11 835	7 000
Jean LEMIERRE	1 665	2 505	7 000
Jean-Laurent BONNAFÉ	-	-	-
Philippe BORDENAVE	3 105	4 665	-
François VILLEROY de GALHAU ⁽¹⁾	3 105	4 665	-
Date d'acquisition des actions	05/03/2013	04/03/2014	09/03/2015
Date de fin de période de conservation	05/03/2015	04/03/2016	09/03/2017
Conditions de performance	oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾	oui ⁽³⁾
Nombre d'actions acquises au 31/12/2015	5 250	3 945	7 000
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques ⁽⁴⁾	2 625	7 890	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice (31/12/2015)	-	-	-

(1) Sur les 4 665 actions attribuées à M. Villeroy de Galhau en 2011 (Plan 2), 3 110 ont été perdues en raison des conditions de performance et 1 555 sont cessibles en mars 2016. Par lettre publique du 8 septembre 2015 adressée aux Présidents des deux Commissions des Finances du Parlement, M. Villeroy de Galhau a indiqué qu'il s'est engagé à faire don de ces 1 555 actions à une ou des associations d'intérêt général.

(2) La condition de performance est basée sur la progression du Résultat par action du Groupe (elle est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois années de la période d'acquisition).

(3) La condition de performance est basée sur la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice des banques européennes EURO STOXX Banks.

(4) Les 2 070 actions annulées du Plan 1 sont le fait de la non-atteinte de la condition de performance sur 1 des 3 tranches initiales du plan. Les 7 890 actions annulées du Plan 2 sont le fait de la non-atteinte de la condition de performance sur 2 des 3 tranches initiales du plan.

Mesures des conditions de performance rattachées aux actions gratuites attribuées en 2011

Date d'attribution	Date d'acquisition	Mesure	Période de mesure	Performance du titre BNP Paribas	Performance de l'indice	Degré d'atteinte de la condition de performance
06/03/2012	09/03/2015	Première	2012-2014	107 %	88 %	Condition atteinte
		Deuxième	2012-2015	114 %	96 %	Condition atteinte

Valorisation⁽¹⁾ des plans de rémunérations variables pluriannuelles à la date d'attribution et au 31 décembre 2015

Date d'attribution du plan	12/04/2011		03/05/2012		02/05/2013		29/04/2014		04/02/2015		04/02/2016
Date d'échéance du plan	12/04/2016		03/05/2017		02/05/2018		29/04/2019		04/02/2020		04/02/2021
	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2015	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2015	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2015	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2015	À la date d'attribution du plan	Au 31/12/2015	À la date d'attribution du plan
Valorisation ⁽¹⁾											
Jean LEMIERRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Laurent BONNAFÉ	399 744	26 632	311 323	1 079 153	560 112	969 864	449 668	402 426	331 200	404 400	339 885
Philippe BORDENAVE	-	-	193 561	670 948	286 724	496 478	230 526	206 307	168 360	205 570	217 875
TOTAL	399 744	26 632	504 884	1 750 101	846 836	1 466 342	680 194	608 733	499 560	609 970	557 760

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Hypothèses retenues pour la valorisation des PRLT selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Valorisation en date d'attribution		
Date d'attribution du plan		04/02/2015 04/02/2016
Cours d'ouverture de l'action BNP Paribas		48,62 € 39,98 €
Valeur d'ouverture de l'indice EURO STOXX Banks		135,02 96,36
Taux zéro coupon		Euribor Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas		24,24 % 26,64 %
Volatilité de l'Indice EURO STOXX Banks		23,15 % 26,07 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice EURO STOXX Banks		85,77 % 88,00 %
Modèle financier utilisé		Monte-Carlo Monte-Carlo
Juste valeur du plan à la date d'attribution^(*)		27,60 % 17,43 %

(*) En pourcentage du montant attribué.

	Valeur initiale de l'action à l'attribution ⁽¹⁾	Juste valeur en date d'attribution	Valorisation en date de clôture 31/12/2014	Valorisation en date de clôture 31/12/2015
Cours de clôture de l'action BNP Paribas			49,26 €	52,23 €
Valeur de clôture de l'indice EURO STOXX Banks			134,51	127,87
Taux zéro coupon			Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas			25,01 %	25,02 %
Volatilité de l'Indice EURO STOXX Banks			25,42 %	24,63 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice EURO STOXX Banks			84,00 %	86,00 %
Modèle financier utilisé			Monte-Carlo	Monte-Carlo
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 12 avril 2011	53,68 €	29,42 %⁽²⁾	17,23 %⁽²⁾	1,96 %⁽²⁾
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 3 mai 2012	37,39 €	26,89 %⁽²⁾	68,98 %⁽²⁾	93,21 %⁽²⁾
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 2 mai 2013	42,15 €	33,34 %⁽²⁾	51,51 %⁽²⁾	57,73 %⁽²⁾
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 29 avril 2014	55,11 €	28,46 %⁽²⁾	22,49 %⁽²⁾	25,47 %⁽²⁾
Juste valeur en fin de période du plan attribué le 4 février 2015	51,76 €	27,60 %⁽²⁾	N/A	33,70 %⁽²⁾

(1) Cf Explication détaillée du PRLT (note de bas de page (1) p. 49).

(2) En pourcentage du montant attribué

Situation contractuelle détaillée des mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2015	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	M. Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration		✓ ⁽¹⁾	✓ ⁽²⁾			✓	
M. Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général		✓ ⁽³⁾	✓ ⁽²⁾		✓ ⁽⁴⁾			✓
M. Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	✓ ⁽⁵⁾		✓ ⁽²⁾			✓		✓

(1) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1^{er} décembre 2014.

(2) MM. Jean Lemierre, Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code Général des Impôts mis en place pour tous les salariés et les mandataires sociaux de BNP Paribas SA.

(3) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1^{er} juillet 2012.

(4) Cf Section V.1 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

(5) Contrat de travail suspendu.

CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF

Les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à chaque dirigeant mandataire social soumis au vote consultatif des actionnaires sont les suivants :

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean LEMIERRE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2015	Commentaires
Jean LEMIERRE - Président du Conseil d'administration		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	950 000	La rémunération de M. Jean LEMIERRE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2015.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Jetons de présence	47 371	M. Jean LEMIERRE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean LEMIERRE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	418	M. Jean LEMIERRE bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean LEMIERRE a été, en 2015, de 418 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	3 085	M. Jean LEMIERRE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA. Ce montant correspond aux sommes perçues.
Avantages de toute nature	3 623	M. Jean LEMIERRE bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	1 004 497	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean-Laurent BONNAFÉ soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2015	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 250 000	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2015.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 950 000	La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 1 950 000 euros, soit 104 % de la rémunération variable annuelle cible ; ■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2016, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2015 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2016, indexée à la performance du titre BNP Paribas ; ■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2017, 2018 et 2019 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	339 885	La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2016 et rattaché à l'exercice 2015 s'établit à 339 885 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 3 412 500 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.
Jetons de présence	47 371	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	-	Le montant des jetons de présence attribué à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe (hors BNP Paribas SA) est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction(*)	Néant	Sous réserve du respect des conditions de performance indiquées ci-dessous, M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficierait d'une indemnité de départ dans le cas où le Conseil d'administration mettrait fin à ses fonctions. Cette disposition a été autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013. La convention prévoit les dispositions suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent BONNAFÉ : <ul style="list-style-type: none"> ■ en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde ; ■ en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2 ; ■ ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ; 2. si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent BONNAFÉ devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit : <ol style="list-style-type: none"> (a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent BONNAFÉ a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité ; (b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, M. Jean-Laurent BONNAFÉ percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011 ; 3. en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent BONNAFÉ aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée : <ul style="list-style-type: none"> ■ sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus ; ■ et sera soumise aux mêmes conditions.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	418	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2015, de 418 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	3 085	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	4 568	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	3 595 327	

(*) En date du 25 février 2016, il a été mis fin à cette convention.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Philippe BORDENAVE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2015	Commentaires
Philippe BORDENAVE - Directeur Général délégué		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	800 000	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération fixe annuelle de M. Philippe BORDENAVE a été portée à 800 000 euros à compter du 1 ^{er} janvier 2015.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 250 000	<p>La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; ■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 1 250 000 euros, soit 104 % de la rémunération variable annuelle cible ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2016, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2015 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2016, indexée à la performance du titre BNP Paribas ; ■ la partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2017, 2018 et 2019 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	217 875	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2016 et rattaché à l'exercice 2015 s'établit à 217 875 euros pour M. Philippe BORDENAVE.</p> <p>Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 2 187 500 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.</p>
Jetons de présence	-	M. Philippe BORDENAVE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	-	
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	418	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2015, de 418 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	3 085	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	6 631	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
TOTAL	2 278 009	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. François VILLEROY de GALHAU soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2015	Commentaires
François VILLEROY de GALHAU - Directeur Général délégué		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	150 000	La rémunération de M. François VILLEROY de GALHAU était déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2015.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	-	M. François VILLEROY de GALHAU ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de 2015
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	-	M. François VILLEROY de GALHAU ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle rattachée à l'exercice 2015
Jetons de présence	23 806	M. François VILLEROY de GALHAU ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BGL.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU n'a bénéficié d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	139	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficiait du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. François VILLEROY de GALHAU a été, en 2015, de 139 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	1 028	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficiait des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficiait par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	1 182	M. François VILLEROY de GALHAU a disposé d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
TOTAL	176 155	

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants mentionnées à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2015 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (eneuros)
BONNAFÉ Jean-Laurent Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 692 actions	2	37 958,99
PÉBEREAU Michel Administrateur de BNP Paribas (jusqu'au 12/03/15)	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 22 000 actions	2	1 227 516,00
VERRIER Sandrine Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 10 actions	1	557,60
VILLEROY de GALHAU François ⁽¹⁾ Directeur Général délégué de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	cession de 10 000 actions	1	520 935,32

(1) Hors exercices de stock-options, détaillés au chapitre 2.1.

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET LES ACTIONS DE PERFORMANCE

Instruments consentis en 2015 aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'attribution le plus élevé, et instruments transférés ou levés en 2015 les plus importants, au profit de salariés non mandataires sociaux.

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution
Options consenties en 2015 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-	-
Options levées en 2015 (10 salariés)	26 419 49 800 6 368	35,11 51,20 56,45	06/04/2009 05/03/2010 04/03/2011

	Nombre d'actions attribuées/transférées	Dates d'attribution
Actions de performance consenties en 2015 (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-
Actions de performance transférées en 2015 (10 salariés)	95 000	06/03/2012

2.2 Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'administration rend compte de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de

l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et pour les comptes consolidés.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 (modifié), la Recommandation AMF n° 2012-02⁽¹⁾ ainsi que le rapport d'activité annuel d'octobre 2015 du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE).

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révisé en novembre 2015) publié par l'Association Française des Entreprises Privées (Afp) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef). BNP Paribas applique les recommandations de ce Code, ci-après dénommé Code de gouvernement d'entreprise ou Code Afep-Medef, lequel peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (<http://invest.bnpparibas.com>), sur le site de l'Afp (<http://www.afep.com>) et sur le site du Medef (<http://www.medef.com>).

Par ailleurs, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies à l'article 18, Titre V Assemblées des actionnaires, des statuts de BNP Paribas publiés dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la partie Actes constitutifs et statuts. En outre, un résumé de ces modalités ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 sont repris dans la partie BNP Paribas et ses actionnaires dudit Document.

1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le règlement intérieur adopté en 1997 par le Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés. Il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de Place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

En 2015, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a examiné et revu en profondeur le règlement intérieur et en a soumis une nouvelle version à l'approbation du Conseil d'administration. Après discussion et modifications délibérées lors de sa séance du 2 octobre 2015, le Conseil d'administration a adopté le nouveau règlement intérieur joint en annexe du présent rapport.

La structure et le contenu en ont été revus pour tenir compte notamment des dispositions de la directive européenne dite CRD 4 (Capital Requirement Directive 4) telles que transposées en droit français courant 2014, lesquelles accroissent substantiellement les missions du Conseil d'administration des établissements de crédit. Par ailleurs, il a été précisé et renforcé, en considération notamment des lignes directrices de l'European Banking Authority (EBA), des règles en matière d'éthique, confidentialité, déontologie et de toutes obligations que doivent respecter les administrateurs.

Le règlement intérieur rappelle et souligne le caractère collégial du Conseil d'administration qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société. Il en détaille les missions (§ 1)⁽²⁾.

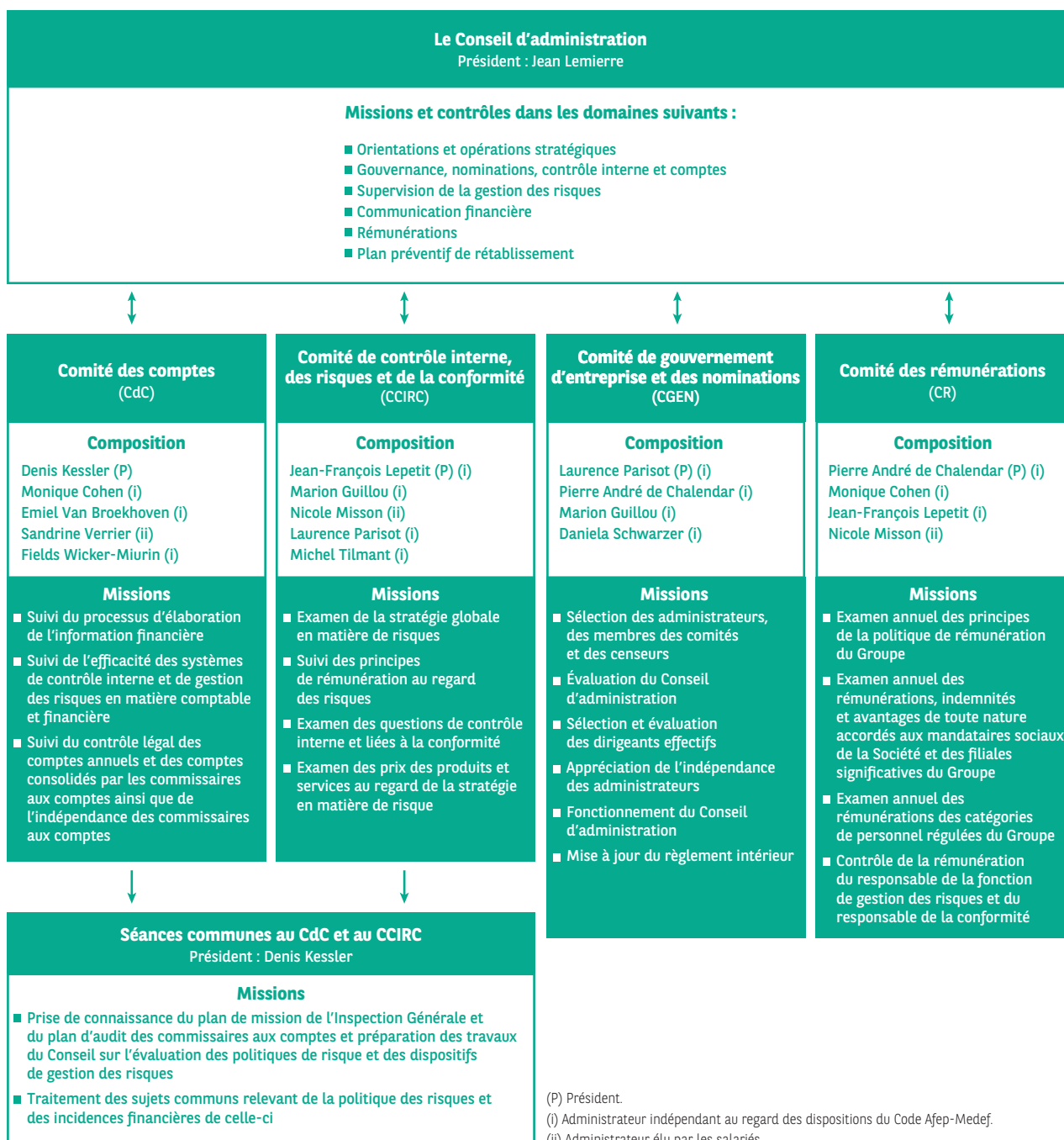
(1) Recommandation AMF n° 2012-02 – Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code Afep-Medef – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF (modifiée le 22 décembre 2015).

(2) Les références aux § renvoient aux numéros des paragraphes du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est assisté de quatre Comités spécialisés (Comité des comptes, Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité, Comité des rémunérations, Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations) ainsi que de tout comité ad hoc. Le

règlement intérieur en précise les missions respectives qui ont été élargies par les dispositions de la CRD 4 et prévoit que le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et le Comité des comptes se réunissent en séance commune en tant que de besoin.

Aucun membre de la Direction Générale, ni le Président du Conseil d'administration, n'est membre d'un Comité depuis 1997.



La composition de chaque comité tient compte des compétences de ses membres dans la matière concernée. Ainsi :

- Le Comité des comptes comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière. En considération des compétences financières renforcées

par ses fonctions de Président-Directeur Général de SCOR, société de réassurance majeure européenne, M. Denis Kessler a été désigné Président du Comité ;

- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques

en raison de leur formation ou de leur expérience. Son Président a exercé des responsabilités exécutives dans le secteur bancaire, il a été Président de la Commission des Opérations de Bourse (COB), membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Un autre de ses membres possède une expérience internationale du management bancaire ;

- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations est composé d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entités internationales. Sa Présidente, en tant qu'ancienne Présidente du Medef, a supervisé la finalisation du code Afep-Medef ;
- la composition du Comité des rémunérations est conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise : ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine et un administrateur salarié est membre du comité. Deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. Jean-François Lepetit et M^{me} Nicole Misson). Cette composition est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas. Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux échanges, hors ceux qui le concernent personnellement.

1.a La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Depuis le 11 juin 2003, BNP Paribas dissocie les fonctions de Président et de Directeur Général. Cette décision est en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014 par la CRD 4.

Les missions du Président

Elles sont décrites à l'article 3.1.1 du règlement intérieur.

Le Président veille au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. Il préside, à ce titre, le Comité de liaison des actionnaires dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée.

Le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général tout en respectant les responsabilités exécutives de celui-ci. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. Ses missions sont de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif. Elles ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général, qui assume seul la responsabilité opérationnelle du Groupe.

En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les pouvoirs publics et les institutions, aux plans national, européen et international. Il participe activement au débat sur l'évolution de la régulation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur des services financiers.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du

Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration ; il apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales et contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance.

Les pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le règlement intérieur du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil (§ 1.1). Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission non couverte par le mandat des Commissaires aux comptes dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros (§ 7.1.3).

1.b La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs

La composition du Conseil et son évolution

- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2015 a renouvelé pour une durée de trois ans le mandat de MM. Pierre André de Chalendar, Denis Kessler et de M^{me} Laurence Parisot, et ratifié la cooptation de M. Jean Lemierre en remplacement de M. Baudouin Prot pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier soit jusqu'à l'Assemblée Générale amenée à statuer sur les comptes 2016.

M. Michel Pébereau, dont le mandat d'administrateur est arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

- À l'issue de l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 et au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration était composé de 14 administrateurs, dont 12 nommés par les actionnaires et 2 élus par les salariés.

La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires était de 41,66 % (5/12). Elle était de 50 % en tenant compte de l'ensemble des administrateurs (7/14).

Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil.

La présidence du Conseil

La fonction de Président du Conseil d'administration est assurée par M. Jean Lemierre.

L'indépendance des administrateurs (au 31 décembre 2015)

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères	Jean LEMIERRE	Jean-Laurent BONNAFE	Pierre André de CHALENDAR	Monique COHEN	Marion GUILLOU	Denis KESSLER	Jean-François LEPETIT	Nicole MISSON	Laurence PARISOT	Daniela SCHWARZER	Michel TILMANT	Emiel VAN BROEKHOVEN	Sandrine VERRIER	Fields WICKER-MIURIN
1 Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes	X	X	0	0	0	0	0	X	0	0	0	0	X	0
2 Existence ou non de mandats croisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 Existence ou non de relations d'affaires significatives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Existence de lien familial proche avec un mandataire social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans	0	0	0	0	0	X ^(*)	0	0	0	0	0	0	0	0
7 Statut de l'actionnaire important	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 ^(*)	0 ^(*)	0	0

« 0 » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

« X » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

(*) Cf. page ci-après.

Répondent aux critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise et examinés par le Conseil d'administration : M^{mes} Monique Cohen, Marion Guillou, Laurence Parisot, Daniela Schwarzer, Fields Wicker-Miurin et MM. Pierre André de Chalendar et Jean-François Lepetit.

Plus précisément, pour M^{me} Monique Cohen, MM. Pierre André de Chalendar et Denis Kessler, le Conseil d'administration a constaté que les relations d'affaires entre BNP Paribas et respectivement (i) Apax, ainsi que les entreprises dans lesquelles Apax détient des participations, (ii) Saint-Gobain et son groupe, et (iii) le groupe SCOR SE n'ont pas de caractère significatif (les revenus générés par chacune de ces relations commerciales représentaient moins de 0,5 % des revenus totaux 2015 publiés par BNP Paribas).

Enfin, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise (point 9.5), le Conseil d'administration a considéré que la composition du capital de BNP Paribas et l'absence de conflit d'intérêts potentiel garantissaient l'indépendance de MM. Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven.

Par ailleurs, pendant la période de plus de douze années d'exercice du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, trois Directeurs Généraux se sont succédé, chacun d'eux ayant assumé ou assumant la direction effective de la Banque avec sa propre personnalité et ses propres méthodes et pratiques. L'actuel Directeur Général n'est dans cette position que depuis quatre ans. En conséquence, le Conseil d'administration a considéré que l'esprit critique dont fait preuve M. Denis Kessler se renouvelle à chaque changement de la direction effective, garantissant ainsi son indépendance. Le Conseil a également tenu compte de la compétence financière de M. Denis Kessler, indispensable à la compréhension des mécanismes bancaires (Docteur d'État en Sciences économiques et diplômé des Hautes Études Commerciales), renforcée par ses fonctions de Président-Directeur Général de l'une des sociétés de réassurance européennes majeures.

Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont donc indépendants au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise et de l'appréciation qu'en a fait le Conseil d'administration.

Les deux administratrices élues par les salariés, M^{mes} Nicole Misson et Sandrine Verrier, ne sont pas reconnues comme indépendantes selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.

Deux administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Jean Lemierre, Président du Conseil d'administration, et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise définissant l'administrateur indépendant.

Les administrateurs sont identifiés et recommandés par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations en considération de critères reposant sur des qualités tant personnelles que collectives, et selon les modalités prévues par le règlement intérieur, lesquelles permettent de s'assurer de leur indépendance (§ 4.2.1.) :

- la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques lui permettant de prendre des décisions de manière judicieuse et éclairée ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement lui permettant de garder son objectivité ;

- la disponibilité et l'assiduité qui permettent d'avoir le recul nécessaire et favorisent l'implication et le sens des responsabilités de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
- la loyauté, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société et au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires ;
- la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.

1.c La déontologie de l'administrateur

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts. Le règlement intérieur du Conseil (§ 4.3.3) leur enjoint, en tout état de cause, de faire part de toute situation de conflit d'intérêts et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le règlement intérieur prévoit qu'un administrateur consulte le Président du Conseil d'administration de toute situation qui serait susceptible de conflit d'intérêts.
- À la connaissance du Conseil, aucun des membres du Conseil d'administration n'a été condamné pour fraude ni n'a été associé, en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général, à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années au moins.
- À la connaissance du Conseil, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ès qualité au cours des cinq dernières années au moins.
- Indépendamment des conventions et engagements réglementés, il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été choisi.
- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, en particulier, tenus au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Aux termes du règlement intérieur, ils doivent s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives (§ 4.3.1).
- Les administrateurs sont informés des périodes pendant lesquelles ils peuvent, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas (§ 4.3.1).

1.d L'information et la formation des administrateurs

- En application du règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil (§ 3.4.1).
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités spécialisés du Conseil.

- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé et peut être formé à cette occasion, de l'évolution de la réglementation bancaire et des textes de référence en matière de gouvernance. Les travaux sur l'application de la CRD 4 dans son volet gouvernance avaient commencé au cours du dernier trimestre 2014 et leur finalisation a été réalisée au cours du premier trimestre 2015.
- À l'occasion de la mise en place de la règle Volcker aux États-Unis et de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires en France sur lesquelles les membres du Conseil devaient se prononcer, ces derniers ont bénéficié d'une formation sur ces deux réglementations (avril 2015).
- Le séminaire stratégique qui s'est tenu le 17 décembre 2015 comprenait une session portant sur les évolutions réglementaires de capital et leur incidence pour BNP Paribas, et une présentation des lignes métiers Wealth Management et Personal Finance et de leurs enjeux.
- À cette occasion, il a été également dispensé une formation sur la transformation digitale dans les « Marchés Domestiques », sur le ratio de levier et les valorisations comptable et prudentielle ; les administrateurs ont alors rencontré les responsables concernés au sein du Groupe.
- Au regard des dispositions du décret du 3 juin 2015 pris en application de la loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi relatives à la formation des administrateurs élus par les salariés et à leur temps de préparation des séances du Conseil d'administration et de ses Comités, le Conseil a déterminé que le contenu du programme de formation porterait entre autres sur le rôle et le fonctionnement du Conseil, l'organisation et les activités de la banque et la comptabilité bancaire. Au titre de 2015, les administrateurs élus par les salariés

ont bénéficié de formation sur la comptabilité bancaire à raison de 13 heures et sur la gouvernance des conseils d'administration pour l'un des administrateurs à raison de 14 heures. Ils bénéficient au même titre que les autres administrateurs des formations dispensées par BNP Paribas telles que décrites ci-dessus.

2. LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2015

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2015, dont quatre fois sur convocation exceptionnelle. La participation moyenne des administrateurs aux séances du Conseil a été de 94 %. Le Conseil s'est, en outre, réuni une fois pour un séminaire stratégique.
- Le Comité des comptes s'est réuni à six reprises avec un taux d'assiduité de ses membres de 96 %.
- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à six reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se sont par ailleurs réunis deux fois en séance commune avec un taux d'assiduité de 100 %. Ces deux Comités se sont ainsi réunis, ensemble ou séparément, quatorze fois au cours de l'année 2015.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à huit reprises, dont une séance s'est tenue en présence des Présidents des autres Comités et d'un administrateur, M. Michel Tilmant, en considération de son expérience acquise en sa qualité d'ancien dirigeant d'une banque internationale. Le taux d'assiduité était de 100 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois avec un taux d'assiduité de 100 %.

► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2015

Administrateurs	Conseil d'administration	Comités spécialisés	Total	Taux d'assiduité individuel
	Présence/Nombre de séances			
J. LEMIERRE	11/11		11/11	100 %
M. PÉBEREAU (jusqu'au 13/05/2015)	5/5	5/5	10/10	100 %
J-L. BONNAFÉ	11/11		11/11	100 %
P. A. de CHALENDAR	8/11	12/12	20/23	87 %
M. COHEN	11/11	11/12	22/23	96 %
M. GUILLOU	10/11	16/16	26/27	96 %
D. KESSLER	10/11	8/8	18/19	95 %
J-F. LEPETIT	11/11	13/13	24/24	100 %
N. MISSON	11/11	12/12	23/23	100 %
T. MOUCHARD (jusqu'au 15/02/2015)	2/2	1/1	3/3	100 %
L. PARISOT	11/11	8/8	19/19	100 %
D. SCHWARZER	9/11		9/11	82 %
M. TILMANT	10/11	9/9	19/20	95 %
E. VAN BROEKHOVEN	11/11	8/8	19/19	100 %
S. VERRIER (à compter du 16/02/2015)	9/9		9/9	100 %
F. WICKER-MIURIN	11/11	8/8	19/19	100 %
Moyenne	95 %	99 %	97 %	

3. LES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2015

3.a Les travaux du Conseil en 2015

Le Conseil d'administration, qui détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale :

- a examiné le plan de développement 2014-2016, tel qu'approuvé en 2014, au regard des résultats des pôles en 2014, du contexte économique et de taux qui s'est détérioré et de l'impact des nouvelles taxes et réglementations aussi bien nationales, qu'européennes et internationales. La pertinence des choix du Plan a été confirmée notamment par :
 - les projets préparant la banque de demain (Hello bank!, nouvelles solutions de paiement en ligne multibancaires),
 - de bons résultats du plan dans les différents territoires,
 - une bonne performance des métiers moteurs de croissance,
 - une adaptation au nouvel environnement pour les marchés de capitaux,
 - une nouvelle organisation pour accélérer l'évolution du modèle CIB (de Corporate Investment Banking vers Corporate and Institutional Banking),
 - les acquisitions 2014 réalisées au moment opportun et à des prix satisfaisants,
 - le renforcement des moyens en matière de conformité et de contrôle,
 - une politique rigoureuse de gestion des risques,
 - des économies de coûts en ligne avec le programme *Simple & Efficient* ;
- a été informé et a suivi le programme d'évolution de CIB of Tomorrow ;
- a, suite à la décision prise fin 2014 de la création d'une *Intermediate Holding Company* (IHC) avec une gouvernance regroupant les activités du Groupe aux États-Unis (à l'exception de celles de la succursale américaine de BNP Paribas SA), suivi les différentes étapes de cette création dont la finalisation devrait intervenir en 2016 ;
- a délibéré sur la comparaison des performances de la Banque par rapport à ses concurrents ainsi que de son bilan, sur la base des résultats disponibles pour l'année 2014 ;
- a entendu les commentaires de la Direction Générale sur la rentabilité de la production nouvelle de l'année 2014 et du 1^{er} semestre 2015 ;
- a été informé des nouvelles règles du *Single Supervisory Mechanism* (SSM) sur le programme des rachats d'actions. Il a continué à suivre le montant des enveloppes affectées aux différents objectifs du programme de rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale ;
- a approuvé la Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques ;
- a examiné chacune des conventions réglementées conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;
- a convoqué la masse des porteurs du TSDI de 500 millions de dollars émis par BNP Paribas en 1986 ;
- a approuvé le projet de fusion-absorption simplifiée de la société Rueil 2000 par BNP Paribas ;

- a approuvé la soumission d'une offre liante pour l'acquisition du courtier non bancaire Sharekhan Limited en Inde et a approuvé son acquisition pour 100 % des titres ;
- a approuvé l'acquisition par Arval des activités européennes de Fleet Services de GE Capital ;
- a envisagé différentes alternatives pour First Hawaiian Bank ;
- a délibéré de la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- a examiné la politique menée par BNP Paribas dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) ;
- a été informé des résultats de l'enquête annuelle sur la satisfaction des collaborateurs (*Global People Survey*) et des actions qui en ont découlé.

La séance du 7 juillet 2015 du Conseil d'administration s'est tenue en présence des représentants du SSM émanant de la Banque Centrale Européenne (BCE) et des représentants de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui ont présenté leurs missions, leurs approches et leurs réflexions suivi par un échange de vues avec les administrateurs.

Le Conseil d'administration s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique consacré, entre autres, à l'incidence pour BNP Paribas des évolutions réglementaires de capital, et aux enjeux des grandes lignes métiers que sont Wealth Management, Personal Finance, Domestic Markets, CIB.

3.b Les travaux réalisés par le Comité des comptes et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2015

Examen des comptes et information financière

Le Comité des comptes :

- a procédé chaque trimestre à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes ;
- a analysé chaque trimestre les tableaux de synthèse des résultats consolidés, la rentabilité annualisée des capitaux propres ainsi que les résultats et la rentabilité par domaine d'activité ; a examiné le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2014 et son évolution entre cette date et le 30 juin 2015 ; il a, à cette occasion, été informé de l'évolution des engagements de hors-bilan ;
- a examiné la politique de distribution de dividendes en considération de la recommandation de la BCE relative au respect des règles prudentielles de solvabilité ;
- a suivi l'évolution d'exigence prudentielle de fonds propres et a examiné les résultats du Supervisory Review and Evaluation Process (SREP) et leur impact sur le ratio de solvabilité. Il a examiné l'évolution des actifs pondérés ;
- a examiné régulièrement les provisions pour litiges ;
- a examiné les écarts d'acquisition et leurs ajustements, notamment ceux liés à la dépréciation de l'écart d'acquisition de BNL bc suite aux résultats du SREP ;
- a pris connaissance des explications relatives à la *Funding Valuation Adjustment* (FVA) et à la *Prudent Valuation Adjustment* (PVA), des ajustements apportés à la *Credit Valuation Adjustment* (CVA) et à la mise en œuvre de la norme comptable IFRIC 21 impliquant un retraitement des comptes de résultat par métier ;
- a examiné la valorisation du portefeuille d'options de taux Euro ;

Le Conseil :

- a examiné et approuvé les résultats du 4^e trimestre 2014 et de l'année 2014, ainsi que ceux des trois premiers trimestres de l'année 2015 ;
- a pris connaissance, chaque trimestre, de l'évolution des revenus, du coefficient d'exploitation par métier. Pour chaque période considérée, a entendu la synthèse des travaux du Comité des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes ;
- a entendu les commentaires du Comité des comptes sur la synthèse du contrôle interne comptable examinée, chaque trimestre, par ce dernier ;
- a examiné et arrêté, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqués et approuvé le rapport du Conseil d'administration pour l'année 2014 ;
- a délibéré de l'évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité à la lumière des règles prudentielles de solvabilité et des demandes du régulateur. Il a pris connaissance de la demande faite par la BCE suite aux résultats du SREP et a arrêté le communiqué publié conformément à la demande de l'AMF.

- lors de l'examen des résultats, a entendu le responsable Finance Groupe et le responsable chargé du reporting comptable et financier. Il a, chaque trimestre, procédé à l'audition du responsable Finance Groupe, hors la présence du Directeur Général. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre. Hors la présence du Président, du Directeur Général et du responsable Finance Groupe, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles ;

Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe, réalisé par le Comité des comptes hors la présence du Président et du Directeur Général.

- a revu les dispositifs de certification comptable dans le cadre des procédures de contrôle interne ;
- a examiné la partie du rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au titre de l'exercice 2014 ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

Le Conseil a approuvé le rapport du Président du Conseil d'administration dans sa partie relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au titre de l'exercice 2014.

Les travaux ad hoc réalisés par le Comité des comptes en 2015

Examen des comptes et information financière

- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la certification de leurs états financiers. Il a analysé à cette occasion l'évolution du niveau de risque constaté pour chacun des trente contrôles comptables majeurs.

Relations avec les Commissaires aux comptes

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes la déclaration écrite de son indépendance.
- Hors la présence des Commissaires aux comptes, il a été informé des honoraires qui leur ont été versés et pris connaissance du tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit. Il a autorisé une mission de cette nature qui a été soumise à son approbation conformément au règlement intérieur (§ 7.1.3).

3.c Les travaux réalisés par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité en séance commune, et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2015

Les Comités :

- ont examiné les conséquences pour la banque de la baisse des taux d'intérêt en euro ;
- ont pris connaissance du rapport Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Ils ont examiné l'évaluation faite par la Banque de ses risques, se sont assurés qu'elle a mis en place des contrôles adéquats et qu'elle dispose des fonds propres nécessaires pour faire face à ces risques ;
- ont pris connaissance du rapport *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* (ILAAP). Ils ont examiné le seuil de tolérance au-dessus duquel il peut être considéré que la situation de liquidité est en conformité avec le profil de risque de la Banque ;
- ont examiné le programme de conformité lié à l'application de la règle Volcker ainsi que la mise en œuvre de la loi française relative à la séparation et la régulation des activités bancaires ;
- ont été informés et suivent régulièrement les risques les plus significatifs pouvant avoir un impact à terme sur les comptes, notamment sur des enquêtes ou demandes d'informations menées par les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes ainsi que sur des actions et négociations menées dans le cadre d'actions collectives ;
- ont examiné et suivent la situation de certains pays dont l'évolution géopolitique peut avoir un impact sur la qualité du portefeuille détenu par la Banque. Il en est de même de certains secteurs d'activités pour lesquels une revue du portefeuille a été réalisée et suivie ;
- ont examiné le rapport établi au titre de l'année 2014 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ils ont procédé à l'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs mis en place.

Le Conseil :

- a approuvé le niveau de tolérance au risque de liquidité et les politiques, procédures et systèmes internes relatifs au risque de liquidité ;
- a approuvé le processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital ;
- a approuvé le programme de conformité lié à l'application de la règle Volcker ;
- a donné son accord pour que BNP Paribas souscrive à une augmentation de capital d'*Opera Trading Capital*, filiale dédiée aux activités sur instruments financiers pour compte propre et créée en application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires de 2013 ;
- a été informé de la revue du portefeuille Énergie hors électricité et autres matières premières ;
- a été informé de la situation de la Banque au Brésil ;
- a été régulièrement informé de l'évolution des négociations menées dans le cadre des actions collectives et des enquêtes ou investigations menées par les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays concernant des opérations sur le marché des changes ;
- a entendu les conclusions des travaux effectués sur la base du rapport établi pour la mesure et la surveillance des risques au titre de l'année 2014.

3.d Les travaux réalisés par le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2015

Risques et liquidité

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité :

- a examiné et délibéré sur la nouvelle organisation de la fonction risques devant améliorer l'efficacité opérationnelle des dispositifs et procédures de contrôle, faciliter l'anticipation des risques, y compris ceux liés à la réglementation, et accentuer les contrôles ;
- a passé en revue l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie et des risques de crédit. Il a délibéré sur la base des informations présentées par *Risk*. Le responsable de Risk dans les différentes catégories de risques a répondu en séance aux questions du Comité ;
- a examiné le tableau de bord présenté trimestriellement par le responsable des risques et a proposé des modifications à sa présentation ;
- a examiné les profils de risque des filiales significatives pour lesquelles le Comité des risques de BNP Paribas exerce la fonction de Comité des risques desdites filiales, comme le permet la loi ;
- a examiné les premiers éléments du plan d'action sur le dispositif de pilotage du Profil de Risque suite à la revue thématique par la BCE de la gouvernance des risques, et le *Risk Assessment Framework* (RAF) ;
- a examiné les limites globales de risque conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 (précité) ;

- a examiné et suivi les risques de liquidité et la politique de liquidité du Groupe mise en œuvre par la Direction Générale au regard de l'évolution des marchés et des réglementations ;
- a examiné le rapport définitif de la BCE sur la revue de la gestion de la liquidité ;
- a délibéré sur l'approche consistant pour chaque métier à améliorer la prise en compte des risques dans les prix des produits et services ;
- a délibéré sur l'impact de la réforme réglementaire européenne Solvency II, notamment des exigences de fonds propres au regard des risques des compagnies d'assurances, et a été informé de l'impact de la loi Eckert pour Cardif ;
- a examiné les sujets liés à la cyber-sécurité et leurs impacts.

Le Conseil :

- a approuvé les limites globales de risques ;
- a approuvé la procédure de saisine du Conseil en cas de dépassement d'une limite globale de risques (cf. point 3.5 Gouvernance ci-dessous) ;
- a examiné, sur la base du *Risk Profile Statement* et du rapport du Président du Comité, le tableau de bord présentant la mesure des indicateurs retenus sur les différentes catégories de risques, et de façon régulière la gouvernance, la gestion et le suivi des risques ;
- a été informé de l'examen par le Comité du rapport définitif de la BCE sur la revue de la gestion de la liquidité ;
- a pris connaissance des conditions de prix et de maturité des émissions de titres de créance dans le cadre des enveloppes accordées par le Conseil ;
- sur la base du rapport du Président du Comité a pris connaissance de l'ensemble des travaux du Comité sur les risques du Groupe notamment ceux relatifs aux évolutions du RAF et à la gouvernance des risques ;
- a été régulièrement informé de l'évolution du coût du risque par métier et par zone géographique ;
- a été informé des impacts liés à Solvency II et des conséquences afférentes ;
- a demandé au Comité de suivre régulièrement le sujet lié à la cyber-sécurité.

Conformité et contrôle interne, litiges et contrôle périodique

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité :

- a continué à suivre la mise en place du plan de remédiation initiée en 2014 à la demande des autorités américaines représentant la traduction des engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollar ;
- a suivi la mise en place de la nouvelle organisation de la Conformité ;
- a été informé du plan de mise en place du programme *Know Your Customer* (KYC) et a suivi l'évolution de ce programme au regard de la mise en œuvre des règles de révision et de la définition d'un modèle de KYC transversal ;
- a examiné le rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2014 comprenant le rapport sur le *Risk Assessment* de la Conformité, les points marquants liés à la conformité dans l'ensemble des

lignes métiers et les zones géographiques, le rapport sur le risque opérationnel, le contrôle permanent et la continuité d'activité ainsi que le contrôle des activités externalisées, et le rapport du contrôle périodique ;

- a délibéré sur les principaux résultats du contrôle périodique en 2014 et au 1^{er} semestre 2015 notamment avec la mise en place d'une filière conformité en vue de réaliser des audits dans ce domaine ;
- a délibéré sur la politique Pays et le dispositif mis en place ;
- a passé en revue, lors de chacune de ses séances, le tableau des litiges et procédures en cours et les évolutions de chacun des dossiers d'une séance à l'autre. Il a suivi les litiges et procédures les plus significatifs notamment ceux liés aux comptes de contribuables américains en Suisse qui s'est résolu par la signature d'un *Non Prosecution Agreement*, au dossier relatif aux crédits immobiliers octroyés en francs suisses auprès de particuliers en vue de la réalisation d'un investissement locatif, aux investigations initiées par les autorités étrangères sur le marché des Credit Default Swaps (CDS) ainsi que la résolution de l'action collective liée ;
- a examiné les incidents notamment sur les opérations de marché et a demandé la mise en place de plans d'action afin de combler les défaillances du dispositif ;
- a été informé des demandes de modifications et des demandes complémentaires exprimées par les régulateurs sur les plans de redressement et de résolution ainsi que celles relatives au plan US ;
- a examiné les évolutions réglementaires françaises et européennes en matière de résolution et a été informé des problématiques liées à la mise en place du Total Loss Absorbing Capacity (TLAC) et du Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (MREL) ;
- a assuré un suivi dans la mise en place de la règle Volcker et de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires.

Le Conseil :

- a approuvé sur la base du rapport du Président du Comité le rapport sur le contrôle interne au titre de 2014 ;
- a revu les modifications apportées au plan de résolution dont la version actualisée a été remise à la BCE ;
- a approuvé le plan de rétablissement dont la version actualisée est remise à la BCE ;
- a été informé des modifications du plan US de résolution bancaire demandées par les autorités américaines ;
- a suivi la mise en place du Plan de remédiation ;
- a été informé de la mise en place d'une politique Pays et d'un programme de KYC ;
- a été informé de l'état des procédures et litiges ainsi que des incidents et du montant des pertes liées à ces incidents ;
- a entendu le Président du Comité sur le suivi de la mise en place de la règle Volcker et de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires.

Le Comité a consacré une séance dédiée à l'audition des responsables des fonctions risques, conformité, contrôle périodique et juridique, hors la présence de la Direction Générale et du management.

Il a examiné les échanges avec l'ACPR et la Direction Générale.

Le Conseil :

- a entendu le compte rendu des auditions ;
- a pris connaissance des échanges de correspondance entre la Direction Générale et l'ACPR.

3.e Les travaux réalisés par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2015

Évolution de la composition du Conseil et des Comités spécialisés

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations :

- a proposé de nommer en tant que Présidente du Comité Laurence Parisot pour succéder à Michel Pébereau. Ce choix a été justifié par la compétence de Laurence Parisot en matière de gouvernance, sa contribution à l'amélioration du Code Afep-Medef, son ancienneté et son expérience au sein du Comité ;
- a examiné les dates d'échéances des mandats des administrateurs et a proposé au Conseil de demander à l'Assemblée Générale des actionnaires de renouveler les mandats arrivant à expiration en 2015, à savoir ceux de M^{me} Laurence Parisot, de MM. Pierre André de Chalendar et Denis Kessler et de ratifier la cooptation de M. Jean Lemierre ;
- a examiné la composition du Conseil d'administration et a proposé au Conseil de ne pas coopter ni proposer la nomination d'un nouvel administrateur, pour maintenir le nombre de ces derniers à 14 ;
- a passé en revue la situation de chaque administrateur et a proposé au Conseil de nommer M^{mes} Daniela Schwarzer, Sandrine Verrier et Laurence Parisot membres respectivement du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Le Conseil :

- a nommé M^{me} Laurence Parisot Présidente du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations ;
- a suivi la proposition du Comité de ne pas augmenter le nombre d'administrateurs ;
- a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le renouvellement des mandats des administrateurs concernés ainsi que la ratification de la cooptation du Président du Conseil ;
- a nommé les administrateurs proposés en tant que membres dans les Comités visés ci-dessus.

Gouvernance

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations :

- a continué à mener ses travaux sur la mise en place de la CRD 4 dans son volet gouvernance. Il a proposé au Conseil un certain nombre de mesures en matière de risques ;
- a proposé au Conseil de mettre en place une procédure de saisine du Conseil en cas de dépassement d'une limite globale de risques ;

- a proposé dans un premier temps de ne pas mettre en place de comités de risques spécifiques dans les filiales ;
- a proposé de mettre en place des tableaux de bord risques séparant les différentes catégories : stock, nouveaux risques et ceux nécessitant un suivi ;
- a proposé au Conseil de mettre en place dans chaque filiale dont le total de bilan est supérieur à 5 milliards d'euros un Comité des nominations propre, cette mesure étant justifiée par la connaissance intrinsèque que chaque filiale a de ses équipes ;
- a examiné la partie du rapport du Président dans sa partie gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2014 ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

Le Conseil :

- a approuvé l'ensemble des mesures proposées par le Comité ;
- a approuvé le rapport du Président du Conseil dans sa partie gouvernement d'entreprise au titre de 2014.

Fonctionnement du Conseil

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a préparé la refonte en profondeur du règlement intérieur du Conseil d'administration (cf. point 1 *Principes de gouvernance* ci-dessus).

Le Conseil a délibéré et adopté son nouveau règlement intérieur entré en vigueur le 2 octobre 2015.

Formation des administrateurs salariés

Le Comité, conformément aux nouvelles dispositions du décret du 3 juin 2015, a proposé au Conseil d'établir à 20 heures minimum par an le temps de formation ; ce minimum peut être dépassé selon les besoins exprimés par les administrateurs.

Le Conseil a approuvé cette proposition.

Évaluation du Conseil d'administration

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations :

- a proposé au Conseil de faire appel à un cabinet externe tous les trois ans et de réaliser une évaluation « interne » annuelle dans l'intervalle ;

- à la suite du résultat de l'évaluation au titre de 2014 qui a fait ressortir une satisfaction dans le fonctionnement du Conseil et un point d'attention dans la mise en œuvre de la CRD 4 dans sa composante de surveillance des risques, a proposé un plan d'action consistant à (i) renforcer les liens entre le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, (ii) assurer un suivi de la politique de risques et des décisions afférentes, (iii) expliquer dans le compte rendu du Président la teneur des discussions sur les sujets risques et (iv), en cas de crise majeure, créer des comités *ad hoc* ;
- a proposé dans le plan d'action de permettre aux administrateurs d'accéder plus rapidement à la documentation comptable et de continuer à préparer les plans de succession ;
- a préparé l'évaluation du Conseil d'administration pour 2015, de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés.

Le Conseil a approuvé le plan d'action.

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a engagé l'élaboration d'un nouveau Code of Conduct pour le Groupe, en collaboration avec les équipes managériales.

Rémunération des administrateurs

Le Comité a proposé au Conseil de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2016, l'augmentation à partir de l'exercice 2016 de l'enveloppe globale des jetons de présence afin de la porter à 1,3 million d'euros. Cette proposition se justifie par l'accroissement substantiel des missions et des responsabilités des administrateurs d'institutions financières avec l'entrée en vigueur des dispositions de la CRD 4 et un accroissement de la charge de travail. La dernière revalorisation de cette enveloppe remonte à 2010. Enfin le niveau actuel a été comparé à celui des pairs et se situe parmi les plus bas de la place.

Compte tenu des motivations évoquées, le Conseil a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de relever le plafond des jetons de présence à 1,3 million d'euros, à compter de l'exercice 2016.

Le Comité a proposé au Conseil de maintenir le mode de répartition des jetons de présence et d'augmenter les montants unitaires comme suit, si le relèvement du plafond du montant des jetons de présence est approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires :

Montant des jetons de présence (en euros)	Régime 2015			Nouveau régime		
	Part fixe	Part variable		Part fixe	Part variable	
		Séance programmée	Séance exceptionnelle		Séance programmée	Séance exceptionnelle
Administrateurs résidant en France	17 000	2 400/séance	3 800/séance	21 000	3 000/séance	4 400/séance
Administrateurs résidant hors de France	17 000	3 600/séance	4 000/séance	21 000	4 200/séance	4 600/séance
Président de Comité spécialisé		5 000/séance			5 700/séance	
Membre de Comité spécialisé		2 000/séance			2 700/séance	

3.f Les travaux réalisés par le Comité des rémunérations et les travaux approuvés par le Conseil d'administration en 2015

Il est au préalable à noter que deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (Jean-François Lepetit et Nicole Misson). Cette composition est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas, répondant en cela aux exigences de la CRD 4.

Le Comité des rémunérations :

- après avoir reçu une information détaillée sur les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, la population régulée, a examiné les sujets relatifs à leurs rémunérations au titre de 2014 :
 - périmètre final de la population régulée,
 - règles de différé et modalités de paiement des rémunérations variables applicables à la population régulée, ainsi que le rapport public 2015 sur les rémunérations attribuées au titre de l'exercice 2014 à la population régulée,
 - la synthèse du rapport de l'Inspection Générale relatif à la mise en œuvre du processus de révision des rémunérations au titre de l'exercice 2014 de cette population régulée ;
- a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées au titre de 2014 ;
- a pris connaissance du nouveau périmètre de la population régulée identifiée au titre de 2015 ;
- a proposé la modification de la politique de rémunération de la population régulée notamment par l'introduction d'une nouvelle clause de *claw-back* ;
- a pris connaissance des paramètres retenus pour déterminer les enveloppes de rémunération variable de ces collaborateurs et a été informé du déroulement du processus de rémunération des salariés concernés ; il a examiné la synthèse du rapport de l'Inspection Générale sur ce processus ;
- a été informé des correspondances de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution concernant ces sujets ;
- a contrôlé les rémunérations du responsable des Risques et du responsable de la Conformité ;
- a examiné les critères de performance à la fois quantitatifs et qualitatifs liés à la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux et proposé au Conseil leur rémunération variable au titre de 2014 ainsi que les dispositions destinées à différer sur plusieurs années et indexer sur l'évolution du cours de l'action une partie de ces rémunérations ;
- a délibéré des dispositifs susceptibles d'intéresser les dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur une longue période et a proposé de modifier la présentation des conditions du plan de rémunération à long terme intégralement conditionnel et indexé sur l'évolution du cours de l'action BNP Paribas ;
- a proposé au Conseil de rattacher, afin de rendre lisible la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux au regard de la règle du 2 pour 1, la rémunération variable annuelle et la rémunération variable à long terme à la même année de référence ;
- a proposé au Conseil de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires le renouvellement de la limitation de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe (2 pour 1) prévue par la CRD 4, pour une période de trois ans ;

- a déterminé les principes de la politique de rémunération, les rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et aux responsables risques et conformité des filiales du Groupe entrant dans le seuil fixé par la loi et qui ont délégué au Comité ces missions ;
- a revu les fiches du *say on pay* relatives à chacun des dirigeants mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi que les résolutions relatives aux rémunérations versées aux collaborateurs régulés ;
- a examiné la répartition des jetons de présence des administrateurs et le montant individuel affecté à chacun au titre de l'exercice 2015 ;
- a examiné la nouvelle répartition proposée par le Comité de gouvernement d'entreprises et des nominations pour les jetons de présence à compter de l'exercice 2016.

Le Conseil :

- a arrêté les principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2015. Ces dispositions sont décrites dans la section Rémunérations du point 2.1 du présent chapitre ;
- a apprécié et approuvé l'évaluation faite par le Comité des critères de performance quantitative et qualitative liés à la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2014 ;
- s'est assuré de la cohérence de l'évolution de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- a approuvé les caractéristiques d'un plan de rémunération à long terme destiné à l'intéressement des dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur longue période basé sur une stricte évolution du cours de Bourse avec toutefois un plafond, tout en assurant une performance durable et continue par rapport à celle d'autres banques européennes ;
- a approuvé le rattachement à la même année de référence de l'intégralité de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux ;
- a approuvé les fiches *say on pay* à soumettre au vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de renouveler la règle dite 2 pour 1 pour une période de 3 ans ;
- a été informé par le Président du Comité de l'approche des principes d'identification de la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et de leurs principes de rémunération tels que proposés par la Direction Générale ;
- a entendu le rapport du Président sur la conformité de la rémunération du responsable des Risques et du responsable de la Conformité ;
- a approuvé la répartition individuelle des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2015 et la nouvelle répartition au titre de l'exercice 2016 sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de relever le plafond de l'enveloppe des jetons de présence pour les exercices 2016 et suivants.

Le Comité a été informé des rémunérations variables déterminées au titre de 2014 par le Directeur Général pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mise à jour par Le Conseil d'administration du 2 octobre 2015

PRÉAMBULE

Les règles relatives :

- au Conseil d'administration,
 - aux membres du Conseil d'administration, en ce compris leurs droits et obligations,
 - aux Comités du Conseil d'administration,
- sont fixées par les dispositions légales et réglementaires, les statuts de la Société et le présent règlement.

Le Conseil d'administration prend également en compte les recommandations de Place relatives au gouvernement d'entreprise, et en particulier les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AfeP) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef), ci-après dénommé le Code AfeP-Medef, auquel BNP Paribas (la « Société ») se réfère.

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'administration est assisté de comités spécialisés (Comité des comptes, Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité, Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et Comité des rémunérations) ainsi que de tout comité ad hoc.

PREMIÈRE PARTIE – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ORGANE COLLÉGIAL

ARTICLE 1. ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales et réglementaires et contribue à promouvoir des valeurs d'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de BNP Paribas par ses collaborateurs soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société.

En particulier et de manière non exhaustive, Le Conseil d'administration est compétent dans les domaines suivants :

1.1 ORIENTATIONS ET OPÉRATIONS STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

- détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- donne son accord préalable à toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur

à ce seuil qui lui sont soumises par le Directeur Général. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite ;

- donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées.

1.2 GOUVERNANCE, CONTRÔLE INTERNE ET COMPTES

Le Conseil d'administration :

- nomme le Président, le Directeur Général et, sur proposition de ce dernier, le ou les Directeurs Généraux délégués ;
- fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués ;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, lequel comprend notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée ; il évalue périodiquement l'efficacité de ce dispositif de gouvernance et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de la Société, notamment la séparation des fonctions au sein de l'organisation de la Société et la prévention des conflits d'intérêts ;
- s'assure du respect des obligations qui lui incombent en matière de contrôle interne, et notamment, procède au moins deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- approuve le rapport du Président joint au rapport de gestion ;
- procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns ;
- procède à l'examen et à l'arrêté des comptes, et veille à leur sincérité ;
- procède à une revue, au moins une fois par an, des projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires que le Président ou le Directeur Général lui soumet.

1.3. GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration :

- approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique. En particulier, le Conseil d'administration approuve les limites globales de risque et a mis en place un processus spécifique organisant son information et, le cas échéant, sa saisine en cas de dépassement de ces limites ;
- donne son accord, le cas échéant, à la révocation du responsable de la fonction de gestion des risques.

1.4. COMMUNICATION

Le Conseil d'administration :

- veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité ;

- contrôle le processus de publication et de communication financière, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la Société.

1.5. RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'administration :

- répartit les jetons de présence ;
- adopte et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe laquelle concerne notamment les catégories de personnel incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération que ceux dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe ;
- détermine la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable ainsi que tout autre instrument de rémunération ou avantage en nature.

1.6. RÉOLUTION

Le Conseil d'administration arrête le plan préventif de rétablissement de l'établissement, ainsi que les éléments nécessaires à l'établissement du plan de résolution, communiqués aux autorités de contrôle compétentes.

ARTICLE 2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. ORGANISATION DES RÉUNIONS

Il se réunit un minimum de quatre fois par an et autant de fois que les circonstances ou l'intérêt de BNP Paribas l'exigent.

Les convocations peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil prépare l'ensemble des documents nécessaires aux séances du Conseil et organise la mise à disposition de l'ensemble de la documentation aux administrateurs et autres participants aux séances.

Il est tenu un registre de présence, signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration et qui mentionne le nom des administrateurs réputés présents.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis par le Secrétaire du Conseil transcrits sur un registre spécial conformément à la législation en vigueur. Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et certifier les copies ou extraits de procès-verbaux. Chaque procès-verbal de Conseil fait l'objet d'une approbation lors d'une séance de Conseil ultérieure.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées par le Directeur Général, ou un Directeur Général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

2.2. MOYENS DE PARTICIPATION

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification, garantissant leur participation effective et satisfaisant, de par leurs caractéristiques techniques, aux besoins de confidentialité et à la retransmission continue et simultanée des délibérations, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi. Le procès-verbal mentionne, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance.

DEUXIÈME PARTIE – LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 3. COMPOSITION, INFORMATION ET COMPÉTENCE

3.1. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1. Relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur

Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié par le Conseil d'administration à un autre administrateur.

Le Président apporte son aide et ses conseils à la Direction Générale, tout en respectant les fonctions exécutives de celle-ci. Il organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service de la Société. Il contribue à la promotion des valeurs et de l'image de la Société, tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les pouvoirs publics et les institutions, aux plans national, européen et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Président est le gardien du bon fonctionnement du Conseil d'administration de BNP Paribas. À ce titre :

- avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, avec l'approbation du Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires lorsqu'il y a lieu, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître ;
- il peut assister à tous les Comités et peut ajouter à l'ordre du jour de ceux-ci tout sujet qu'il considère comme pertinent ;
- il s'assure que les administrateurs disposent en temps voulu, sous une forme claire et appropriée, de la documentation et de l'information nécessaires à l'exercice de leur mission.

3.1.2. Organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration afin de le mettre à même d'accomplir toutes ses missions. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : le déploiement de la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement et de désinvestissement, les opérations financières, les risques, les états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général ou à tout responsable, et particulièrement au responsable de la fonction de gestion des risques, toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il prépare le rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

3.2. ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont identifiés et recommandés par le Comité de Gouvernement d'entreprise et des nominations en considération de critères reposant sur des qualités tant personnelles que collectives, et selon les modalités prévues par le présent Règlement Intérieur lesquelles permettent de s'assurer de leur indépendance telle que mentionnée à l'article 4.2.1.2.

Ils s'engagent à agir dans l'intérêt social de BNP Paribas et à respecter toutes les dispositions du présent Règlement Intérieur qui leur sont applicables.

3.3. AUTRES PARTICIPANTS

3.3.1. Censeurs

Les censeurs assistent aux séances du Conseil et des comités spécialisés avec voix consultative.

3.3.2. Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes, assistent aux séances du Conseil et des comités spécialisés qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires et peuvent assister aux séances du Conseil et des comités spécialisés lorsque le Président du Conseil le juge nécessaire.

3.3.3. Personnes invitées

Le Conseil peut décider d'inviter une ou plusieurs personnes à assister aux séances.

3.3.4. Représentant du Comité central d'entreprise (CCE)

Le représentant du CCE assiste aux séances du Conseil avec voix consultative.

3.3.5. Secrétaire du Conseil

Le Secrétaire du Conseil est nommé par le Conseil et assiste aux séances de ce dernier.

3.3.6. Responsable de la fonction de gestion des risques

Si nécessaire, en cas d'évolution des risques affectant ou susceptible d'affecter BNP Paribas, le responsable de la fonction de gestion des risques peut rendre directement compte au Conseil et, le cas échéant, au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, sans en référer aux dirigeants effectifs.

Les personnes visées au point 3.3 sont soumises aux mêmes règles d'éthique, de confidentialité et de déontologie que les administrateurs.

3.4. ACCÈS À L'INFORMATION

3.4.1. Information et documentation

Afin de contribuer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de permettre à celui-ci de prendre une décision éclairée, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, dès lors qu'ils sont utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

Les demandes sont adressées au Secrétaire du Conseil d'administration qui en informe le Président.

Lorsque le Secrétaire du Conseil l'estime préférable, pour des raisons de commodité ou de confidentialité, les documents ainsi mis à la disposition de l'administrateur ainsi qu'à toute personne assistant aux séances du Conseil sont consultés auprès du Secrétaire du Conseil ou auprès du collaborateur compétent du Groupe.

3.4.2. Outils

La mise à disposition de l'ensemble de la documentation aux administrateurs, ou à toute personne assistant aux séances du Conseil, dans la perspective des séances du Conseil peut se faire par tous modes, y compris dématérialisés. Dans ce cas, toutes les mesures de protections jugées nécessaires sont prises aux fins de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et chaque membre du Conseil ou toute personne ayant reçu la documentation est responsable non seulement des outils et des supports ainsi mis à leur disposition mais également de leurs accès.

3.5. FORMATION, COMPÉTENCES INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Les administrateurs de BNP Paribas possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de BNP Paribas en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

Les administrateurs veillent à maintenir leurs connaissances en matière financière. À cet effet, la Société consacre les ressources nécessaires à la formation des administrateurs notamment dans le domaine bancaire et financier. Des formations annuelles sont dispensées par BNP Paribas au cours desquelles les membres du Conseil sont amenés à rencontrer les responsables des thèmes présentés, et par les séminaires stratégiques organisés par BNP Paribas au bénéfice de ses administrateurs.

Les administrateurs élus par les salariés bénéficient d'un temps consacré à la formation déterminé par le Conseil. À la fin de la formation, le centre de formation choisi par le Conseil doit délivrer une attestation d'assiduité que l'administrateur élu par les salariés doit remettre au Secrétaire du Conseil.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS

4.1. DÉTENTION ET CONSERVATION D'ACTIONS BNP PARIBAS

Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale des actionnaires doit détenir à titre personnel 1 000 actions. L'administrateur doit détenir l'intégralité des actions à l'issue de la période de versement des jetons de présence correspondant à douze mois d'exercice de sa fonction. À l'issue de ce délai, chaque administrateur veille à conserver cette détention minimum pendant toute la durée de son mandat.

Les administrateurs s'interdisent de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance sur les actions ainsi détenues.

4.2. ÉTHIQUE - CONFIDENTIALITÉ

4.2.1. Éthique

4.2.1.1. Disponibilité et assiduité

Les membres du Conseil d'administration consacrent le temps et les efforts nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités. Ils acceptent les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et ils exercent leur sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Les administrateurs participent activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités, et assistent aux Assemblées générales d'actionnaires.

Les administrateurs élus par les salariés bénéficient d'un temps de préparation déterminé par le Conseil.

4.2.1.2. Indépendance et loyauté

Chaque membre du Conseil d'administration maintient à tout moment son indépendance d'esprit, d'analyse, d'appréciation, de décision et d'action afin d'être en mesure d'émettre des avis et de prendre des décisions de manière éclairée, judicieuse, objective et indépendante. Il exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il agit avec loyauté tant à l'égard des autres administrateurs, des actionnaires que de BNP Paribas

Il refuse tout avantage ou service susceptible de compromettre son indépendance.

4.2.1.3. Devoir de vigilance

Chaque membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de vigilance quant à la conservation, à l'usage et, le cas échéant, à la restitution des outils, des documents et des informations mis à disposition.

4.2.2. Confidentialité

Tout administrateur et toute personne participant aux travaux du Conseil sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et des délibérations du Conseil et de ses comités ainsi que les informations et les documents qui y sont présentés ou qui leur sont communiqués, sous quelque forme que ce soit.

Il lui est interdit de communiquer à quiconque en dehors du Conseil d'administration des informations qui ne seraient pas rendues publiques par BNP Paribas.

4.3. DÉONTOLOGIE – CUMUL DES MANDATS SOCIAUX - CONFLITS D'INTÉRÊTS – DÉCLARATIONS PERSONNELLES

4.3.1. Déontologie

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la Fonction Conformité Groupe.

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions qu'il pourrait exercer au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est notamment tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la

publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de la Société, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il s'abstient d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers retours sur de courtes durées.

L'administrateur ainsi que les personnes ayant des liens étroits avec lui sont tenus de déclarer à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en assure la publication et à BNP Paribas les opérations qu'ils réalisent sur le titre BNP Paribas et les instruments financiers qui lui sont liés.

4.3.2. Cumul des mandats sociaux

L'administrateur respecte les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables ou qui sont applicables à BNP Paribas en matière de cumul de mandats.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

4.3.3. Conflits d'intérêts

Par « conflits d'intérêts » sont visées les situations dans lesquelles les intérêts du Groupe, appréciés au regard des activités variées qu'il conduit, et ceux d'un administrateur sont susceptibles d'être en concurrence, que ce soit directement ou indirectement ou celles dans lesquelles l'indépendance de l'administrateur est susceptible d'être remise en cause.

L'administrateur s'engage à éviter, dans la mesure du possible, de conduire des activités ou de conclure des transactions qui pourraient être source de conflits d'intérêts ou donneraient l'apparence d'un conflit d'intérêts pour les tiers. Si de telles transactions étaient toutefois conclues, elles devront l'être à des conditions de marché et notifiées immédiatement au Secrétaire du Conseil.

Afin de permettre au Conseil de veiller à la bonne mise en œuvre des règles relatives aux conflits d'intérêts, l'administrateur consulte le Président du Conseil d'administration de toute situation qui serait susceptible de conflit d'intérêts.

L'administrateur s'engage à tenir informé le Secrétaire du Conseil avant signature de toute convention et/ou engagement potentiellement réglementé au sens du Code de commerce qui pourrait le lier avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres de la Société. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de son intention d'accepter un nouveau mandat social, que ce soit dans une entité cotée ou non, française ou étrangère, n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, ou toute participation aux comités spécialisés d'un organe social, ou toute autre nouvelle fonction, de telle sorte que le Conseil d'administration sur proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations puisse se prononcer sur la compatibilité d'une telle nomination avec le mandat d'administrateur dans la Société.

Tout administrateur de nationalité étrangère soumis à des obligations légales et réglementaires susceptibles de lui être imposées en raison de sa nationalité doit, à son initiative, ne pas participer à certaines délibérations du Conseil.

En cas de manquement à ces obligations par un administrateur, le Président du Conseil d'administration prend toutes les mesures légales nécessaires afin d'y remédier ; il peut en outre tenir informé les régulateurs concernés de tels agissements.

4.3.4. Déclarations personnelles

L'administrateur s'engage à tenir informé dans les plus brefs délais le Secrétaire du Conseil de toute modification de sa situation personnelle (changement d'adresse, nomination, mandats sociaux, fonction exercée...).

L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pénale ou civile, interdiction de gérer, sanction administrative ou disciplinaire ou mesure d'exclusion d'une organisation professionnelle ainsi que de toute procédure susceptible d'entraîner de telles sanctions à son encontre, de tout licenciement pour faute professionnelle ou de toute révocation de mandat social dont il ferait l'objet. De même l'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pénale ou civile, sanction administrative ou disciplinaire ou mesure d'exclusion d'une organisation professionnelle ainsi que de toute mesure de redressement ou de liquidation judiciaire dont une entreprise dont il est dirigeant, actionnaire ou associé fait l'objet ou serait susceptible de faire l'objet.

ARTICLE 5. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS

Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel des jetons est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il comprend une partie variable prépondérante déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Il est majoré pour les administrateurs résidant à l'étranger.

La participation effective aux comités donne droit à un jeton supplémentaire, qui peut être d'un montant différent selon les comités. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un comité différent. Les Présidents des comités reçoivent un jeton supplémentaire majoré.

La rémunération des censeurs est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

TROISIÈME PARTIE - LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs de BNP Paribas, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS COMMUNES

6.1 COMPOSITION ET COMPÉTENCE

Ils sont composés de membres du Conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société. Ils comprennent le nombre requis de membres répondant à la qualification d'indépendance, tel que préconisé par le Code Afep-Medef. Les membres des comités disposent de connaissances et de compétences adaptées à l'exercice des missions des comités auxquels ils participent.

Le Comité des rémunérations comprend au moins un administrateur représentant les salariés.

Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des comités soient en permanence adaptés aux dispositions légales et réglementaires,

aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Le Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité des rémunérations et le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations peuvent, conformément aux dispositions de l'article L. 511-91 du Code monétaire et financier, assurer leurs missions pour les sociétés du Groupe soumis à la surveillance du régulateur sur une base consolidée ou sous-consolidée.

6.2 RÉUNIONS

Ces comités se réunissent autant de fois que nécessaire.

6.3 MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES COMITÉS

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

Le Président de comité peut demander l'audition de tout responsable, au sein du Groupe, en charge de questions relevant de la compétence de ce comité, telle que définie par le présent Règlement.

Le Secrétaire du Conseil prépare l'ensemble des documents nécessaires aux séances des comités spécialisés et organise la mise à disposition de la documentation aux administrateurs et autres participants aux séances.

La mise à disposition de cette documentation peut se faire par tous modes, y compris dématérialisés. Dans ce cas, toutes les mesures de protections jugées nécessaires sont prises aux fins de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations et chaque membre du comité spécialisé concerné ou toute personne ayant reçu la documentation est responsable non seulement des outils et des supports ainsi mis à leur disposition mais également de leurs accès.

6.4 AVIS ET COMPTE-RENDUS

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des comités est établi par le Secrétaire du Conseil et communiqué, après approbation lors d'une séance ultérieure, aux administrateurs qui le souhaitent.

ARTICLE 7. LE COMITÉ DES COMPTES

7.1. MISSIONS

Conformément aux dispositions du Code de commerce, le Comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

7.1.1. Suivi du processus d'élaboration de l'information financière

Le Comité a pour missions d'analyser les états financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

7.1.2. Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière comptable et financière

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

7.1.3. Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ainsi que de l'indépendance des commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le Groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède 1 million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finance Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finance Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finance Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Il reçoit des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux déficiences du contrôle interne, et l'examine.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la Société.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundis ou mardis suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finance Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

7.2. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

7.3. AUDITIONS

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finance Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la Société ou de mettre en cause la qualité de l'information comptable et financière délivrée par la Société.

ARTICLE 8. LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

8.1. MISSIONS

8.1.1. Missions relatives à la stratégie globale en matière de risques

Le Comité conseille le Conseil d'administration sur l'adéquation de la stratégie globale de la Société et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

Pour cela, il examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

En cas de dépassement d'une limite globale de risque, une procédure de saisine du Conseil d'administration est prévue. La Direction Générale informe le Président du Comité, lequel peut décider de convoquer le Comité ou de demander la convocation du Conseil d'administration.

8.1.2. Missions relatives à l'examen des prix des produits et services proposés aux clients

Le Comité examine, dans le cadre de sa mission et selon des conditions qu'il définira lui-même, si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il présente au Conseil d'administration un plan d'action pour y remédier.

8.1.3. Missions relatives aux rémunérations

Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, le Comité des risques examine si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de la Société sont compatibles avec sa

situation au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Pour la réalisation de cette mission, le président du Comité assiste au Comité des rémunérations et y présente la position retenue.

8.1.4. Missions relatives au contrôle interne et à la conformité

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

8.2. AUDITIONS

Il procède à l'audition, hors la présence de la Direction Générale, des responsables des fonctions de contrôle Groupe (Inspection Générale, Conformité, Risk and Legal).

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

8.3. ACCÈS À L'INFORMATION

Le Comité dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut, si cela est nécessaire, recourir aux services du responsable de la fonction de gestion des risques ou à des experts extérieurs.

8.4. SÉANCES COMMUNES AU COMITÉ DES COMPTES ET AU COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE, DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent à la demande du Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ou du Président du Comité des comptes ou du Président du Conseil d'administration.

Dans cette formation, les membres de ces Comités :

- prennent connaissance du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion ;
- traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et des incidences financières (dont le provisionnement). Ils procèdent en

particulier à une revue systématique des risques pouvant dans l'avenir avoir une incidence significative sur les comptes.

La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

ARTICLE 9. LE COMITÉ DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES NOMINATIONS

9.1. MISSIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial, européen et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

9.2. MISSIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS, DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES CENSEURS

Le Comité identifie et recommande au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, en vue de proposer leur candidature à l'assemblée générale.

Il précise les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et évalue le temps à consacrer à ces fonctions. Dans la détermination des candidats potentiels, le Comité apprécie les compétences, fondées sur l'expérience, l'intégrité et la capacité de compréhension des enjeux et des risques, tant personnelles que collectives des membres du Conseil. Il veille en outre à ce que le candidat soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, notamment au regard des autres mandats exercés, qu'il ait le courage nécessaire pour exprimer sa pensée et formuler son jugement, la disponibilité suffisante pour avoir un engagement fort dans son mandat et le recul indispensable à sa fonction et enfin le désir de protéger les intérêts et veiller à la bonne marche de la Société.

Le Comité fixe un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Il élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif.

Le candidat retenu est reçu par le Président du Comité et le président du Conseil qui décident ensemble de la proposition de la candidature à l'assemblée générale.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des censeurs.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des administrateurs.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comités lors de leur renouvellement.

9.3. MISSIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité évalue périodiquement et au moins une fois par an l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration.

Le Comité évalue périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées et soumet au Conseil toutes recommandations utiles. Il examine également la disponibilité des administrateurs.

Par ailleurs, une évaluation du Conseil d'administration est réalisée par un cabinet externe tous les trois ans.

9.4. MISSIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU RESPONSABLE DE LA FONCTION DE GESTION DES RISQUES

Le Comité examine périodiquement les politiques du Conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs, du ou des Directeurs Généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et formule des recommandations en la matière.

Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix du ou des Directeurs Généraux délégués. Il est informé, selon le cas, par le Président, le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux délégués de tout nouveau mandat social ou de toute nouvelle fonction que l'un d'entre eux envisage d'exercer et prépare l'analyse destinée à permettre au Conseil d'administration de se prononcer sur l'opportunité d'une telle perspective.

Il est également chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève du Président et des membres de la Direction Générale.

9.5. MISSIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DU PRÉSIDENT, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Le Comité procède à l'évaluation des actions du Président,

Il procède à l'évaluation des performances du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux délégués, eu égard aux orientations de l'activité déterminées par le Conseil d'administration, et en prenant en considération leurs capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité.

9.6. MISSIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le Comité est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration.

9.7. MISSIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité s'assure que le Conseil d'administration n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la Société.

ARTICLE 10. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Le Comité procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de la Société ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société ;
- de la politique de rémunération des catégories de personnel, incluant les dirigeants responsables, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou du Groupe.

Le Comité contrôle directement la rémunération du responsable de la fonction de gestion des risques et du responsable de la conformité.

Dans ce cadre de l'exercice des missions décrites ci-dessus, le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait.

CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risque, Finance, Affaires Juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière applicable à BNP Paribas est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 qui a remplacé le règlement n° 97-02⁽¹⁾ modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF). Ce texte a mis en conformité le règlement n° 97-02 avec la directive européenne CRD 4 et définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 258 de cet arrêté prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Cet arrêté impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent (dont la Conformité et la fonction Risque) et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle, le Financial Stability Board et les Autorités européennes (European Banking Authority, European Securities and Markets Authority).

DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du Groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints.

La Charte de contrôle interne de BNP Paribas précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risque notamment) opèrent des contrôles de manière indépendante.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du Groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (domaines d'activités, pôles et métiers, fonctions, régions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidables par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration globale ou proportionnelle. La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de l'évolution des activités du Groupe.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

- la responsabilité des opérationnels : le dispositif de contrôle permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité et chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- l'exhaustivité du contrôle interne (voir ci-dessus son périmètre) ;
- la séparation des tâches : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le contrôle permanent et le contrôle périodique ;
- la proportionnalité aux risques : l'ampleur et le nombre des contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et, si nécessaire, par une ou plusieurs fonctions indépendantes de contrôle permanent. Un contrôle exercé par une fonction indépendante peut prendre la forme « d'un deuxième regard », consistant en une évaluation contradictoire. Les différends qui pourraient intervenir sont résolus dans le cadre d'un processus d'escalade hiérarchique ;
- une gouvernance appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ; les Comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié ;
- la traçabilité du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont documentés et traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

(1) Ce texte est l'objet de modifications fréquentes afin, notamment, d'améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

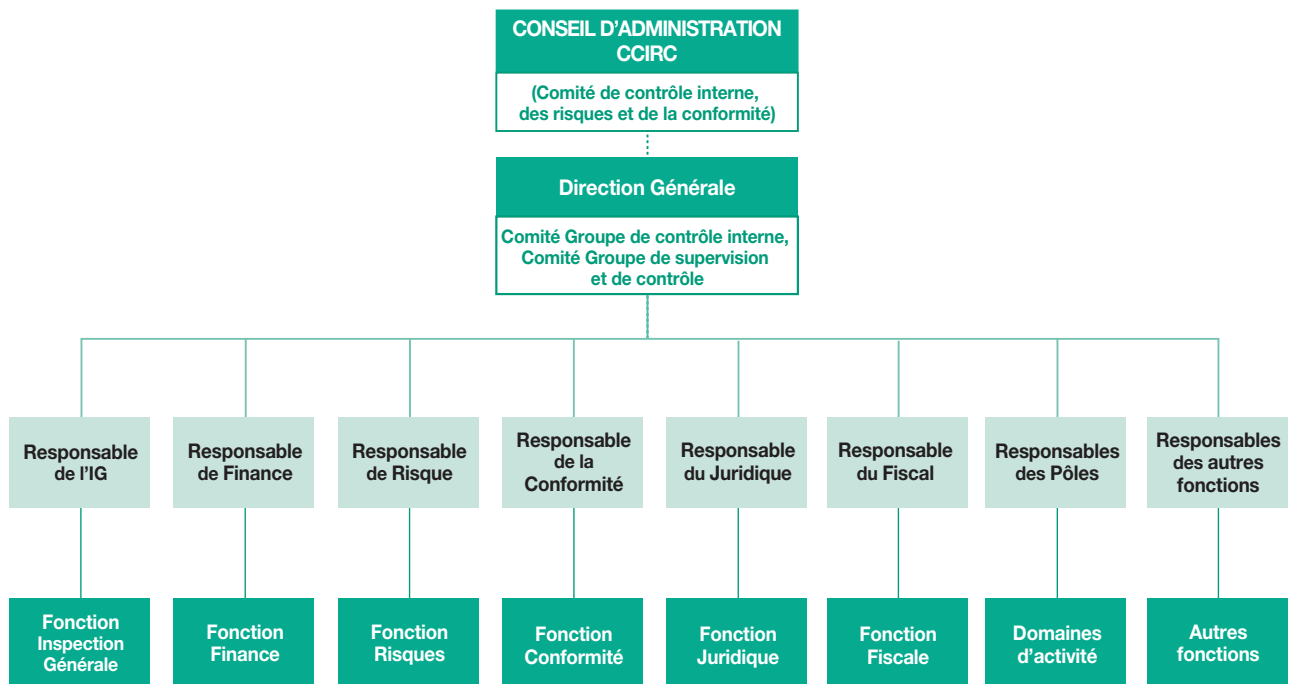
ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est le dispositif d'ensemble qui permet la mise en œuvre de façon continue des actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions correctrices. Il est assuré en premier

lieu par les opérationnels, y compris leur hiérarchie, et en second lieu par des fonctions indépendantes de contrôle permanent, intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;

- le contrôle périodique est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification ex post du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes, conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.



PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La Direction Générale, sous le contrôle du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe. En vue de renforcer sa supervision du contrôle interne du Groupe, elle a mis en place depuis 2014 deux nouveaux Comités de niveau Groupe auxquels elle participe directement : le Comité Groupe de contrôle interne et le Comité Groupe de supervision et de contrôle.
- Les Opérationnels, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonctions support), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore contrôles hiérarchiques sur leurs équipes.
- Les fonctions indépendantes de contrôle permanent exercent des contrôles dits de deuxième niveau :
 - la Conformité contribue au contrôle permanent du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Celle-ci était notamment assurée jusqu'en 2014 par une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la Conformité dans les

pôles et les fonctions supports. Le dispositif a été renforcé par l'intégration hiérarchique de la fonction sous la seule autorité de son responsable. Cette nouvelle organisation a été mise en place au cours du premier semestre 2015. Le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif du Groupe, est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution au titre du contrôle permanent ;

- la fonction Risque contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction sont exercées de manière indépendante des pôles et fonctions de support, ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché au Directeur Général.

Depuis octobre 2015, avec un déploiement qui va s'étaler jusqu'au premier trimestre 2016, la fonction Risque assure aussi, dans le cadre d'équipes dédiées, la supervision des dispositifs, d'une part de contrôle permanent, d'autre part, de mesure et de surveillance du risque opérationnel des lignes d'activités (pôles d'activités et métiers) ainsi que des fonctions ; cette responsabilité était auparavant assurée par la Conformité ;

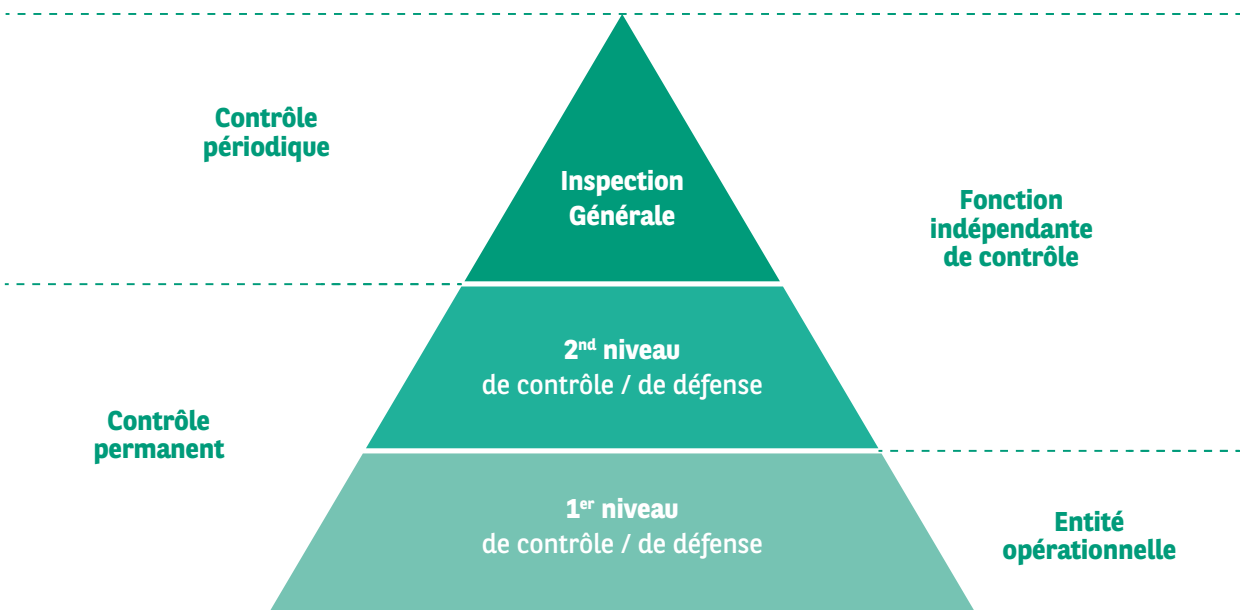
- la fonction Finance assure la production et le contrôle d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable rapporte au Directeur Général délégué ;
- d'autres fonctions sont des acteurs importants du contrôle permanent dans leurs domaines de responsabilités spécifiques : Affaires Juridiques, Affaires Fiscales, Technologies et Processus, Ressources Humaines.
- Le contrôle périodique (dit de 3^e niveau) est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle regroupe :
 - les inspecteurs basés au niveau central qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;
 - les auditeurs répartis dans des plateformes géographiques ou métiers (appelées « hubs »).
 L'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est rattaché au Directeur Général.
- Enfin, le Conseil d'administration exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC), comité spécialisé du Conseil d'administration (voir ci-dessus 4.b) :

- analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances significatives avec les principaux régulateurs ;
- examine les grandes orientations de la politique de risques ;
- en rend compte au Conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la directive européenne CRD 4 relatives à la gouvernance, les missions du Conseil d'administration se trouvent renforcées. Le Conseil d'administration, notamment sur recommandation du CCIRC, revoit et valide les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques et examine le dispositif de gouvernance.

Les responsables des fonctions Conformité, Risque et Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Directeur Général et au Conseil d'administration si celui-ci l'estime nécessaire. Ils rendent compte régulièrement au comité compétent du Conseil d'administration (le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité). Ils peuvent être entendus par ce Comité à leur demande.

Les responsables des fonctions Risque et Conformité ainsi que le responsable du contrôle périodique peuvent saisir directement le Conseil s'ils considèrent qu'un événement pouvant avoir un impact significatif doit lui être soumis ; le responsable de la gestion des risques ne peut être démis de ses fonctions sans l'accord du Conseil.



COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Celle-ci est désormais assurée par le Comité Groupe de supervision et de contrôle, dont c'est une des missions. Ce Comité, en place depuis le mois d'octobre 2014 et bimensuel, est présidé par le Directeur Général. Ses autres membres sont le Directeur Général délégué, les directeurs généraux adjoints et les responsables des fonctions Conformité, Inspection Générale, Juridique et Risque. Il a pour mission de définir des règles de principe et des politiques, de contribuer à l'organisation des fonctions de contrôle et à leur cohérence entre elles et d'assurer leur cohérence d'ensemble vis-à-vis des entités opérationnelles du Groupe.

PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du contrôle interne. La fonction Risque, dans le cadre de la supervision du dispositif de contrôle permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures. L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion,

de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage, tant au niveau des procédures transversales que des procédures des entités opérationnelles (procédures de niveau 3). Le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent activement. En ce qui concerne l'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché.

Ces processus reposent essentiellement sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles, activités nouvelles et produits nouveaux, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement, d'une part, les opérationnels et, d'autre part, les fonctions de contrôle permanent (Risque et Conformité, mais aussi Finance, Juridique et autres fonctions intéressées telles l'IT et les Opérations) qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celui-ci est soumis à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques) auxquels participent les membres de la Direction Générale.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015

L'année 2015 est fortement marquée par trois objectifs : l'application du plan de remédiation, l'intégration des fonctions de contrôle, et un programme « Know Your Customer » (KYC) avec un renforcement considérable des moyens de la Conformité.

Conformité Groupe

Désormais intégrée mondialement, la Conformité regroupe l'ensemble des collaborateurs du Groupe rattachés à la fonction.

Quatre principes directeurs régissent le modèle opérationnel de la nouvelle fonction Conformité déployé au sein des pôles, des métiers et des territoires :

- L'indépendance, l'intégration et la déconcentration de la fonction ;
- Le dialogue et le partenariat – indépendant - avec les métiers ;
- La responsabilisation de chacun des acteurs du Groupe ;
- La culture de l'excellence.

La nouvelle organisation de la fonction Conformité décline ces principes directeurs au travers de trois périmètres opérationnels, trois régions, cinq domaines d'expertise, ainsi que cinq activités transverses.

Elle est alignée avec l'organisation du Groupe grâce à la création de trois périmètres opérationnels : Domestic Markets, International Financial Services (IFS) et CIB & ALM-Treasury, qui complètent la région Amériques, la région Asie-Pacifique (APAC) et la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA). Ces périmètres opérationnels et les régions ont la responsabilité du respect de la mise en œuvre des politiques Conformité.

La spécialisation des domaines d'expertise de la fonction Conformité est renforcée avec la création du domaine « Know Your Customer » (KYC), et le positionnement global des domaines Sécurité Financière, Intégrité des Marchés, Éthique Professionnelle et Protection des Intérêts des Clients.

Les domaines d'expertise ont en charge, pour leur domaine de spécialisation et d'application des réglementations liées, la définition de la politique, l'établissement des normes et procédures ainsi que leur diffusion et leur insertion. Ils contribuent par ailleurs à la définition des besoins en termes d'outils et assurent l'information et la coordination avec les périmètres opérationnels.

Les équipes Conformité précédemment rattachées aux autres fonctions Groupe rapportent désormais au Conseil en Conformité. Le Conseil en Conformité a pour responsabilité le déploiement des procédures globales et la formalisation des processus de décision. Il assure en anticipation des nouvelles réglementations la coordination avec la fonction juridique dans la veille juridique.

L'ensemble des responsables Conformité des périmètres opérationnels, des régions, des métiers et territoires, des domaines d'expertise et des fonctions Groupe sont ainsi rattachés hiérarchiquement à la fonction Conformité.

Par ailleurs, les activités de support de la fonction Conformité sont regroupées au sein d'un département COO (Chief Operating Office) renforcé. Le COO supervise, au niveau mondial, le pilotage des outils utilisés par la Conformité, l'organisation, les processus et la gestion de projets ainsi que le suivi et l'analyse budgétaire et la communication, en coordination avec les périmètres opérationnels et domaines d'expertise.

Un département Ressources Humaines de la Conformité a été créé : il a en charge le recrutement interne et externe, la gestion individuelle et collective des collaborateurs de la fonction et l'élaboration d'une offre de formation ciblée et enrichie.

Les effectifs de la fonction Conformité du Groupe ont augmenté de façon significative pour atteindre 2 940 équivalents temps plein (ETP) en fin d'année 2015, soit une progression de 70 % sur 2014 (hors effectifs dédiés à la supervision du contrôle permanent/risque opérationnel). La fonction Conformité continue à assurer la supervision de la mise en œuvre du « plan de remédiation » demandée par les autorités américaines qui représente la traduction des engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollars. Plusieurs autres projets sont en cours afin de mieux adapter cette organisation aux défis nombreux (exigences réglementaires nouvelles, transactions complexes, etc.) auxquels la Conformité doit faire face, en particulier dans les domaines de la sécurité financière (lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme, sanctions financières internationales), de l'intégrité des marchés, de la mise en œuvre de la loi bancaire française et de la loi américaine dite Volcker Rule, de la protection des données personnelles, et du renforcement du dispositif de protection de l'intérêt des clients.

L'activité de la fonction Conformité s'est traduite en 2015 notamment par les actions suivantes :

Le dispositif normatif a été enrichi de plusieurs textes importants fixant les règles et standards du Groupe, notamment :

- dans le domaine de la sécurité financière, la mise en place, qui se poursuit cette année en liaison avec les Autorités, du dispositif destiné à assurer le respect des sanctions financières internationales, en particulier américaines. L'ensemble des politiques et procédures de la Conformité relatives aux sanctions internationales ou à l'évolution de celles-ci a fait l'objet d'une revue en profondeur, et notamment celles concernant le traitement des alertes et leur escalade, les personnes politiquement exposées, les déclarations à l'OFAC, etc. ;
- la mise à jour de la procédure de validation des activités nouvelles ;

- le déploiement de plans de contrôle permanent génériques dans le domaine de la protection des données personnelles, qui s'avère de plus en plus critique avec la digitalisation croissante de l'économie, et dans celui de la protection de l'intérêt des clients ;
- la mise en œuvre des nouvelles réglementations applicables (Loi bancaire française, « Volcker Rule » américaine, législation américaine Fatca, etc.) et le déploiement des processus de certifications périodiques correspondants.

Dans le domaine de la connaissance des clients (KYC), La Conformité a mis en place un suivi de la révision des dossiers dans l'ensemble des Métiers du Groupe présenté mensuellement à la Direction Générale, et a entrepris une refonte des principes de diligence, d'évaluation des risques et de prise de décision qui se traduira par un nouvel ensemble de politiques à paraître en 2016.

En matière de formation, une action de grande envergure s'est poursuivie dans l'ensemble du Groupe, en utilisant plusieurs canaux (formation en ligne, obligatoire pour les collaborateurs exposés aux risques dans ce domaine, diffusion d'un guide, séances présentiels) en vue de sensibiliser tous les collaborateurs concernés à l'importance et aux principales caractéristiques des sanctions financières internationales. Ainsi et par exemple, dès le 30 juin 2015, 93 % des 70 930 collaborateurs concernés avaient été formés avec le manuel des sanctions financières, et au 31 décembre 2015, 93,8 % des 188 022 collaborateurs concernés ont suivi la formation en ligne sur les sanctions internationales et les embargos. 91 % des 11 456 collaborateurs concernés ont suivi la formation en ligne sur la loi bancaire française et la Volcker Rule.

L'année 2016 verra la poursuite et la finalisation de plusieurs chantiers :

- la mise en place de la nouvelle organisation, qui se verra dotée de moyens humains et techniques encore accrus ;
- la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité financière, dans l'ensemble du Groupe, dans le domaine des sanctions financières internationales.

CONTRÔLE OPÉRATIONNEL PERMANENT

Le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du Groupe BNP Paribas est organisé autour de deux axes : une forte responsabilisation des opérationnels dans la gestion des risques et un contrôle de second niveau sur cette gestion par des fonctions indépendantes.

Sur le plan organisationnel, l'année 2015 a été marquée par une double évolution :

- intégration hiérarchique verticale des équipes de second niveau (juillet 2015), sauf contraintes réglementaires spécifiques ;
- transfert de la responsabilité hiérarchique de la fonction Conformité vers la fonction Risque, effective au 1^{er} octobre pour BNP Paribas SA avec une déclinaison progressive dans les mois suivants au niveau des différentes filiales du Groupe.

Plus globalement, plusieurs actions méritent d'être soulignées au titre de l'exercice 2015 :

- l'évolution du dispositif général de contrôle permanent dans le contexte du renforcement du rôle de supervision des fonctions de contrôle indépendantes intégrées qu'il s'agisse de Conformité, Juridique ou Risque ;
- l'adaptation du dispositif de contrôle permanent à plusieurs évolutions réglementaires structurantes, en particulier les lois de séparation

bancaire (lois française et belge et réglementation Volcker aux États-Unis) ;

- des progrès notables dans la vision consolidée des risques opérationnels et du dispositif de contrôle associé ;
- le renforcement du dispositif de suivi des suites données aux constats de faiblesse dans le dispositif de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif de premier niveau de maîtrise du risque IT et en particulier du risque cyber, avec le lancement au niveau Groupe, et dans la plupart des Métiers, de programmes dédiés.

RISQUE

La fonction Risque a fait évoluer son organisation au cours de l'année 2015 afin de s'aligner davantage sur celle du Groupe tout en s'appuyant sur un modèle de fonctionnement homogène pour l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe. Ainsi, l'ensemble des effectifs en charge du contrôle de second niveau sur la gestion des risques est désormais rattaché hiérarchiquement aux responsables des Risques des entités opérationnelles. Ces derniers sont eux-mêmes rattachés hiérarchiquement à un membre du Comité de direction de la fonction Risque. Cette évolution est déployée et sera pleinement opérationnelle à partir de 2016.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'organisation de l'Inspection Générale a connu des modifications importantes en 2015 dans le cadre du déploiement de sa nouvelle gouvernance.

Afin de s'aligner sur l'organisation du Groupe, la supervision des plateformes géographiques ou métiers (« hubs ») de l'Inspection Générale est désormais répartie en 5 domaines qui contribuent à la couverture d'audit aux côtés de 4 filières spécialisées (IT, modèles et marchés, conformité, finance). Parmi ces dernières, la filière conformité, créée en septembre 2014, a continué à être renforcée pour s'assurer de l'application des engagements pris par le Groupe dans le cadre du plan de remédiation signé avec les autorités américaines.

Les équipes centrales, qui assurent l'animation de la fonction, ont été pour leur part regroupées en 2 sous-ensembles respectivement en charge de la gestion des moyens et du pilotage de l'activité.

Le renforcement des effectifs initié dès fin 2014 s'est traduit au 31 décembre 2015 par une augmentation de 8 % pour passer le seuil de 1 100 personnes.

Dans ce cadre rénové, l'Inspection Générale a commencé à faire évoluer ses processus en matière de planification, de suivi et de reporting d'activité. Elle a également consolidé sa démarche d'amélioration constante de ses prestations avec la constitution d'un département Qualité, lequel assure à la fois une mission d'administration des données produites par la fonction, formalisée par une Charte de gouvernance, et le pilotage du programme d'assurance qualité. Le Référentiel sur la conduite de mission publié en 2013 a été complété, notamment par des instructions concernant les sujets de sécurité financière.

En matière de formation, les investissements ont été maintenus à un niveau élevé en 2015 avec 11 400 jours dédiés pour l'ensemble de la fonction. Un cursus de formation pour les inspecteurs de la nouvelle filière conformité a été mis en place. Des modules ont également été créés ou renforcés dans les domaines IT (gouvernance et sécurité) et risques (conformité et capital réglementaire). La politique visant à

favoriser les certifications professionnelles a été poursuivie (le ratio auditeurs certifiés/effectif total est de 17 %).

Dans un contexte d'évolution rapide de son environnement externe et interne, l'Inspection Générale a engagé en septembre 2015 une réflexion sur les changements et adaptations à entreprendre. Un plan d'action a été construit à la suite. Il va se traduire dès début 2016 par d'importants travaux sur la conduite des missions, la production des recommandations

et l'amélioration des méthodes et processus, notamment en termes de cartographie, risk assessment et planification. Le renforcement des effectifs sera par ailleurs poursuivi.

EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2015, les différentes fonctions du contrôle interne s'appuient sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein, fin de période) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Conformité (hors contrôle permanent/20PC)	1 369	1 567	1 577	1 650	1 732	2 940	+ 70 %
Supervision du contrôle permanent/ Risque Opérationnel (20PC)	315	381	361	331	371	417	+ 12 %
Risque	1 801	1 971	1 965	1 920	2 080	2 218	+ 7 %
Contrôle périodique	1 014	1 107	1 030	962	1 027	1 104	+ 8 %
TOTAL	4 499	5 026	4 933	4 807	5 210	6 679	+ 28 %

CONTRÔLE PERMANENT DE SECOND NIVEAU

Avec 2 940 ETP estimés à la fin de l'exercice 2015, les effectifs de la Conformité (hors contrôle permanent 20PC) ont progressé de 70 % par rapport au réalisé 2014. Le ratio effectifs Conformité (hors 20PC)/effectifs Groupe ressort à 1,57 % sur la base de l'estimé à fin 2015 des effectifs Groupe gérés, contre 1,09 % sur la base du réalisé 2014.

Les effectifs alloués à la fonction de supervision du contrôle permanent et du risque opérationnel ont progressé sur l'année 2015 avec l'intégration de BGZ, des effets d'évolutions de périmètre entre premier et second niveau (en particulier sur BGL BNP Paribas et Leasing Solutions) et un renforcement des ressources dédiées au pôle CIB.

Les effectifs de la fonction Risque (hors supervision du risque opérationnel et du contrôle permanent et à périmètre constant) ont légèrement augmenté entre 2014 et 2015 passant de 2 080 ETP à 2 218 ETP.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE

L'effectif de l'Inspection Générale s'élève au 31 décembre 2015 à 1 056 ETP en base historique, et 1 104 ETP sur base du nouveau périmètre (incluant BGZ, LaSer et DAB), contre 965 ETP au 31 décembre 2014 en base historique, et 1 027 ETP sur base du nouveau périmètre (incluant BGZ, LaSer et DAB).

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- définir les politiques et normes comptables ainsi que les principes et normes de gestion ;
- assurer l'établissement des informations comptables et leur reporting réglementaire ;
- assurer l'établissement des informations participant aux ratios de solvabilité et de liquidité, l'élaboration des ratios eux-mêmes et leurs reportings réglementaires ;

- assurer l'élaboration des informations de gestion (réalisées et prévisionnelles) et fournir l'appui nécessaire au pilotage économique ;
- maîtriser les risques liés à l'information comptable et financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) en définissant et en mettant en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- assurer la communication financière du Groupe en veillant à sa qualité et à sa bonne perception par les marchés ;
- assurer l'architecture, la conception et le déploiement des systèmes d'information financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) ;
- assurer l'organisation ainsi que le traitement opérationnel des activités associées à la fonction Finance ;
- exercer un devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

L'ensemble de ces missions, qui s'exerce directement ou en relation avec d'autres fonctions, requiert des différents intervenants une maîtrise de leurs domaines qui s'exprime par la compréhension et le contrôle des éléments produits ainsi que par le respect des normes et des délais

impartis. La mise en œuvre de la gouvernance d'ensemble du dispositif repose sur trois principes de base : la décentralisation de la fonction, la séparation des filières comptable et de gestion et l'inscription des responsabilités de la fonction à l'intérieur d'axes opérationnels (par pôle-Entité Opérationnelle (EO) et leurs métiers) ou géographiques (par entité juridique). En pratique, la responsabilité de la fonction Finance s'exerce selon le mode suivant :

- la production des informations comptables et financières et les contrôles concourant à leur fiabilité sont assurés par la fonction Finance au niveau de chaque entité. La Direction Financière de l'entité transmet les informations produites au pôle-EO/métier auquel elle est attachée opérationnellement ;
- les pôles-EO/métiers conduisent pour leur part une analyse économique et un contrôle des données produites par les entités et contribuent à leur qualité en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion ;
- au niveau central, Finance Groupe prépare des instructions de reporting diffusées à l'ensemble des pôles-EO/métiers et des entités consolidées, favorisant ainsi l'homogénéisation des données et leur conformité aux règles du Groupe. Elle collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités une fois validées par les pôles-EO et assure l'assemblage puis la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au sein de Finance Groupe, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » définit, selon ce référentiel IFRS, les principes comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence les nouveaux principes avec le niveau d'interprétation nécessaire. Un manuel des principes comptables du Groupe IFRS est mis à disposition des pôles-EO/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives.

En outre, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les pôles-EO/métiers ou entités notamment lors de la conception ou de l'enregistrement comptable d'un nouveau produit financier ou d'une nouvelle opération.

Enfin, un département au sein de Finance Groupe est également dédié à l'élaboration des principes et normes de gestion. Il travaille à partir des besoins identifiés par la filière gestion. Ces principes et normes sont également accessibles via les outils internes de communication.

Le dispositif normatif attaché à la solvabilité relève de la fonction Risque, celui attaché à la liquidité de l'ALM Trésorerie.

Dispositif d'élaboration des données

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes :

- **la filière comptable** : elle est plus particulièrement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe dans le respect des politiques et normes comptables. Elle produit également des informations connexes participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. La filière atteste de la fiabilité des informations produites en application des procédures de certification interne (décrites plus loin) ;
- **la filière gestion** : elle élabore les informations de gestion (organisées par pôles-EO/métiers notamment et s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière.

Finance Groupe conçoit, déploie et administre les outils de reporting des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités du Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage d'informations et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plateformes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le Groupe.

Concernant l'élaboration des données relatives à la liquidité, le Groupe a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux reportings réglementaires, qui s'articule autour du dispositif suivant :

- une gouvernance impliquant la Finance, l'ALM Trésorerie et la fonction Risque, tant au niveau du Groupe qu'au niveau des pôles-EO/métiers et entités ;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- des outils et processus pérennes au niveau du Groupe, des pôles-EO/métiers et des entités ;
- un outil Groupe dédié assurant la collecte des données et la production des reportings internes et réglementaires.

Ce dispositif assure la production des reportings réglementaires LCR et NSFR ainsi que des indicateurs de suivi interne.

CONTRÔLE PERMANENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Contrôle interne au sein de la fonction Finance

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque lié à l'information comptable et financière de manière centralisée, Finance Groupe dispose d'un département « Contrôle & Certification Groupe » qui assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les

entités comptables des principes organisant l'environnement de contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis à l'usage des entités consolidées des normes de contrôle interne comptable ainsi qu'un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs devant être mis en œuvre afin de couvrir le risque comptable ;

- s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne de l'information comptable et financière au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne comptable décrite ci-après ; rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des états financiers du Groupe ;
- veiller, conjointement avec la fonction Risque, au bon fonctionnement du dispositif de collecte et de traitement des reportings de risque de crédit consolidés, notamment au moyen d'un dispositif de certification spécifique et d'indicateurs qualité ;
- veiller à la mise en œuvre par les entités des recommandations des Commissaires aux comptes, et des recommandations de l'Inspection Générale relatives au risque comptable, avec l'appui des pôles-EO/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'outils dédiés qui permettent à chaque entité de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finance Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées, d'identifier, le cas échéant, les problématiques transversales et de faire évoluer, si nécessaire, les procédures et instructions de niveau Groupe.

Pour la filière comptable, ces missions sont relayées au sein des départements Finance des pôles-EO par des équipes de contrôle centrales qui réalisent une supervision rapprochée des entités et mettent en œuvre, si nécessaire, des procédures de contrôle comptable adaptées aux spécificités de leur périmètre.

Enfin, au sein des départements Finance des entités, la déclinaison des principes de contrôle interne comptable du Groupe conduit à la mise en place, selon la taille des entités, de correspondants ou d'équipes de contrôle comptable dédiés. À ce titre, les démarches de mutualisation des travaux de synthèse comptable au sein de plateformes régionales engagées au sein du Groupe, qui assurent une meilleure harmonisation des processus de reporting et de contrôle et accroissent leur efficacité sur le périmètre des entités concernées, permettent également de disposer d'équipes de contrôle comptable d'une taille et d'une expertise adaptées. Les principales missions de ces équipes locales sont les suivantes :

- assurer le lien entre Finance et les back-offices qui alimentent la comptabilité, notamment en vérifiant que ces derniers disposent des informations nécessaires à la réalisation des travaux comptables (formation aux outils comptables mis à leur disposition ; connaissance des schémas comptables...) ;
- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de leur périmètre. Dans le cadre d'une comptabilité décentralisée, ces contrôles complètent ceux réalisés au premier niveau par les back-offices, et s'appuient notamment sur des outils de contrôle comptable qui permettent par exemple d'identifier, pour chaque compte, le service responsable de sa justification et de son contrôle, de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes figurant dans les systèmes opérations de chaque activité et d'identifier, de justifier et de suivre l'apurement des suspens dans les comptes de flux ;

- animer le processus de la « certification élémentaire » (décrit ci-après) par lequel les différents départements d'une entité rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;
- s'assurer que le dispositif de contrôle interne comptable permet au département Finance de l'entité d'avoir une visibilité adéquate sur le processus d'élaboration des synthèses comptables, et notamment sur l'ensemble des éléments nécessaires à la procédure de certification vis-à-vis du Groupe (décrite ci-après). La formalisation des travaux d'arrêté au moyen d'outils de cartographie des processus et des risques associés et de documentation des contrôles, ainsi que la coordination avec les autres filières de contrôle (conformité, risque) pour la qualité des données amont participe à cet objectif.

Dispositif de certification interne

Au niveau du Groupe

Finance Groupe anime, au moyen de l'outil FACT (Finance Accounting Control Tool), un processus de certification interne des données produites trimestriellement pour la liasse de consolidation par chaque entité ainsi que des travaux de validation réalisés au sein des départements Finance des pôles-EO/métiers et du processus de consolidation dont le département « Reportings Groupe » de Finance Groupe a la responsabilité.

Le responsable Finance de chaque entité concernée certifie à Finance Groupe :

- que les données transmises sont établies en conformité avec les normes et standards du Groupe ;
- que le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permet d'en garantir la qualité et la fiabilité.

Le certificat principal renseigné par les entités consolidées par intégration globale reprend les résultats de l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables du Groupe, et conduit à déterminer une notation pour chaque entité. Les entités consolidées par mise en équivalence remplissent un certificat adapté. Enfin, les entités non consolidées font l'objet d'une procédure de certification annuelle selon des modalités simplifiées.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne au sein du Groupe et permet à Finance Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités, des mesures correctrices appropriées. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

Ce dispositif de certification est également en place, en liaison avec la fonction Risque pour les informations participant aux reportings réglementaires relatifs au risque de crédit et au ratio de solvabilité. Dans ce cadre, les différents contributeurs attestent du respect des normes et procédures et de la qualité des données utilisées, et rendent compte des contrôles réalisés aux différentes étapes de la production des reportings, et notamment de la réconciliation des données comptables et des données risque de crédit.

Sur les mêmes principes, un dispositif de certification est déployé pour le processus de reporting relatif à la liquidité. Dans ce cadre, les différents contributeurs rendent compte de la conformité aux normes des informations transmises ainsi que des résultats des contrôles clés pour la qualité du reporting.

Au niveau des entités

Afin d'assurer une visibilité d'ensemble du processus d'élaboration de l'information comptable au niveau du département Finance de l'entité, Contrôle & Certification Groupe préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors qu'une organisation décentralisée du traitement des opérations et d'élaboration des données comptables et financières la rend nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information contribuant à la confection des données comptables et financières (par exemple : middle-office, back-office, Ressources Humaines, Comptabilité Fournisseurs...) attestent formellement du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finance local qui les analyse en lien avec les contrôles comptables qu'il réalise directement, en établissant une synthèse avec pour objectif de contribuer au certificat principal et assure un suivi des points d'attention en liaison avec les différents intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser cette sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation de la valorisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les reportings comptables

Finance Groupe, responsable de l'établissement et de la qualité des informations comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui constituent ainsi une filière de valorisation des instruments financiers unique et intégrée. Le processus couverts incluent notamment :

- le contrôle de l'adéquation du dispositif de valorisation dans le cadre du processus d'approbation de nouvelles transactions ou activités ;
- le contrôle du correct enregistrement des transactions dans les systèmes et de l'adéquation de leur représentation avec les méthodologies de valorisation ;
- le dispositif de développement et d'approbation indépendante des méthodes de valorisation ;
- la détermination des paramètres de marché et le processus de vérification indépendante de ces paramètres ;
- la détermination des ajustements de valeur pour les risques de marché, de liquidité et de contrepartie ;
- la classification des instruments au sein de la hiérarchie de juste valeur, la détermination des ajustements de day one profit, l'estimation de la sensibilité des valorisations de niveau 3 aux hypothèses de valorisation.

Au moyen de processus et d'outils adaptés, cette filière a pour objectifs de garantir la justesse et la fiabilité de la production de la valorisation des instruments financiers ainsi que la qualité et l'exhaustivité du dispositif de contrôle. Elle permet ainsi la mise à disposition d'une information adéquate aux différentes instances de décision ainsi que l'utilisation de ces éléments dans les processus opérationnels de préparation des résultats comptables et de gestion, et permet d'assurer la transparence des annexes dédiées à la juste valeur.

Le contrôle de la filière de valorisation, qui implique l'ensemble des acteurs, est placé sous la supervision de la fonction Finance, avec une gouvernance dédiée. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur un ensemble de principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principales entités comptabilisant des opérations de marché.

Afin de s'assurer de son correct fonctionnement, la fonction Finance s'appuie sur des équipes dédiées (« CIB Methodology & Financial Control Capital Markets » - CIB MFC-CM), qui exercent la supervision de l'ensemble du dispositif. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Plusieurs comités trimestriels ou mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin de revoir et d'examiner par processus, et par métier, les méthodologies mises en œuvre et/ou les résultats des contrôles opérés. Le fonctionnement de ces comités est régi par des procédures approuvées par la fonction Finance et assurant que Finance prend part aux principaux choix et arbitrages. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB MFC-CM rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« PFC - Product and Financial Control Committee »), présidé par le Directeur Financier du Groupe, de son action, et porte à l'attention du Comité les points d'arbitrage, ou d'attention concernant l'efficacité des contrôles et le degré de fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce Comité trimestriel réunit les métiers, la Finance du Groupe et des pôles concernés, l'ALM Trésorerie et la fonction Risque. Des comités intermédiaires (« Intermediary PFC ») complètent ce dispositif et ont pour objectif de définir les priorités des projets, de suivre leur mise en œuvre et d'examiner de manière approfondie certains éléments techniques.

Évolutions du dispositif

Le dispositif de contrôle fait l'objet d'une adaptation permanente, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

Notamment, en lien avec les pôles-EO/métiers, des actions systématiques de revue qualité du processus de certification comptable sont mises en œuvre, avec par exemple la collecte d'indicateurs chiffrés pour certains contrôles, des revues transversales ciblées sur un des contrôles majeurs ainsi que des actions ponctuelles en lien avec les pôles-EO sur des points d'amélioration spécifiques aux différents périmètres. Ces actions sont complétées par des présentations lors des différents comités de la filière Finance, des visites sur sites et des formations, ainsi que par la diffusion de procédures Groupe venant préciser certains contrôles majeurs, et d'instructions détaillées visant à assurer des modalités de réponses homogènes et une documentation adéquate de ce processus. Ces procédures et instructions Groupe sont complétées, si nécessaire, au niveau des pôles-EO/métiers afin de couvrir leurs problématiques spécifiques.

De même, concernant les données contribuant au ratio de solvabilité, le dispositif de certification fait l'objet d'adaptations afin de tenir compte des évolutions des processus et de l'organisation et de capitaliser sur les indicateurs et contrôles mis en place dans les différentes filières, en lien avec le programme d'amélioration du reporting et de la qualité des données mentionné ci-après.

En outre, dans le cadre du programme engagé pour le reporting liquidité, des actions spécifiques ont été menées en 2015 avec les différents contributeurs afin de s'assurer de :

- la prise en compte des évolutions normatives et méthodologiques, notamment l'implémentation de l'Acte Délégué sur le LCR d'octobre 2014 ;
- la mise en place des nouveaux reportings en complément du LCR (Additional Monitoring Metrics) ;
- la poursuite des travaux de renforcement du dispositif sur le contrôle permanent.

Enfin, le Groupe a engagé un programme afin d'assurer la conformité avec les principes fixés par le Comité de Bâle aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques (« Principles for effective risk data aggregation and risk reporting »). Ce programme a pour objectif la rénovation et l'amélioration du reporting des différents risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel), et de la qualité et de l'intégrité des données qui y participent. Organisé autour de différents domaines, il a notamment permis cette année de définir les plans d'actions pluriannuels sur lesquels se sont engagés les pôles/EO et fonctions du Groupe afin d'atteindre un degré de qualité élevé des données critiques. En outre, les principes de gouvernance du Groupe pour la qualité des données ont été diffusés et la déclinaison opérationnelle des rôles et responsabilités a débuté.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (ECIC)

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs (Équipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finance Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre de la clôture semestrielle et des diligences spécifiques lors des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finance des entités/métiers/pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2.1 *Gouvernement d'entreprise*, d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES...)

Les supports de communication financière publiés sont élaborés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finance Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement, dans le respect d'une information financière homogène avec celle utilisée au niveau interne.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le Groupe BNP Paribas. Avec l'appui des pôles et des fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communications relatives aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration qui les valide.

2.3 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires

BNP Paribas SA

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 4 janvier 2016 des membres suivants :

- **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;
- **Philippe Bordenave**, Directeur Général délégué ;
- **Jacques d'Estais**, Directeur Général adjoint ; International Financial Services ;
- **Michel Konczaty**, Directeur Général adjoint ;
- **Thierry Laborde**, Directeur Général adjoint ; Domestic Markets ;
- **Alain Papiasse**, Directeur Général adjoint ; Amérique du Nord, Corporate and Institutional Banking ;
- **Marie-Claire Capobianco**, responsable de la Banque De Détail en France ;
- **Laurent David**, responsable de BNP Paribas Personal Finance ;
- **Stefaan Decraene**, responsable d'International Retail Banking ;
- **Renaud Dumora**, Directeur Général de BNP Paribas Cardif ;
- **Yann Gérardin**, responsable de Corporate and Institutional Banking ;
- **Maxime Jadot**, responsable de BNP Paribas Fortis ;
- **Éric Martin**, responsable de la Conformité ;
- **Yves Martrenchar**, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- **Andrea Munari**, responsable de l'Italie et Administrateur Directeur Général de BNL ;
- **Éric Raynaud**, responsable de la région Asie-Pacifique ;
- **Frank Roncey**, responsable des Risques ;
- **Thierry Varène**, Délégué Général aux Grands Clients ; Chairman de Corporate Clients Financing and Advisory EMEA.

Depuis novembre 2007, Le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.

3

ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2015

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	104
	Bonne performance opérationnelle et solide génération organique de capital	104
3.2	Résultats par pôle/métier	106
	Retail Banking & Services	106
	Domestic Markets	106
	International Financial Services	110
	Corporate and Institutional Banking (CIB)	114
	Autres Activités	116
3.3	Bilan	117
	Actif	117
	Passif (hors capitaux propres)	118
	Intérêts minoritaires	119
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	119
	Engagements de financement et de garantie	120
3.4	Compte de résultat	121
	Produit net bancaire	121
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	123
	Résultat brut d'exploitation	123
	Coût du risque	123
	Résultat d'exploitation	124
	Résultat net, part du Groupe	124
3.5	Événements récents	125
	Produits et services	125
	Croissance externe et partenariats	125
3.6	Perspectives	126
	Perspectives du Groupe : plan de développement 2014-2016	126
	Perspectives des entités opérationnelles : plans d'action 2016	126
	Informations sur les tendances	127
3.7	Structure financière	128

3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	42 938	39 168	+ 9,6 %
Frais de gestion	(29 254)	(26 524)	+ 10,3 %
Résultat brut d'exploitation	13 684	12 644	+ 8,2 %
Coût du risque	(3 797)	(3 705)	+ 2,5 %
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	(100)	(6 000)	- 98,3 %
Résultat d'exploitation	9 787	2 939	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	589	407	+ 44,7 %
Autres éléments hors exploitation	3	(196)	n.s.
Éléments hors exploitation	592	211	n.s.
Résultat avant impôt	10 379	3 150	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(3 335)	(2 643)	+ 26,2 %
Intérêts minoritaires	(350)	(350)	n.s.
Résultat net part du Groupe	6 694	157	n.s.
Coefficient d'exploitation	68,1 %	67,7 %	+ 0,4 pt

Pour assurer la comparabilité avec les résultats de 2015, les résultats de 2014 sont retraités par application de l'interprétation IFRIC 21.

BONNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET SOLIDE GÉNÉRATION ORGANIQUE DE CAPITAL

Dans un contexte de reprise progressive de la croissance en Europe, BNP Paribas réalise une bonne performance d'ensemble cette année.

Le produit net bancaire s'élève à 42 938 millions d'euros, en hausse de 9,6 % par rapport à 2014. Il intègre au titre des éléments exceptionnels l'impact de la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour + 314 millions d'euros tandis que les éléments exceptionnels du produit net bancaire s'élevaient au total à - 324 millions d'euros en 2014.

Les revenus sont en progression dans tous les pôles opérationnels par rapport à 2014 avec une performance solide de Domestic Markets⁽¹⁾ (+ 1,6 %), et une forte hausse d'International Financial Services (+ 14,5 %) et de CIB (+ 13,2 %). Ils bénéficient de l'impact positif des acquisitions réalisées en 2014 et d'un effet change significatif. Ils sont en hausse de 3,5 % à périmètre et change constants.

Les frais de gestion, à 29 254 millions d'euros, sont en augmentation de 10,3 %. Ils incluent des éléments exceptionnels pour un total de

862 millions d'euros : les coûts de transformation de « Simple & Efficient » et les coûts de restructuration des acquisitions pour 793 millions d'euros (757 millions d'euros en 2014) ainsi qu'une contribution de 69 millions d'euros à un fonds de résolution pour le sauvetage de quatre banques italiennes.

Les frais de gestion des pôles opérationnels sont en hausse de 9,3 %. Ils progressent de 3,1 % pour Domestic Markets⁽¹⁾, de 15,0 % pour International Financial Services et de 11,5 % pour CIB. A périmètre et change constants, ils augmentent de 3,2 % du fait notamment de la mise en œuvre des nouvelles réglementations, du renforcement de la conformité et de la finalisation des plans de développement, partiellement compensés par le succès du plan d'économies « Simple & Efficient ». Le coefficient d'exploitation des pôles opérationnels s'améliore ainsi de 0,2 point⁽²⁾.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 8,2 %, à 13 684 millions d'euros. Il progresse de 8,7 % pour les pôles opérationnels.

(1) Intégrant 100 % des Banques Privées des réseaux domestiques (hors effets PEL/CEL).

(2) À périmètre et change constants.

Le coût du risque du Groupe est stable à un niveau modéré et s'établit à 3 797 millions d'euros (3 705 millions d'euros en 2014) soit 54 points de base des encours de crédit à la clientèle (- 3 points de base par rapport à l'année dernière). L'effet de périmètre lié aux acquisitions de 2014 s'élève à 143 millions d'euros.

Le Groupe met en œuvre activement le plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis et poursuit le renforcement de son système de contrôle interne et de conformité. Il enregistre à ce titre une provision exceptionnelle complémentaire de 100 millions d'euros pour industrialiser les dispositifs mis en place. Le Groupe avait enregistré l'année dernière l'impact de l'accord global avec les autorités des États-Unis pour un montant total de 6 milliards d'euros.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à + 592 millions d'euros (+ 211 millions d'euros en 2014). Ils incluent des éléments exceptionnels pour un total de - 60 millions d'euros (- 297 millions d'euros en 2014) : des dépréciations exceptionnelles de survaleurs pour - 993 millions d'euros (- 297 millions d'euros en 2014)⁽¹⁾, la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation dans Klépierre-Corio pour un montant total de + 716 millions d'euros, une plus-value de dilution due à la fusion de Klépierre et de Corio pour + 123 millions d'euros, et une plus-value de cession sur une participation non stratégique pour + 94 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 10 379 millions d'euros contre 3 150 millions d'euros en 2014. Il progresse de 13,0 % pour les pôles opérationnels.

Le résultat net part du Groupe s'élève donc à 6 694 millions d'euros (157 millions d'euros en 2014). Hors éléments exceptionnels, il s'établit à 7 338 millions d'euros, en hausse de 7,3 %⁽²⁾, illustrant la bonne performance d'ensemble du Groupe cette année.

La rentabilité des fonds propres est égale à 8,3 % (9,2 % hors exceptionnels). La rentabilité des fonds propres tangibles est de 10,1 % (11,1 % hors exceptionnels). Le bénéfice net par action s'établit à 5,14 €.

Au 31 décembre 2015, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein⁽³⁾ s'élève à 10,9 %, en hausse de 60 points de base par rapport au 31 décembre 2014. Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽⁴⁾ s'établit pour sa part à 4,0 % (+ 40 points de base par rapport au 31 décembre 2014). Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit pour sa part à 124 % au 31 décembre 2015. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 266 milliards d'euros (260 milliards d'euros au 31 décembre 2014), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action s'élève à 70,9 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 6,5 % depuis le 31 décembre 2008, illustrant la création de valeur continue au travers du cycle.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende de 2,31 euros par action payable en numéraire, soit un taux de distribution de 45 % conforme aux objectifs du plan.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation CRD IV, dite « Bâle 3 », et s'effectue sur la base de 9 % des actifs pondérés.

Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5.

Par ailleurs, les éléments déduits des fonds propres de base de catégorie 1 sont alloués à chaque pôle concerné.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est égal au maximum entre le besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances et le capital calculé pour ces entités selon la réglementation bancaire CRD IV.

(1) Dont dépréciation complète de la survaleur de BNL bc : - 917 millions d'euros (- 297 millions d'euros en 2014).

(2) Hors première contribution au Fonds de Résolution Unique (- 181 millions d'euros).

(3) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD IV sans disposition transitoire.

(4) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD IV à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

3.2 Résultats par pôle/métier

RETAIL BANKING & SERVICES

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	30 742	28 596	+ 7,5 %
Frais de gestion	(19 340)	(17 837)	+ 8,4 %
Résultat brut d'exploitation	11 402	10 759	+ 6,0 %
Coût du risque	(3 533)	(3 581)	- 1,3 %
Résultat d'exploitation	7 869	7 178	+ 9,6 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	495	356	+ 39,0 %
Autres éléments hors exploitation	1	23	- 95,7 %
Résultat avant impôt	8 365	7 557	+ 10,7 %
Coefficient d'exploitation	62,9 %	62,4 %	+ 0,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	40,4	37,9	+ 6,5 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique, au Luxembourg, chez BancWest et TEB pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

DOMESTIC MARKETS

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	15 943	15 699	+ 1,6 %
Frais de gestion	(10 289)	(9 982)	+ 3,1 %
Résultat brut d'exploitation	5 654	5 717	- 1,1 %
Coût du risque	(1 812)	(2 074)	- 12,6 %
Résultat d'exploitation	3 842	3 643	+ 5,5 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	49	(7)	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(34)	(18)	+ 88,9 %
Résultat avant impôt	3 857	3 618	+ 6,6 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(272)	(248)	+ 9,7 %
Résultat avant impôt de Domestic Markets	3 585	3 370	+ 6,4 %
Coefficient d'exploitation	64,5 %	63,6 %	+ 0,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	18,6	18,5	+ 0,7 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2015, dans un contexte de reprise progressive de la croissance économique en Europe, les encours de crédit de Domestic Markets sont en hausse de 1,6 % par rapport à 2014. Les dépôts augmentent pour leur part de 6,5 %. Hors effet de l'acquisition de DAB Bank, ils sont en hausse de 4,5 % avec une bonne croissance notamment en France, en Belgique et en Allemagne. Le dynamisme commercial de Domestic Markets se traduit notamment par la progression des actifs sous gestion de la banque privée en France, en Italie et en Belgique (+ 5,3 % par rapport au 31 décembre 2014).

Domestic Markets poursuit par ailleurs le développement de l'offre digitale et la transformation du parcours client (omnicanal, mobile et en temps réel). Le pôle poursuit ainsi avec succès le développement de Hello bank! qui connaît une augmentation rapide du nombre de clients, à 2,4 millions, et génère déjà 8,7 % des revenus de la clientèle des particuliers⁽¹⁾ en s'appuyant sur des actifs mutualisés avec les réseaux. Domestic Markets poursuit par ailleurs la transformation du réseau en optimisant les lieux d'implantation des agences et en diversifiant les formats. Le pôle améliore en permanence le dispositif commercial : les horaires d'ouverture sont revus et adaptés aux besoins des clients ; les agences sont digitalisées progressivement.

Le produit net bancaire⁽²⁾, à 15 943 millions d'euros, est en hausse de 1,6 % par rapport à 2014, avec une bonne performance de BDDB et des métiers spécialisés (Personal Investors, Arval, et Leasing Solutions) partiellement compensée par les effets de l'environnement de taux bas persistant.

Les frais de gestion⁽²⁾ (10 289 millions d'euros) sont en hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente. À périmètre et change constants, et hors impact d'éléments non récurrents chez BNL bc⁽³⁾, ils n'augmentent que de 0,8 % grâce à la maîtrise continue des coûts et malgré le développement des métiers spécialisés.

Le résultat brut d'exploitation⁽²⁾ diminue ainsi de 1,1 %, à 5 654 millions d'euros, par rapport à l'année précédente. Il serait en hausse de 0,4 % hors impact des éléments non récurrents chez BNL bc.

Compte tenu de la baisse du coût du risque, notamment en Italie, et après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), le pôle enregistre une bonne progression de son résultat avant impôt⁽⁴⁾, à 3 585 millions d'euros (+ 6,4 % par rapport à 2014).

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	6 643	6 806	- 2,4 %
<i>dont revenus d'intérêt</i>	3 903	4 058	- 3,8 %
<i>dont commissions</i>	2 740	2 748	- 0,3 %
Frais de gestion	(4 535)	(4 511)	+ 0,5 %
Résultat brut d'exploitation	2 108	2 295	- 8,1 %
Coût du risque	(343)	(402)	- 14,7 %
Résultat d'exploitation	1 765	1 893	- 6,8 %
Éléments hors exploitation	4	3	+ 33,3 %
Résultat avant impôt	1 769	1 896	- 6,7 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(159)	(143)	+ 11,2 %
Résultat avant impôt de BDDF	1 610	1 753	- 8,2 %
Coefficient d'exploitation	68,3 %	66,3 %	+ 2,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,8	6,7	+ 0,9 %

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt (hors effets PEL/CEL).

Les encours de crédit de BDDF augmentent sur l'ensemble de l'année 2015 de 0,3 % par rapport à 2014 avec une reprise progressive de la demande. Le métier renforce l'offre commerciale pour accélérer la croissance des volumes en 2016. Les dépôts progressent de manière soutenue (+ 4,2 %), tirés par la forte croissance des dépôts à vue. L'épargne hors-bilan connaît un bon développement avec une hausse des encours d'assurance-vie de 4,5 % par rapport au 31 décembre 2014. La banque privée confirme sa position de n° 1 en France avec 87,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion. L'accompagnement des entreprises et start-up innovantes se traduit par l'ouverture de deux centres « WAL » (We are Innovation) et d'un pôle innovation dédié aux Fin Techs.

Le produit net bancaire⁽⁵⁾ s'élève à 6 643 millions d'euros, en baisse de 2,4 % par rapport à 2014. Les revenus d'intérêt sont en recul de 3,8 % compte tenu de l'impact des taux bas persistants (diminution de la marge sur les dépôts ainsi que sur les crédits renégociés ou remboursés par anticipation). Les commissions diminuent pour leur part de 0,3 % car la hausse des commissions sur épargne hors-bilan ne compense que partiellement la baisse des commissions bancaires. Dans cet environnement de taux bas, le métier adapte progressivement les conditions clientèle.

(1) BDDF, BNL bc, BDDB et Personal Investors hors banques privées.

(2) Intégrant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(3) Contribution au plan de sauvetage de 4 banques italiennes (65 millions d'euros) et coûts de restructuration exceptionnels (20 millions d'euros).

(4) Hors effets PEL/CEL.

(5) Avec 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL).

Les frais de gestion⁽¹⁾, bien maîtrisés, n'augmentent que de 0,5 % par rapport à 2014 malgré la hausse de la participation et de l'intéressement due aux bons résultats du Groupe.

Le résultat brut d'exploitation⁽¹⁾ s'élève ainsi à 2 108 millions d'euros, en baisse de 8,1 % par rapport à l'année précédente. Le coefficient d'exploitation⁽¹⁾ s'établit à 68,3 %.

Le coût du risque⁽¹⁾ se situe toujours à un niveau bas, à 24 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est en baisse de 59 millions d'euros par rapport à 2014.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDF dégage un résultat avant impôt⁽²⁾ de 1 610 millions d'euros (- 8,2 % par rapport à 2014).

BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	3 125	3 219	- 2,9 %
Frais de gestion	(1 864)	(1 769)	+ 5,4 %
Résultat brut d'exploitation	1 261	1 450	- 13,0 %
Coût du risque	(1 248)	(1 398)	- 10,7 %
Résultat d'exploitation	13	52	- 75,0 %
Éléments hors exploitation	(1)	0	n.s.
Résultat avant impôt	12	52	- 76,9 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(40)	(29)	+ 37,9 %
Résultat avant impôt de BNL bc	(28)	23	n.s.
Coefficient d'exploitation	59,6 %	55,0 %	+ 4,6 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,3	5,6	- 5,6 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Dans un contexte économique qui s'améliore progressivement, les encours de crédit sont en léger recul sur l'ensemble de l'année 2015 par rapport à 2014 (- 0,6 %) du fait de l'impact du repositionnement sélectif sur les meilleures clientèles d'entreprises et d'entrepreneurs, désormais quasi réalisé. Les crédits aux particuliers sont pour leur part en croissance de 2,3 %. Les dépôts augmentent de 1,0 % du fait des dépôts des particuliers. BNL bc continue le développement de l'épargne hors-bilan, avec une forte croissance des encours d'assurance-vie (+ 10,6 %) et d'OPCVM (+ 18,1 %) par rapport au 31 décembre 2014. La Banque Privée déploie une forte dynamique commerciale et se positionne désormais n° 5 en Italie.

Le produit net bancaire⁽³⁾ est en recul de 2,9 % par rapport à 2014, à 3 125 millions d'euros. Les revenus d'intérêt sont en baisse de 5,5 % du fait de l'environnement de taux bas persistant et du repositionnement sur les meilleures clientèles d'entreprises. Ils progressent pour la clientèle des particuliers. Les commissions augmentent de 2,5 % grâce à la hausse des encours d'épargne hors-bilan.

Les frais de gestion⁽³⁾, à 1 864 millions d'euros, augmentent de 5,4 %. Ils enregistrent l'impact cette année d'éléments non récurrents pour 85 millions d'euros⁽⁴⁾. Hors cet effet, ils n'augmentent que de 0,6 %, traduisant la bonne maîtrise des coûts.

Le résultat brut d'exploitation⁽³⁾ s'établit ainsi à 1 261 millions d'euros, en recul de 13,0 % par rapport à l'année précédente. Le coefficient d'exploitation⁽³⁾ s'élève à 59,6 %.

Le coût du risque⁽³⁾, toujours élevé à 161 points de base des encours de crédit à la clientèle, est cependant en baisse (- 150 millions d'euros par rapport à 2014) avec une amélioration progressive de la qualité du portefeuille de crédits illustrée par la forte baisse des entrées en douteux.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BNL bc dégage un résultat avant impôt de - 28 millions d'euros (+ 23 millions d'euros en 2014). Hors impact des éléments non récurrents, il s'établit à 57 millions d'euros, en hausse significative par rapport à l'année dernière grâce à la baisse du coût du risque.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL).

(2) Hors effets PEL/CEL.

(3) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

(4) Contribution à un fonds de résolution pour le sauvetage de 4 banques italiennes (65 millions d'euros) et coûts de restructuration exceptionnels (20 millions d'euros).

BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	3 548	3 385	+ 4,8 %
Frais de gestion	(2 449)	(2 434)	+ 0,6 %
Résultat brut d'exploitation	1 099	951	+ 15,6 %
Coût du risque	(85)	(131)	- 35,1 %
Résultat d'exploitation	1 014	820	+ 23,7 %
Éléments hors exploitation	(9)	(10)	- 10,0 %
Résultat avant impôt	1 005	810	+ 24,1 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(69)	(72)	- 4,2 %
Résultat avant impôt de BDDB	936	738	+ 26,8 %
Coefficient d'exploitation	69,0 %	71,9 %	- 2,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,7	3,5	+ 5,5 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Belgique pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

BDDB réalise une très bonne performance sur l'ensemble de l'année 2015 avec une activité commerciale soutenue. Les crédits sont en hausse de 3,9 % par rapport à 2014 avec une augmentation des crédits tant aux particuliers qu'aux entreprises. Les dépôts augmentent pour leur part de 3,8 % grâce notamment à la forte croissance des dépôts à vue. Le métier réalise une très bonne performance dans l'épargne hors-bilan avec une croissance des encours d'OPCVM de 13,8 % par rapport au 31 décembre 2014. Il poursuit par ailleurs le développement du digital et des nouveaux parcours clients avec le lancement de la première « App » dédiée au crédit habitation.

Le produit net bancaire⁽¹⁾ est en hausse de 4,8 % par rapport à 2014, à 3 548 millions d'euros. Les revenus d'intérêt augmentent de 4,1 %, grâce à la croissance des volumes et à la bonne tenue des marges et les commissions de 7,0 % du fait de la bonne performance des commissions financières et de crédit.

Les frais de gestion⁽¹⁾ n'augmentent que de 0,6 % par rapport à 2014, à 2 449 millions d'euros, grâce à la bonne maîtrise des coûts. L'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle se traduit par une amélioration du coefficient d'exploitation de 2,9 points à 69,0 %.

Le résultat brut d'exploitation⁽¹⁾, à 1 099 millions d'euros, est ainsi en forte hausse (+ 15,6 %) par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque⁽¹⁾, à 85 millions d'euros, est particulièrement faible cette année (9 points de base des encours de crédit à la clientèle). Il diminue de 46 millions d'euros par rapport à 2014.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), BDDB dégage ainsi un résultat avant impôt de 936 millions d'euros, en forte croissance par rapport à l'année précédente (+ 26,8 %).

AUTRES MÉTIERS DE DOMESTIC MARKETS (ARVAL, LEASING SOLUTIONS, PERSONAL INVESTORS ET BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG)

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	2 627	2 289	+ 14,8 %
Frais de gestion	(1 441)	(1 268)	+ 13,6 %
Résultat brut d'exploitation	1 186	1 021	+ 16,2 %
Coût du risque	(136)	(143)	- 4,9 %
Résultat d'exploitation	1 050	878	+ 19,6 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	35	(19)	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(14)	1	n.s.
Résultat avant impôt	1 071	860	+ 24,5 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(4)	(4)	n.s.
Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets	1 067	856	+ 24,6 %
Coefficient d'exploitation	54,9 %	55,4 %	- 0,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,9	2,7	+ 7,0 %

Incluant 100 % de la Banque Privée au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.

Les métiers spécialisés de Domestic Markets montrent une bonne dynamique en 2015. Arval réalise l'acquisition de GE Fleet Leasing Services en Europe⁽¹⁾ (164 000 véhicules) et connaît une forte progression organique du parc financé (+ 7,5 %⁽²⁾ par rapport à 2014). Le métier devient ainsi n° 1 en Europe avec des positions renforcées dans tous les pays. Les encours de financement de l'activité cœur de Leasing Solutions sont en croissance, compensée cependant par la poursuite de la réduction du portefeuille non stratégique. Les dépôts de Personal Investors augmentent de 67,2 %. Au-delà de l'effet de l'acquisition de DAB Bank⁽³⁾, ils progressent de 20,6 % à périmètre et change constants grâce au succès de Consorsbank! en Allemagne.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg sont en hausse de 2,8 % par rapport à 2014 du fait notamment de la progression des crédits immobiliers. Les dépôts sont en hausse de 6,5 % avec une bonne collecte auprès des entreprises.

Le produit net bancaire⁽⁴⁾ est au total en hausse de 14,8 % par rapport à 2014, à 2 627 millions d'euros, enregistrant l'effet de l'acquisition de DAB Bank en Allemagne. À périmètre et change constants, il augmente de 6,9 %, tiré par Arval, Leasing Solutions et Personal Investors.

Les frais de gestion⁽⁴⁾ augmentent de 13,6 % par rapport à 2014, à 1 441 millions d'euros. À périmètre et change constants, ils augmentent de 2,4 %, en lien avec le développement des métiers et permettent de dégager un effet de ciseau largement positif de 4,5 points.

Le coût du risque⁽⁴⁾ est en baisse de 7 millions d'euros par rapport à 2014, à 136 millions d'euros.

Ainsi, le résultat avant impôt de ces quatre métiers, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au métier Wealth Management (pôle International Financial Services), s'établit à 1 067 millions d'euros, en forte croissance par rapport à 2014 : + 24,6 % (+ 19,9 % à périmètre et change constants).

INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	15 335	13 395	+ 14,5 %
Frais de gestion	(9 315)	(8 102)	+ 15,0 %
Résultat brut d'exploitation	6 020	5 293	+ 13,7 %
Coût du risque	(1 722)	(1 511)	+ 14,0 %
Résultat d'exploitation	4 298	3 782	+ 13,6 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	447	364	+ 22,8 %
Autres éléments hors exploitation	35	41	- 14,6 %
Résultat avant impôt	4 780	4 187	+ 14,2 %
Coefficient d'exploitation	60,7 %	60,5 %	+ 0,2 pt
Fonds propres alloués (M€)	21,8	19,4	+ 12,1 %

Les métiers d'International Financial Services montrent tous une forte activité commerciale en 2015 : Personal Finance poursuit sa dynamique de croissance ; les encours d'Europe Méditerranée et de BancWest augmentent rapidement avec l'aide de nouvelles offres digitales ; l'Assurance et la Gestion Institutionnelle et Privée réalisent une bonne collecte dans l'ensemble de leurs métiers. L'intégration des deux acquisitions réalisées en 2014 (Bank BGZ chez Europe Méditerranée et LaSer chez Personal Finance) se déroule conformément aux plans d'actions.

Le produit net bancaire, à 15 335 millions d'euros, est ainsi en hausse de 14,5 % par rapport à 2014 (+ 5,3 % à périmètre et change constants), avec une bonne progression dans tous les métiers en lien avec la croissance de l'activité.

Les frais de gestion (9 315 millions d'euros) sont en hausse de 15,0 % par rapport à l'année précédente. À périmètre et change constants, ils sont en hausse de 4,9 %, permettant de dégager un effet de ciseau positif de 0,4 point.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 6 020 millions d'euros, en hausse de 13,7 % par rapport à l'année précédente (+ 6,0 % à périmètre et change constants).

Le coût du risque est de 1 722 millions d'euros (+ 14,0 % par rapport à 2014 mais + 4,4 % à périmètre et change constants compte tenu des acquisitions réalisées en 2014).

Le résultat avant impôt d'International Financial Services s'établit ainsi en forte hausse, à 4 780 millions d'euros (+ 14,2 % par rapport à 2014 et + 7,3 % à périmètre et change constants).

(1) Bouclée le 2 novembre 2015.

(2) À périmètre constant.

(3) Bouclée le 17 décembre 2014.

(4) Avec 100 % de la Banque Privée au Luxembourg.

PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	4 744	4 103	+ 15,6 %
Frais de gestion	(2 291)	(1 962)	+ 16,8 %
Résultat brut d'exploitation	2 453	2 141	+ 14,6 %
Coût du risque	(1 176)	(1 095)	+ 7,4 %
Résultat d'exploitation	1 277	1 046	+ 22,1 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	74	83	- 10,8 %
Autres éléments hors exploitation	0	16	n.s.
Résultat avant impôt	1 351	1 145	+ 18,0 %
Coefficient d'exploitation	48,3 %	47,8 %	+ 0,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,7	3,4	+ 10,4 %

Personal Finance poursuit sa bonne dynamique de croissance en 2015. Le métier signe ainsi de nouveaux partenariats dans le secteur bancaire (Grupo CajaMar en Espagne et Poste Italiana en Italie), dans le secteur de l'énergie (Eon en République tchèque) et dans les crédits autos (Volvo en France, KIA en Belgique et Mitsubishi Motors en Pologne). La fusion avec LaSer a été réalisée le 1^{er} septembre, l'objectif du nouvel ensemble étant de faire croître de 1 % par an sur les trois prochaines années sa part de marché sur la production de crédits des acteurs spécialisés en France grâce à la complémentarité des offres et à la mise en commun des savoir-faire.

Les encours de crédit progressent au total de 15,0 % par rapport à 2014 du fait notamment de l'acquisition de LaSer. À périmètre et change constants⁽¹⁾, ils augmentent de 4,3 % avec une bonne progression dans la zone euro.

Le produit net bancaire augmente de 15,6 % par rapport à 2014, à 4 744 millions d'euros. À périmètre et change constants⁽¹⁾, il progresse

de 3,5 %, tiré notamment par la croissance des revenus en Allemagne, Italie, Espagne et Belgique.

Les frais de gestion sont en hausse de 16,8 % par rapport à 2014, à 2 291 millions d'euros. À périmètre et change constants⁽¹⁾, ils progressent de 2,2 %, en lien avec le développement de l'activité.

Le résultat brut d'exploitation s'élève ainsi à 2 453 millions d'euros, en hausse de 14,6 % par rapport à l'année précédente (+ 4,6 % à périmètre et change constants⁽¹⁾). Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 48,3 %.

Le coût du risque augmente de 81 millions d'euros par rapport à 2014, à 1 176 millions d'euros (206 points de base des encours de crédit à la clientèle). Il est en baisse hors l'effet de périmètre lié aux acquisitions.

Le résultat avant impôt de Personal Finance s'établit ainsi à 1 351 millions d'euros, en forte hausse par rapport à 2014 : + 18,0 % (+ 15,2 % à périmètre et change constants⁽¹⁾).

EUROPE MÉDITERRANÉE

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	2 490	2 104	+ 18,3 %
Frais de gestion	(1 712)	(1 467)	+ 16,7 %
Résultat brut d'exploitation	778	637	+ 22,1 %
Coût du risque	(466)	(357)	+ 30,5 %
Résultat d'exploitation	312	280	+ 11,4 %
Éléments hors exploitation	174	106	+ 64,2 %
Résultat avant impôt	486	386	+ 25,9 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(3)	(1)	n.s.
Résultat avant impôt d'Europe Méditerranée	483	385	+ 25,5 %
Coefficient d'exploitation	68,8 %	69,7 %	- 0,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,4	3,7	+ 18,3 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Turquie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

(1) Avec LaSer intégrée à 100 % pro forma en 2014.

Les encours de crédit d'Europe Méditerranée augmentent sur l'ensemble de l'année 2015 de 12,3 % à périmètre et change constants par rapport à 2014 avec une progression dans l'ensemble des géographies. Les dépôts augmentent pour leur part de 9,5 %⁽¹⁾, avec une hausse notamment en Turquie et en Pologne. Le dynamisme commercial du métier se traduit notamment par le bon développement de la banque digitale en Turquie (Cepteteb) et en Pologne (Optima). Les ventes croisées avec CIB poursuivent leur progression en Turquie (+ 10,5 % par rapport à 2014). Le métier poursuit l'intégration de Banque BGZ en Pologne, créant ainsi une banque de référence dans un marché en croissance (7^e banque du pays avec environ 4 % de part de marché).

Le produit net bancaire⁽²⁾, à 2 490 millions d'euros, augmente de 10,2 %⁽¹⁾ par rapport à 2014 en lien avec la progression des volumes.

Les frais de gestion⁽²⁾, à 1 712 millions d'euros, augmentent de 6,9 %⁽¹⁾ par rapport à l'année précédente. Hors impact d'éléments non récurrents en Pologne pour 31 millions d'euros⁽³⁾, ils sont en hausse de 4,7 %⁽¹⁾.

Le coefficient d'exploitation⁽²⁾ s'établit ainsi à 68,8 %, en baisse de 0,9 point.

Le coût du risque⁽²⁾ s'élève à 466 millions d'euros, en hausse de 109 millions d'euros par rapport à 2014. Hors l'effet de périmètre lié à l'acquisition de Bank BGZ (38 millions d'euros), il augmente de 71 millions d'euros en lien avec la hausse des volumes de crédit. Il s'établit ainsi à 120 points de base des encours de crédit à la clientèle, un niveau proche de celui de l'année dernière (119 points de base).

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie au métier Wealth Management, Europe Méditerranée dégage un résultat avant impôt en hausse de 8,2 %⁽¹⁾ par rapport à l'année précédente, à 483 millions d'euros, ce qui reflète le bon développement organique de l'activité. La hausse est de 25,5 % à périmètre et change historiques du fait de l'impact positif de l'acquisition de BGZ.

BANCWEST

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	2 824	2 229	+ 26,7 %
Frais de gestion	(1 885)	(1 443)	+ 30,6 %
Résultat brut d'exploitation	939	786	+ 19,5 %
Coût du risque	(50)	(50)	+ 0,0 %
Résultat d'exploitation	889	736	+ 20,8 %
Éléments hors exploitation	31	4	n.s.
Résultat avant impôt	920	740	+ 24,3 %
Résultat attribuable à Gestion Institutionnelle et Privée	(10)	(8)	+ 25,0 %
Résultat avant impôt de BancWest	910	732	+ 24,3 %
Coefficient d'exploitation	66,7 %	64,7 %	+ 2,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,1	4,3	+ 18,0 %

Incluant 100 % de la Banque Privée aux États-Unis pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

BancWest poursuit sa bonne dynamique commerciale en 2015 dans une conjoncture favorable. Les crédits augmentent de 6,7 %⁽¹⁾ par rapport à 2014 du fait de la croissance soutenue des crédits aux entreprises et à la consommation. Les dépôts sont en hausse de 6,1 %⁽¹⁾ avec une forte progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. BancWest poursuit par ailleurs le développement de la banque privée avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à 10,1 milliards de dollars au 31 décembre 2015 (+ 18 % par rapport au 31 décembre 2014). Le métier développe aussi son offre digitale avec 546 000 utilisations mensuelles de son application « Quick Balance » permettant l'accès à plusieurs services en ligne.

Le produit net bancaire⁽⁴⁾, à 2 824 millions d'euros, progresse de 6,4 %⁽¹⁾ par rapport à 2014, en lien avec la croissance des volumes.

Les frais de gestion⁽⁴⁾, à 1 885 millions d'euros, augmentent de 10,6 %⁽¹⁾ par rapport à 2014 du fait de la hausse des coûts réglementaires (CCAR

et mise en place d'une « Intermediate Holding Company » notamment). Hors cet effet, ils augmentent de 5,3 %⁽¹⁾ du fait du renforcement des dispositifs commerciaux (banque privée, crédit à la consommation), partiellement compensé par les économies liées à la rationalisation du réseau et des structures. Le coefficient d'exploitation⁽⁴⁾ s'établit à 66,7 %.

Le coût du risque⁽⁴⁾ (50 millions d'euros) est toujours à un niveau très bas, à 9 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est en baisse de 16,3 %⁽¹⁾ par rapport à 2014.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux États-Unis au métier Wealth Management, BancWest dégage un résultat avant impôt de bon niveau, à 910 millions d'euros (+ 0,9 % à change constant par rapport à 2014 mais + 24,3 % à change historique du fait de la hausse du dollar par rapport à l'euro).

(1) À périmètre et change constants.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée en Turquie.

(3) Contribution exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts et au fonds de soutien des emprunteurs en difficulté.

(4) Avec 100 % de la Banque Privée aux États-Unis.

ASSURANCE ET GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

ASSURANCE

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	2 304	2 180	+ 5,7 %
Frais de gestion	(1 160)	(1 081)	+ 7,3 %
Résultat brut d'exploitation	1 144	1 099	+ 4,1 %
Coût du risque	(5)	(6)	- 16,7 %
Résultat d'exploitation	1 139	1 093	+ 4,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	156	124	+ 25,8 %
Autres éléments hors exploitation	1	(3)	n.s.
Résultat avant impôt	1 296	1 214	+ 6,8 %
Coefficient d'exploitation	50,3 %	49,6 %	+ 0,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,8	6,3	+ 7,4 %

GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	3 020	2 813	+ 7,4 %
Frais de gestion	(2 301)	(2 174)	+ 5,8 %
Résultat brut d'exploitation	719	639	+ 12,5 %
Coût du risque	(25)	(3)	n.s.
Résultat d'exploitation	694	636	+ 9,1 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	44	55	- 20,0 %
Autres éléments hors exploitation	2	20	- 90,0 %
Résultat avant impôt	740	711	+ 4,1 %
Coefficient d'exploitation	76,2 %	77,3 %	- 1,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,8	1,7	+ 4,3 %

L'Assurance et la Gestion Institutionnelle et Privée réalisent une bonne performance sur l'ensemble de l'année 2015 soutenue par une bonne collecte dans tous les métiers.

Les actifs sous gestion⁽¹⁾ sont en hausse de 6,8 % par rapport au 31 décembre 2014 et atteignent 954 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Ils augmentent de 60 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014 en raison notamment d'une collecte nette largement positive de 35,7 milliards d'euros avec une bonne collecte de Wealth Management dans les marchés domestiques et en Asie, une très bonne collecte de la Gestion d'Actifs tirée notamment par les fonds diversifiés et une bonne collecte de l'Assurance en France, en Italie et en Asie. L'effet change sur l'année est de + 11,7 milliards d'euros et l'effet performance de 12,7 milliards d'euros du fait de l'évolution favorable des marchés d'actions et des taux au cours de l'année.

Au 31 décembre 2015, les actifs sous gestion⁽¹⁾ se répartissent entre : 390 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs, 327 milliards d'euros pour Wealth Management, 215 milliards d'euros pour l'Assurance et 22 milliards d'euros pour Real Estate.

L'Assurance poursuit le bon développement de son activité avec une hausse des provisions techniques de 7,5 % par rapport au 31 décembre 2014.

(1) Y compris les actifs distribués.

(2) À périmètre et change constants.

Les revenus, à 2 304 millions d'euros, augmentent de 5,7 % (+ 5,1 % à périmètre et change constants) par rapport à 2014 du fait de la bonne progression de l'activité. Les frais de gestion, à 1 160 millions d'euros, augmentent de 7,3 % (+ 5,5 % à périmètre et change constants) en lien avec le développement du métier. Le résultat avant impôt, à 1 296 millions d'euros, progresse ainsi de 6,8 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée, à 3 020 millions d'euros, sont en hausse de 7,4 % par rapport à 2014 (+ 4,3 % à périmètre et change constants) avec une bonne progression dans tous les métiers : hausse de Wealth Management notamment dans les marchés domestiques et en Asie, croissance de la Gestion d'Actifs et bon développement de Real Estate. Les frais de gestion, à 2 301 millions d'euros, sont en hausse de 5,8 % (+ 1,9 % à périmètre et change constants) et permettent de dégager un effet de ciseau largement positif de 2,4 points⁽²⁾. Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée, après prise en compte d'un tiers des résultats de la banque privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux États-Unis, est ainsi en hausse de 4,1 % par rapport à 2014, à 740 millions d'euros.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	11 659	10 297	+ 13,2 %
Frais de gestion	(8 278)	(7 425)	+ 11,5 %
Résultat brut d'exploitation	3 381	2 872	+ 17,7 %
Coût du risque	(213)	(76)	n.s.
Résultat d'exploitation	3 168	2 796	+ 13,3 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	34	37	- 8,1 %
Autres éléments hors exploitation	127	(9)	n.s.
Résultat avant impôt	3 329	2 824	+ 17,9 %
Coefficient d'exploitation	71,0 %	72,1 %	- 1,1 pt
Fonds propres alloués (Mdt)	17,9	16,0	+ 11,7 %

Sur l'ensemble de l'année 2015, les revenus de CIB, à 11 659 millions d'euros, augmentent de 13,2 % par rapport à 2014 grâce au bon développement de l'activité dans tous les métiers.

Dans un contexte de volatilité relativement élevée, Global Markets réalise ainsi de bonnes performances commerciales avec une hausse des volumes de clientèle et des gains de part de marché. La VaR, qui mesure le niveau des risques de marché, est en légère hausse mais demeure toujours à un niveau faible (39 millions d'euros). Les revenus, à 6 124 millions d'euros, sont en hausse de 18,1 %⁽¹⁾ par rapport à 2014. Les revenus d'Equity and Prime Services, à 2 186 millions d'euros, augmentent de 23,6 % avec une forte progression de Prime Services et des dérivés d'actions. Les revenus de FICC⁽²⁾, à 3 938 millions d'euros, sont en hausse de 15,2 %⁽³⁾ avec une bonne performance sur le change, le taux et le crédit et un contexte moins porteur sur le marché primaire obligataire où le métier confirme cependant ses positions fortes : n° 1 pour l'ensemble des émissions en euros et n° 9 pour l'ensemble des émissions internationales.

Les revenus de Securities Services, à 1 799 millions d'euros, progressent pour leur part de 14,1 % en lien avec la très bonne dynamique de l'activité (actifs en conservation en hausse de 9,1 % et nombre de transactions en augmentation de 12,6 %). Le métier conforte ses positions de n° 1 en Europe et n° 5 mondial.

Les revenus de Corporate Banking, à 3 736 millions d'euros, sont en hausse de + 5,7 % par rapport à 2014, illustrant le renforcement sélectif des positions. Hors impact de la réduction du métier Énergie et Matières Premières menée depuis 2013 et aujourd'hui très largement réalisée,

ils augmentent de 11,1 % avec une bonne progression en Europe, une forte croissance en Amérique du Nord et une hausse en Asie-Pacifique malgré le contexte de ralentissement de l'activité en deuxième partie de l'année. Le métier réalise une bonne performance notamment dans les financements export et de « médias télécoms » et confirme sa place de n° 1 en Europe sur l'ensemble des financements syndiqués. Le métier réalise aussi une bonne performance dans les activités de conseil en Europe et se classe n° 1 sur les émissions « equity linked ». Les crédits, à 124,1 milliards d'euros, sont en hausse de 3,2 %⁽⁴⁾ par rapport à 2014. Les dépôts, à 95,5 milliards d'euros, maintiennent leur bonne progression (+ 15,0 %⁽⁴⁾) grâce notamment au développement du cash management, où BNP Paribas se classe n° 1 en Europe et n° 4 mondial.

Les frais de gestion de CIB en 2015, à 8 278 millions d'euros, augmentent de 11,5 % par rapport à 2014 du fait de la hausse du dollar (+ 3,4 % à périmètre et change constants) et des coûts réglementaires (mise en place notamment de CCAR et de l'Intermediate Holding Company aux États-Unis) partiellement compensée par les effets de Simple & Efficient. Le métier dégage ainsi un effet de ciseau positif de 1,7 point et le coefficient d'exploitation s'établit à 71,0 %.

Le coût du risque est toujours à un niveau bas (213 millions d'euros), en hausse cependant de 137 millions d'euros par rapport à 2014 qui était à un niveau particulièrement faible.

Après prise en compte d'une plus-value exceptionnelle de 74 millions d'euros sur la cession d'une participation non stratégique, le résultat avant impôt de CIB s'élève ainsi à 3 329 millions d'euros, en forte hausse (+ 17,9 %) par rapport à 2014 (+ 7,6 % à périmètre et change constants).

(1) + 14,4 % hors introduction de la Funding Valuation Adjustment (FVA) en 2014 (- 166 millions d'euros).

(2) Fixed Income, Currencies and Commodities.

(3) + 9,8 % hors introduction de la FVA en 2014 (- 166 millions d'euros).

(4) À périmètre et change constants.

GLOBAL MARKETS

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	6 124	5 187	+ 18,1 %
<i>dont FICC</i>	3 938	3 419	+ 15,2 %
<i>dont Equity & Prime Services</i>	2 186	1 768	+ 23,6 %
Frais de gestion	(4 552)	(4 108)	+ 10,8 %
Résultat brut d'exploitation	1 572	1 079	+ 45,7 %
Coût du risque	(79)	50	n.s.
Résultat d'exploitation	1 493	1 129	+ 32,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	22	- 27,3 %
Autres éléments hors exploitation	(16)	(16)	n.s.
Résultat avant impôt	1 493	1 135	+ 31,5 %
Coefficient d'exploitation	74,3 %	79,2 %	- 4,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	8,5	7,7	+ 10,5 %

SECURITIES SERVICES

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	1 799	1 577	+ 14,1 %
Frais de gestion	(1 468)	(1 288)	+ 14,0 %
Résultat brut d'exploitation	331	289	+ 14,5 %
Coût du risque	5	5	n.s.
Résultat d'exploitation	336	294	+ 14,3 %
Éléments hors exploitation	(1)	8	n.s.
Résultat avant impôt	335	302	+ 10,9 %
Coefficient d'exploitation	81,6 %	81,7 %	- 0,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,6	0,5	+ 7,3 %

CORPORATE BANKING

En millions d'euros	2015	2014	2015/2014
Produit net bancaire	3 736	3 533	+ 5,7 %
Frais de gestion	(2 258)	(2 029)	+ 11,3 %
Résultat brut d'exploitation	1 478	1 504	- 1,7 %
Coût du risque	(139)	(131)	+ 6,1 %
Résultat d'exploitation	1 339	1 373	- 2,5 %
Éléments hors exploitation	162	14	n.s.
Résultat avant impôt	1 501	1 387	+ 8,2 %
Coefficient d'exploitation	60,4 %	57,4 %	+ 3,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	8,8	7,7	+ 13,3 %

AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2015	2014
Produit net bancaire	567	332
Frais de gestion	(1 636)	(1 262)
<i>dont coûts de transformation et coûts de restructuration</i>	(793)	(757)
Résultat brut d'exploitation	(1 069)	(930)
Coût du risque	(51)	(48)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	(100)	(6 000)
Résultat d'exploitation	(1 220)	(6 978)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	60	14
Autres éléments hors exploitation	(125)	(210)
Résultat avant impôt	(1 285)	(7 174)

Sur l'ensemble de l'année 2015, le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à 567 millions d'euros contre 332 millions d'euros en 2014. Il intègre notamment la réévaluation de la dette propre (« OCA ») et de la « Debit Valuation Adjustment » (« DVA ») pour + 314 millions d'euros (- 459 millions d'euros en 2014) ainsi qu'une bonne contribution de BNP Paribas Principal Investments. Les revenus des « Autres Activités » intégraient par ailleurs en 2014 une plus-value nette sur cessions de titres exceptionnelles de + 301 millions d'euros.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 636 millions d'euros contre 1 262 millions d'euros en 2014. Ils intègrent les coûts de transformation liés au programme « Simple & Efficient » pour 622 millions d'euros (717 millions d'euros en 2014), les coûts de restructuration des acquisitions⁽¹⁾ pour 171 millions d'euros (40 millions d'euros en 2014) et la première contribution au Fonds de Résolution Unique (nette de la baisse de la taxe systémique française) pour 181 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 51 millions d'euros (48 millions d'euros en 2014).

Le Groupe enregistre, au titre des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis une provision exceptionnelle complémentaire de 100 millions d'euros pour industrialiser les dispositifs de remédiation mis en place. Le Groupe avait enregistré l'année dernière les impacts de l'accord global avec les autorités des États-Unis pour 6 milliards d'euros.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à - 65 millions d'euros (- 196 millions d'euros en 2014). Ils incluent des éléments exceptionnels pour un total de - 134 millions d'euros (- 297 millions d'euros en 2014) : des dépréciations exceptionnelles de survaleurs pour - 993 millions d'euros (- 297 millions d'euros en 2014)⁽²⁾ ; la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la totalité de la participation dans Klépierre-Corio pour un montant total de + 716 millions d'euros ; une plus-value de dilution due à la fusion de Klépierre et de Corio pour + 123 millions d'euros ; et la part affectée à « Autres Activités » d'une plus-value de cession sur une participation non stratégique pour + 20 millions d'euros⁽³⁾.

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » s'établit ainsi à - 1 285 millions d'euros contre - 7 174 millions d'euros en 2014.

(1) LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD.

(2) Dont dépréciation complète de la survaleur de BNL bc : - 917 millions d'euros (- 297 millions d'euros en 2014).

(3) + 74 millions d'euros par ailleurs chez CIB-Corporate Banking.

3.3 Bilan⁽¹⁾

ACTIF

GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2015, le total du bilan consolidé du Groupe BNP Paribas s'élève à 1 994,2 milliards d'euros, en baisse de 4 % par rapport au 31 décembre 2014 (2 077,8 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les actifs financiers disponibles à la vente, et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 89 % du total des actifs au 31 décembre 2015 (stable par rapport au 31 décembre 2014). La diminution de 4 % de l'actif provient principalement de la baisse :

- des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 16 % sous l'effet principalement de la baisse des instruments dérivés, des opérations de pension et du portefeuille de titres de transaction ;
- des comptes de régularisation et actifs divers de 2 % (- 2,1 milliards d'euros à 108 milliards d'euros au 31 décembre 2015) ;

Ces variations sont partiellement compensées par la hausse :

- des prêts et créances sur la clientèle de 4 % (+ 25,1 milliards d'euros à 682,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015) ;
- des actifs disponibles à la vente de 3 % (+ 6,6 milliards d'euros à 258,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015) ;
- et des dépôts en banques centrales de 15 % (+ 17,1 milliards d'euros à 134,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations de négoce, des instruments financiers dérivés et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser, sur option, en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de négoce comportent notamment des titres, des prêts et des opérations de pensions. Les actifs valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou de modèle à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat est en baisse de 16 % par rapport au 31 décembre 2014. Cette baisse

résulte principalement de la diminution de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés de 18 % (- 75,9 milliards d'euros à 336,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux (- 56,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de 19 %). Cette baisse résulte également d'une diminution des opérations de pension de 21 % (- 34,0 milliards d'euros à 131,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et du portefeuille de titres de transaction de 15 % (- 23,0 milliards d'euros à 133,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (nets de provision) s'élèvent à 43,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015, stables par rapport au 31 décembre 2014 (43,3 milliards d'euros), et sont répartis entre les comptes à vue, les prêts consentis aux établissements de crédit et les opérations de pension.

Les comptes à vue sont en hausse de 18 % pour un total de 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 7,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Les prêts aux établissements de crédit sont en baisse de 4 % et s'élèvent à 31,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 33,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Les provisions pour dépréciation sont stables (0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2015 contre 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2014).

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis entre les comptes ordinaires débiteurs, les prêts consentis à la clientèle, les opérations de pension et les opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 682,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 657,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 4 %. Cette évolution résulte de la hausse des prêts consentis à la clientèle (+ 5 % à 628,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 596,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014) alors que les comptes ordinaires débiteurs sont en baisse de - 20 % à 46,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Les opérations de location-financement s'élèvent à 27,7 milliards d'euros au 31 décembre 2015, stables par rapport au 31 décembre 2014, et les opérations de pension à 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 en hausse de 3,6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Les provisions pour dépréciation sont restées stables (26,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 26,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

(1) Les données au 31 décembre 2014 sont retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (Cf. notes 1a et 2 des états financiers consolidés).

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne répondent pas au mode de gestion des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat et ne sont pas destinés, lorsqu'ils sont à revenu fixe, à être détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée en contrepartie des capitaux propres à chaque date d'établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente progressent de 6,6 milliards d'euros entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, s'élevant (nets de provisions) à 258,9 milliards d'euros.

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont en progression de 4 % (3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Le Groupe détermine les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque date d'établissement d'un bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une plus-value latente de 17,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 19,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014, cette évolution résultant essentiellement de la baisse des cours des titres à revenu fixe cotés liée à la baisse des marchés obligataires. Cette diminution de 1,8 milliards d'euros s'explique ainsi par la variation des gains nets latents sur les titres à revenu fixe à hauteur de - 2,2 milliards d'euros partiellement compensée par celle sur les titres à revenu variable à hauteur de + 0,4 milliard d'euros.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention

et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous-catégories : obligations d'État et bons du Trésor, et autres titres à revenu fixe.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 7,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 9,0 milliards au 31 décembre 2014. Cette baisse de 13 %, s'explique principalement par le remboursement de titres arrivés à échéance.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, autres débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 108,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 110,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en diminution de 2 %. Cette évolution est essentiellement liée aux comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (en baisse de 0,9 milliard d'euros, soit - 7 %). L'ensemble des autres comptes de régularisation actif baisse au global de 1,2 milliard d'euros, soit - 1 %.

CAISSE, BANQUES CENTRALES

Les comptes de caisse et banques centrales s'élèvent à 134,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 en hausse de 15 % par rapport au 31 décembre 2014 (117,5 milliards d'euros).

PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du Groupe BNP Paribas s'élève à 1 894,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de 5 % par rapport au 31 décembre 2014 (1 984,1 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat, les dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 97 % du total du passif hors capitaux propres au 31 décembre 2015 (97 % au 31 décembre 2014). La diminution de 5 % par rapport au 31 décembre 2014 résulte principalement de :

- la baisse des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 17 % (- 125,3 milliards d'euros à 618,3 milliards d'euros) ;
- la baisse des dettes représentées par un titre de 15 % (- 27,6 milliards d'euros à 159,4 milliards d'euros) compensées par :
- la hausse des dettes envers la clientèle de 9 % (+ 58,8 milliards d'euros à 700,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015) ;
- la hausse des provisions techniques des sociétés d'assurance de 6 % (+ 9,8 milliards d'euros à 185,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de négoce se compose principalement d'opérations de ventes de titres empruntés, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat baisse de 17 % par rapport au 31 décembre 2014, en lien principalement avec la diminution de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés de 21 % (- 84,4 milliards d'euros à 325,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux (220,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en baisse de 21 % par rapport au 31 décembre 2014).

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension. Les dettes envers les établissements de crédit ont diminué de 7 % (- 6,2 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2014 et s'élèvent à 84,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette évolution provient essentiellement de la baisse des comptes à vue de 27 % (- 3,1 milliards d'euros à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et également de la baisse des emprunts auprès des établissements de crédit de 4 % (- 2,8 milliards d'euros à 70,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015) ; les opérations de pension sont en légère baisse pour atteindre 5,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne ainsi qu'à des opérations de pension. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 700,3 milliards d'euros, en hausse de 9 % (+ 58,8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014). Cette évolution provient de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 14 % (+ 48,9 milliards d'euros à 399,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et des comptes d'épargne + 6 % (+ 8,2 milliards d'euros à 135,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un

titre en valeur de marché ou de modèle par résultat (voir note 5.a des états financiers consolidés). Les dettes représentées par un titre sont en diminution, passant de 187,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014 à 159,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti sont en augmentation de 19 % à 16,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette variation est principalement due aux nouvelles émissions de dettes subordonnées remboursables pour 3,8 milliards d'euros.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créditeurs et passifs divers. Ils sont relativement stables passant de 87,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014 à 88,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 6 % par rapport au 31 décembre 2014, s'élevant à 185,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 175,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont en baisse de 0,4 milliard d'euros, à 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette évolution s'explique principalement par les mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (- 0,5 milliard d'euros).

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du Groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 96,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 89,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 6,8 milliards d'euros du fait principalement du résultat de l'exercice de 6,7 milliards d'euros, de la variation des Titres Super

Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) de 1,3 milliard d'euros, et de l'augmentation des réserves de conversion de 0,6 milliard d'euros, partiellement compensées par le dividende versé au titre du résultat de l'exercice 2014 pour -1,9 milliard d'euros.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés recouvrent essentiellement les ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés. Ils augmentent de 12 %, pour s'établir à 275,8 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit augmentent de 62 % à 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et ceux donnés à la clientèle de 11 % à 269,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement constitués d'engagements de financement reçus des établissements de crédits dans le cadre du refinancement auprès des banques centrales. Les engagements de financement reçus baissent de 5 % à 101,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 107,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Cette variation résulte de la baisse des engagements reçus des établissements de crédit (100,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 104,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit une baisse de 4 %).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature baissent de 2 % à 121,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (contre 124,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014) ; cette baisse provient principalement des engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit (- 13 % à 12,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015). Les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle ont quant à eux baissé de 1 % à 109,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

3.4 Compte de résultat⁽¹⁾

PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾	Variation (2015/2014)
Marge d'intérêts	22 553	20 319	11 %
Produits nets de commissions	7 615	7 388	3 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	6 054	4 631	31 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	1 485	1 969	- 25 %
Produits et charges des autres activités	5 231	4 861	8 %
PRODUIT NET BANCAIRE	42 938	39 168	10 %

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2 des états financiers consolidés).

GÉNÉRALITÉS

La hausse de 10 % du produit net bancaire du Groupe entre 2014 et 2015 résulte principalement de la hausse de 11 % de la marge d'intérêts ainsi que d'une hausse de 31 % des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat, compensée par une baisse de 25 % des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché.

MARGE D'INTÉRÊTS

Ce poste comprend les produits et charges d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Plus précisément le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt : ils sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles relevant de la catégorie « Actifs financiers en valeur de marché par résultat » pour la part des intérêts contractuels courus et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » pour la part des intérêts déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à l'échéance, constitués des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ;

- les produits nets d'intérêt relatifs aux instruments de couverture de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux instruments couverts.

Les produits et charges d'intérêt relatifs aux dérivés de couverture de valeur sont présentés avec les intérêts des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêts sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêts et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêts est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions.

L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que

(1) Les données de l'exercice 2014 sont retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21. (cf. notes 1.a et 2 des états financiers consolidés).

représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

En 2015, la marge d'intérêts augmente de 11 % par rapport à 2014 et s'élève à 22 553 millions d'euros. Cette variation résulte principalement d'une hausse de 9 % des produits nets des opérations avec la clientèle (17 706 millions d'euros en 2015 contre 16 295 millions d'euros en 2014), ainsi que de la progression de 532 millions d'euros des produits nets des instruments de couverture de résultats futurs (915 millions d'euros en 2015 contre 383 millions d'euros en 2014). En outre, la baisse de 11 % des charges nettes relatives aux emprunts émis par le Groupe, passant de - 2 023 millions d'euros en 2014 à - 1 805 millions d'euros en 2015, compense le recul de 4 % des produits nets de la marge d'intérêt sur les actifs financiers disponibles à la vente.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions progressent de 3 % et passent de 7 388 millions d'euros en 2014 à 7 615 millions d'euros en 2015.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché ou de modèle par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché ou de modèle, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

Le poste comprend également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat ont augmenté de 31 %, passant de 4 631 millions d'euros en 2014 à 6 054 millions d'euros en 2015. Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et les réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement le résultat des activités de marché.

L'évolution des résultats nets sur les instruments évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option est en partie imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas qui passe d'une perte de

277 millions d'euros en 2014 à un gain de 266 millions d'euros en 2015. Les autres composantes du résultat dégagé sur les éléments valorisés en valeur de marché par résultat sur option se compensent partiellement avec les variations de valeur des instruments financiers dérivés qui couvrent ces actifs.

La variation résiduelle des gains nets sur portefeuilles de transaction évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat procède de la combinaison d'une baisse des instruments financiers de capital et d'une hausse des gains nets sur instruments financiers de taux et de crédit.

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

Ce poste comprend les gains nets sur actifs classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) de ces actifs sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ». Lors de la cession de ces actifs ou de l'identification d'une perte de valeur, ces gains ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Ce poste comprend également les résultats de cession des autres actifs financiers qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle.

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ou de modèle diminuent de 484 millions d'euros entre 2014 et 2015, évolution résultant d'une baisse cumulée de 482 millions d'euros des gains nets sur actifs financiers à revenu variable et de 2 millions d'euros des gains nets des actifs à revenu fixe.

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple et des activités de promotion immobilière. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 8 %, passant de 4 861 millions en 2014 à 5 231 millions d'euros en 2015. Cette variation résulte principalement d'une hausse des produits nets de l'activité d'assurance de 308 millions d'euros, ainsi que d'une hausse des produits nets des immobilisations en location simple de 145 millions d'euros, partiellement compensées par une baisse des autres produits nets de 104 millions d'euros.

Les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les contrats en unités de compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

L'évolution des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement de la baisse de la charge de provisions techniques, passant de - 8 051 millions d'euros en 2014 à - 7 024 millions d'euros en 2015, compensée par la hausse des charges des prestations des contrats, qui passe de - 14 295 millions d'euros en 2014 à - 14 763 millions en 2015

et par la diminution des gains nets liés aux variations de valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui passent de 2 513 millions d'euros en 2014 à 2 143 millions d'euros en 2015. Quant aux primes acquises brutes, elles restent stables, passant de 23 588 millions d'euros en 2014 à 23 633 millions d'euros en 2015.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾	Variation (2015/2014)
Charges générales d'exploitation	(27 600)	(24 958)	11 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	(1 654)	(1 566)	6 %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	(29 254)	(26 524)	10 %

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2 des états financiers consolidés).

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 10 %, passant de 26 524 millions d'euros en 2014 à 29 254 millions d'euros en 2015.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe progresse de 8 % à 13 684 millions d'euros en 2015 (contre 12 644 millions d'euros en 2014) en raison principalement de la hausse du produit net bancaire (10 %), partiellement compensée par une hausse des charges générales (10 %).

COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation (2015/2014)
Dotations nettes aux dépréciations	(3 739)	(3 501)	7 %
Récupérations sur créances amorties	589	482	22 %
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(647)	(686)	- 6 %
DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS	(3 797)	(3 705)	2 %

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de

défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Le coût du risque du Groupe s'élève à 3 797 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2014.

L'augmentation du coût du risque en 2015 par rapport à 2014 s'explique principalement par la contribution des activités International Financial Services (IFS), dont les dotations nettes s'élèvent à 1 722 millions d'euros en 2015 (contre 1 511 millions d'euros en 2014, en hausse de 14 %, notamment due à l'impact des deux acquisitions réalisées en 2014 de Bank BGZ BNP Paribas chez Europe Méditerranée et LaSer chez Personal Finance), ainsi que des activités de Corporate & Institutional Banking (CIB), particulièrement au sein du métier Global Markets, dont les dotations nettes aux provisions s'élèvent à 79 millions d'euros en 2015 (contre une reprise globale de 50 millions d'euros en 2014). Ces hausses sont partiellement compensées par la diminution des dotations nettes aux provisions de Domestic Markets (incluant 100 % de la Banque Privée), qui s'élèvent à 1 812 millions d'euros en 2015 (contre une dotation de

2 074 millions d'euros en 2014). Au sein de Domestic Markets, la charge du risque diminue principalement chez BNL banca commerciale avec une dotation nette de 1 248 millions d'euros en 2015 contre 1 398 millions d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2015, le montant total des prêts et engagements douteux nets de garanties, stable, s'élève à 30,7 milliards d'euros (contre 31,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014) et les provisions atteignent un total de 26,9 milliards d'euros (contre 27,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Le ratio de couverture est de 88 % au 31 décembre 2015 contre 87 % au 31 décembre 2014.

Un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par métier est disponible, dans la section relative aux « Résultats par pôle/métier ».

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

En 2014, les comptes du Groupe incluaient les coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis pour 6 milliards d'euros.

En 2015, une dotation complémentaire au titre du plan de remédiation de 100 millions d'euros a été comptabilisée (voir note 3.g des états financiers consolidés).

Au total, le résultat d'exploitation s'élève à 9 787 millions d'euros (contre 2 939 millions d'euros en 2014).

RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾	Variation (2015/2014)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 787	2 939	n.s.
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	589	407	45 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	996	155	n.s.
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(993)	(351)	n.s.
Impôts sur les bénéfices	(3 335)	(2 643)	26 %
Intérêts minoritaires	(350)	(350)	0 %
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	6 694	157	n.s.

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2 des états financiers consolidés).

QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a augmenté, passant de 407 millions d'euros en 2014 à 589 millions d'euros en 2015.

GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés. Les gains nets sur autres actifs immobilisés ont augmenté de 841 millions d'euros (996 millions d'euros en 2015 contre 155 millions d'euros en 2014) dont 123 millions d'euros relatifs à la plus-value de dilution due à la fusion Klépierre-Corio et 716 millions d'euros liés à la cession de la participation dans Klépierre-Corio.

VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur des écarts d'acquisitions s'élèvent à - 993 millions d'euros en 2015 (dont - 917 millions d'euros de dépréciation complète de la survalueur BNL banca commerciale) contre - 351 millions d'euros en 2014.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe enregistre une charge d'impôts sur les bénéfices en 2015 de 3 335 millions d'euros, en augmentation par rapport au montant de 2 643 millions d'euros enregistré en 2014.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont stables par rapport à 2014 et s'élèvent à 350 millions d'euros.

3.5 Événements récents

PRODUITS ET SERVICES

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites internet du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site internet www.invest.bnpparibas.com.

CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

Il n'y a pas eu depuis le 28 décembre 2015, date de publication de la quatrième actualisation du Document de référence 2014, d'événement significatif susceptible d'apparaître dans cette section.

3.6 Perspectives

PERSPECTIVES DU GROUPE : PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016

La bonne performance d'ensemble du Groupe cette année illustre le déroulement satisfaisant du plan de développement 2014-2016. La croissance moyenne des revenus des pôles opérationnels depuis le début du plan s'établit ainsi à 5,5 %⁽¹⁾ par an : + 1,4 % pour Domestic Markets,

+ 9,0 % pour IFS et + 7,4 % pour CIB. Le Groupe confirme ainsi son objectif de rentabilité des fonds propres pour 2016 (ROE de 10 % calculé sur la base d'un ratio CET1 de 10 %) et va préparer cette année son nouveau plan à moyen terme pour 2017 à 2020.

PERSPECTIVES DES ENTITÉS OPÉRATIONNELLES : PLANS D'ACTION 2016

DOMESTIC MARKETS

Ambition à moyen terme de Domestic Markets

L'environnement de Domestic Markets connaît des changements structurels sous l'effet des technologies digitales : évolution des comportements et des attentes des clients, arrivée de nouveaux concurrents. Simultanément, les bouleversements réglementaires et l'environnement de taux bas mettent sous pression les équilibres d'exploitation. Afin de répondre à ces évolutions, le pôle va mettre en œuvre un certain nombre d'actions de transformation.

Il s'appuiera pour ce faire sur les forces spécifiques de BNP Paribas : son modèle de distribution multicanal intégrée, l'optimisation déjà engagée du maillage géographique dans les réseaux de Domestic Markets et la modernisation des formats d'agences, le succès de Hello bank! et la capacité de développement rapide d'innovations technologiques.

Domestic Markets mettra ainsi l'accent dans les années à venir sur la digitalisation et le « sur-mesure ». Le pôle proposera des modèles de services digitalisés et différenciés. Il réinventera les parcours des clients dans le sens d'une expérience client « sans effort » et à valeur ajoutée, conçue pour répondre à l'ensemble de leurs besoins potentiels. BNP Paribas mettra l'accent sur la connaissance du client pour optimiser la proactivité et la réactivité commerciale. Elle accélérera les ventes digitales et la conquête de clients notamment au travers de la possibilité de souscrire à distance à l'ensemble des produits. Enfin, elle développera des offres globales de services (à l'instar de la nouvelle offre Arval Active Link qui agrège un ensemble de services optionnels) et enrichira l'offre de produits en mettant l'accent sur l'innovation.

INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES

Plan d'action 2016 d'International Financial Services

International Financial Services poursuivra en 2016 sa politique de croissance. Le pôle bénéficiera de nouveaux partenariats noués par l'Assurance et Personal Finance, en particulier pour ce dernier dans les secteurs cibles (automobile, distribution...). Il renforcera les ventes croisées, notamment avec CIB pour Europe Méditerranée et BancWest, ainsi qu'avec les réseaux bancaires du Groupe pour ses métiers spécialisés. Il poursuivra l'optimisation de l'expérience clients pour tous les segments ainsi que le développement de la banque privée et continuera sa croissance sélective dans certains pays cibles.

Le pôle développera les technologies digitales dans tous les métiers en accélérant notamment le développement des banques mobiles, y compris dans de nouveaux pays, et mettra l'accent partout sur l'offre de solutions innovantes.

Enfin, International Financial Services poursuivra l'industrialisation des plateformes afin de continuer à améliorer l'efficacité opérationnelle. Il finalisera le rapprochement avec LaSer (Personal Finance) et Bank BGZ (Pologne) et poursuivra l'adaptation aux évolutions réglementaires.

(1) Taux de croissance annuel moyen 2013-2015.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

Plan de transformation 2016-2019 de CIB

Disposant d'une plateforme solide et rentable, avec un business model au service de deux fonds de commerce équilibrés (entreprises et institutionnels), CIB gagne aujourd'hui des parts de marché dans un contexte de repli de certains concurrents. Sa rentabilité se situe au meilleur niveau des CIB européens. Bien intégré et bien dimensionné au sein des métiers du Groupe, le pôle s'est construit par croissance organique, les ventes croisées avec le reste du Groupe et au sein de CIB étant au cœur de son modèle. Discipliné et agile, le pôle a su s'adapter très rapidement à Bâle 3 en réduisant fortement ses risques pondérés dès 2011-2012. Dans le cadre de son adaptation permanente, il a diminué fortement cette année son exposition de levier (- 15,6 % par rapport à 2014). Depuis 2013, il a réduit progressivement le métier Énergie et Matières Premières, désormais bien repositionné et dimensionné. Fin 2014, le pôle a mis en place une nouvelle organisation pour accélérer son changement.

Une nouvelle étape d'adaptation de CIB est aujourd'hui cependant nécessaire pour faire face aux nouvelles contraintes. Certaines sont déjà partiellement supportées par le Groupe et non encore allouées aux métiers (contribution au fonds de résolution, exigence augmentée de ratio CET1), d'autres sont liées aux évolutions réglementaires à venir (revue des actifs pondérés et des modèles...) dont l'ampleur et le calendrier ne sont pas encore précisément connus. Pour faire face à ces nouvelles contraintes, CIB annonce donc la mise en œuvre d'un plan de transformation dont l'objectif est de générer 8 points de rentabilité sur ses fonds propres d'ici 2019⁽¹⁾ (objectif qui sera affiné et étendu à 2020 dans le cadre du plan du Groupe 2017-2020).

Cette transformation reposera sur trois leviers dans toutes les régions et tous les métiers. « Focus » vise à libérer du capital et du bilan pour soutenir une croissance ciblée en réduisant les actifs non productifs et en redimensionnant certains métiers, pays et portefeuilles de clients pour pouvoir par ailleurs accompagner la croissance du marché sur les segments d'avenir profitables et continuer à capter l'activité des concurrents en repli. L'objectif est une réduction brute de 20 milliards d'euros des actifs pondérés (10 milliards d'euros nette des réinvestissements). « Improve » a pour objectif d'optimiser le modèle opérationnel en l'industrialisant afin de dégager 1 milliard d'euros d'économies de coûts d'ici 2019. L'ensemble des régions, métiers et fonctions sera mobilisé et 200 projets ont ainsi été identifiés pour parvenir à cet objectif. Enfin, « Grow » vise à mettre en œuvre des initiatives de croissance ciblées en développant notamment les métiers moins consommateurs de capital et générateurs de commissions (métiers de traitement des opérations de la clientèle - Securities Services, Transaction Banking, Cash Management où CIB dispose de positions fortes - et métiers de conseil), en capitalisant sur les positions fortes dans les dérivés, en développant les plateformes digitales et en s'appuyant sur des initiatives géographiques ciblées. Adaptée aux positionnements régionaux, cette transformation ambitieuse de CIB a pour objectif de renforcer le leadership européen, de tirer parti de la croissance régionale à long terme en Asie-Pacifique et d'aligner encore mieux la plateforme dans la zone Amériques avec la stratégie et les clients du Groupe.

Au total, l'objectif de CIB est de s'adapter aux contraintes réglementaires par une dynamique qui apporterait, hors ces contraintes, une croissance annuelle moyenne des revenus de 4 % entre 2015 et 2019, une amélioration du coefficient d'exploitation de 8 points et une amélioration du résultat avant impôt de 1,6 milliard d'euros par rapport à 2015.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Les informations sur les tendances (*Conditions macroéconomiques et Législations et réglementations applicables aux institutions financières*) sont décrites dans la partie relative aux *Risques principaux et émergents* du chapitre *Risques et adéquation des fonds propres*.

(1) Avant impôt, calculé sur la base de l'allocation actuelle de capital aux pôles opérationnels (9 %).

3.7 Structure financière

Le Groupe a un bilan solide que les exigences réglementaires croissantes ne cessent de renforcer encore.

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein⁽¹⁾ » s'élève à 10,9 % au 31 décembre 2015, en hausse de 60 points de base par rapport au 31 décembre 2014, du fait principalement du résultat net de l'année après prise en compte du dividende.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein⁽²⁾, calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1 »⁽³⁾, s'élève à 4,0 % au 31 décembre 2015, en hausse de 40 points de base par rapport au 31 décembre 2014, du fait notamment de la hausse des fonds propres CET1 et de la réduction de l'exposition de levier dans les activités de marché.

Le ratio de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») s'établit à 124 % au 31 décembre 2015.

Les réserves de liquidité disponibles instantanément⁽⁴⁾ s'élèvent à 266 milliards d'euros (260 milliards d'euros au 31 décembre 2014) et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marché.

L'évolution des ratios du Groupe illustre la solide génération organique de capital du Groupe et sa capacité à gérer son bilan en fonction des évolutions réglementaires.

Évolution des ratios de CET1, de Total capital et de TLAC d'ici 2019

À la suite de la notification par la BCE des résultats du « Supervisory Review and Evaluation Process » (SREP) pour 2015, l'exigence de fonds propres (CET1) que le Groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 10,0 % en 2016, y compris le buffer G-SIB de 0,5 %. Le niveau anticipé d'exigence de CET1 de Bâle 3 plein s'élève donc à 11,5 % en 2019 compte tenu de la hausse progressive du G-SIB buffer à 2 % en 2019.

Le Groupe compte atteindre ce ratio CET1 dès mi-2017 grâce à sa génération organique et sa politique de gestion active du capital (environ 35 points de base par an) et par la cession ou l'introduction en Bourse de First Hawaiian Bank qui pourrait augmenter le ratio de CET1 de 40 points de base⁽⁵⁾.

Au-delà, BNP Paribas a pour objectif un ratio de CET1 de Bâle 3 plein de 12 % à partir de 2018. Cet objectif tient compte d'un coussin (« management buffer ») de 50 points de base, cohérent avec la forte et récurrente génération organique de capital du Groupe et la progression de son ratio observées au travers du cycle.

BNP Paribas a pour objectif un ratio de Total Capital supérieur à 15 %, au 1^{er} janvier 2019, portant le Total Capital à plus de 100 milliards d'euros à cette date assurant une excellente qualité de crédit aux titres de dette émis par le Groupe.

Le Groupe a ainsi pour objectif de réaliser au cours des trois prochaines années⁽⁶⁾ des émissions de 1,5 à 2 milliards d'euros d'Additional Tier 1 par an pour atteindre l'encours cible de 1,5 % des actifs pondérés et d'environ 2 à 3 milliards d'euros de titres Tier 2 par an pour atteindre l'encours cible d'environ 2 % des actifs pondérés.

L'exigence de « Total Loss Absorbing Capacity » (TLAC) est de 20,5 % au 1^{er} janvier 2019⁽⁷⁾. BNP Paribas a pour objectif un ratio TLAC de 21,0 % à cette date. Le Groupe devra donc réaliser environ 30 milliards d'euros d'émission de dettes senior éligibles au TLAC d'ici le 1^{er} janvier 2019⁽⁷⁾ (compte tenu d'un niveau de 2,5 % de MREL éligibles au TLAC) soit environ 10 milliards d'euros par an à réaliser au sein du programme usuel d'émissions à moyen et long terme.

(1) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n° 575/2013.

(2) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD4 à 2019 sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

(3) Y compris au 31 décembre 2014 le remplacement à venir des instruments Tier 1 devenant non éligibles par des instruments équivalents éligibles.

(4) Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, et diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement.

(5) Sous réserve des conditions de marché et des autorisations réglementaires.

(6) Sous réserve des conditions de marché.

(7) Y compris Conservation buffer et G-SIB buffer.

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2015	132
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	133
4.3	Bilan au 31 décembre 2015	134
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2015	135
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015	136
4.6	Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	138
Note 1	Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	138
1.a	Normes comptables	138
1.a.1	Normes comptables applicables	138
1.a.2	Nouvelles normes publiées et non encore applicables	138
1.b	Principes de consolidation	139
1.b.1	Périmètre de consolidation	139
1.b.2	Méthodes de consolidation	139
1.b.3	Règles de consolidation	140
1.b.4	Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	140
1.c	Actifs et passifs financiers	141
1.c.1	Crédits	141
1.c.2	Contrats d'épargne et de prêt réglementés	142
1.c.3	Titres	142
1.c.4	Opérations en devises	143
1.c.5	Dépréciation et restructuration des actifs financiers	143
1.c.6	Reclassements d'actifs financiers	145
1.c.7	Dettes émises représentées par un titre	145
1.c.8	Actions propres et dérivés sur actions propres	145
1.c.9	Instruments dérivés et comptabilité de couverture	145
1.c.10	Détermination de la valeur de marché	147
1.c.11	Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	147
1.c.12	Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	147
1.c.13	Coût du risque	148

1.c.14	Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	148
1.c.15	Compensation des actifs et passifs financiers	148
1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	148
1.d.1	Actifs	148
1.d.2	Passifs	148
1.d.3	Compte de résultat	149
1.e	Immobilisations	149
1.f	Contrats de location	150
1.f.1	La société du Groupe est le bailleur du contrat de location	150
1.f.2	La société du Groupe est le preneur du contrat de location	150
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	150
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	150
1.i	Paievements à base d'actions	151
1.j	Provisions de passif	152
1.k	Impôt courant et différé	152
1.l	Tableau des flux de trésorerie	152
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	153
Note 2	Effet de l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21	153
Note 3	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2015	154
3.a	Marge d'intérêts	154
3.b	Commissions	154
3.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	154
3.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	155
3.e	Produits et charges des autres activités	156
3.f	Coût du risque	156
3.g	Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	158
3.h	Impôt sur les bénéfices	158
Note 4	Informations sectorielles	159
Note 5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2015	162
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	162
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	163
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	164
5.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	166
5.e	Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	175
5.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	176
5.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	176
5.h	Encours présentant des impayés et encours douteux	178
5.i	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	180
5.j	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	183
5.k	Impôts courants et différés	184
5.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	186

5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence	186
5.n Immobilisations de placement et d'exploitation	187
5.o Écarts d'acquisition	188
5.p Provisions techniques des sociétés d'assurance	192
5.q Provisions pour risques et charges	193
5.r Compensation des actifs et passifs financiers	194
5.s Transferts d'actifs financiers	197
Note 6 Engagements de financement et de garantie	198
6.a Engagements de financement donnés ou reçus	198
6.b Engagements de garantie donnés par signature	198
6.c Autres engagements de garantie	198
Note 7 Rémunération et avantages consentis au personnel	199
7.a Frais de personnel	199
7.b Avantages postérieurs à l'emploi	199
7.c Autres avantages à long terme	205
7.d Indemnités de fin de contrat de travail	205
7.e Paiements à base d'actions	206
Note 8 Informations complémentaires	209
8.a Évolution du capital et résultat par action	209
8.b Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	211
8.c Regroupement d'entreprises	212
8.d Intérêts minoritaires	213
8.e Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	214
8.f Entités structurées	214
8.g Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	217
8.h Relations avec les autres parties liées	218
8.i Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	219
8.j Périmètre de consolidation	221
8.k Honoraires des Commissaires aux comptes	230

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 231

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2015 et 2014. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2013 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2015 sous le numéro D.15-0107.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2015

En millions d'euros	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	41 381	38 707
Intérêts et charges assimilées	3.a	(18 828)	(18 388)
Commissions (produits)	3.b	13 335	12 661
Commissions (charges)	3.b	(5 720)	(5 273)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	6 054	4 631
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	1 485	1 969
Produits des autres activités	3.e	38 289	35 760
Charges des autres activités	3.e	(33 058)	(30 899)
PRODUIT NET BANCAIRE		42 938	39 168
Frais de personnel	7.a	(16 061)	(14 801)
Autres charges générales d'exploitation		(11 539)	(10 157)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 654)	(1 566)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		13 684	12 644
Coût du risque	3.f	(3 797)	(3 705)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	3.g	(100)	(6 000)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		9 787	2 939
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5.m	589	407
Gains nets sur autres actifs immobilisés		996	155
Écarts d'acquisition	5.o	(993)	(351)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		10 379	3 150
Impôt sur les bénéfices	3.h	(3 335)	(2 643)
RÉSULTAT NET		7 044	507
dont intérêts minoritaires		350	350
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		6 694	157
Résultat par action	8.a	5,14	(0,07)
Résultat dilué par action	8.a	5,13	(0,07)

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Résultat net	7 044	507
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	1 086	3 913
Éléments pouvant être rapportés au résultat	629	4 287
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	531	1 518
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	619	2 422
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(441)	(880)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(176)	704
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(22)	18
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	118	505
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	457	(374)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	455	(355)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	2	(19)
TOTAL CUMULÉ	8 130	4 420
Part du Groupe	7 790	3 932
Part des minoritaires	340	488

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

4.3 Bilan au 31 décembre 2015

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales		134 547	117 473
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	133 500	156 546
Prêts et opérations de pensions	5.a	131 783	165 776
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	83 076	78 827
Instruments financiers dérivés	5.a	336 624	412 498
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	18 063	19 766
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	258 933	252 292
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	43 427	43 348
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	682 497	657 403
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 555	5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	7 757	8 965
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	7 865	8 628
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	108 018	110 088
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	6 896	7 371
Immeubles de placement	5.n	1 639	1 614
Immobilisations corporelles	5.n	21 593	18 032
Immobilisations incorporelles	5.n	3 104	2 951
Écarts d'acquisition	5.o	10 316	10 577
TOTAL ACTIF		1 994 193	2 077 758
DETTES			
Banques centrales		2 385	1 680
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	82 544	78 912
Emprunts et opérations de pensions	5.a	156 771	196 733
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	53 118	57 632
Instruments financiers dérivés	5.a	325 828	410 250
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	21 068	22 993
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	84 146	90 352
Dettes envers la clientèle	5.g	700 309	641 549
Dettes représentées par un titre	5.i	159 447	187 074
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 946	4 765
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	2 993	2 920
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	88 629	87 722
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	185 043	175 214
Provisions pour risques et charges	5.q	11 345	12 337
Dettes subordonnées	5.i	16 544	13 936
TOTAL DETTES		1 984 116	1 984 069
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		82 839	83 210
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		6 694	157
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		89 533	83 367
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6 736	6 091
Total part du Groupe		96 269	89 458
Réserves et résultat des minoritaires		3 691	4 098
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		117	133
Total intérêts minoritaires		3 808	4 231
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		100 077	93 689
TOTAL PASSIF		1 994 193	2 077 758

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2015

En millions d'euros	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt		10 379	3 150
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		18 354	9 399
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 764	3 442
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		989	361
Dotations nettes aux provisions		12 662	12 385
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(589)	(407)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		(889)	47
Charges nettes des activités de financement		2 545	40
Autres mouvements		(128)	(6 469)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(8 408)	3 988
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(7 121)	10 875
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		(1 780)	46 407
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		7 021	(48 000)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(4 153)	(2 911)
Impôts versés		(2 375)	(2 383)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		20 325	16 537
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		150	(1 331)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 756)	(1 727)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 606)	(3 058)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(645)	(1 715)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(5 069)	(2 126)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(5 714)	(3 841)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		8 176	4 600
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		21 181	14 238
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		111 993	97 755
Comptes actifs de caisse, banques centrales		117 473	100 787
Comptes passifs de banques centrales		(1 680)	(662)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	7 924	7 239
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(11 618)	(9 485)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(106)	(124)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		133 174	111 993
Comptes actifs de caisse, banques centrales		134 547	117 473
Comptes passifs de banques centrales		(2 385)	(1 680)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	9 346	7 924
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(8 527)	(11 618)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	(106)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		21 181	14 238

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

4.5 Tableau de passage des capitaux propres

En millions d'euros	Capital et réserves			
	Part du Groupe			Total
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	
Situation au 31 décembre 2013 (avant IFRIC 21)	26 812	6 614	52 064	85 490
Effets de l'application de l'interprétation IFRIC 21			49	49
Situation au 1^{er} janvier 2014⁽¹⁾	26 812	6 614	52 113	85 539
Affectation du résultat de l'exercice 2013			(1 866)	(1 866)
Augmentations de capital et émissions	53			53
Réduction ou remboursement de capital	(30)			(30)
Mouvements sur titres propres	136	(25)	(121)	(10)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			19	19
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(238)	(238)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.d)			12	12
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			77	77
Autres variations ⁽²⁾			27	27
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽²⁾			(373)	(373)
Résultat net au 31 décembre 2014⁽¹⁾			157	157
Situation au 31 décembre 2014⁽¹⁾	26 971	6 589	49 807	83 367
Affectation du résultat de l'exercice 2014			(1 867)	(1 867)
Augmentations de capital et émissions	19	2 094		2 113
Réduction ou remboursement de capital		(862)	(29)	(891)
Mouvements sur titres propres	(93)	34	(56)	(115)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			7	7
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(257)	(257)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.d)			(2)	(2)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(2)	(2)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.d)			(3)	(3)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			49	49
Autres variations			(11)	(11)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			451	451
Résultat net au 31 décembre 2015			6 694	6 694
Situation au 31 décembre 2015	26 897	7 855	54 781	89 533

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015

Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Intérêts minoritaires			Part du Groupe						
Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier1	Total	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
3 528		3 528	(1 879)	3 010	812	1 943	(6)	90 955	
1		1				-		50	
3 529		3 529	(1 879)	3 010	812	1 943	(6)	91 005	
(107)		(107)				-		(1 973)	
		-				-		53	
		-				-		(30)	
		-				-		(10)	
		-				-		19	
(1)		(1)				-		(239)	
367	73	440				-		440	
21		21				-		33	
(130)		(130)				-		(53)	
(3)		(3)				-		24	
(1)		(1)	1 588	1 855	705	4 148	139	3 913	
350		350				-		507	
4 025	73	4 098	(291)	4 865	1 517	6 091	133	93 689	
(131)		(131)				-		(1 998)	
		-				-		2 113	
		-				-		(891)	
		-				-		(115)	
		-				-		7	
(2)		(2)				-		(259)	
2		2				-		-	
(521)		(521)				-		(523)	
(4)		(4)				-		(7)	
(103)		(103)				-		(54)	
(4)		(4)				-		(15)	
6		6	616	201	(172)	645	(16)	1 086	
350		350				-		7 044	
3 618	73	3 691	325	5 066	1 345	6 736	117	100 077	

4.6 Notes annexes aux états financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 Normes comptables applicables

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne⁽¹⁾. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ». Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2014 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2015 est optionnelle.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du Document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.a.2 Nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être préalablement adoptée par l'Union européenne, pour application en Europe.

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

L'application de ces deux critères pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique).

Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation est en effet conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continueront de s'appliquer.

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe a débuté sous la forme de projets correspondant aux différents volets de la norme. Les travaux ont porté essentiellement à ce stade sur l'analyse des actifs financiers pour leur classement et la définition de la méthodologie du nouveau modèle de provisionnement.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Cette norme n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers. Elle s'appuie sur des principes détaillés selon un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés. Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être préalablement adoptée par l'Union européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation

actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles

d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(1) Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie »

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération

de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise

en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau

(1) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *"Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »"*).

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu

être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil ;
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
 - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le

Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement

associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date

d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de

marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement

certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incapacité des actions souscrites.

Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 21

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » dans les comptes consolidés. Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2014 ont été retraités.

L'interprétation précise la date de comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et qui sont principalement comptabilisées en autres charges générales d'exploitation. L'impôt sur les bénéfices et les impôts assimilés couverts par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ne sont pas visés par cette interprétation. Les taxes concernées par IFRIC 21 doivent être comptabilisées au moment du fait générateur fiscal qui engendre leur exigibilité. Ainsi, certaines taxes antérieurement réparties sur l'exercice (par exemple, les taxes systémiques bancaires, la

Contribution Sociale de Solidarité en France) doivent être comptabilisées pour leur totalité dès le 1^{er} janvier.

Sur le compte de résultat de l'exercice 2014, l'application de l'interprétation IFRIC 21 se traduit essentiellement par une diminution des autres charges générales d'exploitation de 2 millions d'euros.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2014, la mise en œuvre d'IFRIC 21 se traduit par une augmentation des capitaux propres part du Groupe de 49 millions d'euros, correspondant principalement à la neutralisation de la Contribution Sociale de Solidarité comptabilisée initialement en charges en 2013 mais exigible en 2014. Cette augmentation des capitaux propres trouve sa contrepartie dans la diminution de 76 millions d'euros des charges à payer et la diminution de 27 millions d'euros des impôts différés actifs.

Note 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

3.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	25 204	(7 498)	17 706	24 320	(8 025)	16 295
Comptes et prêts/emprunts	23 998	(7 438)	16 560	23 065	(7 902)	15 163
Opérations de pensions	38	(11)	27	25	(41)	(16)
Opérations de location-financement	1 168	(49)	1 119	1 230	(82)	1 148
Opérations interbancaires	1 368	(1 305)	63	1 548	(1 391)	157
Comptes et prêts/emprunts	1 310	(1 165)	145	1 479	(1 257)	222
Opérations de pensions	58	(140)	(82)	69	(134)	(65)
Emprunts émis par le Groupe		(1 805)	(1 805)		(2 023)	(2 023)
Instruments de couverture de résultats futurs	4 249	(3 334)	915	2 948	(2 565)	383
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 105	(3 409)	(304)	2 709	(2 909)	(200)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	2 231	(1 477)	754	1 678	(1 475)	203
Portefeuille de titres à revenu fixe	1 406		1 406	944		944
Prêts/emprunts	187	(348)	(161)	154	(273)	(119)
Opérations de pensions	638	(778)	(140)	580	(750)	(170)
Dettes représentées par un titre		(351)	(351)		(452)	(452)
Actifs disponibles à la vente	4 840		4 840	5 063		5 063
Actifs détenus jusqu'à échéance	384		384	441		441
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	41 381	(18 828)	22 553	38 707	(18 388)	20 319

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 546 millions d'euros pour l'exercice 2015 contre 574 millions d'euros pour l'exercice 2014.

3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 975 millions et 355 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre un produit de 3 114 millions d'euros et une charge de 334 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiduciaires, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 539 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre 2 304 millions d'euros pour l'exercice 2014.

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Portefeuille de transaction	2 622	3 641
Instruments financiers de taux et de crédit	1 668	132
Instruments financiers de capital	3 416	4 092
Instruments financiers de change	(1 707)	(60)
Autres instruments dérivés	(782)	(509)
Opérations de pension	27	(14)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	3 352	980
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 5.d)</i>	266	(277)
Incidence de la comptabilité de couverture	80	10
Instruments dérivés de couverture de valeur	609	2 148
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(529)	(2 138)
TOTAL	6 054	4 631

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2015 et 2014, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Prêts et créances, titres à revenu fixe⁽¹⁾	510	512
Plus ou moins-values nettes de cession	510	512
Actions et autres titres à revenu variable	975	1 457
Produits de dividendes	580	534
Charge de dépréciation	(333)	(210)
Plus-values nettes de cession	728	1 133
TOTAL	1 485	1 969

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 635 millions d'euros au cours de l'exercice 2015, contre un gain net de 1 046 millions d'euros au cours de l'exercice 2014.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 40 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50 % par rapport à la valeur d'acquisition (11 millions d'euros en 2014) ;
- 39 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (9 millions d'euros en 2014) ;
- 9 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30 % en moyenne sur un an (1 million d'euros en 2014) ;
- 28 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (29 millions d'euros en 2014).

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	29 184	(25 435)	3 749	27 529	(24 088)	3 441
Produits nets des immeubles de placement	74	(60)	14	78	(78)	-
Produits nets des immobilisations en location simple	6 249	(5 019)	1 230	5 661	(4 576)	1 085
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	1 031	(834)	197	929	(739)	190
Autres produits nets	1 751	(1 710)	41	1 563	(1 418)	145
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	38 289	(33 058)	5 231	35 760	(30 899)	4 861

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Primes acquises brutes	23 633	23 588
Charges des prestations des contrats	(14 763)	(14 295)
Variations des provisions techniques	(7 024)	(8 051)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 143	2 513
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(320)	(394)
Autres produits et charges	80	80
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	3 749	3 441

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

3.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations nettes aux dépréciations	(3 739)	(3 501)
Récupérations sur créances amorties	589	482
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(647)	(686)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(3 797)	(3 705)

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(10)	48
Prêts et créances sur la clientèle	(3 639)	(3 674)
Actifs financiers disponibles à la vente	(18)	(19)
Instruments financiers des activités de marché	(16)	32
Autres actifs	(17)	(7)
Engagements par signature et divers	(97)	(85)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(3 797)	(3 705)
<i>Coût du risque sur base spécifique</i>	<i>(3 961)</i>	<i>(4 135)</i>
<i>Coût du risque sur base collective</i>	<i>164</i>	<i>430</i>

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

► VARIATION AU COURS DE LA PÉRIODE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	27 945	27 014
Dotations nettes aux dépréciations	3 739	3 501
Utilisation de dépréciations	(4 342)	(3 146)
Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	334	576
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	27 676	27 945

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	241	257
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	26 194	26 418
Instruments financiers des activités de marché	141	132
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	75	85
Autres actifs	50	39
Total des dépréciations d'actifs financiers	26 701	26 931
<i>dont provisions spécifiques</i>	<i>23 200</i>	<i>23 248</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>3 501</i>	<i>3 683</i>
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	16	19
sur la clientèle	422	434
Autres dépréciations spécifiques	537	561
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 5.q)	975	1 014
<i>dont provisions spécifiques sur engagements par signature</i>	<i>317</i>	<i>312</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>120</i>	<i>142</i>
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	27 676	27 945

3.g COÛTS RELATIFS À L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITÉS DES ÉTATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des États-Unis. Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas accepte également de payer un total de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013, 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros dans les comptes du deuxième trimestre 2014. Une incertitude demeure quant au traitement fiscal qui sera retenu in fine au sein des différentes entités du Groupe concernées par cet accord. Par ailleurs, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

BNP Paribas a travaillé avec les autorités des États-Unis pour aboutir à cet accord dont le règlement a été coordonné par son autorité de tutelle nationale (l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution – ACPR), en lien avec ses principales autorités de tutelle à l'étranger. BNP Paribas conserve ses licences dans le cadre de ces accords.

Sans attendre cet accord, la banque a mis au point un ensemble de procédures solides en matière de conformité et de contrôle. Elles traduisent une évolution majeure des processus opérationnels du Groupe. En particulier :

- un département baptisé « Sécurité Financière Groupe aux États-Unis » et faisant partie de la fonction « Conformité Groupe » est localisé à New York et a pour mission de veiller à ce que BNP Paribas respecte dans le monde entier les réglementations des États-Unis relatives aux sanctions internationales et aux embargos ;
- la totalité des flux en dollars du Groupe BNP Paribas sera à terme traitée et contrôlée par la succursale de New York.

Le Groupe a constitué en 2014 une provision de 250 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des charges complémentaires liées à la finalisation de la mise en œuvre du plan de remédiation auquel il s'est engagé vis-à-vis des autorités des États-Unis, portant à 6 milliards d'euros les coûts relatifs au règlement global du litige comptabilisés sur l'exercice 2014.

En 2015, le Groupe a réestimé les charges relatives au plan de remédiation et a constitué une dotation complémentaire de 100 millions d'euros.

3.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽²⁾	Exercice 2015		Exercice 2014 ⁽¹⁾	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt⁽³⁾	(4 098)	38,0 %	(1 176)	38,0 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	450	- 4,2 %	483	- 15,6 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	334	- 3,1 %	268	- 8,7 %
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	7	- 0,1 %	87	- 2,8 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	30	- 0,3 %	28	- 0,9 %
Effet de la non déduction des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	-	-	(2 185)	70,7 %
Autres effets	(58)	0,6 %	(148)	4,7 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(3 335)	30,9 %	(2 643)	85,4 %
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 428)		(2 634)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(907)		(9)	

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 % assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % le portant ainsi à 38 %.

(3) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

Note 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets et International Financial Services. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux États-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi que Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés au programme transverse d'économie du Groupe (Simple and Efficient).

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles

sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 9 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2015, la ventilation des résultats de l'exercice 2014 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2014 :

1. Conformément à la nouvelle organisation des pôles opérationnels du Groupe, annoncée le 5 février 2015, les séries trimestrielles recomposées intègrent l'impact des transferts internes d'activités qui ont été opérés au 1^{er} janvier 2015. Les principaux changements sont les suivants :
 - rattachement du métier Securities Services à Corporate and Institutional Banking ;
 - rattachement au métier Corporate Banking des activités de Corporate Finance, antérieurement logées dans Conseil et Marchés de Capitaux ;
 - création au sein du métier Global Markets de deux nouveaux segments de reporting, Fixed Income, Currency and Commodities (FICC) et Equity and Prime Services, après ajustement des périmètres d'activités.
 Ces modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe, mais seulement la ventilation analytique.
2. Comme indiqué dans les notes 1.a et 2, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2015.

➤ RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2015							Exercice 2014 ⁽¹⁾						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels ⁽³⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels ⁽³⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services														
Domestic Markets														
Banque De Détail en France ⁽²⁾	6 322	(4 404)	(341)		1 577	3	1 580	6 480	(4 385)	(401)		1 694	2	1 696
BNL banca commerciale ⁽²⁾	3 051	(1 830)	(1 248)		(27)	(1)	(28)	3 158	(1 738)	(1 397)		23		23
Banque De Détail en Belgique ⁽²⁾	3 388	(2 357)	(86)		945	(9)	936	3 227	(2 350)	(129)		748	(10)	738
Autres activités de Domestic Markets ⁽²⁾	2 616	(1 434)	(136)		1 046	21	1 067	2 279	(1 262)	(143)		874	(18)	856
International Financial Services														
Personal Finance	4 744	(2 291)	(1 176)		1 277	74	1 351	4 103	(1 962)	(1 095)		1 046	99	1 145
International Retail Banking														
<i>Europe Méditerranée</i> ⁽²⁾	2 482	(1 707)	(466)		309	174	483	2 097	(1 461)	(357)		279	106	385
<i>BancWest</i> ⁽²⁾	2 785	(1 856)	(50)		879	31	910	2 202	(1 424)	(50)		728	4	732
Assurance	2 304	(1 160)	(5)		1 139	157	1 296	2 180	(1 081)	(6)		1 093	121	1 214
Gestion Institutionnelle et Privée	3 020	(2 301)	(25)		694	46	740	2 813	(2 174)	(3)		636	75	711
Corporate & Institutional Banking														
Corporate Banking	3 736	(2 258)	(139)		1 339	162	1 501	3 533	(2 029)	(131)		1 373	14	1 387
Global Markets	6 124	(4 552)	(79)		1 493		1 493	5 187	(4 108)	50		1 129	6	1 135
Securities Services	1 799	(1 468)	5		336	(1)	335	1 577	(1 288)	5		294	8	302
Autres Activités	567	(1 636)	(51)	(100)	(1 220)	(65)	(1 285)	332	(1 262)	(48)	(6 000)	(6 978)	(196)	(7 174)
TOTAL GROUPE	42 938	(29 254)	(3 797)	(100)	9 787	592	10 379	39 168	(26 524)	(3 705)	(6 000)	2 939	211	3 150

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et États-Unis.

(3) Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

► BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ⁽¹⁾	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking & Services				
Domestic Markets	409 243	409 515	394 508	410 197
Banque De Détail en France	158 579	165 318	155 839	164 674
BNL banca commerciale	73 850	55 169	73 993	66 135
Banque De Détail en Belgique	126 383	144 818	118 918	138 799
Autres activités de Domestic Markets	50 431	44 210	45 758	40 589
International Financial Services	420 915	390 116	390 855	363 612
Personal Finance	57 784	14 090	51 137	13 961
International Retail Banking	133 956	122 659	120 286	109 783
<i>Europe Méditerranée</i>	51 674	45 735	50 860	44 915
<i>BancWest</i>	82 282	76 924	69 426	64 868
Assurance	211 172	205 092	201 498	196 801
Gestion Institutionnelle et Privée	18 003	48 275	17 934	43 067
Corporate and Institutional Banking	1 084 212	1 027 433	1 218 867	1 149 343
Autres Activités	79 823	167 129	73 528	154 606
TOTAL GROUPE	1 994 193	1 994 193	2 077 758	2 077 758

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 5.o Écarts d'acquisition.

Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Europe	31 484	29 644
Amérique du Nord	5 067	4 041
Asie et Pacifique	3 223	2 713
Autres	3 164	2 770
TOTAL GROUPE	42 938	39 168

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

► BILAN EN CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Europe	1 565 574	1 622 887
Amérique du Nord	231 988	250 880
Asie et Pacifique	143 390	151 481
Autres	53 241	52 510
TOTAL GROUPE	1 994 193	2 077 758

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

Note 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	133 500	83 043	156 546	78 563
Prêts et opérations de pension	131 783	33	165 776	264
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	265 283	83 076	322 322	78 827
Portefeuille de titres	82 544		78 912	
Emprunts et opérations de pension	156 771	2 384	196 733	2 009
Dettes représentées par un titre (note 5.i)		46 330		48 171
Dettes subordonnées (note 5.i)		1 382		1 550
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		3 022		5 902
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	239 315	53 118	275 645	57 632

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option

Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte ou du fonds général des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 588 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 700 millions d'euros au 31 décembre 2014 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 89 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 137 millions d'euros au 31 décembre 2014. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées

et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 51 325 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 51 592 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	239 249	220 780	295 651	280 311
Instruments dérivés de change	44 200	44 532	57 211	62 823
Instruments dérivés de crédit	14 738	14 213	18 425	18 054
Instruments dérivés sur actions	31 077	40 242	33 112	41 838
Autres instruments dérivés	7 360	6 061	8 099	7 224
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	336 624	325 828	412 498	410 250

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une

indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	13 257 587	8 434 019	21 691 606	18 427 162	13 000 642	31 427 804
Instruments dérivés de change	59 113	3 184 346	3 243 459	28 833	3 443 439	3 472 272
Instruments dérivés de crédit	155 129	968 859	1 123 988	590 153	1 210 331	1 800 484
Instruments dérivés sur actions	808 325	651 221	1 459 546	773 280	643 631	1 416 911
Autres instruments dérivés	113 251	30 267	143 518	89 464	79 431	168 895
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	14 393 405	13 268 712	27 662 117	19 908 892	18 377 474	38 286 366

(1) Inclut à hauteur de 90 % les instruments dérivés négociés de gré à gré admis dans des chambres de compensation.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	15 071	17 905	15 976	19 326
Instruments dérivés de taux	15 071	17 897	15 976	19 321
Instruments dérivés de change		8		5
Couverture de résultats futurs	2 888	3 162	3 704	3 664
Instruments dérivés de taux	2 766	3 034	3 607	3 555
Instruments dérivés de change	109	124	71	102
Autres instruments dérivés	13	4	26	7
Couverture des investissements nets en devises	104	1	86	3
Instruments dérivés de change	104	1	86	3
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	18 063	21 068	19 766	22 993

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 993 828 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 920 215 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Net	Dont dépréciations	Dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	Dont dépréciations	Dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	239 899	(75)	13 554	234 032	(85)	15 761
Bons du Trésor et obligations d'État	131 269	(4)	8 559	123 405	(4)	8 869
Autres titres à revenu fixe	108 630	(71)	4 995	110 627	(81)	6 892
Actions et autres titres à revenu variable	19 034	(3 090)	4 238	18 260	(2 953)	3 833
Titres cotés	5 595	(836)	1 583	5 273	(945)	1 707
Titres non cotés	13 439	(2 254)	2 655	12 987	(2 008)	2 126
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	258 933	(3 165)	17 792	252 292	(3 038)	19 594

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 131 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les titres Visa Europe, inscrits en titres à revenu variable non cotés, ont été réévalués pour 430 millions d'euros directement en capitaux propres pour tenir compte des termes du protocole de rachat par Visa Inc. Cette valorisation a été déterminée en appliquant une décote de 25 % sur le prix de vente estimé, constitué d'une composante en numéraire et d'une composante en actions de préférence.

Cette décote reflète l'effet des incertitudes de valorisation suivantes :

- la réalisation définitive de l'opération notamment conditionnée à l'approbation des autorités européennes ;
- la répartition définitive du prix de vente entre les vendeurs ;
- la liquidité des actions de préférence ;
- l'évaluation des litiges relatifs à l'activité de Visa Europe.

Ce protocole prévoit également une clause de complément de prix, payable à l'issue d'une période de 4 ans après la réalisation effective de la cession, non prise en compte dans la valorisation des titres Visa Europe au 31 décembre 2015.

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en « Actifs financiers disponibles à la vente »	13 554	4 238	17 792	15 761	3 833	19 594
Impôts différés liés à cette réévaluation	(4 548)	(856)	(5 404)	(5 281)	(842)	(6 123)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 960)	(1 119)	(8 079)	(8 257)	(1 072)	(9 329)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	889	92	981	884	84	968
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(39)		(39)	(74)		(74)
Autres variations	(55)	(7)	(62)	(52)	14	(38)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés »	2 841	2 348	5 189	2 981	2 017	4 998
Part du Groupe	2 735	2 331	5 066	2 859	2 006	4 865
Part des minoritaires	106	17	123	122	11	133

► ÉCHÉANCEMENT DES TITRES À REVENU FIXE DISPONIBLES À LA VENTE PAR DATE D'ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres à revenu fixe	11 348	9 924	17 900	85 614	115 113	239 899

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres à revenu fixe	19 107	10 624	14 477	78 455	111 369	234 032

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment - FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

■ **Ajustement de bid/offer** : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

■ **Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres** : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain.

Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

■ **Ajustement lié à l'incertitude de modèle** : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

■ **Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment - CVA)** : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

■ **Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment - OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment - DVA)** : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

À ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 416 millions d'euros au 31 décembre 2015, à comparer à une augmentation de valeur de 682 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit un produit de 266 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 3.c).

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral ;
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total
Portefeuille de titres	102 232	29 517	1 751	133 500	67 177	12 123	3 743	83 043	204 988	44 625	9 320	258 933
Bons du Trésor et obligations d'État	48 509	4 632		53 141	1 849			1 849	125 702	5 567		131 269
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	12 059	1 329	13 388	-	-	-	-	-	3 312	7	3 319
CDOs/CLOs ⁽²⁾		832	1 305	2 137						16		16
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 227	24	11 251						3 296	7	3 303
Autres titres à revenu fixe	12 531	10 889	238	23 658	1 405	4 949	77	6 431	71 220	32 400	1 691	105 311
Actions et autres titres à revenu variable	41 192	1 937	184	43 313	63 923	7 174	3 666	74 763	8 066	3 346	7 622	19 034
Prêts et opérations de pension	-	130 928	855	131 783	-	33	-	33				
Prêts		433		433		33		33				
Opérations de pension		130 495	855	131 350								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE	102 232	160 445	2 606	265 283	67 177	12 156	3 743	83 076	204 988	44 625	9 320	258 933
Portefeuille de titres	75 894	6 231	419	82 544	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'État	55 724	1 383		57 107								
Autres titres à revenu fixe	5 387	4 797	417	10 601								
Actions et autres titres à revenu variable	14 783	51	2	14 836								
Emprunts et opérations de pension	-	154 499	2 272	156 771	-	2 296	88	2 384				
Emprunts		3 893		3 893		2 296	88	2 384				
Opérations de pension		150 606	2 272	152 878								
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	-	-	-	-	35 137	11 193	46 330				
Dettes subordonnées (note 5.i)						1 382		1 382				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 415	607	-	3 022				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	75 894	160 730	2 691	239 315	2 415	39 422	11 281	53 118				

En millions d'euros, au	31 décembre 2014											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total	Niveau1	Niveau2	Niveau3	Total
Portefeuille de titres	119 509	33 221	3 816	156 546	63 888	11 872	2 803	78 563	190 828	52 231	9 233	252 292
Bons du Trésor et obligations d'État	57 043	5 369		62 412	1 499	29		1 528	117 689	5 716		123 405
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	11 684	2 165	13 849	-	-	-	-	-	3 691	232	3 923
CDOs/CLOs ⁽²⁾		199	2 140	2 339						141	224	365
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 485	25	11 510						3 550	8	3 558
Autres titres à revenu fixe	13 847	14 125	1 230	29 202	1 814	4 638	32	6 484	65 303	39 513	1 888	106 704
Actions et autres titres à revenu variable	48 619	2 043	421	51 083	60 575	7 205	2 771	70 551	7 836	3 311	7 113	18 260
Prêts et opérations de pension	-	160 228	5 548	165 776	-	264	-	264				
Prêts		684		684		264		264				
Opérations de pension		159 544	5 548	165 092								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE	119 509	193 449	9 364	322 322	63 888	12 136	2 803	78 827	190 828	52 231	9 233	252 292
Portefeuille de titres	74 857	3 823	232	78 912	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'État	57 064	655		57 719								
Autres titres à revenu fixe	6 216	2 847	232	9 295								
Actions et autres titres à revenu variable	11 577	321		11 898								
Emprunts et opérations de pension	-	182 733	14 000	196 733	-	1 921	88	2 009				
Emprunts		4 131	5	4 136		1 921	88	2 009				
Opérations de pension		178 602	13 995	192 597								
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	-	-	-	-	36 537	11 634	48 171				
Dettes subordonnées (note 5.i)						1 540	10	1 550				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	5 261	641	-	5 902				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	74 857	186 556	14 232	275 645	5 261	40 639	11 732	57 632				

(1) Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle » lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 5.e).

(2) Collateralised Debt Obligations (CDOs) - Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) - Obligations adossées à des prêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	626	232 907	5 716	239 249	704	217 611	2 465	220 780
Instruments dérivés de change		44 178	22	44 200	1	44 456	75	44 532
Instruments dérivés de crédit		13 677	1 061	14 738		13 022	1 191	14 213
Instruments dérivés sur actions	5 646	23 845	1 586	31 077	5 824	29 547	4 871	40 242
Autres instruments dérivés	913	6 367	80	7 360	853	4 894	314	6 061
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	7 185	320 974	8 465	336 624	7 382	309 530	8 916	325 828
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	18 063	-	18 063	-	21 068	-	21 068

En millions d'euros, au	31 décembre 2014							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	280	288 004	7 367	295 651	349	275 690	4 272	280 311
Instruments dérivés de change	4	56 931	276	57 211	5	62 792	26	62 823
Instruments dérivés de crédit		17 183	1 242	18 425		16 579	1 475	18 054
Instruments dérivés sur actions	5 415	25 997	1 700	33 112	5 671	31 116	5 051	41 838
Autres instruments dérivés	1 375	6 718	6	8 099	1 071	5 730	423	7 224
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)	7 074	394 833	10 591	412 498	7 096	391 907	11 247	410 250
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	19 766	-	19 766	-	22 993	-	22 993

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2015, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments

dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities - MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la répliquée ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements additionnels de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- *Instruments dérivés de taux d'intérêt* : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- *Instruments dérivés de crédit (CDS)* : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.

■ **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés complexes classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux complexes** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés complexes long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.

■ La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.

■ **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.

■ **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indices est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements additionnels de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude y associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Pour tous ces produits de niveau 3, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	1 305		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSS) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	28 pb à 1 303 pb ⁽¹⁾	306 pb ^(a)
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0 à 10 %	10 % ^(b)
					Base de financement cash/synthétique (€)	5 pb à 6 pb	non significatif
Opérations de pension	855	2 272	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 113 pb	73 pb ^(c)
Instruments dérivés de taux	5 716	2 465	Instruments dérivés hybrides change/taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13 % à 56 %	41 % ^(c)
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,8 % à 11,1 %	(d)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 1,7 %	(d)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % à 0,7 %	(d)
					Taux constants de remboursements anticipés	0,0 % à 40 %	10 % ^(c)
Instruments dérivés de crédit	1 061	1 191	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO Corrélation du défaut inter-régions Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	20 % à 99 % 70 % à 90 % 0 à 25 %	(d) 80 % ^(a) (d)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % à 91 %	58 % ^(c)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans) Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	110 pb à 245 pb ⁽²⁾ 5 pb à 1 338 pb ⁽³⁾	181 pb ^(a) 180 pb ^(a)
			Instruments dérivés sur actions	1 586	4 871	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSS américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 28 pb et 745 pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(3) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur de l'Énergie qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ce nom ayant le spread le plus élevé, le haut de la fourchette serait à 830 pb.

(4) Le haut de la fourchette est lié à trois actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 80 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel).

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition.

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(e) Simple calcul de la moyenne.

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	14 237	2 859	7 680	24 776	(16 896)	(10 123)	(27 019)
Achats	8 725	2 743	3 532	15 000			-
Émissions				-	(12 622)	(4 506)	(17 128)
Ventes	(1 459)	(2 562)	(1 266)	(5 287)			-
Règlements ⁽¹⁾	(7 727)	(233)	(1 262)	(9 222)	3 838	2 507	6 345
Transferts vers le niveau 3	3 204		90	3 294	(2 188)	(4 178)	(6 366)
Transferts hors du niveau 3	(3 106)	(122)	(409)	(3 637)	332	4 197	4 529
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	132	48	(87)	93	880	239	1 119
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	5 302	70	(8)	5 364	2 127	313	2 440
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	647		151	798	(950)	(181)	(1 131)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			812	812			-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	19 955	2 803	9 233	31 991	(25 479)	(11 732)	(37 211)
Achats	4 818	4 161	2 019	10 998			-
Émissions				-	(2 128)	(9 021)	(11 149)
Ventes	(2 291)	(3 470)	(1 292)	(7 053)			-
Règlements ⁽¹⁾	(11 355)	(89)	(999)	(12 443)	15 159	8 519	23 678
Transferts vers le niveau 3	1 012	130	245	1 387	(463)	(1 607)	(2 070)
Transferts hors du niveau 3	(1 750)	(63)	(440)	(2 253)	1 440	2 464	3 904
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1 778)	122	(162)	(1 818)	1 339	250	1 589
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 834	149	(58)	1 925	(716)	83	(633)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	626		131	757	(759)	(237)	(996)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			643	643			-
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	11 071	3 743	9 320	24 134	(11 607)	(11 281)	(22 888)

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie. La revue des critères de classement pour les opérations de pension a conduit à reclasser en Niveau 2 certains contrats pour lesquels l'incertitude liée à l'observation des paramètres est très peu significative.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien

que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'État				
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/- 27		+/- 43	+/- 2
CDOs/CLOs	+/- 26		+/- 43	+/- 2
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	+/- 1			
Autres titres à revenu fixe	+/- 3	+/- 17	+/- 10	+/- 19
Actions et autres titres à revenu variable	+/- 39	+/- 76	+/- 32	+/- 71
Pensions	+/- 14		+/- 84	
Instruments financiers dérivés	+/- 856		+/- 1 076	
Instruments dérivés de taux	+/- 623		+/- 831	
Instruments dérivés de crédit	+/- 45		+/- 73	
Instruments dérivés sur actions	+/- 179		+/- 135	
Autres instruments dérivés	+/- 9		+/- 37	
SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3	+/- 939	+/- 93	+/- 1 245	+/- 92

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (*Day One Profit*) couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements additionnels de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations complexes concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2014	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2015
Instruments dérivés de taux	248	150	(82)	316
Instruments dérivés de crédit	169	65	(115)	119
Instruments dérivés sur actions	316	200	(203)	313
Autres instruments dérivés	18	6	(16)	8
Instruments financiers dérivés	751	421	(416)	756

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		562	696	700	869
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	333	388	419	495
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	229	308	223	314
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	30 juin 2009	-	-	58	60
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1^{er} octobre 2008 /30 juin 2009	1 395	1 388	1 979	1 970

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2015 n'aurait pas été significativement différent, comme celui de 2014. De même, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2015 et en 2014.

5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	9 346	7 924
Prêts ⁽¹⁾	31 780	33 010
Opérations de pension	2 542	2 671
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	43 668	43 605
<i>dont encours douteux</i>	355	439
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit (note 3.f)	(241)	(257)
provisions spécifiques	(203)	(230)
provisions collectives	(38)	(27)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	43 427	43 348

(1) Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 1 665 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 973 millions d'euros au 31 décembre 2014).

► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	8 527	11 618
Emprunts	70 109	72 956
Opérations de pension	5 510	5 778
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	84 146	90 352

5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires débiteurs	46 790	58 444
Prêts consentis à la clientèle	628 796	596 293
Opérations de pension	5 448	1 832
Opérations de location-financement	27 657	27 252
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	708 691	683 821
<i>dont encours douteux</i>	41 251	42 896
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 3.f)	(26 194)	(26 418)
provisions spécifiques	(22 730)	(22 762)
provisions collectives	(3 464)	(3 656)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	682 497	657 403

► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Investissement brut	31 400	31 061
À recevoir dans moins d'1 an	8 741	8 764
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	17 134	16 130
À recevoir au-delà de 5 ans	5 525	6 167
Produits financiers non acquis	(3 743)	(3 809)
Investissement net avant dépréciation	27 657	27 252
À recevoir dans moins d'1 an	7 728	7 765
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	14 994	14 041
À recevoir au-delà de 5 ans	4 935	5 446
Dépréciations	(1 058)	(1 038)
Investissement net après dépréciation	26 599	26 214

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires créditeurs	399 364	350 502
Comptes d'épargne	135 254	127 065
Comptes à terme et assimilés	160 498	159 312
Opérations de pension	5 193	4 670
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	700 309	641 549

5.h ENCOURS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

► ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	168				168	315
Prêts et créances sur la clientèle	13 960	395	211	136	14 702	7 793
TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS	14 128	395	211	136	14 870	8 108

En millions d'euros, au	31 décembre 2014					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	140				140	90
Prêts et créances sur la clientèle	15 587	418	289	255	16 549	8 437
TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS	15 727	418	289	255	16 689	8 527

► ENCOURS DOUTEUX

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	131	(75)	56	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	355	(203)	152	303
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	41 251	(22 730)	18 521	11 814
Total des encours douteux	41 737	(23 008)	18 729	12 117
Engagements de financements donnés	619	(32)	587	515
Engagements de garantie financière donnés	1 002	(285)	717	-
Total des engagements douteux hors-bilan	1 621	(317)	1 304	515
TOTAL	43 358	(23 325)	20 033	12 632

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	201	(85)	116	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	439	(230)	209	109
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	42 896	(22 762)	20 134	13 190
Total des encours douteux	43 536	(23 077)	20 459	13 299
Engagements de financements donnés	461	(32)	429	321
Engagements de garantie financière donnés	1 076	(280)	796	
Total des engagements douteux hors-bilan	1 537	(312)	1 225	321
TOTAL	45 073	(23 389)	21 684	13 620

5.i DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

► DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (NOTE 5.a)

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Dettes représentées par un titre									46 330	48 171
Dettes subordonnées							198	269	1 382	1 550
Dettes subordonnées remboursables		⁽³⁾					-	249	473	733
Dettes subordonnées perpétuelles							198	20	909	817
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.- 14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	198		889	780
Autres								20	20	37

(1) Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(2) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

(3) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle

neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord viendra à expiration fin 2016.

BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal.

Au 31 décembre 2015, du fait de cette autorisation préalable, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 198 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires).

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 894	6 255	5 141	4 367	5 944	8 487	4 242	46 330
Dettes subordonnées remboursables	19	271	45	-	67	30	41	473
TOTAL	11 913	6 526	5 186	4 367	6 011	8 517	4 283	46 803

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2024	Au-delà de 2024	Total 31 déc. 2014
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	9 773	7 759	5 667	4 699	5 631	8 665	5 977	48 171
Dettes subordonnées remboursables	254	16	279	43	-	98	43	733
TOTAL	10 027	7 775	5 946	4 742	5 631	8 763	6 020	48 904

► DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Dettes représentées par un titre									159 447	187 074
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission									80 488	95 673
Titres de créances négociables									80 488	95 673
Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									78 959	91 401
Titres de créances négociables									70 918	80 079
Emprunts obligataires									8 041	11 322
Dettes subordonnées							-	10 689	16 544	13 936
Dettes subordonnées remboursables							-	9 870	14 700	12 095
Titres subordonnés perpétuels							-	597	1 613	1 607
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	- 0,25 %	-	TMO B	254		254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	+ 0,075 %	-	Libor 6 mois C	252		252	226
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.- 25	4,032 %		Euribor 3 mois + 393 pb D			1 000	1 000
Autres								91	107	127
Titres participatifs							-	222	222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽⁴⁾	EUR	337	-	⁽⁵⁾	-	NA	215		215	215
Autres								7	7	7
Frais et commissions, dettes rattachées							-	-	9	12

(1) Conditions suspensives de versement des coupons :

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

(2) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

(3) Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(4) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(5) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

Le 27 octobre 2014, BNP Paribas Fortis a procédé au remboursement des titres subordonnés perpétuels émis en octobre 2004 pour 1 milliard d'euros.

Le 25 novembre 2014, BNP Paribas Cardif a émis des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour 1 milliard d'euros.

Le 20 janvier 2015, BancWest Corporation a procédé au remboursement des dettes subordonnées remboursables émises en juillet 1997 pour 100 millions de dollars, soit une contre-valeur de 83 millions d'euros, admises en Tier 1 au 31 décembre 2014.

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 835	15 636	6 957	7 760	9 371	23 806	1 594	78 959
Dettes subordonnées remboursables	2 705	3 385	484	177	147	4 743	3 059	14 700
TOTAL	16 540	19 021	7 441	7 937	9 518	28 549	4 653	93 659

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2024	Au-delà de 2024	Total 31 déc. 2014
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	19 717	13 166	13 580	5 685	8 348	27 480	3 425	91 401
Dettes subordonnées remboursables	1 240	1 420	3 938	633	195	2 207	2 462	12 095
TOTAL	20 957	14 586	17 518	6 318	8 543	29 687	5 887	103 496

5.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bons du Trésor et obligations d'État	7 587	8 836
Autres titres à revenu fixe	170	129
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	7 757	8 965

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014.

➤ ÉCHÉANCEMENT DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE, PAR DATE D'ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	187	1 460	4 456	1 513	7 757

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	27	721	662	5 596	1 959	8 965

5.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Impôts courants	1 487	1 470
Impôts différés	6 378	7 158
Actifs d'impôts courants et différés	7 865	8 628
Impôts courants	826	794
Impôts différés	2 167	2 126
Passifs d'impôts courants et différés	2 993	2 920

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

► VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	5 032	5 728
Charge d'impôt différé (note 3.h)	(907)	(9)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	89	(842)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture de résultats futurs	14	(424)
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	(199)	143
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	182	436
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	4 211	5 032

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

► VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(1 219)	(1 292)
Réserve latente de location-financement	(629)	(571)
Provisions pour engagements sociaux	1 048	1 191
Provisions pour risque de crédit	3 092	3 155
Autres éléments	(166)	81
Déficits fiscaux reportables	2 085	2 468
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	4 211	5 032
Impôts différés actifs	6 378	7 158
Impôts différés passifs	(2 167)	(2 126)

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 2 177 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 836 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment

des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	1 590	illimitée	5 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	84	9 ans	9 ans
Autres	411		
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES	2 085		

5.1 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	65 590	65 765
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 798	12 703
Comptes d'encaissement	446	427
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 909	2 782
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 062	5 520
Autres débiteurs et actifs divers	22 213	22 891
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	108 018	110 088
Dépôts de garantie reçus	50 284	41 936
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	7 337	13 908
Comptes d'encaissement	1 085	1 004
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 697	8 030
Autres créditeurs et passifs divers	22 226	22 844
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	88 629	87 722

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 782	2 712
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	484	415
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(358)	(347)
Effets des variations de parités monétaires et de périmètre	1	2
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 909	2 782

5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾			31 décembre 2014 ⁽¹⁾
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	29	(38)	(9)	1 059	(26)	119	93	1 049
Entreprises associées ⁽²⁾	560	158	718	5 837	433	367	800	6 322
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	589	120	709	6 896	407	486	893	7 371

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 8.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
			% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
COENTREPRISES						
Bpost banque	Belgique	Banque de Détail	50 %	366	50 %	405
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50 %	273	50 %	283
ENTREPRISES ASSOCIÉES						
AG Insurance	Belgique	Assurance	25 %	1 695	25 %	1 628
Klépierre	France	Immobilier de centres commerciaux	-	-	22 %	880
Banque de Nankin	Chine	Banque de Détail	19 %	1 308	16 %	730

5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	1 895	(256)	1 639	1 871	(257)	1 614
Terrains et constructions	7 676	(2 009)	5 667	7 364	(1 824)	5 540
Équipement, Mobilier, Installations	7 061	(5 004)	2 057	6 989	(4 801)	2 188
Biens mobiliers donnés en location	17 486	(4 959)	12 527	13 100	(4 037)	9 063
Autres immobilisations	2 406	(1 064)	1 342	2 340	(1 099)	1 241
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 629	(13 036)	21 593	29 793	(11 761)	18 032
Logiciels informatiques acquis	3 270	(2 487)	783	3 036	(2 346)	690
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	4 051	(3 158)	893	3 713	(2 756)	957
Autres immobilisations incorporelles	1 832	(404)	1 428	1 668	(364)	1 304
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 153	(6 049)	3 104	8 417	(5 466)	2 951

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 1 846 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 808 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	5 650	4 468
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 539	1 989
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	3 053	2 409
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	58	70

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2015 s'établit à 1 661 millions d'euros, contre 1 551 millions d'euros au titre de l'exercice 2014.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 7 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre des dotations nettes de 15 millions d'euros pour l'exercice 2014.

5.0 ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 577	9 846
Acquisitions	296	503
Cessions	(9)	(13)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(993)	(351)
Effets des variations de parités monétaires	440	594
Autres mouvements	5	(2)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	10 316	10 577
Valeur brute comptable	13 031	12 284
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 715)	(1 707)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2014
Retail Banking & Services	9 141	9 477	(993)	(351)	268	484
Domestic Markets	1 275	1 931	(917)	(297)	248	166
Arval	581	317			245	
Banque de détail en Italie		917	(917)	(297)		
Leasing Solutions	139	138				
Personal Investors	549	553			3	166
Autres	6	6				
International Financial Services	7 866	7 546	(76)	(54)	20	318
Assurance	298	292			5	33
BancWest	4 581	4 125				
Bank BGŻ BNP Paribas	131	102			29	107
Investment Partners	177	169				
Personal Finance	1 291	1 376			(14)	178
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	438	438		(51)		
Real Estate	377	375				
Turk Ekonomi Bankasi A.S	223	251				
Wealth Management	319	389	(76)	(3)		
Autres	31	29				
Corporate & Institutional Banking	1 172	1 097	-	-	28	19
Corporate Banking	278	274				
Global Markets	433	408				19
Securities Services	461	415			28	
Autres Activités	3	3				
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION	10 316	10 577	(993)	(351)	296	503
VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT			(993)	(351)		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

■ **Arval** : Spécialiste de la location longue durée de flottes de véhicules multimarques, Arval offre aux entreprises des solutions sur mesure pour externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte et optimiser la mobilité de leurs employés.

■ **Banque de détail en Italie** : BNL banca commerciale, 6^e banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia.

■ **Leasing Solutions** : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux - ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires - une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

■ **Personal Investors** : BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle de particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services de banque et d'investissement majoritairement par voie digitale. L'activité est principalement en Allemagne (Consorsbank I et DAB Bank), en France (Cortal Consors), en Autriche (Hello bank!) et en Espagne (Personal Investors).

■ **Assurance** : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection.

BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget et celle des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numérique privées, etc.

BNP Paribas Cardif commercialise ses produits par l'intermédiaire du canal Retail Banking du Groupe BNP Paribas, du canal Partenariats et du canal Digital & Brokers.

■ **BancWest** : L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation. Bank of the West propose une large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises, et détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

■ **Bank BGŻ BNP Paribas** : BGŻ est une banque commerciale universelle, et l'une des principales banques polonaises. La fusion en 2015 de cette dernière avec BNP Paribas Bank Polska a abouti à la création de Bank BGŻ BNP Paribas. Elle offre, par son réseau de 508 agences, ses services aux clients institutionnels et particuliers, et notamment à un nombre important d'acteurs du secteur agroalimentaire.

■ **Investment Partners** : BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et propose un éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs du monde entier, tant institutionnels que privés.

Gestionnaire d'actifs « multi-local », BNPP IP développe trois lignes d'activités : Institutionnels (solutions de gestions globales et européennes), Distributeurs (large gamme de solutions d'épargne et de services pour répondre aux attentes des distributeurs et de leurs clients) et Asie-Pacifique & Marchés Emergents (qui combine gestions d'actifs locales et compétences globales pour répondre aussi bien aux besoins des investisseurs institutionnels qu'aux distributeurs dans ces régions).

■ **Personal Finance** : BNP Paribas Personal Finance est spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. BNP Paribas Personal Finance exerce dans une trentaine de pays et avec des marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic ou encore AlphaCredit, propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou directement auprès des clients via ses centres de relations client et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents au travers du dispositif PF Inside. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne. Elle a par ailleurs développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les constructeurs et les distributeurs automobiles, les web marchands, et d'autres institutions financières (banque et assurance).

Un partenariat de BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement.

■ **Real Estate** : BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale, et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France.

■ **Turk Ekonomi Bankasi** : Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers et le financement.

■ **Wealth Management** : BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas et a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant une prise en charge de tous leurs besoins patrimoniaux et financiers.

■ **Corporate Banking** : Le Corporate Banking regroupe l'ensemble des services de financement aux clients entreprises, de Corporate Finance, des produits de transaction banking (cash management, financement du commerce international et gestion des liquidités) aux solutions de financements : prêts classiques et financements spécialisés (aéronautique, transport maritime, immobilier, export, par effet de levier, projets, d'acquisitions et média télécom). Ces services sont complétés par ailleurs par une ligne de produits dédiés à la collecte des dépôts.

■ **Global Markets** : Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies et Commodities (qui opère sur les produits de crédit, de change, de taux d'intérêt et matières premières), et Equity and Prime Services (offre de produits dérivés sur actions, indices et fonds, ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée et des activités primaires actions).

■ **Securities Services** : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble

homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

La prise en compte des exigences accrues en fonds propres pour BNL conduisent à déprécier la totalité de l'écart d'acquisition résiduel (917 millions d'euros au 31 décembre 2014) affecté à l'ensemble homogène BNL bc. Une dépréciation de 297 millions d'euros avait été dotée en 2014.

► **SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL, DE 1 % DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN VALEUR TERMINALE, DE 5 % DU COÛT DU RISQUE EN VALEUR TERMINALE ET DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI**

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	7,8 %	9,4 %
Variation défavorable de + 10 points de base	(220)	(186)
Variation favorable de - 10 points de base	228	192
Coefficient d'exploitation	55,6 %	46,4 %
Variation défavorable de + 1 %	(440)	(554)
Variation favorable de - 1 %	440	554
Coût du risque	(357)	(1 435)
Variation défavorable de + 5 %	(145)	(433)
Variation favorable de - 5 %	145	433
Taux de croissance à l'infini	2,0 %	2,1 %
Variation défavorable de - 50 points de base	(550)	(487)
Variation favorable de + 50 points de base	653	558

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	135 664	128 396
Provisions techniques brutes		
Contrats d'assurance en unités de compte	50 082	46 382
Autres contrats d'assurance	85 582	82 014
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	33 516	30 444
Participation différée passive aux bénéfices	15 863	16 374
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	185 043	175 214
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	2 259	2 434
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	187 302	177 648

(1) Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90 % en 2015 comme en 2014.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE EN DÉBUT DE PÉRIODE	177 648	157 488
Dotations aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	22 040	31 413
Prestations payées	(14 874)	(14 339)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 143	2 513
Effets des variations de parités monétaires	300	482
Effet des variations de périmètre	45	91
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE EN FIN DE PÉRIODE	187 302	177 648

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.l.

5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 déc. 2014	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 déc. 2015
Provisions sur engagements sociaux	6 904	692	(695)	(391)	171	6 681
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	4 769	119	(129)	(368)	106	4 497
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	165	5	(1)	(23)	4	150
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 086	213	(175)		58	1 182
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 7.d)	382	36	(63)		(13)	342
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	502	319	(327)		16	510
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	137	32	-		-	169
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.f)	1 014	74	(99)		(14)	975
Provisions pour litiges	2 193	50	(686)		33	1 590
Autres provisions pour risques et charges	2 089	123	(303)		21	1 930
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 337	971	(1 783)	(391)	211	11 345

► PROVISIONS ET ASSIMILÉES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 429	16 287
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 016	13 744
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 424	3 840
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	4 503	3 760
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	7 089	6 144
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	164	233
dont au titre des plans d'épargne-logement	29	42
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	172	143
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	166	125
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	3	12
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	3	6

5.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats

exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	133 500		133 500			133 500
Prêts	433		433			433
Opérations de pension	252 675	(121 325)	131 350	(19 161)	(111 526)	663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076		83 076			83 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	486 881	(132 194)	354 687	(272 364)	(34 620)	47 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	727 212	(1 288)	725 924	(1 165)	(6 784)	717 975
<i>dont opérations de pension</i>	7 990		7 990	(1 165)	(6 784)	41
Comptes de régularisation et actifs divers	108 703	(685)	108 018		(38 335)	69 683
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	65 590		65 590		(38 335)	27 255
Autres actifs non soumis à compensation	457 205		457 205			457 205
TOTAL ACTIF	2 249 685	(255 492)	1 994 193	(292 690)	(191 265)	1 510 238

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	82 544		82 544			82 544
Emprunts	3 893		3 893			3 893
Opérations de pension	274 203	(121 325)	152 878	(18 996)	(130 494)	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118		53 118			53 118
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	479 090	(132 194)	346 896	(272 364)	(38 496)	36 036
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	785 743	(1 288)	784 455	(1 330)	(9 136)	773 989
<i>dont opérations de pension</i>	10 703		10 703	(1 330)	(9 136)	237
Comptes de régularisation et passifs divers	89 314	(685)	88 629		(34 730)	53 899
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	50 284		50 284		(34 730)	15 554
Autres dettes non soumises à compensation	381 703		381 703			381 703
TOTAL DETTES	2 149 608	(255 492)	1 894 116	(292 690)	(212 856)	1 388 570

En millions d'euros, au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	156 546		156 546			156 546
Prêts	684		684			684
Opérations de pension	270 731	(105 639)	165 092	(32 176)	(128 899)	4 017
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	78 827		78 827			78 827
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	712 876	(280 612)	432 264	(350 206)	(33 258)	48 800
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	701 323	(572)	700 751	(878)	(3 516)	696 357
<i>dont opérations de pension</i>	4 503		4 503	(878)	(3 516)	109
Comptes de régularisation et actifs divers	112 575	(2 487)	110 088		(39 669)	70 419
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	65 765		65 765		(39 669)	26 096
Autres actifs non soumis à compensation	433 506		433 506			433 506
TOTAL ACTIF	2 467 068	(389 310)	2 077 758	(383 260)	(205 342)	1 489 156

En millions d'euros, au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	78 912		78 912			78 912
Emprunts	4 136		4 136			4 136
Opérations de pension	298 236	(105 639)	192 597	(31 353)	(149 703)	11 541
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	57 632		57 632			57 632
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	713 855	(280 612)	433 243	(350 206)	(46 936)	36 101
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	732 473	(572)	731 901	(1 701)	(8 121)	722 079
<i>dont opérations de pension</i>	10 448		10 448	(1 701)	(8 121)	626
Comptes de régularisation et passifs divers	90 209	(2 487)	87 722		(33 665)	54 057
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	41 936		41 936		(33 665)	8 271
Autres dettes non soumises à compensation	397 926		397 926			397 926
TOTAL DETTES	2 373 379	(389 310)	1 984 069	(383 260)	(238 425)	1 362 384

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

5.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi

que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

► PRÊTS DE TITRES, OPÉRATIONS DE PENSIONS ET AUTRES OPÉRATIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	3 870		2 104	
Titres classés en prêts et créances	12		20	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 970		56	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	39 631	38 602	55 976	55 188
Titres classés en prêts et créances	1 093	1 090	1 215	1 180
Actifs financiers disponibles à la vente	10 373	10 356	11 884	11 878
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	327	327	477	477
TOTAL	58 276	50 375	71 732	68 723

► OPÉRATIONS DE TITRISATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN REFINANCEMENT PARTIEL AUPRÈS D'INVESTISSEURS EXTERNES, DONT LE RECOURS EST LIMITÉ AUX ACTIFS TRANSFÉRÉS

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat					-
Prêts et créances	16 189	15 088	16 839	15 242	1 597
Actifs financiers disponibles à la vente	298	295	299	299	-
TOTAL	16 487	15 383	17 138	15 541	1 597

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat	64	56	64	56	8
Prêts et créances	15 159	13 450	15 484	13 376	2 108
Actifs financiers disponibles à la vente	393	359	365	322	43
TOTAL	15 616	13 865	15 913	13 754	2 159

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements de financements donnés		
aux établissements de crédit	5 879	3 626
à la clientèle	269 937	242 755
Ouverture de crédits confirmés	209 425	202 363
Autres engagements en faveur de la clientèle	60 512	40 392
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	275 816	246 381
Engagements de financements reçus		
des établissements de crédit	100 343	104 857
de la clientèle	1 601	2 180
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	101 944	107 037

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	11 995	13 722
d'ordre de la clientèle	109 892	110 584
Cautions immobilières	1 206	1 066
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	45 813	51 120
Autres garanties d'ordre de la clientèle	62 873	58 398
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	121 887	124 306

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote		
	113 192	118 764
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	20 153	22 761
Disponibles pour des opérations de refinancement	93 039	96 003
Titres donnés en pension	275 497	301 444
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	120 871	127 904

(1) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 357 722 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 385 415 millions d'euros au 31 décembre 2014).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	83 649	89 283
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>59 817</i>	<i>40 317</i>
Titres reçus en pension	266 093	271 548

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 207 333 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 226 850 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	11 882	10 779
Charges au titre des avantages sociaux	3 660	3 487
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	519	535
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	16 061	14 801

7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 606 millions d'euros pour l'exercice 2015 contre 551 millions d'euros pour l'exercice 2014.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
France	299	292
Italie	60	57
Royaume-Uni	57	44
États-Unis	38	29
Turquie	43	41
Autres	109	88
TOTAL	606	551

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 97 % à fin 2015, comparé à 89 % en 2014, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 85 % à fin 2015 (contre 74 % à fin 2014) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Ce plan a été fermé aux nouveaux entrants le 1^{er} janvier 2015 et a été remplacé par un plan à cotisations définies avec rendement garanti. Les cadres dirigeants qui le souhaitent ont pu opter pour ce nouveau plan.

Par ailleurs, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Le taux garanti employeur sera revu au 1^{er} janvier 2016. Du fait de cette obligation, ces plans sont assimilés à des régimes à prestations définies. Une étude annuelle s'assure que les actifs financiers sont suffisants pour honorer la garantie de rendement imposée à l'employeur. Au 31 décembre 2015, les actifs financiers sont supérieurs de 10 % aux engagements actuariels (contre 5 % au 31 décembre 2014).

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2015, les engagements

résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 93 % au 31 décembre 2015, contre 91 % au 31 décembre 2014.

Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2015, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 109 %, contre 96 % au 31 décembre 2014.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions pré-définies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2015, les engagements sont couverts à 88 % par des actifs financiers, contre 97 % fin 2014.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2015, l'engagement est couvert à 70 % par des actifs financiers, inchangé par rapport au 31 décembre 2014.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'État turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2015, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'étant pas récupérable, n'est pas reconnu comme un actif du Groupe. Le taux de couverture est de 172 % au 31 décembre 2015, contre 195 % au 31 décembre 2014.

Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2015, cet engagement est couvert à 85 % par des actifs financiers, contre 79 % au 31 décembre 2014.

À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés en régime à cotisations définies.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière

► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 011	17	3 028	(38)	(2 912)		78	(2 912)		(2 912)	2 990
France	1 422	134	1 556	(1 224)			332				332
Royaume-Uni	1 460	1	1 461	(1 587)			(126)	(131)	(131)		5
Suisse	1 080	14	1 094	(954)			140				140
États-Unis	681	179	860	(604)			256	(2)	(2)		258
Italie		390	390				390				390
Turquie	281	32	313	(484)		203	32				32
Autres	591	228	819	(474)	(27)		318	(32)	(5)	(27)	350
TOTAL	8 526	995	9 521	(5 365)	(2 939)	203	1 420	(3 077)	(138)	(2 939)	4 497

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 196	19	3 215	(33)	(2 778)		404	(2 778)		(2 778)	3 182
France	1 584	135	1 719	(1 265)			454				454
Royaume-Uni	1 470	1	1 471	(1 410)			61	(12)	(12)		73
Suisse	908	16	924	(882)			42				42
États-Unis	646	169	815	(572)			243	(2)	(2)		245
Italie		432	432				432				432
Turquie	253	36	289	(492)		239	36				36
Autres	583	156	739	(440)	(24)		275	(30)	(6)	(24)	305
TOTAL	8 640	964	9 604	(5 094)	(2 802)	239	1 947	(2 822)	(20)	(2 802)	4 769

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	9 604	8 392
Coût des services rendus au cours de l'exercice	293	269
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	240
Coût des services passés	(5)	(2)
Effets des liquidations de régime	-	(10)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	22	52
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(346)	988
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(1)	(152)
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(123)	(108)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(477)	(354)
Effet des variations de change	241	222
Effet des variations de périmètre	108	46
Autres variations	-	(3)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	9 521	9 604

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

<i>En millions d'euros</i>	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2014
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	5 094	4 477	2 802	2 658
Produit d'intérêt des actifs	126	157	40	64
Effets des liquidations de régime		(6)		
(Pertes) gains actuariels de la période	99	284	184	112
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	112	162	114	110
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(264)	(199)	(213)	(155)
Effet des variations de change	179	203		
Effet des variations de périmètre	4	1	3	3
Autres variations	1	1	(1)	
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	5 365	5 094	2 939	2 802

► COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Coût des services	288	263
Coût des services rendus au cours de l'exercice	293	269
Coût des services passés	(5)	(2)
Effets des liquidations de régime	-	(4)
Charge financière nette	34	38
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	240
Produit d'intérêt des actifs de régime	(106)	(138)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(41)	(64)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	322	301

► AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	639	(463)
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	283	396
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(22)	(52)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	346	(988)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	1	152
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	31	29

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	0,40 %-2,00 %	2,40 %-3,30 %	0,40 %-1,50 %	1,95 %-3,30 %
France	0,60 %-2,00 %	2,30 %-3,30 %	0,70 %-1,50 %	2,00 %-3,00 %
Royaume-Uni	2,50 %-3,70 %	2,00 %-4,70 %	3,40 %-4,10 %	2,00 %-4,75 %
Suisse	0,40 %-0,80 %	1,90 %	1,10 %-1,30 %	2,20 %
États-Unis	4,40 %	4,00 %	4,15 %	4,00 %
Italie	0,80 %-2,00 %	1,80 %-2,90 %	0,70 %-2,20 %	2,80 %
Turquie	10,30 %	6,00 %	8,60 %	6,00 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

■ sur la zone euro : 1,48 % au 31 décembre 2015 contre 1,06 % au 31 décembre 2014 ;

■ au Royaume-Uni : 3,70 % au 31 décembre 2015 contre 3,40 % au 31 décembre 2014 ;

■ en Suisse : 0,80 % au 31 décembre 2015 contre 1,10 % au 31 décembre 2014.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Taux d'actualisation -100 pb	Taux d'actualisation +100 pb	Taux d'actualisation -100 pb	Taux d'actualisation +100 pb
Belgique	277	(236)	269	(225)
France	156	(131)	181	(150)
Royaume-Uni	389	(292)	365	(273)
Suisse	102	(140)	140	(108)
États-Unis	106	(91)	108	(91)
Italie	30	(30)	36	(30)
Turquie	17	(14)	20	(16)

► RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIODE

<i>En pourcentage</i>	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	1,10 %-6,00 %	3,72 %	1,30 %-8,30 %	6,68 %
France	3,50 %	3,50 %	3,60 %	3,60 %
Royaume-Uni	2,30 %-6,90 %	5,82 %	3,30 %-21,00 %	17,07 %
Suisse	1,70 %-5,10 %	1,84 %	7,80 %-8,00 %	7,94 %
États-Unis	1,11 %-2,00 %	1,48 %	6,22 %-11,94 %	7,57 %
Turquie	10,80 %	10,80 %	8,72 %	8,72 %

► VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2015						31 décembre 2014					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	6 %	56 %	18 %	2 %	0 %	18 %	2 %	63 %	17 %	0 %	0 %	18 %
France	7 %	66 %	18 %	9 %	0 %	0 %	6 %	68 %	18 %	8 %	0 %	0 %
Royaume-Uni	29 %	54 %	9 %	0 %	2 %	6 %	31 %	50 %	12 %	0 %	2 %	5 %
Suisse	38 %	32 %	0 %	14 %	3 %	13 %	38 %	34 %	0 %	13 %	4 %	11 %
États-Unis	47 %	35 %	13 %	2 %	1 %	2 %	48 %	24 %	26 %	2 %	0 %	0 %
Turquie	0 %	0 %	0 %	5 %	93 %	2 %	0 %	1 %	0 %	5 %	91 %	3 %
Autres	7 %	13 %	8 %	1 %	19 %	52 %	10 %	15 %	12 %	1 %	13 %	49 %
GROUPE	17 %	47 %	12 %	4 %	7 %	13 %	15 %	49 %	14 %	3 %	7 %	12 %

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 150 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 15 millions d'euros au cours de l'exercice 2015, dont 23 millions d'euros comptabilisés directement en capitaux propres.

7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 546 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 520 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 078	976
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(104)	(110)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 182	1 086

7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	342	382

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD 4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 532 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 456 millions d'euros au 31 décembre 2014.

et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Par ailleurs, BNP Paribas comptabilise des charges liées aux plans de départ dans le cadre de restructuration dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

7.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Plans de fidélisation, de rémunération et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions :

- des plans de rémunération à long terme payés en numéraire indexé sur le cours de l'action BNP Paribas, principalement pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe ;
- jusqu'en 2012, un Plan Global d'Intéressement en Actions intégrant :
 - des plans d'actions de performance,
 - des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Rémunération variable différée versée en numéraire indexé sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD 4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code monétaire et financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre,

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, une partie des rémunérations variables attribuées durant l'année au titre de la performance de l'exercice antérieur est également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires dans le courant de l'année d'attribution.

Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2012, BNP Paribas avait mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

À compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

► CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Charge ou (produit) <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2015			Exercice 2014
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plans d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs			58	58 (80)
Plans de rémunération différée de l'exercice			261	261 221
Plan global d'intéressement en actions	1	6		7 19
TOTAL	1	6	319	326 160

Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions

de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2015 sont décrites dans les tableaux ci-après :

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Caractéristiques du plan			Options en vie à la fin de la période	
				Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP Paribas SA ⁽²⁾	18/04/2008	2 402	4 085 347	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 270 321	0,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2009	1 397	2 437 234	08/04/2013	05/04/2017	35,11	1 016 769	1,3
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	1 884 845	2,2
BNP Paribas SA ⁽²⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 030 024	3,2
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							8 201 959	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX Banks, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à 67,74 euros pour 214 186 options du plan du 4 mars 2011 en vie en fin de période.

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Caractéristiques du plan		Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période
				Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾⁽²⁾	2009-2011					1 393
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	1 380
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	753 640
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						756 413

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	12 416 877	62,16	17 441 393	63,11
Options exercées pendant la période	(427 478)	42,98	(1 185 557)	44,94
Options devenues caduques pendant la période	(3 787 440)		(3 838 959)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	8 201 959	56,09	12 416 877	62,16
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	8 201 959	56,09	10 281 117	63,35

Le cours de Bourse moyen de la période de levée des options en 2015 s'élève à 56,61 euros (contre 56,99 euros en 2014).

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	Exercice 2015	Exercice 2014
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	2 179 141	3 264 620
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(1 340 114)	(773 316)
Actions devenues caduques pendant la période	(82 614)	(312 163)
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	756 413	2 179 141

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2015 à 2 492 770 306 euros, divisé en 1 246 385 153 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 491 915 350 euros et 1 245 957 675 actions au 31 décembre 2014).

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2013	2 798 942	138	(375 580)	(22)	2 423 362	116
Acquisitions effectuées	1 987 822	99			1 987 822	99
Cessions effectuées	(650 904)	(35)			(650 904)	(35)
Actions remises au personnel	(773 316)	(32)			(773 316)	(32)
Réduction de capital	(390 691)	(30)			(390 691)	(30)
Autres mouvements			(2 867 888)	(138)	(2 867 888)	(138)
Actions détenues au 31 décembre 2014	2 971 853	140	(3 243 468)	(160)	(271 615)	(20)
Acquisitions effectuées	895 726	47			895 726	47
Cessions effectuées	(903 592)	(47)			(903 592)	(47)
Actions remises au personnel	(1 340 114)	(59)			(1 340 114)	(59)
Autres mouvements			3 081 539	151	3 081 539	151
Actions détenues au 31 décembre 2015	1 623 873	81	(161 929)	(9)	1 461 944	72

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2015, le Groupe BNP Paribas était détenteur net de 1 461 944 actions BNP Paribas représentant 72 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2015, BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 65 000 actions, à un cours moyen de 44,83 euros par action, en vue de les annuler.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 830 726 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2015 au prix moyen de 53,18 euros et 903 592 actions ont été vendues au prix moyen de 53,76 euros. Au 31 décembre 2015, 100 000 titres représentant 5,3 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, 1 340 114 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35 % 10 ans	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35 %
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015			73⁽²⁾		

(1) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(2) Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %.

Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186 %.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 % 6 ans	4,875 %
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 % 6 ans	6,250 %
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 % 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,954 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 % 5 ans	6,50 %
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 % 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125 % 7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230 %
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 % 10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %

TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015 EN CONTRE-VALEUR EURO HISTORIQUE 7 855⁽¹⁾

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Ces intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA. Cette dernière clause n'est pas prévue pour les émissions de 2015. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2015, le Groupe BNP Paribas détenait 25 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)⁽²⁾	6 385	(83)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 242 989 279	1 241 924 953
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	1 195 923	2 480 136
Plan d'option de souscription d'actions ⁽³⁾	458 927	485 047
Plan d'actions de performance ⁽³⁾	736 996	1 995 089
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 244 185 202	1 244 405 089
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	5,14	(0,07)
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	5,13	(0,07)

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

(3) Cf. note 7.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014 s'est élevé à 1,50 euro, inchangé par rapport à celui versé en 2014 au titre du résultat de l'exercice 2013.

8.b PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'État de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont

nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Des arrêts de Cours d'Appel ont condamné Ageas pour mauvaise gestion en matière de communication. BNP Paribas Fortis n'est pas partie à ces procédures.

Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant

notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul.

La Banque se défend vigoureusement dans ces procédures, cependant si ces litiges et investigations devaient aboutir, ils pourraient à l'avenir avoir un impact financier sur le Groupe. Cet impact demeure inquantifiable à ce jour, mais pourrait être significatif.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, et en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

La Banque, ainsi qu'un certain nombre d'autres institutions financières, a été assignée au civil, dans le cadre de plusieurs actions collectives (« consolidated civil class action » ou « action collective consolidée ») déposées à partir de mars 2014 devant l'US District Court de New York, par des collectifs de demandeurs alléguant une manipulation des marchés des changes. Il est à noter que les procédures US anti-trust prévoient que tous les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement. Sans aucune reconnaissance de responsabilité, la Banque ainsi qu'un certain nombre de ses codéfendeurs sont finalement parvenus à un accord avec le représentant des « plaintiffs » en vue de mettre un terme à cette action collective consolidée. L'accord transactionnel conclu par la Banque pour un montant de 115 millions de dollars américains a été homologué (*Preliminary Settlement Order*) par l'US District Court de New York en décembre 2015.

Dans le cadre de l'investigation menée par la Commission européenne pour entente alléguée sur le marché des Credit Default Swaps (CDS) entre diverses banques d'investissement, dont BNP Paribas, investigation dont la clôture à l'égard desdites banques a été annoncée par la Commission le 4 décembre 2015, plusieurs actions collectives (« class actions ») ont été introduites aux États-Unis à l'encontre de ces mêmes acteurs. Il est à noter que s'agissant d'une procédure anti-trust, les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement. Sans aucune reconnaissance de responsabilité, la Banque ainsi que l'ensemble de ses codéfendeurs sont finalement parvenus à un accord avec le représentant des « plaintiffs » en vue de mettre un terme à ces actions collectives. L'accord transactionnel conclu par la Banque pour un montant de 89 millions de dollars américains a été homologué (*Preliminary Settlement Order*) par l'US District Court de New York en octobre 2015.

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Opérations de l'exercice 2015

Activité Europe General Electric Location Longue Durée

Arval, la filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location de véhicules d'entreprise, a acquis le 2 novembre 2015 l'activité de gestion de flotte automobile de General Electric Capital en Europe.

Cette acquisition renforce de manière significative le positionnement d'Arval en Europe et a pour conséquence d'augmenter de 2,7 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes d'« Immobilisations corporelles et incorporelles » pour 2,3 milliards d'euros et de « Dettes envers les établissements de crédit » pour 1,4 milliards d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 249 millions d'euros.

Opérations de l'exercice 2014

Groupe LaSer

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 25 juillet 2014, la participation de 50 % détenue par son partenaire, le groupe Galeries Lafayette, dans le groupe LaSer, précédemment mis en équivalence dans le périmètre de consolidation. Cette acquisition est liée à la décision du groupe Galeries Lafayette d'exercer l'option de vente dont il disposait en vertu des accords de partenariat. Une procédure d'arbitrage est en cours.

À la suite de cette acquisition, le Groupe BNP Paribas a pris le contrôle du groupe LaSer et le consolide par intégration globale.

L'impact du changement de méthode de consolidation sur le compte de résultat de l'exercice 2014 s'élevait à 63 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur le groupe LaSer s'établit à 125 millions d'euros.

Cette acquisition complémentaire avec changement de contrôle a eu pour conséquence d'augmenter de 2,9 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment le poste de « Prêts et créances » pour 2,2 milliards d'euros.

Bank BGZ

BNP Paribas a acquis, au cours du deuxième semestre 2014, à la suite d'une offre publique d'achat finalisée le 17 octobre 2014, une participation de 88,98 % dans Bank BGZ, dont 88,64 % apportés par Rabobank. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider Bank BGZ par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur Bank BGZ s'établit à 136 millions d'euros.

Une offre publique de retrait, portant sur les 1,02 % d'intérêts minoritaires résiduels, a été lancée le 23 décembre 2014 et s'est achevée le 7 janvier 2015. Au 31 décembre 2014, cet engagement de rachat a été comptabilisé en dettes vis-à-vis des actionnaires minoritaires.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8,7 milliards d'euros, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 7,1 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 7,6 milliards d'euros.

Bank BGZ est un établissement bancaire polonais, spécialisé dans le secteur de l'agro-alimentaire.

DAB Bank

BNP Paribas a acquis, au cours du deuxième semestre 2014, à la suite d'un accord avec Unicredit et d'une offre publique d'achat finalisée le 17 décembre 2014, une participation de 91,7 % dans DAB Bank, dont 81,4 % apportés par Unicredit. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider DAB Bank par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur DAB Bank s'établit à 169 millions d'euros.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 5,3 milliards d'euros, notamment les postes d'« Actifs financiers disponibles à la vente » pour 3,4 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 5,2 milliards d'euros.

Cette acquisition renforce l'activité de banque digitale en Allemagne et pose également les bases du développement des activités de banque de détail en Autriche.

RCS

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 6 août 2014, 100 % de RCS Investments Holdings. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider RCS par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur RCS s'établit à 39 millions d'euros.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 251 millions d'euros, notamment le poste de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 338 millions d'euros.

RCS est une société sud-africaine de crédit à la consommation qui développe des programmes de cartes de crédit en collaboration avec des distributeurs et propose des prêts personnels.

8.d INTÉRÊTS MINORITAIRES**Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2015	Exercice 2015						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
<i>En millions d'euros</i>								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	67 485	1 534	463	453	34 %	164	158	69
Autres intérêts minoritaires						186	182	62
TOTAL						350	340	131

	31 décembre 2014	Exercice 2014						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
<i>En millions d'euros⁽¹⁾</i>								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	63 917	1 546	437	668	34 %	163	245	59
Autres intérêts minoritaires						187	243	48
TOTAL						350	488	107

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

➤ OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2015 et 2014.

➤ OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSIION PARTIELLE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Bank Polska				
BNP Paribas Bank Polska SA a réalisé une augmentation de capital souscrite en totalité par des investisseurs externes portant ainsi son taux de détention par le Groupe de 99,83 % à 84,94 %			(15)	67
Turk Ekonomi Bankasi				
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding a acquis 1,01 % de participation auprès des actionnaires minoritaires portant ainsi le taux de Turk Ekonomi Bankasi AS à 69,48 %			16	(35)
Autres	(3)	(4)	11	(11)
TOTAL	(3)	(4)	12	21

➤ ENGAGEMENTS DE RACHAT DE PARTICIPATION AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 707 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 853 millions d'euros au 31 décembre 2014.

8.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2014 et 2015, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 23 milliards d'euros au 31 décembre 2015, inchangé par rapport au 31 décembre 2014.

8.f ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 5.s et 6.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Risque de liquidité ».

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 50 859 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 47 462 millions d'euros au 31 décembre 2014), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

Entités structurées consolidées

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

- **Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper)** : Les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme) » ;
- **Titrisation pour compte propre** : Les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur) » ;
- **Fonds gérés par le Groupe** : Le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

Entités structurées non consolidées

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
Actif					
Portefeuille de transaction	447	681	190	1 843	3 161
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		25 587	18	68	25 673
Actifs financiers disponibles à la vente		2 990	145	388	3 523
Prêts et créances	10 974	86	13 431	166	24 657
Autres actifs	9	441	8	3	461
TOTAL ACTIF	11 430	29 785	13 792	2 468	57 475
Passif					
Portefeuille de transaction	1 107	633	13	2 910	4 663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		26		18	44
Passifs financiers évalués au coût amorti	769	18 782	667	1 868	22 086
Autres passifs	24	327	36	20	407
TOTAL PASSIF	1 900	19 768	716	4 816	27 200
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	15 427	30 157	16 016	2 899	64 499
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES⁽²⁾	90 737	241 915	48 478	11 083	392 213

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

- **Titrisation** : Le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance ;
- **Fonds** : Le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas ;
- **Financement d'actifs** : Le Groupe BNP Paribas accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires,...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée ;
- **Autres** : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE					
Actif					
Portefeuille de transaction	396	772	298	2 872	4 338
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		25 350	60		25 410
Actifs financiers disponibles à la vente	63	3 867	235	472	4 637
Prêts et créances	6 843	179	10 832	274	18 128
Autres actifs		577		22	599
TOTAL ACTIF	7 302	30 745	11 425	3 640	53 112
Passif					
Portefeuille de transaction	29	669	8	2 682	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		44		18	62
Passifs financiers évalués au coût amorti	167	14 162	567	582	15 478
Autres passifs	384	270	41	13	708
TOTAL PASSIF	580	15 145	616	3 295	19 636
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	10 601	30 828	12 462	4 413	58 304
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES⁽²⁾	62 653	230 765	42 754	11 084	347 256

(1) Dont 16 981 millions d'euros représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance au 31 décembre 2015, investis dans des fonds gérés par le Groupe BNP Paribas (17 096 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(2) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

■ Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier

Assurance : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 30 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (31 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Les

variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.

■ **Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe** : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 11 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (10 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

■ **Investissements dans des véhicules de titrisation** : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur ».

8.g RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du Document de référence du Groupe.

► RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
due au titre de l'exercice	6 484 552 €	6 378 790 €
versée au cours de l'exercice	4 761 620 €	7 925 248 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	210 272 €	261 438 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	1 395 €	1 857 €
Prévoyance/couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	10 284 €	13 692 €
Paievements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'options restantes au 31 décembre	321 193	966 287
Actions de performance		
valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'actions restantes au 31 décembre	Néant	7 000
Rémunération variable pluriannuelle		
juste valeur à la date d'attribution(*)	557 760 €	621 000 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.

Au 31 décembre 2015, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2015 s'élève à 974 999 euros, contre 975 001 euros versés en 2014. La part versée en 2015 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 880 257 euros, contre 866 865 euros en 2014.

► RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

En euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	76 660	87 681
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	117 557	120 081
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 366	1 707
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	672	697

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2015, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 045 637 euros (1 352 551 euros au 31 décembre 2014). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.j « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires		101		51
Prêts	4 156	3 585	4 548	2 083
Titres	1 102	2	1 229	
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	19	56	12	38
Actifs divers	10	258	2	10
TOTAL	5 287	4 002	5 791	2 182
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	225	403	152	209
Autres emprunts	45	2 575	36	2 655
Dettes représentées par un titre	-	-	-	1
Passifs divers	19	78	-	29
TOTAL	289	3 056	188	2 894
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	2 781	2 162	3 265	3 044
Engagements de garantie donnés	2	77	-	1 485
TOTAL	2 783	2 239	3 265	4 529

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

➤ ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	38	74	136	141
Intérêts et charges assimilées		(24)	(1)	(72)
Commissions (produits)	4	509	5	379
Commissions (charges)	(4)	(45)	(36)	(34)
Prestations de services rendues	1	22	1	15
Prestations de services reçues		(26)		
Loyers perçus		7		6
TOTAL	39	517	105	435

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Entités du Groupe assurant la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2015, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 884 millions d'euros (3 684 millions d'euros au 31 décembre 2014). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2015 s'élève à 4,3 millions d'euros (4,1 millions d'euros au titre de 2014).

8.i VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2015. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de

plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;

- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)		43 337	45	43 382	43 427
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) ⁽¹⁾	694	50 272	615 589	666 555	655 898
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 5.j)	8 866	152		9 018	7 757
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)		84 386		84 386	84 146
Dettes envers la clientèle (note 5.g)		701 207		701 207	700 309
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	50 334	110 580		160 914	159 447
Dettes subordonnées (note 5.i)	8 281	8 061		16 342	16 544

(1) Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)		43 299	25	43 324	43 348
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) ⁽¹⁾		62 751	580 189	642 940	631 189
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 206	113	82	10 401	8 965
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)		90 729		90 729	90 352
Dettes envers la clientèle (note 5.g)		643 156		643 156	641 549
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	79 463	109 805		189 268	187 074
Dettes subordonnées (note 5.i)	5 116	8 579		13 695	13 936

(1) Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments

financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

8.j PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas SA	France						
BNP Paribas SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Australie)	Australie	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Canada)	Canada	IG	100%	100%	IG	100%	E2
BNP Paribas SA (succ. Chine)	Chine						S1
BNP Paribas SA (succ. Émirats Arabes Unis)	Émirats Arabes Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Inde)	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Japon)	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Norvège)	Norvège			S1	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Panama)	Panama	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Retail Banking & Services							
Domestic Markets							
Banque de Détail en France							
Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%
BNP Paribas Développement	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas Factor	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Factor AS	Danemark	ME*	100%	99,9%	E1		
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BNP Paribas Guadeloupe	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Guyane	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Martinique	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Réunion	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
Portzamparc Gestion	France						S3
Portzamparc société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France	IG	100%	65,9%	IG	100%	65,9%

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf.note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf.note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2015			31 décembre 2014				
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt		
Banque de Détail en Belgique									
Alpha Card SCRL (Groupe)	Belgique	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
Belgian Mobile Wallet	Belgique	ME	20,0%	20,0%	V3	ME	33,2%	33,2%	V2&V3
BNP Paribas Commercial Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Factor Deutschland BV	Pays-Bas	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Factor GmbH	Allemagne	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Factoring Coverage Europe Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%	IG	99,9%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%	E2	
BNP Paribas Fortis (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman			S1	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni			S1	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Suède)	Suède	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Factor NV	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
Bpost banque	Belgique	ME (3)	50,0%	50,0%	ME (3)	50,0%	50,0%		
Demetris NV	Belgique	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%		
Immobilier Sauvenière SA	Belgique	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%		
Entités Structurées									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Esmée Master Issuer	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Banque de Détail au Luxembourg									
BGL BNP Paribas	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%	IG	66,0%	65,9%		
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	65,9%	IG	100%	65,9%		
BGL BNP Paribas Factor SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	IG	100%	65,9%		
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	IG	100%	65,9%		
Cofylux SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	IG	100%	65,9%		
Entités Structurées									
Société Immobilière de Monterey SA	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Artigiancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%	IG	73,9%	73,9%		
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNL Finance SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNL Positivity SRL	Italie	IG	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%		
Business Partners Italia SCPA	Italie	IG	100%	99,9%	V3	IG	100%	100%	E2
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie	IG	99,6%	99,6%	IG	99,6%	99,6%		
Entités Structurées									
EMF-IT 2008-I SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela ABS SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela Consumer SRL	Italie	IG	-	-	E2				
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela Public Sector SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela RMBS SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Arval									
Arvel	France	ME*	100%	100%	E1				
Arval AB	Suède	ME*	100%	100%	E2				

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 90 Sociétés de Construction de Vente dont 80 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf.note 8.c.).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2015			31 décembre 2014				
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Anval AS	Danemark	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Austria GmbH	Autriche	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Brasil Ltda.	Bésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval China Co Ltd.	Chine	ME	40,0%	40,0%	V3	ME*	100%	100%	
Anval CZ SRD	Rép. Tchèque	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval ECL	France				S4	ME*	100%	100%	
Anval Hellas Car Rental SA	Grèce	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Italy Fleet Services SRL	Italie	IG	100%	100%	E3				
Anval Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Magyarorszag KFT	Hongrie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Maroc SA	Maroc	ME*	100%	88,8%	V3	ME*	100%	89,0%	
Anval OOO	Russie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Oy	Finlande	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Schweiz AG	Suisse	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Service Lease	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Service Lease Romania SRL	Roumanie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Service Lease SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval Slovakia	Slovaquie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval Trading	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Anval UK Group Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Anval UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Autovalley	France				S4	ME*	100%	100%	
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cofiparc	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
GE Auto Service Leasing GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	E3				
GE Auto Service Leasing GmbH	Autriche	ME*	100%	100%	E3				
GE Capital Largo Plazo SL	Espagne	IG	100%	100%	E3				
GE Commercial Finance Fleet Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	E3				
GE Fleet Services BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	E3				
General Electric Capital Fleet Services FR	France	IG	100%	100%	E3				
Greemval Insurance Company Ltd.	Irlande	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Itelcar - Automoveis de Aluguer, Unipessoal, Lda.	Portugal	ME*	100%	100%	E3				
Locadif	Belgique	IG	100%	100%	E3				
Public Location Longue Durée	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100%	75,0%	IG	100%	75,0%		
Leasing Solutions									
Ace Equipment Leasing	Belgique	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Ace Leasing	Belgique							S4	
Agrilease BV	Pays-Bas							S3	
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
All In One Vermietung GmbH	Autriche	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen MBH	Allemagne	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%	IG	51,0%	42,3%		
Aprolis Finance (succ. Roumanie)	Roumanie				S1	ME*	100%	42,3%	D1
Arius	France	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Artegy	France	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%	D1	
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100%	82,5%	V4	IG	100%	82,4%	V1
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group BPLG	France	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Roumanie	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100%	95,5%	IG	100%	95,5%		
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group Polska SP ZOO	Pologne	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		

Dénomination	Pays	31 décembre 2015			31 décembre 2014				
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse				S4	ME*	100%	83,0%	
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
Claas Financial Services	France	IG (1)	60,1%	49,9%	IG (1)	60,1%	49,9%		
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Claas Financial Services Inc.	États-Unis	IG	100%	49,9%	IG	100%	49,9%		
Claas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%	IG	51,0%	42,3%		
CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50,1%	41,6%	IG (1)	50,1%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%	E2	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100%	41,6%	IG	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100%	41,6%	IG	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	41,6%	IG	100%	41,6%		
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
ES-Finance	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
Fortis Lease	France	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Fortis Lease Car & Truck	Belgique							S4	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME*	100%	86,6%	ME*	100%	86,6%		
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkorven Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
Fortis Lease Polska Sp.zoo	Pologne							S3	
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%		
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie				S4	ME*	100%	83,0%	
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%	D1	
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%	D1	
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	ME*	100%	83,0%	ME*	100%	83,0%	D1	
Heffiq Hefftruck Verhuur BV	Pays-Bas							S3	
HFGI Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Humberclyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
JCB Finance	France	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
JCB Finance (succ. Espagne)	Espagne							S1	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%	IG	50,1%	41,6%		
Locatrice Italiana SPA	Italie	ME*	100%	83,0%	V3	ME*	100%	95,5%	
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%	IG	51,0%	42,3%		
MFF	France	IG (1)	51,0%	42,3%	IG (1)	51,0%	42,3%		
Natiocredibail	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Natiocredimurs	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Natioenergie 2	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
RD Portofoliu SRL	Roumanie	ME*	100%	83,0%	E2				
Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
SREI Equipment Finance Ltd.	Inde	ME (3)	50,0%	41,5%	ME (3)	50,0%	41,5%		
Entités Structurées									
BNP Paribas B Institutional II Short Term	Belgique	IG	-	-	E1				
Vela Lease SRL	Italie				S3	IG	-	-	
Personal Investors									
Cortal Consors	France								S4
Cortal Consors (succ. Allemagne)	Allemagne								S4
Cortal Consors (succ. Espagne)	Espagne								S4
DAB Bank AG	Allemagne				S4	IG	91,7%	91,7%	E3
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd. (Groupe)	Inde	ME	34,4%	34,4%	ME	34,4%	34,4%	V1	
Geojit Technologies Private Ltd.	Inde	ME*	57,4%	57,4%	D1	IG	57,4%	57,4%	V1
Hellobank BNP Paribas Austria AG (Ex-Direktanlage AT AG)	Autriche	IG	100%	100%	V4	IG	100%	91,7%	E3
Entités Structurées									
DAB Bank AG (Ex-BNP Paribas Beteiligungsholding AG)	Allemagne				S4	IG	-	-	E3

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
International Financial Services									
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%	ME	35,0%	35,0%		
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem SA (ex- Banco BGN SA)	Brésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%	ME	40,0%	40,0%		
Banque Sofjéa	France	ME (3)	44,9%	44,9%	ME (3)	44,9%	44,9%	V1&D3	
BGN Mercantil E Servicios Ltda.	Brésil	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Bieffe 5 SPA	Italie								S4
BNP Paribas Personal Finance	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100%	100%	E2				
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cajineo	France	IG (1)	51,0%	50,8%	IG (1)	51,0%	50,8%		
Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%	V1 ME	39,2%	39,2%		
Cetelem Algérie	Algérie				S3 ME*	100%	100%		
Cetelem America Ltda.	Brésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	20,8%	20,8%	V3 ME	26,0%	26,0%		
Cetelem Brasil SA	Brésil								S4
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque				S4	IG	100%	100%	
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem Services Ltda.	Brésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
CMV Médiforce	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Cofica Bail	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Cofijplan	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%	IG	50,1%	50,1%		
Communication Marketing Services - CMS	France				S4	IG	100%	100%	V1&D3
Compagnie de Gestion et de Prêts	France				S4	IG	65,0%	65,0%	V1&D3
Creation Consumer Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%	V1&D3	
Creation Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%	V1&D3	
Creation Marketing Services Ltd.	Royaume-Uni				S1	IG	100%	100%	V1&D3
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8%	97,8%	IG (1)	97,8%	97,8%		
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Domojfinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%	IG (1)	55,0%	55,0%		
Eflico	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Eflico Iberia SA	Espagne	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
EkspresBank	Danemark	IG	100%	100%	IG	100%	100%	V1&D3	
EkspresBank (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	100%	IG	100%	100%	V1&D3	
Eos Arenas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%	ME	50,0%	49,9%		
Euroredito EFC SA	Espagne				S4	IG	100%	100%	
Facet	France				S4	IG (1)	100%	100%	
Fidecom	France	IG	82,4%	82,4%	IG	82,4%	82,4%	V1&D3	
Fidem	France				S4	IG (1)	100%	100%	
Fimestic Expansion SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Findomestic Banka AD	Serbie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH (GCV)	Allemagne	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%		
Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE	France				S4	IG	100%	100%	V1&D3
Inkasso Kodat GmbH & CO KG	Allemagne	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%		
LaSer Cofinoga	France				S4	IG	100%	100%	V1&D3
LaSer Loyalty	France				S4	IG	100%	100%	V1&D3

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf.note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf.note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
LaSer SA	France				S4	IG	100%	100%	V1&D3
Symag	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%	V1&D3	
Leval 20	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Nissan Finance Belgium NV	Belgique								S4
Norrsken Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Oney Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME	40,0%	40,0%	ME	40,0%	40,0%		
Prêts et Services SAS	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Projeo	France	IG (1)	100%	100%	V1	IG (1)	51,0%	51,0%	
RCS Botswana Proprietary Ltd.	Botswana				S3	IG	100%	100%	E3
RCS Cards Proprietary Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E3	
RCS Collections Proprietary Ltd.	Afrique du Sud				S3	IG	100%	100%	E3
RCS Home Loans Proprietary Ltd.	Afrique du Sud				S3	IG	100%	100%	E3
RCS Investment Holdings Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E3	
RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd.	Namibie				S3	IG	100%	100%	E3
Retail Mobile Wallet	France	IG	100%	100%	D1 ME*	100%	100%	E1	
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%	V4 ME	37,3%	39,9%		
Sundaram BNP Paribas Home Finance Ltd.	Inde	ME	49,9%	49,9%	ME	49,9%	49,9%		
Syigma Banque	France				S4	IG	100%	100%	V1&D3
Syigma Banque (succ. Pologne)	Pologne				S1	IG	100%	100%	V1&D3
Syigma Banque (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni				S1	IG	100%	100%	V1&D3
Syigma Funding Two Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%	V1&D3	
TEB Tuketici Finansman AS	Turquie	IG	100%	92,8%	IG	100%	92,8%		
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	ME (3)	50,0%	50,0%	ME (3)	50,0%	50,0%		
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
Entités Structurées									
Autonomia 2012 - 1	France				S1	IG	-	-	
Autonomia 2012 - 2	France	IG	-	-	IG	-	-		
Autonomia 2014	France	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Cofinoga Funding Two LP	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-	V1&D3	
Domos 2011 - A et B	France	IG	-	-	IG	-	-		
FCC Domos 2008	France	IG	-	-	IG	-	-		
FCC Retail ABS Finance Noria 2009	France	IG	-	-	IG	-	-		
FCC U.C.I 5 -18	Espagne	ME (3)	-	-	ME (3)	-	-		
Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV	Argentine				S1	IG	-	-	E2
Florence 1 SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Noria 2015	France	IG	-	-	E2				
Fondo de Titulacion de Activos, RMBS Prado I	Espagne	ME (3)	-	-	E2				
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Phedina Hypotheken 2011-1 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Phedina Hypotheken 2013-1 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
International Retail Banking									
Banque de Détail aux États-Unis									
1897 Services Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BancWest Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BancWest Investment Services Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bank of the West	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bank of the West (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bank of the West Business Park Association LLC	États-Unis								S3
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BW Insurance Agency Inc.	États-Unis				S2	IG	100%	100%	
Center Club Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 90 Sociétés de Construction de Vente dont 80 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf.note 8.c.).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2015			31 décembre 2014				
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
CFB Community Development Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Claas Financial Services LLC	États-Unis	IG	75,9%	63,4%	IG	75,9%	63,4%		
Commercial Federal Affordable Housing Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Investment Service Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Community Service Inc.	États-Unis			S1	IG	100%	100%		
Equity Lending Inc.	États-Unis							S1	
Essex Credit Corporation	États-Unis							S4	
FHB Guam Trust Co.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FHL SPC One Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Bancorp	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Hawaiian Bank	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Hawaiian Bank (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman			S1	IG	100%	100%		
First Hawaiian Capital I	États-Unis			S1	IG	100%	100%		
First Hawaiian Leasing Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First National Bancorporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Santa Clara Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Liberty Leasing Company	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Mountain Falls Acquisition Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Real Estate Delivery 2 Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
The Bankers Club Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Ursus Real estate Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Entités Structurées									
Bank of the West Auto Trust 2014-1 (ex. BOW Auto Trust LLC)	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Bank of the West Auto Trust 2015-1	États-Unis	IG	-	-	E2				
Bank of the West Auto Trust 2015-2	États-Unis	IG	-	-	E2				
BOW Auto Receivables LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis			S1	IG	-	-		
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis			S1	IG	-	-		
Equipment Lot FH	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
IACMTA Rail Statutory Trust (FH)	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Lexington Blue LLC	États-Unis	ME	-	-	ME	-	-		
MNCRC Equipement Lot	États-Unis			S2	IG	-	-		
Riverwalk Village Three Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	États-Unis			S2	IG	-	-		
ST 2001 FH-1 Statutory Trust	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
SWB 99-1	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
VIA 1998-FH	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Europe Méditerranée									
Bank BGZ BNP Paribas SA (ex. BGZ SA)	Pologne	IG	88,3%	88,3%	VI&V3	IG	89,0%	89,0%	E3
Sygnia Bank Polska SA (Spolka Akcyjna)	Pologne	IG	100%	88,3%	E2				
Bank of Nanjing	Chine	ME	18,8%	18,8%	V1	ME	16,2%	16,2%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%	IG	51,0%	51,0%		
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%	IG	59,8%	59,8%		
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	ME	47,0%	47,0%	ME	47,0%	47,0%		
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	ME*	55,6%	55,6%	ME*	55,6%	55,6%	V1	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%	IG	85,0%	85,0%		
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%	IG	54,1%	54,1%		
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	IG	66,7%	66,7%	IG	67,0%	67,0%		
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Maroc	ME*	100%	66,7%	V3	ME*	100%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc							S4	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion Asset Management	Maroc	ME*	100%	66,7%	V3	ME*	100%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,0%	V3	IG	86,9%	58,2%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	IG	100%	66,7%	V3	IG	100%	67,0%	
BICI Bourse	Côte d'Ivoire	ME*	90,0%	53,5%	E1				
BNP Intercontinentale - BNPI	France			S4	IG	(1)	100%	100%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2015			31 décembre 2014				
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNP Paribas Bank Polska SA	Pologne			S4	IG	85,0%	84,9%	V3	
BNP Paribas El Djazair	Algérie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas IRB Participations (ex-BNP Paribas BDDI Participations)	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Dominet SA	Pologne							S1	
IC Axa Insurance JSC	Ukraine	ME	49,8%	49,8%	ME	49,8%	49,8%		
Kronenburg Vastgoed BV	Pays-Bas			S3	IG	100%	69,5%	E1	
Orient Commercial Bank	Viet Nam			S2	ME	20,0%	20,0%		
Stichting Effecten Dienstverlening	Pays-Bas			S3	IG	100%	69,5%	E1	
TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100%	72,5%	V4	IG	100%	69,5%	V1
TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%	IG	50,0%	50,0%		
TEB Portfoy Yonetimi AS	Turquie	IG	100%	72,5%	V1	IG	100%	70,8%	V1
TEB SH A	Serbie	IG	100%	50,0%	IG	100%	50,0%		
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100%	72,5%	V1	IG	100%	69,5%	V1
The Economy Bank NV	Pays-Bas			S3	IG	100%	69,5%	V1	
Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100%	72,5%	V1	IG	97,0%	69,5%	V1
Turk Ekonomi Bankasi AS (succ. Bahrein)	Bahrein			S1	IG	100%	69,5%	V1	
UkrSibbank Public JSC	Ukraine	IG	85,0%	100%	IG	85,0%	100%		
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1%	50,1%	IG	50,1%	50,1%		
Assurance									
AG Insurance (Groupe)	Belgique	ME	25,0%	25,0%	ME	25,0%	25,0%		
BNP Paribas Cardif	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Emekliik Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
BNP Paribas Cardif General Insurance Co. Ltd.	Rép. de Corée	ME*	77,5%	77,5%	V4	ME*	75,0%	75,0%	E3
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif PSC Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BNP Paribas Cardif Servicios y Asistencia Limitada (ex-Cardif Extension De Garantia y Asistencia Limitada)	Chili	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	E1	
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd.	Taiwan	ME	49,0%	49,0%	ME	49,0%	49,0%		
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd.	Chine	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%	E3	
Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taïwan)	Taïwan	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Biztosító Magyarországon Zrt	Hongrie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou			S3	ME*	100%	100%		
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif El Djazair	Algérie	ME*	100%	100%	EI				
Cardif Forsakring AB	Suède	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie			S3	ME*	100%	100%		
Cardif Insurance Company LLC	Russie	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif I-Services	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cardif Leven	Belgique			S4	IG (2)	100%	100%		
Cardif Life Insurance CO. Ltd.	Rép. de Corée	IG (2)	85,0%	85,0%	IG (2)	85,0%	85,0%		
Cardif Livforsakring AB	Suède	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	EI	
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	EI	
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	EI	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	66,7%	55,3%	IG (2)	66,7%	55,3%		
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Osiguranje Dionicko Društvo ZA Osiguranje	Croatie	ME*	100%	100%	EI				
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Services SAS	France	ME*	100%	100%	EI				
Cargeas Assicurazioni SPA (ex- UBI Assicurazioni SPA)	Italie	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%	E3	
CB (UK) Ltd.	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Darnell Ltd.	Irlande	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique			S1	ME	50,0%	50,0%		
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni						S3		
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG (2)	100%	99,0%	IG (2)	100%	99,0%		
Icare	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%	E3	
Icare Assurance	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%	E3	
Luizaseg	Brésil	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
Natio Assurance	France	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Pocztylton Arka Powszechna Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne	ME	33,3%	33,3%	ME	33,3%	33,3%		
Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	45,0%	ME	45,0%	56,9%		
Scop SCI	France	ME	46,4%	46,4%	ME	46,4%	57,9%	V3	
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME	26,0%	26,0%	ME	26,0%	26,0%		

Entités Structurées

BNP Paribas Actions Euroland	France	IG (2)	-	-	EI			
BNP Paribas Aqua	France	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-	EI

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf.note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf.note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Convictions	France	IG (2)	-	-	EI				
BNP Paribas Développement Humain	France	IG (2)	-	-	EI				
BNP Paribas Global Senior Corporate Loans	France	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-		
BNP Paribas Money 3M	France				S3	IG (2)	-	-	
Cardimmo	France	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-		
Natio Fonds Ampère 1	France	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-		
Odyssee SCI	France	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-		
Profiea Monde Equilibre	France				S4	IG (2)	-	-	
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG (2)	-	-	IG	-	-		
Theam Quant Equity Europe Guru	France	IG (2)	-	-	EI				

Wealth Management

B*Capital	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas	IG	63,0%	63,0%	IG	63,0%	63,0%
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	63,0%	IG	100%	63,0%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	IG	99,7%	99,7%	IG	99,7%	99,7%
BNP Paribas Wealth Management	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%
Conseil Investissement SNC	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%

Investment Partners

Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Alfred Berg Rahastoyhtio Oy	Finlande	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50%	49,1%	ME	50%	49,1%
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda.	Brésil	IG	100%	99,6%	IG	100%	99,6%
BNP Paribas Asset Management Inc.	États-Unis				S4	IG	100%
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	98,3%	ME*	100%	98,3%
BNP Paribas Asset Management SAS	France	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
BNP Paribas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
BNP Paribas Capital Partners	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%
BNP Paribas Investment Partners	France	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd.	Australie	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd.	Australie	ME*	100%	98,3%	ME*	100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Argentina SA	Argentine	ME*	100%	99,6%	ME*	100%	99,6%
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Belgique	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 90 Sociétés de Construction de Vente dont 80 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf.note 8.c.).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNP Paribas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd.	Japon	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Latam SA	Mexique	ME*	99,1%	97,4%	ME*	99,1%	97,4%	V4	
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%	IG	99,7%	98,0%		
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners PT	Indonésie	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd.	Singapour	ME*	100%	98,3%	ME*	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG	100%	100%	V4	IG	100%	99,7%	
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners USA Holdings Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
CamGestion	France	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%	ME*	100%	98,3%		
Fund Channel	Luxembourg	ME	50,0%	49,1%	ME	50,0%	49,1%		
FundQuest Advisor	France	ME*	100%	98,3%	ME*	100%	98,3%		
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%	ME*	100%	98,3%		
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni							S3	
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management CO. Ltd.	Chine	ME	33,0%	32,4%	ME	33,0%	32,4%		
HFT Investment Management CO Ltd. (Groupe)	Chine	ME	49,0%	48,2%	ME	49,0%	48,2%		
Shinhan BNP Paribas Asset Management CO Ltd.	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%	ME	35,0%	34,4%		
THEAM	France	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
TKB Paribas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas				S2	ME	50,0%	49,1%	
Services Immobiliers									
Asset Partners	France								S4
Atisreal Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Auguste-Thouard Expertise	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Immobilier Promotion Residentiel (ex- BNP Paribas Immobilier Residentiel Promotion Ile de France)	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Immobilier Residences Services	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Immobilier Residentiel	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Immobilier Residentiel Service Clients	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Immobilier Residentiel Transaction & Conseil	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Immobilier Residentiel V2	France				S4	IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd.	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Émirats Arabes Unis				S3	IG	49,0%	49,0%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Consult France	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France	IG	100%	96,0%	V3	IG	100%	96,1%	V2
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Investment Management France	France	IG	96,8%	96,8%	IG	96,8%	96,8%		
BNP Paribas Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%	IG	94,9%	94,9%		
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Investment Services	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Italy SRL	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Property Development UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France	IG	96,0%	96,0%	V3	IG	96,1%	96,1%	V2
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
European Direct Property Management SA	Luxembourg							S3	
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Immobilière des Bergues	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Locchi SRL	Italie	IG	100%	100%	E1				
Meunier Hispania	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Parker Tower Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	E3				
Partner's & Services	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Pyrotex GB 1 SA	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Pyrotex SARL	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
San Basilio 45 SRL	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Siege Issy	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Sociétés de Construction de Vente	France	IG / ME	-	-	D2	IG / ME	-	-	D2
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne							S2	
Via Crespi 26 SRL	Italie				S2	IG	100%	100%	
Entités Structurées									
REPD Parker Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	E2				
Corporate & Institutional Banking									
Securities Services									
BNP Paribas Dealing Services	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Dealing Services Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Fund Administration Services Ireland Ltd.	Irlande	IG	100%	100%	E3				
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd.	Australie	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd. (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	ME*	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande				S4	ME*	100%	100%	
BNP Paribas Fund Services France	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities Services - BP2S	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Australie)	Australie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Belgique)	Belgique	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Grèce)	Grèce	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Ile de Man)	Ile de Man								S1
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Irlande)	Irlande	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Jersey)	Jersey	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Suisse)	Suisse	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Sundaram Global Securities Operations Private Ltd.	Inde	IG		100%	100%	VI	ME*	51,0%	51,0%
CIB EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)									
France									
BNP Paribas Arbitrage	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Arbitrage (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Equities France	France								S4
Esomet	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Laffitte Participation 22	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Opéra Trading Capital	France	IG		100%	100%	E2			
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG		100%	100%	E2			
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100%	100%	E2			
Pariferge	France								S4
Parilbase	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Taitbout Participation 3 SNC	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
Verner Investissements (Groupe)	France	ME		40,0%	50,0%	ME		40,0%	50,0%
Autres pays d'Europe									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME*		100%	99,9%	ME*		100%	99,9%
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Bank JSC (ex- BNP Paribas ZAO)	Russie	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas								S3
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	100%	IG		100%	100%

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf.note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf.note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution
ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Emission-und Handel MBH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Ireland	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Net Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E2	
BNP Paribas U.K. Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Vartry Reinsurance Ltd.	Irlande	ME*	100%	100%	D1	IG	(2)	100%	100%
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FScholen	Belgique	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%	E1	
GreenStars BNP Paribas	Luxembourg	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Hime Holding 1 SA	Luxembourg				S3	ME	26,4%	26,4%	
Hime Holding 2 SA	Luxembourg				S3	ME	21,0%	21,0%	
Hime Holding 3 SA	Luxembourg				S3	ME	20,6%	20,6%	
Landspire Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%		
Utexam Logistics Ltd.	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Utexam Solutions Ltd.	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Moyen-Orient									
BNP Paribas Investment Company KSA	Arab. Saoudite	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Afrique									
BNP Paribas Securities South Africa Holdings PTY Ltd. (ex- BNP Paribas Cadiz Securities)	Afrique du Sud	ME*	60,0%	60,0%	ME*	60,0%	60,0%	E1	
BNP Paribas Securities South Africa PTY Ltd. (ex- BNP Paribas Cadiz Stockbroking)	Afrique du Sud	ME*	100%	60,0%	VI	ME*	60,0%	60,0%	
CIB Amériques									
Banco BNP Paribas Brasil SA	Brésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banexi Holding Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières	Canada	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	E1	
BNP Paribas Canada	Canada	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capital Services Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas CC Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp	Canada	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading GP	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading Holdings Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading LLC	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas FS LLC	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Leasing Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas IT Solutions Canada Inc.	Canada	ME*	100%	100%	E1				
BNP Paribas Mortgage Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Îles Cayman								S1
BNP Paribas RCC Inc.	États-Unis	IG							
BNP Paribas Securities Corporation	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes				S3	ME	30,0%	30,0%	
FB Transportation Capital LLC	États-Unis	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
Fortis Funding LLC	États-Unis	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
French American Banking Corporation - FABC	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FSI Holdings Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Paribas North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Via North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 90 Sociétés de Construction de Vente dont 80 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf.note 8.c.).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
CIB Asie Pacifique									
Bank BNP Paribas Indonesia PT	Indonésie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas (China) Ltd.	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Hong Kong				S3	IG	100%	100%	
BNP Paribas Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd.	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Japan Ltd.	Japon								S1
BNP Paribas Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Japon								S1
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Indonesia PT	Indonésie	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas SJ Ltd.	Hong Kong	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas SJ Ltd. (succ. Japon)	Japon	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Entités Structurées									
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni				S1	IG	-	-	
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd.	Singapour				S2	ME	(3)	-	
Alamo Funding II Inc.	États-Unis				S2	IG	-	-	
Alectra Finance PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Alleray SARL	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E1
Antin Participation B	France	IG	-	-		IG	-	-	
Aquarius + Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	E1
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande								S3
Astir BV	Pays-Bas								S3
Atargatis	France	IG	-	-		IG	-	-	
Austin Finance	France	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas EQD Brazil Fund Fundo Invest. Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas Finance Inc.	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas Flexi III Deposit Euro	France				S2	IG	-	-	E1
BNP Paribas International Finance Dublin	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas Investments N°2 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas IP Euro Clo 2015-1 BV (ex- Leveraged Finance Europe Capital V BV)	Pays-Bas				S3	IG	-	-	
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Adonis LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG BMC Select LLC	États-Unis								S1
BNP Paribas VPG Brooklyn LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Brookline Cre LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG CB LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG EDMC Holdings, LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Freedom Communications, LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Master LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNP Paribas VPG Medianews Group, LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG MGM LLC	États-Unis								S1
BNP Paribas VPG Express LLC (Ex- BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Northstar LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG PCMC LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	États-Unis								S1
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Sempgroup LLC	États-Unis								S1
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-	V1	IG	-	-	
Boug BV Branch	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Italiens SNC	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Opéra SNC	France	IG	-	-		IG	-	-	
Crossen SARL	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
European Index Assets BV	Pays-Bas				S2	IG	-	-	E2
Financière des Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Paris Haussmann	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Taïbout	France	IG	-	-		IG	-	-	
Grenache et Cie SNC	Luxembourg								S1
Harewood Financing Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Madison Arbor LLC	États-Unis								S1
Madison Arbor Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	E2
Marc Finance Ltd.	Îles Cayman				S3	IG	-	-	
Matchpoint Finance Public Company Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Matchpoint Master Trust	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
Méditerranée	France	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Ribera del Loira Arbitrage	Espagne								S3
Royale Neuve I SARL	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve VI SARL	Luxembourg								S3
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Scaldis Capital LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	
Scaldis Capital Ltd.	Jersey	IG	-	-		IG	-	-	
Starbird Funding Corporation	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
TCG Fund I, LP	Îles Cayman								S1
Tender Option Bond Municipal program	États-Unis				S3	ME*	-	-	
VPG SDI Media LLC	États-Unis	ME*	-	-	V1	ME	-	-	
Autres Activités									
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Suisse SA (succ. Guemesey)	Guemesey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
BNP Paribas Fortis Private Equity Belgium (ex- Fortis Private Equity Belgium NV)	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNP Paribas Fortis Private Equity Expansion (ex- Fortis Private Equity Expansion Belgium NV)	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	
BNP Paribas Fortis Private Equity Management (ex- Fortis Private Equity Management Belgium)	Belgique	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	E1
Cobema	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,1%	97,0%	V1	IG	97,0%	97,0%	
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique								S4
Gepeco	Belgique								S4

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Antin Participation 5	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Ejesur SA	Espagne								S3
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%	IG	99,9%	99,9%		
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNL International Investments SA	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Home Loan SFH	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Méditerranée Innovation et Technologies	Maroc				S2	IG	100%	96,7%	
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
Compagnie d'Investissements de Paris - CIP	France				S4	IG	100%	100%	
Financière BNP Paribas	France				S4	IG	100%	100%	
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier - OGD	France								S4
Plagefin SA	Luxembourg	IG	100%	65,9%	IG	100%	65,9%		
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg								S4
Sagip	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
UCB Bail 2	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
UCB Entreprises	France								S4
Entités Structurées									
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	États-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas -SME-1	France	IG	-	-	IG	-	-		E2
FCT Opéra	France	IG	-	-	IG	-	-		E2
BNP Paribas B Institutional II Court Terme	Belgique	IG	-	-	E1				
Klépierre									
Klépierre SA (Groupe)	France				S2	ME	21,7%	21,6%	

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf.note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf.note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution
- ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 90 Sociétés de Construction de Vente dont 80 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
- D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf.note 8.c).

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

8.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2015 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	3 254	16 %	5 000	22 %	1 957	19 %	10 211	19 %
Filiales consolidées	10 727	54 %	10 036	44 %	7 785	76 %	28 548	53 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
Émetteur	2 324	12 %	2 119	9 %	246	2 %	4 689	9 %
Filiales consolidées	2 211	11 %	4 882	21 %	214	2 %	7 307	14 %
Total audit	18 516	93 %	22 037	96 %	10 202	99 %	50 755	95 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales	29	0 %	96	0 %	2	0 %	127	0 %
Autres	1 376	7 %	1 006	4 %	65	1 %	2 447	5 %
Total autres prestations	1 405	7 %	1 102	4 %	67	1 %	2 574	5 %
TOTAL HONORAIRES	19 921	100 %	23 139	100 %	10 269	100 %	53 329	100 %

Au titre de l'exercice 2014 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	2 903	17 %	4 584	21 %	1 751	17 %	9 238	19 %
Filiales consolidées	9 195	56 %	8 934	42 %	7 684	78 %	25 813	53 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
Émetteur	359	2 %	1 973	9 %	13	0 %	2 345	5 %
Filiales consolidées	2 245	13 %	4 684	21 %	505	5 %	7 434	15 %
Total audit	14 702	88 %	20 175	93 %	9 953	100 %	44 830	92 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales		0 %	262	1 %	31	0 %	293	1 %
Autres	2 082	12 %	1 377	6 %	46	0 %	3 505	7 %
Total autres prestations	2 082	12 %	1 639	7 %	77	0 %	3 798	8 %
TOTAL HONORAIRES	16 784	100 %	21 814	100 %	10 030	100 %	48 628	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 934 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015 (1 001 milliers d'euros en 2014).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent cette année principalement des missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de

dispositions réglementaires, dont l'augmentation est liée aux évolutions sur ce thème et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'Actifs. Dans une moindre mesure y figurent également des missions liées à la revue des risques et du contrôle interne et des diligences dans le cadre d'opérations financières.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, sur les notes annexes 1.a et 2 aux comptes consolidés qui exposent l'incidence de la première application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ».

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.5, 3.f, 5.f, 5.g, 5.h et 5.g). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes annexes 1.c.5, 3.d et 5.c). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Provisions techniques des sociétés d'assurance

Votre société constitue des provisions techniques afin de couvrir les risques liés aux contrats d'assurance (notes annexes 1.d.2, 3.e et 5.p). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces passifs, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 5.o). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Impôts différés actifs

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.k, 3.h et 5.k). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.h, 5.q et 7.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

5

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

5.1	Synthèse des risques annuels	236
	Chiffres clés	236
	Risques principaux et émergents	237
	Facteurs de risque	240
5.2	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	249
	Champ d'application	249
	Fonds propres [Audité]	254
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	258
	Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital	262
	Gestion du capital	268
5.3	Gestion des risques [Audité]	270
	Gouvernance	270
	Organisation du contrôle des risques	271
	Culture du risque	272
	Profil de risque	273
	Typologie des risques	274
	Tests de résistance	276
5.4	Risque de crédit	278
	Expositions au risque de crédit [Audité]	278
	Dispositif de gestion du risque de crédit [Audité]	279
	Diversification de l'exposition au risque de crédit [Audité]	282
	Actifs pondérés	286
	Risque de crédit : approche IRBA	289
	Risque de crédit : approche standard	302
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	305
	Créances restructurées [Audité]	308
	Techniques d'atténuation du risque de crédit	309
5.5	Titrisation en portefeuille bancaire	312
	Méthodes comptables [Audité]	312
	Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation [Audité]	313
	Activité de BNP Paribas en matière de titrisation [Audité]	313
	Expositions titrisées	315
	Positions de titrisation	316
	Actifs pondérés	318
5.6	Risque de contrepartie	322
	Mesure du risque de contrepartie	322
	Exposition au risque de contrepartie [Audité]	324
	Valeur exposée au risque	325
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	326
	Notionnel des instruments financiers dérivés	328

5.7	Risque de marché	329
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés (hors risque de participations en actions)	331
	Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers	332
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	342
5.8	Risques souverains [Audité]	347
5.9	Risque de liquidité	350
	Politique de gestion du risque de liquidité [Audité]	350
	Pilotage et surveillance du risque de liquidité	351
5.10	Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation	359
	Cadre réglementaire	359
	Organisation et dispositif de surveillance [Audité]	359
	Composantes spécifiques liées au risque opérationnel [Audité]	361
	Exposition au risque opérationnel	364
	Calcul des exigences de fonds propres	364
5.11	Risques d'assurance	366
	Dispositif de gestion des risques de BNP Paribas Cardif	366
	Risques de marché et de crédit [Audité]	367
	Risques de souscription [Audité]	370
	Annexes :	373
	Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	373
	Financement par titrisation pour compte propre	373
	Portefeuille de crédits sensibles	374
	Expositions aux ABS et CDOs immobiliers	375
	Expositions aux pays sous plan d'aide	376
	Annexe 2 : Fonds propres – détail	377
	Annexe 3 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »	385
	BNP Paribas Fortis	386
	BNL	387
	BancWest	388
	BNP Paribas Personal Finance	389
	BGL BNP Paribas	390
	Groupe TEB	391
	Annexe 4 : Liste des tableaux et des graphiques	392
	Annexe 5 : Table de concordance avec les recommandations de l'Enhanced Disclosure Task Force – EDTF	395
	Annexe 6 : Glossaire	397

Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière.

Le chapitre 5 présente l'information relative aux risques du Groupe BNP Paribas et, à ce titre, il répond :

- aux exigences de la huitième partie du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement qui s'applique à BNP Paribas sur une base consolidée (cf. article 13) ;
- aux exigences des normes comptables relatives à la nature et à l'étendue des risques. Certaines informations requises par les normes comptables IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1 sont incluses dans ce chapitre et couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés. Ces informations sont identifiées par la mention « [Audité] » et doivent être lues comme faisant partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés ;
- à la volonté de satisfaire les besoins des investisseurs et analystes tels qu'exprimés dans le cadre d'une démarche suscitée par le Conseil de stabilité financière visant à améliorer l'information financière publiée par les institutions financières internationales (*Enhanced Disclosure Task Force - EDTF*). Une table de concordance entre les recommandations de l'EDTF et la publication des informations dans le Document de référence est présentée en annexe 5.

La réforme de l'accord de Bâle (dit Bâle 3), approuvée en novembre 2010, conduit à renforcer la capacité des banques à absorber des chocs économiques et financiers de toute nature en introduisant une série de dispositions réglementaires. Le contenu de cette réforme se traduit en droit européen au sein de la Directive 2013/36/UE (CRD 4) et du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) qui constituent le corpus des textes « CRD IV ».

Il est prévu une mise en œuvre progressive (*phase-in*) de l'ensemble des nouvelles exigences depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 1^{er} janvier 2019, ce qui se traduit par des ratios de fonds propres « phasés » et des ratios de fonds propres « pleins ».

Le cadre réglementaire Bâle 3 a eu pour principaux effets :

■ le renforcement de la solvabilité :

Les règles Bâle 3 conduisent à harmoniser la définition des fonds propres et à renforcer la capacité d'absorption des pertes des établissements de crédit.

Une description des éléments entrant dans la composition des fonds propres réglementaires est présentée dans la partie *Fonds propres* en section 5.2. Le tableau détaillé de l'annexe 2 est présenté conformément au règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013.

Les règles de calcul des actifs pondérés ont également été revues afin d'en renforcer l'exigence.

Le renforcement de la solvabilité est également mis en œuvre à travers la mise en place du Mécanisme de surveillance unique (MSU) sous la responsabilité de la BCE depuis le 1^{er} novembre 2014 et l'application des orientations de l'ABE sur le processus de *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP).

Le Groupe BNP Paribas, identifié comme « conglomérat financier » est soumis par ailleurs à une surveillance complémentaire. Les fonds propres conglomérat financier du Groupe couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part (voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2).

■ l'introduction d'un ratio de levier :

Il est prévu la mise en place d'un ratio de levier (*leverage ratio*) dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité - *back stop*). Le ratio de levier fait l'objet d'une obligation d'information publique par les banques depuis le 1^{er} janvier 2015. La Commission européenne soumettra au Parlement européen et au Conseil, le 31 décembre 2016 au plus tard, un rapport sur l'impact de l'efficacité du ratio de levier assorti, s'il y a lieu, d'une proposition législative, en vue du passage à une mesure contraignante en 2018.

Le ratio de levier du Groupe au 31 décembre 2015 est présenté dans la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2.

■ l'encadrement de la liquidité :

La mise en place de la réglementation CRD IV sur la liquidité avec l'introduction d'un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio - LCR*) et d'un ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio - NSFR*) est présentée dans la section 5.9 *Risque de liquidité*.

Un calendrier progressif d'entrée en vigueur du LCR est établi pour atteindre progressivement 100 % en 2018. Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'exigence minimale de couverture des besoins de liquidité est ainsi de 60 % des sorties nettes de trésorerie en situation de tension pendant une période de trente jours.

Sur la base des rapports soumis par l'ABE, la Commission européenne devrait faire rapport au Parlement européen et au Conseil, assorti de toute proposition appropriée en vue de l'introduction possible d'une exigence au titre du NSFR en 2018.

■ la mise en place du nouveau régime de résolution :

La mise en place du nouveau régime de résolution à compter du 1^{er} janvier 2016 est accompagnée par la définition du ratio TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*) applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) selon les recommandations du Conseil de Stabilité Financière approuvées lors du G20 d'Antalya en novembre 2015. Ces exigences entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019, exigences renforcées à partir du 1^{er} janvier 2022 (voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* de la section 5.2).

Les tableaux qui suivent ont été automatisés. De ce fait, les chiffres présentés peuvent ne pas s'additionner dans certaines colonnes et lignes en raison des arrondis.

5.1 Synthèse des risques annuels

CHIFFRES CLÉS

RATIOS DE FONDS PROPRES

► TABLEAU N° 1 : RATIOS DE FONDS PROPRES(*)

En millions d'euros	Phasé	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014 (**)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	69 562	64 519
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)	76 854	70 427
TOTAL DES FONDS PROPRES	85 920	77 217
ACTIFS PONDÉRÉS	629 626	614 449
RATIOS		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11,0 %	10,5 %
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	12,2 %	11,5 %
Total fonds propres	13,6 %	12,6 %

En millions d'euros	Plein (**)	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014 (**)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	68 867	63 711
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)	74 046	66 934
TOTAL DES FONDS PROPRES	82 063	72 472
ACTIFS PONDÉRÉS	633 527	619 827
RATIOS		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	10,9%	10,3%
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	11,7%	10,8%
Total fonds propres	13,0 %	11,7 %

(*) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n° 575/2013.

(**) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

(***) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21.

Avec des ratios phasés CET1 de 11 %, Tier 1 de 12,2 % et de fonds propres total de 13,6 % au 31 décembre 2015, le Groupe respecte largement les exigences fixées qui sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 % à cette date.

À la suite de la notification par la BCE des résultats du *Supervisory Review and Evaluation Process* (SREP) annuel de 2015, l'exigence de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) que le Groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 10 % en 2016 y compris le coussin G-SIB de 0,5 %. Le niveau anticipé d'exigence de fonds propres CET1 de Bâle 3 plein s'élève à 11,5 % en 2019 compte tenu de la hausse progressive du coussin G-SIB à 2 % en 2019.

Le Groupe compte atteindre ce ratio CET1 plein de 11,5 % dès mi-2017 grâce à sa génération organique et à sa politique de gestion active du capital (environ 35 points de base par an) et en outre, par la cession ou l'introduction en Bourse de First Hawaiian Bank qui pourrait augmenter le ratio de CET1 de 40 points de base⁽¹⁾. Au-delà, BNP Paribas a pour objectif un ratio de CET1 de 12 % à partir de 2018. Cet objectif tient compte d'un coussin (*management buffer*) de 50 points de base.

Le Groupe a pour objectif un ratio de fonds propres total supérieur à 15 % au 1^{er} janvier 2019.

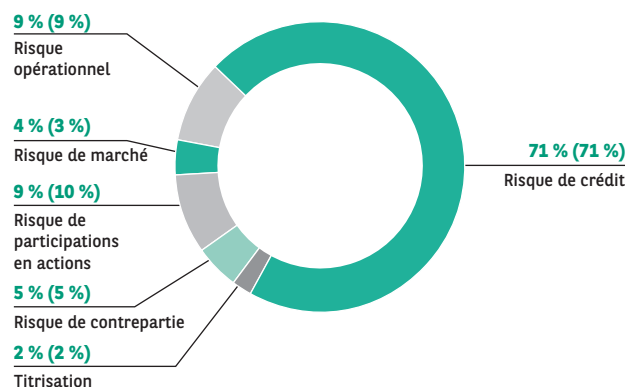
(Voir la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* de la section 5.2).

(1) Sous réserve des conditions de marché et des autorisations réglementaires.

ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE

L'essentiel des risques du Groupe relève du risque de crédit, le risque de marché étant limité à 4 % des actifs pondérés du Groupe au 31 décembre 2015.

► GRAPHIQUE N° 1 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE(*)



(*) Répartition au 31 décembre 2015 hors impacts des dispositions transitoires. Les chiffres entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2014.

Les actifs pondérés sont présentés dans ce chapitre conformément à la réglementation Bâle 3 en pleine application, c'est-à-dire sans prise en compte des dispositions transitoires.

L'impact de ces dispositions transitoires s'élevé à - 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (soit - 0,6 % par rapport à la pleine application),

et correspond à la part des plus-values latentes qui ne sont pas reprises dans la valeur d'exposition au risque de participations en actions puisqu'elles sont exclues des fonds propres de base de catégorie 1 (cf. en section 5.2 tableau n° 10 *Actifs pondérés - Dispositions transitoires*).

RISQUES PRINCIPAUX ET ÉMERGENTS

L'identification et le suivi des risques principaux et émergents font partie intégrante de l'approche de la gestion des risques par BNP Paribas.

Ces risques sont identifiés, analysés et gérés à travers différents travaux et analyses menés par Risk, les pôles et les métiers et à travers plusieurs comités donnant lieu à des actions et décisions :

- un suivi étroit du contexte macroéconomique et financier avec pour objectifs de les hiérarchiser en fonction du contexte économique et des conséquences pour les portefeuilles du Groupe, et d'élaborer des scénarios adverses. Dans le cadre de ce suivi, un tableau de bord est présenté chaque trimestre par les responsables de Risk à la Direction Générale ainsi qu'au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) ;
- un suivi régulier du profil de risque selon les directives/seuils validés par le Conseil d'administration ;
- des politiques transversales portant sur les concentrations, la responsabilité sociale de l'entreprise, etc. ;

- des décisions concernant les risques de marché et de liquidité prises par l'ALCo Groupe et le Comité des risques de marché (Capital Markets Risk Committee – CMRC) ;
- des décisions clés prises par les Comités sur les transactions spécifiques au plus haut niveau ;
- des propositions pour de nouvelles activités ou de nouveaux produits ;
- un examen, par les Risk Policy Committees, du portefeuille/des activités axé sur les thématiques sélectionnées par la Direction du Groupe via le Forum des risques pour l'année à venir ;
- des réflexions proactives et anticipatrices relatives aux risques émergents et à leurs impacts sur le profil de risque de la Banque dans le cadre du Comité d'anticipation des risques ;
- une analyse et un suivi des changements réglementaires et de leurs conséquences sur la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque ainsi que sur ses activités.

RISQUES PRINCIPAUX

Un risque principal est défini comme un risque qui peut :

- avoir, dans une branche d'activité ou une zone d'activité, un impact significatif sur les résultats financiers, la réputation ou la pérennité de l'entreprise ;
- survenir à brève échéance.

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Conditions macroéconomiques

L'environnement macroéconomique et de marché affecte les résultats de la Banque. Compte tenu de la nature de son activité, la Banque est particulièrement sensible aux conditions macroéconomiques et de marché en Europe, qui ont connu des perturbations au cours des dernières années.

En 2015, l'activité économique mondiale est restée modérée. Dans les pays émergents, l'activité a ralenti tandis qu'une reprise modeste s'est poursuivie dans les pays développés. Trois transitions importantes continuent d'influer sur les perspectives mondiales : la diminution de la croissance économique en Chine, la baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base et un premier durcissement de la politique monétaire aux États-Unis dans le contexte d'une reprise interne résiliente tandis que les banques centrales de plusieurs grands pays développés continuent d'assouplir leur politique monétaire. Les prévisions économiques du FMI pour l'année 2016⁽¹⁾ tablent sur une reprise progressive de l'activité mondiale, mais avec de faibles perspectives de croissance à moyen terme dans les pays développés et dans les pays émergents.

Dans ce contexte, on peut souligner les deux risques suivants :

Instabilité financière liée à la vulnérabilité des pays émergents

Bien que l'exposition du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents soit limitée, la vulnérabilité de ces économies peut conduire à des perturbations du système financier mondial qui toucheraient le Groupe et pourraient affecter ses résultats.

On observe en 2015, dans les économies de nombreux pays émergents, une augmentation des engagements en devises alors que les niveaux d'endettement (en devises comme en monnaie locale) sont déjà élevés. Par ailleurs, les perspectives d'un relèvement progressif des taux directeurs aux États-Unis (première hausse décidée par la Réserve Fédérale en décembre 2015) ainsi qu'une volatilité financière accrue liée aux inquiétudes autour de la croissance dans les pays émergents, ont contribué à un durcissement des conditions financières extérieures, à des sorties de capitaux, à de nouvelles dépréciations monétaires dans beaucoup de pays émergents et à une augmentation des risques pour les banques. Ce qui précède pourrait conduire à des dégradations de notations souveraines.

Dans un contexte de possible normalisation des primes de risque, il existe un risque de perturbations sur les marchés mondiaux (hausse des primes de risque, érosion de la confiance, déclin de la croissance, report ou ralentissement de la normalisation des politiques monétaires, baisse de la liquidité des marchés, problème de valorisation des actifs, baisse de l'offre de crédit et désendettement désordonné) qui affecteraient l'ensemble des établissements bancaires.

Risques systémiques liés à la conjoncture et à la liquidité de marché

La prolongation d'une situation de taux exceptionnellement bas peut favoriser une prise de risque excessive chez certains acteurs du système financier : augmentation des maturités des financements et des actifs détenus, politique d'octroi de crédit moins sévère, progression des financements à effet de levier.

Certains de ces acteurs (assureurs, fonds de pension, gestionnaires d'actifs, etc.) ont une dimension de plus en plus systémique et en cas de turbulences de marché (par exemple liés à une hausse brutale des taux et/ou un réajustement marqué des prix), ces acteurs pourraient être amenés à dénouer de larges positions dans un contexte où la liquidité de marché se révélerait relativement fragile.

De telles tensions sur la liquidité pourraient être exacerbées par l'augmentation récente du volume des actifs sous gestion confiés à des structures investissant dans des actifs peu liquides.

Législations et réglementations applicables aux institutions financières

Les évolutions récentes et à venir des législations et réglementations applicables aux institutions financières peuvent avoir un impact significatif sur la Banque. Les mesures adoptées récemment ou qui sont (ou dont les mesures d'application sont) encore en projet, qui ont, ou sont susceptibles d'avoir un impact sur la Banque, comprennent notamment :

- les réformes dites structurelles comprenant la Loi bancaire française du 26 juillet 2013, imposant aux banques une filialisation ou séparation des opérations dites « spéculatives » qu'elles effectuent pour compte propre de leurs activités traditionnelles de banque de détail, la « règle Volcker » aux États-Unis qui restreint la possibilité des entités bancaires américaines et étrangères de conduire des opérations pour compte propre ou de sponsoriser ou d'investir dans les fonds de capital investissement (*private equity*) et les hedge funds, ainsi que les évolutions possibles attendues en Europe ;
- les réglementations sur les fonds propres : CRD 4/CRR, le standard international commun de capacité d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC), et la désignation de la Banque en tant qu'institution financière d'importance systémique par le Conseil de stabilité financière ;
- le Mécanisme européen de Surveillance Unique ainsi que l'ordonnance du 6 novembre 2014 ;
- la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts et ses actes délégués et actes d'exécution, la Directive du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le Redressement et la Résolution des Banques, le Mécanisme de Résolution Unique instituant le Conseil de Résolution Unique et le Fonds de Résolution Unique ;
- le Règlement final de la Réserve Fédérale des États-Unis imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante, notamment l'obligation de créer une société holding intermédiaire distincte située aux États-Unis (capitalisée et soumise à régulation) afin de détenir les filiales américaines de ces banques ;
- les nouvelles règles pour la régulation des activités de dérivés négociés de gré à gré au titre du Titre VII du *Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* notamment les exigences de marge pour les produits dérivés non compensés et pour les produits dérivés sur titres

(1) Voir notamment : FMI – Rapport sur la stabilité financière dans les pays avancés – octobre 2015 et mise à jour en janvier 2016.

conclus par les banques actives sur les marchés de dérivés (*swap dealers*), les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés (*major swap participants*), les banques actives sur les marchés de dérivés sur titres (*security-based swap dealers*) et les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés sur titres (*major security-based swap participants*), ainsi que les règles de la *US Securities and Exchange Commission* imposant l'enregistrement des banques actives sur les marchés de dérivés sur titres et des principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés sur titres ainsi que les obligations de transparence et de reporting des transactions de dérivés sur titres ;

- la nouvelle directive et le règlement Marché d'instruments financiers (MiFID et MiFIR), ainsi que les réglementations européennes sur la compensation de certains produits dérivés négociés de gré à gré par des contreparties centrales et la déclaration des opérations de financement sur titres auprès de référentiels centraux.

Pour une description plus détaillée, voir le facteur de risque « *Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.* »

Cyber-risque

Au cours des années passées, les institutions du secteur financier ont été touchées par nombre de cyber-incidents, notamment par des altérations à grande échelle de données compromettant la qualité de l'information financière. Ce risque perdure aujourd'hui et la Banque, tout comme d'autres établissements bancaires s'est mise en ordre de marche afin de mettre en place des dispositifs permettant de faire face à des cyber-attaques propres à détruire ou à endommager des données et des systèmes critiques et à gêner la bonne conduite des opérations. Par ailleurs, les autorités réglementaires et de supervision prennent des initiatives visant à promouvoir l'échange d'informations en matière de cyber-sécurité et de cyber-criminalité, à améliorer la sécurité des infrastructures technologiques et à mettre en place des plans efficaces de rétablissement consécutifs à un cyber-incident.

RISQUES ÉMERGENTS

Un risque émergent est défini comme un risque nouveau ou évolutif dont l'impact pourrait être significatif dans le futur mais qui est aujourd'hui incomplètement évalué et/ou difficile à quantifier.

En 2015, le Groupe a identifié les risques émergents suivants :

- la progression des activités de transformation de liquidité et de maturité réalisées par des institutions non bancaires, telles que les plateformes de financement participatif ou certains fonds d'investissement non régulés, souvent accompagnées d'un effet de levier substantiel, parfois d'un transfert imparfait du risque et d'arbitrages réglementaires, pourrait représenter un risque pour la Banque, notamment en favorisant l'essor d'une concurrence nouvelle.
- suite à la crise financière, la réglementation a encouragé ou imposé que davantage d'instruments dérivés négociés de gré à gré (transactions dites *over-the-counter* ou OTC) soient compensés via des chambres de compensation agréées par les autorités et soumises à régulation prudentielle. Les manquements ou le défaut d'une ou plusieurs chambres de compensation affecteraient BNP Paribas qui, de ce fait, a mis en place une surveillance dédiée de ces contreparties centrales et un suivi étroit de ses concentrations auprès d'elles.
- par ailleurs, BNP Paribas reconnaît l'importance du processus de transition énergétique et de l'impact qu'il a ou est susceptible d'avoir sur les acteurs de l'économie, en particulier les entreprises productrices ou consommatrices d'énergie. BNP Paribas accompagne ses clients dans cette transition et suit les risques qu'elle représente pour les acteurs des différents secteurs économiques concernés. En novembre 2015, BNP Paribas a annoncé un certain nombre de mesures visant à renforcer son dispositif de gestion du risque lié au carbone.

Concernant l'évolution du prix des matières premières et de l'énergie, risque émergent identifié en 2014, le Groupe a conduit en 2015 comme il le fait régulièrement, plusieurs revues de portefeuille dans certaines industries exposées à ce risque. Ainsi, l'exposition de BNP Paribas au secteur de l'énergie (Pétrole et Gaz) est diversifiée. Les engagements couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et concernent notamment des acteurs de référence (majors, compagnies pétrolières nationales) dans de nombreux pays. Pour plus de détails, voir dans la partie 5.4 *Diversification de l'exposition au risque de crédit*.

FACTEURS DE RISQUE

Cette section résume les principaux facteurs de risque auxquels la Banque estime actuellement être exposée. Ils sont classés par catégorie : risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, risques liés à la réglementation et risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET DE MARCHÉ

Des conditions macroéconomiques et de marché difficiles ont eu et pourraient continuer à avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque.

Les métiers de la Banque sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique, à l'échelle mondiale et plus particulièrement en Europe. Au cours des dernières années, la Banque a été confrontée et pourrait être confrontée à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou défauts, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements politiques et géopolitiques défavorables (tels que des catastrophes naturelles, pandémies, tensions géopolitiques, actes terroristes, troubles sociaux ou conflits armés). De telles perturbations, qui pourraient intervenir soudainement et dont les effets pourraient ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque de la Banque. En 2016, les conditions macroéconomiques pourraient être affectées par plusieurs risques spécifiques, notamment des tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers, les ralentissements économiques en Chine et dans les marchés émergents, la croissance faible dans la zone euro, le repli des cours des matières premières et la sortie progressive de conditions monétaires exceptionnellement accommodantes aux États-Unis. Les mesures prises, ou qui pourraient être prises, par les banques centrales pour stimuler la croissance et éviter la déflation, y compris les mesures d'assouplissement quantitatif (quantitative easing) annoncées par la Banque Centrale Européenne (la « BCE ») en janvier et en décembre 2015, pourraient s'avérer insuffisantes ou avoir un effet négatif sur l'industrie bancaire en introduisant potentiellement des pressions sur les marges, sans pour autant se traduire par une croissance du volume des prêts.

Par ailleurs, une résurgence d'une crise des dettes souveraines ne peut être écartée. Notamment, les marchés européens ont connu ces dernières années des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays ou institutions de la zone euro à refinancer leur dette. Ces perturbations ont contribué pendant certaines périodes de ces dernières années à la contraction des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises

significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques de certains États de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. La Banque détient et pourrait à l'avenir être amenée à détenir d'importants portefeuilles de titres de dette émis par des États et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits, de montants significatifs, à des emprunteurs de ces États ; une nouvelle crise de la dette souveraine pourrait conduire la Banque à enregistrer des provisions pour dépréciation ou des pertes sur les ventes d'actifs. Par ailleurs, la Banque intervient sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques affectant d'autres institutions financières. De manière plus générale, la crise de la dette souveraine a indirectement affecté et pourrait dans le futur affecter à nouveau, les marchés financiers, l'économie européenne et mondiale et de manière plus générale l'environnement dans lequel évolue la Banque.

Si les conditions économiques globales, ou plus particulièrement en Europe, se détérioraient en raison notamment d'inquiétudes concernant la situation économique en Europe (elles-mêmes découlant d'un risque accru de survenance, voire de la survenance, d'un défaut au titre d'une dette souveraine, d'une défaillance d'une institution financière de taille significative ou d'une sortie d'un pays de la zone euro), d'une poursuite de la baisse des prix du pétrole et des matières premières, d'un ralentissement continu ou aggravé de la croissance économique dans les pays émergents et particulièrement en Chine, d'attaques terroristes ou d'une situation politique instable, les perturbations financières en résultant pourraient affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières de la Banque, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, les résultats opérationnels, la liquidité et la capacité de la Banque à se financer dans des conditions acceptables ainsi que sa situation financière.

Du fait du périmètre géographique de ses activités, la Banque pourrait être vulnérable aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays.

La Banque est exposée au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger, notamment un pays dans lequel elle exerce une activité, affectent ses intérêts financiers. La Banque surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels la Banque opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

L'accès de la Banque au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, ces dernières

années, de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à leur exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris la Banque, ont dû ponctuellement faire face à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. En conséquence, le recours par les établissements financiers aux facilités et lignes de liquidité de la BCE a ponctuellement augmenté de manière significative. Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une stagnation durable de la croissance, de la déflation, d'une résurgence de la crise financière, de la crise de la dette souveraine ou de nouvelles formes de crises financières ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou à la Banque en particulier, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur la Banque en particulier, pourrait être significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Le coût de financement de la Banque pourrait être également affecté par la notation de la France ou la notation de la dette à long terme de la Banque, qui ont toutes les deux été dégradées au cours de ces dernières années. De nouvelles dégradations de la notation de la France ou de la Banque pourraient augmenter le coût de financement de la Banque.

Pour la Banque, le coût de financement de long terme non garanti auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement de la Banque. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité de la Banque.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou sur la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États et certaines décisions concernant des taux réglementés (par exemple Livret A ou Plan d'Épargne Logement en France). L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêt. En outre, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

Un environnement prolongé de taux d'intérêt bas comporte des risques systémiques inhérents.

La persistance d'une situation de taux d'intérêt bas depuis la crise financière de 2008/2009 a pu favoriser et pourrait continuer à favoriser une prise de risque excessive par certains acteurs des marchés financiers, telle que l'augmentation des maturités des financements et des actifs détenus, une politique d'octroi de crédit plus souple et la progression des financements à effet de levier. Certains de ces acteurs de marché

qui ont pu ou pourront prendre des risques additionnels ou excessifs ont une dimension systémique, et tout dénouement de leurs positions en période de turbulences ou de tensions de marché (entraînant une réduction de la liquidité) pourrait avoir des effets déstabilisants sur les marchés et pourrait conduire pour la Banque à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. La Banque peut également être exposée aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés (fonds non régulés, plateformes de négociation ou de financement participatif). La Banque est exposée à un risque de crédit et de contrepartie si des contreparties ou des clients de la Banque venaient à manquer à leurs engagements ou à connaître des difficultés financières. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie centrale. À cet égard, il convient de noter que les changements réglementaires qui imposent la compensation obligatoire des instruments dérivés négociés de gré à gré (produits dits *over-the-counter* ou OTC) standardisés par des contreparties centrales, ont augmenté l'exposition des acteurs des marchés financiers à ces contreparties centrales.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard L. Madoff Investment Services (BLMIS), dont plusieurs sont en cours à l'encontre de la Banque, ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BLMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissement de BLMIS.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels de la Banque.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

À des fins de négoce ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer la Banque à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'espoir de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que la Banque ne soit pas couverte, il est possible que cette stratégie expose la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles la Banque intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Banque, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Banque intervient, et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque pourrait avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion. La Banque a été confrontée à tout ou partie de ces effets pendant l'important ralentissement des marchés financiers intervenu ces dernières années et pourrait être confrontée à des situations similaires lors de futurs ralentissements des marchés financiers qui peuvent survenir brutalement et de manière répétée.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une baisse prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la Banque pourrait subir des pertes significatives qu'elle n'avait pas prévues.

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou ont été adoptées au cours des dernières années ou encore proposées récemment, notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces nouvelles mesures ont entraîné une mutation substantielle de l'environnement dans lequel la Banque et d'autres institutions financières évoluent. Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les grands groupes bancaires tels que la Banque), la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui seront interdites ou devront être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), l'interdiction ou des limitations visant certains types de produits financiers ou d'activités, le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises, la modification des règles de pondération du risque, le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités, le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence et l'efficacité des marchés financiers et notamment réguler les transactions à haute fréquence, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, notamment l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres, l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale), ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités régulatrices et la création de nouvelles autorités. Un nombre significatif de ces mesures a été adopté et est d'ores et déjà applicable à la Banque. Les principales mesures sont résumées ci-dessous.

Au cours des années 2013 et 2014, la France a modifié de manière significative le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements bancaires. La loi bancaire française du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et ses décrets et arrêtés d'application ont précisé la séparation obligatoire des opérations de financement de l'économie des opérations dites « spéculatives » qui devront désormais être exercées par des filiales séparées du reste du Groupe et soumises à des exigences prudentielles et de se financer de manière autonome à partir du 1^{er} juillet 2015. Cette loi bancaire a également introduit un mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires placé sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») dont les pouvoirs ont été étendus ; en cas de défaillance, la loi prévoit des mécanismes tels que le pouvoir d'imposer aux banques des changements structurels, l'émission de nouveaux titres, l'annulation de certains titres de capital ou de dette subordonnée ou la conversion de dette subordonnée en capital, l'intervention du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. L'ordonnance du 20 février 2014 prévoit quant à elle notamment le renforcement des règles en matière de gouvernance au sein des établissements bancaires, un régime de sanctions renforcé et harmonisé au niveau européen, une extension du champ de la surveillance prudentielle avec notamment des exigences supplémentaires en matière de fonds propres, une harmonisation des règles relatives à l'agrément des établissements de crédit au sein de l'Union européenne, et une mise à jour des règles relatives à la surveillance consolidée et à l'échange d'informations.

Au niveau européen, plusieurs dispositions de la Directive et du Règlement sur les fonds propres réglementaires dits « CRD4/CRR » du 26 juin 2013, mettant en œuvre les exigences de fonds propres de Bâle 3, sont devenues applicables au 1^{er} janvier 2014 et de nombreux actes délégués et actes d'exécution prévus par la Directive et le Règlement CRD4/CRR ont, à ce titre, été adoptés en 2014. Les exigences en matière de ratios prudentiels et la désignation de la Banque comme une institution financière d'importance systémique ont accru les exigences en matière de fonds propres réglementaires de la Banque et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité à octroyer des crédits ou à détenir des actifs notamment de maturité longue. En 2011-2012, la Banque a mis en œuvre un plan d'adaptation afin d'anticiper ces exigences, notamment la réduction de son bilan et le renforcement de ses fonds propres réglementaires. En outre, le Conseil de Stabilité Financière (« CSF ») a publié le 9 novembre 2015 les principes définitifs et le tableau des modalités du dispositif TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*), qui imposera aux « Banques d'Importance Systémique Mondiale » (incluant la Banque) de maintenir un montant significatif de dettes et d'instruments immédiatement disponibles pour le renflouement interne, en complément des exigences de fonds propres de Bâle 3, de façon à permettre aux autorités de mettre en œuvre une résolution organisée qui minimise les impacts sur la stabilité financière, maintienne la continuité des fonctions essentielles et évite d'exposer les fonds publics à des pertes. Compte tenu du calendrier et de ses modalités d'adoption, l'impact des exigences TLAC ne peut être défini avec précision pour la Banque et pourrait entraîner l'augmentation de ses coûts de financement.

Concernant « l'union bancaire » européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») placé sous le contrôle de la BCE. Ainsi, depuis novembre 2014, la Banque, ainsi que les autres institutions qualifiées d'importantes au sein de la zone euro, sont désormais placées sous la supervision directe de la BCE, pour les missions de surveillance prudentielle confiées à la BCE par le Règlement du Conseil du 15 octobre 2013. Au sein du MSU, la BCE est notamment chargée de la conduite annuelle du processus de

Surveillance Prudentielle et d'Évaluation des Risques (*Supervisory Review and Evaluation Process* ou SREP), et des tests de résistance, et dispose dans ce cadre de pouvoirs lui permettant d'imposer aux banques de détenir des capitaux propres à un niveau supérieur aux minimums requis pour remédier à certains risques (exigences dites « Pilier 2 »), et plus généralement pour imposer des exigences de liquidité supplémentaires, et le cas échéant d'autres mesures de surveillance. Ces mesures pourraient avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Outre le MSU, la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), transposée en France par l'Ordonnance du 20 août 2015, renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques, de limiter à un minimum les coûts supportés par les contribuables et a prévu la mise en place de fonds nationaux de résolution. Conformément à la DRRB et à l'Ordonnance du 20 août 2015, l'ACPR ou le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») mis en place par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 qui établit des règles et une procédure uniformes en ce qui concerne la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre du Mécanisme de Résolution Unique (« MRU ») ainsi qu'un Fonds de Résolution Unique (« FRU »), peuvent entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que la Banque, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels (tels que les obligations subordonnées) de catégorie 1 et de catégorie 2, puis en dernier lieu par les autres créanciers conformément à l'ordre de priorité de leurs créances dans le cadre des procédures normales d'insolvabilité. Certains pouvoirs, dont celui de dépréciation (*write-down*) des instruments de fonds propres (y compris les obligations subordonnées), peuvent également être employés comme mesures préventives, en dehors de toute procédure de résolution. La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs pourrait donner lieu à des ventes d'actifs ou d'activités, à la création d'établissements relais et à une dépréciation totale ou partielle des droits des actionnaires ou créanciers (y compris les créanciers subordonnés et seniors) de ces établissements.

Conformément au MRU, le 19 décembre 2014 le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition de Règlement d'exécution du Conseil qui fixe les contributions des banques au FRU, qui remplace les fonds nationaux de résolution depuis le 1^{er} janvier 2016, et qui prévoit des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leurs profils de risque. En outre, le Règlement délégué de la Commission européenne en date du 21 octobre 2014, adopté en application de la DRRB, impose aux banques l'obligation d'avoir les ressources financières adéquates aux fins d'assurer l'application effective des instruments de résolution et des pouvoirs de l'autorité de résolution compétente. Dans ce contexte, les autorités de résolution telles que l'ACPR ou le CRU devront déterminer la contribution annuelle au financement des mesures de résolution que devra payer chaque établissement bancaire en fonction de son profil de risque. En conséquence, les contributions au FRU et au financement des mesures de résolution seront significatives, aboutiront à une augmentation des frais et pèseront en conséquence sur les résultats opérationnels de la Banque.

En outre, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts, transposée en droit français par l'Ordonnance du 20 août 2015, a créé un système national de garantie des dépôts. Des propositions de réformes législatives et réglementaires pourraient également avoir un impact si elles étaient menées à leur terme. Ainsi, une proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil en date du 24 novembre 2015 est venue compléter cette Directive du 16 avril 2014 à travers un plan d'étapes ayant pour objectif d'établir un système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants.

Par ailleurs, une proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil du 29 janvier 2014 relatif à des mesures structurelles améliorant la résilience des établissements de crédit de l'UE, modifiée le 19 juin 2015, prévoit l'interdiction pour les banques de l'Union européenne qui remplissent certains critères (notamment concernant leur taille) de réaliser certaines opérations de négociation pour compte propre et impose la filialisation de certaines activités de négociation à haut risque.

Enfin, de nouvelles réglementations ayant pour objet d'accroître la transparence et la solidité du système financier, telles que le Règlement dit « EMIR » du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, ainsi que les mesures adoptées ou devant être adoptées, qui en découlent (y compris concernant les exigences de garanties pour les instruments dérivés non compensés par une contrepartie centrale), le Règlement du 25 novembre 2015 sur la transparence des opérations de financement sur titres et la Directive et le Règlement du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID 2), pourraient engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et plus généralement, les coûts engendrés par la mise en place de ces réglementations pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité de certaines activités que la Banque exerce actuellement et peser sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Aux États-Unis, la réglementation bancaire a été substantiellement modifiée et étendue à la suite de la crise financière, en particulier récemment, comme décrit ci-après. Le règlement final de la Réserve Fédérale des États-Unis imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante imposera à la Banque la création avant le 1^{er} juillet 2016 d'une nouvelle société holding intermédiaire (*Intermediate holding company* ou IHC) regroupant les filiales de la Banque aux États-Unis qui devra respecter des exigences de fonds propres en fonction des risques et du levier, des exigences de liquidité, des exigences résultant des tests de résistance réglementaires, et des exigences en matière d'évaluation des besoins de fonds propres ainsi que d'autres éléments prudentiels, sur base individuelle. Aux termes de propositions qui sont toujours à l'étude, la société holding intermédiaire située aux États-Unis et l'ensemble des opérations de la Banque aux États-Unis pourraient être soumises à des limitations de leur exposition au risque de crédit auprès de toute contrepartie, et l'ensemble des opérations de la Banque aux États-Unis pourrait également faire l'objet de mesures de résolution anticipée qui pourraient être déclenchées du fait du ratio de fonds propres à risque, de l'effet de levier, des tests de résistance, de la liquidité, de la gestion des risques et des indicateurs du marché. La Réserve Fédérale a également indiqué qu'elle envisage de futures réglementations qui appliqueraient les règles mettant en œuvre le ratio de liquidité à court terme de Bâle 3 aux opérations américaines de certaines banques étrangères de taille importante. Le 30 novembre 2015, la Réserve Fédérale des États-Unis a publié un projet de réglementation visant à transposer aux États-Unis

les principes du CSF relatifs au dispositif TLAC. Ces règles imposeraient notamment à la société holding intermédiaire de la Banque située aux États-Unis de détenir une certaine quantité d'instruments TLAC « internes », incluant des seuils minimaux de fonds propres de catégorie 1 et de dette long-terme répondant à certains critères d'éligibilité ainsi qu'une marge de sécurité, à compter du 1^{er} janvier 2019. La société holding intermédiaire de la Banque située aux États-Unis devrait émettre ces instruments TLAC au profit de la société mère étrangère (une société qui n'est pas américaine et qui contrôle la société holding intermédiaire située aux États-Unis). Les règles envisagées imposeraient également des limitations relatives aux types d'opérations financières que la société holding intermédiaire de la Banque située aux États-Unis pourrait réaliser. Enfin, la « Règle Volcker », adoptée par les autorités de régulation américaines en décembre 2013, restreint la possibilité des entités bancaires américaines et étrangères, y compris de la Banque et de ses filiales, de conduire des opérations pour compte propre ainsi que des investissements dans le capital investissement (*private equity*) et les hedge funds. La Banque devait se mettre en conformité avec les exigences de la Règle Volcker au plus tard en juillet 2015 mais la Réserve Fédérale des États-Unis a indiqué que pour les investissements réalisés dans les fonds de capital investissement ou dans les hedge funds avant 2014, la date butoir de mise en conformité serait reportée au 21 juillet 2017. Les normes d'application de la Règle Volcker sont très complexes et pourraient faire l'objet d'interprétations réglementaires et lignes directrices supplémentaires, et par conséquent leur impact définitif ne pourra pas être connu avec certitude avant un certain temps. Les autorités américaines de régulation ont également récemment adopté ou proposé de nouvelles règles pour la régulation des activités de dérivés négociés de gré à gré au titre du Titre VII du *Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*. Fin 2015, la Réserve Fédérale des États-Unis ainsi que d'autres autorités réglementaires bancaires américaines ont finalisé les exigences de marge s'appliquant aux produits dérivés non compensés et aux produits dérivés sur titres conclus par les banques actives sur les marchés de dérivés (*swap dealers*), les principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés (*major swap participants*), les banques actives sur les marchés de dérivés sur titres (*security-based swap dealers*) et les principaux intervenants non-bancaires sur les marchés de dérivés sur titres (*major security-based swap participants*) qui sont sous la supervision de l'une des autorités réglementaires bancaires américaines (incluant la Banque). Ces exigences de marge, dont l'entrée en vigueur est prévue par phase à partir de septembre 2016, imposeront à la Banque de poster et de collecter du collatéral supplémentaire et de haute qualité pour certaines transactions, augmentant les coûts des produits dérivés non compensés et des produits dérivés sur titres offerts par la Banque à ses clients définis comme « personne américaine » selon les règles d'application mondiale. En 2015, la US Securities and Exchange Commission a également finalisé les règles imposant l'enregistrement des banques actives sur les marchés de dérivés sur titres et des principaux intervenants non bancaires sur les marchés de dérivés sur titres ainsi que les obligations de transparence et de reporting des transactions de dérivés sur titres. D'autres règles et règlements sont attendus en 2016 pour compléter ce dispositif réglementaire. Le champ d'application et le calendrier de mise en œuvre de ces exigences et par conséquent, leur impact sur l'activité de dérivés de la Banque, sont difficiles à prévoir à ce stade.

En conclusion, de vastes réformes législatives et réglementaires concernant les institutions financières ont été adoptées ces dernières années et d'autres sont encore en cours d'élaboration. Il est impossible de

prévoir avec précision quelles mesures supplémentaires seront adoptées ou de déterminer quel en sera le contenu exact et, compte tenu de la complexité et de l'incertitude d'un certain nombre de ces mesures, de déterminer leur impact sur la Banque. L'effet cumulé de ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou en cours d'adoption, pourrait être de réduire la capacité de la Banque à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par la Banque, imposer à la Banque de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité de la Banque à exercer certaines activités, telles qu'actuellement exercées, ou à attirer ou à retenir des talents et, plus généralement, affecter sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les juridictions où elle exerce ses activités.

La Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière de gouvernance, de rémunérations, d'adéquation des fonds propres et de liquidité, de restrictions des activités considérées comme spéculatives, et des cadres de redressement et de résolution ;
- l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- les changements dans les réglementations de certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- les changements dans les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels. Certaines réformes ne visant pas spécifiquement des institutions financières, telles que les mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data »), pourraient faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans

le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique de la Banque, sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la Banque pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de groupe introduites en France en 2014), le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, la Banque est exposée à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations et le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître.

À cet égard, le 30 juin 2014, la Banque a conclu une série d'accords avec – et a été soumise à des décisions prises par – des agences gouvernementales fédérales américaines et de l'État de New York ainsi que différentes autorités de supervision, parmi lesquelles le *US Department of Justice*, le *District Attorney* du comté de New York, le *US Attorney's Office* pour le district sud de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, l'*Office of Foreign Assets Control* du Département du Trésor américain et le Département des Services financiers de l'État de New York, et ce, afin de mettre un terme aux enquêtes menées pour avoir enfreint des lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques. Les amendes et pénalités imposées à la Banque dans le cadre de ce règlement global, incluaient notamment le paiement d'une amende s'élevant au total à 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros), la reconnaissance de responsabilité (*guilty plea*) de BNP Paribas SA, la société mère du Groupe BNP Paribas, pour avoir enfreint la loi pénale fédérale (*Conspiracy to violate the Trading with the Enemy Act and the International Emergency Economic Powers Act*) et la loi pénale de l'État de New York (*Conspiracy and Falsifying Business Records*), ainsi que la suspension, pour la succursale de New York de BNP Paribas, (a) de certaines opérations directes de compensation en dollars US pour une période d'un an (2015), portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations, et (b) de l'activité de compensation en dollars exercée en tant que banque correspondante pour des banques tierces à New York et Londres pour une période de deux ans. À la suite de ces accords, la Banque continue de faire l'objet d'un contrôle accru par les autorités de tutelle (y compris par le biais de la présence au sein de la Banque d'un consultant indépendant), qui surveillent le respect par la Banque des mesures correctives décidées en accord avec elles.

La Banque est actuellement impliquée dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la note 8.b *Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage* de ses états financiers consolidés pour 2015.

La Banque pourrait à nouveau être impliquée dans de telles procédures à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels de la Banque quelle que soit la période concernée.

RISQUES LIÉS À LA BANQUE, À SA STRATÉGIE, À SA GESTION ET À SES OPÉRATIONS

Risques liés à la mise en œuvre des plans stratégiques de la Banque.

La Banque a communiqué un certain nombre d'objectifs stratégiques, notamment dans un plan stratégique pour la période 2014-2016, présenté en mars 2014 et un plan de transformation de CIB pour la période 2016-2019, présenté en février 2016. Ces plans prévoient un certain nombre d'initiatives, notamment la simplification de l'organisation de la Banque et des opérations, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'adaptation de certaines activités à leur environnement économique, réglementaire et technologique et la mise en œuvre d'initiatives de développement.

Ils incluent un certain nombre d'objectifs financiers dont, entre autres, des objectifs relatifs au produit net bancaire, aux frais de gestion, aux résultats, aux ratios de solvabilité et à la rentabilité des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été initialement préparés pour les besoins de la planification interne et de l'allocation des ressources et sont fondés sur plusieurs hypothèses relatives à l'activité et aux conditions économiques. La Banque a donné un certain nombre d'informations relatives au déroulement du plan stratégique 2014-2016 le 5 février 2015 et le 5 février 2016, et a présenté le plan de transformation de CIB 2016-2019 le 5 février 2016.

Les résultats réalisés de la Banque sont susceptibles de différer significativement de ces objectifs pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

La Banque pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.

La Banque procède régulièrement à des acquisitions de sociétés. L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations

de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque pourrait voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé à la suite de ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait peser sur ses revenus et sa rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers ou du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiement et de financement ou le développement du financement participatif (*crowdfunding*). En particulier, de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données ou d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, *fintechs*) pourraient être plus compétitifs. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Il est également possible que la présence sur le marché mondial d'institutions financières publiques ou bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires ou que l'application d'exigences renforcées aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité), engendrent des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions de la Banque est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels de la Banque et sur sa situation financière.

La Banque constitue également des provisions pour risques et charges qui incluent notamment les provisions pour litiges. Toute perte liée à un risque non encore provisionné ou dépassant le niveau de provisions déjà comptabilisé aurait un impact défavorable sur les résultats opérationnels et, potentiellement, la situation financière de la Banque.

Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par la Banque pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettraient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de

couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures ineffectives sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque ainsi que de la dette de la Banque pourraient avoir un effet sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Banque et de certains autres actifs, ainsi que de la dette de la Banque dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette de la Banque au cours d'un exercice comptable, et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés de la Banque et en conséquence son résultat net. Tout ajustement de la valeur comptable affecte les capitaux propres et en conséquence le ratio d'adéquation des fonds propres de la Banque. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

Le changement attendu des principes comptables relatifs aux instruments financiers pourrait avoir un impact sur le bilan de la Banque ainsi que sur les ratios réglementaires de fonds propres et entraîner des coûts supplémentaires.

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers », destinée à remplacer la norme IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2018, après son adoption par l'Union européenne. Cette norme modifie et complète les règles relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle intègre un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues de crédit alors que le modèle actuel est fondé sur les pertes encourues, ainsi que de nouvelles règles concernant le régime comptable des instruments de couverture. La nouvelle approche fondée sur les pertes de crédit attendues pourrait entraîner des provisions pour dépréciation supplémentaires et significatives pour la Banque ainsi que l'augmentation de la volatilité de ses ratios réglementaires de fonds propres, et les coûts relatifs à l'application de ces règles engagés par la Banque pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats opérationnels.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable telle que la transaction que la Banque a conclu avec les autorités américaines en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux

sanctions économiques. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque, pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation de la Banque et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne (telle qu'illustrée par le lancement d'Hello bank! en 2014), et le développement du *cloud computing*. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il

est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Banque pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques de la Banque et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés de la Banque (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus pourraient provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'un changement défavorable d'environnement politique, militaire ou diplomatique, des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle d'envergure, une pandémie, des attentats, des conflits armés, ou toute autre situation d'urgence, pourraient affecter la demande des produits et services offerts par la Banque ou provoquer une brusque interruption des activités de la Banque en France ou à l'étranger et entraîner des pertes substantielles qui ne pourraient pas nécessairement être couvertes par une police d'assurance. Ces pertes peuvent concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer une suspension des activités, temporaire ou de plus long terme, des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

5.2 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans le Règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les notes annexes aux états financiers consolidés sont établies sur le périmètre de consolidation comptable.

Les principes de consolidation comptable et le périmètre de consolidation sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 8.j relatives aux états financiers consolidés.

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par le Groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres.

Ce périmètre prudentiel est décrit dans la note annexe 8.j aux états financiers consolidés. On notera en particulier que :

- les sociétés d'assurance sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel ;
- les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel ;
- les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte ; ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace, c'est-à-dire apportant un transfert significatif de risques.

► **TABLEAU N° 2 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL**

En millions d'euros	31 décembre 2015				
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ^(*)	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (annexe 2)
ACTIF					
Caisse, banques centrales	134 547	-	126	134 673	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	133 500	-	5	133 505	
Prêts et opérations de pensions	131 783	5 988	-	137 771	
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076	(80 468)	-	2 608	
Instruments financiers dérivés	336 624	(31)	(15)	336 578	
Instruments financiers dérivés de couverture	18 063	(104)	12	17 971	
Actifs financiers disponibles à la vente	258 933	(108 603)	4 501	154 831	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	945	1 740	-	2 685	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	1 360	-	-	1 360	2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	43 427	(1 442)	(3 302)	38 683	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	436	-	(40)	396	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	27	-	-	27	2
Prêts et créances sur la clientèle	682 497	1 051	5 473	689 021	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	137	387	(37)	487	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	26	-	-	26	2
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 555	-	9	4 564	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 757	(7 188)	-	569	
Actifs d'impôts courants et différés	7 865	(34)	103	7 934	
Comptes de régularisation et actifs divers	108 018	(5 217)	316	103 117	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 896	4 766	(594)	11 068	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	3 150	-	(594)	2 556	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	430	224	-	654	3
Immeubles de placement	1 639	(1 312)	-	327	
Immobilisations corporelles	21 593	(404)	110	21 299	
Immobilisations incorporelles	3 104	(156)	15	2 963	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	3 052	(156)	15	2 911	3
Écarts d'acquisition	10 316	(224)	-	10 092	3
TOTAL ACTIF	1 994 193	(193 378)	6 759	1 807 574	

En millions d'euros	31 décembre 2015				Référence au tableau de fonds propres (annexe 2)
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation (*)	Périmètre prudentiel	
DETTES					
Banques centrales	2 385	-	-	2 385	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	82 544	-	4	82 548	
Emprunts et opérations de pensions	156 771	-	-	156 771	
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118	(1 263)	-	51 855	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	198	-	-	198	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	467	-	-	467	5
Instruments financiers dérivés	325 828	(59)	(19)	325 750	
Instruments financiers dérivés de couverture	21 068	-	33	21 101	
Dettes envers les établissements de crédit	84 146	(1 696)	840	83 290	
Dettes envers la clientèle	700 309	(3 568)	4 488	701 229	
Dettes représentées par un titre	159 447	2 252	1 046	162 745	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 946	-	-	3 946	
Passifs d'impôts courants et différés	2 993	(366)	121	2 748	
Comptes de régularisation et passifs divers	88 629	(2 384)	141	86 386	
Provisions techniques des sociétés d'assurance	185 043	(185 043)	-	-	
Provisions pour risques et charges	11 345	(283)	41	11 103	
Dettes subordonnées	16 544	(823)	64	15 785	
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	-	-	-	-	4
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	14 670	-	-	14 670	5
TOTAL DETTES	1 894 116	(193 233)	6 759	1 707 642	
Capital et primes	26 970	-	-	26 970	6
Titres propres	(129)	-	-	(129)	
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	7 855	11	-	7 866	7
Réserves non distribuées	48 143	-	-	48 143	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	6 736	-	-	6 736	8
Résultat de l'exercice part du Groupe	6 694	-	-	6 694	9
Intérêts minoritaires	3 808	(156)	-	3 652	10
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	100 077	(145)	-	99 932	
TOTAL PASSIF	1 994 193	(193 378)	6 759	1 807 574	

(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.

En millions d'euros	31 décembre 2014 ^(*)			
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ^(*)	Périmètre prudentiel
ACTIF				
Caisse, banques centrales	117 473	(7)	197	117 663
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	156 546	-	5	156 551
Prêts et opérations de pensions	165 776	5 682	-	171 458
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	78 827	(75 858)	-	2 969
Instruments financiers dérivés	412 498	5	(18)	412 485
Instruments financiers dérivés de couverture	19 766	(85)	14	19 695
Actifs financiers disponibles à la vente	252 292	(106 282)	4 512	150 522
Prêts et créances sur les établissements de crédit	43 348	(1 206)	(4 122)	38 020
Prêts et créances sur la clientèle	657 403	1 395	5 971	664 769
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 603	-	-	5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 965	(8 436)	-	529
Actifs d'impôts courants et différés	8 628	(99)	124	8 653
Comptes de régularisation et actifs divers	110 088	(4 705)	325	105 708
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7 371	5 108	(660)	11 819
Immeubles de placement	1 614	(1 251)	-	363
Immobilisations corporelles	18 032	(397)	252	17 887
Immobilisations incorporelles	2 951	(141)	10	2 820
Écarts d'acquisition	10 577	(219)	-	10 358
TOTAL ACTIF	2 077 758	(186 496)	6 610	1 897 872

En millions d'euros	31 décembre 2014 ^(*)			
	Périmètre comptable	Retraitements des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ^(*)	Périmètre prudentiel
DETTES				
Banques centrales	1 680	-	-	1 680
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	78 912	-	(16)	78 896
Emprunts et opérations de pensions	196 733	-	-	196 733
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	57 632	(4 119)	-	53 513
Instruments financiers dérivés	410 250	(7)	(21)	410 222
Instruments financiers dérivés de couverture	22 993	-	32	23 025
Dettes envers les établissements de crédit	90 352	(1 393)	766	89 725
Dettes envers la clientèle	641 549	(3 617)	4 413	642 345
Dettes représentées par un titre	187 074	1 737	1 126	189 937
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 765	-	-	4 765
Passifs d'impôts courants et différés	2 920	(562)	173	2 531
Comptes de régularisation et passifs divers	87 722	(2 111)	93	85 704
Provisions techniques des sociétés d'assurance	175 214	(175 214)	-	-
Provisions pour risques et charges	12 337	(251)	40	12 126
Dettes subordonnées	13 936	(822)	4	13 118
TOTAL DETTES	1 984 069	(186 359)	6 610	1 804 320
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	93 689	(137)	-	93 552
TOTAL PASSIF	2 077 758	(186 496)	6 610	1 897 872

(*) Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel, mises en équivalence dans le périmètre comptable.

(**) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21

FILIALES SIGNIFICATIVES

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des sous-groupes et filiales significatifs de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 3 du présent chapitre.

Au regard du seuil retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les sous-groupes suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2015 :

- BNP Paribas Fortis ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;

- BancWest ;
- BNP Paribas Personal Finance ;
- BGL BNP Paribas ;
- Groupe TEB.

Les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces six sous-groupes. À ce titre, les sous-groupes BGL BNP Paribas et TEB sont également inclus dans le sous-groupe BNP Paribas Fortis.

FONDS PROPRES [Audité]⁽¹⁾

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Accès à l'activité des établissements de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Règlement (UE) n° 575/2013, instaurant les méthodes de calcul du ratio de solvabilité, a défini ce dernier comme le rapport entre le total des fonds propres prudentiels et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur égal à 12,5.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Ces éléments sont soumis aux dispositions transitoires.

Fonds propres de base de catégorie 1

Les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 sont composés principalement :

- des capitaux propres comptables en part du Groupe, retraités des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, non éligibles dans cette catégorie et de l'anticipation d'une distribution de dividende ;
- des réserves des intérêts minoritaires des entités régulées, écartées de leur surplus de capitalisation. Les intérêts minoritaires des entités non régulées sont exclus.

Les principaux ajustements réglementaires sont les suivants :

- gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- gains et pertes latents sur expositions souveraines ;
- corrections de valeur des instruments mesurés à la juste valeur, liées aux exigences d'évaluation prudente ;
- écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets d'impôts différés passifs ;
- impôts différés actifs nets dépendant de bénéfices futurs et résultant de déficits reportables ;
- pertes attendues sur les expositions sur actions ;
- part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.

L'ajustement portant sur les actions propres détenues ou bénéficiant d'une autorisation de rachat se retrouve dans les autres ajustements prudentiels.

(1) Dans le Document de référence, les informations identifiées par la mention [Audité] sont des informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés au titre des informations requises par IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1, et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

► **TABLEAU N° 3 : PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1**

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)	
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)
Capitaux propres comptables	99 932	-	93 552	-
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée non éligibles en CET1	(7 866)	-	(6 605)	-
Projet de distribution de dividende	(2 875)	-	(1 864)	-
Intérêts minoritaires non éligibles	(946)	1 047	(1 177)	1 645
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie comptabilisées directement en capitaux propres	(1 353)	-	(1 541)	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés comptabilisées directement en capitaux propres	(2 067)	(1 478)	(2 711)	(2 271)
Corrections de valeur supplémentaires, liées aux exigences d'évaluation prudente	(1 120)	-	(1 310)	-
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(13 509)	-	(13 760)	-
Impôts différés actifs nets, résultant de déficits reportables	(139)	871	(26)	1 206
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	(865)	16	(718)	20
Autres ajustements prudentiels	370	239	679	208
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET 1)	69 562	695	64 519	808

(*) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21.

(**) Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont composés d'instruments subordonnés, ayant principalement les caractéristiques suivantes :

- ils sont perpétuels et ne contiennent aucune incitation de remboursement ;
- ils ne sont pas détenus par l'établissement, ses filiales ou toute entreprise détenue à 20 % ou plus ;
- ils possèdent une capacité d'absorption des pertes ;
- ils peuvent comporter une option de rachat, au plus tôt cinq ans après la date d'émission, exerçable à la discrétion de l'émetteur⁽¹⁾ ;
- ils ont une rémunération provenant d'éléments distribuables et pouvant être annulée sans contrainte pour l'établissement.

Cette catégorie est également constituée de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de base dans leur limite d'éligibilité.

Les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 sont déduites de cette catégorie.

Fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de dettes subordonnées ne comportant pas d'incitation de rachat, ainsi que de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de catégorie 1 dans leur limite d'éligibilité. Une décote prudentielle est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Les déductions prudentielles des fonds propres de catégorie 2 concernent principalement :

- les détentions d'instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités financières significatives ;
- les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres de catégorie 2.

Dispositions transitoires

Le Règlement CRR permet de mettre en place progressivement jusqu'en 2024 les modalités de calcul introduites par Bâle 3 plein. La Communication de l'ACPR en date du 12 décembre 2013 précise les pourcentages à appliquer aux filtres et déductions prudentiels. Les principaux éléments soumis à ces dispositions transitoires sont les retraitements sur les réserves des intérêts minoritaires, les impôts différés, les gains latents sur titres disponibles à la vente et les détentions d'investissement dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 d'autres entités du secteur financier.

Les dettes subordonnées émises avant le 31 décembre 2010, non admissibles en Bâle 3 plein, mais admissibles sous la réglementation précédente, peuvent être reconnues dégressivement dans les fonds propres de catégorie 1 ou 2, en fonction de leur éligibilité antérieure (dettes *grandfathered*).

(1) Sous réserve de l'autorisation du superviseur.

► TABLEAU N° 4 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)		
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves					
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 970	-	26 951	-	
<i>dont actions ordinaires</i>	26 970	-	26 951	-	
Bénéfices non distribués	48 686	-	50 230	-	
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	6 736	-	6 092	-	
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	2 706	1 047	2 900	1 645	
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 536	-	(1 947)	-	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET 1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES	88 634	1 047	84 226	1 645	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	(19 072)	(352)	(19 707)	(837)	Détail en annexe 2
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	69 562	695	64 519	808	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	8 159	2 945	7 023	3 800	Détail en annexe 2
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	(867)	(832)	(1 115)	(1 115)	Détail en annexe 2
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	7 292	2 113	5 908	2 685	
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	76 854	2 808	70 427	3 493	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	10 979	184	8 295	240	Détail en annexe 2
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(1 913)	865	(1 505)	1 012	Détail en annexe 2
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	9 066	1 049	6 790	1 252	
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	85 920	3 857	77 217	4 745	

(*) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21.

(**) Montant soumis à traitement pré-règlement ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes *grandfathered* des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

Les fonds propres totaux phasés s'élèvent à 85,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit un ajustement transitoire de 3,9 milliards d'euros par rapport au montant Bâle 3 plein. Cet ajustement transitoire est essentiellement lié aux dettes *grandfathered* AT1 pour 3 milliards d'euros. Le détail est donné en annexe 2.

Le détail des instruments de dettes reconnus en fonds propres, ainsi que leurs caractéristiques, telles que requises par le règlement d'exécution n° 1423/2013 sont disponibles dans la section *Dettes BNP Paribas* du site des relations investisseurs : www.invest.bnpparibas.com.

► **TABLEAU N° 5 : ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES**

En millions d'euros	Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET 1)	
1^{er} janvier 2015 (*)	64 519
Fonds propres de base de catégorie 1 : Instruments et réserves	4 408
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	19
<i>dont actions ordinaires</i>	19
Bénéfices non distribués	403
Autres éléments du résultat global accumulés	644
Intérêts minoritaires	(194)
Bénéfices annuels, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 536
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	635
<i>dont corrections de valeur supplémentaires</i>	190
<i>dont écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles</i>	251
<i>dont impôts différés actifs nets dépendant de bénéfices futurs et résultant de déficits reportables</i>	(113)
<i>dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie</i>	188
<i>dont montants négatifs résultant du calcul des pertes attendues</i>	(147)
<i>dont pertes et gains sur passifs évalués à la juste valeur, liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement</i>	(212)
<i>dont ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés</i>	644
<i>dont autres ajustements réglementaires</i>	(166)
31 décembre 2015	69 562
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1	
1^{er} janvier 2015	5 908
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	1 136
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	248
Prêts aux entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	193
Autres	55
31 décembre 2015	7 292
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	
1^{er} janvier 2015	6 790
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	2 684
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(408)
Prêts aux entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	(366)
Autres	(42)
31 décembre 2015	9 066

(*) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21.

► **TABLEAU N° 6 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES**

En millions d'euros	Phasé	
	Tier 1	Tier 2
1^{er} janvier 2015	6 985	8 324
Émissions	2 095	3 834
Remboursements	(945)	(78)
Décote prudentielle	-	(1 272)
Autres	(10)	150
31 décembre 2015	8 125	10 958

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

► **TABLEAU N° 7 : ACTIFS PONDÉRÉS(*) PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER**

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2015							
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres activités	Total	
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services			
Risque de crédit	179 089	141 022	92 042	8 988	1 440	26 700	449 282	Détail en section 5.4
Approche IRBA	116 985	14 377	86 769	6 396	1 069	3 145	228 740	
Approche standard	62 105	126 645	5 273	2 592	372	23 556	220 542	
Titrisation	909	646	221	9 676	1	1 173	12 625	Détail en section 5.5
Approche IRBA	757	79	221	9 675	1	1 173	11 905	
Approche standard	151	567	0	2	0	0	720	
Risque de contrepartie	2 636	909	23	24 021	1 548	91	29 228	Détail en section 5.6
Contreparties centrales (CCP)	0	0	0	1 385	1 048	0	2 432	
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	138	334	22	2 919	12	81	3 507	
Risque de contrepartie (hors CCP et CVA)	2 498	575	1	19 718	488	10	23 289	
Risque de participations en actions	5 329	33 595	2 869	1 962	358	13 966	58 079	Détail en section 5.7
Risque de marché	170	424	1 488	19 573	57	2 052	23 764	Détail en section 5.7
Modèle interne	0	28	280	18 693	0	2 038	21 039	
Approche standard	170	395	1 208	142	57	14	1 986	
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	0	0	0	739	0	0	739	
Risque opérationnel	16 367	15 706	9 122	15 456	2 675	1 222	60 548	Détail en section 5.10
TOTAL	204 501	192 301	105 765	79 677	6 079	45 203	633 527	Détail en section 5.2

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2014 Proforma							
	Retail Banking & Services		Corporate & Institutional Banking			Autres Activités	Total	
	Domestic Markets	International Financial Services	Corporate Banking	Global Markets	Securities Services			
Risque de crédit	180 201	137 391	81 824	10 949	1 434	30 558	442 358	Détail en section 5.4
Approche IRBA	102 193	12 482	75 815	7 611	986	4 964	204 051	
Approche standard	78 008	124 909	6 009	3 338	448	25 594	238 307	
Titrisation	666	598	371	10 161	1	2 191	13 988	Détail en section 5.5
Approche IRBA	666	42	371	10 160	1	2 191	13 430	
Approche standard	0	556	0	1	0	0	558	
Risque de contrepartie	3 172	956	18	24 439	1 393	17	29 995	Détail en section 5.6
Contreparties centrales (CCP)	0	0	0	1 602	967	0	2 570	
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	113	287	14	2 356	21	8	2 800	
Risque de contrepartie (hors CCP et CVA)	3 059	669	4	20 480	404	9	24 625	
Risque de participations en actions	4 260	32 173	3 031	2 382	266	16 584	58 696	Détail en section 5.7
Risque de marché	83	399	808	17 178	34	1 854	20 357	Détail en section 5.7
Modèle interne	0	33	20	16 408	28	1 852	18 341	
Approche standard	83	367	788	96	6	2	1 342	
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	0	0	0	674	0	0	674	
Risque opérationnel	13 445	14 562	7 944	14 681	2 587	1 214	54 433	Détail en section 5.10
TOTAL	201 827	186 080	93 997	79 789	5 715	52 419	619 827	Détail en section 5.2

(*) La typologie des risques utilisée est détaillée en section 5.3.

Les actifs pondérés par pôle sont présentés en tenant compte de la nouvelle organisation du Groupe.

La répartition des actifs pondérés par pôle d'activité atteste du caractère diversifié des activités du Groupe avec 63 % consacrés au Retail Banking & Services (dont 32 % sur Domestic Markets et 30 % sur International Financial Services), 30 % au Corporate & Institutional Banking et 7 % aux Autres Activités.

L'augmentation des actifs pondérés du Groupe atteint 14 milliards d'euros sur 2015, avec une hausse de 12 milliards d'euros sur Corporate Banking et de 6 milliards d'euros sur IFS, principalement sur Personal Finance, en partie compensée par une baisse de 7 milliards d'euros sur Autres Activités essentiellement suite à la cession du solde de la participation dans Klépierre.

► TABLEAU N° 8 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1

Les commentaires relatifs aux variations constatées sur l'année 2015 se trouvent ci-après ainsi que dans les différentes sections concernées.

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	449 282	35 943	442 358	35 389	6 924	554
Risque de crédit - Approche IRBA	228 740	18 299	204 051	16 324	24 689	1 975
Administrations centrales et banques centrales	4 091	327	3 545	284	546	44
Entreprises	163 149	13 052	150 540	12 043	12 609	1 009
Établissements	9 832	787	12 138	971	(2 306)	(184)
Clientèle de détail	51 532	4 123	37 699	3 016	13 833	1 107
Autres Actifs Risqués	136	11	129	10	7	1
Risque de crédit - Approche Standard	220 542	17 643	238 307	19 065	(17 765)	(1 421)
Administrations centrales et banques centrales	5 196	416	4 069	325	1 126	91
Entreprises	94 523	7 562	95 586	7 647	(1 064)	(85)
Établissements	6 280	502	7 972	638	(1 692)	(135)
Clientèle de détail	74 908	5 993	90 432	7 235	(15 524)	(1 242)
Autres Actifs Risqués	39 636	3 171	40 248	3 220	(612)	(49)
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	12 625	1 010	13 988	1 119	(1 362)	(109)
Positions de titrisation - Approche IRBA	11 905	952	13 430	1 074	(1 525)	(122)
Positions de titrisation - Approche Standard	720	58	558	45	162	13
Risque de contrepartie	29 228	2 338	29 995	2 399	(767)	(61)
Risque de contrepartie - Approche IRBA	26 060	2 085	26 579	2 126	(520)	(42)
Contreparties centrales (CCP) - hors fonds de défaillance	751	60	886	71	(134)	(11)
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	2 979	238	2 379	190	599	48
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	22 330	1 786	23 314	1 865	(985)	(79)
Administrations centrales et banques centrales	786	63	892	71	(106)	(9)
Entreprises	16 836	1 347	17 411	1 393	(575)	(46)
Établissements	4 707	377	5 010	401	(304)	(24)
Clientèle de détail	1	0	1	0	0	0
Risque de contrepartie - Approche Standard	3 169	253	3 416	273	(247)	(20)
Contreparties centrales (CCP) - fonds de défaillance	554	44	592	47	(38)	(3)
Contreparties centrales (CCP) - hors fonds de défaillance	1 127	90	1 092	87	35	3
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	528	42	421	34	107	9
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	960	77	1 311	105	(351)	(28)
Administrations centrales et banques centrales	1	0			1	0
Entreprises	807	65	1 074	86	(267)	(21)
Établissements	146	12	233	19	(88)	(7)
Clientèle de détail	6	0	4	0	2	0
Risque de participations en actions	58 079	4 646	58 696	4 696	(617)	(49)
Méthode de pondération simple	48 260	3 861	50 171	4 014	(1 911)	(153)
Approche Standard	9 819	786	8 525	682	1 294	104
Risque de marché	23 764	1 901	20 357	1 628	3 407	273
Modèle Interne	21 039	1 683	18 341	1 467	2 698	216
VaR	7 714	617	5 209	417	2 505	200
VaR Stressée	8 590	687	8 967	717	(377)	(30)
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration	3 849	308	3 228	258	621	50
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation	886	71	937	75	(51)	(4)
Approche Standard	1 986	159	1 342	107	644	52
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	739	59	674	54	64	5
Risque opérationnel	60 548	4 844	54 433	4 355	6 115	489
Approche Modèle interne AMA	45 518	3 641	40 700	3 256	4 817	385
Approche Standard	9 090	727	8 727	698	363	29
Approche de Base	5 941	475	5 006	401	935	74
TOTAL	633 527	50 682	619 827	49 586	13 699	1 096

La variation des actifs pondérés entre les deux arrêtés s'explique par les effets suivants :

- effet change : impact de la variation des cours de change sur les expositions au titre du risque de crédit ;
- effet volume : impact de la variation des expositions au risque (EAD) ;
- effet paramètres : impact de la variation des paramètres de risque ;
- effet périmètre : impact du changement de périmètre de consolidation ;
- effet méthode : impact du changement de la méthode de calcul des actifs pondérés entre deux arrêtés (notamment passage en approche avancée ou changement de méthode tel que défini par le superviseur).

► TABLEAU N° 9 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'EFFETS

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2014	Type d'effets						Total Variation	31 décembre 2015	
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres			
Risque de crédit	442 358	8 605	17 912	(8 284)	2 031	(8 559)	(4 782)	6 924	449 282	Détail en section 5.4
Titrisation du portefeuille bancaire	13 988	851	(2 080)	(99)	-	-	(36)	(1 363)	12 625	Détail en section 5.5
Risque de contrepartie	29 995	59	(308)	(922)	-	-	404	(767)	29 228	Détail en section 5.6
Risque de participations en actions	58 696	215	2 243	(38)	(1 513)	-	(1 524)	(617)	58 079	Détail en section 5.7
Risque de marché	20 357	-	1 619	1 015	-	47	726	3 407	23 764	Détail en section 5.7
Risque opérationnel	54 433	-	367	4 816	435	524	(28)	6 115	60 548	Détail en section 5.10
TOTAL	619 827	9 731	19 753	(3 513)	953	(7 987)	(5 237)	13 700	633 527	

Les principaux effets expliquant la hausse des actifs pondérés de 14 milliards d'euros sur l'année 2015 sont les suivants :

- un effet à la hausse de 10 milliards d'euros lié au change, principalement sur le dollar américain et la livre turque ;
- une augmentation en lien avec l'activité de 20 milliards d'euros, dont 18 milliards sur le risque de crédit ;
- des effets paramètres à la baisse sur le risque de crédit à hauteur de - 8 milliards d'euros notamment avec l'amélioration des paramètres de risque chez BancWest, BGZ et sur la Banque De Détail en Belgique, ainsi qu'un effet maturité sur le portefeuille de Corporate Banking ;
- l'évolution des paramètres de risque pris en compte dans le calcul du risque opérationnel conduisant à une hausse de 5 milliards d'euros ;
- un effet net sur les évolutions du périmètre prudentiel de + 1 milliard d'euros avec essentiellement l'acquisition par Arval de la flotte automobile de General Electric Capital en Europe et la cession du solde de la participation dans Klépierre ;
- des changements de méthode conduisant une réduction des actifs pondérés principalement sur le risque de crédit avec notamment le passage de BNL SpA en méthode avancée pour la clientèle de détail (- 4 milliards d'euros).

Les commentaires relatifs aux variations principales constatées sur l'année 2015 pour chaque type de risque se trouvent dans les différentes sections concernées.

ACTIFS PONDÉRÉS – IMPACT DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les dispositions transitoires applicables au calcul des actifs pondérés au 31 décembre 2015 correspondent à la part des plus-values latentes qui ne sont pas reprises dans la valeur d'exposition au risque de participations en actions puisqu'elles sont exclues des fonds propres. Ainsi, au 31 décembre 2015, les actifs pondérés du Groupe sont de 629,6 milliards d'euros en tenant compte de ces dispositions transitoires et de 633,5 milliards d'euros avec la pleine application de la réglementation Bâle 3.

► TABLEAU N° 10 : ACTIFS PONDÉRÉS – DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Phasé	Dispositions transitoires(*)	Phasé	Dispositions transitoires(*)
TOTAL ACTIFS PONDÉRÉS	629 626	(3 901)	614 449	(5 378)
dont Risque de participations en actions	54 179	(3 901)	53 318	(5 378)

(*) Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET ANTICIPATION DES BESOINS EN CAPITAL

MÉCANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE

Le mécanisme de surveillance unique est le dispositif de surveillance bancaire de la zone euro. C'est, avec le mécanisme de résolution unique et le système de garantie des dépôts, un des trois piliers de l'Union Bancaire initiée en juin 2012 par les Institutions européennes en réponse à la crise financière de la zone euro.

Dans ce cadre, la BCE est depuis le 4 novembre 2014 le superviseur direct de BNP Paribas. La BCE s'appuie sur les Autorités Nationales Compétentes afin d'exercer sa mission.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BNP Paribas est soumis à plusieurs réglementations :

- la réglementation bancaire déclinée en Europe dans le cadre de la CRD IV couvrant également la surveillance ;
- la réglementation de surveillance complémentaire des conglomérats financiers de par ses activités bancaires et d'assurance.

À ce titre, l'activité d'assurance de BNP Paribas est soumise à la réglementation des assurances Solvabilité I au 31 décembre 2015.

Exigences liées à la réglementation bancaire et à la surveillance

Avec la mise en application de la réglementation Bâle 3 depuis 1^{er} janvier 2014, l'exigence minimale des ratios est augmentée progressivement jusqu'en 2019.

Le Groupe est tenu de respecter à horizon 2019 un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 4,5 % au titre du Pilier 1, un ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) de 6 % et un ratio de solvabilité (Total de fonds propres) au moins égal à 8 %.

Avec des ratios phasés CET1 de 11 %, Tier 1 de 12,2 % et de fonds propres total de 13,6 % au 31 décembre 2015, le Groupe respecte largement les exigences ci-dessus.

Fonds propres CET1

En complément de l'exigence minimale de CET1 (Pilier 1) de 4,5 %, BNP Paribas est soumis progressivement à compter du 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui sont les suivantes :

- le coussin de conservation des fonds propres constitué de fonds propres de base de catégorie 1 est égal, à horizon 2019, à 2,5 % du montant total des expositions au risque. Il vise à absorber les pertes dans une situation d'intense tension économique ;
- le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) est défini par le FSB selon la méthode décrite au paragraphe *Indicateurs G-SIBs* ci-après. Ce coussin, actuellement fixé à 2 % pour le Groupe à l'horizon 2019, vise à réduire le risque de faillite des grands établissements. Le coussin pour les établissements d'importance systémique domestique (D-SIBs) fixé à 1,5 % est inférieur au coussin G-SIBs de 2 % et est en conséquence non contraignant ;
- le coussin de fonds propres contracyclique est mis en place en cas de croissance excessive du crédit. Il s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que la Banque a dans cette juridiction. Compte tenu des taux de coussin par pays publiés au 31 décembre 2015, le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel.

Il n'y a pas d'exigence à ce jour pour le coussin pour risque systémique.

Pour sa part, le second pilier de l'accord de Bâle prévoit que le superviseur détermine si les dispositions, stratégies, procédures et mécanismes mis en œuvre par le Groupe d'une part, et les fonds propres qu'il détient d'autre part, garantissent une gestion et une couverture adéquates de ses risques. Cet exercice d'évaluation par les superviseurs de l'adéquation des dispositifs et des fonds propres aux niveaux de risques présentés par les établissements bancaires est désigné dans la réglementation sous le terme de SREP (*Supervisory Review Evaluation Process*).

À la suite de la notification par la BCE des résultats du SREP annuel de 2015, l'exigence de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) que le Groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 10 % en 2016 y compris le coussin G-SIB de 0,5 %. Avec un ratio CET1 phasé de 11 % au 31 décembre 2015 (ratio plein de 10,9 %), BNP Paribas est largement au-dessus du niveau minimal d'exigence applicable en 2016. Le niveau anticipé d'exigence de fonds propres CET1 de Bâle 3 plein s'élève à 11,5 % en 2019 compte tenu de la hausse progressive du coussin G-SIB à 2 % en 2019.

La recommandation générale de la BCE est que le ratio de CET1 suive une évolution linéaire jusqu'au niveau anticipé d'exigence de CET1 plein de 11,5 % en 2019.

► **TABLEAU N° 11 : EXIGENCE GLOBALE DE CET1 ANTICIPÉE INCLUANT LES RÉSULTATS DU SREP 2015 - PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE**

	2016	2017	2018	À partir de 2019
Exigences minimales de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Coussin de conservation et Pilier 2 ^(*)	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
CET1 incluant les résultats du SREP 2015	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %
TOTAL CET1	10,0 %	10,5 %	11,0 %	11,5 %

(*) Compte tenu de la décision de la BCE de prise en compte en pleine application dès 2016.

Le Groupe compte atteindre un ratio CET1 plein de 11,5 % dès mi-2017 grâce à sa génération organique et à sa politique de gestion active du capital (environ 35 points de base par an) et en outre, par la cession ou l'introduction en Bourse de First Hawaiian Bank qui pourrait augmenter le ratio de CET1 de 40 points de base⁽¹⁾. Au-delà, BNP Paribas a pour objectif un ratio de CET1 de 12 % à partir de 2018. Cet objectif tient compte d'un coussin (*management buffer*) de 50 points de base, cohérent avec la forte et récurrente génération organique de capital du Groupe et la progression de son ratio observées au travers du cycle.

Les ratios du Groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée. Chaque entité lorsqu'elle est supervisée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres (voir paragraphe *Gestion du capital des entités locales*).

Total de fonds propres (y compris Tier 1 et Tier 2)

Le Pilier 2 ne s'applique aujourd'hui qu'au ratio CET1 ainsi que confirmé par la BCE dans le cadre du SREP 2015. Ainsi, le ratio Tier 1 et le ratio Total de fonds propres pour BNP Paribas SA et ses filiales doivent satisfaire :

- respectivement le ratio minimum Tier 1 et le ratio minimum total de fonds propres à tout moment selon l'article 92 (1) points b) et c) de la CRR ;
- l'exigence globale de coussin de fonds propres selon l'article 128 (6) de la CRD 4, telle que mise en place dans les lois nationales respectives.

Sur ces bases susceptibles d'évolution dans le cadre de l'exercice annuel du SREP, les niveaux d'exigences anticipés de fonds propres de catégorie 1 et de total de fonds propres correspondent donc aux tableaux présentés ci-après.

► **TABLEAU N° 12 : EXIGENCE GLOBALE DE TIER 1 ANTICIPÉE SUR LA BASE DU SREP 2015 - PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE**

	2016	2017	2018	À partir de 2019
Exigences minimales (Pilier 1)				
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Exigences supplémentaires^(*)				
Coussin de conservation	0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %
TOTAL TIER 1	7,125 %	8,25 %	9,375 %	10,5 %

(*) Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel d'après les informations disponibles au 31 décembre 2015. Aucune exigence n'est fixée à cette date pour le coussin systémique.

► **TABLEAU N° 13 : EXIGENCE DE TOTAL DE FONDS PROPRES ANTICIPÉE SUR LA BASE DU SREP 2015 - PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE**

	2016	2017	2018	À partir de 2019
Exigences minimales (Pilier 1)				
Total fonds propres (Tier 1 + Tier 2)	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
Exigences supplémentaires^(*)				
Coussin de conservation	0,625 %	1,25 %	1,875 %	2,5 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %
TOTAL FONDS PROPRES	9,125 %	10,25 %	11,375 %	12,5 %

(*) Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à BNP Paribas n'est pas matériel d'après les informations disponibles au 31 décembre 2015. Aucune exigence n'est fixée à cette date pour le coussin systémique.

(1) Sous réserve des conditions de marché et des autorisations réglementaires.

Le Groupe a pour objectif d'atteindre un ratio total de fonds propres supérieur à 15 % au 1^{er} janvier 2019. Dans ce cadre, le Groupe a pour objectif de réaliser au cours de trois prochaines années⁽¹⁾ des émissions de 1,5 à 2 milliards d'euros d'Additional Tier 1 par an et environ 2 à 3 milliards d'euros de dettes subordonnées Tier 2 par an.

TLAC

L'exigence de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) est de 20,5 % des actifs pondérés au 1^{er} janvier 2019, et de 22,5 % au 1^{er} janvier 2022, y compris le coussin de conservation de 2,5 % et le coussin G-SIB de BNP Paribas de 2 %.

Le Groupe a pour objectif un ratio TLAC minimum de 21,0 % au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe réalisera environ 30 milliards d'euros d'émissions de dettes senior éligibles au TLAC d'ici le 1^{er} janvier 2019⁽¹⁾ compte tenu d'un niveau de 2,5 % de *Minimum Requirement for Eligible Liabilities* (MREL) éligibles au TLAC, en anticipation de l'exigence renforcée en 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Résolution dite BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*), transposée en droit français par ordonnance en août 2015, et afin de permettre pour les banques françaises d'importance systémique de répondre à l'exigence TLAC, le gouvernement français a rendu public le 27 décembre 2015 son projet de modification de la hiérarchie des créanciers des établissements de crédit en liquidation et en résolution visant à créer une nouvelle catégorie de dette senior non préférée qui absorbera les pertes avant la dette senior actuelle mais après les dettes subordonnées.

Respect de la réglementation de surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Le Groupe BNP Paribas est également soumis à une surveillance complémentaire en tant que conglomérat financier, en application d'une directive européenne transposée en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014. À ce titre, un conglomérat financier est tenu de respecter une exigence complémentaire liée aux activités d'assurance en matière d'adéquation des fonds propres consolidés : pour cela, le besoin de marge de solvabilité des entités ayant une activité d'assurance est ajouté à l'exigence de solvabilité bancaire et la somme est comparée au

total des fonds propres du conglomérat financier pour déterminer un excédent, ou une insuffisance, de fonds propres.

Au 31 décembre 2015, l'excédent en fonds propres du conglomérat en Bâle 3 phasé est estimé à 35,0 milliards d'euros.

Exigences liées aux activités Assurance

Les activités d'assurance de BNP Paribas sont soumises au 31 décembre 2015 à la réglementation Solvabilité I (cf. section 5.11 *Risques d'assurance*).

La réglementation Solvabilité II entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette nouvelle norme s'impose à tous les assureurs européens pour le calcul du ratio de couverture.

L'objectif de Solvabilité II est de remplacer les règles Solvabilité I afin de :

- favoriser des processus de gestion des risques plus proches des risques effectivement portés par les assureurs ;
- homogénéiser les réglementations de l'activité d'assurance en Europe ;
- renforcer les pouvoirs des superviseurs.

Pour cela, Solvabilité II s'appuie sur trois piliers qui visent à :

- Pilier 1 : évaluer la solvabilité par une approche de type « Capital Économique » ;
- Pilier 2 : mettre en œuvre des exigences qualitatives, c'est-à-dire des règles de gouvernance et de gestion des risques dont l'évaluation prospective des risques. Ce dispositif complémentaire est appelé ORSA (*Own Risk & Solvency Assessment*) ;
- Pilier 3 : améliorer la transparence de l'activité d'assurance en refondant les reportings à destination du public et du superviseur sur la solvabilité.

BNP Paribas Cardif est prêt pour l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation tant sur les aspects de gestion des risques et de gouvernance que sur les aspects calculatoires et reportings.

(1) Sous réserve des conditions de marché.

INDICATEURS G-SIBS

Le Comité de Bâle évalue l'importance systémique des banques dans un contexte global. L'importance systémique est la mesure de l'impact de la faillite d'une banque sur le système financier dans son ensemble et plus largement sur le système économique.

L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé « *Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement* » (BCBS 255).

L'évaluation de l'importance systémique d'une banque définit le montant du coussin G-SIB à prendre en compte dans les ratios de fonds propres de manière progressive à compter de 2016.

BNP Paribas a communiqué en avril 2015 les indicateurs G-SIBs au 31 décembre 2014. Sur la base de ces indicateurs, le FSB a publié le 3 novembre 2015 la liste des banques d'importance systémique pour 2015. BNP Paribas est affecté au groupe 3 avec une exigence complémentaire de fonds propres de base de catégorie 1 fixée à 2 % qui est soumise à un calcul progressif de mise en place sur trois ans à partir de 2016.

La prochaine actualisation des indicateurs du Groupe sera publiée fin avril 2016.

PROCESSUS PILIER 2

Le SREP réalisé par le superviseur possède son équivalent interne au sein des établissements dans le dispositif d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*). L'ICAAP est le processus annuel par lequel les établissements évaluent l'adéquation de leurs fonds propres avec leurs mesures internes des niveaux de risque générés par leurs activités usuelles.

L'ICAAP au sein du Groupe BNP Paribas se concentre sur deux thèmes principaux, la revue des risques et la planification des besoins en capital.

La revue des risques est une revue exhaustive des politiques de gestion et des règles de contrôle interne applicables aux risques du Pilier 1 spécifiés par la réglementation de Bâle, ainsi qu'aux risques du Pilier 2, tels que définis dans la typologie des risques retenue par le Groupe.

La planification des besoins en capital s'appuie sur les données financières réalisées et estimées les plus récentes au moment de l'exercice. Elles sont utilisées pour projeter les besoins futurs en capital, en intégrant notamment l'objectif d'une notation de très haute qualité destinée à préserver ses capacités d'origination, les objectifs de développement commercial du Groupe ainsi que les changements réglementaires à venir. La planification des besoins en capital consiste en pratique à comparer les cibles définies par le Groupe en termes de solvabilité avec les projections des besoins futurs en capital, puis à tester la résistance de ces projections dans un environnement macroéconomique dégradé.

Sur la base de la CRD 4/CRR, les risques du Pilier 1 sont couverts par le capital réglementaire et calculés conformément aux méthodologies définies dans les textes. Les risques du Pilier 2 bénéficient d'approches qualitatives, de cadres de suivi dédiés, et d'évaluations quantitatives le cas échéant.

Les définitions du SREP et de l'ICAAP, ainsi que les modalités de leur interaction, étaient jusqu'en 2014 définies dans les « *Guidelines on the Application of the Supervisory Review Process under Pillar 2* » du 25 janvier 2006 publiées par le CEBS.

Cette directive a été complétée le 19 décembre 2014 par l'ABE avec des « *Guidelines on common procedures and methodologies for the supervisory review and evaluation process (SREP)* ». Ces orientations, proposent aux superviseurs une méthodologie commune et détaillée leur permettant de mener à bien leur exercice de SREP selon un standard européen. Les orientations du SREP de l'ABE seront applicables au 1^{er} janvier 2016, avec des dispositions transitoires jusqu'en 2019.

RÉTABLISSEMENT ET RÉOLUTION

Plan de rétablissement et de résolution

BNP Paribas a remis en décembre 2015 à l'ACPR la version 2015 actualisée de son Plan de Rétablissement et de Résolution (PRR). Ce plan, de niveau Groupe, décrit les options de rétablissement disponibles en cas de crise grave, et rassemble les informations nécessaires aux autorités pour en gérer la résolution éventuelle. Le plan de rétablissement a également été remis à la BCE, et la documentation relative à la résolution sera transmise au Conseil de Résolution Unique par l'ACPR.

Ce PRR actualisé, établi en conformité avec les recommandations du Conseil de stabilité financière, et avec les dispositions de la loi bancaire française, modifiée par la transposition en août 2015 de la Directive Européenne BRRD, a été soumis à l'examen du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration, qui en a approuvé les orientations dans sa séance du 3 décembre 2015. Le Président de ce Comité a par la suite présenté ces travaux lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2015. Le Conseil d'administration a approuvé le Plan de Rétablissement lors de cette séance.

Le plan actualisé inclut une mise à jour des éléments chiffrés, tient compte des évolutions dans l'organisation et les activités du Groupe, et a été approfondi et complété par rapport à la version 2014, en tenant compte des demandes des autorités participant au collège de gestion de crise (*Crisis Management Group* – CMG) et des évolutions des réglementations européennes.

Ce collège de gestion de crise, composé, sous l'égide de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et du Conseil de Résolution Unique, des autorités concernées de la Belgique, des États-Unis et de l'Italie, ainsi que la Banque Centrale Européenne et l'Autorité Bancaire Européenne, s'est réuni en séance plénière en avril 2015, et en séances spécifiques avec les autorités de l'Italie, la Belgique et des États-Unis en juillet et octobre 2015. Le collège de gestion de crise a ainsi été réuni quatre fois durant l'année 2015.

BNP Paribas a également remis en décembre 2015 aux autorités américaines un plan de résolution en vertu de la Règle 165(d) en application du Dodd-Frank Act. Ce plan couvre les activités de BNP Paribas aux États-Unis, et constitue également une partie du plan de niveau Groupe.

Évolutions de la réglementation

BNP Paribas suit avec attention les évolutions réglementaires relatives au Rétablissement et à la Résolution des banques, et notamment :

- la transposition de la Directive Européenne BRRD dans les lois des États membres de l'Union européenne, qui a eu lieu pour la presque totalité des États membres dans le courant de l'année 2015 ;
- la création, qui découle de la transposition de la BRRD, de Collèges de Résolution européens, réunissant de nombreuses autorités de pays européens, et dont l'articulation avec les CMG existants reste à préciser ;
- les modifications statutaires de la hiérarchie d'insolvabilité bancaire votées ou annoncées dans certains pays européens (notamment en Allemagne, Italie et France) ;
- la future exigence de MREL (*Minimum Requirement for Eligible Liabilities*) qui peut être exigée à partir de janvier 2016, et qui a fait l'objet de consultations de l'Autorité Bancaire Européenne. Un acte délégué de la Commission européenne pour en préciser les détails est attendu en 2016 ;
- les travaux du Conseil de Stabilité Financière sur le TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*), qui ont abouti à la publication en novembre 2015 de recommandations qui doivent être appliquées aux banques systémiques G-SIB (Global Systemically Important Banks) à partir de 2019. Le Conseil de Stabilité Financière poursuit ses travaux sur le TLAC interne applicable aux groupes bancaires ;

- la création à partir du 1^{er} janvier 2016 du Fonds de Résolution Unique qui sera alimenté par les cotisations des banques de la zone euro ;
- les discussions autour de la création d'un fonds de garantie des dépôts européen (*European Deposit Insurance Scheme – EDIS*).

RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle 3/CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de filet de sécurité – *back stop*).

L'acte délégué modifiant le règlement (EU) n° 575/2013 adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 précise les modalités de calcul par rapport au texte initial de 2013. Le ratio fait l'objet d'une collecte de données selon des états réglementaires depuis le 1^{er} janvier 2014 et fait l'objet d'une obligation d'information publique depuis le 1^{er} janvier 2015. La Commission européenne soumettra au Parlement européen et au Conseil, le 31 décembre 2016 au plus tard, un rapport sur l'impact de l'efficacité du ratio de levier assorti, s'il y a lieu, d'une proposition législative, en vue du passage à une mesure contraignante en 2018.

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 à une exposition calculée à partir du bilan et des engagements de hors-bilan évalués selon une approche prudentielle. Les instruments dérivés et les opérations de pensions font notamment l'objet de retraitements spécifiques.

➤ TABLEAU N° 14 : RATIO DE LEVIER

➤ Ratio de levier et passage du bilan prudentiel à l'exposition de levier

En milliards d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) plein(*)	74	71
Total bilan prudentiel	1 808	1 898
Ajustements relatifs aux instruments dérivés	(105)	(24)
Ajustements relatifs aux opérations de pensions, prêts/emprunts de titres et assimilées	3	1
Ajustements relatifs aux engagements donnés (après application des facteurs de conversion réglementaire)	155	140
Autres ajustements	(25)	(25)
Total expositions de levier	1 836	1 990
RATIO DE LEVIER	4,0 %	3,6 %

(*) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 applicables en 2019. Au titre du 31 décembre 2014, inclut le remplacement à venir des instruments Tier 1 devenus non éligibles par des instruments équivalents éligibles pour 4 milliards d'euros.

► **Détail des expositions**

En milliards d'euros	31 décembre 2015
Expositions au bilan (hors dérivés et opérations de pension)	
Éléments de bilan (hors instruments dérivés, opérations de pension et y compris dépôts de garantie versés)	1 302
Déductions prudentielles Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	(19)
Total des expositions au bilan (hors dérivés et opérations de pension)	1 283
Expositions relatives aux instruments dérivés	
Coût de remplacement des instruments dérivés (net des dépôts de garantie reçus)	51
Risque potentiel futur des instruments dérivés	201
Déduction des dépôts de garantie versés	(38)
Position notionnelle nette vendeuse des protections vendues de dérivés de crédit	36
Total des expositions relatives aux instruments dérivés	250
Expositions relatives aux opérations de pension, prêts/emprunts de titres et assimilées	
Montant brut des opérations de pensions (avant tout netting)	267
Compensation des opérations de pension	(122)
Risque de contrepartie	3
Total des expositions relatives aux opérations de pension, prêts/emprunts de titres et assimilées	148
Expositions relatives aux engagements donnés	
Engagements de financement et de garantie donnés (montant brut)	366
Application des facteurs de conversion réglementaire	(211)
Total des expositions relatives aux engagements donnés	155
TOTAL DES EXPOSITIONS	1 836

► **Ventilation des expositions au bilan (hors dérivés et opérations de pension)**

En milliards d'euros	31 décembre 2015
Total des expositions au bilan (hors dérivés et opérations de pension)	1 283
Expositions du portefeuille de négociation	137
Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 146
Obligations garanties	-
Expositions considérées comme souveraines	317
Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	26
Établissements	73
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	180
Clientèle de détail	174
Entreprises	317
Expositions en défaut	20
Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	40

GESTION DU CAPITAL

La Banque doit veiller à disposer d'un niveau adéquat de capital au regard des risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités, de sa stratégie, ceci dans un objectif de protection de la pérennité du Groupe. Le capital est une ressource rare et stratégique qui demande une gestion clairement définie, rigoureuse et disciplinée dans une approche qui prend en compte les besoins et les exigences des parties prenantes, notamment les actionnaires, les superviseurs, les créanciers et les déposants.

OBJECTIFS

La gestion du capital de BNP Paribas :

- est régie par des politiques et des procédures qui permettent de comprendre, documenter et surveiller les pratiques en matière de gestion du capital dans l'ensemble de la Banque ;
- intègre la mesure des risques dans la détermination de l'utilisation du capital ;
- considère les besoins et les ressources en capital dans des conditions normales d'exploitation, ainsi que dans des situations de tensions sévères, mais plausibles ;
- présente à la Direction Générale de la Banque une vision prospective de l'adéquation des fonds propres ;
- alloue la contrainte de capital aux métiers dans le cadre de leurs objectifs stratégiques ;
- se conforme au processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) ;
- est suivie de façon trimestrielle par une gouvernance appropriée.

GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

Le suivi du capital réalisé par BNP Paribas vise à s'assurer et à vérifier que le Groupe détient un niveau de capital suffisant vis-à-vis des exigences de ratios de fonds propres réglementaires, y compris les exigences particulières, par exemple pour opérer en tant qu'établissement d'importance systémique mondiale. Pour s'assurer de détenir un niveau suffisant de capital, le Groupe met en œuvre les principes suivants :

- maintenir le capital à un niveau approprié compte-tenu de l'activité, du profil de risque, de la croissance et des initiatives stratégiques de BNP Paribas ;
- maintenir le capital de BNP Paribas à un niveau satisfaisant les exigences réglementaires ;
- équilibrer l'adéquation des fonds propres avec la rentabilité du capital ;
- respecter ses obligations, auprès des créanciers et des contreparties, à chaque échéance ;
- continuer à opérer en tant qu'intermédiaire financier.

Gouvernance

La gouvernance relative au développement, à l'approbation et l'actualisation du processus de planification des fonds propres relève de deux Comités :

- **Comité Actifs Pondérés** : il est présidé par le Directeur Financier et le Directeur des Risques et comprend les Directeurs Financiers et les Directeurs des Risques des pôles opérationnels. Le Comité se réunit trimestriellement pour examiner les projections d'actifs pondérés du Groupe dans le cadre du cycle budgétaire et de la mise à jour de ses estimations. Le Comité est chargé :
 - de suivre et de discuter les projections d'actifs pondérés du Groupe par métier,
 - d'identifier les principales hypothèses sous-jacentes à ces projections et d'en vérifier la justesse,
 - d'identifier les facteurs d'évolution et de quantifier leurs effets,
 - de proposer d'éventuelles réorientations.
- **Comité Capital** : il se réunit au moins trimestriellement sous la présidence de la Direction Générale. La mission du Comité est de valider les objectifs du Groupe en matière de ratios de solvabilité et la trajectoire permettant d'atteindre ces objectifs, de veiller au respect de cette trajectoire et le cas échéant de proposer les mesures correctrices. Le Comité est chargé :
 - de suivre et d'anticiper l'évolution des actifs pondérés des métiers du Groupe et celle de ses ratios prudentiels,
 - d'identifier les facteurs d'évolution et de quantifier leurs effets,
 - de définir les orientations de consommation de capital à court et moyen terme et de proposer au Comité Exécutif du Groupe les arbitrages qui en découlent,
 - de suivre la mise en œuvre des décisions du superviseur ayant un impact sur le ratio de solvabilité du Groupe ou le montant de ses actifs pondérés.

Indicateurs de suivi

La gestion du capital au niveau consolidé repose sur les indicateurs suivants :

- les ratios de solvabilité :

BNP Paribas utilise le CET1 comme principal indicateur interne de gestion du capital. Le Groupe se concentre plus spécifiquement sur un ratio CET1 plein en anticipation des besoins en capital à horizon 2019 ;
- les actifs pondérés :

Les actifs pondérés sont calculés par métier et par type de risque. Leur évolution est analysée par type d'effet (en particulier : effet volume, effet paramètres, effet périmètre, effet change et effet méthode).

Il incombe au Comité Actifs Pondérés d'analyser les projections de ces actifs pondérés dans le cadre des exercices budgétaires ainsi que leur actualisation dans le cadre des exercices d'estimations ;

■ les fonds propres normatifs :

L'allocation du capital répercute la contrainte de capital à l'ensemble des pôles du Groupe et représente de ce fait une contrainte majeure concernant le développement et la gestion du Groupe. L'évaluation de la performance des métiers inclut l'analyse de leurs indicateurs de rendement des capitaux propres avant impôts (*Return On Notional Equity* – RONE). Les fonds propres normatifs constituent la composante des fonds propres de ce ratio, qui correspond à la consommation de capital interne des métiers.

Cette gestion repose sur deux processus majeurs et étroitement liés :

- une analyse trimestrielle détaillée de la consommation de capital par pôle/métier et des ratios de solvabilité du Groupe ainsi qu'une actualisation trimestrielle de l'anticipation de ces indicateurs sur l'ensemble de l'année ;
- le processus budgétaire annuel, qui joue un rôle central dans le processus de planification stratégique.

GESTION DU CAPITAL DES ENTITÉS LOCALES

Le Groupe doit allouer le capital disponible à ses différentes entités. Pour assurer une bonne circulation des fonds, le processus d'allocation du capital au sein du Groupe est centralisé au niveau du siège. Il répond principalement à deux principes : la conformité à la réglementation locale et l'analyse des besoins locaux de l'entité d'une part et l'analyse des perspectives de croissance d'autre part. Dans le respect de ces deux principes, l'objectif est de réduire la dispersion du capital.

S'agissant du premier de ces principes, les Directeurs Financiers sont responsables de la gestion au quotidien ainsi que de l'information sur les exigences de solvabilité de leurs filiales. Lorsqu'un besoin en capital se présente, il est analysé au cas par cas par le Groupe en tenant compte de la situation présente de la filiale et de sa stratégie future. De plus, chaque année, le Groupe pilote le processus de rapatriement des résultats de ses filiales. La politique générale du Groupe prévoit que l'intégralité du bénéfice distribuable, y compris le résultat distribuable accumulé et mis en réserve de chaque entité, soit distribuée, les exceptions étant étudiées au cas par cas. Cette politique garantit que le capital reste centralisé au niveau de BNP Paribas SA et contribue également à réduire le risque de change.

Les Directeurs Généraux locaux sont chargés d'assurer la pérennité financière de la filiale et sa compétitivité en termes de capital, le cas échéant. Cependant toute mesure concernant le capital, demandée par une filiale, est soumise à l'appréciation et à l'autorisation du siège.

S'agissant du second principe, les besoins de chaque entité sont analysés par des équipes dédiées à la lumière de la stratégie du Groupe dans le pays concerné, des perspectives de croissance de la société et de l'environnement macroéconomique.

Avec la même approche, le Groupe examine tous les ans la dotation en capital des succursales. L'objectif est également de maintenir un niveau de fonds propres approprié, étant entendu que le ratio de solvabilité des succursales ne doit pas excéder celui de la société mère, sauf exigences fiscales ou réglementaires qui doivent être soumises à l'appréciation des services concernés.

5.3 Gestion des risques [Audité]

GOVERNANCE

En cohérence avec la politique de Profil de Risque du Groupe, la Direction Générale donne de grandes lignes directrices selon trois dimensions clés que sont les Risques, le Capital et la Liquidité au travers des instances suivantes rattachées au Comité Exécutif du Groupe :

- Le Forum des risques : Le Forum des risques examine tous les sujets de risque considérés comme importants et identifie ceux nécessitant des analyses complémentaires ou des décisions de risque par des comités compétents ;
- Le Comité Capital : Le Comité Capital valide les objectifs du Groupe en matière de ratio de solvabilité et la trajectoire vers ces objectifs, pilote la conformité de cette trajectoire, et si nécessaire, propose des plans d'actions pour atteindre le ratio de solvabilité cible ;
- Le Comité ALM Groupe (ALCO Groupe) : L'ALCO Groupe est responsable de la gestion du risque de liquidité, du risque de taux et du risque de change structurel pour l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, parmi les comités spécialisés du Conseil d'administration, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) est focalisé sur la revue des risques pris et des politiques de risque à l'échelle du Groupe.

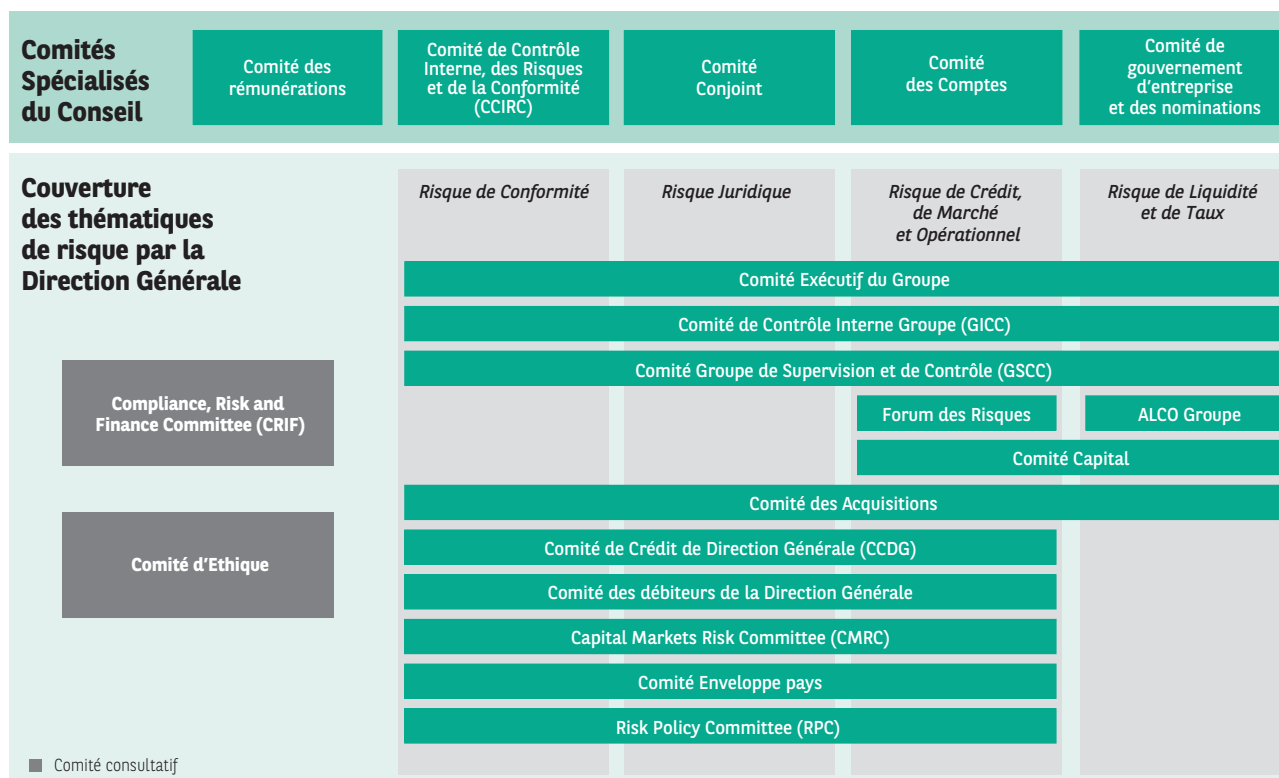
Ce dispositif général a été renforcé par la création courant 2014 :

- d'un Comité Groupe de supervision et de contrôle (GSCC) ;
- d'un Comité de contrôle interne Groupe (GICC).

Ces deux Comités sont décrits dans le rapport du Président ainsi que dans la section 5.10 *Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation*.

Le graphique suivant présente les principales instances de gouvernance de niveau Groupe de la gestion des risques.

► GRAPHIQUE N° 2 : PRINCIPALES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE NIVEAU GROUPE COUVRANT L'ENSEMBLE DES RISQUES



Les principales autres instances de niveau Groupe ont les rôles suivants :

- le Comité de Crédit de Direction Générale est l'instance la plus élevée dans le Groupe concernant le risque de crédit et de contrepartie ; il décide de la prise de risque et procède à la revue annuelle des autorisations sur des clients ou groupes, dans les deux cas au-delà de certains seuils d'autorisations ;
- le Comité des débiteurs de Direction Générale décide, au-delà de certains seuils, des provisions spécifiques et passages en pertes relatifs aux expositions sur les contreparties en défaut du Groupe ;
- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est l'instance qui gouverne le profil de risque du Groupe dans ses activités de marché de capitaux ; entre autres fonctions, il analyse les risques de marché et de contrepartie et fixe les limites des activités de marché de capitaux ;

- les Comités Enveloppe pays fixent les limites pour les pays à risque moyen à élevé compte tenu des conditions de marché, des stratégies commerciales et des aspects de risque et de conformité ;
- un Risk Policy Committee (RPC) définit la politique de risque appropriée sur un sujet donné qui peut être une activité, un produit, une géographie (région, pays), un segment de clientèle ou un secteur économique.

La diffusion et le déploiement du Profil de Risque cible, c'est-à-dire la traduction des principes et orientations du Profil de Risque dans l'activité et la prise de risque de la Banque, s'effectuent au travers de deux processus complémentaires et interconnectés :

- la planification stratégique et le processus budgétaire ;
- le processus de prise de risques (par exemple les forums de risques stratégiques) permettant de communiquer largement aux délégataires les orientations et décisions de risque de la Direction Générale.

ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES

PLACE DES FONCTIONS RISQUE ET CONFORMITÉ

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, « Risk », indépendante des pôles, métiers ou territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (« CG ») suit l'ensemble des risques de conformité avec le même principe d'indépendance et le même rattachement direct que Risk à la Direction Générale. En effet, le Groupe a procédé en 2014 à un renforcement de ses fonctions de contrôle, dans le cadre duquel la fonction Conformité a fait l'objet d'une intégration verticale de manière à assurer son indépendance et son autonomie en termes de ressources. Au terme de ce renforcement, les fonctions Risque et Conformité (au même titre que l'Inspection Générale et Group Legal) ont des organisations comparables, fondées sur un rattachement hiérarchique à ces fonctions des équipes exerçant ces activités de contrôle, de manière indépendante des métiers et géographies.

La fonction de supervision du risque opérationnel a été transférée en 2015 de CG à Risk.

Risk et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DES FONCTIONS RISQUE ET CONFORMITÉ

La responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent. Risk exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de liquidité et d'assurance. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et de leur conformité dans leur ensemble à l'objectif de profil de risque fixé par la Direction Générale. Ainsi, les missions permanentes de Risk consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de marché, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques. Il lui revient également de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Depuis 2015 Risk exerce aussi ces fonctions pour le risque opérationnel.

Conformité Groupe intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques de non-conformité et de réputation et joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

ORGANISATION DES FONCTIONS RISQUE ET CONFORMITÉ

Approche

L'organisation de Risk a été revue pour s'aligner pleinement sur les principes d'indépendance, d'intégration verticale et de déconcentration que la Direction du Groupe a édictés pour les fonctions de contrôle du Groupe. Ainsi :

- toutes les équipes en charge des risques, y compris celles des entités opérationnelles sont intégrées à la fonction avec la mise en place de liens hiérarchiques vers le Directeur des Risques de ces entités ;
- les Directeurs des Risques des entités rapportent à Risk.

Par ailleurs, la nouvelle organisation de Risk a été l'occasion de renforcer la gouvernance des activités de gestion des risques, notamment à travers :

- la création d'une équipe de Ressources Humaines dédiée à la fonction, rapportant au Directeur des Risques et apportant une vision globale et intégrée de la gestion des ressources humaines dans la fonction ;
- la création de Risk Independent Review and Control (« Risk IRC »), rapportant directement au Directeur des Risques du Groupe, qui rassemble en une seule entité les équipes précédemment en charge de la revue indépendante des modèles et méthodologies de risque. Parallèlement, la gouvernance autour de la validation des modèles et méthodologies de risque a été renforcée avec la création d'un Comité de Validation et de Contrôle (présidé par le Directeur des Risques du Groupe) pour formaliser davantage les processus de validation et de certification de ces modèles et méthodologies. Au sein de Risk, ce département est aussi responsable des initiatives concernant la gestion du risque de modèle destinées à développer une approche cohérente de ce risque à travers les entités du Groupe.

Conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil

d'administration. Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation est décrit en section 5.10.

Rôle du Directeur des Risques

Le Directeur des Risques du Groupe rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il exerce une autorité hiérarchique sur l'ensemble des collaborateurs de Risk. Il peut opposer son veto aux décisions liées au risque, et n'a aucun rapport hiérarchique avec les Responsables des pôles, des métiers ou des pays. Un tel positionnement a pour objectifs :

- d'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la relation commerciale ;
- de garantir que les dirigeants seront avisés de toute éventuelle dégradation des risques et obtiendront rapidement une information objective et complète de l'état des risques ;
- de permettre une diffusion et une pratique, uniforme dans toute la Banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures par l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et de les faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

Rôle du Directeur de la Conformité

Le Directeur de la Conformité rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il a un accès direct, si nécessaire, au Conseil d'administration et à son Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il n'exerce aucune activité opérationnelle en dehors du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation et aucune activité commerciale, ce qui est une garantie de son indépendance d'action. Responsable de la fonction Conformité, il exerce une tutelle hiérarchique sur les équipes responsables de la conformité dans les métiers, les territoires et les fonctions. La fonction Conformité a pour mission de donner, par ses avis, par une supervision et par ses contrôles de second niveau une assurance raisonnable de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle de la conformité des opérations du Groupe et de protection de sa réputation, et de son contrôle permanent.

CULTURE DU RISQUE

AU CŒUR DES PRINCIPES FONDATEURS DU GROUPE

Le Groupe BNP Paribas est caractérisé par une forte culture du risque.

La Direction Générale a choisi d'inscrire cette culture du risque dans trois éléments fondateurs :

- la Charte de responsabilité :

En 2012, la Direction Générale a formalisé une Charte de responsabilité qui prend appui sur les valeurs, principes de management et Code de bonne conduite du Groupe. Parmi les quatre engagements formulés figure celui d'« Accepter de prendre des risques tout en les contrôlant étroitement ».

Le Groupe considère que contrôler étroitement les risques relève de sa responsabilité tant vis-à-vis de ses clients que du système financier dans son ensemble. Les engagements du Groupe sont donc décidés au terme d'un processus collégial et contradictoire, s'appuyant sur une forte culture du risque partagée à tous les niveaux de la banque. Ceci vaut tant pour les risques de crédit liés aux prêts – acceptés après analyse approfondie de la situation des emprunteurs et de leurs projets – que pour les risques de marché résultant des transactions avec les clients : ceux-ci sont évalués chaque jour, soumis à des scénarios de stress et encadrés par un système de limites.

La diversification de BNP Paribas, tant sur le plan géographique que sur celui de ses métiers, permet d'équilibrer les risques et leurs conséquences lorsqu'ils se matérialisent. Le Groupe est organisé et géré de manière à ce que les éventuelles difficultés d'un de ses métiers ne mettent pas en péril les autres domaines d'activité de la banque ;

■ les Principes de Management :

Parmi les principes de management qui s'adressent aux managers du Groupe, figure le principe « Entreprendre en conscience des risques », qui met en évidence l'importance de la culture du risque. Ce principe rappelle la nécessité pour les collaborateurs du Groupe d'être attentifs en permanence aux risques dans leur périmètre d'activité, de savoir en rendre compte et de travailler de manière coopérative avec les autres entités du Groupe dans l'intérêt du Groupe et de ses clients ;

■ le « BNP Paribas Way » :

En 2015, le Groupe a identifié huit valeurs essentielles en termes de forces et de leviers destinées à faire avancer BNP Paribas, et qui constituent le « BNP Paribas Way ». Certaines de ces valeurs, comme la culture de la conformité, la responsabilité et la solidité, reprennent des éléments importants de la culture de risque du Groupe.

DIFFUSION DE LA CULTURE DU RISQUE

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes de BNP Paribas, qui a toujours placé au premier rang de ses priorités une culture de maîtrise et de contrôle des risques.

La croissance significative de BNP Paribas ces dernières années et le contexte de la crise ont confirmé la volonté du Groupe de renforcer la diffusion de cette culture. Depuis 2010, BNP Paribas a instauré la

Risk Academy, initiative transversale au Groupe, afin de contribuer au renforcement de la diffusion de sa culture de gestion des risques.

La Risk Academy est une structure ouverte mise à disposition du Groupe associant ses métiers et fonctions. Destinée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et couvrant tous les types de risque auxquels le Groupe peut être exposé (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel, conformité, risques réglementaires), la Risk Academy s'inscrit dans une démarche évolutive et participative avec pour objectifs de renforcer la culture du risque au sein du Groupe par :

■ la mise en œuvre d'actions de formation et de développement professionnel dans le domaine du risque ;

■ l'échange d'informations et le partage des connaissances à travers l'animation de communautés de risque et l'échange de meilleures pratiques de risque.

La Risk Academy a défini six pratiques fondamentales de risque qui sont largement diffusées à travers ses différentes initiatives et sont un vecteur important de diffusion d'une forte culture de risque. Elles rappellent aux collaborateurs l'importance de bien comprendre et anticiper les risques dans une optique de long terme, d'être discipliné dans la prise de risques et de communiquer rapidement et de manière transparente sur les sujets de risques.

Enfin, la culture du risque est également diffusée à travers le Groupe par l'ajustement des rémunérations sur la performance et les risques (cf. chapitre 7, section Une politique de rémunération compétitive).

PROFIL DE RISQUE

DÉFINITION ET OBJECTIFS

La politique de Profil de Risque a pour objectif de définir le profil de risque recherché à moyen/long terme de BNP Paribas. Elle est revue par la Direction Générale et validée par le Conseil d'administration.

Cette politique intègre, au sein d'un même dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques, principes et lignes directrices, utilisés par le Groupe de façon générale pour orienter sa prise de risques, dans le cadre des limites déterminées. Elle contribue par conséquent à promouvoir une meilleure cohérence des pratiques de risque au sein du Groupe.

Cette politique présente les grandes lignes du dispositif au niveau global du Groupe, sur la base duquel le Profil de Risque cible sera ensuite articulé et déployé à des niveaux plus granulaires et spécifiques par entité.

PRINCIPES

Les principes du Profil de Risque ont pour objectif de définir les types de risque que le Groupe est prêt à accepter dans le cadre de son activité. Ils ont vocation à rester stables dans le temps.

Ces principes sont les suivants :

■ rentabilité ajustée du risque et de la volatilité des résultats :

Le Groupe cherche à générer des résultats ajustés des risques qui soient durables et fondés sur les besoins des clients. Pour être durable, la rentabilité doit reposer sur une sélectivité et une évolution contrôlées des actifs de BNP Paribas, la recherche d'activités diversifiées ainsi

qu'une gestion attentive des ressources humaines et des talents du Groupe. Bien que le Groupe consente à une certaine volatilité de ses revenus, il cherche à contenir en permanence le montant de ses pertes potentielles découlant d'un scénario adverse ;

■ adéquation des fonds propres :

BNP Paribas détient suffisamment de fonds propres pour faire face à un scénario adverse et satisfaire aux exigences réglementaires en vigueur. Dans le cadre de ses activités bancaires, BNP Paribas accepte de prendre des risques lorsque ceux-ci sont accompagnés d'une rentabilité adaptée, projetée sur une durée adéquate et quand leurs impacts sur le Profil de Risque paraissent acceptables ;

■ financement et liquidité :

Le Groupe s'assure que la diversification et l'équilibre entre ses emplois et ressources correspondent à une stratégie de financement conservatrice, afin de pouvoir faire face à un scénario adverse. Le Groupe s'assure du respect des ratios de liquidité réglementaires en vigueur ;

■ concentrations :

Le Groupe développe et maintient un portefeuille de risques diversifié, évitant les concentrations (contreparties, secteurs et pays) et s'assure qu'il respecte les politiques de concentration en vigueur ;

■ activités d'assurance :

BNP Paribas Cardif est principalement exposé aux risques de crédit, de souscription et de marché. L'entité suit attentivement ses expositions et sa rentabilité en prenant en compte ces risques et l'adéquation de ses fonds propres aux exigences de solvabilité réglementaires ;

- risques non quantifiables :

Les risques qui, par nature, sont difficilement quantifiables doivent être réduits au minimum, par une gestion adéquate et des procédures de contrôle. Les risques de réputation et de non-conformité, en particulier, appartiennent à cette catégorie.

Les principes ci-dessus sont complétés par des orientations qualitatives issues de décisions prises lors de différents Comités stratégiques de risque de niveau Direction Générale (Voir Graphique n° 2).

Celles-ci doivent être considérées comme partie intégrante de cette politique :

- décisions de portefeuille ;

- décisions au niveau des contreparties ;

- décisions sur les nouveaux produits ou nouvelles activités ;

- politiques transversales.

SURVEILLANCE DES INDICATEURS DU PROFIL DE RISQUE

La Direction Générale traduit la politique de Profil de Risque en une série d'indicateurs et de limites afin de comparer, de façon quantifiée, le Profil de Risque réel du Groupe avec le Profil de Risque cible (Indicateurs de Profil de Risque). Ces indicateurs sont suivis trimestriellement dans le tableau de bord des risques présenté au CCIRC.

TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est défini comme la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

TITRISATION

La titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les caractéristiques suivantes :

- les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions d'origine ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Tout engagement pris dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une exposition de titrisation. L'essentiel de ces engagements est en portefeuille bancaire prudentiel (section 5.5). Les engagements classés en portefeuille de négociation sont détaillés dans la section 5.7 *Risque de marché*.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (*over-the-counter* - OTC) qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de sa contrepartie, ainsi que les contrats compensés auprès d'une chambre de compensation. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux fondés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques qui ne sont pas vérifiables sur le marché.

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Le risque relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause - événement - effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (*conduct risk*), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Le risque de taux du portefeuille bancaire est le risque de perte de résultats lié aux décalages de taux, d'échéance et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux.

RISQUE STRATÉGIQUE ET RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

Le risque lié à l'activité correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Ces deux types de risque sont suivis par le Conseil d'administration (cf. chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise*).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Selon la réglementation, le risque de liquidité est défini comme le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe de surveillance.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une évolution défavorable de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance ou rentes), ce risque peut être statistique, macroéconomique, comportemental, lié à la santé publique ou à la survenance de catastrophes. Le risque de souscription d'assurance n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où les risques financiers sont prédominants.

TESTS DE RÉSISTANCE

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique des risques, le Groupe a développé un dispositif de tests de résistance complet (ci-après désignés comme « stress tests »).

DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Le dispositif de stress tests fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, dans une triple optique de gestion prévisionnelle du risque, de planification des fonds propres et d'exigences réglementaires, notamment dans le cadre des processus d'ICAAP du Groupe et de ses principales entités.

Les différents types de stress tests

- stress tests dédiés à l'anticipation des risques : leur finalité est la gestion prévisionnelle et le suivi des risques qu'ils soient de crédit, de marché, de contrepartie ou de liquidité. Les résultats des stress tests transversaux (réalisés par les fonctions centrales) participent à l'évaluation du Profil de Risque de la Banque et sont périodiquement soumis à la Direction Générale du Groupe, y compris au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) du Conseil d'administration par le biais du tableau de bord trimestriel des risques du Groupe. En outre, des stress tests ad hoc sont effectués, le cas échéant, pour le besoin des *Risk Policy Committees* ou des Comités stratégiques Pays afin d'identifier et d'évaluer les zones de vulnérabilité au sein des portefeuilles du Groupe ;
- stress tests budgétaires : ils contribuent à la planification des besoins en capital sur trois ans. Des stress tests sont effectués chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget et intégrés dans l'ICAAP. Ils sont examinés au niveau des pôles et métiers de la Banque avant d'être consolidés au niveau du Groupe pour donner une vue synthétique de l'impact sur le capital et les résultats de la Banque.

L'objectif des stress tests dans le processus budgétaire est d'évaluer l'impact d'un scénario macroéconomique défavorable sur le Groupe et ses activités. Ces stress tests sont intégrés au processus budgétaire annuel, qui se décline sur la base d'un scénario économique central et d'un scénario économique stressé.

L'impact du scénario adverse est mesuré sur le compte de résultat (PNB, coût du risque...), les actifs pondérés et les fonds propres.

Le résultat final recherché des stress tests est un ratio de solvabilité sous contrainte au niveau du Groupe, ainsi que l'identification des mesures d'adaptation nécessaires. Les scénarios retenus, les résultats des stress tests et les propositions d'actions correctrices éventuelles (allègement des expositions sur un sous-segment, modification de la politique de financement, de liquidité...) sont intégrés aux synthèses budgétaires présentées à la Direction Générale à l'issue du processus budgétaire ;

- stress tests réglementaires : il s'agit principalement des demandes ad hoc de la BCE, de l'ABE, ou de tout autre superviseur. Le dernier exercice de stress tests réglementaires mené par l'ABE/BCE en 2014 a été passé avec succès par BNP Paribas. Le prochain exercice sera lancé par l'ABE au cours du 1^{er} trimestre 2016. Les résultats seront publiés au début du 3^e trimestre 2016.

Gouvernance et mise en œuvre

Ce dispositif bénéficie d'une gouvernance établie, avec des responsabilités claires, partagées entre les entités opérationnelles, afin d'en favoriser l'insertion opérationnelle et la pertinence, la fonction Finance Groupe, la fonction Risque et l'ALM Trésorerie, qui en assurent la cohérence globale.

Les méthodologies de stress tests (analyses de sensibilité ou basées sur des scénarios macroéconomiques) sont déclinées selon les grandes familles de risques, et font l'objet d'une revue indépendante.

Les stress tests peuvent être élaborés au niveau du Groupe, d'un métier ou d'un sous-portefeuille donné, sur un ou plusieurs types de risques et sur un nombre de variables plus ou moins important en fonction de l'objectif poursuivi. Le cas échéant, les résultats des modèles quantitatifs peuvent être ajustés par des jugements experts.

Depuis sa création, le dispositif de stress tests du Groupe évolue de manière permanente afin d'intégrer les derniers développements dans ce domaine, que ce soit en termes de méthodologies, ou d'insertion opérationnelle accrue dans les processus de gestion du Groupe. Le dispositif de stress testing dédié par type de risque est détaillé dans les sections 5.4 *Risque de crédit*, 5.6 *Risque de contrepartie* et 5.7 *Risque de marché*.

DÉFINITION DES SCÉNARIOS DE STRESS TESTS

Dans les exercices de stress test, il est d'usage de distinguer le scénario central du (ou des) scénario(s) adverse(s). De manière générale, un scénario macroéconomique est un ensemble de valeurs de variables macroéconomiques (le PIB et ses composantes, l'inflation, l'emploi et le chômage, les taux d'intérêt et de change, les valeurs des cours boursiers, les prix des matières premières...) et financières projetées sur une période donnée future.

Scénario central

Le scénario central est considéré comme le scénario le plus probable sur la période de projection retenue. Afin d'élaborer un scénario central, il convient de répondre à la question suivante : à la lumière de l'environnement économique et financier du moment et en prenant en compte les décisions de politique économique (sur les plans monétaire, budgétaire, fiscal...), comment les variables macroéconomiques et financières vont-elles évoluer dans le futur ?

Le scénario central est établi par la Recherche Économique du Groupe, de concert avec l'ALM Trésorerie, les experts actions et matières premières du Groupe. Le scénario central est celui du Groupe BNP Paribas à un moment donné. Comme il est d'usage, le scénario global est composé de scénarios régionaux et nationaux (zone euro, France, Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Pologne, Turquie, États-Unis, Japon, Chine, Inde, Russie...) cohérents entre eux.

Scénario adverse

Un scénario adverse décrit un ou plusieurs chocs potentiels pouvant affecter l'environnement économique et financier au cours de la période de projection, comme la concrétisation d'un ou de plusieurs risques pesant sur le scénario central. Ainsi, un scénario adverse est toujours défini par rapport à un scénario central.

Afin d'élaborer un scénario adverse, il convient de répondre à la question suivante : si un tel événement venait à se produire, comment les variables macroéconomiques et financières évolueraient-elles ? Le ou les chocs sont traduits sur les variables économiques et financières énumérées plus haut sous la forme d'écart par rapport à leur valeur dans le scénario central. Les scénarios adverses ne correspondent donc pas à la prévision de l'évolution la plus probable de l'économie. C'est la raison pour laquelle les scénarios centraux sont définis comme des ensembles de « prévisions » et les scénarios adverses comme des ensembles de « projections ».

Construction des scénarios

Les scénarios adverses des stress tests dédiés à l'anticipation des risques et aux stress tests budgétaires sont construits par les équipes Risk.

Les mêmes principes sont retenus par les mêmes contributeurs pour les stress tests dédiés à l'anticipation des risques comme pour le stress test budgétaire. Ceci permet d'assurer la convergence de deux processus majeurs du Groupe, celui de la gestion de ses risques et celui de sa gestion financière.

Les scénarios sont revus à une fréquence trimestrielle par le management puisque les stress tests alimentent le suivi des risques. Par ailleurs, ils sont validés par la Direction Générale et le CCIRC, notamment à l'occasion de l'ouverture du processus budgétaire.

Les scénarios sont ensuite utilisés pour calculer les pertes attendues (ou l'impact en termes de plus ou moins-values dans le cas de risques de marché) pendant l'année pour tous les portefeuilles du Groupe :

- pour les portefeuilles exposés au risque de crédit ou de contrepartie et pour le portefeuille d'actions du portefeuille bancaire, ce calcul mesure l'impact du scénario sur le coût du risque et les actifs pondérés en cas de dégradation de la qualité des portefeuilles générée par le scénario macroéconomique ou de mouvements défavorables des cours des actions. Les stress tests risque de crédit sont simulés sur l'ensemble du portefeuille de la Banque pour toutes les régions et pour tous les portefeuilles prudentiels, à savoir Clientèle de détail, Entreprises et Établissements ;
- pour les portefeuilles relatifs aux opérations de marché, les variations de valeur et leur impact sur le résultat net sont calculés en simulant un choc ponctuel, cohérent avec le scénario d'ensemble.

Les calculs décrits ci-dessus et les méthodologies connexes pour les stress tests sur les risques de crédit et de marché sont coordonnés de manière centralisée au niveau du Groupe par les équipes Risk. Ils impliquent également dans leur conception et leur mise en œuvre différentes équipes d'experts au niveau du Groupe et des territoires.

Dans le cadre des stress tests réglementaires, tels que celui de l'ABE/BCE réalisé en 2014, les scénarios macroéconomiques centraux comme adverses sont imposés par les superviseurs.

5.4 Risque de crédit

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

Le tableau ci-après présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés

obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan.

► TABLEAU N° 15 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT(*) PAR CLASSE D'EXPOSITION ET PAR TYPE D'APPROCHE

Expositions En millions d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014			Variation
	Approche IRBA	Approche Standard	Total	Approche IRBA	Approche Standard	Total	Total
Administrations centrales et banques centrales	273 203	36 129	309 332	221 680	28 493	250 173	59 159
Entreprises	465 838	134 361	600 199	436 716	131 790	568 506	31 693
Établissements(**)	68 447	19 668	88 114	71 289	20 512	91 801	(3 687)
Clientèle de détail	243 394	157 229	400 623	203 588	184 334	387 922	12 701
Autres Actifs Risqués(***)	329	113 428	113 758	325	113 068	113 393	365
TOTAL DES EXPOSITIONS	1 051 211	460 814	1 512 026	933 598	478 197	1 411 795	100 231

(*) La titrisation fait l'objet d'un chapitre dédié en section 5.5. Par ailleurs, l'exposition liée à l'acquisition de prêts sur le marché secondaire représente un montant marginal.

(**) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus comme tels par des pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(***) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations, les comptes de régularisation et les valeurs résiduelles.

RAPPROCHEMENT DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT AVEC LE BILAN PRUDENTIEL

Les expositions au risque de crédit concernent les différents postes suivants du bilan prudentiel au 31 décembre 2015 (section 5.2, Tableau n° 2) : les encours nets des comptes de dépôt auprès des banques centrales (135 milliards d'euros), les prêts consentis à la clientèle (689 milliards d'euros), aux établissements de crédit (39 milliards d'euros), les « Actifs disponibles à la vente à revenu fixe » (146 milliards d'euros), les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (0,6 milliard d'euros), le portefeuille évalué en valeur de marché sur option (3 milliards d'euros), les immobilisations corporelles et de placement (22 milliards d'euros), les comptes de régularisation et actifs divers (103 milliards d'euros) et les actifs d'impôts courants et différés (8 milliards d'euros), auxquels s'ajoutent des engagements de financement et de garantie donnés (398 milliards d'euros).

Ces encours sont retraités des dépréciations, ainsi que des encours relevant d'un risque différent du risque de crédit (titrisation, contrepartie et marché) et des autres éléments retraités des fonds propres (29 milliards d'euros).

Dans la suite de cette section, les expositions au risque de crédit ne tiennent pas compte des Autres Actifs Risqués (immobilisations, comptes de régularisation et valeurs résiduelles).

ÉVOLUTIONS DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT

La progression des expositions au risque de crédit s'explique notamment par d'importants volumes de liquidité placés en banque centrale, par les effets change essentiellement sur le dollar et par l'activité courante de la Banque.

Les expositions sur les PME s'élèvent à 114,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en augmentation de 17 % par rapport au 31 décembre 2014.

APPROCHES RETENUES POUR LE CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

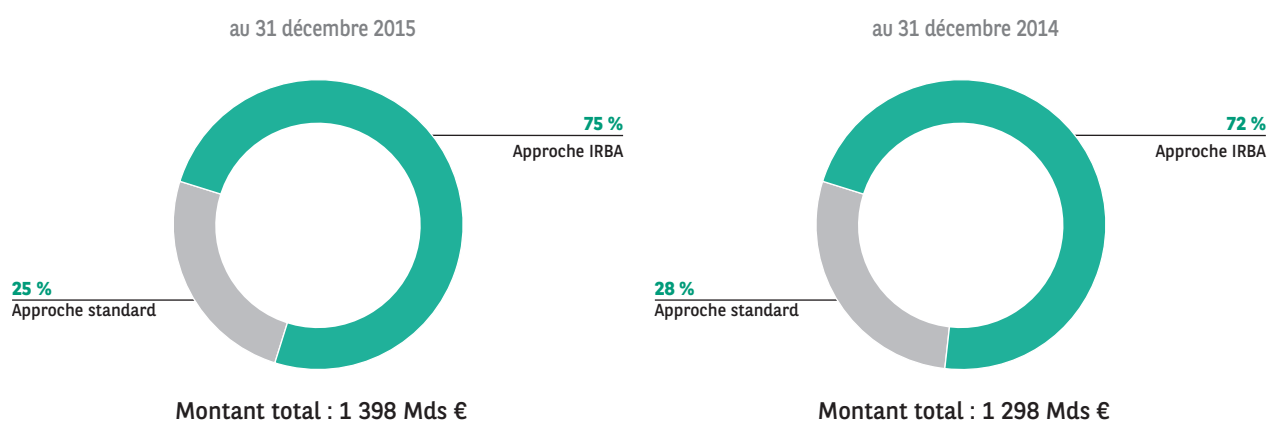
BNP Paribas a opté pour les méthodes les plus avancées de l'accord Bâle 3. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007 par le superviseur à utiliser ses méthodes de notations internes pour calculer ses exigences de fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2008. Préalablement à son acquisition, le groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Banque Nationale de Belgique, pour utiliser également l'approche avancée pour l'évaluation de son besoin en capital réglementaire. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et BNP Paribas d'autre part convergent dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le Groupe (excepté sur la clientèle de détail). Les travaux entrepris dans cette direction

ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties.

Sur le risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations), la part des expositions en approche IRBA est de 75 % au 31 décembre 2015, en légère hausse comparé au 31 décembre 2014. Ce périmètre significatif inclut notamment le pôle Corporate and Institutional Banking (CIB), la Banque De Détail en France (BDDF), une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance (portefeuille de crédit à la consommation)

ainsi que les entités BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. En 2013, le passage en IRBA de l'entité BNL SpA a été homologué par la Banque d'Italie pour les portefeuilles Souverains et Entreprises. Pour les portefeuilles Clientèle de détail et Banques, l'homologation a été validée pour l'arrêté du 31 décembre 2015. Le périmètre IRBA laisse toutefois en dehors du champ certaines entités comme BancWest. D'autres entités plus petites ne se rallieront aux méthodes avancées du Groupe qu'à moyen terme, comme par exemple les filiales des pays émergents.

► GRAPHIQUE N° 3 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT(*) PAR TYPE D'APPROCHE



(*) Hors Autres Actifs Risqués

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE PROVISIONNEMENT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique Générale de Crédit approuvée par le Comité Exécutif du Groupe. Elle s'applique à toutes les activités du Groupe qui génèrent du risque de crédit ou de contrepartie. La Politique Générale de Crédit fixe des principes généraux (processus d'analyse des risques et de décision, conformité et éthique) applicables à tout risque de crédit ainsi que des principes spécifiques relatifs au risque pays, aux risques sectoriels, à la sélection des clients et à la structuration des opérations de crédit. La Politique Générale de Crédit est mise à jour en fonction de l'évolution de l'environnement de crédit dans lequel opère le Groupe. Elle a fait l'objet d'une mise à jour complète en 2012 destinée à refléter les changements importants d'environnement intervenus. En 2014, une clause relative à la performance des clients en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et à sa prise en compte dans l'évaluation du profil de risque des clients a été incluse.

Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties. Des clauses RSE sont intégrées dans les nouvelles politiques spécifiques de crédit ou à l'occasion de la mise à jour des politiques existantes.

LES PROCÉDURES DE DÉCISION

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations de crédit exercées par des responsables ou représentants d'équipes commerciales avec l'accord d'un représentant de Risk nommé désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Toutes les transactions proposées font l'objet d'une revue détaillée de la situation actuelle et future de l'emprunteur ; cette revue, faite à la mise en place de la transaction et ensuite mise à jour une fois par an, permet au Groupe de s'assurer qu'il a une connaissance complète de l'emprunteur et qu'il peut suivre son évolution. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs de l'économie présentant des risques de cyclicité ou d'évolutions rapides – impliquent le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Le Comité de Crédit de Direction Générale (CCDG) est le Comité de plus haut niveau dans le Groupe pour les décisions relatives au risque de crédit et de contrepartie. Le CCDG est présidé par des représentants de

la Direction Générale. Il est amené à statuer sur des demandes de crédit dont le montant dépasse les délégations individuelles ou qui dérogeraient aux principes de certaines politiques de crédit.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables. Les exceptions font l'objet d'un processus d'approbation particulier. Dans tous les cas, les opérations respectent les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

LES PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE

Surveillance des encours

Le dispositif de surveillance des encours repose sur les équipes de contrôle dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de Risk, jusqu'au Comité des débiteurs de la Direction Générale. Ce Comité examine régulièrement, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers pour lesquels il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de Risk, du montant des provisions à constituer ou à reprendre. Par ailleurs, un Comité trimestriel de revue de stock des dossiers Watchlist et douteux examine les dossiers placés sous surveillance ou non performants. En fonction du montant des engagements ces comités de revue peuvent avoir lieu localement, régionalement, ou au siège et, pour les plus importants inclure des représentants de la Direction Générale.

Dans le cadre de leurs responsabilités de contrôle, des équipes de contrôle de deuxième niveau assument le monitoring des encours par rapport aux autorisations approuvées, des clauses particulières (*covenants*), des garanties, des syndications notamment. Ceci permet de déceler des indications de détérioration du profil de risque approuvé par le Comité de crédit. Les équipes de contrôle attirent l'attention des équipes Risk et métiers sur les exceptions de non-conformité aux décisions des Comités de crédit, et contrôlent leur résolution. Certains cas requièrent une alerte particulière au Senior Management de Risk et des métiers. Il s'agit notamment de la non-résolution des exceptions et/ou des indications importantes de détérioration du profil de risque par rapport à celui approuvé par le Comité de crédit.

Suivi et gestion d'ensemble des portefeuilles

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'un dispositif de reporting à des niveaux plus agrégés de portefeuille, selon des axes pôles/métiers ou transverses de géographie, secteurs, activités/produits.

La politique de gestion d'ensemble des portefeuilles de risques de la Banque, incluant des politiques de concentration par débiteur, par secteur et par pays, s'appuie sur ce dispositif de reporting, et les Comités de risques du Groupe examinent les résultats de ces reportings et analyses.

- Les concentrations de risque par pays sont gérées par des enveloppes de risque pays déterminées, au niveau de délégation approprié pour

le pays considéré. Le Groupe, présent dans la plupart des zones économiquement actives conformément à sa vocation, s'attache ainsi à éviter les concentrations excessives de risque sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles ou dont la situation économique est fragilisée. Les enveloppes pays et leurs utilisations font l'objet d'un reporting trimestriel.

- Le Groupe suit étroitement les concentrations individuelles sur des groupes d'affaires ou des pays. Les expositions les plus importantes sur des groupes d'affaires entreprises, sur des souverains et sur des établissements financiers sont rapportées dans le rapport trimestriel sur les risques au CCIRC. Le Groupe a également mis en place des politiques de concentration individuelle pour les expositions sur les entreprises et sur les banques. Ces politiques sont décrites dans la partie *Diversification de l'exposition au risque de crédit* de cette section.
- Le Groupe fait régulièrement des revues de portefeuille dans certaines industries soit en raison de la taille des expositions du Groupe sur ce secteur, soit en raison de problématiques de risque liées à ce secteur (cyclicité, évolution technologique rapide). Pour ces revues, le Groupe s'appuie sur l'expertise des métiers concernés et de spécialistes sectoriels indépendants travaillant dans la fonction Risque (Etudes Industrielles et Sectorielles). Ces revues permettent à la Direction Générale d'avoir une vue globale des expositions du Groupe sur le secteur considéré et de décider d'orientations stratégiques. En 2015 par exemple, le secteur des matières premières a fait l'objet de plusieurs revues compte tenu du contexte de marché dans ce secteur.

En complément, les stress tests constituent des outils d'analyse qui permettent d'identifier les zones de vulnérabilité des portefeuilles du Groupe et d'analyser les éventuelles concentrations.

Enfin, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarios de crise.

LES PROCÉDURES DE DÉPRÉCIATION

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains qui sont identifiés en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de Risk, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciation, selon les modalités d'application des règles comptables retenues (cf. chapitre 4 note 1.c.5 *Dépréciation et restructuration des actifs financiers*). La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des pôles et déterminée trimestriellement par un Comité réunissant le responsable du pôle, le Directeur Financier du Groupe ou son représentant et le Directeur de Risk. Ce Comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par Risk s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

(Voir chapitre 4 notes 5.f *Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit* et 5.g *Prêts, créances et dettes sur la clientèle*).

CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATIONS ET DE MESURE DES RISQUES

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de mesure du risque de crédit a été soumis à l'examen du superviseur.

LE DISPOSITIF DE NOTATION

Chaque contrepartie est notée en interne selon des principes communs au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La Banque a défini un système de notations complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par le superviseur en décembre 2007 et fait depuis l'objet de contrôles réguliers.

En ce qui concerne les crédits aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le Taux de Récupération Global (TRG) ou son complémentaire la perte en cas de défaut (LGD), qui est attaché à la structure des transactions, et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor – CCF) qui estime la part en risque des engagements hors-bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

La confirmation ou la modification des paramètres de rating et de TRG applicables à chacune des transactions intervient au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation ou de revue annuelle des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants des métiers et, en second regard, des représentants de la fonction Risque (ces derniers ayant la décision finale en cas de désaccord avec le métier). Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Sur le périmètre de la clientèle de détail, le dispositif s'appuie également sur les trois paramètres que sont la probabilité de défaut (PD), le Taux de Récupération Global (TRG), et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor – CCF). En revanche, l'application des méthodes de notation pour déterminer ces paramètres est réalisée de manière automatique.

► **TABLEAU N° 16 : CORRESPONDANCE INDICATIVE DES NOTES INTERNES DE CONTREPARTIE AVEC L'ÉCHELLE TYPE DES AGENCES DE NOTATION ET LES PROBABILITÉS DE DÉFAUT MOYENNES ATTENDUES**

	Note interne BNPParibas	Rating de crédit émetteur long terme	PD moyennes attendues
		S&P/Fitch	
Investment Grade	1+	AAA	0,01 %
	1	AA+	0,01 %
	1-	AA	0,01 %
	2+	AA-	0,02 %
	2	A+/A	0,03 %
	2-	A-	0,04 %
	3+/3/3-	BBB+	0,06 % à 0,10 %
	4+/4/4-	BBB	0,13 % à 0,21 %
	5+/5/5-	BBB-	0,26 % à 0,48 %
Non Investment Grade	6+	BB+	0,69 %
	6/6-	BB	1,00 % à 1,46 %
	7+/7	BB-	2,11 % à 3,07 %
	7-	B+	4,01 %
	8+/8/8-	B	5,23 % à 8,06 %
	9+/9/9-	B-	9,53 % à 13,32 %
	10+	CCC	15,75 %
Défaut	10	CC	18,62 %
	10-	C	21,81 %
	11	D	100 %
	12	D	100 %

Une correspondance indicative entre les notes internes de la Banque, d'une part, et les ratings d'émetteur long terme attribués par les principales agences de notation, d'autre part, a été mise au point au sein du Groupe. Toutefois, BNP Paribas a une clientèle beaucoup plus large que les seules contreparties notées par les agences de rating. La correspondance n'a pas de sens pour la banque de détail. Elle est utilisée au moment de l'attribution ou de la revue des notes internes afin d'identifier d'éventuelles divergences d'appréciation de la probabilité de défaut d'un tiers entre une ou plusieurs agences de notation et la

Banque. Il n'est toutefois pas dans l'objectif de la notation interne de reproduire ni même d'approcher les ratings attribués par les agences externes. Des écarts significatifs de rating, à la hausse ou à la baisse, existent au sein du portefeuille. Certaines contreparties notées 6 ou 7 par BNP Paribas pourraient être considérées comme « Investment Grade » par des agences de notation.

Pour plus de détails, voir les paragraphes *Dispositif de notation interne applicable aux États souverains, banques, entreprises et financements spécialisés* et *Dispositif de notation interne propre à la clientèle de détail*.

TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE CRÉDIT

Des modèles quantitatifs ont été développés et permettent de relier les paramètres de risques de crédit et la migration de rating aux variables macroéconomiques et financières, définies dans les scénarios de stress tests (cf. paragraphe *Tests de résistance* en section 5.3) tant sur l'historique que sur un horizon de projection donné.

La qualité des méthodologies déployées est assurée par une gouvernance stricte en termes de séparation des attributions et responsabilités, un examen par une entité indépendante des dispositifs existants (modèles, méthodologies, outils) et une évaluation périodique de l'efficacité et de la pertinence de l'intégralité du dispositif. Cette gouvernance s'appuie sur des politiques et des procédures internes, sur la supervision des Comités de stress test du risque de crédit par métier, ainsi que sur une intégration des stress tests au dispositif de gestion des risques.

Une politique des stress tests de risque de crédit, validée au Comité Capital de juillet 2013, existe au niveau Groupe et est utilisée dans le cadre des différents types de stress tests (réglementaire, périodique et ad hoc).

Le dispositif central de stress tests est articulé de manière cohérente avec la structure définie dans les orientations de stress tests européens de l'ABE :

- il repose sur les paramètres utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres (EAD, PD et LGD réglementaires) ;
- l'espérance de perte conditionnelle à la macroéconomie est utilisée comme mesure du coût du risque généré par les nouveaux défauts ;
- le stress du coût du risque est complété par des impacts sur les provisions collectives et sur le provisionnement du stock de douteux ;
- le stress du capital réglementaire provient de la migration de rating, du passage en douteux et du stress de la PD réglementaire utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres.

Dans le cas du stress des actifs pondérés, la perte en cas de défaut (LGD) n'est pas stressée puisqu'elle est considérée comme *downturn*. Dans celui du stress du coût du risque, le taux de perte (également appelé LGD *Point-in-time* – LGD PIT) peut être stressé via un lien avec les variables macroéconomiques et financières ou avec les taux de défaut.

Les stress tests de risque de crédit sont utilisés dans le cadre de l'évaluation du Profil de Risque global du Groupe, et plus spécifiquement lors des revues de portefeuilles.

DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit s'élève à 1 398 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 1 298 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau n° 15 *Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche*, hors autres actifs risqués⁽¹⁾, la titrisation en portefeuille bancaire faisant pour sa part l'objet d'une section dédiée (section 5.5).

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé dans les tableaux suivants.

Le risque de concentration de crédit est principalement évalué par le suivi des indicateurs présentés ci-dessous.

RISQUE RÉSULTANT DE CONCENTRATION INDIVIDUELLE

Le risque de concentration individuelle du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière. Il est évalué sur la base du montant total des engagements au niveau des clients ou des groupes de clients, selon les deux types de surveillance suivants :

Surveillance des grands risques

Le Règlement (UE) n° 575/2013 (article 392) du 26 juin 2013 établit une limite de 25 % des fonds propres de la Banque pour les expositions par groupe de clients (après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit).

BNP Paribas se situe bien en deçà des seuils de concentration fixés par cette réglementation. Aucun client ou groupe de clients ne voit ses expositions (telles que définies ci-dessus) atteindre 10 % des fonds propres de la Banque.

(1) Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

Surveillance *via* des politiques sur les risques de concentration individuelle

Les politiques sur les risques de concentration individuelle sont intégrées aux politiques du Groupe sur la concentration. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque groupe d'activités présentant une concentration excessive des risques afin d'anticiper et de gérer les risques de concentration individuelle par rapport au Profil de Risque établi de façon objective et cohérente au sein de la Banque.

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-après repose sur le pays où la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume-Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume-Uni.

► **TABLEAU N° 17 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT**

Expositions <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2015					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe (*)	197 036	373 699	55 311	342 208	968 254	69 %
France	71 858	117 522	12 390	148 763	350 533	25 %
Belgique	29 819	59 756	7 860	70 725	168 159	12 %
Luxembourg	11 666	11 870	376	6 198	30 109	2 %
Italie	14 369	59 951	8 780	58 534	141 634	10 %
Royaume-Uni	28 563	34 939	10 346	6 425	80 273	6 %
Allemagne	11 338	18 002	6 162	13 994	49 495	4 %
Pays-Bas	7 995	16 964	2 210	9 957	37 125	3 %
Autres pays d'Europe	21 429	54 696	7 187	27 613	110 925	8 %
Amérique du Nord	46 760	126 437	12 844	32 996	219 038	16 %
Asie Pacifique	50 765	45 037	11 799	562	108 163	8 %
Japon	36 371	2 338	1 042	0	39 752	3 %
Asie du Nord	5 979	20 478	7 190	8	33 654	2 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	3 673	11 285	893	0	15 851	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	4 742	10 936	2 674	554	18 905	1 %
Reste du Monde	14 770	55 025	8 161	24 857	102 813	7 %
Turquie	5 130	11 650	2 488	17 510	36 777	3 %
Bassin Méditerranéen	2 287	8 236	1 058	2 568	14 150	1 %
Pays du Golfe - Afrique	3 253	18 142	1 830	1 289	24 514	2 %
Amérique Latine	3 353	11 922	2 311	2 607	20 193	1 %
Autres pays	746	5 076	474	883	7 179	1 %
TOTAL	309 332	600 199	88 114	400 623	1 398 268	100 %

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Expositions <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014 Proforma					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
Europe^(*)	133 385	357 458	57 654	337 230	885 727	68 %
France	34 578	117 003	18 947	159 976	330 504	25 %
Belgique	26 434	51 949	8 640	67 344	154 367	12 %
Luxembourg	9 891	12 564	1 224	6 012	29 691	2 %
Italie	13 065	60 959	11 009	52 866	137 899	11 %
Royaume-Uni	4 643	30 745	5 797	2 030	43 216	3 %
Allemagne	17 694	14 462	4 481	12 252	48 889	4 %
Pays-Bas	5 618	16 510	1 301	10 891	34 320	3 %
Autres pays d'Europe	21 462	53 267	6 255	25 858	106 842	8 %
Amérique du Nord	59 868	106 116	10 861	28 188	205 033	16 %
Asie Pacifique	43 598	47 111	14 958	510	106 177	8 %
Japon	31 664	2 389	1 552	0	35 605	3 %
Asie du Nord	5 975	20 020	9 893	2	35 890	3 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	3 408	14 562	911	39	18 921	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	2 551	10 140	2 602	469	15 762	1 %
Reste du Monde	13 321	57 821	8 328	21 994	101 464	8 %
Turquie	4 634	13 633	2 366	14 704	35 337	3 %
Bassin Méditerranéen	2 347	8 925	1 023	2 436	14 730	1 %
Pays du Golfe - Afrique	2 609	17 347	1 838	939	22 733	2 %
Amérique Latine	3 059	9 964	2 449	2 898	18 369	1 %
Autres pays	672	7 953	652	1 018	10 295	1 %
TOTAL	250 173	568 506	91 801	387 922	1 298 402	100 %

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée. Le Groupe a été particulièrement attentif en 2015 aux risques géopolitiques que présentent certains pays et à l'évolution économique des pays émergents. En conséquence, ces pays ont fait l'objet d'un examen plus fréquent, afin

de suivre au plus près l'évolution de leur situation politique et économique et de gérer ainsi l'exposition du Groupe en anticipant les risques de dégradation.

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

► TABLEAU N° 18 : VENTILATION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT DE LA CLASSE D'EXPOSITION ENTREPRISES

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Exposition	%	Exposition	%
Agroalimentaire	37 062	6 %	35 589	6 %
Assurance	12 366	2 %	12 548	2 %
Chimie hors pharmacie	12 402	2 %	12 069	2 %
Construction - BTP	29 753	5 %	30 597	6 %
Distribution	26 444	4 %	26 572	5 %
Énergies hors électricité	32 540	5 %	32 576	6 %
Équipements hors informatique-électronique	38 167	6 %	36 785	6 %
Finance	37 468	6 %	36 722	6 %
Immobilier	57 758	10 %	52 375	9 %
Informatique & Matériels électroniques	17 590	3 %	14 753	3 %
Minerais, métaux & matériaux (y compris ciment, emballages, etc.)	29 988	5 %	31 052	5 %
Négoce & Commerce de gros	46 056	8 %	46 723	9 %
Santé & Pharmacie	14 473	2 %	14 209	2 %
Services aux collectivités (électricité, gaz, eau, etc.)	32 696	5 %	31 275	6 %
Services aux entreprises	54 148	9 %	46 392	8 %
Services de communications	18 131	3 %	14 278	3 %
Transport & Logistique	40 571	7 %	36 220	6 %
Autres	62 586	10 %	57 771	10 %
TOTAL	600 199	100 %	568 506	100 %

Les risques sectoriels sont suivis en termes d'expositions brutes et d'actifs pondérés. Le Groupe reste diversifié, aucun secteur ne représentant plus de 10 % de l'exposition crédit aux entreprises et plus de 4,1 % de l'exposition crédit totale en 2015. Les secteurs les plus sensibles font l'objet d'un examen régulier par des Comités dédiés à ces secteurs, notamment :

■ Revue spécifique des secteurs liés à l'énergie et aux matières premières :

Le prix du pétrole et des métaux non précieux est en recul depuis 2010-2011 avec une accélération de la baisse enregistrée depuis le second semestre 2014.

Selon différentes études économiques empiriques, l'offre actuelle de pétrole excédentaire est le principal facteur explicatif de la baisse des prix du pétrole.

Pour l'or et les métaux non précieux, la faiblesse de la demande globale, notamment en provenance de la Chine, explique pour une grande partie le recul récent de ces prix (dans un contexte de surcapacités au niveau mondial).

Une revue interne complète du portefeuille a été menée au sein du Groupe sur les secteurs liés au prix du pétrole et des matières premières qui a confirmé la qualité et la bonne diversification des portefeuilles. De nombreux secteurs ont été identifiés par Risk comme bénéficiant de la baisse du prix du pétrole et des matières premières, par exemple le transport, la chimie, l'agroalimentaire, l'automobile.

Par opposition, les secteurs Pétrole & Gaz et Mines & Métaux sont les plus négativement impactés par la baisse du prix du pétrole et des matières premières.

■ Revue spécifique des secteurs sensibles à la baisse du prix du pétrole (Pétrole & Gaz) :

L'exposition de BNP Paribas à ces secteurs est diversifiée. Les engagements couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et concernent des acteurs de référence (majors, compagnies pétrolières nationales) dans de nombreux pays.

L'exposition brute du portefeuille, sensible à une baisse du prix du pétrole, s'élève à 34,3 milliards d'euros dont près de 56 % concernent les majors (30 %) et les compagnies pétrolières nationales (26 %). Les sous-secteurs de l'exploration et de la production pétrolière représentent (23 %) et les services pétroliers (17 %). Par ailleurs, 54 % de cette exposition porte sur des engagements hors-bilan. L'exposition nette de garanties et de provisions s'élève à 25,5 milliards d'euros.

75 % des contreparties bénéficient d'une notation Investment Grade⁽¹⁾ et les engagements auprès des contreparties non Investment Grade⁽¹⁾ bénéficient d'une bonne couverture par des collatéraux. Par ailleurs, la maturité est courte, et inférieure à deux ans en moyenne. Les encours classés en douteux représentent seulement 1 % du portefeuille au 31 décembre 2015. Pour mémoire, BNP Paribas a cédé son activité de financement spécialisé (« Reserve Based Lending ») aux États-Unis en 2012.

(1) Notation externe ou équivalent interne.

■ Revue spécifique du secteur Mines & Métaux :

Le ralentissement plus marqué de la croissance chinoise, couplé avec les surcapacités existantes au niveau mondial, a conduit à une baisse sensible du prix des métaux et minerais.

Le secteur « Minerais, métaux & matériaux » (voir tableau n° 18) recouvre un ensemble plus large de sous-secteurs d'activités diversifiés dont certains, tels que le ciment, les emballages, le bois, le papier, le plastique, le verre ne sont pas liés au prix des métaux et des autres minerais.

L'exposition brute du secteur Mines & Métaux s'élève à 13,7 milliards d'euros dont 48 % d'engagements hors-bilan. L'exposition nette de garanties et de provisions est de 8,4 milliards d'euros. Chaque métal ayant sa propre dynamique en termes de prix, les évolutions sont différentes d'un secteur à l'autre et à l'intérieur de chaque secteur, d'une entreprise à l'autre.

Une revue interne ciblée a été menée sur ce secteur. Elle recouvre un ensemble diversifié d'entreprises qui peuvent être réparties en trois grands segments :

- les entreprises du secteur de l'acier (30 % de l'exposition brute du secteur Mines & Métaux) ;
- les entreprises spécialisées : l'aluminium (9 %), les métaux de base (7 %), les métaux précieux (9 %), le charbon et le fer (9 %) ;
- les entreprises diversifiées (36 % de l'exposition brute du secteur Mines & Métaux).

Après cette revue spécifique, le portefeuille du Groupe a été considéré bien diversifié. 60 % des engagements sont sur des contreparties classées Investment Grade⁽¹⁾. La maturité est courte, inférieure à deux ans en moyenne et seulement 3 % des encours sont classés en douteux.

ACTIFS PONDÉRÉS

► **TABLEAU N° 19 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT**

Actifs pondérés <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Variation
Risque de crédit - Approche IRBA	228 740	204 051	24 689
Administrations centrales et banques centrales	4 091	3 545	546
Entreprises	163 149	150 540	12 609
Établissements	9 832	12 138	(2 306)
Clientèle de détail	51 532	37 699	13 833
<i>Prêts immobiliers</i>	20 315	14 734	5 581
<i>Expositions renouvelables</i>	5 229	5 410	(181)
<i>Autres expositions</i>	25 988	17 555	8 433
Autres Actifs Risqués	136	129	7
Risque de crédit - Approche standard	220 542	238 307	(17 765)
Administrations centrales et banques centrales	5 196	4 069	1 126
Entreprises	94 523	95 586	(1 064)
Établissements	6 280	7 972	(1 692)
Clientèle de détail	74 908	90 432	(15 524)
<i>Prêts immobiliers</i>	18 611	26 373	(7 761)
<i>Expositions renouvelables</i>	2 137	2 060	76
<i>Autres expositions</i>	54 160	61 999	(7 839)
Autres Actifs Risqués	39 636	40 248	(612)
RISQUE DE CRÉDIT	449 282	442 358	6 924

(1) Notation externe ou équivalent interne.

► **TABLEAU N° 20 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS**

En millions d'euros	31 décembre 2014	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2015
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés - Risque de crédit	442 358	8 605	17 912	(8 284)	2 031	(8 559)	(4 782)	6 924	449 282

Les actifs pondérés au titre du risque de crédit augmentent de 7 milliards d'euros en 2015. L'effet change de + 9 milliards d'euros provient principalement de l'appréciation du dollar et de la dépréciation de la livre turque. L'effet volume est de + 18 milliards d'euros, en lien avec l'activité. L'effet paramètres est lié à l'amélioration des paramètres de risque chez BancWest, BGZ et la Banque De Détail en Belgique ainsi

qu'un effet maturité sur le portefeuille du Corporate Banking. L'effet périmètre de + 2 milliards d'euros est essentiellement lié à l'acquisition par Arval de la flotte automobile de General Electric Capital en Europe. Des changements de méthode conduisent à une réduction des actifs pondérés avec notamment le passage de BNL SpA en méthode avancée pour la clientèle de détail (- 4 milliards d'euros).

► **TABLEAU N° 21 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT**

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2015						
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Autres actifs risqués	Total	%
Europe (*)	2 528	159 907	9 263	97 324	31 987	301 010	67 %
France	230	57 995	1 843	35 118	10 127	105 313	23 %
Belgique	60	17 344	842	13 957	7 868	40 072	9 %
Luxembourg	77	5 278	57	1 186	812	7 410	2 %
Italie	96	33 724	3 212	23 305	7 341	67 678	15 %
Royaume-Uni	41	10 498	778	2 958	2 180	16 454	4 %
Allemagne	249	7 779	990	6 292	857	16 167	4 %
Pays-Bas	10	5 640	242	2 677	236	8 806	2 %
Autres pays d'Europe	1 765	21 648	1 300	11 830	2 567	39 110	9 %
Amérique du Nord	57	54 217	1 617	15 992	4 625	76 507	17 %
Asie Pacifique	1 013	16 179	2 577	384	1 062	21 214	5 %
Japon	255	473	104	0	88	919	0 %
Asie du Nord	7	7 123	1 162	4	302	8 597	2 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	318	3 946	520	0	145	4 929	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	433	4 637	791	379	527	6 768	2 %
Reste du Monde	5 687	27 370	2 656	12 741	2 097	50 551	11 %
Turquie	2 563	8 213	975	8 857	754	21 362	5 %
Bassin Méditerranéen	1 402	5 360	347	1 289	446	8 844	2 %
Pays du Golfe - Afrique	745	6 173	521	694	178	8 311	2 %
Amérique latine	451	5 241	573	1 489	556	8 309	2 %
Autres pays	525	2 384	240	411	165	3 725	1 %
TOTAL	9 286	257 672	16 112	126 440	39 772	449 282	100 %

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2014 Proforma						
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Autres actifs risqués	Total	%
Europe (*)	2 215	155 634	11 643	99 561	32 110	301 163	68 %
France	213	56 728	2 733	37 864	10 208	107 746	24 %
Belgique	65	15 814	914	12 927	9 280	39 000	9 %
Luxembourg	72	5 290	476	1 146	811	7 795	2 %
Italie	100	35 990	4 045	26 076	7 473	73 684	17 %
Royaume-Uni	7	8 524	598	1 187	1 312	11 628	3 %
Allemagne	95	5 816	748	5 501	424	12 584	3 %
Pays-Bas	11	5 935	213	3 015	187	9 361	2 %
Autres pays d'Europe	1 650	21 537	1 916	11 845	2 415	39 363	9 %
Amérique du Nord	75	47 667	1 589	15 236	4 735	69 302	16 %
Asie Pacifique	921	15 807	3 449	357	1 324	21 858	5 %
Japon	247	504	137	0	345	1 233	0 %
Asie du Nord	8	7 015	2 045	1	290	9 358	2 %
Asie du Sud-Est (ASEAN)	293	4 958	653	23	282	6 209	1 %
Péninsule indienne et Pacifique	374	3 330	614	333	407	5 058	1 %
Reste du Monde	4 403	27 019	3 429	12 976	2 208	50 035	11 %
Turquie	1 339	9 590	1 443	9 110	857	22 340	5 %
Bassin Méditerranéen	1 733	6 057	371	1 282	419	9 861	2 %
Pays du Golfe - Afrique	683	5 213	493	585	146	7 120	2 %
Amérique latine	296	3 114	834	1 568	562	6 374	1 %
Autres pays	353	3 045	287	432	224	4 341	1 %
TOTAL	7 614	246 126	20 110	128 131	40 377	442 358	100 %

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

La politique de notation appliquée par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, s'étend aux portefeuilles listés dans le paragraphe *Approches retenues pour le calcul des exigences de fonds propres* dans la section *Expositions au risque de crédit*.

En ce qui concerne la détermination de la perte en cas de défaut, diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre. La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par la mise en œuvre de méthodes purement statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine (crédits aux particuliers et aux très petites entreprises), soit par une combinaison de modèles et de dires d'experts, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les autres portefeuilles. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en période de ralentissement économique, conformément aux dispositions de la réglementation. Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction *senior unsecured* et, d'autre part, des effets des techniques d'atténuation des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont

estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de ralentissement économique.

La Banque modélise ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permet⁽¹⁾ par exploitation des chroniques internes de défaut. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors-bilan de la Banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction pour tous les portefeuilles et n'est donc pas décidé par les Comités de crédit.

Des modèles internes spécifiques adaptés aux catégories d'exposition et de tiers les plus représentées dans son portefeuille de crédit ont été développés par le Groupe. Ils sont fondés sur des données internes collectées sur de longues périodes. Chacun de ces modèles est développé et entretenu par une équipe spécialisée, en coordination avec les experts risque et métier concernés. Par ailleurs, le respect des seuils planchers fixés par la réglementation sur ces modèles est vérifié. La Banque n'utilise pas de modèles développés par des fournisseurs externes.

(1) À l'exclusion du périmètre des engagements par signature où un CCF Fondation est appliqué.

Les principales catégories d'actifs couverts par un ou plusieurs modèles sont les suivantes :

► **TABLEAU N° 22 : PRINCIPAUX MODÈLES : PD, LGD, CCF/EAD**

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années - Données de défaut/de perte	Classes d'expositions bâloises
PD	Grandes entreprises	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Financements spécialisés	4	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Titres souverains	1	Qualitatif	> 10 ans	Souverains
	Établissements bancaires	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes et externes	> 10 ans	Établissement bancaire
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Prêts hypothécaires
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle comportemental quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques	8 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle expert fondé sur des règles	8 ans	Banques, Souverains, PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/ Midcap)	1	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	8 ans	Entreprises, Entreprises et Banque de Détail pour les PME
	Banque De Détail en Belgique Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	8 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail
	Banca Nazionale del Lavoro (Midcap)	2	Modèles logistiques basés sur des données financières, et de comportement et complétés par des données qualitatives. Modèles calibrés sur des historiques de taux de défaut internes	7 ans	MidCap (dont 1 modèle sur les professionnels de l'immobilier)
	Banca Nazionale del Lavoro (TPE, artisans, professionnels)	6	Modèles logistiques basés sur des données financières, et de comportement, complétés de données qualitatives. Modèles calibrés sur des historiques de taux de défaut internes.	8 ans	SME Retail (TPE, artisans, professionnels)
Banca Nazionale del Lavoro (Particuliers)	5	Modèles logistiques par type de concours (crédits hypothécaires, prêts personnels...) s'appuyant sur des données de comportement et des informations sociodémographiques. Modèles calibrés sur des historiques de taux de défaut internes.	8 ans	Particuliers	

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années - données de défaut/de perte	Classes d'expositions bâloises
LGD	Grandes entreprises	1	Quantitatif	> 10 ans	Entreprises
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Entreprises
	Financements spécialisés	5	Qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Entreprises
	Titres souverains	1	Valeur fixe	> 10 ans	Souverains
	Établissements bancaires	1	Valeur fixe	> 10 ans	Établissement bancaire
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	1	Segmentation. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Prêts hypothécaires
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	1	Régression linéaire multiple. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent.	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique.	8 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	8 ans	Banques, Souverains, PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/ Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	8 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années - données de défaut/de perte	Classes d'expositions bâloises
CCF/EAD	CCF pour les entreprises, les banques et les États souverains	1	CCF calibré sur la base d'observations internes pour les lignes de crédit confirmées, utilisation de paramètres réglementaires pour le reste	> 10 ans	Tous
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	-	CCF = 100 %	5 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en France - Crédits d'investissement et Prêts immobiliers aux PME	-	CCF = 100 %	5 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. CCF calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent.	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle fondé sur des règles, validé sur la base de données historiques	8 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	8 ans	Banques, Souverains, PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/ Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	8 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail
	Banca Nazionale del Lavoro (Particuliers)	-	CCF = 100 %	n.a.	SME Retail et particuliers

BACKTESTING

Chacun des trois paramètres de risque de crédit (PD, LGD, CCF/EAD) fait l'objet chaque année de tests de vérification a posteriori (*backtesting*) et, pour la probabilité de défaut, de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Sur le périmètre IRBA non Retail, l'ensemble des notes, y compris les notes de défaut 11 ou 12, de toutes les contreparties qui supportent un risque de crédit est conservé sur un historique long. De la même manière, les récupérations observées sur les dossiers déclarés en défaut à un moment donné de la période sont archivées. Des tests rétroactifs de validité sont menés sur la base de ces éléments pour chacun des paramètres de risque aussi bien globalement que sur le périmètre de chacune des méthodes de notation. Ces exercices visent à mesurer la performance globale et unitaire des méthodes de notation et en particulier à vérifier le pouvoir discriminant du dispositif (les contreparties les moins bien notées font plus défaut que les contreparties bien notées) et le caractère prédictif et prudent des paramètres. À cet effet, les récupérations observées sont comparées aux récupérations prévues et les taux de défaut observés sont comparés aux taux de défaut prévus pour chacune des notes. Le caractère « à travers le cycle » ou « downturn » des ratings et des taux de récupération global (TRG) est aussi vérifié.

Lors de l'étalonnage, sur ce périmètre, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (environ 10 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Des mesures de performance sont aussi réalisées sur des sous-périmètres de classes d'actifs homogènes pour les portefeuilles Retail. Lorsqu'une dégradation du pouvoir prédictif ou du caractère conservateur d'un modèle est identifiée, celui-ci est recalibré ou redéveloppé le cas échéant. Ces évolutions sont soumises à l'approbation du régulateur conformément à la réglementation. Dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau modèle, des mesures conservatoires sont prises sur le modèle existant.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, soit le montant des provisions est utilisé afin d'estimer les récupérations futures, soit celles-ci sont estimées sur la base de profils statistiques de flux de récupération calibrés sur un historique. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu un an avant la survenance du défaut. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est

pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences sont analysées en tenant compte du caractère fortement bimodal de ce paramètre.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année aux différentes instances internes et au Directeur des Risques. Les backtestings font aussi l'objet d'une certification interne par une équipe indépendante. Ils sont par ailleurs communiqués au superviseur.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences de fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour la définition des délégations, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les analyses de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la performance des modèles pour les paramètres de risques réglementaires (PD et LGD). Les valeurs moyennes des paramètres réglementaires à fin 2014 sont comparées aux taux de défaut et taux de perte empiriques réalisés en 2015. La comparaison porte sur le périmètre IRBA du Groupe, à l'exception

des expositions sur la clientèle de détail de BNL SpA, ce périmètre ayant reçu l'homologation IRBA fin 2015.

Le taux de défaut est estimé comme le montant de défauts durant l'année divisé par l'EAD performante au début de l'année.

Le taux de perte est le montant brut de provision constitué en fin d'année sur les prêts ayant fait défaut pendant l'année divisé par l'exposition au moment du défaut.

La PD réglementaire moyenne est pondérée par les EAD performantes. La LGD moyenne est pondérée par le produit de l'EAD performante et de la PD réglementaire.

Ce tableau fournit une synthèse globale de la performance du dispositif mais diffère de l'exercice annuel de backtesting du Groupe qui est réalisé modèle par modèle et non globalement par portefeuille prudentiel. De plus, le backtesting réglementaire repose sur des taux de défaut exprimés en nombre de contreparties et non en montant et compare la LGD sur les noms en défaut avec la perte finale, alors que la comparaison ci-dessous est réalisée entre la LGD réglementaire moyenne des expositions performantes et le taux de provisionnement constaté des nouveaux défauts.

► TABLEAU N° 23 : BACKTESTING DES PD ET DES LGD MOYENNES

	2015				
	Valeur exposée au risque en début de période encours sains (en millions d'euros)	PD réglementaire moyenne	PD - observation	LGD réglementaire moyenne	LGD - observation
Administrations centrales et banques centrales	220 515	0,1 %	0,0 %	11 %	-
Établissements	65 568	0,3 %	0,0 %	31 %	-
Entreprises	307 004	1,4 %	0,7 %	26 %	22 %
Clientèle de détail	187 203	1,9 %	1,5 %	26 %	23 %

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE APPLICABLE AUX ÉTATS SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS [Audité]

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation (cf. paragraphe *Le dispositif de notation* de la section *Dispositif de gestion du risque de crédit*) applicable aux États souverains, aux banques, aux entreprises et aux financements spécialisés, est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle la fonction Risque est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) des opérations de hors-bilan est attribué automatiquement en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments est défini comme suit :

- sur les grandes entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par la fonction Risque. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de la fonction Risque. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant, sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risque. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des États souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays (*Rating Committee*) qui réunissent des membres de la Direction Générale, de la fonction Risque et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- sur le périmètre des petites et moyennes entreprises (en dehors de la clientèle de détail), un score est mis en œuvre par des analystes de la fonction Risque.

Sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de la fonction Risque qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mutualisés au sein du Groupe afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une au minimum indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

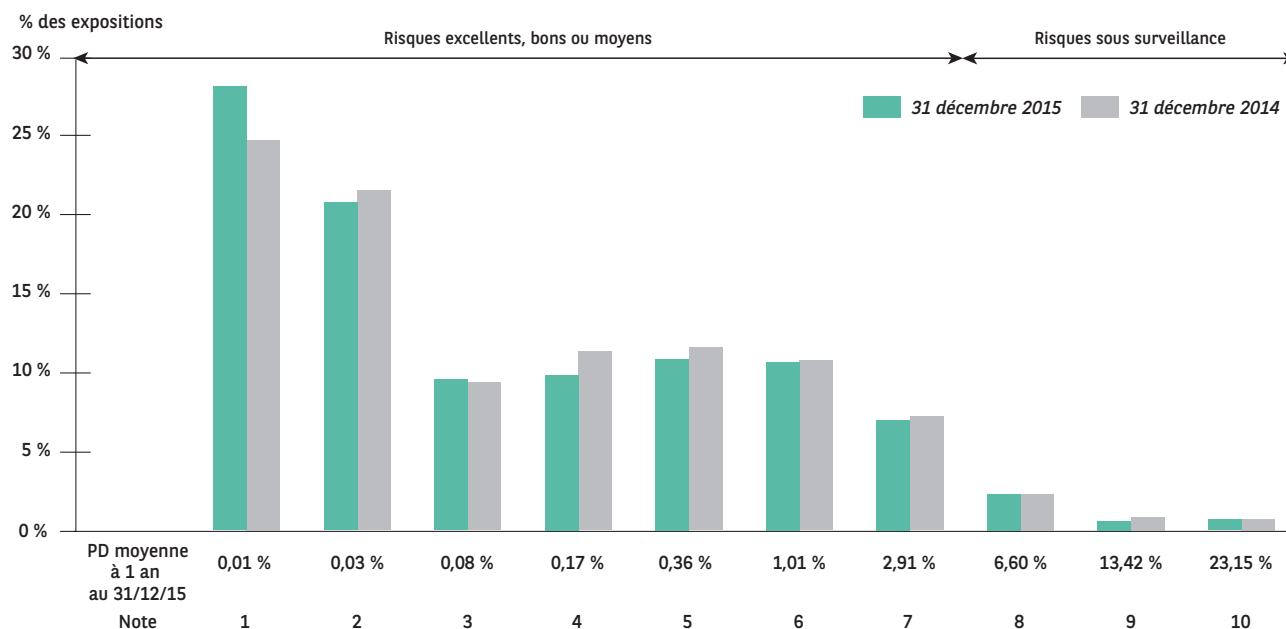
La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe sur chaque classe d'actif. Pour les contreparties locales (PME, collectivités locales), les spécificités éventuelles de la réglementation de chacune des géographies conduisent à des adaptations à la marge de cette définition, en particulier du point de vue de la durée des impayés ou du seuil de matérialité.

Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'expositions administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 791 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 712 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne ou d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et les institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

► **GRAPHIQUE N° 4 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE INTERNE SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA**



PORTEFEUILLES SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Le tableau suivant présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'exposition administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 807 milliards d'euros au 31 décembre 2015, dont 791 milliards d'euros d'encours sains et 17 milliards d'encours douteux, contre 730 milliards d'euros au 31 décembre 2014, dont 712 milliards d'euros d'encours sains et 18 milliards d'encours douteux.

Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne de la probabilité de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : PD moyenne⁽¹⁾;
- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors-bilan : CCF moyen⁽²⁾;
- moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyenne⁽³⁾ ;
- ainsi que par le taux de pondération moyen : RW moyen⁽⁴⁾ défini comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD).

La colonne « Perte attendue » présente la perte attendue à un an.

(1) PD moyenne : « Probabilité de Défaut » - moyenne des probabilités de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(2) CCF moyen : « Credit Conversion Factor » - rapport de la valeur exposée au risque au montant d'engagement pour le hors-bilan.

(3) LGD moyenne : « Loss Given Default » - moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(4) RW moyen : « Risk Weight » - taux de pondération moyen.

► **TABLEAU N° 24 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2015									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyenne	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	0,01 %	203 057	202 591	465	85 %	202 986	1 %	0 %	0	488
	2	0,03 %	55 737	55 641	96	55 %	55 694	1 %	0 %	0	163
	3	0,08 %	5 201	5 194	7	52 %	5 197	18 %	13 %	1	651
	4	0,16 %	557	445	112	31 %	480	12 %	8 %	0	38
	5	0,44 %	6 097	4 643	1 454	56 %	5 453	23 %	32 %	5	1 723
	6	0,25 %	211	203	7	92 %	210	11 %	28 %	0	58
	7	3,35 %	617	595	21	70 %	610	23 %	74 %	5	452
	8	6,83 %	1 049	559	490	58 %	844	8 %	36 %	5	300
	9	15,27 %	396	205	191	75 %	348	3 %	16 %	2	57
	10	24,61 %	223	175	47	55 %	201	13 %	80 %	7	161
	11	100,00 %	59	59	0	48 %	59		1 %	4	1
	12	100,00 %	0	0	0	0 %	0		0 %	0	0
SOMME		0,11 %	273 203	270 312	2 891	61 %	272 084	2 %	2 %	28	4 091
Établissements	1	0,03 %	3 812	3 029	783	32 %	3 276	6 %	3 %	0	94
	2	0,03 %	39 433	27 840	11 594	53 %	33 933	18 %	6 %	2	2 104
	3	0,07 %	9 444	6 722	2 722	58 %	8 295	29 %	16 %	2	1 290
	4	0,16 %	4 036	2 752	1 285	53 %	3 434	27 %	25 %	2	847
	5	0,36 %	7 069	5 284	1 785	46 %	6 096	27 %	38 %	6	2 292
	6	0,86 %	2 168	1 747	421	56 %	1 982	30 %	70 %	6	1 385
	7	2,88 %	921	651	270	49 %	783	38 %	130 %	9	1 017
	8	6,54 %	805	574	231	49 %	687	14 %	59 %	6	402
	9	13,13 %	101	64	38	82 %	95	32 %	173 %	4	164
	10	23,84 %	120	28	92	89 %	109	38 %	216 %	10	236
	11	100,00 %	392	299	93	91 %	380		0 %	155	0
	12	100,00 %	145	145	0	67 %	145		0 %	61	0
SOMME		1,17 %	68 447	49 134	19 313	52 %	59 216	21 %	17 %	263	9 832
Entreprises	1	0,04 %	14 875	5 123	9 752	46 %	9 623	23 %	8 %	1	741
	2	0,03 %	68 569	11 504	57 065	55 %	42 731	36 %	15 %	5	6 399
	3	0,08 %	60 521	22 405	38 116	51 %	41 981	38 %	23 %	12	9 864
	4	0,17 %	72 946	30 559	42 387	49 %	51 252	36 %	35 %	31	17 717
	5	0,36 %	72 403	38 452	33 951	47 %	54 260	33 %	45 %	64	24 575
	6	1,01 %	81 564	49 560	32 005	47 %	64 699	28 %	62 %	186	39 835
	7	2,91 %	53 554	34 945	18 609	47 %	43 611	26 %	79 %	338	34 504
	8	6,59 %	16 157	10 621	5 536	49 %	13 333	25 %	101 %	217	13 440
	9	13,24 %	4 043	3 064	979	52 %	3 569	27 %	130 %	126	4 635
	10	23,06 %	4 864	3 464	1 400	46 %	4 114	26 %	149 %	253	6 118
	11	100,00 %	9 942	8 996	947	51 %	9 476		33 %	4 203	3 169
	12	100,00 %	6 399	5 955	444	41 %	6 137		35 %	4 692	2 152
SOMME		5,85 %	465 838	224 647	241 191	50 %	344 786	32 %	47 %	10 128	163 149
TOTAL		3,13 %	807 488	544 093	263 395	50 %	676 086	19 %	26 %	10 418	177 072

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2014									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyenne	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	0,01 %	157 458	156 782	676	73 %	157 276	1 %	0 %	0	422
	2	0,03 %	51 673	51 526	147	46 %	51 593	1 %	0 %	0	166
	3	0,08 %	4 610	4 567	43	55 %	4 591	17 %	13 %	1	577
	4	0,20 %	2 467	1 000	1 467	56 %	1 819	6 %	6 %	0	112
	5	0,44 %	3 275	3 240	35	72 %	3 265	26 %	38 %	4	1 250
	6	1,00 %	67	63	4	76 %	66	35 %	85 %	0	56
	7	3,51 %	1 083	937	146	73 %	1 043	17 %	53 %	6	548
	8	6,48 %	483	388	95	35 %	421	10 %	36 %	3	150
	9	15,12 %	387	250	137	65 %	339	3 %	18 %	2	60
	10	25,09 %	102	102	0	55 %	102	23 %	141 %	5	144
	11	100,00 %	75	75	0	35 %	75		80 %	3	60
	12	100,00 %	0	0	-	-	0		0 %	0	0
SOMME		0,12 %	221 680	218 930	2 750	60 %	220 590	2 %	2 %	24	3 545
Établissements	1	0,03 %	4 608	3 570	1 038	86 %	4 460	8 %	3 %	0	132
	2	0,03 %	43 240	33 517	9 723	76 %	40 922	21 %	6 %	3	2 623
	3	0,08 %	6 126	4 235	1 891	64 %	5 452	30 %	17 %	1	927
	4	0,17 %	5 257	4 128	1 129	61 %	4 814	38 %	34 %	3	1 622
	5	0,37 %	7 018	5 019	1 999	47 %	5 958	35 %	51 %	8	3 063
	6	0,97 %	2 250	1 871	379	51 %	2 064	39 %	83 %	8	1 708
	7	3,35 %	1 331	993	338	56 %	1 180	28 %	95 %	11	1 118
	8	6,26 %	642	362	280	48 %	496	25 %	103 %	8	509
	9	13,41 %	85	29	56	64 %	65	46 %	234 %	4	152
	10	20,63 %	199	45	154	72 %	156	30 %	172 %	10	268
	11	100,00 %	279	191	88	91 %	270		6 %	58	16
	12	100,00 %	254	254	-	-	254		0 %	201	0
SOMME		1,07 %	71 289	54 214	17 075	70 %	66 091	24 %	18 %	315	12 138
Entreprises	1	0,03 %	13 425	6 009	7 416	50 %	9 743	22 %	11 %	1	1 092
	2	0,03 %	57 861	11 011	46 850	53 %	35 918	34 %	14 %	4	5 163
	3	0,08 %	55 551	19 358	36 193	52 %	38 112	38 %	24 %	12	9 058
	4	0,17 %	72 508	31 475	41 033	47 %	50 794	36 %	33 %	30	16 823
	5	0,35 %	71 989	36 641	35 348	47 %	53 206	31 %	43 %	59	22 703
	6	1,02 %	74 039	46 083	27 956	45 %	58 773	27 %	57 %	159	33 762
	7	2,97 %	48 677	31 179	17 498	47 %	39 450	26 %	81 %	323	31 998
	8	6,51 %	15 178	9 862	5 316	48 %	12 394	26 %	104 %	208	12 833
	9	13,66 %	5 436	3 649	1 787	54 %	4 606	21 %	107 %	131	4 909
	10	23,09 %	4 658	3 479	1 179	45 %	4 007	25 %	139 %	235	5 576
	11	100,00 %	11 331	10 338	993	53 %	10 858		37 %	4 259	4 026
	12	100,00 %	6 063	5 789	274	49 %	5 925		44 %	4 330	2 597
SOMME		6,56 %	436 716	214 873	221 843	49 %	323 786	31 %	46 %	9 751	150 540
TOTAL		3,64 %	729 685	488 017	241 668	51 %	610 467	20 %	27 %	10 090	166 223

Sur les administrations centrales et banques centrales, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart des pays développés, bénéficiant par conséquent de très bonnes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les autres engagements correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

► **TABLEAU N° 25 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES DE LA CLASSE D'EXPOSITION ENTREPRISES**

En millions d'euros	31 décembre 2015		
	Expositions saines	PD moyenne ^(*)	LGD moyenne
Europe^(*)	297 908	1,40 %	32 %
dont France	92 557	1,25 %	36 %
dont Belgique	57 126	1,61 %	24 %
dont Luxembourg	11 205	1,32 %	28 %
dont Italie	38 686	2,00 %	38 %
Amérique du Nord	78 071	0,95 %	33 %
Asie Pacifique	39 405	1,59 %	32 %
Reste du Monde	34 113	1,85 %	27 %
TOTAL	449 497	1,38 %	32 %

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

(**) Les PD réglementaires intègrent les marges de conservatisme imposées par le régulateur.

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE PROPRE À LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

La Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;
- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille de la clientèle de détail fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (TRG) et

la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et complétés par différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Cette dernière n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail. Les principes généraux du dispositif de notation sont repris au paragraphe *Le dispositif de notation* de la section *Dispositif de gestion du risque de crédit*.

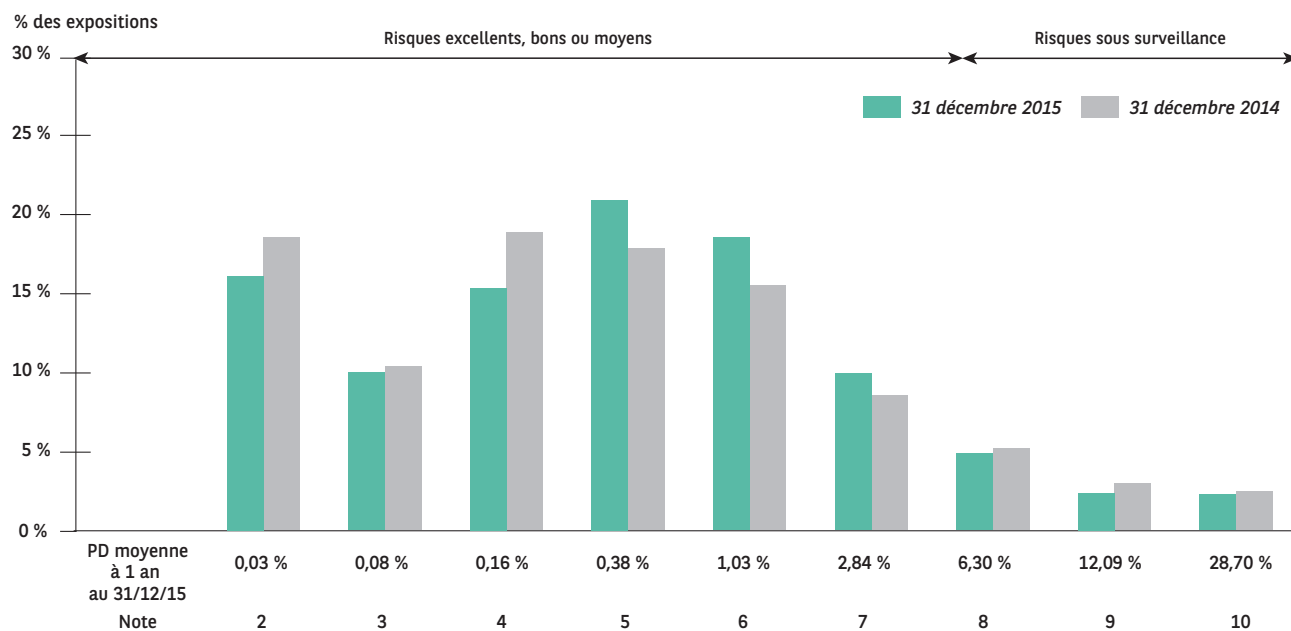
Sur le périmètre de BNP Paribas Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risque, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : EAD et LGD.

Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition sur les encours sains représente 230 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en progression de 34 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014 à 196 milliards d'euros. Cette progression s'explique essentiellement par le passage en approche avancée de BNL SpA.

► **GRAPHIQUE N° 5 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE INTERNE SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA**



PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Le tableau suivant présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche

de notation interne avancée. L'exposition totale représente 243 milliards d'euros au 31 décembre 2015, en hausse de 20 % par rapport au 31 décembre 2014 essentiellement du fait du passage en IRBA du portefeuille de la clientèle de détail de BNL SpA.

► **TABLEAU N° 26 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2015									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyenne	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	0,03 %	30 230	29 284	946	96 %	30 196	11 %	2 %	1	548
	3	0,08 %	15 342	14 880	462	98 %	15 334	12 %	5 %	1	691
	4	0,16 %	24 680	23 963	717	100 %	24 682	13 %	6 %	5	1 418
	5	0,38 %	32 577	31 606	971	86 %	32 445	14 %	12 %	17	3 758
	6	1,04 %	19 857	19 097	761	78 %	19 692	15 %	20 %	30	3 982
	7	2,78 %	8 141	7 796	346	70 %	8 040	14 %	36 %	33	2 909
	8	6,36 %	3 274	3 163	111	64 %	3 234	14 %	54 %	30	1 740
	9	12,29 %	1 845	1 813	32	66 %	1 834	15 %	74 %	34	1 352
	10	29,02 %	1 762	1 720	42	64 %	1 747	14 %	81 %	71	1 422
	11	100,00 %	1 681	1 664	17	56 %	1 674		95 %	197	1 594
	12	100,00 %	2 123	2 122	1	166 %	2 124		42 %	686	901
SOMME		3,80 %	141 514	137 108	4 406	88 %	141 002	13 %	14 %	1 104	20 315
Expositions renouvelables	1	0,03 %	47	0	47	94 %	45	28 %	1 %	0	0
	2	0,04 %	1 755	84	1 671	117 %	2 038	80 %	2 %	1	45
	3	0,08 %	3 204	129	3 075	67 %	2 194	56 %	3 %	11	63
	4	0,17 %	2 329	121	2 208	73 %	1 739	63 %	6 %	5	108
	5	0,39 %	3 374	175	3 199	57 %	2 012	57 %	11 %	7	221
	6	0,91 %	3 196	867	2 329	47 %	1 950	55 %	21 %	18	404
	7	2,66 %	1 987	1 057	930	72 %	1 724	47 %	40 %	25	686
	8	6,31 %	3 191	1 676	1 515	21 %	1 998	48 %	72 %	66	1 435
	9	11,69 %	1 278	1 004	274	72 %	1 201	46 %	99 %	68	1 190
	10	32,98 %	634	455	180	55 %	553	49 %	140 %	92	777
	11	100,00 %	973	944	29	36 %	955		31 %	585	300
12	100,00 %	443	443	0	107 %	443		0 %	273	0	
SOMME		11,42 %	22 412	6 955	15 458	64 %	16 852	57 %	31 %	1 149	5 229
Autres expositions	1	0,03 %	39	39	0	33 %	39	53 %	6 %	0	2
	2	0,04 %	4 927	4 010	917	103 %	4 959	38 %	5 %	1	252
	3	0,07 %	4 367	3 596	771	76 %	4 181	36 %	8 %	1	319
	4	0,17 %	8 219	6 917	1 302	96 %	8 291	36 %	13 %	5	1 058
	5	0,38 %	12 069	10 354	1 715	85 %	11 657	35 %	21 %	16	2 439
	6	1,03 %	19 523	17 944	1 579	91 %	19 348	34 %	33 %	77	6 415
	7	2,90 %	12 614	11 625	988	99 %	12 619	34 %	45 %	130	5 645
	8	6,27 %	4 667	4 348	319	105 %	4 692	34 %	50 %	105	2 325
	9	12,13 %	2 283	2 146	138	150 %	2 355	37 %	60 %	106	1 415
	10	27,65 %	2 785	2 708	77	112 %	2 799	31 %	72 %	249	2 019
	11	100,00 %	3 271	3 230	41	93 %	3 268		80 %	1 499	2 605
12	100,00 %	4 704	4 629	74	96 %	4 701		32 %	2 936	1 494	
SOMME		12,61 %	79 468	71 547	7 921	93 %	78 910	35 %	33 %	5 125	25 988
TOTAL		7,28 %	243 394	215 610	27 784	76 %	236 763	23 %	22 %	7 379	51 532

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2014									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	IGD moyenne	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	0,03 %	28 547	27 608	939	96 %	28 513	12 %	2 %	1	550
	3	0,08 %	14 559	13 936	623	99 %	14 550	12 %	5 %	1	667
	4	0,16 %	23 705	22 747	958	100 %	23 704	13 %	6 %	5	1 408
	5	0,38 %	20 856	19 533	1 323	92 %	20 749	13 %	12 %	11	2 505
	6	1,04 %	13 160	12 220	940	84 %	13 008	14 %	19 %	19	2 503
	7	2,71 %	6 533	6 138	395	78 %	6 448	14 %	31 %	24	1 979
	8	6,31 %	3 242	3 089	153	76 %	3 206	14 %	44 %	29	1 419
	9	12,15 %	1 632	1 581	51	87 %	1 626	15 %	65 %	30	1 059
	10	28,99 %	1 390	1 334	56	72 %	1 374	14 %	68 %	55	934
	11	100,00 %	1 168	1 149	19	60 %	1 161		143 %	57	1 662
	12	100,00 %	730	729	1	101 %	730		7 %	224	48
	SOMME		2,73 %	115 522	110 064	5 458	92 %	115 069	13 %	13 %	456
Expositions renouvelables	1	0,03 %	48	0	48	94 %	45	28 %	1 %	0	0
	2	0,04 %	1 748	86	1 662	110 %	1 911	59 %	2 %	0	31
	3	0,07 %	970	82	888	80 %	794	58 %	3 %	0	22
	4	0,18 %	3 967	126	3 841	50 %	2 056	49 %	5 %	14	103
	5	0,42 %	3 922	126	3 796	52 %	2 116	51 %	10 %	10	221
	6	1,25 %	4 252	1 394	2 858	32 %	2 316	44 %	20 %	29	474
	7	2,92 %	1 502	677	825	74 %	1 286	45 %	40 %	17	514
	8	6,33 %	2 454	1 024	1 430	20 %	1 315	48 %	72 %	40	947
	9	10,23 %	1 976	1 523	453	51 %	1 754	42 %	85 %	88	1 490
	10	33,88 %	842	698	144	54 %	777	44 %	130 %	121	1 013
	11	100,00 %	1 088	1 053	35	22 %	1 060		56 %	625	595
	12	100,00 %	511	511	-	-	511		0 %	343	0
SOMME		13,66 %	23 280	7 300	15 980	54 %	15 941	49 %	34 %	1 287	5 410
Autres expositions	1	0,03 %	25	24	1	11 %	24	35 %	4 %	0	1
	2	0,04 %	5 803	4 894	909	101 %	5 814	29 %	4 %	1	222
	3	0,07 %	4 683	3 912	771	79 %	4 520	30 %	6 %	1	285
	4	0,17 %	9 091	7 754	1 337	96 %	9 038	32 %	11 %	5	1 009
	5	0,40 %	10 053	8 259	1 794	84 %	9 758	28 %	17 %	18	1 705
	6	1,01 %	12 863	11 438	1 425	86 %	12 661	31 %	29 %	47	3 702
	7	2,81 %	8 614	7 805	809	98 %	8 603	31 %	42 %	84	3 586
	8	6,35 %	4 373	4 026	347	101 %	4 376	28 %	41 %	86	1 791
	9	11,67 %	2 182	2 059	123	175 %	2 274	34 %	55 %	92	1 242
	10	31,54 %	2 561	2 494	67	136 %	2 587	26 %	62 %	224	1 613
	11	100,00 %	2 474	2 447	27	63 %	2 464		97 %	1 176	2 391
	12	100,00 %	2 064	2 004	60	101 %	2 065		0 %	1 262	8
SOMME		9,84 %	64 786	57 116	7 670	92 %	64 184	30 %	27 %	2 996	17 555
TOTAL		5,96 %	203 588	174 480	29 108	71 %	195 194	21 %	19 %	4 739	37 699

Les prêts immobiliers sont logés essentiellement dans les portefeuilles de Banque De Détail en France, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail au Luxembourg et Personal Finance. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi du crédit. Depuis 2013, une marge de conservatisme a été intégrée aux actifs pondérés des crédits immobiliers en Belgique.

Les Expositions renouvelables et Autres expositions sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en termes de qualité et le niveau de garanties plus limité.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes attendues à l'horizon d'un an, selon les principes bâlois et telles que publiées dans les tableaux précédents, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (*Through The Cycle* - TTC) ; en revanche, les pertes réalisées se rapportent par nature à l'année écoulée, donc à un point particulier du cycle (*Point in Time* - PIT).

Pour le périmètre en méthode IRBA, les pertes attendues à l'horizon d'un an et le coût du risque de crédit réalisé ne sont pas des données comparables.

► TABLEAU N° 27 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES PD ET LGD MOYENNES DU PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

En millions d'euros	31 décembre 2015		
	Expositions saines	PD moyenne ^(*)	LGD moyenne
Europe^(*)	230 102	1,82 %	23 %
<i>dont France</i>	108 985	1,46 %	25 %
<i>dont Belgique</i>	67 553	1,64 %	17 %
<i>dont Luxembourg</i>	6 068	1,00 %	23 %
<i>dont Italie</i>	32 415	2,27 %	25 %
Amérique du Nord	10	n.s.	n.s.
Asie Pacifique	2	n.s.	n.s.
Reste du Monde	85	3,91 %	42 %
TOTAL	230 199	1,82 %	23 %

(*) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

(**) Les PD réglementaires intègrent les marges de conservatisme imposées par le régulateur.

RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

Pour les encours traités en méthode standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une notation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels clients de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération la notion externe senior unsecured de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

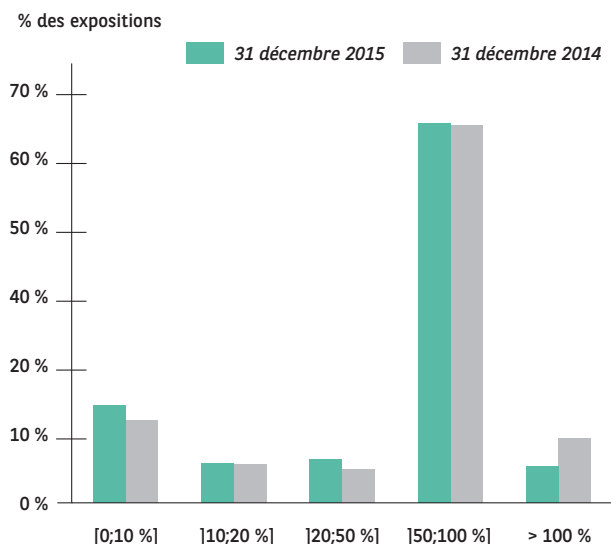
Au 31 décembre 2015, les encours traités en méthode standard représentent 25 % du montant total des expositions brutes du risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations) du Groupe BNP Paribas, contre 28 % au 31 décembre 2014 principalement suite au passage en IRBA du portefeuille Clientèle de détail de BNL SpA.

PORTEFEUILLES SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS [Audité]

Le graphique ci-après présente la répartition par taux de pondération (*Risk Weight*) des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties des classes d'expositions administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard.

Cette exposition représente 183 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 172 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

► **GRAPHIQUE N° 6 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE STANDARD**



PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

L'exposition totale des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard représente 157 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 184 milliards d'euros au 31 décembre 2014, la diminution des expositions s'expliquant par le passage en IRBA du portefeuille Clientèle de détail de BNL SpA.

PORTEFEUILLE TOTAL

Le tableau ci-après présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours relatifs aux portefeuilles des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 347 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 365 milliards d'euros en décembre 2014.

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 classes d'expositions définies dans l'article 112 du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013.

Un regroupement de ces classes d'exposition en standard est ensuite réalisé afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

► TABLEAU N° 28 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD

En millions d'euros	Rating externe ^(*)	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
		Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Exposition brute ^(**)	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	AAA à AA-	23 565	23 565	65	18 597	18 602	9
	A+ à A-	3 274	3 269	205	1 986	1 980	218
	BBB+ à BBB-	6 868	6 863	2 933	5 559	5 529	1 758
	BB+ à BB-	154	154	148	122	122	118
	B+ à B-	680	678	478	417	416	416
	CCC+ à D	302	277	412	189	167	247
	Sans note externe	1 286	1 274	954	1 623	1 600	1 303
SOMME		36 129	36 079	5 196	28 493	28 416	4 069
Établissements	AAA à AA-	10 280	9 856	1 950	9 560	9 132	1 833
	A+ à A-	849	687	325	1 130	815	402
	BBB+ à BBB-	5 921	3 912	3 058	7 548	5 518	4 837
	BB+ à BB-	777	765	304	774	752	353
	B+ à B-	141	82	48	117	87	48
	CCC+ à D	34	34	51	33	32	47
	Sans note externe	1 666	1 391	543	1 350	1 148	452
SOMME		19 668	16 725	6 280	20 512	17 484	7 972
Entreprises	AAA à AA-	550	558	106	367	342	66
	A+ à A-	1 693	1 771	885	1 675	1 233	616
	BBB+ à BBB-	2 822	1 739	1 713	2 110	1 347	1 308
	BB+ à BB-	1 267	946	944	700	497	496
	B+ à B-	369	277	413	369	271	407
	CCC+ à D	10	6	9	13	9	14
	Sans note externe	127 649	99 128	90 452	126 556	96 618	92 679
SOMME		134 361	104 424	94 523	131 790	100 317	95 586
Clientèle de détail	Sans note externe	157 229	128 714	74 908	184 334	156 018	90 432
SOMME		157 229	128 714	74 908	184 334	156 018	90 432
TOTAL		347 386	285 943	180 906	365 129	302 235	198 059

(*) Selon Standard & Poor's.

(**) Bilan et hors-bilan.

Les entités du Groupe calculant leurs besoins en capital selon la méthode standard ont une activité axée principalement vers les particuliers ou les petites et moyennes entreprises ou bien se situent dans des régions

du monde où l'activité des agences de notation est peu développée (Turquie, Ukraine, Moyen-Orient, etc.). Ceci explique qu'une majorité des entreprises ne dispose pas de note externe en approche standard.

EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

Les encours de créances non dépréciées présentant des impayés, les encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs, sont présentés dans les états financiers consolidés en note 5.h.

► **TABLEAU N° 29 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET DES PROVISIONS**

En millions d'euros	31 décembre 2015				
	Exposition brute	Expositions en défaut (*)			Provisions spécifiques
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe (**)	968 254	12 823	26 062	38 885	20 275
France	350 533	3 174	7 046	10 220	5 024
Belgique	168 159	206	2 850	3 057	1 037
Luxembourg	30 109	28	288	316	192
Italie	141 634	6 389	13 353	19 742	10 585
Royaume-Uni	80 273	340	332	671	569
Allemagne	49 495	213	416	628	350
Pays-Bas	37 125	66	45	110	39
Autres pays d'Europe	110 925	2 407	1 733	4 140	2 480
Amérique du Nord	219 038	245	1 252	1 498	747
Asie Pacifique	108 163	491	202	693	268
Japon	39 752	0	1	1	0
Asie du Nord	33 654	1	102	103	46
Asie du Sud-Est (ASEAN)	15 851	0	88	88	31
Péninsule indienne et Pacifique	18 905	490	11	501	191
Reste du Monde	102 813	2 506	2 617	5 123	3 008
Turquie	36 777	479	16	495	312
Bassin Méditerranéen	14 150	813	220	1 034	751
Pays du Golfe - Afrique	24 514	178	1 704	1 882	1 102
Amérique Latine	20 193	141	224	365	203
Autres pays	7 179	894	453	1 347	641
TOTAL	1 398 268	16 065	30 133	46 199	24 298

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

(**) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

En millions d'euros	31 décembre 2014 Proforma				
	Exposition brute	Expositions en défaut ^(*)			Provisions spécifiques
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe^(**)	885 727	19 667	21 929	41 597	20 859
France	330 504	3 717	7 517	11 234	5 606
Belgique	154 367	199	3 241	3 440	1 164
Luxembourg	29 691	26	501	527	283
Italie	137 899	13 034	6 915	19 949	10 121
Royaume-Uni	43 216	52	724	776	487
Allemagne	48 889	200	457	657	354
Pays-Bas	34 320	75	50	125	44
Autres pays d'Europe	106 842	2 365	2 524	4 889	2 801
Amérique du Nord	205 033	322	1 252	1 574	664
Asie Pacifique	106 177	439	100	539	187
Japon	35 605	0	2	2	2
Asie du Nord	35 890	10	30	40	26
Asie du Sud-Est (ASEAN)	18 921	0	27	27	18
Péninsule indienne et Pacifique	15 762	428	41	470	142
Reste du Monde	101 464	2 258	2 756	5 014	2 930
Turquie	35 337	518	2	520	364
Bassin Méditerranéen	14 730	786	319	1 105	650
Pays du Golfe - Afrique	22 733	187	1 701	1 888	953
Amérique Latine	18 369	157	273	430	283
Autres pays	10 295	610	461	1 071	679
TOTAL	1 298 402	22 686	26 037	48 723	24 640

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

(**) Sur le périmètre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

► TABLEAU N° 30 : EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET PROVISIONS PAR CLASSE D'EXPOSITION

En millions d'euros	31 décembre 2015				
	Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Provisions spécifiques
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Administrations centrales et banques centrales	309 332	319	59	378	24
Entreprises	600 199	6 978	16 342	23 320	12 572
Établissements	88 114	205	537	742	237
Clientèle de détail	400 623	8 564	13 195	21 759	11 464
TOTAL	1 398 268	16 065	30 133	46 199	24 298

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2014				
	Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Provisions spécifiques
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Administrations centrales et banques centrales	250 172	49	76	125	23
Entreprises	568 507	8 809	17 393	26 202	12 991
Établissements	91 801	167	533	700	306
Clientèle de détail	387 922	13 661	8 035	21 696	11 320
TOTAL	1 298 402	22 686	26 037	48 723	24 640

(*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

Les provisions de portefeuille sur le périmètre prudentiel représentent 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Le coût du risque est présenté dans les États financiers consolidés - note 3.f - Coût du risque.

► TABLEAU N° 31 : ÉCHÉANCEMENT DES ENCOURS NON DÉPRÉCIÉS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS

En millions d'euros	31 décembre 2015				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés(*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	25	2	1	0	28
Entreprises	5 635	41	10	9	5 695
Établissements	32	-	-	-	32
Clientèle de détail	2 458	79	1	1	2 539
TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD	8 150	122	12	10	8 294
Administrations centrales et banques centrales	376	18	15	57	466
Entreprises	1 828	83	61	42	2 014
Établissements	137	-	-	-	137
Clientèle de détail	3 882	171	123	26	4 202
TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA	6 223	272	199	125	6 819
TOTAL	14 373	394	211	135	15 113

(*) Sur base du périmètre prudentiel, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2014				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés (*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	512	10	19	5	546
Entreprises	6 498	149	73	45	6 765
Établissements	91	-	-	-	91
Clientèle de détail	6 028	171	149	27	6 375
TOTAL PERIMÈTRE STANDARD	13 129	330	241	77	13 777
Administrations centrales et banques centrales	19	11	36	133	199
Entreprises	1 090	38	5	41	1 174
Établissements	49	-	-	-	49
Clientèle de détail	1 440	39	7	4	1 490
TOTAL PERIMÈTRE IRBA	2 598	88	48	178	2 912
TOTAL	15 727	418	289	255	16 689

(*) Sur base du périmètre prudentiel, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES [Audité]

Lorsqu'un emprunteur rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières, il peut bénéficier de la part de la banque, d'une concession qui n'aurait pas été accordée si le débiteur ne faisait pas face à des difficultés financières. Cette concession peut consister en :

- une modification des termes et conditions du contrat ;
- un refinancement partiel ou total de la dette.

Dès lors, cet encours est dit « restructuré ». Un encours ayant fait l'objet d'une restructuration doit conserver le statut « restructuré » pendant une période d'observation, dite période probatoire, minimale de 2 ans. La notion de restructuration fait l'objet d'une description dans les principes comptables (note 1.c.5 aux états financiers consolidés).

Les principes d'identification des expositions restructurées déclinés à l'ensemble du Groupe conduisent pour l'activité hors clientèle de détail

à une identification individuelle des expositions concernées à l'occasion du processus crédit, notamment au sein de Comités. Les expositions restructurées pour la clientèle de détail sont, pour leur part, identifiées le plus souvent par un processus systématique nécessitant la mise en œuvre d'algorithmes dont les paramètres sont validés par les fonctions Risque et Finance. Un dispositif en cours d'implémentation permettra de statuer sur la sortie du statut « restructuré » à l'issue de la période probatoire quel que soit le type de clientèle concernée.

Les éléments sur les encours restructurés sont rapportés trimestriellement au superviseur.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable brute et les dépréciations afférentes des encours douteux ayant fait l'objet d'une restructuration ainsi que les encours restructurés qui ont été reclassés en encours sains.

► **TABLEAU N° 32 : VENTILATION DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES PAR CLASSE D'EXPOSITION**

En millions d'euros	Encours restructurés au 31 décembre 2015					
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Dont encours douteux		
				Montant brut	Dépréciations	Montant net
Prêts et créances	12 682	(3 729)	8 953	6 527	(3 027)	3 500
Administrations centrales et banques centrales	113	(2)	111	4	(2)	2
Entreprises	5 445	(1 924)	3 521	4 074	(1 841)	2 233
Établissements	459	(53)	406	104	(39)	65
Clientèle de détail	6 665	(1 750)	4 915	2 345	(1 145)	1 200
Engagements hors-bilan	447	(4)	443	50	(1)	49
TOTAL	13 129	(3 733)	9 396	6 577	(3 028)	3 549

► **TABLEAU N° 33 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES**

En millions d'euros	Encours restructurés au 31 décembre 2015					
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Dont encours douteux		
				Montant brut	Dépréciations	Montant net
Europe	11 199	(3 265)	7 934	5 584	(2 630)	2 954
France	4 261	(1 182)	3 079	1 668	(778)	890
Belgique	302	(67)	235	191	(67)	124
Luxembourg	435	(63)	372	113	(55)	58
Italie	3 215	(1 056)	2 159	2 427	(987)	1 440
Allemagne	307	(32)	275	34	(17)	17
Autres Pays d'Europe	2 679	(865)	1 814	1 151	(726)	425
Amérique du Nord	605	(66)	539	261	(60)	201
Asie Pacifique	48	(7)	41	18	(4)	14
Reste du Monde	1 277	(395)	882	714	(334)	380
Turquie	338	(2)	336	14	(2)	12
Pays du Golfe - Afrique	150	(69)	81	67	(59)	8
Autres Pays	789	(324)	465	633	(273)	360
TOTAL	13 129	(3 733)	9 396	6 577	(3 028)	3 549

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche IRBA, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD, correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement global, TRG) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité et, pour les sûretés réelles, d'une décote appliquée à la valeur de marché de l'actif nanti sur la base d'un scénario de défaut en période de ralentissement économique, le montant des sûretés personnelles étant affecté d'une

décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe pour chaque activité.

Près de 70 % des expositions sur les crédits immobiliers sont situées sur nos deux principaux marchés domestiques (France, Belgique). Compte tenu des spécificités sur ces marchés (financements amortissables à long terme, à taux fixe principalement), le ratio LTV (*Loan-to-value*) n'est pas un indicateur de suivi au niveau Groupe.

SÛRETÉS RÉELLES

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces (y compris l'or), aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la Banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Pour l'activité de la banque de détail, la présence ou non de tel ou tel type de sûreté réelle peut, en fonction du taux de couverture, conduire à affecter l'exposition à une classe de LGD particulière, sur la base d'un traitement statistique.

SÛRETÉS PERSONNELLES

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie, du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant (fonction de la probabilité de défaut de l'emprunteur, de celle du garant, et du niveau de corrélation entre le défaut de l'emprunteur et celui du garant – fort s'ils appartiennent au même groupe d'affaires ou au même secteur, faible sinon) et de la force exécutoire de la garantie.

OPTIMISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR LE BIAIS DE CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit du pôle CIB, Portfolio Management (PM) réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de Credit Default Swaps (CDS). Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par les métiers CIB Corporate Banking, et ponctuellement par ceux de l'ensemble opérationnel Retail Banking.

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 255 millions d'euros au 31 décembre 2015 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, par classe d'exposition pour les portefeuilles administrations et banques centrales, entreprises et établissements, de l'atténuation du risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe.

► **TABLEAU N° 34 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque			Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	273 203	5 039	36	5 075	221 680	5 290	29	5 319
Entreprises	465 838	62 297	57 859	120 156	436 716	64 563	54 604	119 167
Établissements	68 447	3 982	685	4 666	71 289	2 977	726	3 703
TOTAL	807 488	71 317	58 579	129 897	729 685	72 830	55 359	128 189

► **TABLEAU N° 35 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE SUR LES PORTEFEUILLES SOUVERAINS, BANQUES, ENTREPRISES ET FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS EN APPROCHE STANDARD**

En millions d'euros	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque			Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	36 129				28 493			
Entreprises	134 361	717	19 082	19 799	131 790	264	8 808	9 072
Établissements	19 668		1	1	20 512		54	54
TOTAL	190 157	717	19 083	19 800	180 795	264	8 862	9 125

La progression constatée sur le portefeuille Entreprises est due à l'amélioration de la prise en compte de sûretés existantes.

5.5 Titrisation en portefeuille bancaire

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'initiateur, sponsor ou investisseur au sens de la typologie Bâle 3.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans le Règlement (UE) n° 575/2013. Il s'agit des opérations par lesquelles le risque de crédit inhérent à un ensemble d'expositions est divisé en tranches. Les opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- elles aboutissent à un transfert significatif de risque pour les opérations initiées par le Groupe ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération dépendent des performances des expositions d'origine ;
- la subordination des tranches telle que définie par l'opération détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment

celui du transfert significatif de risque, sont exclues du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne :

- les programmes en tant qu'initiateurs reconnus efficaces dans le cadre réglementaire Bâle 3 ;
- les programmes en tant que sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers auxquels le Groupe a souscrit.

MÉTHODES COMPTABLES [Audité]

(Voir États financiers consolidés – note 1 *Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe*).

Les positions de titrisation classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées selon la méthode du coût amorti, telle que décrite en note annexe 1.c.1 aux états financiers : le taux d'intérêt effectif (TIE) utilisé pour reconnaître les produits d'intérêt est évalué à partir d'un modèle de flux de trésorerie attendus.

Pour les actifs qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable (voir note annexe 1.c.6), les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables sont comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduisent par un ajustement de la valeur comptable. Il en est de même pour toutes les révisions de flux estimés recouvrables d'actifs non transférés d'une autre catégorie comptable. Les dépréciations sont enregistrées sur ces actifs selon les principes exposés en note annexe 1.c.5 des états financiers en matière de prêts et créances.

Les positions de titrisation classées comptablement en « Actifs disponibles à la vente » sont évaluées à leur valeur de marché (cf. notes annexes 1.c.3 et 1.c.10 des états financiers) et les variations de celles-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat. Il en est de même en cas de dépréciation. La valeur de marché est déterminée suivant les principes exposés en note annexe 1.c.10 des états financiers.

Le produit de cession des positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues. Ainsi, pour les positions classées en « Prêts et créances » et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient créditer le coût du risque à due concurrence de la charge nette antérieurement constatée. L'éventuel reliquat est comptabilisé comme gains nets sur actifs disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché. Pour les positions classées en « Valeur de marché par résultat », les produits de cession sont enregistrés en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.

Les titrisations synthétiques sous la forme de dérivés de crédit (Credit Default Swaps) suivent les règles de comptabilisation propres aux instruments dérivés de transaction.

Les actifs en attente de titrisation sont enregistrés :

- dans la catégorie comptable « Prêts et créances » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions issues du bilan de la Banque, pour lesquelles la Banque sera initiateur au sens Bâle 3 de la titrisation future ;
- dans la catégorie comptable « Valeur de marché par résultat » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions acquises en perspective d'une titrisation et pour laquelle la Banque sera sponsor au sens réglementaire.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La surveillance des actifs titrisés concerne les risques de crédit, de marché et de liquidité sur les actifs sous-jacents, et le risque de contrepartie sur les contreparties de couverture des protections non financées.

RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS TITRISÉS

Les actifs de titrisation hors du portefeuille de négociation sont soumis à l'approbation des Comités de crédit – titrisation (*Securitisation Credit Committees*). Pour les nouvelles opérations, une analyse approfondie de la structure est effectuée avant présentation devant le Comité de crédit. Toutes les approbations sont soumises à une revue annuelle. Les expositions sont surveillées quotidiennement pour vérifier qu'elles ne dépassent pas les limites fixées par les Comités de crédit – titrisation concernés.

Les performances des actifs sous-jacents sont étroitement surveillées par région et par type de collatéral et les positions de titrisation peuvent être ajoutées à la liste des actifs à surveiller ou douteux si la qualité de crédit de leur collatéral se dégrade. Ces positions sont alors soumises à la procédure de la liste des actifs de titrisation sous surveillance ou douteux, qui prévoit une revue au moins semestrielle de ces actifs, en plus des réunions ordinaires des Comités de crédit – titrisation. Si un déficit de l'actif par rapport au passif semble plausible dans le cadre de scénarios probables, des provisions sont constituées.

Les actifs de titrisation qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable avant 2010 et pour lesquels BNP Paribas est investisseur sont soumis à une procédure trimestrielle spécifique de surveillance de performance. Une sélection des actifs, effectuée en fonction des ratings et de la valeur de marché, est présentée au Comité des Débiteurs de façon trimestrielle.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Pour les expositions ABS à taux fixe, une macrocouverture composée de swaps de taux fixe/variable a été mise en place pour couvrir le risque de taux. Elle est comptabilisée en conformité avec les règles de la comptabilité de couverture.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les actifs titrisés détenus sont financés à terme en interne par le département ALM Trésorerie, sur la base de leur durée de vie moyenne pondérée.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Les dérivés intégrés dans des structures de titrisation sont traités dans le périmètre Titrisation à l'exception de quelques positions de dérivé *back-to-back* qui restent intégrées à la gestion du risque de contrepartie.

ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La part respective du Groupe dans chacun de ses rôles d'initiateur, de sponsor et d'investisseur se traduit comme suit :

► TABLEAU N° 36 : EXPOSITIONS TITRISÉES ET POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE RÔLE

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ^(*)	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ^(**)	Expositions titrisées originées par BNP Paribas ^(*)	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) ^(**)
Initiateur	1 809	1 716	1 591	1 541
Sponsor	3	15 858	1	11 411
Investisseur	-	7 582	-	9 820
TOTAL	1 812	25 155	1 592	22 772

(*) Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

(**) Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE (INITIATEUR)

Les positions de titrisation originées et conservées par BNP Paribas se chiffrent à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2015 correspondant aux parts conservées dans des titrisations efficaces.

Dans le cadre de la gestion courante de sa liquidité, la Banque peut titriser des crédits accordés à la clientèle des réseaux bancaires (crédits immobiliers, crédits à la consommation) ou des prêts accordés aux entreprises, afin de les rendre facilement mobilisables. Au 31 décembre 2015, trois opérations principales sont déconsolidantes prudemment en Bâle 3 du fait d'un transfert significatif de risque et reprises dans le tableau n° 36 *Expositions titrisées et positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle*.

Par ailleurs, trois opérations de titrisation ont été réalisées en 2015 dont une par BNP Paribas Personal Finance, une par UCI (partenariat avec Santander) et une par Bank of the West. Ces opérations sont sans effet minorant sur le calcul du capital réglementaire, car aucun transfert significatif de risque ne résulte de leur mise en place. Les expositions concernées sont donc reprises dans la partie dédiée au risque de crédit (cf. section 5.4).

Au total, au 31 décembre 2015, le stock de parts émises relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 64 milliards d'euros pour 37 opérations, dont 20,8 milliards d'euros pour BNP Paribas Personal Finance, 0,9 milliard d'euros pour Bank of the West, 4,4 milliards d'euros pour BNL, 36,5 milliards d'euros pour BNP Paribas Fortis et 1,3 milliard d'euros pour la Banque De Détail en France. Ces titrisations étant inefficaces au sens de la réglementation bâloise, les encours titrisés sont pris en compte dans les crédits à la clientèle.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QUE SPONSOR

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income Credit and Commodities réalisées par le Groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidité et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Les engagements et les positions conservées ou acquises par BNP Paribas sur les titrisations dont le Groupe a été sponsor, atteignent 16 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2015, trois conduits multicédants consolidés (Starbird Matchpoint et Scaldis) sont sponsorisés par le Groupe. Ils se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie.

Les lignes de liquidité consenties par le Groupe à ces trois conduits s'élèvent à 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 10,5 milliards au 31 décembre 2014 suite à la progression des encours sur Starbird.

Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et en Amérique du Nord, la plateforme de structuration de BNP Paribas propose aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, s'élèvent à 2,0 milliards d'euros dont 1,6 milliard d'euros correspondant à des actifs en attente d'émission de CLO.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

Les positions de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur s'élèvent à 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Cette activité est principalement exercée au sein de CIB, Gestion d'actifs et BancWest. Elle intègre également les positions historiques gérées en extinction logées dans l'entité BNP Paribas Fortis.

CIB Fixed Income Credit and Commodities a poursuivi son activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer un portefeuille de titrisation représentant 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2015, contre 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014. En outre, des positions de Negative Basis Trade (NBT) pour une valeur exposée au risque de 1,7 milliard d'euros, sont également logées chez Fixed Income Credit and Commodities, contre 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

L'exposition du portefeuille géré par CIB Portfolio Management (PM) s'établit à 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2015, stable comparé au 31 décembre 2014.

En 2015, l'exposition globale de Gestion d'actifs s'élève à 0,4 milliard d'euros.

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest résident en des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. Au 31 décembre 2015, les positions de titrisation de BancWest représentent 0,1 milliard d'euros, en retrait de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis, qui n'a pas été réaffecté à un métier et qui est logé au sein du « Corporate Center » s'élève à 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Ce portefeuille est géré en extinction.

EXPOSITIONS TITRISÉES

Au 31 décembre 2015, les principales opérations de titrisation déconsolidantes prudemment sont les suivantes :

- une opération sur un portefeuille de prêts aux PME, bénéficiant de la garantie de la Banque Européenne d'Investissement, réalisée par BDDF pour un total d'expositions titrisées d'un milliard d'euros ;
- une opération initiée en 2013 par CIB PM sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 0,5 milliard d'euros ;

- une opération initiée en 2015 par CIB FICC sur un portefeuille de prêts immobiliers résidentiels de Personal Finance à hauteur de 0,1 milliard d'euros.

Le Groupe n'a par ailleurs pas mis en place de montage de titrisation pour compte propre d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé.

Au 31 décembre 2015, aucun actif n'est en attente de titrisation.

► TABLEAU N° 37 : EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS

En millions d'euros	Type de titrisation	Type d'approche	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
			31 décembre 2015	31 décembre 2014
	Classique	IRBA	126	1
		Standard	1	1
	Sous-Total		127	2
	Synthétique	IRBA	1 685	1 590
	TOTAL		1 812	1 592

► TABLEAU N° 38 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT(*)

Expositions titrisées originées En millions d'euros	31 décembre 2015				
	Initiateur		Sponsor(**)		Total
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Biens immobiliers résidentiels	124		427		551
Prêts à la consommation			2 106		2 106
Créances sur cartes de crédit			2 049		2 049
Prêts à des entreprises		1 685	2 194		3 879
Créances commerciales			3 642		3 642
Biens immobiliers commerciaux			38		38
Location-financement			3 772		3 772
Autres actifs	1		1 524		1 525
TOTAL	125	1 685	15 752	-	17 561

Expositions titrisées originées En millions d'euros	31 décembre 2014				
	Initiateur		Sponsor(**)		Total
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Biens immobiliers résidentiels			473		473
Prêts à la consommation			889		889
Créances sur cartes de crédit			1 829		1 829
Prêts à des entreprises		1 590	2 256		3 846
Créances commerciales			2 689		2 689
Biens immobiliers commerciaux			48		48
Location-financement			1 231		1 231
Autres actifs	1		1		2
TOTAL	1	1 590	9 416	-	11 007

(*) Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

(**) Au sein des expositions titrisées pour lesquelles le Groupe est sponsor, 3 millions d'euros correspondent à des expositions originées (issues du bilan de BNP Paribas) au 31 décembre 2015 (contre 1 million d'euros au 31 décembre 2014).

POSITIONS DE TITRISATION

► TABLEAU N° 39 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros		Positions de titrisation conservées ou acquises					
Rôle BNP Paribas	Catégorie d'actifs ^(*)	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
		Bilan	Hors-Bilan	Total	Bilan	Hors-Bilan	Total
Initiateur	Prêts à des entreprises	1 614		1 614	1 540		1 540
	Biens immobiliers résidentiels	100		100			
	Autres actifs	1		1	1		1
TOTAL INITIATEUR		1 716	-	1 716	1 541	-	1 541
Sponsor	Biens immobiliers résidentiels	186	248	434	167	267	434
	Prêts à la consommation	495	1 611	2 106	389	895	1 284
	Créances sur cartes de crédit	238	1 810	2 049	213	1 641	1 854
	Prêts à des entreprises	1 832	462	2 294	1 233	468	1 701
	Créances commerciales	0	3 642	3 642		3 468	3 468
	Biens immobiliers commerciaux	26	11	38	27	21	48
	Location-financement	15	3 757	3 772	107	2 147	2 254
	Autres actifs	0	1 524	1 524	32	336	368
TOTAL SPONSOR		2 792	13 065	15 858	2 168	9 243	11 411
Investisseur	Biens immobiliers résidentiels	1 738	158	1 897	2 517	333	2 850
	Prêts à la consommation	2 414	67	2 481	2 322	1	2 323
	Créances sur cartes de crédit	0	9	9			
	Prêts à des entreprises	1 981	103	2 084	2 979	52	3 031
	Biens immobiliers commerciaux	831	43	874	1 060	53	1 113
	Location-financement	93	2	96	320	3	323
	Autres actifs	71	70	141	111	69	180
TOTAL INVESTISSEUR		7 130	452	7 582	9 309	511	9 820
TOTAL		11 638	13 517	25 155	13 018	9 754	22 772

(*) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue. Dans le cas où l'actif sous-jacent est une position de titrisation ou de re-titrisation, la réglementation prescrit de reporter l'actif sous-jacent ultime du programme considéré.

► **TABLEAU N° 40 : POSITIONS DE TITRISATION PAR PAYS DU SOUS-JACENT DONT POSITIONS EN DÉFAUT ET PROVISIONS**

En millions d'euros	31 décembre 2015				
	EAD	EAD en défaut			Provisions spécifiques
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe	10 538	22	199	221	69
<i>France</i>	2 776	0	39	39	13
<i>Allemagne</i>	1 501	0	12	12	11
<i>Royaume-Uni</i>	1 767	12	43	56	20
<i>Autres pays d'Europe</i>	4 494	9	105	114	26
Amérique du Nord	13 641	0	28	28	5
Asie Pacifique	582	0	0	0	0
Reste du Monde	395	0	2	2	2
TOTAL	25 155	22	229	251	77

En millions d'euros	31 décembre 2014 Proforma				
	EAD	EAD en défaut			Provisions spécifiques
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Europe	10 418	50	225	275	88
<i>France</i>	2 673	0	37	37	7
<i>Allemagne</i>	1 239	0	13	13	11
<i>Royaume-Uni</i>	1 149	12	48	60	24
<i>Autres pays d'Europe</i>	5 357	38	126	165	46
Amérique du Nord	11 158	1	31	32	8
Asie Pacifique	555	0	0	0	0
Reste du Monde	641	0	6	6	6
TOTAL	22 772	51	262	313	102

Les provisions de portefeuille représentent 100 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 115 millions d'euros au 31 décembre 2014.

► **TABLEAU N° 41 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Type de tranche		
Tranche avec le rang le plus élevé	24 158	21 459
Tranche mezzanine	650	1 123
Tranche de première perte	347	190
TOTAL	25 155	22 772

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont au 31 décembre 2015 à hauteur de 96 % des tranches senior contre 94 % au 31 décembre 2014, ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux du paragraphe suivant.

ACTIFS PONDÉRÉS

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque, le taux des pondérations associé à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 251 du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à B+ ou sans note externe. Les investissements de BancWest et de Gestion d'actifs dans les programmes de titrisation sont traités en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon l'une des méthodes suivantes :

- pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le superviseur ;
- pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est initiateur ou sponsor, c'est la méthode de la formule réglementaire (*Supervisory Formula Approach – SFA*) qui est appliquée lorsque les conditions nécessaires selon l'article 259 1) b.

du Règlement CRR sont remplies. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par le superviseur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;

- pour certaines lignes de liquidité dans les programmes ABCP du portefeuille de BNP Paribas Fortis ne bénéficiant pas d'une notation externe, c'est une approche d'évaluation interne (*Internal Assessment Approach – IAA*) qui s'applique. Celle-ci bénéficie de l'homologation de la BNB ;
- dans tous les autres cas, une pondération de 1 250 % est appliquée.

Au 31 décembre 2015, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par le pôle CIB, BDDF, et sur le périmètre BNP Paribas Fortis.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

► TABLEAU N° 42 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014		Variation	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés
IRBA	24 539	11 905	21 801	13 430	2 739	(1 525)
Standard	616	720	971	558	(355)	162
TOTAL	25 155	12 625	22 772	13 988	2 383	(1 362)

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 12,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015, soit 2,0 % des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 14,0 milliards au 31 décembre 2014 (2,3 % des actifs pondérés du Groupe).

► TABLEAU N° 43 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE TITRISATION PAR TYPE D'EFFETS

En millions d'euros	31 décembre 2014	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2015
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés – Titrisation	13 988	851	(2 080)	(99)	-	-	(36)	(1 363)	12 625

La baisse des actifs pondérés de la titrisation est essentiellement due à des cessions ou des amortissements de programmes (- 2 milliards d'euros) et à un effet change de + 1 milliard d'euros.

► **TABLEAU N° 44 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TAUX DE PONDÉRATION**

► *Approche IRBA*

En millions d'euros	31 décembre 2015			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
7 % - 10 %	5 272		431	
12 % - 18 %	635		142	
20 % - 35 %	248	538	61	179
40 % - 75 %	94	9	9	13
100 %	101	6	75	7
150 %		24		45
225 %		198		1 175
250 %	23		23	
350 %		11	0	41
425 %	120		294	0
500 %		9		46
650 %	46		310	
750 %				
850 %		43		242
Méthode fondée sur les notations externes	6 539	838	1 345	1 746
1 250 %	152	451	1 136	5 607
Méthode d'évaluation interne (IAA)	500	0	46	0
[0 - 7 %]	7 369		419	
]7 % - 100 %]	8 408	19	851	5
]100 % - 350 %]	11	170	0	368
]350 % - 1 250 %]	83		381	
Méthode de la formule réglementaire	15 870	189	1 651	373
TOTAL	23 062	1 478	4 178	7 727

En millions d'euros	31 décembre 2014			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
7 % - 10 %	5 330		410	
12 % - 18 %	1 167		168	
20 % - 35 %	596	783	170	215
40 % - 75 %	114	457	62	194
100 %	177	15	143	16
150 %				
225 %		110		262
250 %	20		17	
350 %		187		693
425 %	197		585	
500 %		22		96
650 %	21	4	99	6
850 %		54		280
Méthode fondée sur les notations externes	7 622	1 632	1 654	1 762
1 250 %	293	447	2 449	5 467
Méthode d'évaluation interne (IAA)	500		46	
[0 - 7 %]	6 513		432	
]7 % - 100 %]	4 497		499	
]100 % - 350 %]	21	191	20	407
]350 % - 1 250 %]	85		694	
Méthode de la formule réglementaire	11 116	191	1 645	407
TOTAL	19 531	2 270	5 794	7 636

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (7,4 milliards d'euros) :

■ 71 % de l'EAD bénéficient d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % au 31 décembre 2015, contre 58 % au 31 décembre 2014 ;

■ la très grande majorité (91 % de l'EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+ au 31 décembre 2015 (85 % au 31 décembre 2014).

► Approche standard

En millions d'euros	31 décembre 2015			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
20 %	236		47	
40 %				
50 %	80		40	
100 %	173	0	173	0
225 %				
350 %	29		101	
Méthode fondée sur les notations externes	517	0	361	0
1 250 %	16		206	
Méthode de la moyenne pondérée	82		153	
TOTAL	616	0	720	0

En millions d'euros	31 décembre 2014			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
20 %	389		78	
40 %				0
50 %	222		111	
100 %	253	10	152	10
225 %				
350 %	88		155	
Méthode fondée sur les notations externes	952	10	496	10
1 250 %	8		50	
Méthode de la moyenne pondérée	1		1	
TOTAL	961	10	547	10

Les garanties concernant les positions de titrisation s'élèvent à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2015, stable comparé au 31 décembre 2014.

5.6 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie, tel qu'il est défini dans la section 5.3, est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlements. Il correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la Banque l'intégralité de la valeur actualisée des flux d'une transaction dans le cas où la Banque est un bénéficiaire net. Le risque de contrepartie est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent. Le risque de contrepartie résulte à la fois des activités bilatérales de BNP Paribas avec ses clients et des activités de clearing au travers d'une chambre de compensation ou d'un compensateur externe.

Au titre du risque de contrepartie, l'activité de la fonction Risque du Groupe (Risk) est structurée autour de cinq thèmes principaux :

- la mesure des expositions au risque de contrepartie ;
- le contrôle et l'analyse de ces expositions et des limites qui y sont associées ;
- la mise en place de mécanismes de réduction du risque ;
- le calcul et la gestion des ajustements de l'évaluation de crédit (Credit Valuation Adjustment – CVA) ;
- la définition et la mise en place de tests de résistance.

MESURE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

CALCUL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

La mesure de l'exposition au risque de contrepartie est réalisée selon deux approches :

Expositions modélisées – Approche modèle interne

Pour les expositions au risque de contrepartie modélisées, la valeur exposée au risque (Exposure At Default – EAD) pour le risque de contrepartie est calculée à partir de l'indicateur EEPE (Effective Expected Positive Exposure). L'EEPE est mesurée à l'aide d'un système interne d'évaluation des expositions développé par le Groupe et validé par le superviseur. L'objectif du modèle interne est de déterminer des profils d'exposition.

Le principe du modèle est de simuler les principaux facteurs de risque (actions et prix des matières premières, taux d'intérêt et de change par exemple), auxquels sont sensibles les expositions de contrepartie, à partir de leurs valeurs initiales respectives. Les évolutions des facteurs de risque sont définies à l'aide de processus de diffusion ; plusieurs milliers de trajectoires temporelles (correspondant à autant de scénarios potentiels d'évolution des marchés) sont générées à l'aide de simulations de type « Monte Carlo ». Les processus de diffusion utilisés par le modèle sont calibrés sur un ensemble de données historiques les plus récentes d'une profondeur de 4 ans.

Sur la base de l'ensemble des simulations des facteurs de risque, le modèle procède à la valorisation des positions, de la date de simulation jusqu'à la maturité des transactions (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues), générant ainsi un premier ensemble de profils d'exposition.

Les transactions peuvent faire l'objet d'une couverture par un contrat cadre (*Master Agreement*) et peuvent également être couvertes par un contrat de collatéralisation (*Credit Support Annex – CSA*). Pour chaque contrepartie, le modèle agrège alors les expositions en considérant les éventuels contrats cadres et contrats de collatéralisation, tenant compte du caractère potentiellement risqué du collatéral échangé.

À partir de la distribution des expositions de contrepartie, le modèle détermine en particulier :

- un profil de risque moyen, le profil EPE (Expected Positive Exposure) dont on déduit l'EEPE (Effective Expected Positive Exposure) :

Le profil EPE est calculé comme la moyenne de la distribution des expositions de contrepartie, à chaque point de simulation, les parties négatives des trajectoires étant mises à zéro (les parties négatives correspondant aux situations où la contrepartie est en risque sur le Groupe BNP Paribas). L'EEPE est calculée comme la moyenne sur la première année du profil EPE non décroissant : à chaque date de simulation, la valeur retenue est le maximum entre la valeur de l'EPE et celle correspondant à la précédente date de simulation ;

- un profil de risque d'expositions futures potentielles, le profil PFE (Potential Future Exposure) :

Le profil PFE est calculé comme le percentile à 90 % de la distribution des expositions de contrepartie, à chaque point de simulation. Ce percentile est porté à 99 % pour les contreparties de type hedge fund. La valeur la plus élevée des expositions futures potentielles du profil PFE (MaxPFE) est utilisée dans le cadre de la surveillance des limites.

Le système de mesure des expositions au risque de contrepartie a été amendé afin de se conformer au Règlement (UE) n° 575/2013 applicable depuis le 1^{er} janvier 2014 :

- allongement des périodes de marge en risque conformément à l'article 285 du Règlement ;
- prise en compte du risque spécifique de corrélation ;
- détermination d'une EAD stressée calculée à partir d'une calibration reflétant une période de tension particulière.

Expositions non modélisées – Approche standard

Pour les expositions au risque de contrepartie non modélisées, la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

LIMITES/CADRE DE SURVEILLANCE

Des limites en cohérence avec le Profil de Risque du Groupe sont définies pour le risque de contrepartie. Pour chaque contrepartie, la valeur la plus élevée des expositions futures potentielles calculées par le système (MaxPFE) est quotidiennement comparée à la limite allouée à chaque contrepartie pour vérifier le respect des décisions de crédit.

En outre, le système peut simuler de nouvelles transactions et mesurer leur impact sur le portefeuille de contrepartie. La définition et la calibration de ces limites sont le résultat du processus d'approbation des risques ; elles sont validées lors des Comités suivants (par ordre de niveau de délégation croissant) : Comité de crédit local, Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de Crédit de Direction Générale (CCDG).

À ces mesures vient s'ajouter un ensemble de directives (portant notamment sur les sensibilités aux paramètres de marché par contrepartie, sensibilités qui sont extraites du système de risque de marché) qui sont autant d'outils supplémentaires de surveillance du risque de contrepartie et de prévention des concentrations du risque systémique.

ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les contrats de compensation

La compensation est utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit lié aux contreparties au titre des opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme de nantissement ou de paiement d'espèces, ou encore de titres.

La Banque a également recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements par contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

Les chambres de compensation

La compensation de transactions de BNP Paribas auprès d'une contrepartie centrale (ou chambre de compensation) s'inscrit dans le cadre habituel de ses activités de marché. En tant que membre compensateur (*global clearing member* – GCM), BNP Paribas contribue à sécuriser le dispositif de gestion des risques des chambres de compensation (CCP) au travers

du versement d'une contribution aux fonds de défaillance et d'appels de marge quotidiens. Les règles définissant les relations de BNP Paribas avec les CCP dont il est membre sont décrites dans le règlement de chacune des chambres (*rulebook*).

Ce dispositif permet, notamment en Europe et aux États-Unis, de réduire les encours notionnels en compensant les transactions du portefeuille, d'une part, et de transférer le risque de plusieurs contreparties vers une unique contrepartie centrale disposant d'une organisation de gestion des risques robuste, d'autre part.

Dans le cadre des activités de compensation pour compte de tiers, BNP Paribas exige également, et de manière quotidienne, le paiement d'appels de marge de la part de ses clients.

Les manquements ou le défaut d'une ou plusieurs chambres de compensation affecteraient BNP Paribas qui, de ce fait, a mis en place une surveillance dédiée de ces contreparties centrales et un suivi étroit de ses concentrations auprès d'elles.

AJUSTEMENTS DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Global Markets principalement) intègre des ajustements de valeur de crédit, ou Credit Valuation Adjustment (CVA). La CVA est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions permettant de prendre en compte le risque de crédit de contrepartie. Elle reflète ainsi l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existante sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, et de l'estimation du taux de recouvrement.

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions des lignes métiers de l'activité Fixed Income Credit and Commodities (G10 rates, Credit and FX and Local markets) représentent la grande majorité de ces expositions.

Le niveau de l'ajustement de valeur de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition au risque de contrepartie existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

La réglementation Bâle 3 a introduit une nouvelle exigence de fonds propres au titre du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit. Celle-ci est destinée à permettre aux banques de faire face au risque de pertes dû à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe BNP Paribas est exposé. Elle est calculée par le Groupe en méthode avancée à l'aide de son modèle interne de mesure des risques de marché (cf. tableau n° 53).

RISQUE DE CORRÉLATION DÉFAVORABLE ET TESTS DE RÉSISTANCE

Le risque de corrélation défavorable, ou *Wrong Way Risk*, correspond au risque que l'exposition à une contrepartie soit inversement corrélée à la qualité de crédit de celle-ci.

Ce risque comporte deux composantes :

- le risque général de corrélation défavorable (*General Wrong Way Risk* ou *GWWR*), qui correspond au risque survenant lorsque la probabilité de défaut de contreparties est positivement corrélée à des facteurs généraux de risque de marché ;
- le risque spécifique de corrélation défavorable (*Specific Wrong Way Risk* ou *SWWR*), qui correspond au risque que l'exposition future envers une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie, en raison de la nature des transactions conclues avec elle.

Le *SWWR* fait l'objet d'une exigence de fonds propres dédiée tandis que le *GWWR* est appréhendé à travers la mise en place de tests de résistance (stress tests).

Ainsi, la surveillance et l'analyse par BNP Paribas du risque général de corrélation défavorable s'effectue au travers d'exercices de tests de résistance permettant de mettre en évidence les facteurs de risque corrélés négativement avec la qualité de crédit de la contrepartie. Elle conjugue une approche *top-down* et une approche *bottom-up* :

- pour l'approche *top-down*, la politique en matière de risque général de corrélation défavorable définit les règles et critères généraux à appliquer pour détecter ce type de risque. Ces critères sont basés

sur le pays de résidence des contreparties, la région à laquelle elles appartiennent et leurs secteurs d'activité. Différentes positions de risque de marché que les contreparties pourraient avoir vis-à-vis de BNP Paribas ont aussi été définies comme des situations nécessitant une analyse et une communication adaptée ;

- le dispositif de contrôle du risque général de corrélation défavorable repose également sur une approche *bottom-up* où la contribution des analystes de crédit est indispensable pour définir plus précisément les scénarios ayant le plus d'impact sur le portefeuille (application d'une détérioration des paramètres de marché reflétant des conditions extrêmes mais réalistes).

Le dispositif de stress testing du risque de contrepartie est conforme au dispositif de risque de marché (voir partie *Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers* de la section 5.7). Il s'appuie ainsi sur les mêmes hypothèses de fluctuation des marchés lorsque les scénarios sont identiques. Les stress tests comprennent également des facteurs spécifiques au risque de contrepartie, comme la détérioration de la qualité de crédit de la contrepartie ou les chocs affectant la volatilité, utilisés par le moteur de simulation de risque de contrepartie à terme.

Cette analyse s'inscrit dans le cadre du dispositif du rapport de synthèse de risque à destination de la Direction et partage par ailleurs certaines instances avec le risque de marché comme le Capital Markets Risk Committee (CMRC), principal Comité gouvernant les risques de marché et de contrepartie. En termes de gouvernance, les dispositifs de stress testing pour le risque de contrepartie et pour le risque de marché sont tous deux couverts par le même Comité, le Stress Testing Steering Committee.

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE [Audité]

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, le cas échéant, accords de compensation par classe d'exposition bâloise.

► **TABLEAU N° 45 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION (HORS CCP ET HORS CVA)**

En millions d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014			Variation
	IRBA	Approche Standard	Total	IRBA	Approche Standard	Total	Total
Administrations centrales et banques centrales	22 377	1	22 378	24 711	24	24 735	(2 356)
Entreprises	64 031	795	64 825	57 811	1 056	58 867	5 958
Établissements(*)	30 608	554	31 162	34 197	634	34 831	(3 669)
Clientèle de détail	1	8	9	1	5	6	4
TOTAL EAD	117 016	1 358	118 374	116 720	1 719	118 439	(66)

(*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

Sur le risque de contrepartie, la part des expositions en approche IRBA est de 99 % au 31 décembre 2015 (stable par rapport au 31 décembre 2014).

VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE

La valeur exposée au risque de contrepartie (EAD) est mesurée principalement à l'aide de modèles (cf. § *Calcul de l'exposition au risque de contrepartie*). Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (réduit essentiellement aux filiales BNL, BancWest et TEB et une partie du périmètre des activités de clearing) la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

Afin de permettre une meilleure comparaison des périmètres des activités compensées et non compensées, le tableau suivant indique, en termes d'exposition, la part de chaque couple (catégorie, périmètre) en pourcentage du total du risque de contrepartie hors CVA. Une indication du volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction est présentée dans la note 5.a des états financiers consolidés.

► TABLEAU N° 46 : VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE DE PRODUIT

Valeur exposée au risque En millions d'euros	31 décembre 2015					31 décembre 2014				
	Risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA)		CCP ^(*)		Total	Risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA)		CCP ^(*)		Total
Dérivés de gré à gré	88 981	95,6 %	4 100	4,4 %	93 081	90 207	96,5 %	3 296	3,5 %	93 503
Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres	29 393	87,2 %	4 323	12,8 %	33 716	28 232	89,1 %	3 451	10,9 %	31 683
Dérivés listés			34 938	100,0 %	34 938			35 447	100,0 %	35 447
TOTAL	118 374	73,2 %	43 361	26,8 %	161 735	118 439	73,7 %	42 194	26,3 %	160 633

(*) Hors contribution au fonds de défaillance.

S'agissant du périmètre couvert par le modèle interne pour les activités bilatérales (i.e. hors clearing), l'EAD est globalement stable sur l'année 2015. Entre décembre 2014 et décembre 2015, les mouvements des principaux drivers des expositions (taux, change et prix du pétrole) se compensent en grande partie.

► TABLEAU N° 47 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE (HORS CCP ET HORS CVA)

En millions d'euros	31 décembre 2015						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	87 546	1	87 547	77	1 357	1 434	88 981
Opérations de financement de titres et opérations à règlement différé	29 380	0	29 380	13	0	13	29 393
TOTAL	116 926	1	116 927	91	1 357	1 448	118 374

En millions d'euros	31 décembre 2014						
	Modèle interne (EEPE) ^(*)			NPV ^(**) + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	88 364	1	88 365	124	1 718	1 842	90 207
Opérations de financement de titres et opérations à règlement différé	28 215	0	28 215	17	0	17	28 232
TOTAL	116 579	1	116 580	141	1 718	1 859	118 439

(*) Effective Expected Positive Exposure.

(**) Net Present Value.

Les garanties sous forme de collatéral utilisées en méthode standard en réduction de l'EAD s'élevaient à 540 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 548 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

Dans le cas général, quand l'EAD est modélisée et pondérée en approche IRBA, la LGD n'est pas ajustée en fonction du collatéral reçu dans la mesure où celui-ci est directement pris en compte dans le calcul de l'Effective Expected Positive Exposure (EEPE).

Le tableau ci-dessous présente la distribution de l'EAD du portefeuille de dérivés de gré à gré par rating externe. Pour chaque élément, est indiquée la part de transactions nettes (en nombre de transactions).

► TABLEAU N° 48 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR NOTE

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	EAD	Dont transactions nettes	EAD	Dont transactions nettes
AAA	12 %	97 %	12 %	97 %
AA	46 %	90 %	47 %	89 %
A	14 %	85 %	15 %	81 %
BBB	10 %	84 %	10 %	82 %
BB	7 %	75 %	7 %	81 %
B	6 %	79 %	5 %	78 %
Autres	4 %	82 %	4 %	72 %

Concernant le portefeuille de dérivés de gré à gré à fin décembre 2015, la part des transactions collatéralisées représente, en nombre de transactions, près de 70 % du total.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

Les actifs pondérés du risque de contrepartie sont le reflet de trois exigences réglementaires.

► TABLEAU N° 49 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Variation	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Variation
Contreparties centrales (CCP)	2 432	2 570	(138)	195	205	(10)
Risque d'ajustement unilatéral de l'évaluation de crédit (CVA)	3 507	2 800	707	281	224	57
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	23 289	24 625	(1 336)	1 863	1 970	(107)
<i>Administrations centrales et banques centrales</i>	787	892	(105)	63	71	(8)
<i>Entreprises</i>	17 643	18 485	(842)	1 411	1 479	(67)
<i>Établissements</i>	4 852	5 243	(390)	388	420	(32)
<i>Clientèle de détail</i>	7	5	3	1	-	0
RISQUE DE CONTREPARTIE	29 228	29 995	(767)	2 338	2 399	(61)

► **TABLEAU N° 50 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'EFFETS**

En millions d'euros	31 décembre 2014	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2015
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés – Risque de contrepartie	29 995	59	(308)	(922)	-	-	404	(767)	29 228

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont en baisse de 1 milliard d'euros avec une évolution des paramètres de marché (baisse du prix du pétrole, appréciation du dollar US et évolution des taux d'intérêt) dont les variations se neutralisent en grande partie sur l'année.

Risque de contrepartie bilatéral

Les exigences de fonds propres du risque de contrepartie hors CCP et hors CVA correspondent aux exigences de fonds propres pour les expositions du risque de contrepartie bilatéral. Elles sont calculées sur la partie non compensée du portefeuille des dérivés de gré à gré et des prêts/emprunts

de titres. Cette exigence de fonds propres est égale au maximum de la charge calculée sur base des EAD courantes et de celle calculée sur base des EAD stressées.

La répartition entre dérivés de gré à gré et prêts/emprunts de titres est indiquée dans le tableau suivant :

► **TABLEAU N° 51 : VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE (HORS CCP ET HORS CVA) PAR PRODUIT**

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Dérivés de gré à gré	21 257	1 701	22 600	1 808
Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres	2 033	163	2 025	162
TOTAL	23 289	1 863	24 625	1 970

Risque de contrepartie pour les expositions sur une contrepartie centrale

L'exigence de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale correspond à une extension du périmètre de calcul du risque de contrepartie bilatéral aux activités de clearing, c'est-à-dire à la partie compensée du portefeuille des dérivés de gré à gré et des prêts/emprunts de titres ainsi qu'au portefeuille de dérivés listés.

Elle correspond à la somme des trois éléments suivants :

- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas aux chambres de compensation ;
- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas face aux clients (dans le cadre des activités de clearing pour le compte de client) ;
- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas à des clearers externes, dans les cas où BNP Paribas n'agit pas directement en qualité de membre compensateur.

La répartition de l'exigence de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale entre chacun de ces trois éléments est présentée dans le tableau suivant :

► **TABLEAU N° 52 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS RELATIFS AUX EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES**

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Chambre de compensation	1 676	134	1 673	133
Client externe	694	56	761	61
Membre compensateur externe	62	5	136	11
TOTAL	2 432	195	2 570	205

Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

En méthode standard, l'exigence de fonds propres pour risque d'ajustement de l'évaluation de crédit est calculée selon la formule réglementaire.

En méthode avancée, elle correspond à la somme des deux éléments suivants :

- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit ;
- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR stressée sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit.

► **TABLEAU N° 53 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS POUR RISQUE CVA**

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Méthode standard	528	42	421	34
Méthode avancée	2 979	238	2 379	190
VaR sur CVA	596	48	863	69
VaR stressée sur CVA	2 383	191	1 516	121
TOTAL	3 507	281	2 800	224

NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(Voir États financiers consolidés – Note 5.a – Notes relatives au bilan au 31 décembre 2015.)

5.7 Risque de marché

Le risque de marché tel que défini en section 5.3 se décompose en deux parties :

- le risque de marché relatif aux activités de négociation composées de titres négociables et de contrats dérivés ;

- le risque relatif aux activités bancaires qui recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente une répartition du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire.

► **TABLEAU N° 54 : VENTILATION DU BILAN PRUDENTIEL ENTRE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION ET PORTEFEUILLE BANCAIRE**

En millions d'euros	31 décembre 2015		
	Bilan prudentiel	Portefeuille de négociation	Portefeuille bancaire
ACTIF			
Caisse, banques centrales	134 673		134 673
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	133 505	124 271	9 234
Prêts et opérations de pensions	137 771	137 714	57
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	2 608		2 608
Instruments financiers dérivés	336 578	333 834	2 744
Instruments financiers dérivés de couverture	17 971		17 971
Actifs financiers disponibles à la vente	154 831		154 831
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 683		38 683
Prêts et créances sur la clientèle	689 021		689 021
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 564		4 564
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	569		569
Autres actifs	156 800		156 800
TOTAL ACTIF	1 807 574	595 819	1 211 755
DETTES			
Banques centrales	2 385		2 385
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	82 548	77 404	5 144
Emprunts et opérations de pensions	156 771	156 769	2
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	51 855		51 855
Instruments financiers dérivés	325 750	323 419	2 331
Instruments financiers dérivés de couverture	21 101		21 101
Dettes envers les établissements de crédit	83 290		83 290
Dettes envers la clientèle	701 229		701 229
Dettes représentées par un titre	162 745		162 745
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 946		3 946
Autres passifs	116 022		116 022
TOTAL DETTES	1 707 642	557 592	1 150 050
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	99 932	-	99 932
TOTAL PASSIF	1 807 574	557 592	1 249 982

En millions d'euros	31 décembre 2014 ^(*)		
	Bilan prudentiel	Portefeuille de négociation	Portefeuille bancaire
ACTIF			
Caisse, banques centrales	117 663		117 663
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	156 551	145 902	10 649
Prêts et opérations de pensions	171 458	171 101	357
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	2 969		2 969
Instruments financiers dérivés	412 486	409 864	2 622
Instruments financiers dérivés de couverture	19 695		19 695
Actifs financiers disponibles à la vente	150 522		150 522
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 020		38 020
Prêts et créances sur la clientèle	664 769		664 769
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 603		5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	529		529
Autres actifs	157 607		157 607
TOTAL ACTIF	1 897 872	726 867	1 171 005
DETTES			
Banques centrales	1 680		1 680
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	78 896	78 812	84
Emprunts et opérations de pensions	196 733	196 627	106
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 513		53 513
Instruments financiers dérivés	410 222	408 333	1 889
Instruments financiers dérivés de couverture	23 025		23 025
Dettes envers les établissements de crédit	89 725		89 725
Dettes envers la clientèle	642 345		642 345
Dettes représentées par un titre	189 937		189 937
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 765		4 765
Autres passifs	113 479		113 479
TOTAL DETTES	1 804 320	683 772	1 120 548
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	93 552	-	93 552
TOTAL PASSIF	1 897 872	683 772	1 214 100

(*) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS (HORS RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS)

► **TABLEAU N° 55 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ**

En millions d'euros	Actifs pondérés			Exigences de fonds propres		
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Variation	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Variation
Modèle Interne	21 039	18 341	2 698	1 683	1 467	216
VaR	7 714	5 209	2 505	617	417	200
VaR stressée	8 590	8 967	(377)	687	717	(30)
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	3 849	3 228	621	308	258	50
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM)	886	937	(51)	71	75	(4)
Approche Standard	1 986	1 342	644	159	107	52
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	739	674	64	59	54	5
RISQUE DE MARCHÉ	23 764	20 357	3 407	1 901	1 628	273

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes. Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour le portefeuille bancaire (voir partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7).

Les actifs pondérés du risque de participations en actions sont présentés dans la partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7.

► **TABLEAU N° 56 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS**

En millions d'euros	31 décembre 2014	Type d'effets						Total variation	31 décembre 2015
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés - Risque de marché	20 357	-	1 619	1 015	-	47	726	3 407	23 764

Le risque de marché est en hausse de plus de 3 milliards d'euros en lien essentiellement avec la hausse de 2,5 milliards d'euros sur la VaR.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

INTRODUCTION [Audité]

Le risque de marché s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate and Institutional Banking (CIB), principalement Global Markets, et recouvre différentes natures de risque définies de la manière suivante :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ [Audité]

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques et à contrôler la valorisation des produits financiers, tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Au sein de la fonction Risque du Groupe (Risk), la mission du suivi des risques de marché est assurée par trois départements :

- Risk Global Markets (Risk GM) couvre les activités de marché de Global Markets ;
- Enterprise Risk Architecture (ERA – Risk ALMT) couvre les activités de l'ALM Trésorerie ;
- Risk International Retail Banking (Risk IRB) couvre les activités de marché du Retail international.

Cette mission consiste à définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi qu'à mesurer et contrôler la Value at Risk (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. Risk s'assure que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin, de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (MAP Review) en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC).

Le suivi des risques de marché et de la valorisation est structuré autour de plusieurs instances formelles :

- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de marchés de capitaux (capital markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. Le CMRC suit l'évolution des principales expositions et les risques de stress et fixe les limites de négociation de haut niveau. Le Comité se réunit en principe une fois par mois. Il est présidé soit par le Directeur Général du Groupe, soit par l'un des Directeurs Généraux délégués de la Banque ;
- le Product and Financial Control Committee (PFC) est le Comité d'arbitrage et de décision des sujets de valorisation des instruments financiers. Ce Comité trimestriel examine les conclusions de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et les travaux d'amélioration, ainsi que la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats des opérations de marché. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et réunit les Directeurs de Finance Groupe (FG) – Comptabilité, de CIB et de Risk ;
- au niveau « métier », un Valuation Review Committee (VRC) se réunit mensuellement pour examiner et statuer sur les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Review) ainsi que sur l'évolution des réserves. Ce Comité arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Ce Comité est présidé par le responsable trader senior, et comprend des représentants du négoce, de Risk, de Valuation and Risk Control Group et de Finance Groupe. Tout différend est arbitré par le PFC ;
- le Valuation Methodology Committee (VMC) se réunit deux à trois fois par an, par métier, pour assurer le suivi des approbations et de la revue des modèles, vérifier la mise en œuvre des recommandations pertinentes et présenter les améliorations apportées à la gouvernance des modèles.

CONTRÔLE DES VALORISATIONS [Audité]

Les instruments financiers qui font partie du portefeuille de négociation prudentiel sont évalués et comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat, conformément aux normes comptables applicables. Tel peut également être le cas d'instruments financiers classés dans le portefeuille bancaire.

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles est assuré dans le cadre de la Charte des responsabilités de valorisation, qui a défini la répartition des responsabilités. Ces politiques et pratiques de gouvernance s'appliquent aussi à toutes les activités de Trésorerie.

En complément à la charte, des directives spécifiques détaillent les contrôles de valorisation. Les principaux processus dont l'ensemble constitue le dispositif de gouvernance des contrôles de la valorisation sont décrits ci-après.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

La responsabilité de ce contrôle incombe au middle-office du pôle Opérations. Toutefois, les opérations les plus complexes sont vérifiées par Risk.

Market Parameter (MAP) Review – Vérification indépendante des prix

La vérification des prix est gérée conjointement par les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) et Risk qui assurent des contrôles quotidiens sur les paramètres les plus liquides et une vérification mensuelle formelle de l'ensemble des données utilisées. Les types de paramètres contrôlés par V&RC sont précisément définis s'agissant principalement de paramètres directement comparables à des données externes (cours des titres, paramètres de marché classiques), avec ou sans recours à des prestataires spécialisés fournissant des prix de consensus. La fonction Risque du Groupe contrôle pour sa part les méthodes de valorisation et les paramètres les plus complexes qui dépendent étroitement du modèle retenu.

Les principes généraux de revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, et dans les procédures spécialisées telles que *Global Marking and Independent Price Verification Policy* et *MAP Review Principles* ; les méthodologies spécifiques le sont dans des documents (MAP Books) structurés par ligne de produits et mis à jour régulièrement. Les responsabilités de Risk et de V&RC sont définies pour chaque étape et les conclusions des revues des paramètres de marché consignées dans les documents de résultats des revues MAP.

La revue des paramètres de marché se traduit par des ajustements de valorisation communiqués au middle-office pour enregistrement en comptabilité. Les résultats sont communiqués à la Direction du métier au cours des Valuation Review Committees (VRC). L'avis des fonctions de contrôle prévaut, et tout différend significatif et persistant est porté devant le PFC.

Homologation et revue des modèles

La gouvernance des contrôles des modèles est décrite dans la Politique de contrôle des méthodologies de valorisation. Les directives spécifiques à chaque activité sont détaillées dans les documents reprenant les instructions de revue des modèles pour chaque ligne de produit.

Les analystes quantitatifs du front-office conçoivent et proposent les méthodologies utilisées pour la valorisation des produits et le calcul des mesures de risques utilisées par la suite pour la prise de décisions de négoce. La recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle indépendant des modèles de valorisation est du ressort de Risk. Les processus principaux sont :

- la validation des modèles, à l'issue de laquelle une décision formelle d'approbation ou de rejet du modèle est prise, y compris à la suite de toute modification de la méthodologie de valorisation appelée « Événement du modèle de valorisation ». Dans tous les cas, les décisions d'approbation sont prises par un analyste senior Risk. La revue exigée par la décision d'homologation peut être ponctuelle ou complète ; dans ce dernier cas, les motifs et les conditions de l'approbation sont détaillés dans un document d'homologation du modèle. Dans le cas où des discussions seraient à engager ou des informations à communiquer aux parties prenantes, un Comité de validation des modèles peut être réuni ;
- la revue des modèles peut être menée dès sa conception (liée à une homologation) ou pendant la durée de vie d'un modèle (réévaluation) ; elle consiste en une enquête sur la pertinence du modèle utilisé pour valoriser certains produits dans un contexte de marché précis ;
- le contrôle de l'utilisation et de la mise en place de modèles consiste en un contrôle continu du paramétrage et de la configuration des modèles, mais aussi de l'adéquation des produits au modèle utilisé.

Calcul des réserves et autres ajustements de valorisation

Risk définit et calcule des « réserves ». Celles-ci sont des ajustements de la valeur de marché ou de modèle impactant à la fois la valorisation comptable et les fonds propres prudentiels. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure des coûts de clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts adéquatement.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- le risque de concentration ;
- les incertitudes liées au choix du modèle ou aux paramètres du marché ;
- l'élimination des risques pour lesquels aucune couverture ne peut être mise en place (lissage du pay-off des options digitales ou à barrière).

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par Risk et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un événement de modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de revue des paramètres du marché.

Des ajustements additionnels de valorisation (*Additional Valuation Adjustments* – AVA) sont calculés selon le règlement délégué (UE) n° 2016/101 de la Commission du 26 novembre 2015 publié au JOUE du 28 janvier 2016.

Ce règlement délégué complète, par des normes techniques de réglementation, les exigences de l'article 105 de la CRR relatif à la valorisation prudente des instruments financiers du portefeuille de négociation, et précise que le périmètre d'application de ces exigences porte sur l'ensemble des instruments mesurés visés par l'article 34 de la CRR, et ce proportionnellement à la modification de l'évaluation comptable qui affecte les fonds propres CET1.

Les normes techniques de réglementation établissent des définitions ainsi qu'un cadre de mesure et de contrôle pour les différents éléments d'incertitude d'évaluation qui doivent être pris en considération lors de l'évaluation prudente au titre de l'article 105. Elles établissent aussi un niveau cible de certitude qui doit être atteint pour l'évaluation, l'établissement devant avoir la certitude, à 90 % d'intervalle de confiance, que le prix de liquidation des instruments sera plus favorable que la valeur prudente.

Pour les fins d'application de ces exigences, sont d'abord définis des ajustements prudents unitaires appelés *Prudent Valuation Adjustment* (PVA). Ces ajustements correspondent à différentes natures de risques ou coûts pouvant donner lieu à des coûts de sortie, par rapport à la valeur de milieu de marché (ou valeur attendue). Les principales catégories sont le coût de liquidation, le risque lié à l'incertitude sur les prix de marché, le risque de concentration et le risque de modèle. Les ajustements PVA sont calculés pour chaque exposition, de manière granulaire.

À partir de ces PVA, BNP Paribas calcule, pour chacune des expositions et chacune des natures de risque, les montants d'ajustements de valeur additionnels (AVA) qui seraient éventuellement nécessaires, au-delà des réserves déjà prises en compte dans la valorisation comptable au titre

de la même exposition et nature de risque, pour atteindre le niveau de certitude cible.

Le calcul des AVA intègre pour certaines natures de risque un effet de diversification, qui reflète le fait que les ajustements additionnels qui seraient nécessaires au titre de l'ensemble des positions, est inférieur à la somme des ajustements additionnels qui seraient requis pour les positions ou risques unitaires.

Les montants d'AVA sont ainsi traités en déduction des fonds propres de base de catégorie 1.

Day-one-profit or loss

Certaines transactions complexes sont valorisées avec des paramètres considérés comme non observables. La norme comptable IAS 39 prescrit de différer la comptabilisation d'un éventuel résultat initial (day-one-profit or loss) pour les transactions non observables. La marge nette de réserves ainsi différée est comptabilisée en résultat au prorata du temps sur la durée anticipée de transaction ou d'inobservabilité des paramètres.

Risk est associé à Finance Groupe, aux middle-offices et aux métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, afin de déterminer si un type de paramètre ou de transaction est observable ou non, conformément aux règles d'observabilité, par ailleurs dûment documentées et validées en Valuation Methodology Committee.

L'impact sur le compte de résultat du report initial de résultat est calculé par le middle-office ou les équipes Finance selon le périmètre.

Ces mêmes règles d'observabilité sont utilisées pour la confection des informations financières requises par la norme comptable IFRS 7.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Ces mesures de sensibilité faites à différents niveaux d'agrégation des positions sont comparées aux limites fixées préalablement.

Mise en place du suivi du risque et fixation des limites [Audité]

Le Groupe utilise un système intégré pour suivre les positions de trading au quotidien et gérer le calcul de la Value at Risk (VaR). Ce système permet le suivi de la VaR, mais également du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères (devise, produit, contrepartie, etc.). En outre, il permet d'inclure les limites de négoce, les réserves et les stress tests.

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites s'établit sur trois niveaux de délégation d'importance décroissante : la délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du métier, suivie enfin de celle du Responsable d'un portefeuille de négoce. Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur. Des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place pour s'assurer que le point de vue indépendant de la fonction Risque sur les limites soit entendu.

Analyse des risques clés et reporting destiné à la Direction Générale [Audité]

Risk matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse et tableaux de bord destinés à la Direction Générale et au Responsable des lignes de métier (limites, suivi de la VaR, analyse des risques clés...). Le reporting et la diffusion des principaux rapports de synthèse sur le risque sont assurés par l'équipe MCLAR (Market, Counterparty and Liquidity Analysis and Reporting) au sein de Risk.

Le reporting est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (*Main Position reports*) par activité (dérivés actions, matières premières, crédits G10, devises et marchés locaux) destinés principalement aux responsables des lignes de métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- rapports mensuels locaux bottom-up de stress tests pour la Direction Générale indiquant les principales concentrations de risque à travers le monde ;
- rapports complémentaires pour le CMRC, intégrant une synthèse des événements de marché et de risque ainsi qu'un résumé du risque de contrepartie global, l'évolution de la VaR/VaR stressée, des résumés sur le stress test des risques de marché et de contrepartie et l'évolution des capitaux, le backtesting du risque de contrepartie et de marché ;
- tableaux de bord des risques géographiques et globaux ;
- rapports sur les ajustements de valorisation du portefeuille de négoce, notamment concernant leur sensibilité aux paramètres de marché et aux paramètres du risque de contrepartie (CVA).

Value at Risk (VaR) [Audité]

La VaR est un indicateur statistique qui indique la perte potentielle maximale qu'un portefeuille pourra subir à un horizon de temps donné, avec un intervalle de confiance donné, dans des conditions de marché normales. Elle peut être dépassée dans certains cas, notamment en cas de conditions de marché exceptionnelles.

La méthodologie de calcul de la VaR du Groupe se fonde sur un modèle interne validé par les autorités de supervision bancaire. Elle vise à calculer de manière précise la Value at Risk sur un jour avec un niveau de confiance de 99 %.

Le calcul de la VaR se base sur la méthode dite de Monte-Carlo qui comporte non seulement des simulations qui suivent des lois normales ou log-normales, mais qui tient compte par ailleurs de la non-normalité souvent observée sur les marchés financiers et de la corrélation entre les facteurs de risque. La simulation Monte-Carlo se base sur les données de marché historiques sur une période glissante d'un an (actualisées chaque mois).

Les principaux facteurs pris en compte dans la simulation sont les suivants : taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, cours des actions, prix des matières premières et volatilités associées.

La méthode de valorisation utilisée varie en fonction non pas du produit, mais du type de risque étudié. Les méthodes employées se fondent soit sur la sensibilité aux paramètres de marché, soit sur une réévaluation totale basée sur des interpolations des valeurs afin d'incorporer à la fois les effets linéaires et, en particulier pour les instruments dérivés, les effets non linéaires.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à l'évolution des marchés de capitaux.

Suite à la validation des régulateurs français et belge, le périmètre du modèle interne de BNP Paribas couvre également l'entité BNP Paribas Fortis depuis le 3^e trimestre 2011. Le modèle interne de VaR est également utilisé par BNL. À titre indicatif, le risque de marché calculé sur la base de la méthode standard ne représente que 8 % de l'ensemble des exigences de fonds propres pour risque de marché du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2015, en incluant le risque de change.

Évolution de la VaR (1 jour, 99 %) [Audité]

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2015 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 38 millions d'euros (avec un minimum de 27 millions d'euros et un maximum de 55 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (- 49 millions d'euros). La VaR se décompose comme suit :

► **TABLEAU N° 57.A : VALEUR EN RISQUE (1 JOUR, 99 %)**

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014	31 décembre 2014
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	14	26	47	30	22	18
Risque de crédit	13	19	25	19	17	15
Risque de change	8	17	40	27	14	14
Risque de prix attaché aux actions	10	17	33	15	14	13
Risque de prix attaché aux matières premières	4	8	13	5	5	10
Effet des compensations (*)		(49)		(8)	(40)	(39)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	27	38	55	88	32	31

(*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

Risk évalue constamment la pertinence du modèle interne au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour).

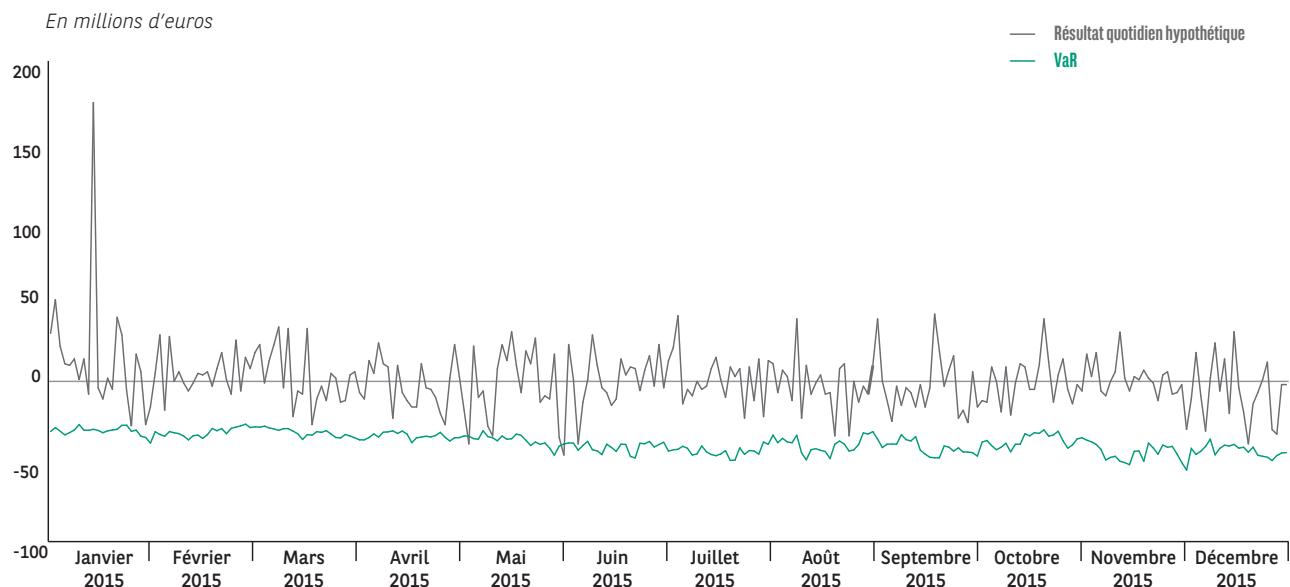
Ce backtesting consiste à comparer la VaR quotidienne du portefeuille de négociation avec le résultat réel généré. Conformément à la réglementation, BNP Paribas complète ce dispositif (« backtesting réel ») par une comparaison de la VaR quotidienne et du résultat « hypothétique » généré par le portefeuille de négociation (« backtesting hypothétique »). Le résultat « hypothétique » reprend l'ensemble des composantes du résultat réel à l'exception du résultat intra-journalier, des frais et des commissions. Un événement de backtesting est déclaré lorsqu'une perte, réelle ou hypothétique, dépasse le montant de VaR

quotidienne. L'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR quotidienne est de 99 %, ce qui correspond d'un point de vue théorique, à l'observation de deux à trois événements par an.

Le nombre d'événement est calculé au moins trimestriellement et est égal au plus élevé du nombre de dépassements pour les variations hypothétiques et effectives de la valeur du portefeuille.

En 2015, deux événements de backtesting hypothétiques ont été constatés (contre un seul événement de backtesting réel). Ces pertes hypothétiques génèrent un impact marginal en résultat. Les positions sous-jacentes correspondaient à des couvertures de CVA comptables ; les pertes hypothétiques sont ainsi compensées par des gains symétriques sur la CVA.

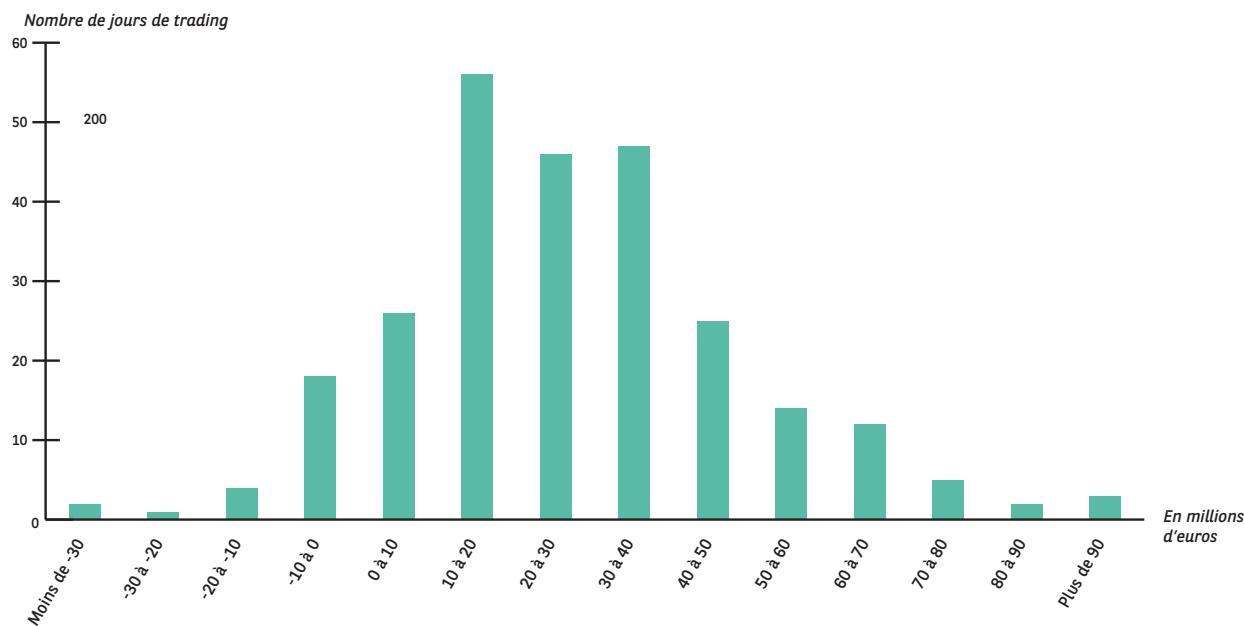
► **GRAPHIQUE N° 7 : COMPARAISON ENTRE LA VaR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**



Répartition des résultats quotidiens [Audité]

L'histogramme suivant présente la distribution du résultat quotidien réel des activités de négociation de BNP Paribas, incluant le résultat intra-journalier, les frais et les commissions. Il indique le nombre de jours de trading durant lesquels le résultat a atteint chacun des niveaux indiqués sur l'axe des abscisses en millions d'euros.

► **GRAPHIQUE N° 8 : DISTRIBUTION DES RÉSULTATS RÉELS QUOTIDIENS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**



Les activités de négociation génèrent un résultat réel positif pour 90 % du nombre de jours de trading en 2015 (contre 93 % en 2014).

Évolution de la VaR (10 jours, 99 %) [Audité]

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2015 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 120 millions d'euros (avec un minimum de 84 millions d'euros et un maximum de 175 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre les différentes natures de risque (- 153 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

► **TABLEAU N° 57.B : VALEUR EN RISQUE (10 JOURS, 99 %)**

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014	31 décembre 2014
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	45	82	149	96	70	56
Risque de crédit	42	59	79	59	52	49
Risque de change	25	53	125	86	45	44
Risque de prix attaché aux actions	31	55	104	47	43	40
Risque de prix attaché aux matières premières	14	24	40	16	16	31
Effet des compensations (*)		(153)		(26)	(126)	(122)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	84	120	175	278	100	98

(*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

VaR stressée (SVaR)

Une VaR stressée est calibrée sur une période déterminée d'un an incluant une période de crise. Une période de 12 mois (31 mars 2008 - 31 mars 2009) a été choisie comme période de référence pour le calibrage de la VaR stressée. Ce choix est sujet à révision trimestrielle.

► **TABLEAU N° 58.A : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (1 JOUR, 99 %)**

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014	31 décembre 2014
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	
Valeur en Risque stressée	30	51	87	51	58	61

► **TABLEAU N° 58.B : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (10 JOURS, 99 %)**

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014	31 décembre 2014
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	
Valeur en Risque stressée	96	162	276	162	183	191

Risque additionnel de défaut et de migration (Incremental Risk Charge – IRC)

L'IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans l'intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de capital d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon.

Cette approche permettant la prise en compte des risques supplémentaires de défaut et de migration est utilisée pour tous les produits non titrisés.

Le modèle est actuellement utilisé dans les processus de gestion des risques. Ce modèle a été homologué par le superviseur.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que les positions de

négoce ou des ensembles de positions peuvent être rééquilibrés sur un horizon de capital d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial, mesuré par la VaR ou par le profil d'exposition par notation de crédit et par niveau de concentration. Cette fréquence de rééquilibrage est appelée horizon de liquidité.

Le modèle est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Il rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est fondée sur un modèle multifactoriel de rendement des actifs. Les portefeuilles font l'objet d'une valorisation dans les différents scénarios simulés. Le modèle utilise un horizon de liquidité constant d'un an.

► TABLEAU N° 59 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À L'INCREMENTAL RISK CHARGE

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2014
Incremental Risk Charge	215	301	524	304	332	253

Mesure globale des Risques relative au portefeuille de corrélation (Comprehensive Risk Measure – CRM)

L'activité de corrélation relative aux entreprises consiste à négocier et gérer le risque principalement de CDOs d'entreprises (bespoke corporate CDOs), et leurs couvertures à l'aide de CDS, d'indices de CDS et de

tranches d'indice. Cette activité fait partie du pôle Négocio de crédits structurés au sein de la ligne métier Credit de Global Markets.

Le cadre de valorisation utilise à la fois des prix observables sur le marché (notamment pour les CDS, indices et tranches d'indice) et les prix établis à l'aide de modèles pour valoriser les CDOs sur mesure (bespoke CDO).

► TABLEAU N° 60 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À LA COMPREHENSIVE RISK MEASURE

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2014
Comprehensive Risk Measure	70	77	91	71	94	75

Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation

Pour les positions de titrisation classées comptablement dans la catégorie « Valeur de marché par résultat », les variations de valeur de marché, hors intérêts courus des titres à revenu fixe, sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Pour les positions ABS qui se trouvent en dehors du portefeuille de corrélation, la méthode standard s'applique (comme pour le portefeuille bancaire). Les besoins en capital correspondent par conséquent à la pondération appliquée aux actifs pondérés, qui est déterminée par la note externe de l'actif. Les calculs des exigences de fonds propres sont déterminés à partir de la deuxième plus mauvaise note des trois agences de notation.

► **TABLEAU N° 61 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)			
	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Biens immobiliers résidentiels		306		516
Prêts à la consommation		-		3
Créances sur cartes de crédit		31		33
Prêts à des entreprises		2		38
Biens immobiliers commerciaux		-		58
Location-financement		193		124
Autres actifs		32		72
TOTAL BILAN		563		844
Biens immobiliers résidentiels		66		
Prêts à des entreprises	23	485		222
Autres actifs			21	
TOTAL HORS-BILAN	23	550	21	222
TOTAL	23	1 114	21	1 066

► **TABLEAU N° 62 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)			
	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Tranche avec le rang le plus élevé	23	756		821
Tranche mezzanine		347		241
Tranche de première perte		10	21	4
TOTAL	23	1 114	21	1 066

► **TABLEAU N° 63 : POSITIONS DE TITRISATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR TAUX DE PONDÉRATION**

En millions d'euros	31 décembre 2015								
Taux de pondération	Positions de titrisation						Exigences de fonds propres		
	Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
	Titrisations	Re-titrisations	Total	Titrisations	Re-titrisations	Total			
7 % - 10 %	23		23	706		706		6	6
12 % - 18 %				143		143		2	2
20 % - 35 %	1		1	112		112		2	2
40 % - 75 %				35		35		3	3
100 %				73		73		21	21
225 %									
250 %				2		2			
300 %									
425 %				28		28		12	12
500 %									
650 %				8		8		4	4
Méthodes fondées sur les notations externes	23		23	1 106		1 106		51	51
1 250 %				8		8		8	8
TOTAL	23	-	23	1 114	-	1 114	-	59	59

En millions d'euros	31 décembre 2014								
Taux de pondération	Positions de titrisation						Exigences de fonds propres		
	Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
	Titrisations	Re-titrisations	Total	Titrisations	Re-titrisations	Total			
7 % - 10 %				565		565		3	3
12 % - 18 %				124		124		2	2
20 % - 35 %				201	2	203		4	4
40 % - 75 %				68	1	69		4	4
100 %				13		13		1	1
250 %				16		16		3	3
300 %					4	4		1	1
425 %				40		40		15	15
650 %				23	2	25		14	14
Méthodes fondées sur les notations externes				1 050	9	1 059		47	47
1 250 %		21	21	7		7		7	7
TOTAL	-	21	21	1 057	9	1 066	-	54	54

TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE MARCHÉ

Différents stress tests sont effectués pour simuler l'impact de conditions de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles de négoce mondiaux. Les stress tests couvrent toutes les activités de marché en simulant un panel de conditions de marché stressées.

Scénarios

L'approche fondamentale du dispositif actuel de stress testing du portefeuille de négociation conjugue les stress tests *bottom-up* et *top-down* :

- les scénarios macro (top-down) comprennent l'évaluation d'un ensemble de tests de résistance macroéconomiques globaux. Ces scénarios évaluent l'impact de décalages brutaux des marchés sur les positions de trading de BNP Paribas suite à des événements de crise globaux ou régionaux. Ils peuvent être fondés sur des événements historiques ou des scénarios hypothétiques prospectifs. Les scénarios envisagent des événements tels qu'une crise des marchés émergents, un assèchement du crédit, ou un krach boursier.

Une série de huit scénarios de stress tests macroéconomiques sont présentés et analysés à chaque Capital Markets Risk Committee (CMRC). Ces scénarios sont les suivants :

- scénario 1 : relèvement inattendu des taux, faisant remonter les taux d'intérêt à court terme, avec un aplatissement de la courbe des taux,
- scénario 2 : krach boursier accompagné d'une fuite vers les actifs de qualité, entraînant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux,
- scénario 3 : crise générique des marchés émergents ; scénario conçu pour tester les risques de ces marchés à l'échelle mondiale,
- scénario 4 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque,
- scénario 5 : crise de l'euro, avec prévision de faible croissance du PIB, menace potentielle de voir un pays quitter l'euro, et affaiblissement considérable de l'euro,
- scénario 6 : crise énergétique induite par des turbulences géopolitiques graves, avec des conséquences sérieuses sur les marchés de l'énergie,
- scénario 7 : crise US, principalement fondé sur une crise structurelle aux États-Unis se propageant à travers le monde,
- scénario 8 : scénario Risk-on : hausse des marchés d'actions et des marchés émergents, faible volatilité réalisée et baisse de la volatilité implicite sur tous les marchés (signalant un retour aux actifs risqués),
- les scénarios microéconomiques (bottom-up) : au lieu de considérer l'effet sur le portefeuille mondial, ces scénarios visent à mettre en

évidence les risques de portefeuille de négociation ou de régions spécifiques, ou des concentrations de risques spécifiques. Cette approche permet l'utilisation de scénarios de stress plus sophistiqués et donc la détection de zones de pertes potentielles, qui serait difficile à réaliser avec des scénarios macroéconomiques mondiaux (perturbations sur marchés complexes ou risque idiosyncratique). Par ailleurs, ce processus bottom-up facilite la classification des zones de risque en expositions de nature structurelle ou en expositions jouissant d'une moindre liquidité.

Processus

L'analyse des scénarios décrits ci-dessus permet de construire le scénario adverse utilisé pour les portefeuilles de négociation. Ces scénarios de stress mondiaux sont présentés à chaque réunion du Capital Markets Risk Committee en complément du scénario adverse et de tout stress test bottom-up ayant donné des résultats significatifs.

Les résultats de l'ensemble des stress tests sont revus de façon régulière par la Direction Générale et mis à disposition du Conseil d'administration.

Les scénarios prennent en compte la liquidité du marché en simulant l'assèchement de certains actifs ou de la liquidité d'un produit à mesure que l'événement générant le stress se produit. Pour comprendre ce processus, il peut être simplifié en considérant une approche où l'horizon temporel pour le choc de stress peut varier entre les différents instruments/actifs (donc des scénarios plus complexes peuvent prendre en compte certains facteurs idiosyncratiques). En outre, il peut parfois être nécessaire de quantifier l'impact d'un choc avec des hypothèses de renouvellement de couverture intégrées à l'exposition en situation de stress.

Le stress testing est piloté par le Capital Markets Stress Testing Steering Committee (STSC). Le Comité se réunit mensuellement et fixe l'orientation de l'ensemble des développements, de l'infrastructure, de l'analyse et du reporting des scénarios de stress effectués par les départements risque internes. Le STSC est responsable de toutes les questions relatives aux stress tests internes concernant aussi bien le risque de marché que de contrepartie et décide de la définition détaillée des stress tests CMRC officiels.

Les stress tests sont l'élément central de l'analyse des risques d'événement rare (résultant des queues de distribution – *tail risks*), qui sont également évalués par le biais de la Valeur en Risque stressée, de la Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC) et de la Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM). Par ailleurs, le risque d'événement rare utilisé sous la forme de la « moyenne des pertes au-delà de la VaR » (*Expected Shortfall*) pour l'allocation du capital pour risque de marché entre métiers est un élément supplémentaire de prise en compte du risque de pertes extrêmes dans la gestion et le suivi du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements sont gérés par le métier ALM Trésorerie. Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placé sous la supervision directe du Directeur Général délégué en charge des fonctions. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM Trésorerie de chaque entité ou groupe d'entités. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee – ALCo) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des entités ou groupe d'entités.

Le risque de participations en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

► TABLEAU N° 64 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

En millions d'euros	Expositions	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Objectif stratégique	8 527	9 709
Objectif de valorisation à moyen terme	5 722	5 637
Participations liées à l'activité d'un métier	7 876	7 660
TOTAL	22 125	23 006

Les expositions au 31 décembre 2015 s'élèvent à 22,1 milliards d'euros, contre 23,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Les entités d'assurance sont affectées à l'objectif de gestion stratégique. La part du hors-bilan s'élève à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2015 contre 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014, dont les garanties de valeur liquidative données à des porteurs de parts d'OPCVM pour 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2015 contre 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2014.

Expositions [Audité]

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;

- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés sur des fonds privés ;
- des couvertures sur titres de participation ;
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Principes comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées dans les États financiers consolidés en note 1. *Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe – 1.c.10 Détermination de la valeur de marché.*

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres est présenté dans les États financiers consolidés en note 5.c *Actifs financiers disponibles à la vente.*

► **TABLEAU N° 65 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR TYPE D'APPROCHE**

En millions d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Méthode de pondération simple	16 234	16 794
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	2 593	2 386
actions cotées	2 962	3 859
autres expositions sur actions	10 679	10 549
Approche standard	5 890	6 212
TOTAL	22 125	23 006

Actifs pondérés

Le calcul du risque de participations en actions est déterminé selon l'approche de pondération simple qui attribue les pondérations suivantes :

- 190 % pour les expositions sur capital investissement relevant de portefeuilles suffisamment diversifiés ;
- 290 % pour les expositions sous forme d'actions cotées ;
- 370 % pour toutes les autres expositions sous forme d'actions.

Toutes les participations acquises avant le 1^{er} janvier 2008 par les entités du Groupe BNP Paribas Fortis (hors positions LBO) bénéficient de

la « clause de grand-père » (ou clause de maintien des acquis). Cette clause permet, par exception, de traiter ces lignes de participations en approche standard en attribuant une pondération de 150 %.

Les participations financières significatives, incluses dans l'assiette de la grande franchise en fonds propres prudentiels déterminée au regard du Common Equity Tier 1, bénéficient d'une pondération forfaitaire de 250 %. Ces participations concernent les titres AFS sur les établissements de crédit ou financiers et des compagnies d'assurances détenus à plus de 10 %, ainsi que les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence.

► **TABLEAU N° 66 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS**

En millions d'euros	Actifs Pondérés		
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Variation
Méthode de pondération simple	48 260	50 171	(1 911)
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	3 484	3 189	295
actions cotées	6 820	9 536	(2 716)
autres expositions sur actions	37 956	37 446	510
Approche standard	9 819	8 525	1 294
TOTAL	58 079	58 696	(617)

► **TABLEAU N° 67 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR TYPE D'EFFETS**

En millions d'euros	31 décembre 2014	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2015
		Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Plus-value	Autres		
Actifs pondérés - Risque de participations en actions	58 696	215	2 243	(38)	(1 513)	-	(1 500)	(24)	(617)	58 079

Le risque de participations en actions est en baisse de 1 milliard d'euros notamment suite à la cession du solde de la participation dans Klépierre, à la diminution des plus-values latentes sur le portefeuille et à la hausse de la valeur de mise en équivalence des entités d'assurance.

RISQUE DE CHANGE

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations du portefeuille bancaire.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (*i.e.* la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Les montants concernés sont repris sur la ligne Approche Standard du tableau n° 55.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises [Audité]

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est d'insensibiliser son résultat net aux variations des cours de change. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement. Le résultat net en devises étrangères dégagé par les filiales et succursales ainsi que les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérés de manière centralisée.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises [Audité]

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participation en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides tout en maintenant une sensibilité limitée du ratio prudentiel aux variations de change. Cette politique est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des

participations en devises étrangères. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

RISQUE DE TAUX [Audité]

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le Conseil d'administration confie au Directeur Général la responsabilité de la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de taux ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Directeur Général délègue la définition du cadre de gestion au Comité ALM Groupe. Les membres permanents du Comité ALM Groupe sont le Directeur Général délégué en charge des fonctions (Président), les Directeurs Généraux adjoints en charge des activités, le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le responsable Groupe de l'ALM Trésorerie, le responsable de l'Inspection Générale, le responsable des risques de marché au sein de Group Risk Management. Le Comité ALM Groupe est en charge de définir le profil de risque de taux du Groupe, de définir et de suivre les indicateurs du risque de taux et les limites qui leur sont liées.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions liées à la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire.

La fonction Risque participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions lui afférant prises dans ces Comités. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risque, surveille le niveau des indicateurs de risque et le respect des limites associées.

Le portefeuille bancaire est constitué de l'ensemble du bilan bancaire du Groupe à l'exclusion des transactions du portefeuille de négociation. Ceci inclut les opérations de la banque d'intermédiation (dépôts, crédits...), les postes de bilan non commerciaux (fonds propres, immobilisations...) et les opérations de gestion des risques du portefeuille bancaire, notamment les dérivés utilisés pour la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire (y compris lorsqu'ils ne peuvent bénéficier de la comptabilisation de couverture, au sens des normes IFRS).

Le risque de taux du portefeuille bancaire au sein de chaque entité de BNP Paribas est systématiquement transféré à l'ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. Dans l'ensemble du Groupe, l'ALM Trésorerie est chargé de gérer les risques de taux ainsi transférés.

Les décisions relatives à la gestion du risque de taux sont prises et suivies lors de Comités mensuels ou trimestriels par entité ou groupe d'entités, au sein desquels sont représentées l'ALM Trésorerie local, l'ALM Trésorerie Groupe, les fonctions Finance et Risque et la Direction des entités et/ou activités. La gestion du risque de taux est donc faite localement au sein de chaque entité.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées en intégrant les spécificités des risques gérés. Le Groupe a ainsi défini les notions de risques de taux standards et de risques de taux structurels. Le risque de taux *standard* correspond au cas général, c'est-à-dire lorsqu'il est possible pour une opération donnée de définir la stratégie de couverture la plus adaptée.

Le risque de taux *structurel* correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés : ces éléments de bilan génèrent en effet un revenu régulier mais sensible au niveau des taux, sans qu'il soit possible de définir une stratégie unique de couverture permettant de totalement neutraliser cette sensibilité. Dans ce cas, le Groupe a formalisé l'ensemble des stratégies de gestion possibles, dites neutres au plan du risque de taux.

Les risques de taux sont appréhendés sous forme d'impasses de taux qui mesurent sur chaque période future, les déséquilibres potentiels entre les actifs et passifs pour leur caractéristique de taux (taux fixe et type d'indexation). Dans les impasses, les effets optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations mais aussi des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques ou anticipées et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés et sur les comptes d'épargne. Par ailleurs, l'échéancement des dépôts à vue non rémunérés et des fonds propres relève d'une approche plus conventionnelle, afin de prendre en compte à la fois un benchmark de gestion et l'ensemble des stratégies possibles dans le cadre de celles définies comme neutres au plan du risque de taux.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux est également mesuré par un indicateur de sensibilité des revenus à des évolutions de taux d'intérêt, en logique de continuité d'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché ainsi qu'une sensibilité des volumes aux taux d'intérêt, engendrent un risque sur les revenus futurs.

Le choix des indicateurs et la modélisation des risques sont revus par la fonction Risque. Les conclusions de ces revues sont présentées dans des Comités réguliers.

Les indicateurs de mesure de risque de taux sont systématiquement présentés aux ALCo et servent ainsi de base aux décisions de gestion opérationnelle des risques.

Comme indiqué en introduction de la section Risque de marché relatif aux activités bancaires, le risque de taux relève du Pilier 2.

Limites de risque

Les indicateurs de risques de taux couvrent l'ensemble du portefeuille bancaire.

Les impasses de taux sont encadrées par des limites de risque de taux d'intérêt sur tous les horizons. Ces limites sont calibrées en fonction de la nature des risques gérés (*standards* ou *structurels*).

Ces mêmes principes sont appliqués pour calibrer les limites de l'ensemble des entités. Les limites sont revues annuellement.

L'indicateur de sensibilité des revenus est soumis à un seuil d'alerte sur le niveau de sensibilité global. Par ailleurs, un suivi des impacts des scénarios de stress définis au niveau du Groupe sur les revenus des métiers est mis en place.

Une sous-limite spécifique est définie sur le périmètre des opérations ne pouvant pas bénéficier de la comptabilisation de couverture au sens des normes IFRS.

Sensibilité des revenus au risque général de taux

La sensibilité des revenus à une variation des taux d'intérêt est l'un des indicateurs de référence du Groupe pour les analyses du risque de taux global. Cette sensibilité des revenus est calculée sur l'ensemble du portefeuille bancaire incluant les activités d'intermédiation clientèle, les fonds propres et sur l'ensemble des devises du portefeuille bancaire. Elle intègre la dynamique d'activité sur un horizon jusqu'à 3 ans.

L'indicateur consolidé est présenté dans le tableau ci-dessous. Il ressort ainsi, que sur l'horizon de trois ans, la sensibilité au risque de taux lié au portefeuille d'intermédiation bancaire est faible : une variation de 50 points de base (0,5 %) des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe a un impact d'environ 1 % du produit net bancaire du Groupe la 3^e année, toutes devises confondues.

► TABLEAU N° 68 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GÉNÉRAL DE TAUX POUR UN CHOC DE +/- 50 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT

Sensibilité des revenus 2015 En millions d'euros	Pour un choc de + 50 pb				Pour un choc de - 50 pb			
	EUR	USD	Autres devises	Total	EUR	USD	Autres devises	Total
Année 1	9	19	(22)	5	(45)	(40)	17	(67)
Année 2	133	55	3	191	(147)	(75)	(20)	(242)
Année 3	230	110	48	387	(278)	(121)	(40)	(439)

Sensibilité des revenus 2014 En millions d'euros	Pour un choc de + 50 pb				Pour un choc de - 50 pb			
	EUR	USD	Autres devises	Total	EUR	USD	Autres devises	Total
Année 1	67	3	(11)	59	(100)	(35)	6	(130)
Année 2	107	33	22	162	(158)	(69)	(27)	(254)
Année 3	193	62	47	302	(217)	(82)	(52)	(351)

Sensibilité de la valeur des portefeuilles de l'activité d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Néanmoins une sensibilité de la valeur de ces portefeuilles est calculée pour répondre au besoin réglementaire pour une variation de +/- 200 points de base des taux d'intérêt, conformément aux modalités de calcul publiées par l'ABE en mai 2015. La sensibilité de la valeur des fonds propres du portefeuille d'intermédiation bancaire pour une baisse de 200 points de base des taux d'intérêt (avec un floor à - 50 points de base) est de - 0,7 % des fonds propres prudentiels du Groupe. Pour une hausse de 200 points de base, la sensibilité est de - 7,3 % des fonds propres prudentiels du Groupe.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE [Audité]

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen d'instruments financiers dérivés (swaps, options, opérations de change à terme).

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés comptablement en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture comptable fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux ; son objectif est la stabilité et la régularité de la marge d'intérêt. Ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par entité et par devise.

Les couvertures sous forme de dérivés fermes ou optionnels sont pour l'essentiel comptabilisées en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (*Fair Value Hedge*) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (*Cash Flow Hedge*). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État majoritairement comptabilisés dans la catégorie « Disponible à la vente ».

En 2015, les taux des Banques Centrales américaines et européennes ont été plus faibles que ce qui était anticipé au début de l'année. Aux États-Unis, la baisse du prix du pétrole, la faiblesse de l'inflation, ainsi que l'absence de signes d'accélération des salaires ont incité la Fed à différer l'augmentation de son taux directeur jusqu'au mois de décembre. En zone euro, le passage en territoire négatif de l'inflation annuelle et la révision à la baisse des perspectives de croissance ont poussé la BCE à renforcer son programme de *quantitative easing* et à baisser le taux de facilité des dépôts à - 0,30 % en fin d'année.

L'évolution des taux longs en zone euro a été contrastée : après une baisse des taux au premier trimestre jusqu'à des niveaux historiquement bas, le second trimestre a été marqué par une hausse des taux longs, également exceptionnelle par son ampleur (augmentation du taux swap 10 ans d'environ 100 points de base - 1 % - en deux mois).

Dans ce contexte, les positions structurelles de taux ont été impactées par des niveaux importants de remboursements anticipés et de renégociations des crédits immobiliers en France, en Belgique et en Italie qui ont dépassé les niveaux anticipés, ce qui a conduit la banque à piloter l'ajustement du profil de risque de taux d'intérêt, en maintenant son objectif de couvrir les scénarios dans lesquels les taux resteraient durablement bas.

Par ailleurs, le contexte de taux d'intérêt à court terme négatifs a eu pour conséquence une accélération de la croissance des dépôts clientèle non rémunérés. La banque a ainsi modulé les horizons de couverture de ces dépôts afin de prendre en compte le caractère en partie conjoncturel de ces derniers.

Risque de change structurel

Les relations de couverture comptable du risque de change initiées par l'ALM Trésorerie portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements dans les filiales et succursales financés par emprunts de devises font l'objet d'une couverture documentée, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et réduire ainsi la volatilité des résultats. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture d'investissements (relation de Net Investment Hedge).

Une relation de couverture comptable de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux investissements dans des entités non consolidées.

Au cours de l'exercice 2015, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment) en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités des filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture comptabilisée en Cash Flow Hedge de change.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (*Fair Value Hedge*)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition aux variations de valeur de ces actifs et passifs induites par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs individuels concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions de titres de taux d'intérêt du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constituées par devises, portent sur :

- des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- des ressources à taux fixe (principalement dépôts à vue et ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue à partir d'un échéancier des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéances sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêt. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Couverture de résultat (Cash-Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

► TABLEAU N° 69 : FLUX DE TRÉSORERIE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURE

En millions d'euros	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	239	639	496	1 374	164	274	155	593

Au cours de l'année 2015, aucune relation de couverture de résultats futurs n'a été déqualifiée, au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

5.8 Risques souverains [Audité]

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal).

L'exposition souveraine est majoritairement composée de titres. La détention de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose notamment sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossment du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel,

le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

Les inventaires détenus par le Groupe sont présentés dans le tableau ci-dessous selon la méthodologie définie par l'ABE pour l'exercice de stress tests 2014 et l'exercice de transparence réalisé en 2015 sur un périmètre incluant les États souverains ainsi que les administrations régionales ou locales.

► **TABLEAU N° 70 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS SOUVERAINES DES PORTEFEUILLES BANCAIRE ET DE NÉGOCE**

Expositions En millions d'euros	31 décembre 2015						
	Portefeuille bancaire ⁽¹⁾				Portefeuille de négoce		
	Total	Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Instruments financiers en valeur de marché détenus à des fins de transaction (hors dérivés)	Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	
Expositions directes ⁽³⁾						Expositions indirectes ⁽⁴⁾	
Zone euro							
Autriche	2 463	2 463	-	-	462	19	(4)
Belgique	17 810	16 500	1 310	-	(284)	244	(1)
France	11 135	10 597	184	-	(1 775)	(89)	(52)
Allemagne	6 665	6 664	-	-	1 587	186	(2)
Irlande	1 439	1 246	193	-	(3)	(93)	(3)
Italie	12 570	12 205	365	-	423	6 869	12
Pays-Bas	4 655	4 655	-	-	(778)	(2 673)	7
Portugal	878	548	330	-	39	(60)	6
Espagne	4 821	4 805	16	-	197	78	-
Autres pays de la zone euro	752	597	156	-	121	77	(3)
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien							
Grèce	-	-	-	-	(1)	115	12
TOTAL ZONE EURO	63 188	60 281	2 553	-	(12)	4 673	(28)
Autres pays de l'Espace Économique Européen							
Pologne	2 133	2 132	-	-	15	(5)	3
Grande-Bretagne	5 400	4 293	-	1 107	(1 183)	4	(2)
Autres pays de l'Espace Économique Européen	455	439	16	-	162	(71)	-
TOTAL AUTRES EEE	7 987	6 864	16	1 107	(1 006)	(72)	2
TOTAL EEE	71 175	67 146	2 569	1 107	(1 018)	4 601	(26)
États-Unis	10 294	10 208	86	-	4 257	16	-
Japon	535	535	-	-	2 000	(4 011)	11
Autres	14 843	11 997	2 739	-	3 683	530	167
TOTAL	96 847	89 886	5 394	1 107	8 922	1 136	153

(1) En valeur comptable après réévaluation et avant provision pour dépréciation éventuelle.

(2) En valeur de marché.

(3) Risque de contrepartie souverain : expositions directes sur une contrepartie souveraine. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains).

(4) Positions prises avec une contrepartie non souveraine par lesquelles BNP Paribas se retrouve exposé à un risque de crédit sur un tiers souverain. Par exemple, vente de protection (CDS) à un tiers non souverain sur le défaut d'un tiers souverain. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains), régionaux ou locaux (ADRL).

Expositions <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014						
	Proforma						
	Total	Portefeuille bancaire ⁽¹⁾			Instruments financiers en valeur de marché détenus à des fins de transaction (hors dérivés)	Portefeuille de négoce	
		Dont actifs financiers disponibles à la vente	Dont prêts et créances	Dont instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option		Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	
					Expositions directes ⁽³⁾	Expositions indirectes ⁽⁴⁾	
Zone euro							
Autriche	2 449	2 449	-	-	(121)	25	(15)
Belgique	20 002	18 539	1 463	-	(727)	372	1
France	9 862	9 322	186	-	(1 614)	(126)	(55)
Allemagne	10 214	10 214	0	-	(20)	217	(4)
Irlande	1 474	1 288	186	-	37	(32)	(2)
Italie	12 486	12 040	375	-	1 512	7 210	(5)
Pays-Bas	4 645	4 645	-	-	(534)	(3 627)	9
Portugal	655	220	423	-	5	(20)	8
Espagne	3 444	3 433	19	-	(147)	25	(3)
Autres pays de la zone euro	933	792	141	-	413	46	(7)
Pays faisant l'objet d'un plan de soutien							
Grèce	0	-	-	-	11	124	10
TOTAL ZONE EURO	66 166	62 942	2 793	-	(1 184)	4 215	(63)
Autres pays de l'Espace Économique Européen							
Pologne	1 823	1 823	0	-	184	(115)	2
Grande-Bretagne	1 115	45	0	1 070	201	6	(4)
Autres pays de l'Espace Économique Européen	370	345	25	-	352	(66)	(5)
TOTAL AUTRES EEE	3 309	2 213	26	1 070	738	(175)	(6)
TOTAL EEE	69 475	65 155	2 819	1 070	(446)	4 040	(69)
États-Unis	7 326	6 922	404	-	3 576	6	0
Japon	1 859	1 859	-	-	2 315	(52)	2
Autres	12 304	9 069	2 988	-	5 349	200	141
TOTAL	90 964	83 005	6 212	1 070	10 794	4 195	74

(1) En valeur comptable après réévaluation et avant provision pour dépréciation éventuelle.

(2) En valeur de marché.

(3) Risque de contrepartie souverain : expositions directes sur une contrepartie souveraine. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains).

(4) Positions prises avec une contrepartie non souveraine par lesquelles BNP Paribas se retrouve exposé à un risque de crédit sur un tiers souverain. Par exemple, vente de protection (CDS) à un tiers non souverain sur le défaut d'un tiers souverain. Sont exclues les expositions prises avec une contrepartie non souveraine qui bénéficie par ailleurs d'une garantie totale ou partielle de gouvernements centraux (souverains), régionaux ou locaux (ADRL).

5.9 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la diminution de sources de financement, de tirages sur des engagements de financements, de la réduction de liquidité de certains actifs, de l'augmentation des appels de marges en cash ou en collatéral. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (risques sur certains marchés).

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité globale validée par le Comité ALM Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante et en situation de crise. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir d'indicateurs internes et de ratios réglementaires.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ [Audité]

OBJECTIFS

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer une structure de financement équilibrée pour le développement des activités de BNP Paribas, et robuste pour faire face à des situations de crise.

La gestion du risque de liquidité repose sur :

- des indicateurs de pilotage :
 - en volume qui permettent de s'assurer que les métiers ou activités respectent les objectifs de liquidité qui leur sont fixés en adéquation avec la capacité de financement du Groupe,
 - en prix via la tarification interne de la liquidité ;
- des indicateurs de suivi qui permettent l'évaluation de la situation de liquidité du Groupe en situation normale et en situation de crise, de l'efficacité des actions de pilotage menées et du respect des ratios réglementaires ;
- la mise en place de stratégies de gestion du risque de liquidité qui reposent sur la diversification des sources de financement avec des maturités adaptées aux besoins, et la constitution de réserves de liquidité.

La politique de liquidité du Groupe définit les principes de gestion qui s'appliquent à toutes les entités et métiers du Groupe, sur tous les horizons de temps.

GOVERNANCE

Comme pour l'ensemble des risques, le Directeur Général du Groupe est mandaté par le Conseil d'administration pour la gestion du risque de liquidité du Groupe. Le Directeur Général délègue cette responsabilité au Comité ALM Groupe.

Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Comité ALM Groupe est en charge de :

- définir le profil de risque de liquidité du Groupe ;
- suivre le respect des ratios réglementaires de liquidité ;

- définir et suivre les indicateurs de pilotage et de calibrer les seuils quantitatifs fixés aux métiers ;
- définir et suivre les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de leur adjoindre, le cas échéant, des seuils quantitatifs ;
- décider des stratégies de gestion du risque de liquidité et d'en suivre leur exécution, y compris le pilotage des métiers, en situation normale et en situation de crise.

En particulier, le Comité ALM Groupe est informé de la réalisation des programmes de financement et de constitution des réserves de liquidité, des simulations de crise (stress tests) et de toute occurrence de situation de crise. Le Comité ALM Groupe définit le cadre de gestion des situations de crise (plans d'urgence).

Le Comité ALM Groupe se réunit chaque mois en situation courante et plus fréquemment si les conditions de marché le nécessitent. Des sessions spécifiques sont régulièrement dédiées aux indicateurs de pilotage des métiers, notamment pour suivre le respect des objectifs quantitatifs qui leur sont fixés. Le Comité ALM Groupe peut se réunir pour traiter de sujets spécifiques en cas de besoin.

Les membres permanents du Comité ALM Groupe sont le Directeur Général délégué en charge des fonctions et de l'ALM Trésorerie (Président), les Directeurs Généraux adjoints en charge des activités, le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le responsable Groupe de l'ALM Trésorerie. D'autres membres représentent la fonction Risque, Finance et l'ALM Trésorerie.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité ALM Groupe liées à la gestion de la liquidité dans l'ensemble du Groupe. Les Comités ALM Trésorerie des entités ou des groupes d'entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Groupe relative à la gestion du risque de liquidité.

L'ALM Trésorerie est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble du Groupe, quelle que soit l'échéance considérée. Il est notamment responsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances du Groupe. L'ALM Trésorerie assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers du Groupe ainsi que le remplacement de leurs excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et

de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

La fonction Risque participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions prises dans ces Comités lui afférant. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), surveille les indicateurs de risques et le respect des seuils associés.

La fonction Finance est responsable de la production des indicateurs de liquidité réglementaires, et des indicateurs internes de pilotage. Elle surveille la cohérence des indicateurs internes de pilotage avec les objectifs définis par le Comité ALM Groupe. La fonction Finance participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux.

PILOTAGE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le pilotage interne et le suivi du risque de liquidité s'appuient sur une large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances. Ces indicateurs sont mesurés par devise et échéance, au niveau du Groupe et des entités.

INDICATEURS DE PILOTAGE INTERNES MÉTIERS

Les indicateurs de pilotage portent sur les besoins de financement, en situation normale et en situation stressée, des métiers du Groupe. Ces indicateurs font partie du dispositif de pilotage budgétaire du Groupe, avec fixation d'objectifs et surveillance régulière (mensuelle) des écarts aux objectifs fixés.

Besoin de financement des métiers du Groupe

Le besoin de financement associé à l'activité des différents métiers est piloté dans le cadre du dispositif de gestion du Groupe, en particulier en mesurant l'écart entre besoins de financement commerciaux (crédits et découverts clientèle, actifs de trading...) et ressources de financement commerciales (dépôts clientèle, placement de titres de dette du Groupe auprès de la clientèle, passifs de trading...). Cet indicateur permet de mesurer la consommation de liquidité des métiers dans un scénario d'activité normale.

Il est complété d'un indicateur permettant de mesurer le besoin de financement des métiers à un mois selon un scénario de stress prenant en compte les hypothèses définies par la réglementation européenne (Ratio de Liquidité Court Terme – LCR).

À cet indicateur de besoin de financement commercial, s'ajoute un suivi des réserves de liquidité et du refinancement apporté par l'ALM Trésorerie ainsi que des ressources structurelles du Groupe, en scénario d'activité normale et en scénario de stress réglementaire. L'ensemble des besoins de financement des métiers, des ressources nettes apportées par l'ALMT et des ressources structurelles du Groupe en scénario de stress réglementaire constitue le ratio de liquidité à court terme prudentiel. Le pilotage de chacune de ces composantes permet au Groupe d'atteindre le niveau de LCR visé.

Ainsi la consommation de liquidité des métiers est encadrée dans le processus budgétaire du Groupe, où chaque métier estime ses besoins futurs de liquidité, en adéquation avec ses objectifs de rentabilité et de consommation de capital. Au cours du processus budgétaire itératif, des objectifs de consommation de liquidité sont alloués aux métiers tenant compte des financements apportés par l'ALM Trésorerie et des ressources structurelles, de façon à viser la cible globale souhaitée par le Groupe.

Les financements et consommations de liquidité effectifs sont ensuite suivis et ajustés, le cas échéant tout au long de l'année de façon à atteindre l'objectif du Groupe.

Facturation interne de la liquidité

L'ensemble des actifs et passifs du Groupe fait l'objet d'une tarification interne de la liquidité, dont les principes sont décidés au Comité ALM Trésorerie Groupe et visent à tenir compte des évolutions des coûts de liquidité de marché et des équilibres entre actifs et passifs dans le cadre de la stratégie de développement du Groupe.

INDICATEURS DE SUIVI DU FINANCEMENT ET DE LA RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

Sources de financement de marché [Audité]

Présentation de l'évolution des ressources à moyen et long terme

Les sources de financement sont fonction des conditions de marché et sont levées auprès des différents investisseurs de dette. Elles font l'objet d'une diversification par type d'investisseurs, par zone géographique et par devise.

La diversification des sources de financement en termes d'investisseurs s'opère notamment via l'utilisation de différents réseaux de distribution, de différentes structures et de divers programmes de financements sécurisés ou non.

L'allongement de la maturité des ressources et l'augmentation des ressources stables participent également à la robustesse de la structure de financement.

► **TABLEAU N° 71 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES MOYEN LONG TERME DU GROUPE**

En milliards d'euros	Stock au 31 décembre 2014	Nouvelle production	Tombées	Rachats	Exercice de calls	Effet change et autres	Stock au 31 décembre 2015
Dettes MLT représentées par un titre	147,5	22,9	(27,6)	(10,0)	(3,3)	4,7	134,1
Autres ressources	52,5	15,8	(7,0)	(1,4)	(0,9)	(0,1)	58,8
TOTAL RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME	200,0	38,6	(34,5)	(11,5)	(4,2)	4,5	192,9
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	(40,3)	(3,0)	4,9	1,7	0,9	2,1	(33,8)
RESSOURCES DE MARCHÉ MLT	159,7	35,6	(29,6)	(9,8)	(3,3)	6,6	159,1

Le montant des ressources levées par le Groupe sur les marchés en 2015, dont la durée de vie initiale est supérieure à un an, a atteint 38,6 milliards d'euros (dont 3,5 milliards d'euros de TLTRO) après 53,8 milliards d'euros en 2014 (dont 14,2 milliards d'euros obtenu via le TLTRO).

Le stock de dettes à moyen et long terme représentées par un titre est constitué des titres de dettes comptabilisés en valeur de marché

par résultat pour 46,8 milliards d'euros (hors dettes subordonnées perpétuelles) et des titres de dettes comptabilisés au coût amorti dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission pour 93,9 milliards d'euros (hors titres subordonnés perpétuels), tels que présentés en note 5.i des états financiers consolidés.

► **TABLEAU N° 72 : COMPOSITION DES RESSOURCES MOYEN LONG TERME DU GROUPE**

En milliards d'euros	31 décembre 2015					
	Dettes hybrides Tier 1	Dettes subordonnées Tier 2	Dettes senior unsecured	Financement MLT sécurisé	Ressource politique monétaire	TOTAL
Dettes MLT représentées par un titre	-	9,8	102,1	22,2	-	134,1
Autres ressources	9,4	5,7	20,8	5,3	17,7	58,8
TOTAL RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME	9,4	15,6	122,9	27,4	17,7	192,9
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	-	-	(31,2)	(2,6)	-	(33,8)
RESSOURCES DE MARCHÉ MLT	9,4	15,6	91,6	24,9	17,7	159,1

► **TABLEAU N° 73 : VENTILATION DES RESSOURCES PAR DEVISE**

La répartition des sources de financement par devise (après *cross currency swaps*) correspond aux besoins du Groupe et à un objectif de diversification.

En milliards d'euros	31 décembre 2015			
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Ressources Court Terme	55	30	55	139
Ressources Moyen Long Terme	103	47	10	159
TOTAL	158	76	64	298

En milliards d'euros	31 décembre 2014			
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Ressources Court Terme	74	36	54	163
Ressources Moyen Long Terme	100	52	8	160
TOTAL	174	88	62	323

Financements à moyen et long terme sécurisés [Audité]

Les financements sécurisés à moyen et long terme sont mesurés en distinguant les actifs représentatifs de titres et de crédits. Les financements obtenus des banques centrales ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous.

► **TABLEAU N° 74 : FINANCEMENTS À MOYEN ET LONG TERME SÉCURISÉS**

En milliards d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Collatéral utilisé ^(*)	Financement levé ^(**)	Collatéral utilisé ^(*)	Financement levé ^(**)
Crédits	31,1	24,5	39,2	29,9
Titres	3,5	2,9	5,6	5,2
TOTAL	34,5	27,4	44,8	35,1

(*) Montants bruts de haircuts.

(**) Montants nets de haircuts.

Le montant des financements à moyen et long terme collatéralisés (hors politique monétaire) représente 15,6 % du total des ressources à moyen et long terme (18,9 % en 2014). La Banque gère avec vigilance son pourcentage de financement sécurisé, ainsi que la surcollatéralisation qui y est associée, ceci afin de protéger ses créanciers détenteurs de dette non sécurisée.

Situation de liquidité à moyen et long terme [Audité]

Les situations de liquidité à moyen et long terme sont régulièrement mesurées au niveau du Groupe, par entité et par devise pour évaluer les emplois et les ressources à moyen et long terme. Pour cela, chaque poste du bilan est échancé économiquement selon des modèles et conventions proposés par l'ALM Trésorerie et revus par la fonction Risque. Par exemple, les dépôts à vue de la clientèle de particuliers ou ceux liés à l'activité de gestion de trésorerie des entreprises, bien qu'exigibles immédiatement, ont toujours présenté une très grande stabilité, même au travers des crises financières les plus sévères ; ils constituent donc des ressources stables à moyen ou long terme.

Simulations de stress et réserve de liquidité [Audité]

Des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, sont régulièrement réalisées sur différentes échéances (de 1 jour à 3 mois) et selon

différents scénarios, crise systémique, idiosyncratique ou crise combinée. L'adéquation de la réserve de liquidité, pour faire face à des situations de crise de liquidité, est régulièrement vérifiée au niveau du Groupe et des entités.

La réserve de liquidité est composée d'actifs détenus dans le Groupe par l'ALM Trésorerie et les activités de marché. Elle est constituée :

- des dépôts auprès des banques centrales ;
- d'actifs disponibles pouvant être rapidement rendus liquides dans le marché par vente ou mise en pension (titres obligataires ou actions),
- de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales dont la titrisation des crédits, transformant des actifs moins liquides en titres liquides ou mobilisables. (Voir § *Activité en matière de titrisation pour compte propre* en section 5.5).

La réserve de liquidité globale (*counterbalancing capacity*) est calculée nette des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement et tient compte des règles prudentielles, notamment américaines, qui ne reconnaissent comme disponibles certains actifs liquides qu'à partir d'un certain délai. Les contraintes de transférabilité sont également prises en compte dans la détermination de la réserve de liquidité du Groupe. Ces contraintes peuvent naître de réglementations locales qui limitent les transferts entre entités d'un groupe, de devises non convertibles ou de juridictions avec contrôle des changes.

Le tableau ci-après décrit son évolution.

► **TABLEAU N° 75 : COMPOSITION DE LA RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE (COUNTERBALANCING CAPACITY)**

En milliards d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Total des actifs éligibles	358,9	342,5
Utilisations	(90,2)	(78,2)
Transférabilité	(2,9)	(4,4)
RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE	265,8	259,9
<i>dont actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle (HQLA)</i>	<i>245,0</i>	<i>231,7</i>
<i>dont autres actifs liquides</i>	<i>20,8</i>	<i>28,2</i>

La réserve de liquidité du Groupe s'est établie à 265,8 milliards d'euros en 2015 en hausse de 5,9 milliards d'euros par rapport à 2014. Cette hausse se concentre essentiellement sur les actifs liquides reconnus

par la réglementation prudentielle. La réserve de liquidité du Groupe est nettement supérieure aux tombées sur 1 an de la dette wholesale totale.

Ratios réglementaires de liquidité

Le ratio de liquidité réglementaire à 30 jours (*Liquidity Coverage Ratio-LCR*) est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2015 avec une exigence de couverture minimale des sorties nettes de trésorerie à 60 % jusqu'au 31 décembre 2015, puis 70 % en 2016, 80 % en 2017 pour atteindre 100 % en 2018. Le Groupe mesure son exigence de liquidité conformément aux

À fin 2015, la situation LCR du Groupe est présentée ci-dessous :

► TABLEAU N° 76 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

En milliards d'euros	31 décembre 2015	
	Valeur/flux 30 jours non pondérée	Valeur pondérée
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)	251	245
Caisse et dépôts en banques centrales	120	120
Titres souverains et assimilés	111	111
Autres titres liquides reconnus par la réglementation prudentielle	20	14
SORTIES DE TRÉSORERIE		(410)
Dépôts de détail et petites entreprises	305	(25)
Dépôts des entreprises	199	(65)
Dépôts des institutions financières	140	(102)
Transactions collatéralisées par des titres		(65)
Dettes émises	20	(20)
Dérivés nets des collatéraux	55	(55)
Facilités de crédit et de liquidité	274	(34)
Autres sorties de trésorerie		(46)
ENTRÉES DE TRÉSORERIE		213
Prêts	79	47
Transactions collatéralisées par des titres		82
Dérivés nets des collatéraux	70	70
Autres entrées de trésorerie		14
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE		(197)
RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME RÉGLEMENTAIRE (%)		124 %

Le LCR du Groupe s'élève à 124 % au 31 décembre 2015 (versus 114 % au 31 décembre 2014).

Les actifs liquides du Groupe avant pondération réglementaire s'élèvent à 251 milliards d'euros. Une partie des titres qui sont pourtant éligibles en banques centrales et permettent d'accéder à de la liquidité ne sont pas reconnus comme liquides au sens de la réglementation prudentielle européenne et ne participent pas à la réserve réglementaire. Ils constituent la principale différence entre la réserve de liquidité (cf. tableau n° 75) et la réserve réglementaire. Les actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle sont soumis aux contraintes de disponibilité immédiate pour le Groupe. Après application des décotes réglementaires (valeur pondérée), la réserve de liquidité du Groupe reconnue par la réglementation prudentielle s'élève à 245 milliards d'euros et est très largement composée de dépôts en banques centrales (49 % du buffer) et de titres souverains (46 %).

Les sorties de trésorerie à trente jours en scénario de stress réglementaire s'élèvent à 410 milliards d'euros, dont une part significative correspond aux hypothèses d'écoulement des dépôts avec 192 milliards d'euros

prescriptions de l'Acte Délégué adopté par la Commission Européenne en janvier 2015 et a adapté son processus de pilotage à cette réglementation. Ainsi, les indicateurs de pilotage des besoins de financement des métiers et les modalités de tarification internes tiennent compte des hypothèses standardisées fixées par le LCR et permettent au Groupe de veiller au respect de cette exigence.

de retraits à trente jours sur un stock de dépôts hors opérations de pension de 775 milliards d'euros, soit un taux d'écoulement moyen des dépôts du Groupe de 25 % après application des taux réglementaires. Réciproquement, les entrées de trésorerie sur les prêts ne représentent que 47 milliards d'euros sur un encours de crédits sains hors titres classés en prêts et créances et hors opérations de pension de 704 milliards d'euros (soit 7 %).

Les flux de trésorerie sur les transactions collatéralisées par des titres et sur les dérivés sont analysés en net des entrées et sorties de liquidité et résultent en une entrée nette de trésorerie de 17 milliards d'euros pour les transactions sur titres et de 15 milliards d'euros pour les dérivés nets de collatéral.

Les autres sorties de trésorerie comprennent le rachat des positions de titres à découvert générées dans les trente jours, les effets de stress de marché sur les besoins des collatéraux, les sorties de trésorerie dans un scénario de baisse extrême de 3 crans de la notation de BNP Paribas par les agences de notation.

Sur l'année 2015, le LCR a fortement augmenté grâce à une importante collecte des dépôts stables et une moindre consommation de liquidité par les activités de marché, ce qui a par ailleurs également permis de diminuer le recours au financement court terme de marché.

Le Groupe assure une veille réglementaire sur l'ensemble des évolutions envisagées ayant trait à la liquidité et au financement long terme, en particulier en contribuant aux échanges avec les régulateurs. Ainsi, les propositions du Comité de Bâle et de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) pour un ratio structurel de liquidité à un an (*Net Stable Funding Ratio - NSFR*), de même que les propositions relatives au minimum de dettes éligibles à l'absorption de pertes et pour la reconstitution du capital en cas de résolution (*TLAC-Total Loss Absorbing Capacity*) proposé par le Conseil de Stabilité Financière et le MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities*) proposé par l'ABE sont analysées, notamment pour veiller au respect de ces exigences futures possibles et à l'identification des éventuelles évolutions qui pourraient en découler.

Échéancier contractuel du bilan prudentiel de la Banque [Audité]

L'échéancier du bilan sur le périmètre prudentiel présente les flux de trésorerie selon les dates de paiements contractuelles (en ligne avec les règles définies dans le cadre du ratio de liquidité).

En cas d'option de remboursement anticipé, les conventions appliquées sont ainsi les plus conservatrices :

- si l'option est à la main des deux contreparties, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option ;
- si l'option est à la main de la contrepartie, la date de remboursement des actifs retenue est la date de maturité finale alors que celle retenue pour les passifs est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option ;
- si l'option est à la main du Groupe, la date de remboursement retenue est la prochaine date contractuelle d'exercice de l'option que ce soit sur les actifs ou les passifs.

Les titres évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction sont présentés en échéance « non déterminée », la maturité contractuelle du titre ne représentant pas l'horizon de détention par le Groupe. Les instruments financiers dérivés évalués en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont également présentés en échéance « non déterminée ».

► TABLEAU N° 77 : ÉCHÉANCIER CONTRACTUEL DU BILAN PRUDENTIEL

En millions d'euros	31 décembre 2015							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, banques centrales		134 672						134 672
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres de transaction	133 505							133 505
Prêts et opérations de pensions		41 047	53 445	28 557	12 246	1 802	675	137 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		2	141	105	260	1 013	1 087	2 608
Instruments financiers dérivés	336 578							336 578
Instruments financiers dérivés de couverture	17 971							17 971
Actifs financiers disponibles à la vente		113	7 886	5 901	14 585	57 260	69 084	154 831
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle		30 713	68 580	41 542	105 594	262 570	218 705	727 704
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 564							4 564
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			1	24	7	481	57	569
Actifs financiers	492 619	206 547	130 053	76 130	132 692	323 126	289 609	1 650 774
Autres actifs non financiers		76 591	9 350	12 125	6 540	16 457	35 736	156 800
TOTAL ACTIF	492 619	283 138	139 403	88 255	139 232	339 582	325 345	1 807 574
Banques centrales		2 385						2 385
Passifs financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres de transaction	82 548							82 548
Emprunts et opérations de pensions		15 837	82 518	45 083	10 182	1 974	1 177	156 771
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		1 841	4 626	10 143	10 406	14 128	10 710	51 855
Instruments financiers dérivés	325 750							325 750
Instruments financiers dérivés de couverture	21 101							21 101
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle		543 733	100 584	51 313	44 406	35 764	8 720	784 519
Dettes représentées par un titre et subordonnées		624	15 630	36 042	37 076	50 603	38 556	178 530
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 946							3 946
Passifs financiers	433 345	564 419	203 358	142 581	102 069	102 469	59 163	1 607 405
Autres passifs non financiers		62 980	12 505	7 836	3 149	3 922	109 777	200 169
TOTAL PASSIF	433 345	627 399	215 863	150 417	105 219	106 391	168 940	1 807 574

En millions d'euros	31 décembre 2014							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, banques centrales		117 663						117 663
Instruments financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres de transaction	156 551							156 551
Prêts et opérations de pensions		48 200	68 173	35 900	16 191	2 443	551	171 458
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		2	340	132	261	1 344	890	2 969
Instruments financiers dérivés	412 486							412 486
Instruments financiers dérivés de couverture		19 695						19 695
Actifs financiers disponibles à la vente		104	16 194	6 396	12 492	64 840	50 496	150 522
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle		32 326	77 582	49 560	90 084	260 463	192 773	702 789
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 603							5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				18	-	467	45	529
Actifs financiers	594 335	198 295	162 288	92 007	119 028	329 556	244 756	1 740 265
Autres actifs non financiers		72 680	8 645	15 133	5 172	13 453	42 525	157 607
TOTAL ACTIF	594 335	270 974	170 933	107 140	124 200	343 009	287 280	1 897 872
Banques centrales		1 680						1 680
Passifs financiers en valeur de marché par résultat								
Portefeuille de titres de transaction	78 896							78 896
Emprunts et opérations de pensions		19 245	85 809	71 931	16 969	1 954	825	196 733
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		1 806	4 762	11 409	11 734	14 184	9 618	53 513
Instruments financiers dérivés	410 222							410 222
Instruments financiers dérivés de couverture		23 025						23 025
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle		488 983	93 588	60 134	37 923	41 470	9 972	732 070
Dettes représentées par un titre et subordonnées		1 772	17 774	44 325	45 864	55 507	37 812	203 055
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 765							4 765
Passifs financiers	516 908	513 486	201 934	187 798	112 490	113 116	58 228	1 703 959
Autres passifs non financiers		54 463	11 978	11 330	3 027	219	112 896	193 913
TOTAL PASSIF	516 908	567 948	213 913	199 128	115 517	113 334	171 124	1 897 872

Pour la gestion du risque de liquidité l'échéancier contractuel ci-dessus est complété d'analyses économiques tenant compte du comportement de la clientèle ou de la liquidité de marché de certains actifs (par exemple les titres), en situation normale ainsi qu'en situation de stress.

Pour cela, le Groupe s'appuie sur un ensemble d'outils pour anticiper et gérer sa liquidité économique, en particulier :

- les situations de liquidité à moyen et long terme ;
- les simulations de stress et la réserve de liquidité ;
- le suivi des ratios réglementaires de liquidité.

Grèvement des actifs du Groupe et des actifs reçus par le Groupe

Sont considérés comme grevés les actifs du bilan et les actifs reçus en garantie qui ont été utilisés comme nantissement, garantie ou rehaussement d'une opération du Groupe dont ils ne peuvent être

librement retirés. Les principales opérations avec greèvement d'actifs sont les suivantes :

- mises en pension et prêts de titres ;
- garanties données à des chambres de compensations ;
- garanties données aux banques centrales dans le cadre de la politique monétaire ;
- actifs des portefeuilles de couverture d'émission d'obligations garanties.

Les titres grevés sont donnés en garantie d'opérations de pension, de dérivés ou dans le cadre d'échanges de titres. Les autres actifs correspondent d'une part aux crédits qui sont grevés au titre de la politique monétaire ou en garantie de dettes structurées et d'autre part à du cash donné en collatéral face aux dérivés.

Le ratio des actifs grevés par rapport aux actifs du bilan du Groupe est de 12 % au 31 décembre 2015.

► TABLEAU N° 78 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

► Actifs

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur de marché des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Valeur de marché des actifs non grevés	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur de marché des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Valeur de marché des actifs non grevés
<i>En milliards d'euros</i>								
ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT	214		1 594		240		1 658	
Titres à revenu variable	29	29	22	22	36	36	23	23
Titres à revenu fixe	65	65	189	189	70	70	195	195
Autres actifs	120		1 383		134		1 440	

► Garanties reçues

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur de marché de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Valeur de marché de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés	Valeur de marché de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Valeur de marché de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
<i>En milliards d'euros</i>				
GARANTIES REÇUES	197	47	237	49
Titres à revenu variable	40	17	33	14
Titres à revenu fixe	156	30	204	35
Autres garanties reçues	-	-	-	-
TITRES DE CRÉANCE PROPRES ÉMIS, AUTRES QUE DES OBLIGATIONS GARANTIES PROPRES OU DES TITRES PROPRES ADOSSÉS À DES ACTIFS	-	-	-	-

► **Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés**

En milliards d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis (*)	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis (*)
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS	366	411	437	477

(*) Autres que des obligations garanties (covered bonds) et des titres adossés à des actifs (ABS) grevés.

5.10 Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les risques opérationnel et de non-conformité s'inscrivent dans un cadre réglementaire formel :

- la directive européenne n° 36/2013 et le règlement n° 575/2013 qui encadrent la surveillance prudentielle et les modalités de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- l'arrêté du ministre français des Finances en date du 3 novembre 2014 qui définit les rôles et responsabilités de la fonction de gestion des risques (couvrant tous les types de risque) et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, ainsi que la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Les incidents opérationnels causant des pertes tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent sept catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques en matière d'emploi et sécurité au travail, (iv) clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée, manquement à une obligation professionnelle,...), (v) dommages occasionnés aux actifs matériels, (vi) interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion des processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation...).

La maîtrise du risque de non-conformité vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

ORGANISATION ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE [Audité]

ACTEURS ET GOUVERNANCE

Pour gérer les risques opérationnels, de non-conformité et de réputation, le Groupe BNP Paribas s'appuie sur son dispositif général de contrôle interne dans sa double dimension de contrôle périodique et de contrôle permanent.

En 2015, le Groupe a conduit l'intégration verticale des fonctions Conformité et Juridique, afin de garantir leur indépendance et leur autonomie de moyens. Les fonctions Conformité, Juridique, Risque et Inspection Générale constituent ainsi les quatre fonctions de supervision et de contrôle du Groupe, avec un principe de rattachement hiérarchique de la totalité de leurs équipes dans le monde.

La gouvernance du dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur deux Comités dédiés de niveau de Direction Générale :

- le Comité Groupe de supervision et de contrôle (GSCC) qui assure la cohérence et la coordination des actions de supervision et de contrôle dans le Groupe ;
- le Comité de contrôle interne Groupe (GICC) se réunissant préalablement aux réunions du CCIRC afin de passer en revue la documentation qui lui est fournie ; il a vocation à couvrir tout type de risque.

Par ailleurs, le Comité d'éthique conseille la Direction Générale afin que les activités de la Banque soient en cohérence avec les valeurs de BNP Paribas et avec les meilleurs standards de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique. C'est un organe consultatif. (voir chapitre 7 *Engagement 2 : les meilleurs standards d'éthique*).

La définition et la supervision du dispositif de gestion des risques opérationnels est assurée par une fonction de second niveau. Jusqu'à l'automne 2015, cette fonction était placée sous la responsabilité du Responsable Groupe de la Conformité par délégation du responsable de Risk. Depuis cette date et dans un souci de simplification et d'alignement sur les standards internationaux, la fonction Risque Opérationnel de second niveau est placée sous la tutelle hiérarchique de la fonction Risque. Ses missions et son organisation n'ont pas été modifiées par ce changement de rattachement mais des réflexions ont été lancées en vue d'optimiser le dispositif global (1^{er} et 2^e niveau) de gestion du risque opérationnel. Ces travaux devraient aboutir au premier semestre 2016. A ce stade, la fonction de responsable du dispositif de contrôle permanent reste au niveau du responsable de la Conformité.

Le dispositif de gestion et de maîtrise du risque opérationnel pour le Groupe dans son ensemble s'organise autour de deux niveaux d'intervenants :

- au premier niveau de défense, les opérationnels et notamment les responsables des entités opérationnelles, des métiers et des fonctions, premiers responsables et acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques ;
- au second niveau de défense, des équipes déconcentrées (entités opérationnelles, métiers, fonctions et géographies) coordonnées en central par l'équipe « 20PC » (*Oversight of Operational Permanent Control/Supervision du Contrôle Opérationnel Permanent*), rattachée à la fonction de gestion des risques.

Ces équipes doivent plus particulièrement :

- coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent, d'identification et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés ;

- fournir un second regard, indépendant des responsables des entités opérationnelles, sur les risques opérationnels, le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et servir d'alerte le cas échéant.

Les effectifs en charge de cette activité de supervision représentent plus de 410 personnes en équivalent temps plein.

Les sujets liés au risque opérationnel, au contrôle permanent et au plan d'urgence visant la poursuite d'activité dans des situations définies selon les standards réglementaires sont présentés périodiquement au Comité Exécutif du Groupe. Les entités opérationnelles du Groupe, ainsi que les filiales, déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif.

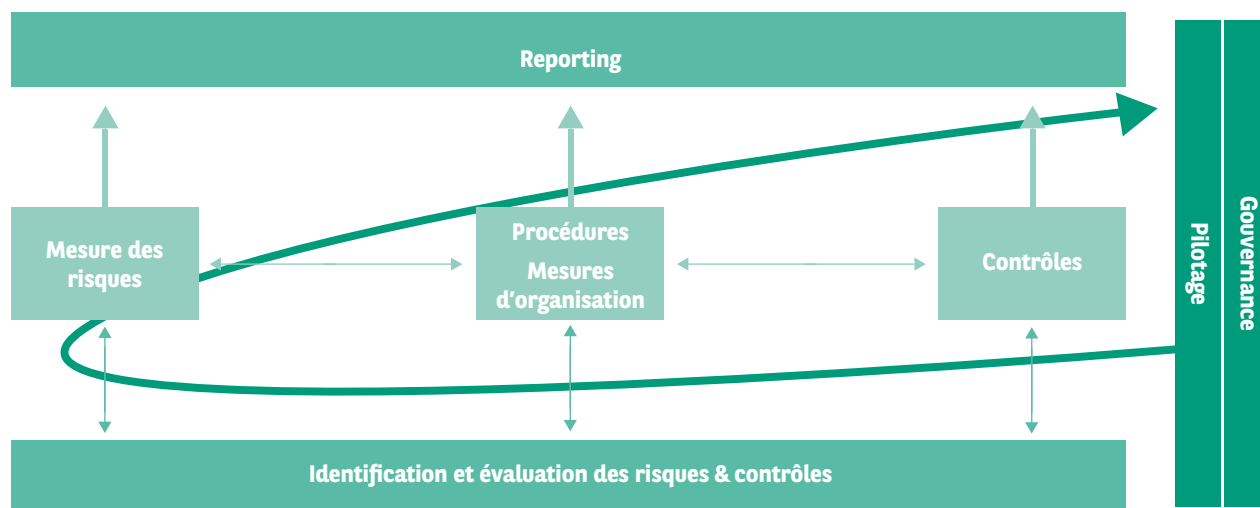
La fonction Conformité Groupe, pour sa part est en charge de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation (cf. section 5.3).

OBJECTIFS ET PRINCIPES

Afin d'atteindre ce double objectif de gestion et de maîtrise du risque opérationnel, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur les éléments suivants :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de réduction des risques (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque avérés ou potentiels et le calcul des exigences de fonds propres associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au risque opérationnel et au dispositif de contrôle permanent ;
- enfin le pilotage des risques et du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

➤ GRAPHIQUE N° 9 : PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL



Ce dispositif comporte deux grands piliers :

- l'identification et l'évaluation des risques et du dispositif de contrôle en s'appuyant sur des bibliothèques de risques et de contrôles définis par les métiers et les fonctions Groupe, que chaque entité doit considérer et si nécessaire enrichir, quand elle élabore son évaluation des risques intrinsèques et résiduels et de grilles de cotation normalisées au niveau du Groupe ;
- le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur des procédures, normes et plans de contrôle génériques cohérents avec la bibliothèque de risques susmentionnés et que chaque entité doit appliquer sauf dérogation, et enrichir en fonction de ses spécificités propres.

CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATION ET DE MESURE DES RISQUES

Les Comités Exécutifs du Groupe et ceux des entités opérationnelles (métiers, fonctions et filiales) ont notamment pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles

permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés, en cohérence avec le Profil de Risque défini au niveau Groupe, et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et unités organisationnelles (activité dans un pays et une entité juridique) et suivant une logique « cause, événement, effet ». Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux dirigeants effectifs et organes de surveillance, selon un processus d'escalade préalablement défini.

COMPOSANTES SPÉCIFIQUES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL [Audité]

De par sa nature, le risque opérationnel recouvre des domaines multiples relatifs à l'activité courante du Groupe et est lié à des risques spécifiques tels que les risques de non-conformité et de réputation, et les risques juridique, fiscal et de sécurité de l'information qui font l'objet de suivis adaptés.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration.

La fonction se compose actuellement d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activités, ensembles opérationnels, métiers et fonctions du Groupe rattachées hiérarchiquement au Directeur de la Conformité.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions conduites au sein du Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;

- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activités et métiers.

Ce dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de protection de la réputation doit être adapté aux évolutions de son environnement interne et externe.

Au cours de l'année 2015, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de l'évolution majeure de ce dispositif, à travers les initiatives suivantes :

- une intégration verticale de la fonction Conformité dans le Groupe, analogue à celle qui existe déjà pour la fonction Risque ;
- un renforcement des moyens alloués à la Conformité avec :
 - la montée en charge du département « Sécurité Financière Groupe aux États-Unis », localisé à New York,
 - des moyens notablement accrus, humains et financiers,
 - le déploiement de nouveaux outils de contrôle (logiciel de filtrage des transactions par exemple) et le renforcement des procédures « Know Your Customer » ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis ;
- l'augmentation du nombre et du contenu des programmes de formation des collaborateurs du Groupe.

(voir chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise, contrôle interne*).

RISQUE JURIDIQUE

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et de la primauté des intérêts des clients.

L'organisation de la fonction juridique repose sur :

- un schéma de gouvernance comprenant :
 - le Comex Legal, qui notamment définit la stratégie globale de la fonction et veille à son respect,
 - le Global Legal Committee qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe ;
- un dispositif de coordination juridique et de partage de l'information et des expertises, dont les principales composantes sont :
 - les Comités de veille juridique France et Europe, qui organisent une surveillance des projets de texte, et proposent une analyse et une interprétation des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles en droits français, européen et de la concurrence,
 - les *Legal Practice Groups*, par ligne de métier, et des groupes de travail thématiques ;
- un encadrement des risques juridiques, via :
 - la mise à disposition d'un référentiel de procédures internes qui traitent de problématiques juridiques, en liaison avec Conformité Groupe pour tous les sujets qui sont également de son ressort, et précisent l'intervention des juristes du Groupe et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe,
 - une offre de formation élargie à l'attention de la communauté juridique du Groupe et des opérationnels,
 - des outils internes de reporting et d'analyse du risque que la fonction juridique continue de développer et qui contribuent à l'identification, l'évaluation et l'analyse du risque opérationnel de nature juridique,
 - la supervision des risques opérationnels et des recommandations de l'audit interne sur le périmètre de responsabilités de la fonction juridique.

Pour ce faire, le Group General Counsel peut compter sur une communauté de juristes et paravocats présents dans environ 60 pays. La mise en œuvre d'un dispositif de *knowledge management* assure une bonne fluidité de l'information et des expertises au sein de cette communauté et auprès des opérationnels du Groupe.

Dans un contexte économique difficile, marqué par la multiplication des réglementations conduisant à un alourdissement des obligations réglementaires et par celle des contentieux, la fonction juridique se doit d'avoir une vision globale et d'optimiser ses capacités d'intervention.

Les réformes mises en place depuis le deuxième semestre 2014 pour rendre l'intégration globale de la fonction juridique se sont poursuivies tout au long du premier semestre 2015 et sont maintenant effectives. L'intégration est à ce jour opérationnelle et devrait aboutir à la validation d'une nouvelle Charte du Legal.

Les principes de cette réforme sont :

- le contrôle et l'indépendance :
 - une intégration globale de la fonction,
 - la création d'un lien hiérarchique entre les équipes juridiques des pôles et métiers et le Group General Counsel ou son adjoint,
 - le renforcement du rôle du Group General Counsel dans sa supervision des dossiers à fort enjeu,
 - une gestion autonome et cohérente de la fonction juridique à travers un pilotage global et centralisé des budgets ;
- la proximité des métiers :

- le maintien d'une grande proximité avec les métiers pour garantir une activité au plus proche de la banque et de nos clients,
- l'évolution vers un lien fonctionnel entre les équipes juridiques des pôles et métiers et le Responsable du métier ;
- la transversalité :
 - l'évolution des équipes centrales d'experts vers un pôle plus global et transversal,
 - la création ou la transformation d'activités en Legal Practices (Group Dispute Resolution, Data Protection & I.C.T., Mergers & Acquisitions, Corporate Law, Regulatory, Competition).

Depuis 2014 a été officialisée et structurée une filière mondiale et intégrée de traitement des dossiers contentieux, précontentieux et d'investigations majeurs. Cette réforme a pour objectif de permettre à la fonction juridique, sur des sujets sensibles, d'exercer une supervision globale, d'accroître ses capacités d'anticipation et d'apporter une réponse harmonisée. Elle se traduit par la formation d'une équipe de juristes (25 environ) dénommée Group Dispute Resolution localisée en région Asie-Pacifique, en France, à Bahreïn, au Royaume-Uni et aux États-Unis, exerçant sous la responsabilité hiérarchique du Group General Counsel. Cette équipe a également vocation à assurer plus largement qu'antérieurement le traitement juridique des obligations du Groupe en matière de sécurité financière. En parallèle, durant l'année écoulée, la fonction juridique a continué d'affiner sa politique de recours aux conseils juridiques externes. Elle a également participé aux réflexions du Groupe en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques et de préciser les liens unissant les principaux acteurs des fonctions du Groupe, qu'ils exercent au niveau central ou dans les pôles, métiers et autres fonctions.

RISQUE FISCAL

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

La fonction fiscale est une fonction à compétence mondiale chargée d'assurer la maîtrise du risque fiscal de l'ensemble des opérations réalisées par le Groupe. Compte tenu des enjeux financiers et en termes de réputation, la fonction Finance et la fonction Conformité sont associées au suivi du risque fiscal.

La fonction fiscale est exercée par les Affaires Fiscales Groupe (AFG) qui s'appuient sur des responsables fiscaux dans certains Métiers ainsi que dans les principaux Territoires d'implantation du Groupe (et sur des correspondants fiscaux dans les autres Territoires où le Groupe est implanté).

Afin d'assurer la cohérence des pratiques fiscales du Groupe et le suivi du risque fiscal global, les AFG :

- ont défini des procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal ;
- ont mis en place un processus de remontée d'informations de nature à contribuer au contrôle du risque fiscal local ;
- assurent un reporting à la Direction Générale sur l'évolution des risques fiscaux ;
- supervisent les risques opérationnels à caractère fiscal et les recommandations de l'audit interne sur le périmètre de responsabilité de la fonction fiscale.

Un Comité de coordination fiscale, auquel participent Finance et Conformité Groupe et, en cas de besoin, les métiers, a vocation à analyser les principales problématiques fiscales des opérations réalisées par le Groupe.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

L'information constitue une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information. Le modèle du Groupe BNP Paribas repose sur une approche sécurité centrée sur les données les plus sensibles à protéger et sur les processus considérés comme vitaux.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, leur monétisation ainsi que leur divulgation auprès du public dans différents pays, imposent au Groupe le renforcement constant de ses actions d'anticipation, de prévention, de protection, de détection et de réaction afin de faire face aux principales menaces majeures et de suivre la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires. Bien que l'approche sécurité historiquement mise en œuvre ait démontré son efficacité, le Groupe BNP Paribas continue à mener un programme de transformation qui vise à ajuster le dispositif de sécurité pour répondre aux enjeux exposés ci-dessus.

Afin de professionnaliser son approche du sujet, le Groupe BNP Paribas a tenu à différencier les procédures définissant la sécurité de l'information (le contenu) de celles précisant la sécurité des systèmes d'information (le contenant) : elles sont déclinées en un ensemble de documents de référence adaptés aux divers besoins des acteurs concernés au sein du Groupe. On y retrouve la politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques technologiques ou fonctionnelles, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles et l'ensemble des documents de sensibilisation des collaborateurs et utilisateurs des systèmes d'information du Groupe. L'ensemble des exigences a été revu avec une volonté de cohérence, d'ajustement à l'évolution des risques de sécurité.

Ce cadre de référence est décliné par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires, l'exposition au risque de sécurité du métier et les menaces spécifiques auxquelles il fait face. Pour ce faire, chaque métier utilise une démarche de gestion des risques sécurité harmonisée au sein du Groupe (la méthodologie retenue est basée sur l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS d'analyse de risques), des indicateurs d'évaluation des risques et le suivi du plan d'action. Cette démarche est complétée de plans de contrôles de sécurité qui couvrent l'ensemble des actifs clés du Groupe d'un point de vue efficacité (déploiement et qualité) et mesure le niveau de maturité des organisations. Elle s'inscrit dans le contrôle permanent et le contrôle périodique présent au sein de chaque activité bancaire, en particulier s'agissant de l'arrêté du 3 novembre 2014 en France ou d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du Groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque sécurité

prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités. Le cadre de gestion des risques de sécurité a été revu en 2014 afin d'améliorer le processus d'analyse des risques de sécurité sur des processus métiers majeurs.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le Groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement les dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale sécurité.

Les aspects de confidentialité des données relatives aux clients et d'intégrité des transactions rentrent dans les mêmes dispositifs de recherche d'une qualité accrue pour faire face aux menaces évoquées en préambule mais également pour apporter à nos clients un service en adéquation avec leurs attentes.

BNP Paribas continue sa démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens en poursuivant :

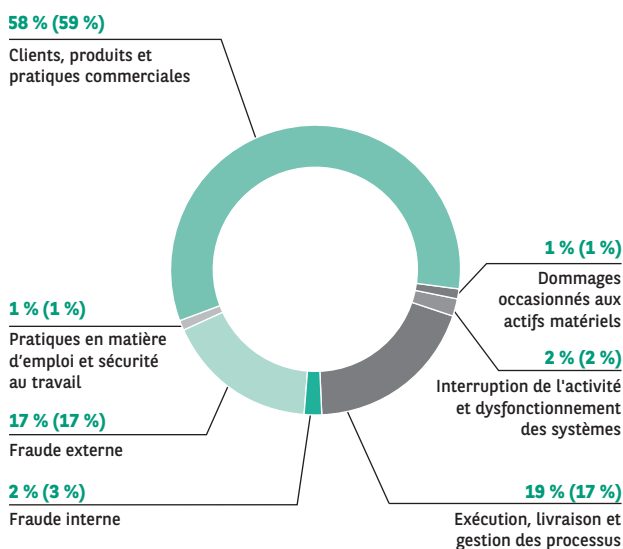
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- l'encadrement accru des activités externalisées (introduction de clauses de sécurité dans les contrats, mise en place de plans de sécurisation) ;
- une sécurisation accrue des terminaux (ordinateurs fixes, portables, smartphones et tablettes) ;
- le déploiement et le développement des contrôles des entités BNP Paribas et des partenaires externes, et le renforcement des actions d'accompagnement ;
- la simplification de la sécurisation des réseaux de BNP Paribas afin de réduire les risques opérationnels, de lutter face à la propagation de malwares au niveau réseaux ;
- le renforcement de la sécurisation des développements informatiques, de la mesure des efforts de réactivité en termes de sécurité des productions informatiques et de lutte contre la fuite de données ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs déployés pour protéger ses actifs et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. Dans ce cadre, la revue du modèle de sécurité permet de prendre en compte les évolutions technologiques qui modifient fortement les interactions entre les utilisateurs (clients et collaborateurs) et leurs systèmes d'information. Ce sujet implique des actions réalisées au niveau du Groupe en vue de faire évoluer les outils permettant l'industrialisation des processus sécurité, de mettre en œuvre une communauté sécurité et de poursuivre les grands chantiers inscrits dans le plan d'évolution de la sécurité des systèmes d'Information du Groupe.

EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le graphique ci-dessous présente les pertes liées au risque opérationnel selon la classification des types d'événements définie dans la réglementation.

► GRAPHIQUE N° 10 : PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL – RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2008 À 2015)^(*)



(*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2008-2014.

Sur la période 2008-2015, le type principal d'incidents de risque opérationnel appartient à la catégorie « clients, produits et pratiques commerciales » qui représente plus de la moitié des impacts financiers sous l'effet notamment du poids financier de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars intervenu en juin 2014. Les défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations et la fraude externe constituent respectivement les deuxième et troisième types d'incidents ayant le plus d'impact financier.

Le Groupe BNP Paribas porte la plus grande attention à analyser ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle.

CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant les exigences de fonds propres par 12,5.

APPROCHES RETENUES

Le Groupe utilise une approche hybride combinant l'Approche par Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base (ou élémentaire).

Les principales entités du Groupe utilisent l'approche par mesure avancée. Les activités de banque de détail dans les réseaux domestiques et de Banque Privée, ainsi que les activités de Corporate and Institutional Banking sont ainsi largement couvertes par cette approche.

Méthode AMA

Le calcul des exigences de fonds propres en approche par mesure avancée (AMA) est élaboré à partir d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de divers scénarios et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne utilisé par le Groupe BNP Paribas depuis 2008 est fondé sur les principes suivants :

- la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;
- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, en vue de représenter au mieux les risques extrêmes et peu fréquents ;
- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs d'exigences de fonds propres sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque du Groupe.

L'exigence de fonds propres réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

Méthodes forfaitaires

Le Groupe BNP Paribas a choisi de mettre en œuvre un calcul d'exigence de fonds propres selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui n'utilisent pas le modèle interne.

- L'approche de base : le calcul de l'exigence de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %) ;
- L'approche standard : le calcul de l'exigence de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta (défini par le superviseur) correspondant à chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

ACTIFS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

► TABLEAU N° 79 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Approche modèle interne AMA	45 518	3 641	40 700	3 256	4 817	385
Approche standard	9 090	727	8 727	698	363	29
Approche de Base	5 941	475	5 006	401	935	74
RISQUE OPÉRATIONNEL	60 548	4 844	54 433	4 355	6 115	489

La hausse de 6 milliards d'euros d'actifs pondérés s'explique essentiellement par l'évolution des paramètres de risques, notamment sur Retail Banking & Services.

TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE ET ASSURANCE

La couverture des risques assurables du Groupe BNP Paribas est réalisée dans la triple perspective de protéger son bilan, son compte de résultat et ses collaborateurs. Elle repose sur une identification et une évaluation des risques, via notamment la réalisation de cartographies de risques, le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe et des analyses prospectives.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de malveillances informatiques, de fraudes, détournements et vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du

Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge. Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en termes de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs. Il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

5.11 Risques d'assurance

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE BNP PARIBAS CARDIF

BNP Paribas Cardif est exposé aux risques suivants :

- le risque de marché, risque de pertes de valeur liées aux fluctuations des marchés financiers, résulte principalement des écarts d'adossement entre les actifs et les passifs de l'Assurance, qui, la plupart du temps, tirent leur origine de durées respectivement différentes à l'actif et au passif ainsi que de l'existence de taux minimum garanti aux assurés ;
- le risque de souscription, risque de pertes de valeur liées aux fluctuations des prestations, résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes dits catastrophiques, c'est-à-dire à faible probabilité d'occurrence et à forte intensité financière ;
- le risque de crédit, risque de pertes de valeur liées aux effets du changement de la qualité de crédit des créanciers, porte à la fois sur les émetteurs des instruments financiers dans lesquels les différentes entités de BNP Paribas Cardif investissent les primes reçues des assurés et sur les distributeurs et les réassureurs sur lesquels ces entités ont des créances représentatives de flux d'assurance à recevoir ;
- le risque opérationnel est le risque de pertes de valeur liées à des processus internes défectueux ou inadaptés ou à des événements externes.

La gestion de ces risques est encadrée par la définition d'un profil de risque propre à BNP Paribas Cardif et par ses préférences de risque :

- le profil de risque propre à l'Assurance est défini par deux indicateurs. D'une part, la déviation maximale acceptée dans 90 % des cas du résultat net avant impôt réalisé comparé au budget et d'autre part, le ratio de solvabilité cible dans l'environnement prudentiel en vigueur actuellement, à savoir la Directive 73/239/EC dite Solvabilité I telle que transposée dans le Code des assurances. Le ratio de Solvabilité I est au 31 décembre 2015 de 115,5 % sans tenir compte des plus-values latentes sur les actifs et sur les provisions techniques. Avec les plus-

values latentes, il atteint 150 %. Pour la réglementation Solvabilité II, voir le paragraphe *Exigences liées aux activités Assurance* de la section 5.2 *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* ;

- les préférences de risque de BNP Paribas Cardif se résument en trois objectifs : (a) maîtriser le développement du fonds général dans la croissance des produits d'épargne pour limiter la part relative des risques de marché, (b) soutenir le développement des produits de Protection et (c) se développer sur le marché des produits Dommages pour augmenter la part relative des risques de souscription et accroître l'effet de diversification.

Cette stratégie de risque est mise en œuvre et suivie via une organisation adaptée aux familles de risque et soutenue par des gouvernances ad hoc. Les principaux Comités décisionnels de prise de risque ou de suivi des risques sont les suivants :

- le Comité des risques assurance couvre l'ensemble des risques et est en charge de la définition de la politique des risques ainsi que de la surveillance des principaux risques ;
- les différents Comités où se prennent les décisions de prise de risque sont le Comité de souscription pour les risques hors délégations des entités locales et régionales, le Comité Nouvelle Activité pour les nouveaux risques de souscription et les risques de souscription anciens pour BNP Paribas Cardif mais nouveaux pour une entité donnée et le Comité Nouvelle Classe d'Actifs pour les investissements dans de nouveaux types d'actifs ;
- le Comité ALM Assurance couvre le risque de marché et est en charge de la définition de l'allocation stratégique des actifs ;
- le Comité de risque crédit actif couvre le risque de crédit des émetteurs des instruments financiers. Il est en charge de leur surveillance ;
- le Comité des risques opérationnels suit les incidents déclarés et potentiels.

RISQUES DE MARCHÉ ET DE CRÉDIT [Audité]

Les risques de marché et de crédit concernent principalement l'activité Épargne, dont les provisions techniques représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

La gestion du risque de taux du fonds général des entités d'assurance et la politique de diversification des actifs conduisent à investir dans des portefeuilles d'actifs immobiliers, d'actions et de titres à revenu fixe, parmi lesquels des titres d'État, notamment émis par les pays de la zone euro. L'allocation stratégique cible de Cardif Assurance Vie, principale filiale d'assurance Épargne, repose principalement sur les titres à revenu fixe (86 %). La part d'actions est significative (7 %) comme celle de l'immobilier (7 %).

Les risques de marché et de crédit sont de quatre ordres :

RISQUE DE TAUX

Les contrats d'assurance vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux et de valeur des actifs qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle. Le taux moyen garanti 2015 est proche de 0,5 %, en baisse par rapport à celui de 2014 (proche de 1 %). 98 % des provisions mathématiques de BNP Paribas Cardif ont des engagements de taux minimum garanti d'une durée inférieure ou égale à 2 ans.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti

par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif au sein de BNP Paribas Cardif en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe (ALM Trésorerie). Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarios économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (allocation stratégique, diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et de valeur des actifs.

RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition obligataire de Cardif Assurance Vie est équilibrée, répartie entre le risque souverain et le risque Corporate (représentant chacun 50 % du portefeuille de Cardif Assurance Vie).

Les limites par émetteur et par type de rating (Investment grade, High Yield) sont suivies périodiquement. L'analyse de la qualité des émetteurs est revue fréquemment. L'exposition au risque souverain des pays de la zone euro périphérique reste limitée (< 10 %). La sélection d'émetteurs pour les portefeuilles de la zone euro vise un rating moyen supérieur à A.

► TABLEAU N° 80 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DE CARDIF ASSURANCE VIE PAR PAYS

31 décembre 2015												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
France	15 895	18 298	2 416	2 928	10 932	11 756	2 380	2 848	3 410	3 792	35 033	39 622
Italie	5 114	6 431	299	324	1 153	1 299	678	792	1 336	1 467	8 580	10 313
Pays-Bas	974	1 213	204	230	1 743	1 966	121	138	691	741	3 732	4 288
Espagne	2 407	2 810	103	109	501	498	1 075	1 230	405	428	4 491	5 075
Allemagne	1 037	1 257	24	30	296	299	189	203	697	762	2 244	2 551
Autriche	1 562	1 895	-	-	-	-	-	-	-	-	1 562	1 895
Belgique	3 056	3 687	144	154	115	129	-	-	128	132	3 443	4 102
Royaume-Uni	-	-	-	-	2 041	2 254	357	417	204	205	2 602	2 877
Irlande	1 321	1 414	-	-	41	50	-	-	-	-	1 362	1 464
États-Unis	-	-	-	-	2 669	2 750	52	54	988	1 025	3 708	3 829
Portugal	92	104	94	105	-	-	85	88	44	45	315	342
Autres	1 054	1 265	1 332	1 552	1 953	2 062	43	47	1 218	1 297	5 600	6 224
TOTAL	32 513	38 375	4 617	5 431	21 443	23 064	4 980	5 818	9 121	9 894	72 674	82 582

31 décembre 2014												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
France	13 782	16 993	2 838	3 478	10 013	11 055	3 430	4 088	3 402	3 921	33 465	39 535
Italie	5 114	6 314	248	275	1 330	1 491	679	815	1 182	1 343	8 553	10 237
Pays-Bas	1 090	1 360	305	359	1 848	2 142	146	169	410	456	3 798	4 486
Espagne	3 021	3 529	43	49	491	481	1 358	1 555	430	467	5 343	6 082
Allemagne	1 114	1 369	24	31	171	189	246	269	968	1 075	2 524	2 933
Autriche	1 569	1 962	-	-	-	-	-	-	-	-	1 569	1 962
Belgique	3 572	4 292	144	157	114	129	-	-	93	107	3 923	4 685
Royaume-Uni	-	-	-	-	1 728	1 988	395	480	93	100	2 215	2 568
Irlande	895	1 030	-	-	32	26	30	31	33	38	990	1 125
États-Unis	-	-	-	-	1 804	1 950	51	56	861	968	2 716	2 974
Portugal	102	113	-	-	-	-	85	91	138	150	325	354
Autres	1 398	1 667	872	1 100	1 416	1 598	54	61	1 048	1 208	4 788	5 634
TOTAL	31 658	38 629	4 474	5 449	18 945	21 050	6 475	7 614	8 657	9 833	70 209	82 575

► TABLEAU N° 81 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DE CARDIF ASSURANCE VIE PAR NOTE EXTERNE

31 décembre 2015												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
AAA	2 081	2 550	1 121	1 327	73	79	2 448	2 931	219	257	5 943	7 143
AA+	1 741	2 138	-	-	-	-	271	314	-	-	2 012	2 453
AA	15 716	18 055	1 855	2 225	224	242	266	305	662	705	18 724	21 531
AA-	3 186	3 815	925	1 131	1 142	1 325	21	24	1 007	1 031	6 279	7 326
A+	314	393	125	128	5 027	5 447	-	-	1 490	1 701	6 956	7 669
A	-	-	36	36	6 453	6 931	335	386	1 174	1 266	7 998	8 619
A-	1 862	2 077	-	-	2 862	2 953	887	1 022	1 100	1 223	6 711	7 274
BBB+	2 409	2 812	58	47	2 582	2 743	237	266	1 861	1 980	7 147	7 847
BBB	5 113	6 430	272	293	1 562	1 651	231	269	989	1 098	8 167	9 742
BBB-	-	-	130	139	715	783	15	16	160	166	1 020	1 104
BB+	92	104	-	-	525	586	183	197	136	145	936	1 031
BB	-	-	94	105	102	128	-	-	51	38	248	271
BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B+	-	-	-	-	-	-	85	88	146	149	231	237
NR	-	-	-	-	176	198	-	-	126	136	302	333
TOTAL	32 513	38 375	4 617	5 431	21 443	23 064	4 980	5 818	9 121	9 894	72 674	82 582

(*) Changement de méthodologie en préparation du passage à Solvabilité II.

31 décembre 2014												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
AAA	1 114	1 369	724	930	97	99	2 897	3 495	18	22	4 850	5 915
AA+	2 977	3 661	1 045	1 256	5	5	1 127	1 295	261	297	5 415	6 514
AA	13 782	16 993	1 397	1 684	25	26	213	240	234	275	15 651	19 218
AA-	3 666	4 403	686	876	1 498	1 752	6	6	380	450	6 237	7 488
A+	253	302	140	151	2 962	3 349	60	66	1 931	2 257	5 346	6 124
A	192	241	174	211	6 630	7 280	1 093	1 297	946	1 059	9 036	10 089
A-	540	674	-	-	1 394	1 507	140	154	1 736	1 998	3 810	4 332
BBB+	895	1 030	16	17	1 381	1 520	133	142	1 085	1 203	3 510	3 912
BBB	8 135	9 843	248	275	2 632	2 913	358	395	1 206	1 353	12 579	14 779
BBB-	-	-	43	49	1 455	1 618	147	170	370	387	2 014	2 224
BB+	-	-	-	-	297	345	98	121	326	352	721	818
BB	102	113	-	-	418	485	202	233	-	-	723	830
BB-	-	-	-	-	36	39	-	-	-	-	36	39
B+	-	-	-	-	84	86	-	-	-	-	84	86
NR	-	-	-	-	32	26	-	-	163	180	195	207
TOTAL	31 658	38 629	4 474	5 449	18 945	21 050	6 475	7 614	8 657	9 833	70 209	82 575

RISQUE DE VALEUR DES ACTIFS

L'exposition au risque de baisse de la valeur des actifs (taux, crédit, actions, immobilier) est limitée pour BNP Paribas Cardif. En effet, le mécanisme attaché aux contrats d'assurance à participation conduit à répercuter sur la provision pour participation aux excédents différés

constituée au bénéfice des assurés, l'essentiel des variations de valeur des actifs détenus au sein du fonds général.

Les plus ou moins-values latentes de Cardif Assurance Vie sont les suivantes :

► TABLEAU N° 82 : PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES DE CARDIF ASSURANCE VIE

En millions d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Obligations d'État	5 862	6 971
Obligations d'agences gouvernementales ou autres entités du secteur public	814	975
Obligations d'établissements financiers ou sociétés d'assurance	1 621	2 104
Obligations d'entreprises sécurisées	838	1 140
Autres obligations émises par des entreprises	773	1 176
TOTAL OBLIGATIONS	9 908	12 366
Actions	2 499	1 786
Immobilier	728	876
Alternatifs	190	144
Autres	241	200
TOTAL AUTRES ACTIFS	3 658	3 006
TOTAL	13 566	15 372

RISQUES DE SOUSCRIPTION [Audité]

Le risque de souscription concerne l'activité Épargne, essentiellement du fait du risque de rachat des polices, et l'activité Protection, majoritairement avec la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde.

Ces risques sont de trois ordres :

ÉPARGNE – RISQUE DE RACHAT

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le volume de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la durée des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans. Elles visent à

déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels et à identifier les échéances sur- ou sous-couvertes représentant un risque de liquidité pour orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser. Sont aussi réalisées des études de liquidité à court terme (12 mois) qui intègrent des scénarios d'augmentation des rachats afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à faire face à des situations de stress. Dans l'étude de liquidité 2015, 64 % des actifs du Fonds Général de Cardif Assurance Vie sont liquides à court terme, principalement des émetteurs notés de AAA à BBB ;

- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats. La provision pour participation aux excédents est le mécanisme qui permet en France de mutualiser entre générations d'assurés la participation effectivement versée. Elle est un élément essentiel de la richesse de Cardif Assurance Vie ;
 - la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.
- En 2015, la collecte nette de BNP Paribas Cardif sur les fonds généraux en France et à l'international est supérieure à 2,4 milliards d'euros.

► **TABLEAU N° 83 : TAUX DE RACHAT MOYENS OBSERVÉS POUR LES FONDS GÉNÉRAUX DE BNP PARIBAS CARDIF**

	Taux de rachat annuel	
	2015	2014
France	5,5 %	6,0 %
Italie	11,5 %	14,1 %
Luxembourg	6,9 %	7,9 %

ÉPARGNE – GARANTIE PLANCHER DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à un an (renouvelable annuellement), un âge limite de 80 ans pour bénéficiaire de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La provision constituée pour la garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2015, la provision s'élève à 7,3 millions d'euros (contre 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2014).

PROTECTION

Les risques liés à la protection procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde, ainsi que d'autres activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, vol/dommages aux biens, contrats de rentes viagères en France).

L'assurance des emprunteurs couvre principalement les risques de décès, d'invalidité, de maladies redoutées, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion. La durée de couverture de ces contrats est généralement égale à la durée des crédits sous-jacents, la prime étant soit prélevée en une fois à l'émission de la police (prime unique), soit de manière régulière pendant toute la durée de la police (primes régulières ou primes périodiques).

Les autres activités (prévoyance individuelle, extension de garantie, vol/dommages aux biens, contrats de rentes viagères en France) portent sur des couvertures liées soit à la personne (décès, décès accidentel, hospitalisation, maladies redoutées, frais de soin de santé), soit à des biens (dommages accidentels, défaillance ou vol de biens de

consommation ou d'automobiles). La caractéristique de ces contrats est que les sommes assurées individuelles sont généralement de faible montant, qu'elles soient indemnitaires ou forfaitaires.

Enfin, principalement au travers de ses joint-ventures en France et en Italie, des couvertures automobiles (dommage matériel, responsabilité civile) et MRH sont également souscrites. Ces couvertures se développent dans les pays d'Amérique Latine.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux en fonction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Son objectif est de protéger BNP Paribas Cardif contre trois principaux risques :

- le risque dit « de pointe », lié à une exposition à un risque individuel dépassant un seuil déterminé, appelé « plein de rétention ». En assurance de personnes, ce seuil est fixé actuellement à 2 millions d'euros par tête. La réassurance du risque de pointe peut prendre la forme de traités en excédent de plein ou en excédent de sinistres ;
- le risque catastrophe lié à une exposition au risque sur un événement unique à faible occurrence, mais à très fort impact financier (risque de concentration). Ce risque peut être réassuré sous la forme d'un traité en excédent de sinistres catastrophe ;
- le risque sur les nouveaux produits, lié à une insuffisance de mutualisation, à l'absence de maîtrise des bases techniques ou à une incertitude sur les données des assurés. Ce risque peut être réassuré sous la forme de traités en quote-part, en stop loss ou en excédent de sinistres, en fonction des niveaux de risque identifiés.

Le suivi périodique de ces risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Cardif est réalisé dans le cadre des Comités de Suivi des Engagements et des Comités des Risques et repose sur un double dispositif :

- le suivi trimestriel de la sinistralité des contrats dans le cadre des arrêtés des comptes ;

- et en complément, le suivi des caractéristiques du portefeuille assuré avec une périodicité adaptée en fonction du type de produits (mensuelle, trimestrielle et annuelle).

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions :

- des provisions mathématiques en Vie ;
- une provision pour primes non acquises en Non Vie (généralement calculée *prorata temporis*) et éventuellement complétée d'une provision pour risque en cours ;
- une provision pour risque croissant dans certains cas (contrats longs avec primes périodiques constantes et risque croissant) ;
- une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ;
- une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre ;
- une provision pour gestion de sinistres calculée généralement au prorata des provisions de sinistres.

Le niveau de prudence retenu pour l'évaluation globale de l'ensemble des provisions de sinistres correspond au quantile à 90 %.

Annexes :

Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière

FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2015 <i>En milliards d'euros</i>	Amount of securitised assets	Amount of notes	Securitised positions held	
			First losses	Others
Personal Finance	4,9	4,7	0,2	1,6
o/w Residential loans	4,7	4,5	0,2	1,5
o/w Consumer loans	0,1	0,2	0,0	0,1
o/w Lease receivables	-	-	-	-
BNL	1,6	1,4	0,2	0,2
o/w Residential loans	1,6	1,4	0,2	0,2
o/w Consumer loans	-	-	-	-
o/w Lease receivables	-	-	-	-
o/w Public sector	-	-	-	-
TOTAL	6,5	6,1	0,3	1,9

Parmi les expositions titrisées originées par BNP Paribas au 31 décembre 2015, les encours de crédit refinancés par titrisations identifiées comme entrant potentiellement dans le périmètre des recommandations du Conseil de stabilité financière s'élevaient à 6,5 milliards d'euros, en baisse de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 du fait principalement de l'amortissement des portefeuilles de crédit sous-jacents.

Les positions titrisées détenues par le Groupe s'élevaient à 1,9 milliard d'euros (hors tranches de premières pertes).

Depuis le passage aux IFRS (2005), les SPVs sont consolidés dans le bilan de BNP Paribas dans la mesure où la Banque conserve la majorité des risques et des rendements.

PORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

► CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Au 31 décembre 2015		Gross outstanding				Allowances		Net exposure	
		Consumer	First Mortgage		Home Equity Loans	Total	Portfolio		Specific
En milliards d'euros			Full Doc	Alt A					
US		17,8	9,2	0,1	4,0	31,3	(0,4)	(0,0)	30,8
Super Prime	FICO(*) > 730	13,1	6,6	0,1	2,9	22,7	-	-	22,7
Prime	600 < FICO(*) < 730	4,6	2,5	0,0	1,1	8,2	-	-	8,2
Subprime	FICO(*) < 600	0,1	0,2	0,0	0,0	0,3	-	-	0,3
UK		2,4	-	-	-	2,4	(0,1)	(0,3)	2,1
Spain		3,8	5,2	-	-	9,0	(0,1)	(0,6)	8,3

(*) À l'origination.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille de crédits aux particuliers, identifiés comme entrant potentiellement dans le périmètre des recommandations du Conseil de stabilité financière, est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, dont l'exposition nette, à 30,8 milliards d'euros, est en hausse de 8,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014 du fait notamment d'un effet change significatif. Le portefeuille de crédit à la consommation est de bonne qualité ;

- une exposition modérée au Royaume-Uni à 2,1 milliards d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 ;
- une exposition au risque espagnol bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier ainsi qu'une part significative et croissante de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation.

► IMMOBILIER COMMERCIAL

Au 31 décembre 2015		Gross exposure				Allowances		Net exposure	
		Home Builders	Non residential developers	Property companies	Others(*)	Total	Portfolio		Specific
En milliards d'euros									
US		1,2	1,5	0,1	7,7	10,6	(0,0)	(0,0)	10,5
BancWest		1,2	1,4	0,1	7,7	10,4	-	(0,0)	10,4
CIB		-	0,1	0,1	0,0	0,2	(0,0)	-	0,2
UK		0,0	0,4	1,3	1,1	2,7	(0,0)	-	2,7
Spain		0,1	-	0,1	0,2	0,4	(0,0)	(0,0)	0,4

(*) Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille de crédit immobilier commercial, identifiés comme entrant potentiellement dans le périmètre des recommandations du Conseil de stabilité financière, est caractérisé par :

- une exposition diversifiée et granulaire aux États-Unis, en hausse de 2,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014, dont +1,8 milliard d'euros dans les autres secteurs d'immobilier commercial correspondant à du financement sécurisé, très granulaire et bien diversifié de petites foncières (principalement de bureaux, commerces et immeubles résidentiels) ;

- une exposition au Royaume-Uni concentrée sur les grandes foncières et en hausse de 1,0 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 ;
- une exposition toujours limitée au risque immobilier commercial espagnol.

EXPOSITIONS AUX ABS ET CDOS IMMOBILIERS

► PORTEFEUILLE BANCAIRE ET PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

En milliards d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2015		
	Net exposure	Gross exposure ^(*)	Allowances	Net exposure
TOTAL RMBS	2,9	2,4	(0,0)	2,4
US	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Subprime		0,0	(0,0)	0,0
Mid-prime		-	-	-
Alt-A		-	-	-
Prime(**)	0,0	0,0	(0,0)	0,0
UK	1,0	0,8	(0,0)	0,8
Conforming	0,2	0,1	(0,0)	0,1
Non conforming	0,9	0,6	(0,0)	0,6
Spain	1,0	1,0	(0,0)	1,0
The Netherlands	0,3	0,2	(0,0)	0,2
Other countries	0,6	0,4	(0,0)	0,4
TOTAL CMBS	0,7	0,7	(0,0)	0,7
US	0,4	0,3	(0,0)	0,3
Non US	0,3	0,4	(0,0)	0,4
TOTAL CDOs (cash and synthetic)	0,4	0,1	(0,0)	0,1
RMBS	0,4	0,1	(0,0)	0,1
US	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Non US	0,4	0,1	(0,0)	0,1
CMBS	0,0	0,0	(0,0)	0,0
CDO of TRUPs	-	0,0	(0,0)	0,0
Total	4,0	3,2	(0,1)	3,1
o/w Trading Book	0,6	-	-	0,6
TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOS	0,4	0,3	-	0,3

(*) Entry price + accrued interests – amortisation.

(**) Excluding Government Sponsored Entity backed securities.

Au 31 décembre 2015, l'exposition nette aux ABS et CDOs immobiliers du portefeuille bancaire, à 3,1 milliards d'euros, est en baisse par rapport au 31 décembre 2014 (- 0,9 milliard d'euros). 56 % des actifs du portefeuille bancaire sont notés A ou plus⁽¹⁾.

Les actifs sont comptabilisés au coût amorti, les provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durable.

(1) Sur la base de la note la plus basse entre S&P, Moody's et Fitch.

EXPOSITIONS AUX PAYS SOUS PLAN D'AIDE

➤ EXPOSITION SUR LA GRÈCE

<i>En milliards d'euros</i>	Total ^(*)	Dont titres souverains	Dont corporates	Dont Autres ^(**)
Exposition nette de garantie et de provision	0,4	-	0,2	0,3

(*) Hors exposition sur des sociétés liées à des intérêts grecs (ex : shipping), ne dépendant pas de la situation économique du pays (1,7 Md€).

(**) Dont Personal Finance, Arval, Wealth Management.

Annexe 2 : Fonds propres – détail

Le tableau ci-après est publié selon le format de l'annexe VI du Règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

► FONDS PROPRES PRUDENTIELS SELON L'ANNEXE VI DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1423/2013

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)		Référence au tableau n° 2	Notes	
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves							
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 970	-	26 951	-	6	-
	<i>dont actions ordinaires</i>	26 970	-	26 951	-	-	-
2	Bénéfices non distribués	48 686	-	50 230	-	-	-
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	6 736	-	6 092	-	8	-
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	-	-	-	-	-
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	2 706	1 047	2 900	1 645	10	(1)
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 536	-	(1 947)	-	9	(2)
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	88 634	1 047	84 226	1 645	-	-
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires							
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(1 120)	-	(1 310)	-	-	-
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(13 509)	-	(13 760)	-	3	(3)
9	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-	-	-	-
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(139)	871	(26)	1 206	-	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(1 353)	-	(1 541)	-	-	-
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(865)	16	(718)	20	-	-
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)		Référence au tableau n° 2	Notes	
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)			
14	Pertes ou les gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	219	90	431	96	-	-
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(138)	-	(44)	-	-	-
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(100)	149	(28)	112	-	-
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
20	Ensemble vide dans l'UE						
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	-	-	-	-
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
20c	dont : positions de titrisations (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
23	dont : detentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	-	-	-	-
24	Ensemble vide dans l'UE						
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	-	-	-	-	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	-	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)		Référence au tableau n° 2	Notes
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)		
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	-	-	-	-	-
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application des articles 467 et 468	(2 067)	(1 478)	(2 711)	(2 271)	-
	<i>dont : Gains non réalisés (phase out)</i>	(1 478)	(1 478)	(2 271)	(2 271)	-
	<i>dont : Pertes non réalisées (phase out)</i>	-	-	-	-	-
	<i>dont : Gains non réalisés qui sont liés à des expositions sur les administrations centrales (phase out)</i>	(589)	-	(440)	-	-
	<i>dont : Pertes non réalisées qui sont liées à des expositions sur les administrations centrales (phase out)</i>	-	-	-	-	-
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(19 072)	(352)	(19 707)	(837)	-
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	69 562	695	64 519	808	-
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments					-
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 096	-	-	-	-
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	2 096	-	-	-	7
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	-	-	-	-	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1	5 759	2 724	6 589	3 554	7
	Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	304	221	434	246	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	271	271	396	396	4
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	8 159	2 945	7 023	3 800	-
	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires					-
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(14)	21	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ⁽¹⁾		Référence au tableau n° 2	Notes
	Phasé	Dispositions transitoires ⁽²⁾	Phasé	Dispositions transitoires ⁽²⁾		
38						
Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
39						
Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
40						
Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
41						
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
41a						
Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	(49)	(49)	(112)	(112)	-	-
41b						
Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	(804)	(804)	(1 003)	(1 003)	1	(5)
41c						
Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	-	-	-	-	-
42						
Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
43						
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(867)	(832)	(1 115)	(1 115)	-	-
44						
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	7 292	2 113	5 908	2 685	-	-
45						
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1+AT1)	76 854	2 808	70 427	3 493	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instrument et provisions						
46						
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	8 820	-	5 351	-	5	(6)
47						
Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	50	50	50	50	5	(6)

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)		Référence au tableau n° 2	Notes
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)		
Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-	-	-	-	-
48 Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	2 109	134	2 894	190	5	(6)
49 <i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	723	167	631	75	-	-
50 Ajustements pour risque de crédit	-	-	-	-	-	-
51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	10 979	184	8 295	240	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires					-	-
52 Détenions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(36)	54	-	-	-	-
53 Détenions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	(40)	24	(34)	32	-	-
54 Détenions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	-	-	-	-
54a <i>Dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-	-	-	-	-
54b <i>Dont détentions existant avant le 1^{er} janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires</i>	-	-	-	-	-	-
55 Détenions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(1 837)	787	(1 471)	980	1	-
56 Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
56a Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-
56b Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'article 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)		Référence au tableau n° 2	Notes
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)		
56c	-	-	-	-	-	-
57	(1 913)	865	(1 505)	1 012	-	-
58	9 066	1 049	6 790	1 252	-	-
59	85 920	3 857	77 217	4 745	-	-
59a	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
60	629 626	(3 901)	614 449	(5 378)	-	-
Ratios de fonds propres et coussins						
61	11,0 %	0,1 %	10,5 %	0,2 %	-	-
62	12,2 %	0,5 %	11,5 %	0,7 %	-	-
63	13,6 %	0,6 %	12,6 %	0,9 %	-	-
64	0,0 %	4,5 %	0,0 %	4,5 %	-	-
65	0,0 %	2,5 %	0,0 %	2,5 %	-	-
66	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ⁽¹⁾		Référence au tableau n° 2	Notes	
	Phasé	Dispositions transitoires ⁽²⁾	Phasé	Dispositions transitoires ⁽²⁾			
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>						
	0,0 %	2,0 %	0,0 %	2,0 %			
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISM) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>						
	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
	6,5 %	0,1 %	6,5 %	0,7 %			
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]						
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)						-	-
72	Détenions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)						
	2 434	(361)	2 467	(552)	2	(7)	
73	Détenions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)						
	3 501	(78)	2 864	(104)	1	-	
74	Ensemble vide dans l'UE						
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)						
	3 769	-	4 224	-	-	-	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2						-	-
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)						
	-	-	-	-	-	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard						
	2 273	-	2 492	-	-	-	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)						
	-	-	-	-	-	-	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes						
	1 506	-	1 363	-	-	-	
Instruments de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)						-	-
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive						
	-	-	-	-	-	-	

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ^(*)		Référence au tableau n° 2	Notes
	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)	Phasé	Dispositions transitoires ^(**)		
81	-	-	-	-	-	-
82	7 081	-	8 093	-	-	-
83	-	-	-	-	-	-
84	1 298	-	1 483	-	-	-
85	-	-	-	-	-	-

(*) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21.

(**) Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel en vertu du règlement (UE) n° 575/2013, conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered des fonds propres additionnels de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 applicables en 2019.

- (1) Les intérêts minoritaires comptables sont écartés du surplus de capitalisation des entités régulées. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.
- (2) Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende.
- (3) La déduction des immobilisations incorporelles s'effectue nette d'impôts différés passifs.
- (4) Les instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales comprennent des dettes subordonnées, ainsi que des actions de préférence comptabilisées en capitaux propres.
- (5) Le montant résiduel des déductions de fonds propres de catégorie 2 porte sur les instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important ou avec lesquelles l'établissement a une détention croisée.
- (6) Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.
- (7) Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que des portefeuilles de négociation.

Annexe 3 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences de fonds propres des filiales significatives sont présentées par type de risque, en contribution au Groupe.

BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	111 894	8 952	106 193	8 495
Risque de crédit – Approche IRBA	51 738	4 139	48 237	3 859
Administrations centrales et banques centrales	974	78	1 147	92
Entreprises	34 900	2 792	32 309	2 585
Établissements	1 437	115	1 550	124
Clientèle de détail	14 292	1 143	13 102	1 048
<i>Prêts immobiliers</i>	10 061	805	9 007	721
<i>Expositions renouvelables</i>	76	6	81	6
<i>Autres expositions</i>	4 154	332	4 014	321
Autres Actifs Risqués	136	11	129	10
Risque de crédit – Approche Standard	60 156	4 812	57 956	4 636
Administrations centrales et banques centrales	2 661	213	1 454	116
Entreprises	23 533	1 883	23 835	1 907
Établissements	1 494	120	1 961	157
Clientèle de détail	21 681	1 734	18 365	1 469
<i>Prêts immobiliers</i>	3 419	274	880	70
<i>Expositions renouvelables</i>	151	12	146	12
<i>Autres expositions</i>	18 111	1 449	17 339	1 387
Autres Actifs Risqués	10 787	863	12 341	987
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	1 692	135	2 587	207
Positions de titrisation – Approche IRBA	1 692	135	2 587	207
Risque de contrepartie	1 972	158	2 463	197
Risque de contrepartie – Approche IRBA	1 621	130	2 140	171
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	1 621	130	2 140	171
<i>Administrations centrales et banques centrales</i>	5	0	3	0
<i>Entreprises</i>	1 316	105	1 808	145
<i>Établissements</i>	299	24	328	26
<i>Clientèle de détail</i>	1	0	1	0
Risque de contrepartie – Approche Standard	351	28	323	26
Contreparties centrales (CCP) – fonds de défaillance	19	2	10	1
Contreparties centrales (CCP) – hors fonds de défaillance	29	2	15	1
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	111	9	149	12
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	192	15	149	12
<i>Entreprises</i>	127	10	77	6
<i>Établissements</i>	59	5	68	6
<i>Clientèle de détail</i>	6	0	4	0
Risque de participations en actions	12 078	966	11 586	927
Méthode de pondération simple	9 777	782	9 098	728
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	494	40	465	37
<i>Actions cotées</i>	224	18	197	16
<i>Autres expositions sur actions</i>	9 059	725	8 436	675
Approche Standard	2 301	184	2 488	199
Risque de marché	400	32	729	58
Approche Standard	400	32	729	58
Risque opérationnel	10 917	873	9 842	788
Approche Modèle interne AMA	6 467	517	6 108	489
Approche Standard	805	64	848	68
Approche de Base	3 645	292	2 886	231
TOTAL	138 952	11 116	133 400	10 672

BNL

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	39 819	3 185	47 039	3 763
Risque de crédit – Approche IRBA	33 248	2 660	21 390	1 711
Administrations centrales et banques centrales	25	2	26	2
Entreprises	20 626	1 650	21 364	1 709
Établissements	396	32	0	0
Clientèle de détail	12 200	976	0	0
<i>Prêts immobiliers</i>	5 106	408	0	0
<i>Autres expositions</i>	7 094	568	0	0
Risque de crédit – Approche Standard	6 571	526	25 649	2 052
Administrations centrales et banques centrales	3	0	39	3
Entreprises	592	47	2 428	194
Établissements	1 653	132	2 941	235
Clientèle de détail	1 511	121	17 383	1 391
<i>Prêts immobiliers</i>	348	28	8 761	701
<i>Autres expositions</i>	1 162	93	8 622	690
Autres Actifs Risqués	2 812	225	2 858	229
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	161	13	0	0
Positions de titrisation – Approche IRBA	10	1	0	0
Positions de titrisation – Approche Standard	151	12	0	0
Risque de contrepartie	464	37	732	59
Risque de contrepartie – Approche Standard	464	37	732	59
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	88	7	102	8
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	376	30	630	51
<i>Entreprises</i>	320	26	492	40
<i>Établissements</i>	56	4	138	11
Risque de participations en actions	1 170	94	1 242	99
Méthode de pondération simple	1 158	93	1 218	97
<i>Actions cotées</i>	2	0	2	0
<i>Autres expositions sur actions</i>	1 156	92	1 216	97
Approche Standard	13	1	24	2
Risque de marché	1	0	1	0
Approche Standard	1	0	1	0
Risque opérationnel	4 061	325	3 213	257
Approche Modèle interne AMA	3 926	314	3 092	247
Approche Standard	82	7	68	6
Approche de Base	53	4	53	4
TOTAL	45 677	3 654	52 227	4 178

BANCWEST

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	55 394	4 432	51 891	4 151
Risque de crédit – Approche Standard	55 394	4 432	51 891	4 151
Administrations centrales et banques centrales	8	1	6	0
Entreprises	34 794	2 784	32 199	2 576
Établissements	961	77	812	65
Clientèle de détail	15 995	1 280	15 287	1 223
<i>Prêts immobiliers</i>	3 613	289	2 606	209
<i>Expositions renouvelables</i>	401	32	367	29
<i>Autres expositions</i>	11 981	959	12 314	985
Autres Actifs Risqués	3 635	291	3 587	287
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	18	1	93	7
Positions de titrisation – Approche Standard	18	1	93	7
Risque de contrepartie	267	21	252	20
Risque de contrepartie – Approche Standard	267	21	252	20
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	45	4	34	3
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	222	18	218	17
<i>Entreprises</i>	201	16	203	16
<i>Établissements</i>	21	2	15	1
Risque de participations en actions	36	3	42	3
Méthode de pondération simple	36	3	42	3
<i>Actions cotées</i>	2	0	12	1
<i>Autres expositions sur actions</i>	34	3	30	2
Risque de marché	1	0	2	0
Approche Standard	1	0	2	0
Risque opérationnel	3 518	281	3 253	260
Approche Standard	3 518	281	3 253	260
TOTAL	59 234	4 739	55 533	4 441

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	43 721	3 498	43 720	3 498
Risque de crédit – Approche IRBA	10 771	862	9 422	754
Clientèle de détail	10 771	862	9 422	754
<i>Expositions renouvelables</i>	4 200	336	4 210	337
<i>Autres expositions</i>	6 571	526	5 212	417
Risque de crédit – Approche Standard	32 950	2 636	34 298	2 744
Administrations centrales et banques centrales	63	5	25	2
Entreprises	1 179	94	734	59
Établissements	476	38	349	28
Clientèle de détail	30 057	2 405	30 801	2 464
<i>Prêts immobiliers</i>	10 372	830	11 676	934
<i>Expositions renouvelables</i>	1 356	108	1 366	109
<i>Autres expositions</i>	18 329	1 466	17 759	1 421
Autres Actifs Risqués	1 175	94	2 389	191
Positions de titrisation	0	0	0	0
Risque de contrepartie	92	7	26	2
Risque de contrepartie – Approche Standard	92	7	26	2
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	81	7	15	1
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	10	1	11	1
<i>Administrations centrales et banques centrales</i>	0	0	0	0
<i>Établissements</i>	10	1	11	1
Risque de participations en actions	1 610	129	1 564	125
Méthode de pondération simple	116	9	139	11
<i>Actions cotées</i>	0	0	0	0
<i>Autres expositions sur actions</i>	116	9	139	11
Approche Standard	1 494	119	1 425	114
Risque de marché	77	6	21	2
Approche Standard	77	6	21	2
Risque opérationnel	4 503	360	3 933	314
Approche Modèle interne AMA	3 092	247	2 917	233
Approche Standard	881	70	606	48
Approche de Base	530	42	410	33
TOTAL	50 002	4 000	49 264	3 941

BGL BNP PARIBAS

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	21 553	1 724	21 476	1 718
Risque de crédit – Approche IRBA	4 728	378	4 779	382
Administrations centrales et banques centrales	469	38	526	42
Entreprises	2 727	218	2 791	223
Établissements	200	16	204	16
Clientèle de détail	1 269	101	1 195	96
<i>Prêts immobiliers</i>	668	53	652	52
<i>Autres expositions</i>	601	48	543	44
Autres Actifs Risqués	64	5	63	5
Risque de crédit – Approche Standard	16 825	1 346	16 697	1 336
Administrations centrales et banques centrales	0	0	3	0
Entreprises	8 488	679	8 600	688
Établissements	256	20	235	19
Clientèle de détail	6 287	503	6 085	487
<i>Autres expositions</i>	6 287	503	6 085	487
Autres Actifs Risqués	1 794	144	1 774	142
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	57	5	51	4
Positions de titrisation – Approche IRBA	57	5	51	4
Risque de contrepartie	39	3	98	8
Risque de contrepartie – Approche IRBA	38	3	86	7
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	38	3	86	7
<i>Entreprises</i>	34	3	73	6
<i>Établissements</i>	3	0	12	1
<i>Clientèle de détail</i>	1	0	1	0
Risque de contrepartie – Approche Standard	2	0	12	1
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	2	0	9	1
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	0	0	3	0
<i>Entreprises</i>	0	0	0	0
<i>Établissements</i>	0	0	3	0
Risque de participations en actions	1 044	84	1 022	82
Méthode de pondération simple	618	49	599	48
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	6	1	7	1
<i>Actions cotées</i>	1	0	0	0
<i>Autres expositions sur actions</i>	611	49	592	47
Approche Standard	427	34	423	34
Risque de marché	127	10	3	0
Approche Standard	127	10	3	0
Risque opérationnel	1 500	120	1 380	110
Approche Modèle interne AMA	1 210	97	1 115	89
Approche Standard	172	14	160	13
Approche de Base	117	9	105	8
TOTAL	24 322	1 946	24 030	1 922

GROUPE TEB

En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Risque de crédit	19 187	1 535	20 296	1 624
Risque de crédit – Approche IRBA	101	8	61	5
Entreprises	101	8	61	5
Risque de crédit – Approche Standard	19 085	1 527	20 235	1 619
Administrations centrales et banques centrales	2 571	206	1 359	109
Entreprises	7 140	571	8 802	704
Établissements	800	64	1 177	94
Clientèle de détail	8 069	646	8 270	662
<i>Prêts immobiliers</i>	77	6	396	32
<i>Autres expositions</i>	7 992	639	7 874	630
Autres Actifs Risqués	506	40	627	50
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	0	0	0	0
Risque de contrepartie	192	15	267	21
Risque de contrepartie – Approche Standard	192	15	267	21
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	65	5	141	11
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	127	10	126	10
<i>Entreprises</i>	76	6	57	5
<i>Établissements</i>	45	4	65	5
<i>Clientèle de détail</i>	6	0	4	0
Risque de participations en actions	106	8	20	2
Méthode de pondération simple	106	8	20	2
<i>Autres expositions sur actions</i>	106	8	20	2
Risque de marché	69	6	461	37
Approche Standard	69	6	461	37
Risque opérationnel	1 891	151	1 762	141
Approche de Base	1 891	151	1 762	141
TOTAL	21 445	1 716	22 806	1 825

Annexe 4 : Liste des tableaux et des graphiques

	Pages
5.1 SYNTHÈSE DES RISQUES ANNUELS	236
Tableau n° 1 Ratios de fonds propres	236
Graphique n° 1 Actifs pondérés par type de risque	237
5.2 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	249
Tableau n° 2 Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel	250
Tableau n° 3 Passage des capitaux propres comptables aux fonds propres de base de catégorie 1	255
Tableau n° 4 Fonds propres prudentiels	256
Tableau n° 5 Évolution des fonds propres	257
Tableau n° 6 Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	258
Tableau n° 7 Actifs pondérés par type de risque et par métier	258
Tableau n° 8 Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du Pilier 1	260
Tableau n° 9 Variation des actifs pondérés par type d'effets	261
Tableau n° 10 Actifs pondérés – dispositions transitoires	261
Tableau n° 11 Exigence globale de CET1 anticipée incluant les résultats du SREP 2015 – Phase transitoire de mise en œuvre	263
Tableau n° 12 Exigence globale de Tier 1 anticipée sur la base du SREP 2015 – Phase transitoire de mise en œuvre	263
Tableau n° 13 Exigence de total de fonds propres anticipée sur la base du SREP 2015 – Phase transitoire de mise en œuvre	263
Tableau n° 14 Ratio de levier	266
5.3 GESTION DES RISQUES	270
Graphique n° 2 Principales instances de gouvernance de niveau Groupe couvrant l'ensemble des risques	270
5.4 RISQUE DE CRÉDIT	278
Tableau n° 15 Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche	278
Graphique n° 3 Expositions au risque de crédit par type d'approche	279
Tableau n° 16 Correspondance indicative des notes internes de contrepartie avec l'échelle type des agences de notation et les probabilités de défaut moyennes attendues	281
Tableau n° 17 Ventilation géographique du portefeuille de risque de crédit	283
Tableau n° 18 Ventilation sectorielle du portefeuille de risque de crédit de la classe d'exposition Entreprises	285
Tableau n° 19 Actifs pondérés du risque de crédit	286
Tableau n° 20 Variation des actifs pondérés du risque de crédit par type d'effets	287
Tableau n° 21 Ventilation géographique des actifs pondérés du risque de crédit	287
Tableau n° 22 Principaux modèles : PD, LGD, CCF/EAD	290
Tableau n° 23 Backtesting des PD et des LGD moyennes	293
Graphique n° 4 Expositions au risque de crédit par note interne sur les portefeuilles Souverains, Banques, Entreprises et Financements spécialisés en approche IRBA	295
Tableau n° 24 Expositions au risque de crédit sur les portefeuilles Souverains, Banques, Entreprises et Financements spécialisés en approche IRBA	296
Tableau n° 25 Ventilation géographique des PD et LGD moyennes de la classe d'exposition Entreprises	298
Graphique n° 5 Expositions au risque de crédit par note interne sur le portefeuille Clientèle de détail en approche IRBA	299
Tableau n° 26 Expositions au risque de crédit sur le portefeuille Clientèle de détail en approche IRBA	300
Tableau n° 27 Ventilation géographique des PD et LGD moyennes de la Clientèle de détail	302
Graphique n° 6 Expositions au risque de crédit par taux de pondération effectif sur les portefeuilles Souverains, Banques, Entreprises et Financements spécialisés en approche standard	303
Tableau n° 28 Expositions au risque de crédit en approche standard	304
Tableau n° 29 Ventilation géographique des expositions en défaut et des provisions	305
Tableau n° 30 Expositions en défaut et provisions par classe d'exposition	307
Tableau n° 31 Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés	307
Tableau n° 32 Ventilation des créances restructurées par classe d'exposition	309
Tableau n° 33 Ventilation géographique des créances restructurées	309

	Pages
Tableau n° 34	Montant d'atténuation du risque de crédit sur les portefeuilles Souverains, Banques, Entreprises et Financements spécialisés en approche IRBA 311
Tableau n° 35	Montant d'atténuation du risque de crédit sur les portefeuilles Souverains, Banques, Entreprises et Financements spécialisés en approche standard 311
5.5 TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE 312	
Tableau n° 36	Expositions titrisées et positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle 313
Tableau n° 37	Expositions titrisées originées par BNP Paribas 315
Tableau n° 38	Expositions titrisées par BNP Paribas par catégorie d'actif sous-jacent 315
Tableau n° 39	Positions de titrisation conservées ou acquises par catégorie d'actif sous-jacent 316
Tableau n° 40	Positions de titrisation par pays du sous-jacent dont positions en défaut et provisions 317
Tableau n° 41	Qualité des positions de titrisation du portefeuille bancaire 317
Tableau n° 42	Positions de titrisation et actifs pondérés par type d'approche 318
Tableau n° 43	Variation des actifs pondérés du risque de titrisation par type d'effets 318
Tableau n° 44	Positions de titrisation et actifs pondérés par taux de pondération 319
5.6 RISQUE DE CONTREPARTIE 322	
Tableau n° 45	Valeur exposée au risque de contrepartie par classe d'exposition (hors CCP et hors CVA) 324
Tableau n° 46	Ventilation du risque de contrepartie par type de produit 325
Tableau n° 47	Valeur exposée au risque de contrepartie par type d'approche (hors CCP et hors CVA) 325
Tableau n° 48	Valeur exposée au risque de contrepartie par note 326
Tableau n° 49	Exigences de fonds propres et actifs pondérés du risque de contrepartie 326
Tableau n° 50	Variation des actifs pondérés du risque de contrepartie par type d'effets 327
Tableau n° 51	Ventilation du risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA) par produit 327
Tableau n° 52	Exigences de fonds propres et actifs pondérés relatifs aux expositions sur contreparties centrales 327
Tableau n° 53	Exigences de fonds propres et actifs pondérés pour risque CVA 328
5.7 RISQUE DE MARCHÉ 329	
Tableau n° 54	Ventilation du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire 329
Tableau n° 55	Exigences de fonds propres et actifs pondérés du risque de marché 331
Tableau n° 56	Variation des actifs pondérés du risque de marché par type d'effets 331
Tableau n° 57.A	Valeur en Risque (1 jour, 99 %) 335
Graphique n° 7	Comparaison entre la VaR (1 jour, 99 %) et le résultat quotidien du portefeuille de négociation 336
Graphique n° 8	Distribution des résultats réels quotidiens du portefeuille de négociation 336
Tableau n° 57.B	Valeur en Risque (10 jours, 99 %) 337
Tableau n° 58.A	Valeur en Risque stressée (1 jour, 99 %) 337
Tableau n° 58.B	Valeur en Risque stressée (10 jours, 99 %) 337
Tableau n° 59	Exigences de fonds propres liées à l'Incremental Risk Charge 338
Tableau n° 60	Exigences de fonds propres liées à la Comprehensive Risk Measure 338
Tableau n° 61	Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation par catégorie d'actif 339
Tableau n° 62	Qualité des positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation 339
Tableau n° 63	Positions de titrisation et exigences de fonds propres du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation par taux de pondération 340
Tableau n° 64	Expositions au risque de participations en actions par objectif de gestion 342
Tableau n° 65	Expositions au risque de participations en actions par type d'approche 343
Tableau n° 66	Actifs pondérés du risque de participations en actions 343
Tableau n° 67	Variation des actifs pondérés du risque de participations en actions par type d'effets 343
Tableau n° 68	Sensibilité des revenus au risque général de taux pour un choc de +/- 50 points de base des taux d'intérêt 345
Tableau n° 69	Flux de trésorerie faisant l'objet de couverture 347

	Pages
5.8 RISQUES SOUVERAINS	347
Tableau n° 70 Ventilation géographique des expositions souveraines des portefeuilles bancaire et de négoce	348
5.9 RISQUE DE LIQUIDITÉ	350
Tableau n° 71 Évolution des ressources moyen long terme du Groupe	352
Tableau n° 72 Composition des ressources moyen long terme du Groupe	352
Tableau n° 73 Ventilation des ressources par devise	352
Tableau n° 74 Financements à moyen et long terme sécurisés	353
Tableau n° 75 Composition de la réserve de liquidité globale (<i>Counterbalancing capacity</i>)	353
Tableau n° 76 Ratio de liquidité à court terme	354
Tableau n° 77 Échéancier contractuel du bilan prudentiel	356
Tableau n° 78 Actifs grevés et non grevés	358
5.10 RISQUES OPÉRATIONNEL, DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION	359
Graphique n° 9 Processus d'évaluation et de gestion du risque opérationnel	360
Graphique n° 10 Pertes liées au risque opérationnel – répartition par type d'événement (moyenne 2008 à 2015)	364
Tableau n° 79 Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du risque opérationnel	365
5.11 RISQUES D'ASSURANCE	366
Tableau n° 80 Expositions obligataires de Cardif Assurance Vie par pays	368
Tableau n° 81 Expositions obligataires de Cardif Assurance Vie par note externe	369
Tableau n° 82 Plus ou moins-values latentes de Cardif Assurance Vie	370
Tableau n° 83 Taux de rachat moyens observés pour les fonds généraux de BNP Paribas Cardif	371

Annexe 5 : Table de concordance avec les recommandations de l'Enhanced Disclosure Task Force – EDTF

Liste des recommandations EDTF	Document de référence et rapport financier annuel 2015		
	Rapport de gestion et autres	États financiers consolidés	Risques et adéquation des fonds propres (Pilier 3)
Général			
1	Présentation des informations du Pilier 3		p. 233-234 ; 258-259 ; 261 ; 392-394
2	Typologie des risques		p. 273-275 + Détail dans chacune des sections concernées
3	Risques principaux et émergents		p. 237-248
4	Ratios réglementaires	p. 105 ; 128	p. 236 ; 262-264 ; 266-267 ; 354-355
Gouvernance, gestion des risques et business model			
5	Organisation de la gouvernance, de la gestion et du contrôle des risques	p. 88-94	p. 270-272 ; 279-280 ; 313 ; 323 ; 332 ; 350-351 ; 359-361 ; 366
6	Culture du risque	p. 475-477	p. 272-273
7	Cartographie des risques		p. 237 ; 258-259 ; 261 ; 270-274
8	Stress testing		p. 276-277 ; 282 ; 324 ; 341 ; 353
Exigences de fonds propres et actifs pondérés			
9	Exigences minimales de fonds propres		p. 236 ; 262-264
10	Composition des fonds propres	p. 180-183 ; 210-211	p. 249-256 ; 377-384
11	Évolution des fonds propres prudentiels		p. 257-258
12	Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital	p. 126-127	p. 262-266 ; 268-269
13	Actifs pondérés par type de risque et par métier		p. 258-259
14	Actifs pondérés et exigences de fonds propres par type de risque et par méthode de calcul		p. 260 ; 289-292 ; 286 ; 318-321 ; 326-327 ; 331 ; 343 ; 365
15	Analyse du risque de crédit		p. 281 ; 294-302
16	Évolution des actifs pondérés		p. 261
17	Backtesting		p. 292-293 ; 335-336
Risque de liquidité			
18	Gestion de la liquidité		p. 350-351 ; 353
19	Actifs grevés et non grevés	p. 197 ; 198-199	p. 358-359
20	Bilan prudentiel par échéance contractuelle		p. 355-357
21	Stratégie de refinancement		p. 351-353
Risque de marché			
22	Ventilation du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire		p. 329-330
23	Exposition au risque de marché		p. 334-338 ; 342-343
24	Modélisation du risque de marché		p. 333 ; 335
25	Mesure du risque de marché		p. 334-338 ; 341

Liste des recommandations EDTF	Document de référence et rapport financier annuel 2015		
	Rapport de gestion et autres	États financiers consolidés	Risques et adéquation des fonds propres (Pilier 3)
Risque de crédit			
26	Analyse des expositions du risque de crédit		p. 278-279 ; 282-286 ; 296-297 ; 300-301 ; 304 ; 310 (LTV)
27	Politique des encours présentant des impayés, encours douteux et provisions	p. 143-145 (1.c.5)	p. 280 ; 308
28	Analyse des encours présentant des impayés, encours douteux et provisions	p. 156-157 (3.f) ; 164 ; 176 (5.f) ; 178-179	p. 278 (voir *) ; 305-309
29	Instruments dérivés	p. 163 (5.a)	p. 322-328
30	Mécanismes de réduction du risque de crédit		p. 282-283 ; 309-311
Autres risques			
31	Autres risques		p. 237-248 ; 274-275 ; 347-349 ; 359-372
32	Risque opérationnel, y compris litiges et conformité	p. 92-94	p. 158 ; 211-212 ; p. 245 ; 270 ; 359-362

Annexe 6 : Glossaire

Acronymes	
ABCP	Asset-Backed Commercial Paper
ABE	Autorité Bancaire Européenne (EBA)
ABS	Asset-Backed Securities
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ALCo	Asset and Liability Committee
ALM	Asset and Liability Management (ou Gestion Actif-Passif)
AMA	Approche en Mesure Avancée
BCE	Banque Centrale Européenne
BNB	Banque Nationale de Belgique
BRRD	Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires
CCF	Credit Conversion Factor
CDO	Collateralised Debt Obligations
CCP	Chambre de compensation (Central Counterparty)
CDS	Credit Default Swap
CEBS	Committee of European Banking Supervisors
CHR	Classe Homogène de Risque
CLO	Collateralised Loan Obligations
CMBS	Commercial Mortgage Backed Securities
CRBF	Comité de Réglementation Bancaire et Financière
CRD	Capital Requirement Directive (directive européenne)
CRM	Comprehensive Risk Measure
CRR	Capital Requirement Regulation (règlement européen)
CVA	Credit Valuation Adjustment
D-SIBS	Domestic systemically important banks
EAD	Exposure at Default (valeur exposée au Risque)
EDTF	Enhanced Disclosure Task Force
EEE	Espace Économique Européen
EEPE	Effective Expected Positive Exposure (Exposition positive attendue effective)
EL	Expected Loss (perte attendue)
FBF	Fédération Bancaire Française
FED	Réserve Fédérale des États-Unis
FICC	Fixed Income Credit and Commodities

Acronymes (suite)	
FMI	Fonds Monétaire International
FSB	Financial Stability Board
G-SIBs	Global systemically important banks
HQLA	High Quality Liquid Assets
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process (dans le cadre du Pilier 2)
IFRS	International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)
IRBA	Internal Rating Based Approach (modèle interne)
IRC	Incremental Risk Charge
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
LGD	Loss Given Default (perte en cas de défaut)
LTRO	Long Term Refinancing Operation
LTV	Loan-to-Value
MREL	Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities
MRH	Multi-risque Habitation
MTN	Medium Term Note
NPV	Net Present Value
pb	Points de base
PD	Probability of Default (probabilité de défaut)
PME	Petites et Moyennes Entreprises (SME en anglais)
PNB	Produit Net Bancaire
PGNR	Politique Générale de Notation Retail
PIB	Produit Intérieur Brut
PVA	Prudent Valuation Adjustment
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities (titres de crédits hypothécaires résidentiels)
RW	Risk weight (taux de pondération)
SREP	Supervisory REview Process
TLAC	Total Loss Absorbing Capacity
TLTRO	Targeted Long Term Refinancing Operation
TRG	Taux de Récupération Global
TRS	Total Return Swap
VaR	Value at Risk
VME	Valeur de Mise en Équivalence

Anglicismes	
Asset Quality Review	Revue de la qualité des actifs
Back stop	« Filet de sécurité »
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que les mesures du risque réel sont cohérentes avec les estimations
Bail-in	Renflouement interne
Banking book	Portefeuille bancaire
Bid/offer	Acheteur-vendeur, offre-demande
Cash Flow	
Hedge	Couverture des flux de trésorerie
Common Equity Tier 1	Fonds propres de base de catégorie 1

Anglicismes (suite)	
Fair Value Hedge	Couverture de juste valeur
Grandfathered	Maintien des acquis
Haircut	Décote
Pay-off	Remboursement
Risk Assessment	Évaluation des risques
Spread	Écart de crédit
Stress test	Test de résistance
Trading book	Portefeuille de négoce
Wholesale funding	Financement sur les marchés

6

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	400
	Compte de résultat de l'exercice 2015	400
	Bilan au 31 décembre 2015	401
	Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux	402
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA	402
	Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2015	408
	Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2015	412
	Note 4 Engagements de financement et de garantie	422
	Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel	423
	Note 6 Informations complémentaires	425
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et la mise en distribution de dividende	431
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	432
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	433
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2015 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	436
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	437

6.1 États financiers de BNP Paribas SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts et produits assimilés	2.a	13 864	13 896
Intérêts et charges assimilés	2.a	(8 849)	(8 999)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	5 903	2 507
Commissions (produits)	2.c	5 170	5 194
Commissions (charges)	2.c	(971)	(865)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	2 441	2 057
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	342	574
Autres produits d'exploitation bancaire		212	371
Autres charges d'exploitation bancaire		(162)	(150)
PRODUIT NET BANCAIRE		17 950	14 585
Frais de personnel	5.a	(5 850)	(5 657)
Autres frais administratifs		(4 249)	(3 595)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 472)	(2 372)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 379	2 961
Coût du risque	2.f	(636)	(1 004)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	2.g	-	(2 881)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 743	(924)
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.h	546	(1 944)
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées		17	(3)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		6 306	(2 871)
Impôt sur les bénéfices	2.i	(74)	(218)
RÉSULTAT NET		6 232	(3 089)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		83 794	88 765
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	117 244	118 241
Créances sur les établissements de crédit	3.a	249 561	275 037
Opérations avec la clientèle	3.b	370 341	361 214
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	114 397	90 364
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	2 179	1 915
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	4 507	4 139
Parts dans les entreprises liées	3.c	59 278	57 609
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Immobilisations incorporelles	3.j	4 481	5 188
Immobilisations corporelles	3.j	2 429	2 429
Actions propres	3.d	81	140
Autres actifs	3.h	193 931	231 157
Comptes de régularisation	3.i	89 983	93 191
TOTAL ACTIF		1 292 206	1 329 389
DETTES			
Banques centrales et CCP		2 452	1 341
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	267 337	294 694
Opérations avec la clientèle	3.b	416 478	387 007
Dettes représentées par un titre	3.f	139 910	156 792
Autres passifs	3.h	300 924	321 442
Comptes de régularisation	3.i	81 629	92 946
Provisions	3.k	3 111	4 094
Dettes subordonnées	3.l	18 798	13 872
TOTAL DETTES		1 230 639	1 272 188
CAPITAUX PROPRES			
	6.b		
Capital souscrit		2 493	2 492
Prime d'émission		23 066	23 048
Réserves		29 776	34 750
Résultat de l'exercice		6 232	(3 089)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		61 567	57 201
TOTAL PASSIF		1 292 206	1 329 389
Hors-bilan			
	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.a	239 518	193 809
Engagements de garantie	4.b	114 269	130 271
Engagements sur titres		9 363	5 138
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.a	123 892	129 007
Engagements de garantie	4.b	215 806	225 965
Engagements sur titres		9 179	4 963

Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour

BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire – qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales

d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 24 mois consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen du mois précédent la clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Actions propres

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement. Les actions attribuées aux salariés des filiales et succursales de BNP Paribas SA sont refacturées à celles-ci, selon les dispositions locales applicables. Les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés ne sont pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux

de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché

qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	3 323	(2 574)	3 324	(2 584)
Comptes à vue, prêts et emprunts	3 131	(2 215)	3 025	(2 231)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	82	(359)	187	(353)
Prêts subordonnés	110		112	
Clientèle	6 843	(2 099)	6 887	(2 216)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 636	(2 065)	6 753	(2 124)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	201	(34)	119	(92)
Prêts subordonnés	6		15	
Crédit-bail				
Dettes représentées par un titre	196	(3 799)	275	(3 922)
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 502		3 410	
Titres de transaction	470		154	
Titres de placement	2 942		3 186	
Titres d'investissement	90		70	
Instruments de macro-couverture		(377)		(277)
PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	13 864	(8 849)	13 896	(8 999)

2.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Titres de placement et assimilés	59	35
Participations et autres titres détenus à long terme	160	262
Parts dans les entreprises liées	5 684	2 210
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	5 903	2 507

2.c COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 340	(599)	2 466	(518)
Opérations avec la clientèle	1 517	(150)	1 374	(104)
Autres	823	(449)	1 092	(414)
Prestations de services financiers	2 830	(372)	2 728	(347)
PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	5 170	(971)	5 194	(865)

2.d GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenu fixe	2 447	779
Instruments financiers de change	(1 540)	98
Instruments financiers de crédit	237	(248)
Autres instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenu variable	1 297	1 428
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	2 441	2 057

2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En millions d'euros	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	602	(214)	509	(49)
Provisions	104	(150)	182	(68)
TOTAL	706	(364)	691	(117)
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	342		574	

2.f COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(429)	(948)
Clientèle et établissement de crédit	(408)	(853)
Engagement par signature	3	(7)
Titres	(25)	(91)
Créances risquées et assimilées	10	(13)
Instruments financiers des activités de marché	(9)	16
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(289)	(137)
Récupération sur créances amorties	82	81
COÛT DU RISQUE	(636)	(1 004)

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Solde au 1^{er} janvier	7 939	7 887
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	429	948
Amortissement de créances irrécouvrables antérieurement provisionnées	(1 116)	(1 137)
Variation des parités monétaires et divers	224	241
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	7 476	7 939

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Provisions déduites de l'actif	6 797	7 258
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 3.a)	136	163
Relatives aux créances sur la clientèle (note 3.b)	6 225	6 689
Relatives aux opérations de crédit-bail		
Relatives aux titres	401	372
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	35	34
Provisions inscrites au passif (note 3.k)	679	681
Relatives aux engagements par signature	620	621
Relatives aux créances risquées et assimilées	59	60
PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES	7 476	7 939

2.g COÛTS RELATIFS À L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITÉS DES ÉTATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des États-Unis.

Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas SA

supporte une charge de 5,12 milliards de dollars (3,68 milliards d'euros) qui représente sa quote part dans l'amende totale de 8,97 milliards de dollars payée par le Groupe. Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013 pour 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 2,88 milliards d'euros en 2014. Par ailleurs, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

BNP Paribas a travaillé avec les autorités des États-Unis pour aboutir à cet accord dont le règlement a été coordonné par son autorité de tutelle nationale (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR), en lien avec ses principales autorités de tutelle à l'étranger. BNP Paribas conserve ses licences dans le cadre de ces accords.

2.h GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	19	(183)	131	(23)
Cessions	-	(79)	99	(4)
Provisions	19	(104)	32	(19)
Parts dans les entreprises liées	1 136	(429)	123	(2 188)
Cessions	1 051	(32)	46	(22)
Provisions ⁽¹⁾	85	(397)	77	(2 166)
Immobilisations d'exploitation	7	(4)	26	(13)
TOTAL	1 162	(616)	280	(2 224)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	546			(1 944)

(1) En 2014, la charge de 2 166 M€ au titre des provisions sur les parts dans les entreprises liées inclut une provision de 1 954 M€ sur la filiale consolidée BNP Paribas Suisse SA compte tenu des pertes réalisées.

2.i IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Impôt courant de l'exercice	42	(215)
Impôt différé de l'exercice	(116)	(3)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(74)	(218)

L'essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre BNP Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le principe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, et d'une

manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.

Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Prêts et créances	165 043	154 875
Comptes ordinaires débiteurs	5 914	6 218
Comptes à terme et prêts	151 442	142 150
Prêts subordonnés	7 687	6 507
Titres et valeurs reçus en pension	84 654	120 325
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	249 697	275 200
<i>dont créances rattachées</i>	679	823
<i>dont créances douteuses compromises</i>	18	63
<i>dont créances douteuses non compromises</i>	102	145
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.f)	(136)	(163)
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	249 561	275 037

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépôts et emprunts	167 776	167 205
Comptes ordinaires créditeurs	13 767	12 883
Comptes à terme et emprunts	154 009	154 322
Titres et valeurs donnés en pension	99 561	127 489
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	267 337	294 694
<i>dont dettes rattachées</i>	662	765

3.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Prêts et créances	279 567	275 738
Créances commerciales	2 096	2 080
Comptes ordinaires débiteurs	12 011	12 045
Crédits de trésorerie	63 600	57 105
Crédits à l'habitat	68 415	69 222
Crédits à l'équipement	46 183	45 526
Crédits à l'exportation	7 666	8 180
Autres crédits à la clientèle	78 255	80 218
Prêts subordonnés	1 341	1 362
Titres et valeurs reçus en pension	96 999	92 165
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION - ACTIF	376 566	367 903
<i>dont créances rattachées</i>	769	631
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	55	53
<i>dont prêts et créances douteuses non compromises</i>	3 578	4 499
<i>dont prêts et créances douteuses compromises</i>	5 657	5 852
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)	(6 225)	(6 689)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETTES DE DÉPRÉCIATION - ACTIF	370 341	361 214

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
		Non compromis	Compromis			Non compromis	Compromis	
Clientèle financière	56 166	72	16	56 254	63 410	91	7	63 508
Entreprises	137 026	1 420	1 829	140 275	124 149	2 089	1 656	127 894
Entrepreneurs	8 532	58	171	8 761	9 779	59	297	10 135
Particuliers	60 795	210	674	61 679	60 520	232	682	61 434
Autres non financiers	6 372	0	1	6 373	6 074	1	3	6 078
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES NETS DE DÉPRÉCIATION	268 891	1 760	2 691	273 342	263 932	2 472	2 645	269 049

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépôts	321 168	314 120
Comptes ordinaires créditeurs	115 151	102 669
Comptes à terme	136 446	142 877
Comptes d'épargne à régime spécial	69 571	68 574
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	<i>53 121</i>	<i>53 537</i>
Titres donnés en pension livrée	95 310	72 887
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF	416 478	387 007
<i>dont dettes rattachées</i>	<i>1 019</i>	<i>1 004</i>

3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction	72 114	72 114	78 612	78 612
Placement	44 781	48 187	39 279	41 857
<i>dont provisions</i>	(37)		(21)	
Investissement	349	353	350	354
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	117 244	120 654	118 241	120 823
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	34 500		21 522	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	2 394		1 562	
Transaction	64 752	64 752	44 588	44 588
Placement	48 199	49 103	43 832	45 206
<i>dont provisions</i>	(455)		(346)	
Investissement	1 446	1 459	1 944	1 963
<i>dont provisions</i>	(38)		(56)	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	114 397	115 314	90 364	91 757
<i>dont titres non cotés</i>	4 827	4 889	7 243	8 150
<i>dont créances rattachées</i>	813		992	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	19 179		12 619	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	328		138	
Transaction	1 048	1 048	244	244
Placement et Titres de l'Activité de Portefeuille	1 131	1 446	1 671	1 831
<i>dont provisions</i>	(348)		(349)	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	2 179	2 494	1 915	2 075
<i>dont titres non cotés</i>	822	1 065	1 570	1 722
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	644		57	
Participations	3 987	6 121	3 752	5 007
<i>dont provisions</i>	(226)		(193)	
Autres titres détenus à long terme	520	547	387	473
<i>dont provisions</i>	(47)		(61)	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	4 507	6 668	4 139	5 480
<i>dont titres non cotés</i>	2 084	2 938	2 011	2 506
Parts dans les entreprises liées	59 278	94 865	57 609	84 330
<i>dont provisions</i>	(4 204)		(4 334)	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	59 278	94 865	57 609	84 330

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 919 millions d'euros et 36 217 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 499 millions d'euros et 33 901 millions d'euros au 31 décembre 2014.

3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	5	5	8
Placement	41	41	100
Titres de participation	35	35	32
ACTIONS PROPRES	81	81	140

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014, BNP Paribas SA a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 62 euros par action (70 euros précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de

liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2015, BNP Paribas SA détient 668 827 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 855 046 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient 100 000 actions BNP Paribas enregistrées en titres de transaction au 31 décembre 2015.

3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1 ^{er} janv. 2015	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 déc. 2015	1 ^{er} janv. 2015	Dotations	Reprises	Autres variations	31 déc. 2015	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Titres d'investissement (note 3.c)	2 350	265	(885)	103	1 833	56	3	(21)		38	1 795	2 294
Participations et ATDLT (note 3.c)	4 393	685	(292)	(6)	4 780	254	41	(18)	(4)	273	4 507	4 139
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	61 943	1 823	(1 410)	1 126	63 482	4 334	370	(85)	(415)	4 204	59 278	57 609
Actions propres (note 3.d)	32	3			35						35	32
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	68 718	2 776	(2 587)	1 223	70 130	4 644	414	(124)	(419)	4 515	65 615	64 074

Le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros, au	Date de reclassement	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
			Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés		7 164	950	1 037	1 481	1 511
En titres d'investissement	1 ^{er} octobre 2008	4 404	461	545	761	780
En titres d'investissement	30 juin 2009	2 760	489	492	720	731

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2015 de BNP Paribas SA aurait inclus un gain de 89 millions d'euros, comparé à un gain de 44 millions d'euros comptabilisé actuellement (respectivement 76 millions d'euros et 53 millions d'euros au titre de 2014).

3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres de créances négociables	134 656	150 394
Emprunts obligataires (note 3.g)	4 230	6 009
Autres dettes représentées par un titre	1 024	389
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	139 910	156 792
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	<i>873</i>	<i>941</i>

3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Échéancement des emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA, selon les clauses des contrats d'émission :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 à 2025	Au-delà de 2025
Emprunts obligataires	4 230	1 107	508	977	437	561	556	84

En millions d'euros	Encours au 31/12/2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 à 2024	Au-delà de 2024
Emprunts obligataires	6 009	2 251	1 026	518	921	465	544	284

3.h AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instrument conditionnel acheté	138 701	179 201
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3 923	2 607
Impôts différés – actif	1 044	1 159
Autres actifs divers	50 263	48 190
AUTRES ACTIFS	193 931	231 157
Instrument conditionnel vendu	132 882	171 839
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	5 780	2 655
Dettes rattachées aux opérations sur titres	118 488	105 434
Impôts différés – passif	51	141
Autres passifs divers ⁽¹⁾	43 723	41 373
AUTRES PASSIFS	300 924	321 442

(1) Les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA hors succursales s'élevaient à 5,4 M€ au 31 décembre 2015 contre 3,9 M€ au 31 décembre 2014. La ventilation des dettes fournisseurs de BNP Paribas SA hors succursales, par échéance, fait apparaître à hauteur de 76 % une antériorité inférieure à 60 jours contre 74 % en 2014.

3.i COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Réévaluation des instruments dérivés et de change	63 500	64 011
Produits à recevoir	17 674	17 949
Comptes d'encaissement	67	102
Autres comptes de régularisation débiteurs	8 742	11 129
COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF	89 983	93 191
Réévaluation des instruments dérivés et de change	56 194	66 947
Charges à payer	17 257	16 461
Comptes d'encaissement	684	513
Autres comptes de régularisation créditeurs	7 494	9 025
COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF	81 629	92 946

3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	3 461	(2 761)	700	713
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	6 547	(2 766)	3 781	4 475
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 008	(5 527)	4 481	5 188
Terrains et constructions	2 615	(907)	1 708	1 612
Équipement, mobilier, installations	2 222	(1 833)	389	390
Autres immobilisations corporelles	332		332	427
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 169	(2 740)	2 429	2 429

(1) Le poste « montant brut » des immobilisations incorporelles comprend à hauteur de 201 millions d'euros le mali technique comptabilisé cette année à la suite de la fusion de la société DAB Bank dans BNP Paribas SA.

Par ailleurs, le poste « amortissements et provisions » sur immobilisations incorporelles inclut cette année un ajustement de valeur de - 906 millions d'euros du mali technique comptabilisé en 2007 au titre de BNL, compte tenu des exigences accrues en fonds propres. Une dépréciation de 1 804 millions d'euros avait été comptabilisée en 2014.

3.k PROVISIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2015
Provisions pour engagements sociaux	853	139	(407)	30	615
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.f)	60	15	(25)	9	59
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	621	59	(62)	2	620
Autres provisions					
■ liées à des opérations bancaires et assimilées	802	209	(175)	19	855
■ non liées à des opérations bancaires	1 758	241	(718)	(319)	962
PROVISIONS	4 094	663	(1 387)	(259)	3 111

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 227	16 088
dont au titre des plans d'épargne-logement	14 865	13 601
<i>Ancienneté de plus de 10 ans</i>	3 393	3 807
<i>Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans</i>	4 457	3 718
<i>Ancienneté de moins de 4 ans</i>	7 015	6 076
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	163	233
dont au titre des plans d'épargne-logement	29	42
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	172	143
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	3	6
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	169	137
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	73	59
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	31	21
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	62	45
<i>dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement</i>	3	12

► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début d'exercice	125	18	64	20
Dotations aux provisions	41	-	61	-
Reprises de provisions	-	(12)	-	(2)
Provisions et assimilées constituées en fin d'exercice	166	6	125	18

3.1 DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes subordonnées remboursables	9 881	6 484
Dettes subordonnées perpétuelles	8 916	7 386
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	8 185	6 681
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	506	480
Titres participatifs	225	225
Dettes rattachées	1	2
DETTES SUBORDONNÉES	18 798	13 872

Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts émis par BNP Paribas SA ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call-option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du

Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2014, cinq dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 748 millions d'euros. Par ailleurs, trois dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 3 076 millions d'euros.

En 2015, cinq dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 584 millions d'euros. Par ailleurs, huit dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 3 867 millions d'euros sur l'année 2015.

Au 31 décembre 2015, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 à 2025	Au-delà de 2025
Dettes subordonnées remboursables	9 881	286	1 963	85	-	5	4 492	3 050

Dettes subordonnées perpétuelles

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 8 185 millions en contre-valeur euros au 31 décembre 2015. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En

cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186 %.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %	0	884
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 % 6 ans	4,875 %	1 000	1 000
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 % 6 ans	6,250 %	368	331
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %	549	549
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %	610	579
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 % 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %	150	150
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,954 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %	221	210
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %	638	638
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 % 5 ans	6,50 %	552	496
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 % 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %	1 012	909
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %	271	257
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	500
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	100
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	2	2
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	17	17
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	65	58
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	1	1
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125 % 7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230 %	750	0
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 % 10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %	1 379	0
TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE						8 185	6 681

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Ces intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA. Cette dernière clause n'est pas prévue pour les émissions de 2015. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels, le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Taux	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25 %	254	254
Septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075 %	252	226
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE				506	480

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividendes.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de

ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en septembre 1984 par BNP Paribas SA pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2015.

Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Établissements de crédit	63 770	53 841
Clientèle	175 748	139 968
Ouverture de crédits confirmés	87 446	84 204
Autres engagements en faveur de la clientèle	88 302	55 764
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	239 518	193 809
Établissements de crédit	100 649	118 772
Clientèle	23 243	10 235
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	123 892	129 007

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Établissements de crédit	23 477	34 174
Clientèle	90 792	96 097
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	114 269	130 271
Établissements de crédit	72 444	78 392
Clientèle	143 362	147 573
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	215 806	225 965

4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS OU REÇUS EN GARANTIE

► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	80 121	83 426
■ Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	19 969	14 249
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	60 152	69 177
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe	56 148	64 139

Au 31 décembre 2015, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 80 121 millions d'euros (83 426 millions d'euros au 31 décembre 2014) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 61 042 millions d'euros (71 474 millions d'euros au 31 décembre 2014) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé

auprès des banques centrales 19 969 millions d'euros au 31 décembre 2015 (14 249 millions d'euros au 31 décembre 2014) dont 17 734 millions d'euros (14 183 millions d'euros au 31 décembre 2014) auprès de la Banque de France.

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière incluent notamment des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, pour 32 536 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 28 975 millions d'euros au 31 décembre 2014).

► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	16 609	11 531

Note 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Salaires et traitements	(4 146)	(3 565)
Charges sociales et fiscales ⁽¹⁾	(1 496)	(1 839)
Participation et Intéressement des salariés	(208)	(253)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(5 850)	(5 657)

(1) Y compris la réévaluation des effets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sont imputés en déduction des frais de personnel. Ils s'élèvent à 36 millions d'euros au titre de l'exercice 2015 (39 millions au titre de l'exercice 2014).

L'utilisation du CICE est présentée dans le chapitre 7 « Une banque responsable : informations sur la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas » du Document de référence.

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
BNP Paribas Métropole	37 458	37 872
dont cadres	23 316	22 741
Succursales hors Métropole	12 293	11 260
TOTAL BNP PARIBAS SA	49 751	49 132

5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Australie, Canada principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 269 millions d'euros pour l'exercice 2015 contre 272 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 349 millions d'euros au 31 décembre 2015 (516 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 254 millions d'euros pour les engagements français et 95 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnu et actifs distincts) s'élèvent à 92 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 84 % en obligations, 7 % en actions et 9 % en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*États-Unis*). À Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une garantie de rendement minimum supportée par l'employeur. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2015, 89 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 27 % en actions, 55 % en obligations, et 18 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 17 millions d'euros au 31 décembre 2015 (20 millions au 31 décembre 2014).

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	17	20

Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2015

Les délégations suivantes en cours de validité en 2015, ont été accordées par les Assemblées Générales des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires	Utilisation faite au cours de l'exercice 2015
<p>Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (5^e résolution)</p> <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 70 euros par action (60 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise ; ■ annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (24^e résolution) ; ■ couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ■ aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ■ dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ■ à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015.</i></p>	<p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 257 308 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 287 036 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1^{er} janvier 2015 au 13 mai 2015</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (16^e résolution)</p> <p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 13^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (17^e résolution)</p> <p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 4,8 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 14^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2015
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (18 ^e résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions). Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 15^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (19 ^e résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration. Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 16^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (20 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 240 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 17^e à 19^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 4,8 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 17^e à 19^e résolutions de la présente Assemblée Générale.</i>	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (21 ^e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 18^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (22 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 16^e à 19^e résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 16^e à 19^e résolutions de la présente Assemblée Générale.</i>	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (23 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 20^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires	Utilisation faite au cours de l'exercice 2015	
<p>Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (24^e résolution)</p>	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015.</i></p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette autorisation</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 (5^e résolution)</p>	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 62 euros par action (70 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise ; ■ annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 (19^e résolution) ; ■ couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ■ aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ■ dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ■ à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.</i></p>	<p>Dans le cadre du contrat de liquidité, 573 418 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 616 556 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 14 mai 2015 au 31 décembre 2015</p>
<p>Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015 (19^e résolution)</p>	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.</i></p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p>

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ÉMIS						
AU 31 DÉCEMBRE 2013	1 245 162 809	2	2 490 325 618			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 030 596	2	2 061 192	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2013
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	154 961	2	309 922	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2014
Réduction du capital par annulation d'actions	(390 691)	2	(781 382)	14-mai-14	18-déc-14	-
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ÉMIS						
AU 31 DÉCEMBRE 2014	1 245 957 675	2	2 491 915 350			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	201 123	2	402 246	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2014
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	226 355	2	452 710	(1)	(1)	1 ^{er} janvier 2015
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ÉMIS						
AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 246 385 153	2	2 492 770 306			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2015

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de l'exercice	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	2 490	23 026	36 615	62 131
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2013			(1 866)	(1 866)
Augmentations de capital	3	51	-	54
Réduction de capital (par annulation d'actions)	(1)	(29)		(30)
Autres variations			1	1
Résultat de l'exercice 2014			(3 089)	(3 089)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 492	23 048	31 661	57 201
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2014			(1 866)	(1 866)
Augmentations de capital	1	18		19
Provision pour investissement - Reprise			(17)	(17)
Autres variations			(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2015			6 232	6 232
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015	2 493	23 066	36 008	61 567

6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Portefeuille de transaction

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instruments dérivés de cours de change	3 313 635	3 469 648
Instruments dérivés de taux d'intérêt	22 781 985	31 743 433
Instruments dérivés sur actions	1 301 207	1 280 231
Instruments dérivés de crédit	1 128 212	1 828 215
Autres instruments dérivés	80 822	109 772
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION	28 605 861	38 431 300

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent 43 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2015 (49 % au 31 décembre 2014).

Stratégie de couverture

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 785 969 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 719 582 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

Valeur de marché

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 9 520 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une position nette positive de 100 millions d'euros au 31 décembre 2014. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à 6 820 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre une position nette acheteuse de 7 800 millions d'euros au 31 décembre 2014.

6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros, au	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle et crédit-bail		Total par zone géographique	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
France	285 652	314 742	256 425	252 372	542 077	567 114
Autres pays de l'Espace Économique Européen	77 821	66 797	58 963	50 390	136 784	117 187
Pays des zones Amérique et Asie	85 578	99 081	52 216	56 220	137 794	155 301
Autres pays	1 548	1 423	2 737	2 232	4 285	3 655
TOTAL DES EMPLOIS	450 599	482 043	370 341	361 214	820 940	843 257
France	199 365	237 051	250 786	228 657	450 151	465 708
Autres pays de l'Espace Économique Européen	28 322	22 797	105 713	77 779	134 035	100 576
Pays des zones Amérique et Asie	40 398	33 873	55 057	75 671	95 455	109 544
Autres pays	1 704	2 314	4 922	4 900	6 626	7 214
TOTAL DES RESSOURCES	269 789	296 035	416 478	387 007	686 267	683 042

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2015 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 88 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (89 % en 2014).

6.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Dont provisions	Total
Emplois							
Caisse, banques centrales et CCP	83 004	790					83 794
Effets publics et valeurs assimilées	171	33 465	14 119	30 806	38 683	(37)	117 244
Créances sur les établissements de crédit	29 175	92 005	43 832	54 939	29 610	(136)	249 561
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	28 976	129 343	37 647	100 705	73 670	(6 225)	370 341
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 249	9 607	15 381	44 833	43 327	(493)	114 397
Ressources							
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	64 451	100 973	28 221	61 478	14 666		269 789
Opérations avec la clientèle	197 497	144 000	35 894	30 224	8 863		416 478
Dettes représentées par un titre	820	47 857	27 983	38 119	25 131		139 910

6.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI et de l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant la liste des États et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au

principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	98,29	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'actifs
Botswana				
RCS Botswana Proprietary Limited ⁽¹⁾	100	Proprietary Limited		Services financiers auxiliaires

(1) Filiale consolidée du fait de l'acquisition en 2014 par BNP Paribas Personal Finance de RCS Group en Afrique du Sud.

6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et la mise en distribution de dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

En millions d'euros	
Résultat net de l'exercice	6 232
Report à nouveau bénéficiaire	20 625
TOTAL À AFFECTER	26 857
Dividende	2 879
Report à nouveau	23 978
TOTAL AFFECTÉ	26 857

Le dividende d'un montant de 2 879 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas SA - sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2015 - correspond à une distribution de 2,31 euros par action au nominal de 2 euros.

6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2011	2012	2013	2014	2015
Situation financière en fin d'exercice					
■ a) Capital social (en euros)	2 415 491 972	2 484 523 922	2 490 325 618	2 491 915 350	2 492 770 306
■ b) Nombre d'actions émises	1 207 745 986	1 242 261 961	1 245 162 809	1 245 957 675	1 246 385 153
■ c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)					
■ a) Chiffre d'affaires hors taxes	31 033	30 015	26 704	24 598	28 160
■ b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 366	6 349	6 183	1 766	7 323
■ c) Impôts sur les bénéfices	300	(1 273)	(466)	(218)	(74)
■ d) Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	3 466	5 812	4 996	(3 089)	6 232
■ e) Montant des bénéfices distribués ⁽¹⁾	1 449	1 863	1 868	1 869	2 879
Résultats des opérations réduits à une seule action en euros					
■ a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	6,35	4,09	4,59	1,24	5,82
■ b) Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	2,87	4,68	4,01	(2,48)	5,00
■ c) Dividende versé à chaque action ⁽¹⁾	1,20	1,50	1,50	1,50	2,31
Personnel					
■ a) Nombre de salariés au 31 décembre	49 784	48 896	47 562	49 132	49 751
■ b) Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	3 829	3 915	3 772	3 713	4 288
■ c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 212	1 488	1 359	1 328	1 404

(1) Pour 2015, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réf.
		en millions de devises			en millions d'euros ^(*)			en %	

I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP Paribas SA

1. Filiales (détenues à + de 50 %)

Antin Participation 5	EUR	170	1	6	170	1	6	100,00 %	(1)
Arval Service Lease	EUR	66	1 031	262	66	1 031	262	100,00 %	(2)
Austin Finance	EUR	868	152	43	868	152	43	92,00 %	(1)
B*Capital	EUR	4	10	4	4	10	4	99,96 %	(1)
Banca Nazionale del Lavoro SPA	EUR	2 077	3 501	5	2 077	3 501	5	100,00 %	(1)
Banco BNP Paribas Brasil SA	BRL	717	854	293	166	198	68	100,00 %	(2)
BancWest Corporation	USD	1	13 328	409	1	12 261	376	99,00 %	(2)
BGZ SA	PLN	84	5 889	(18)	20	1 381	(4)	59,98 %	(2)
BNL International Investment SA	EUR	110	317	1	110	317	1	100,00 %	(2)
BNP Paribas (China) Ltd.	USD	653	445	104	601	409	95	100,00 %	(2)
BNP Paribas BDDI Participations	EUR	46	58	39	46	58	39	100,00 %	(1)
BNP Paribas Canada	CAD	159	421	7	106	280	5	100,00 %	(2)
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	HKD	672	(7)	2	80	(1)	0	100,00 %	(3)
BNP Paribas Cardif	EUR	150	3 005	250	150	3 005	250	100,00 %	(1)
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	COP	103 721	(9 219)	28 371	30	(3)	8	94,00 %	(2)
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	USD	75	260	14	69	239	13	100,00 %	(2)
BNP Paribas Developpement	EUR	115	382	58	115	382	58	100,00 %	(1)
BNP Paribas El Djazair	DZD	10 000	10 167	4 323	86	87	37	84,17 %	(2)
BNP Paribas Espana SA	EUR	52	22	2	52	22	2	99,67 %	(2)
BNP Paribas Factor	EUR	6	25	22	6	25	22	100,00 %	(2)
BNP Paribas Factor Portugal	EUR	13	69	3	13	69	3	64,26 %	(2)
BNP Paribas Fortis	EUR	9 375	2 095	1 580	9 375	2 095	1 580	99,93 %	(1)
BNP Paribas Home Loan SFH	EUR	285	1	0	285	1	0	100,00 %	(1)
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	INR	2 608	278	51	36	4	1	100,00 %	(2)
BNP Paribas Investment Partners	EUR	23	2 279	405	23	2 279	405	66,55 %	(1)
BNP Paribas Ireland	EUR	902	540	101	902	540	101	100,00 %	(2)
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	EUR	204	33	(42)	204	33	(42)	73,83 %	(2)
BNP Paribas Malaysia Berhad	MYR	602	19	0	129	4	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas Personal Finance	EUR	530	5 535	255	530	5 535	255	100,00 %	(1)
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	USD	0	600	19	0	552	17	100,00 %	(2)

(*) Conversion au cours du 31/12/2015.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2015.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2015.

(3) Données sociales au 31/12/2014.

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réf.
		en millions de devises			en millions d'euros(*)			en %	
BNP Paribas Public Sector SCF	EUR	36	(1)	(10)	36	(1)	(10)	100,00 %	(1)
BNP Paribas Real Estate	EUR	383	229	84	383	229	84	100,00 %	(2)
BNP Paribas Réunion	EUR	25	25	7	25	25	7	100,00 %	(2)
BNP Paribas SB Re	EUR	450	80	(21)	450	80	(21)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	HKD	2 429	(978)	(208)	288	(116)	(25)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	JPY	201 050	(4 073)	7 418	1 539	(31)	57	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	KRW	250 000	8 748	1 871	196	7	1	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Services – BP2S	EUR	178	622	171	178	622	171	94,67 %	(1)
BNP Paribas SJ Ltd.	JPY	11	0	0	0	0	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas Suisse SA	CHF	320	2 080	47	295	1 915	43	99,99 %	(2)
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	GBP	1 227	191	25	1 663	258	34	100,00 %	(2)
BNP Paribas Wealth Management	EUR	103	144	(100)	103	144	(100)	100,00 %	(1)
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	TRY	1 032	1	0	325	0	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas ZAO	RUB	5 798	576	940	74	7	12	100,00 %	(2)
BNP PUK Holding Ltd.	GBP	257	(3)	28	348	(5)	39	100,00 %	(2)
Cobema	EUR	439	2 000	2	439	2 000	2	99,20 %	(2)
Compagnie Financière Ottomane SA	EUR	9	300	179	9	300	179	96,97 %	(2)
Financière des Italiens	EUR	412	(191)	0	412	(191)	0	100,00 %	(1)
Financière du Marché Saint Honoré	EUR	62	16	(9)	62	16	(9)	100,00 %	(1)
Harewood Helena 1 Ltd.	USD	69	60	11	63	55	10	100,00 %	(3)
Harewood Holdings Ltd.	GBP	137	40	13	185	54	17	100,00 %	(2)
International Factors Italia SPA – Ifitalia	EUR	56	525	45	56	525	45	99,65 %	(2)
Natiocrédibail	EUR	32	28	7	32	28	7	100,00 %	(2)
Opéra Trading Capital	EUR	600	0	4	600	0	4	100,00 %	(1)
Optichamps	EUR	411	(168)	0	411	(168)	0	100,00 %	(1)
Paribas North America Inc.	USD	1 282	(1 109)	1 029	1 180	(1 020)	946	100,00 %	(2)
Parilease	EUR	54	259	1	54	259	1	100,00 %	(2)
Participations Opéra	EUR	410	(183)	0	410	(183)	0	100,00 %	(1)
PT Bank BNP Paribas Indonésia	IDR	1 062 170	760 333	143 388	71	51	10	99,00 %	(2)
Royale Neuve I Sarl	GBP	0	(6)	23	0	(8)	31	100,00 %	(2)
Sagip	EUR	218	1 058	25	218	1 058	25	100,00 %	(2)
Société Orbaisienne de Participations	EUR	311	(83)	(9)	311	(83)	(9)	100,00 %	(1)
Taitbout Participation 3 SNC	EUR	792	22	126	792	22	126	100,00 %	(1)
UCB Bail 2	EUR	105	10	0	105	10	0	100,00 %	(2)

(*) Conversion au cours du 31/12/2015.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2015.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2015.

(3) Données sociales au 31/12/2014.

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue	Réf.
		en millions de devises			en millions d'euros ^(*)			en %	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)									
Banque de Nankin	CNY	2 969	23 824	5 656	421	3 375	801	18,85 %	(3)
BGL BNP Paribas	EUR	713	5 511	269	713	5 511	269	15,96 %	(2)
BNP Paribas Leasing Solutions	EUR	1 820	794	199	1 820	794	199	50,00 %	(2)
Credit Logement	EUR	1 260	184	70	1 260	184	70	16,50 %	(3)
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe)	INR	228	3 358	655	3	47	9	33,58 %	(2)
Verner Investissements (Groupe)	EUR	15	334	53	15	334	53	50,00 %	(2)

(*) Conversion au cours du 31/12/2015.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2015.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2015.

(3) Données sociales au 31/12/2014.

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères

II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations
Valeur Comptable des titres détenus

Valeur brute	19 502	43 981	649	3 545
Valeur nette	18 912	40 366	640	3 328
Montants des prêts et avances accordés	70 487	12 433	0	1 158
Montants des cautions et avals donnés	34 473	4 616	2 085	15
Montants des dividendes encaissés	1 075	4 535	26	116

6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2015 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33,33 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 50 % du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 66,66 % du capital		
Ncoté	PAPANGUE 1	SCI
Ncoté	CARIBKAZ 3	SCI
Ncoté	KAZANOU	SCI

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires

BNP Paribas SA

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 2.f, 3.a, 3.b, 3.c, 3.e et 3.k de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Valorisation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1, 2.h, 3.c et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1, 3.k et 5.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

7

UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

7.1	Notre mission et nos valeurs	440
	Notre mission	440
	Nos valeurs, le BNP Paribas Way	440
	Notre stratégie de responsabilité sociale et environnementale	441
7.2	Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique	448
	Engagement 1 : Des financements et investissements à impact positif	448
	Engagement 2 : Les meilleurs standards d'éthique	454
	Engagement 3 : Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	458
7.3	Responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs	462
	Engagement 4 : Promotion de la diversité et de l'inclusion	463
	Engagement 5 : « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi	467
	Engagement 6 : Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières	475
7.4	Responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société	479
	Engagement 7 : Des produits et services accessibles au plus grand nombre	479
	Engagement 8 : La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme	482
	Engagement 9 : Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement	486
7.5	Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique	490
	Engagement 10 : L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone	490
	Engagement 11 : La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre	494
	Engagement 12 : Le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales	496
7.6	Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II	498
7.7	Table de concordance avec la GRI 4, l'ISO 26000, l'UNEP-FI et les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies	500
7.8	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas	504
	Responsabilité de la société	504
	Indépendance et contrôle qualité	504
	Responsabilité du Commissaire aux comptes	505

Toutes les informations présentées dans le chapitre RSE du Document de référence ont été collectées par des demandes spécifiques adressées aux fonctions, lignes, métiers ou territoires du Groupe, ou par l'exploitation d'outils de gestion interne du Groupe. Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe BNP Paribas, il est alors précisé en regard de celle-ci.

7.1 Notre mission et nos valeurs

Alors que notre secteur connaît actuellement une véritable transformation, il était important de réaffirmer notre raison d'être, les principes que nous défendons et les valeurs qui dictent nos actions. Elles ont été élaborées selon un processus collaboratif qui a impliqué aussi

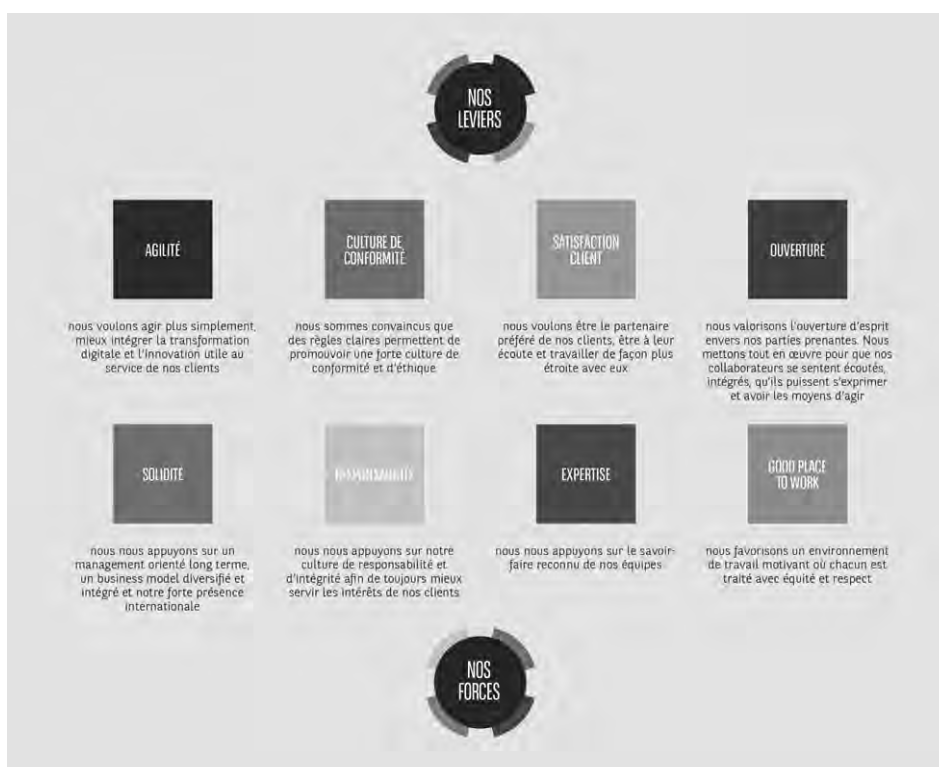
bien les 500 Top Executives du Groupe que les 22 000 collaborateurs qui ont souhaité participer. Notre mission et nos valeurs ainsi définies inspireront les décisions et les actions qui guideront la Banque d'un monde qui change.

NOTRE MISSION

Nous voulons avoir un impact positif sur nos parties prenantes et sur la société. Grâce à notre modèle intégré, nos équipes très engagées offrent à nos clients un service et des solutions de haute qualité. Nous proposons à nos collègues un environnement de travail motivant et inspirant.

Nous voulons faire partie des acteurs les plus dignes de confiance du secteur en intégrant encore davantage nos valeurs et notre éthique dans nos comportements quotidiens.

NOS VALEURS, LE BNP PARIBAS WAY

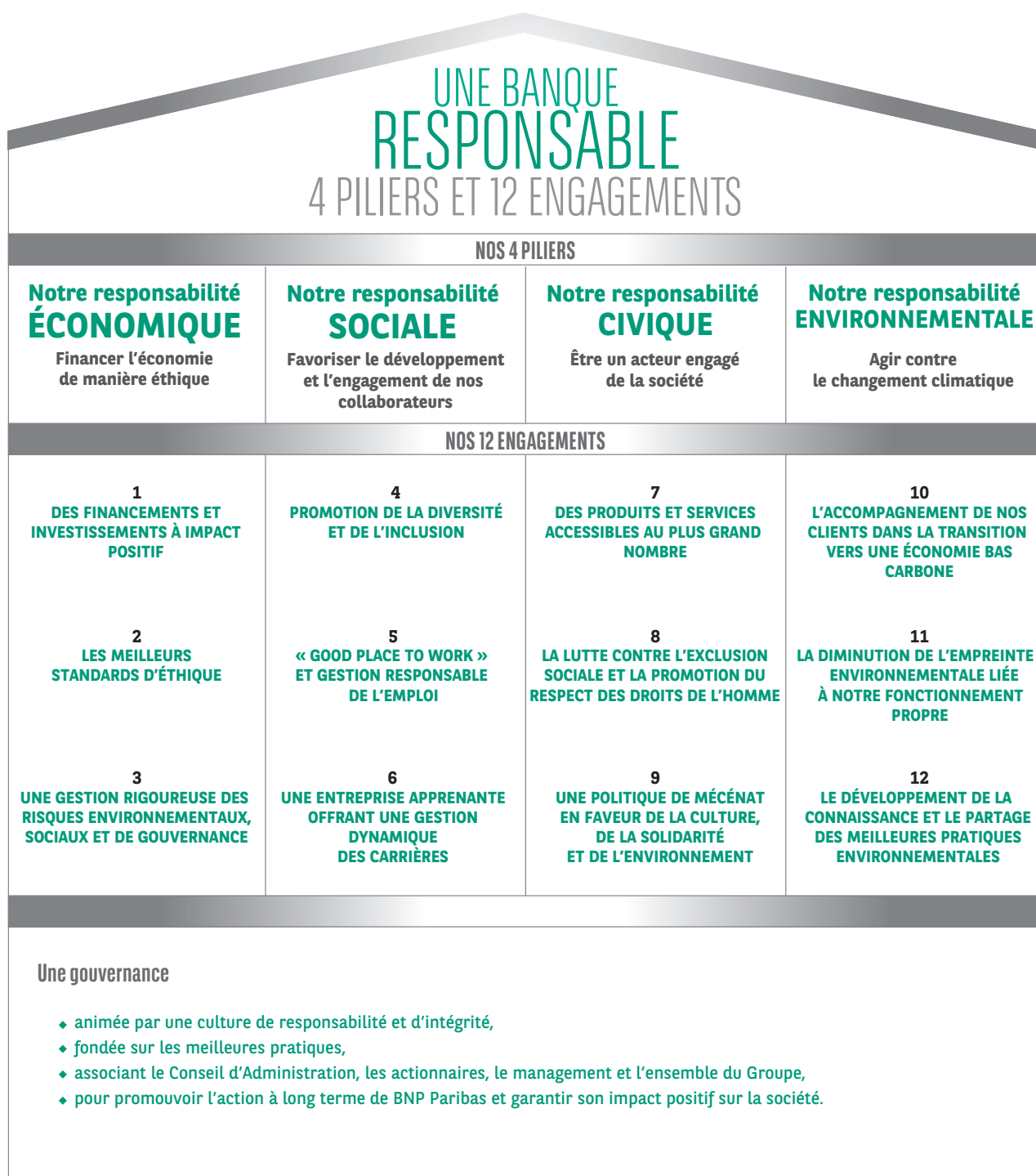


NOTRE STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2012, la politique de responsabilité de BNP Paribas est structurée autour de 4 piliers et de 12 engagements. Fin 2015, la Banque a fait le choix de faire évoluer ces 12 engagements afin de mieux refléter les évolutions des enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), ainsi que les réalisations concrètes de la Banque.

L'ensemble des métiers, réseaux, filiales et pays du Groupe déploient cette politique tout en intégrant leurs spécificités.

LES ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS EN TANT QUE BANQUE RESPONSABLE



LE TABLEAU DE BORD DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE RSE

En 2013, BNP Paribas s'était doté de treize indicateurs de pilotage et s'était fixé pour chacun un objectif à l'horizon 2015. L'atteinte de ces objectifs est suivie sur une base annuelle par le Comité Exécutif et le Conseil d'administration du Groupe. Neuf de ces treize indicateurs sont intégrés dans le calcul de la rémunération variable différée des 5 000 top managers du Groupe, où ils pèsent pour 20 % dans les conditions d'attribution.

Tous les objectifs ont été atteints, sauf celui portant sur le taux de collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité d'entreprise. Cet indicateur, résultant de nombreux facteurs internes et externes au Groupe auxquels peuvent être sensibles les collaborateurs, a toutefois progressé. Le Groupe qui reste attentif à son évolution, l'a intégré dans le nouveau tableau de bord de pilotage RSE 2016-2018.

► LES INDICATEURS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

Pilier	Indicateur	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Objectif 2015
Responsabilité Économique	Taux de croissance cumulée du crédit depuis 2008 par rapport à l'évolution cumulée du PIB en valeur sur la période	France 18,7 % vs 6,2 % Italie 14,6 % vs - 1,6 % Bel/Lux 18,5 % vs 14,1 %	France 19,3 % vs 7,0 % Italie 12,8 % vs - 1,1 % Bel/Lux 21,0 % vs 16,7 %	France 18 % vs 9,5 % Italie 13,1 % vs 0,1 % Bel/Lux 27,3 % vs 20,0 %	Rester supérieur à l'évolution cumulée du PIB en valeur depuis 2008 (taux de croissance des encours moyens totaux) OBJECTIF ATTEINT
	Score de satisfaction globale des clients particuliers des 4 marchés domestiques (sur une échelle de 1 à 10) ^(*)	BDDF 7,5 BNP Paribas Fortis 7,7 BNL 7,1 BGL BNP Paribas 7,4	BDDF 7,5 BNP Paribas Fortis 7,6 BNL 7,1 BGL BNP Paribas 7,2	BDDF 7,5 BNP Paribas Fortis 7,7 BNL 7,6 BGL BNP Paribas 7,2	Maintenir le score sur la période 2013-2015 OBJECTIF ATTEINT
	Évolution annuelle des actifs sous gestion responsable (ISR) par rapport à l'évolution annuelle des encours totaux	- 5,2 % vs - 9,1 %	+ 4,8 % vs + 4,9 %	+ 27,9 % vs + 6,8 %	Évolution des actifs sous gestion responsable (ISR) supérieure à l'évolution des actifs sous gestion totaux OBJECTIF ATTEINT
Responsabilité Sociale	Taux de femmes occupant un poste de senior management ^(**)	22 %	25 %	26 %	25 % OBJECTIF ATTEINT
	Taux de collaborateurs ayant une opinion positive de la mise en pratique des 4 principes de management par le Groupe	70 %	71 %	73 %	71 % OBJECTIF ATTEINT
	Nombre de mobilités inter-entités et inter-métiers	4 580	4 787	5 157	4 700 (moyenne annuelle entre 2013 et 2015) OBJECTIF ATTEINT
Responsabilité Civile	Montant du soutien du Groupe à l'entrepreneuriat social et à la microfinance	168 M€	227 M€	279 M€	200 M€ hors crédits aux entreprises sociales OBJECTIF ATTEINT
	Nombre de personnes ayant bénéficié de programmes d'éducation financière conçus et/ou animés par le Groupe	234 652	300 822	479 900	180 000 OBJECTIF ATTEINT
	Montant du budget annuel du mécénat du Groupe BNP Paribas	40,5 M€	39,5 M€	38,6 M€	Budget annuel moyen sur la période 2013/2015 supérieur ou égal au budget 2012 (35 M€) OBJECTIF ATTEINT

(*) Enquêtes de satisfaction réalisées par des instituts d'études externes et indépendants.

(**) Population d'environ 2 500 personnes.

Pilier	Indicateur	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Objectif 2015
Responsabilité Environnementale	Nombre de collaborateurs formés en ligne aux politiques sectorielles	6 150 collaborateurs formés	10 476 collaborateurs formés	20 373 collaborateurs formés	Avoir formé 12 500 collaborateurs OBJECTIF ATTEINT
	Bilan d'émission de gaz à effet de serre	3,06 teqCO ₂ /collaborateur	2,91 teqCO ₂ /collaborateur	2,89 teqCO ₂ /collaborateur (soit - 10,0 % par rapport à 2012)	2,89 teq CO ₂ /collaborateur (- 10 % par rapport à 2012) OBJECTIF ATTEINT
	Consommation totale de papier (interne et client)/ collaborateur	154 kg/collaborateur	144 kg/collaborateur	133 kg/collaborateur (soit - 19,4 % par rapport à 2012)	140 kg/collaborateur (- 15 % par rapport à 2012) OBJECTIF ATTEINT
Gouvernance et Pilotage	Taux de collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité d'entreprise(*)	71 %	71 %	72 %	73 % OBJECTIF NON ATTEINT

(*) Indicateur composite faisant la synthèse de 4 questions différentes au sein du sondage interne Global People Survey.

Afin d'être en phase avec la nouvelle stratégie RSE de la Banque, les indicateurs de pilotage RSE, qui arrivaient à échéance en 2015, ont été redéfinis pour la période 2016-2018 et le Groupe a pris de nouveaux engagements chiffrés à cet horizon :

Pilier	Indicateur	Baseline 2015	Objectif 2018
Responsabilité Économique	Part des crédits aux entreprises contribuant strictement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies	15 %	Au moins maintenir à 15 %
	Taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique	Pas de baseline, l'action commence en 2016	Plus de 80 % d'ici fin 2018
	Part des crédits entreprise encadrés par un dispositif de gestion des risques environnementaux et sociaux spécifique au secteur d'activité concerné	25 %	40 %
Responsabilité Sociale	Taux de femmes parmi les membres des comités exécutifs transverses multimétiers et/ou multipays(*)	21 %	23 %
	Taux de collaborateurs bénéficiant au moins de 14 semaines payées de congé maternité et/ou 6 jours payés de congé paternité	74 %	85 %
	Taux de collaborateurs déclarant avoir suivi une formation (tous formats, e-learning compris) au cours des 12 derniers mois	74 %	90 %
Responsabilité Civique	Nombre annuel de bénéficiaires de micro-crédits distribués par des institutions de microfinance financées par BNP Paribas (au prorata des financements de BNP Paribas)	250 000	350 000
	Taux de collaborateurs contribuant directement à la promotion des droits de l'Homme ayant suivi une formation dédiée	Pas de baseline, l'action commence en 2016	80 % de la population ciblée (environ 3 000 personnes)
	Montant du budget annuel du mécénat du Groupe BNP Paribas	38,6 M€	Budget annuel moyen sur la période 2016-2018 supérieur ou égal au budget 2015
Responsabilité Environnementale	Montant des financements consacrés aux énergies renouvelables	7,2 Mds€	15 Mds€ en 2020
	Bilan d'émission de gaz à effet de serre	2,89 teqCO ₂ /ETP	2,41 teq CO ₂ /ETP en 2020
	Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux climatiques par BNP Paribas	70 000	140 000
Gouvernance et Pilotage	Taux de collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité sociale et environnementale, et ses engagements de banque responsable.**)	69 %	72 %

(*) Sur 500 Top executives environ.

(**) Cette nouvelle question a été intégrée dans le sondage interne Global People Survey pour remplacer l'indicateur composite utilisé préalablement. Ses résultats diffèrent donc de l'indicateur de la période 2013-2015 (p. 443).

LES POSITIONS PUBLIQUES DE BNP PARIBAS

La démarche RSE de BNP Paribas est encadrée par des prises de position publiques thématiques et sectorielles. Ces positions sous-tendent directement la manière dont le Groupe souhaite exercer ses activités. Présent dans 75 pays, le Groupe agit ainsi dans le respect de droits et de principes universels en tant que contributeur ou membre actif :

- du Pacte Mondial des Nations Unies (niveau Advanced). BNP Paribas est membre du Comité directeur du Pacte Mondial France ;
- des Women's Empowerment Principles des Nations Unies ;
- de l'UNEP-FI ;
- du Carbon Disclosure Project ;
- de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) ;
- d'Entreprises pour les Droits de l'Homme ;
- d'Entreprises pour l'Environnement ;
- de la Banking Environment Initiative (BEI) ;
- d'Entreprises et Santé.

Depuis 2015, BNP Paribas est également membre de la plateforme We Mean Business et de la Mainstreaming Initiative.

Le Groupe participe activement à l'élaboration de solutions et à la mise en œuvre de pratiques durables spécifiques à l'industrie dans le cadre :

- des Principes de l'Équateur ;
- des Principes pour l'Investissement Responsable ;
- de l'Institutional Investors Group on Climate Change ;
- du Soft Commodities Compact de la BEI.

2015, année de la COP21 organisée par la France, a également été l'occasion pour BNP Paribas de renforcer ses actions en faveur de la transition énergétique (voir *Le développement des connaissances et des meilleures pratiques environnementales*, engagement 12). D'où la signature de plusieurs engagements :

- le Montréal Pledge ;
- la Portfolio Decarbonization Coalition ;
- le French Business Climate Pledge ;
- le Paris Pledge for Action ;
- les Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions ;
- la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency de l'EBRD/UNEP-FI.

Enfin, le Groupe a également souhaité formaliser des engagements volontaires via :

- un Engagement pour l'Environnement ;
- une Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme ;
- une politique de lutte contre la corruption ;
- une Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques : elle formalise la transparence et les règles d'éthique professionnelle à respecter. BNP Paribas est la première banque européenne à avoir adopté dès 2012 une charte interne encadrant ses pratiques de lobbying ;
- la Charte RSE des fournisseurs de BNP Paribas ;
- des politiques de financement et d'investissement dans les domaines de l'agriculture, de l'huile de palme, de la défense, du nucléaire, de la pâte à papier, des centrales à charbon, de l'extraction minière et des sables bitumineux ;
- une liste d'exclusion de certains biens comme les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des PCB ou le commerce de toute espèce régulée par la convention CITES sans l'autorisation nécessaire ;
- des listes de surveillance et d'exclusion regroupant des entreprises ne respectant pas les exigences du Groupe en matière de RSE.

DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Le tableau ci-dessous présente les dernières évaluations des agences de notation extra-financière et l'intégration du titre BNP Paribas aux indices liés à ces notations.

Agence	Note (année de la dernière notation)	Évolution (année de la notation précédente)	Intégration dans les indices liés
Vigeo	63/100 (2014)	+ 3 pts (2013)	NYSE Euronext Vigeo World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20
RobecoSAM	82/100 (2015)	+ 3 pts (2014)	DJSI World – DJSI Europe
Sustainalytics	79/100 (2015)	+ 1 pt (2014)	Global Compact 100 des Nations Unies et STOXX Global ESG Leaders
FTSE	4,5/5 (2015)	+ 0,6 pt (2014)	FTSE4Good Global Index
CDP	99 A- (2015)	+ 4 pts (2014) Stable sur le critère « stratégie » (A-)	

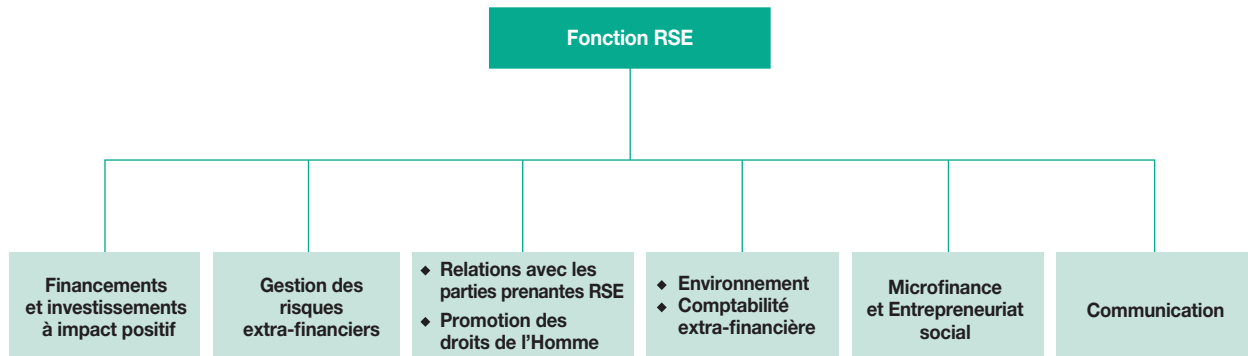
Les médias soulignent également la progression des performances du Groupe :

- BNP Paribas a été positionné « 5^e entreprise la plus durable du CAC 40 » selon le classement exclusif d'*Enjeux Les Échos* ;

- Parallèlement, BNP Paribas progresse significativement dans le classement 2016 des « 100 entreprises les plus durables » selon le magazine canadien spécialisé *Corporate Knights* et atteint la 35^e place.

LA RSE, PORTÉE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ORGANISATION

Depuis 2012, la RSE est une fonction, rattachée à la Direction Générale du Groupe. Depuis mai 2015, c'est Michel Konczaty, Directeur Général délégué du Groupe, qui en est le sponsor. Les missions et responsabilités de la fonction RSE sont clairement définies par une directive de la Direction Générale. L'équipe du siège est structurée comme suit :



Un réseau de professionnels de la RSE œuvre dans les pôles, métiers, réseaux, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Il se réunit trimestriellement au sein du Comité RSE Groupe, présidé par la responsable de la fonction. Plusieurs comités RSE ont également été constitués dans les différents métiers et zones géographiques.

Au-delà de ce dispositif sur le terrain, BNP Paribas met en place de nombreuses initiatives afin de s'assurer que la politique RSE est également portée au plus haut niveau de l'organisation. Le Comité Exécutif du Groupe statue ainsi régulièrement sur des thématiques RSE et une présentation de la stratégie est faite au minimum une fois par an au Conseil d'administration. Enfin, dans chaque entité, un membre du Comité Exécutif a la responsabilité de la RSE pour sa structure afin de garantir l'intégration de la RSE dans la stratégie.

UNE DÉMARCHÉ DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec les parties prenantes, qui consiste à écouter, comprendre et prendre en compte leurs attentes, est au cœur de la démarche de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas. D'où la signature en 2015 par le Groupe des « Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes » du Comité 21.

En 2015, le Groupe a également publié les « Objectifs et modalités du dialogue entre BNP Paribas et ses parties prenantes » présentant un triple enjeu : anticiper les évolutions des métiers et améliorer les produits et services, optimiser la gestion des risques et trouver des solutions innovantes à impact positif sur la société. Ce dialogue est régi par des politiques et des procédures spécifiques. Pour chaque type de parties prenantes, elles définissent des interlocuteurs dédiés, des modes de dialogue adaptés et éventuellement des mécanismes de recours spécifiques.

Quelques exemples de dialogue avec les parties prenantes et de moyens mis en place pour faciliter les échanges (consulter la note accessible via le lien indiqué à la fin de ce chapitre pour de plus amples informations) :

- Toutes les démarches de dialogue avec les **collaborateurs** ou représentants du personnel sont décrites dans le pilier social de ce document (Global People Survey, etc.). Les collaborateurs peuvent avoir recours au système d'alerte éthique de l'entreprise (voir *Droit d'alerte éthique*, Engagement 2).

- Les **clients particuliers** et les **entreprises** de toutes les entités retail de BNP Paribas ont accès à un processus de réclamation. À titre d'exemple, les entités d'International Retail Banking reçoivent et traitent les réclamations des clients du continent africain, de la Turquie, de l'Europe de l'Est, des États-Unis... De plus en plus d'entités offrent à leurs clients le recours à un médiateur indépendant. Ainsi, en France, deux médiateurs, l'un pour la clientèle des particuliers, l'autre pour la clientèle des entrepreneurs, sont nommés pour une période de trois ans renouvelable. Neutres et indépendants, ils rendent un avis de façon impartiale et transparente qui s'impose à la Banque (voir *L'intérêt des clients*, Engagement 2).

- BNP Paribas entretient un dialogue avec les **entreprises dans lesquelles BNP Paribas Asset Management investit** et soutient leur engagement RSE à travers sa politique de droits de vote. L'objectif de ce dialogue est d'améliorer la performance à long terme des participations du Groupe tout en encourageant les meilleures pratiques de gouvernance, de responsabilité sociale et environnementale. BNP Paribas Asset Management publie ses lignes directrices de vote et rend compte de l'exercice de vote de l'année passée.

- BNP Paribas offre à ses **fournisseurs** une voie de recours en cas de difficulté : un médiateur interne au Groupe, indépendant de la fonction Achats, peut être saisi par tout fournisseur, conformément à la charte RSE des fournisseurs du Groupe. Sept saisines ont été enregistrées en 2015, la majorité concernant les délais de paiement. Certaines entités Achats du Groupe organisent des événements particuliers pour développer le dialogue avec leurs fournisseurs, à l'image de la « Journée Fournisseurs » instituée chez TEB (banque de détail en Turquie). Cet événement permet à la direction des achats locale d'améliorer la qualité des relations avec les fournisseurs et des prestations, via l'institution de Trophées annuels (14 fournisseurs récompensés en 2015). (Voir *L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs*, Engagement 2.)

- BNP Paribas rencontre plusieurs fois par an les **investisseurs ISR** pour leur présenter sa stratégie RSE et informe régulièrement les analystes extra-financiers. En 2015, 25 investisseurs ISR ont été reçus au moins une fois. Une rencontre a été organisée en juin avec le Président du Conseil d'administration.

- Le Groupe a défini une politique et des processus de gestion des relations avec les **ONG de plaidoyer**, afin d'assurer un dialogue constructif, coordonné et fructueux avec elles. En 2015, BNP Paribas a répondu à 55 sollicitations d'ONG de plaidoyer et a organisé plusieurs rencontres.

En lien avec l'actualité (COP21 en France), l'impact environnemental des financements du Groupe (particulièrement dans le secteur du charbon) a été l'un des thèmes phares de ce dialogue. L'équipe RSE restitue tous les ans ses résultats au membre de la Direction Générale du Groupe en charge de la RSE.

- Vis-à-vis des **organismes de régulation**, des **gouvernements** et des **parlementaires**, BNP Paribas a adopté en novembre 2012, la « Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques ». Elle comprend une série d'engagements fondamentaux en matière d'intégrité, de transparence et de responsabilité sociale que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs relations avec les pouvoirs publics. BNP Paribas est également l'un des huit premiers signataires de la déclaration commune sur le lobbying des entreprises membres de Transparency International France (février 2014).

Par ailleurs, le Groupe a organisé à destination des collaborateurs concernés plusieurs sessions de formation sur la représentation publique responsable, en partenariat avec Transparency International France. Au

total, plus de 70 collaborateurs ont participé à ces formations. Enfin, son département Affaires Publiques France a développé en 2015 un site internet présentant ses activités et ses engagements en matière de représentation responsable (<http://economieetentreprises.bnpparibas.fr/>) ; de plus, le site propose un lien direct vers les principales positions publiques du Groupe sur la réglementation bancaire et financière, déjà présentées sur le site internet institutionnel (www.bnpparibas.com).

BNP Paribas figure dans le Top 10 des grandes entreprises mondiales ayant des pratiques de lobbying transparentes et intègres, selon l'étude de Vigeo parue en octobre 2015.

La cartographie de nos parties prenantes et le dialogue avec chacune d'entre elles sont détaillés dans le document « Objectifs et modalités du dialogue entre BNP Paribas et ses parties prenantes » disponible, ainsi que la note de matérialité de BNP Paribas, dans la rubrique Notre responsabilité/Notre Stratégie RSE/Positions sur le site du Groupe : <http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/notre-responsabilite-sociale-environnementale/positions>.

7.2 Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique

BNP Paribas a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière éthique les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois. Positionné parmi les leaders des services financiers dans les 75 pays où il est implanté, le Groupe peut avoir une influence directe sur les économies de par sa capacité à fournir des produits et services financiers et la manière dont il exerce ses activités.

C'est pourquoi, conscient de sa responsabilité économique, BNP Paribas intervient conformément à ses trois engagements :

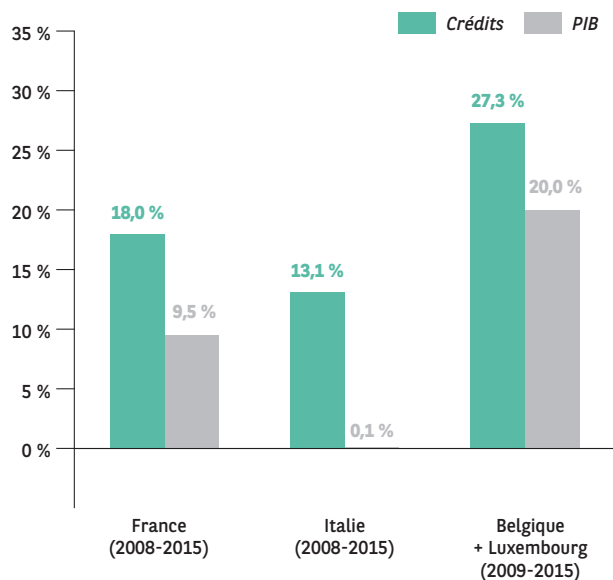
- engagement 1 : des financements et investissements à impact positif ;
- engagement 2 : les meilleurs standards d'éthique ;
- engagement 3 : une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

ENGAGEMENT 1 : DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF

UNE CROISSANCE DES FINANCEMENTS

Depuis six ans, malgré une conjoncture économique peu porteuse, le montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers a progressé sur les quatre marchés domestiques du Groupe, dans une proportion supérieure à l'évolution du PIB dans chacun de ces pays.

➤ ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS COMPARÉE À L'ÉVOLUTION DU PIB (EN VALEUR) DU PAYS



Toutes les évolutions des PIB indiquées dans ce graphique se fondent sur les données disponibles sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

Le soutien aux PME dans les marchés domestiques

La Banque a pour mission de participer au développement des entreprises et notamment des PME, en leur apportant des ressources financières et des conseils stratégiques.

En 2015, en France, son engagement aux côtés des PME et des artisans a encore été renforcé avec :

- une **nouvelle offre dédiée**, le PRE CREA, prêt destiné aux créateurs d'entreprises pouvant aller jusqu'à 200 000 euros. Il est accordé sans caution du dirigeant ou des associés ni frais de dossier ;
- la signature d'un **partenariat avec BPI France** (Banque Publique d'Investissement) qui permet d'offrir aux TPE et PME un accès facilité au crédit grâce au doublement du plafond d'encours garantis qui passe à 200 000 euros ;
- l'**offre ISF renforcée** de la banque privée qui soutient également les investissements dans les PME. À ce jour, près de 300 millions d'euros ont été levés.

En Belgique, la BEI et BNP Paribas Fortis ont signé un partenariat pour 250 millions d'euros visant à soutenir les investissements des PME et des entreprises de taille intermédiaire. Dans le cadre de cette collaboration, BNP Paribas Fortis a mis près de 2 milliards d'euros de crédits à la disposition de plus de 2 600 PME et ETI belges depuis 2009.

En Italie, une nouvelle version du portail dédié aux PME « Mestiere Impresa » a été lancée en septembre 2015. Le portail propose aux 3 000 entreprises déjà connectées des échanges et des produits dédiés. De même, BNL soutient la création d'entreprises grâce à l'initiative gouvernementale « Fondo del microcrediteo » lancée en mai 2015. Plus de 500 entrepreneurs ont déjà bénéficié de ces prêts allant jusqu'à 25 000 euros et garantis à 80 %.

Le **factoring** est un produit qui permet aux PME de faire face à leurs besoins de trésorerie. BNP Paribas est leader sur ce marché avec 14 millions de factures traitées par an. Son offre évolue régulièrement pour mieux servir grands clients et PME.

Par ailleurs, BNP Paribas SA a comptabilisé, au 31 décembre 2015, 36 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette somme a été affectée au financement de l'amélioration de la compétitivité notamment en termes d'investissement, d'innovation et de formation. A ce titre, elle a contribué aux efforts déployés pour optimiser les modes de fonctionnement ainsi qu'à la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Dans ce domaine, en 2015, le Groupe a poursuivi ses efforts dans le cadre de son programme Simple & Efficient.

L'accompagnement des grands clients dans leur développement

BNP Paribas accompagne ses grands clients dans tous leurs besoins, que ce soit sur leurs marchés domestiques ou dans leur développement à l'international. Ainsi, le Groupe a vu la part de ses crédits aux grandes entreprises augmenter pour atteindre 124,1 milliards d'euros fin 2015. De même, en étant n° 1 sur le marché des **financements syndiqués** en Europe et celui **des émissions obligataires** en euros, BNP Paribas démontre sa capacité à servir ses clients à tous les stades de leur développement.

Leader sur les métiers de la conservation de titres, les équipes de **BNP Paribas Securities Services** ont géré en 2015 12,6 % de plus de transactions qu'en 2014 et sont devenues n° 1 européen et n° 5 mondial. BNP Paribas a été retenu par RBS comme banque de référence pour ses 900 clients cash management et trade finance hors Royaume-Uni et Irlande.

Les financements et investissements à fort impact positif ou High-Value Impact Deals

En 2030, le monde comptera 8,5 milliards d'habitants dont plus de 60 % vivront dans des villes. Cette formidable croissance génère des besoins importants, tant en biens (agricoles ou industriels) qu'en infrastructures (éducation, santé, accès à l'énergie). Cependant, le volume limité des ressources naturelles et la nécessaire protection de la planète obligent à développer des solutions innovantes.

En septembre 2015, l'ONU s'est dotée des Objectifs du Développement Durable (qui prolongent les Objectifs du Millénaire) afin de construire un futur durable, c'est-à-dire de mettre fin à la pauvreté d'ici à 2030 tout en préservant la planète.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation de tous et **BNP Paribas entend jouer pleinement son rôle**, en finançant et en accompagnant des entreprises et des projets ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Le Groupe a donc identifié et quantifié des « opérations à fort impact positif » afin d'être en capacité de mesurer sa contribution. Cette démarche, propre à BNP Paribas, définit une « opération à fort impact positif » selon :

- son appartenance à un secteur de l'économie identifié par les institutions internationales et les institutions de développement comme un secteur clé du développement économique ou
- ses caractéristiques intrinsèques : l'opération, quel que soit son secteur, présente des impacts fortement positifs.

Considérant que les impacts peuvent être positifs dans leur dimension environnementale (gestion de la biodiversité, de l'eau, de la qualité de l'air, des émissions de gaz à effet de serre, etc.), économique (création d'emplois, revitalisation de territoires, etc.) ou civique (insertion des personnes fragiles, amélioration de l'accès à la santé ou à l'éducation, etc.), le Groupe a inclus dans la définition des opérations à fort impact positif celles qui, tout à la fois :

- contribuent à une économie plus durable (plus verte, plus inclusive, plus respectueuse des populations, etc.) ;
- respectent les critères de risque et rentabilité du Groupe ;
- et ne font l'objet d'aucune controverse majeure.

Au total, 15 % des crédits aux entreprises faits par BNP Paribas en 2015 ont contribué directement à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable. Il s'agit du financement des secteurs associatif, social, de l'éducation, des infrastructures de santé, de l'agriculture, des

télécommunications, du transport modal, du transport et distribution d'électricité, du recyclage, des énergies renouvelables et de la recherche.

S'y ajoutent le financement de projets et d'entreprises œuvrant en faveur d'un développement plus harmonieux des territoires ou encore celui de start-up ayant un fort impact positif. Parmi les 350 start-up à fort impact positif du portefeuille de la Banque De Détail en France, 47 % sont à dimension environnementale (efficacité énergétique, énergie renouvelable, etc.), 46 % œuvrent dans le domaine de la santé, 13 % ont un impact positif sur l'agriculture et 12 % ont un fort impact social.

Le financement d'infrastructures

En 2015, BNP Paribas a été très actif dans le financement d'infrastructures, notamment dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'électricité, comme dans le financement d'un **barrage au Kenya**. Ainsi BNP Paribas a signé avec le gouvernement kenyan un contrat de 306 millions d'euros portant sur le financement du barrage Itare, de la construction d'une station d'épuration et de l'installation de pipelines pour l'acheminement de l'eau. Ce projet donnera accès à l'eau potable à plus de 800 000 personnes et s'inscrit dans la stratégie du Kenya visant à orienter les investissements publics vers les projets à fort impact économique et social.

La Groupe a également soutenu le financement d'infrastructures destinées à **améliorer la circulation dans les villes** avec par exemple un pont de contournement au **Ghana**. Le Groupe a ainsi conclu un accord de facilité financière de 68 millions d'euros avec le gouvernement pour la construction d'un nouveau pont à Accra par l'exportateur brésilien Construtora Queiroz Galvao SA. Ce projet a été conçu pour améliorer significativement les conditions de circulation autour de la capitale du pays, zone urbaine particulièrement dense.

BNP Paribas a également contribué au financement de plusieurs métros en **Turquie** (signature avec la municipalité d'Istanbul d'un contrat de 134 millions d'euros pour l'acquisition de 126 voitures de métro), en **Italie** (financement de 531,5 millions d'euros d'une ligne de 14,2 km du métro de Milan reliant l'aéroport au centre-ville) ou encore à **Alger** (extension de deux lignes de métro pour un montant de 60 millions d'euros).

Les partenariats avec les institutions de développement

Les partenariats avec les banques et institutions de développement permettent à BNP Paribas d'apporter un soutien spécifique à des catégories de clients ciblées : PME, petits exploitants agricoles (Turquie et Pologne), femmes entrepreneures (Turquie...). Le total des partenariats noués avec les institutions de développement dépasse 650 millions d'euros en 2015.

- **En Tunisie**, l'UBCI a initié en janvier 2015 un partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), via la signature d'une ligne de crédit de 40 millions d'euros destinée aux micro, petites et moyennes entreprises. Elle contribuera à faciliter l'accès aux financements à long terme de ces entreprises.
- **En Turquie**, TEB a étendu en avril 2015 sa coopération avec la BERD en établissant le premier partenariat dédié au soutien des femmes entrepreneures. Outre l'accès au financement grâce à l'octroi d'une ligne de crédit de 50 millions d'euros, ce programme fournit une assistance technique et des services consultatifs aux PME dirigées par des femmes.
- **En Pologne**, BNP Paribas Polska rejoint la BERD dans le lancement du second mécanisme de financement des énergies renouvelables polonais (PolSEFF2) en accordant des prêts de 50 millions d'euros.

Ce programme d'une enveloppe totale de 200 millions d'euros a pour but d'encourager les PME de moins de 250 salariés souhaitant investir dans l'efficacité énergétique ou les énergies renouvelables. En plus de la facilité d'accès aux financements et aux prêts, l'offre comprend une aide sous forme d'une assistance technique ou d'un service de conseils.

- **Au Sénégal**, la BICIS et l'Agence Française de Développement (AFD) ont renouvelé leur accord de garantie afin de faciliter les prêts aux PME. Ce partenariat, d'un montant de 30 millions d'euros, initié en 2009, fait partie du dispositif ARIZ, un outil de partage de risques destiné à faciliter l'accès au financement de ces entreprises.
- **Au Mali**, la BICIM a signé en juin 2015 un accord de partenariat avec l'AFD pour le lancement d'un programme d'appui aux PME. Il prévoit une subvention de 300 000 euros destinée à renforcer certaines compétences des PME, en particulier dans le domaine de la gestion d'entreprise et de l'élaboration de business plan. Avec l'appui de la SFI, la BICIM développera « Business Edge™ », une plateforme innovante de modules et de méthodologie de formation en management de l'entreprise.

L'Entrepreneuriat Social (ES)

Par nature, les entreprises sociales ont un modèle hybride dont l'objectif est de générer un fort impact positif social ou environnemental, à travers un modèle économique pérenne. Le soutien que BNP Paribas met spécifiquement en place pour cette catégorie d'entreprises s'intègre pleinement dans les financements et investissements à fort impact positif du Groupe.

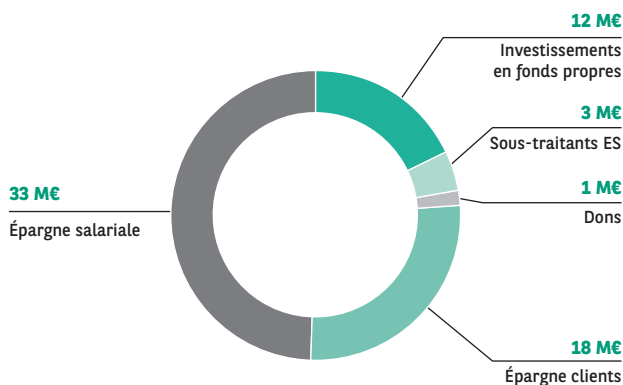
En 2015, les différents dispositifs d'accompagnement des entreprises sociales mis en place par BNP Paribas dans ses marchés domestiques (France, Italie, Belgique et Luxembourg) ont porté leurs fruits.

Une forte croissance des volumes de financements

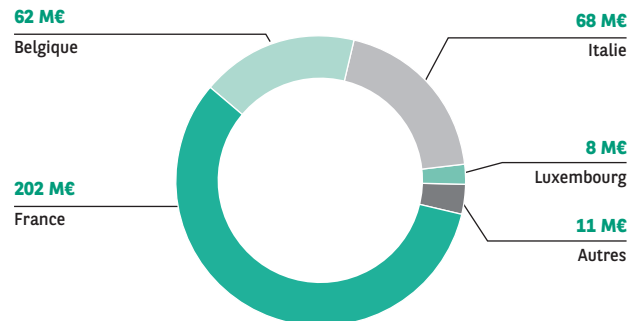
Le soutien financier est passé de 51 millions d'euros en 2014 à 66 millions d'euros en 2015 pour les opérations hors crédits et de 267 à 351 millions d'euros pour les opérations de crédit, soit un total de 417 millions d'euros, en croissance de 31 % par rapport à 2014. En y ajoutant le secteur de la microfinance (domaine particulier de l'entrepreneuriat social - voir Engagement 7 pour plus de détails), le soutien total du Groupe s'élève à 630 millions d'euros et concerne 442 clients (dont 407 entreprises sociales).

➤ SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À L'ES AU 31/12/2015 - 417 MILLIONS D'EUROS

➤ Soutien hors crédits aux ES - 66 millions d'euros



➤ Crédits aux ES par pays - 351 millions d'euros



Un traitement spécifique des entreprises sociales qui a pris de plus en plus d'ampleur dans les réseaux

- En France, le Groupe a confirmé son ancrage dans ce secteur grâce aux différentes mesures mises en œuvre pour s'adapter en profondeur à ses spécificités et besoins :
 - **Le fonds BNP Paribas Social Business Impact France**, créé fin 2014 pour soutenir le développement par le haut de bilan des entreprises françaises à finalité sociale, a connu une forte croissance en 2015 pour atteindre un actif net de plus de 20 millions d'euros. Plus de 78 % du fonds est investi dans 13 entreprises solidaires (Le Relais, Wimoov, EHD, Foncière Habitat et Humanisme, le Réseau Cocagne, la SIFA, etc.). Ce fonds nourricier permet d'alimenter les produits d'épargne contenant une poche d'investissement à impact social, notamment les fonds d'épargne salariale et le FCP BNP Paribas Social Business France, à destination des clients particuliers (voir l'ISR, dans la mesure d'Impact social, Engagement 1). Le premier Comité d'orientation stratégique du fonds s'est tenu en avril 2015.
 - **Des partenariats avec des acteurs emblématiques de l'écosystème de l'entrepreneuriat social ont été signés en 2015**, notamment avec Ashoka - le plus grand réseau mondial d'ES - pour accompagner les lauréats (Fellows) dans le renforcement de leur modèle économique, et avec le concours « Fermes d'Avenir/La Ruche qui dit Oui » afin de soutenir les initiatives agricoles innovantes sur le plan social ou environnemental.
 - Le Groupe a renforcé ses liens avec France Active :
 - la Banque De Détail en France (BDDF) a participé à l'augmentation de capital de France Active Garanties à hauteur de 731 000 euros,
 - la Fondation BNP Paribas contribue d'une part au programme CAP' Jeunes de France Active, qui permet à des créateurs d'entreprise de moins de 26 ans de bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une prime de démarrage de 2 000 euros et, d'autre part, à l'animation des 41 fonds territoriaux de France Active à travers la France.
 - Afin de consolider son maillage territorial sur le secteur, 21 nouveaux correspondants commerciaux formés aux spécificités de l'entrepreneuriat social ont été nommés, complétant ainsi le réseau existant de 50 référents, et un guide ES pédagogique a été élaboré, ayant pour vocation d'orienter, dans l'écosystème et dans le Groupe, les entreprises sociales en recherche de financements ou d'accompagnement.
 - Enfin la Fondation BNP Paribas soutient également IMPACT Partenaires, société de gestion à vocation sociale qui a pour objectif

de renforcer ses investissements dans des entreprises à fort impact en termes d'emplois dans les zones urbaines défavorisées.

- **En Belgique**, la structure centralisée dédiée aux entreprises sociales mise en place chez BNP Paribas Fortis a permis une importante accélération du déploiement de l'entrepreneuriat social au sein de la banque via :
 - la formation de 27 correspondants commerciaux aux spécificités de l'analyse des entreprises sociales en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. En effet, pour servir au mieux les entreprises sociales, il est essentiel d'intégrer les spécificités des écosystèmes régionaux et de repenser les standards d'analyse classiques ;
 - une forte présence et une intégration dans l'écosystème ES belge (rencontre avec 80 % des acteurs emblématiques, organisation de 2 événements, etc.).
- **En Italie**, BNL a nommé 21 référents ES sur l'ensemble du territoire, choisis pour leur expertise sur le tiers secteur, et a octroyé deux bourses d'études à des étudiants en entrepreneuriat social à l'Université Catholique de Milan.
- **Au Maroc**, BNCI a lancé le projet de déploiement de l'ES en interne ; la Banque commence à être reconnue dans l'écosystème en création et à attirer ses premiers clients.

La conception et la promotion des fonds d'investissement socialement responsable (ISR)

En 2015, BNP Paribas a continué à développer sa gamme de produits et de services responsables destinée aux clients particuliers et aux investisseurs institutionnels. Son expertise s'appuie sur deux approches complémentaires : l'une, centrée sur les émetteurs engagés (*Best in class*) ; l'autre, thématique, ciblée sur des activités, produits et services liés à la protection de l'environnement et/ou au bien-être social.

29 labels ISR obtenus en 2015

- Pour neuf fonds : le label ISR Novethic (processus de gestion ISR transparent qui intègre les critères ESG dans la sélection des valeurs).
- Pour cinq fonds : le label Fonds Vert Novethic (fonds thématiques investis dans des entreprises apportant des bénéfices environnementaux significatifs).
- Pour cinq fonds : le label Environment LuxFLAG (forte implication dans le secteur de l'environnement et haut niveau de transparence auprès des investisseurs).
- Pour cinq fonds : le label Finansol (investissements dans le domaine de l'économie solidaire et de la microfinance).
- Pour cinq fonds : le label CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Ces labels confortent l'engagement de long terme de BNP Paribas Investment Partners à développer et promouvoir son offre de produits ISR.

► LES FONDS ISR BNP PARIBAS LABELISÉS EN 2015

Nom des Fonds	Labels			
	Label Novethic (renouvellement annuel en septembre)	LuxFLAG Label (renouvellement annuel en décembre)	Finansol	CIES
BNP Paribas Aqua		X	X	
BNP Paribas Etheis	X			
BNP Paribas Euro Valeurs Durables	X			
BNP Paribas L1 Equity World Aqua		X	X	
BNP Paribas Mois ISR	X			
BNP Paribas Obli État	X			
BNP Paribas Obli Etheis	X		X	
BNP Paribas Retraite Horizon	X			
BNP Paribas Social Business France			X	
BNP Paribas Social Business Impact France			X	
Parvest Environmental Opportunities	X	X		
Parvest Global Environment	X	X		
Parvest Green Tigers	X	X		
Parvest Sustainable Bond Euro	X			
Parvest Sustainable Bond Euro Corporate	X			
Parvest Sustainable Equity Europe	X			
Multipar Funds			X (2 fonds)	X (5 fonds)

19 milliards d'euros d'actifs ISR gérés par BNP Paribas Investment Partners au 31/12/2015.

Le montant des actifs ISR a augmenté cette année de 28,4 %, soit plus que les actifs gérés par BNP Paribas Investment Partners, en progression de 6,8 % sur la même période.

De nouveaux fonds proposés à la clientèle de particuliers en 2015

Parvest SMaRT Food investit dans des entreprises du secteur alimentaire qui contribuent à la résolution de problèmes critiques, tels que la nécessité de réduire la pollution, de remédier au changement climatique ou d'offrir une alimentation de meilleure qualité, tout en respectant des principes éthiques.

Parvest Human Development investit dans des sociétés engagées dans l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre au travers d'activités responsables et durables axées sur la croissance à long terme. Plus précisément, dans les entreprises qui génèrent au minimum 20 % de leur chiffre d'affaires sur les thèmes suivants : le vieillissement de la population, l'accès à l'éducation, l'accès au financement, la nourriture saine, la santé, le transport durable, les infrastructures urbaines durables et le recrutement.

BNP Paribas Social Business France propose aux épargnants d'investir dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire implantées en France. Celles-ci interviennent dans la lutte contre l'exclusion, la recherche de solutions innovantes autour de la santé, la préservation de l'environnement. Ce fonds lancé en novembre 2014 a connu un succès important et atteint fin 2015 44,5 millions d'euros.

Une collecte en croissance forte

BNP Paribas Wealth Management déploie sa stratégie de développement de son offre ISR avec un succès grandissant : les encours investis en ISR par ses clients atteignent 6,5 milliards d'euros fin 2015, soit une croissance de 50 % par an depuis 2010.

La promotion de l'ISR engagée depuis 2013 par BNP Paribas Fortis continue de porter ses fruits : ses actifs sous gestion ont plus que doublé pour atteindre 4,5 milliards d'euros fin 2015. Grâce à une telle croissance, la part de marché de l'ISR en Belgique pour BNP Paribas Fortis a augmenté pour atteindre 40 %.

LA MESURE D'IMPACT

Afin de s'inscrire dans la tendance générale du marché (initiée par les États qui doivent rendre compte de l'utilisation des fonds publics) et de mieux répondre aux attentes de ses parties prenantes (investisseurs ou épargnants en recherche d'un rendement « social »...), BNP Paribas a **décidé de mettre en place une démarche globale d'évaluation de l'impact (social, environnemental)** commune à toutes les entités qui réalisent des opérations à impact positif.








Dans un premier temps, il s'agit de construire une méthodologie expérimentale sur un segment de clientèle restreint, particulièrement propice : les entreprises sociales (incluant la microfinance), et de mesurer leur impact social, défini **comme les effets que les entreprises sociales produisent pour leurs bénéficiaires et la société, en lien avec leur mission.**

Ces entreprises sociales (ES) mettent une logique de viabilité économique au service de la création de valeur sociale. Pour mieux travailler avec elles et valoriser leur action, il est essentiel d'intégrer l'impact social comme critère d'analyse à part entière.

Cette démarche, **au service des ES clientes accompagnées par BNP Paribas**, a aussi la vocation d'enrichir la relation commerciale et d'offrir un service différenciant à nos clients, en les aidant notamment à mesurer leur impact, l'un de leurs besoins récurrents. En partenariat avec un consultant spécialisé, BNP Paribas a élaboré une méthode qualitative et quantitative et développé une interface pour collecter annuellement les indicateurs pertinents. Innovante, cette démarche a été conçue de manière souple et progressive afin de s'améliorer et de s'enrichir au fil des expériences et des retours des clients, avant d'être généralisée à d'autres segments de clientèle à impacts positifs.




Les entreprises sociales étant multiples, de par leurs publics variés et la diversité de leurs modalités d'intervention, la méthodologie a été construite sur la base de leur finalité sociale plutôt que des bénéficiaires ciblés. Les indicateurs ont donc été définis par **Domaine d'Action Sociale (DAS)**, comprenant pour certains des sous-domaines.

Sept DAS ont été définis par modalité d'intervention :

	ACCÈS À L'EMPLOI	Structures qui œuvrent pour le retour à l'emploi des personnes en situation d'exclusion du marché traditionnel du travail à travers l'insertion par l'activité économique, l'emploi des personnes en situation de handicap (EA et ESAT), la formation et la mobilité professionnelles.
	ACCÈS AU LOGEMENT	Structures qui facilitent l'accès à un logement ou hébergement d'urgence des personnes en difficulté financière et/ou sociale et/ou dépendantes.
	ACCÈS À LA SANTÉ ET MAINTIEN DE L'AUTONOMIE	Structures agissant auprès de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes malades, soit pour prodiguer des soins, soit pour mettre à disposition des technologies, produits ou activités adaptés pour les personnes en perte d'autonomie.
	ACCÈS À L'ÉDUCATION ET ÉGALITÉ DES CHANCES	Structures liées à la petite enfance, à la protection de l'enfance et à l'égalité des chances.
	ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ	Structures qui agissent auprès des bénéficiaires en situation de précarité, via des dons (alimentaires, financiers, en nature...) ou une aide pour faciliter leur accès aux droits et services, aux loisirs...
	MICROFINANCE & SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT	Structures ayant pour mission sociale le soutien à la création ou au développement d'entreprises comme les institutions de microfinance (IMF), les incubateurs et les plateformes de crowdfunding...
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Structures agissant pour la consommation responsable (produits biologiques, commerce équitable, circuits courts...) et la protection de l'environnement (recyclage et économie circulaire, agriculture responsable et protection des terres arables, transition énergétique et protection de la biodiversité).

Les premiers résultats

Une première évaluation a été réalisée sur 100 % des entreprises solidaires dans lesquelles BNP Paribas Investment Partners a investi, soit 16 entreprises représentant 43 millions d'encours (au 30/06/2015), avec les résultats suivants : <http://medias-epargne-retraite-entreprises-bnpparibas-com.is.bnpparibas-ip.com/Documents/actualites/2015/Rapport-performance-sociale-BNPP-Phileis.pdf>

	ACCÈS À L'EMPLOI	Quatre structures financées opèrent dans ce DAS : Optima, Réseau Cocagne, Le Relais France et Wimoov. Elles génèrent ensemble l'impact suivant : <ul style="list-style-type: none"> ■ 15 476 personnes en insertion employées dans l'année (hors encadrants) ; ■ un taux de sortie dynamique (i.e. vers un CDI, CDD, contrat aidé, intérim, formation qualifiante...) de 54 % dans l'année.
	MICROFINANCE & SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT	Quatre structures financées opèrent dans ce DAS : SIFA, Adie, PhiTrust Partenaires et Initiative France. Elles génèrent ensemble l'impact suivant : <ul style="list-style-type: none"> ■ 13 821 projets soutenus ou financés dans l'année ; ■ 69 millions d'euros de prêts ou d'investissements déboursés dans l'année ; ■ un taux de pérennité à 3 ans des projets et entreprises soutenus de 60 %.
	ACCÈS AU LOGEMENT	Trois structures financées opèrent dans ce DAS : Foncière Habitat & Humanisme, Foncière Chênelet et SNL Prologues. Elles génèrent ensemble l'impact suivant : <ul style="list-style-type: none"> ■ 7 876 personnes logées dans l'année ; ■ 3 697 logements mis à disposition au 31/12/2014.

Le déploiement de la démarche et de la méthodologie s'effectuera progressivement en 2016 pour le portefeuille ES.

Le conseil et l'accompagnement sur mesure

L'entrepreneuriat féminin

En France, les femmes restent encore minoritaires parmi les entrepreneurs (moins de 40 % en 2015). Conscient des enjeux d'accès au financement dans la création d'entreprise, le Groupe continue de démontrer son engagement auprès des femmes. Dans le cadre de son programme « BNP Paribas Entrepreneur 2016 », la banque de détail a organisé une journée qui a réuni 400 femmes entrepreneures et leur a permis d'échanger et d'enrichir leur réseau. De plus, dans le cadre de ce même programme, 28 000 contacts d'accompagnement ont été réalisés et 11 000 solutions d'accompagnement proposées à 10 000 entreprises clientes dirigées par des femmes. Afin de favoriser l'**entrepreneuriat social féminin**, un partenariat a été signé avec un incubateur : La Ruhe.

Parallèlement, en partenariat avec Women Business Mentoring Initiative, la **Banque Privée** du Groupe a lancé sa première action internationale en faveur de l'entrepreneuriat féminin : la rencontre pendant une semaine de 24 femmes entrepreneures et de 9 de ses collaborateurs venus de 7 pays à la Stanford Graduate School of Business. Par ailleurs, lors du 6^e Palmarès Women Equity 2015, elle a mis à l'honneur les 50 PME françaises les plus performantes dirigées par des femmes.

Aux États-Unis, BNP Paribas a soutenu pour la deuxième année consécutive le Women Entrepreneurship Day aux Nations Unies, un événement qui a réuni plus de 300 participants et qui a été diffusé dans 144 pays.

Les start-up et les entreprises innovantes

En France, une nouvelle étape a été franchie dans la démarche de soutien à l'innovation du Groupe. Dans le cadre du programme « Innov & Connect », lancé en 2014, la banque de détail et l'Atelier BNP Paribas ont ouvert en 2015 deux lieux dédiés à l'innovation, appelés WAI (« We Are Innovation »), pour accueillir, accélérer, faire se rencontrer les start-up et les ETI clientes du Groupe. BNP Paribas a également créé un **accélérateur et un pôle innovation dédiés aux fintechs**. Ce 15^e pôle innovation propose aux start-up des solutions bancaires sur mesure et apporte son expertise aux 14 autres pôles innovation. Dans ces pôles, BNP Paribas propose un accompagnement spécifique à 1 500 start-up environ.

Au Luxembourg, le Lux Future Lab a encore étoffé son offre d'accompagnement aux 26 start-up innovantes de 12 nationalités qu'il héberge. Cet incubateur a noué des partenariats avec des acteurs luxembourgeois de référence pour leur proposer une palette élargie de services complémentaires (juridiques, comptables, fiscaux, ressources humaines, communication...).

En Belgique, le soutien aux créateurs d'entreprise a été renforcé par le lancement en partenariat avec SocialCom du Co.Station, l'accélérateur qui accompagne les start-up et les entreprises en phase de croissance. Un espace de 3 000 mètres carrés au cœur de Bruxelles accueille 27 jeunes entreprises et près de 200 entrepreneurs.

ENGAGEMENT 2 : LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE

Le respect des normes les plus rigoureuses d'éthique est un prérequis pour BNP Paribas. Tous les collaborateurs du Groupe sont tenus de respecter scrupuleusement les lois, règles et règlements en vigueur dans tous les domaines ainsi que les normes professionnelles qui s'appliquent à leurs activités. En cas de conflit entre la législation d'un pays et les règles éthiques du Groupe BNP Paribas, les collaborateurs du Groupe sont tenus de se conformer aux lois locales en vigueur tout en cherchant les moyens d'appliquer et respecter les règles éthiques internes.

LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE

Le lancement du Comité d'éthique

Le Comité d'éthique, dont la création avait été annoncée en juillet 2014, s'est réuni 2 fois en 2015.

Présidé par Jean-Marie Guéhenno, président de l'International Crisis Group, il est composé de membres du Comité Exécutif du Groupe : Marie-Claire Capobianco, responsable de la Banque De Détail en France, Éric Martin, responsable de la Conformité, et Éric Raynaud, responsable de la région Asie-Pacifique, ainsi que de personnalités externes indépendantes : Pr Antoon Vandeveld, professeur d'éthique et de philosophie politique à KU Leuven, Julia Marton-Lefevre, ex-directrice générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et Dr Margaret Jungk, United Nations appointed independent expert on Human rights and

business, founding director of the Human rights and business department, Danish Institute for Human Rights.

Le rôle du Comité d'éthique est de conseiller la Direction Générale afin que les activités de la Banque soient en cohérence avec les valeurs de BNP Paribas et **avec les meilleurs standards** de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique. C'est un organe consultatif.

En 2015, le Comité d'éthique a formulé des avis sur la refonte du Code de conduite du Groupe, sa politique de financement et d'investissement dans le secteur de l'agriculture ainsi que sa stratégie de financement de la transition énergétique.

Le droit d'alerte éthique

BNP Paribas a une exigence élevée en matière de conformité de ses opérations. Pour se donner les moyens de la mettre en œuvre, chaque collaborateur est responsabilisé : il doit en permanence s'assurer que toutes les actions réalisées s'inscrivent dans le respect de la loi, des règlements et des principes du Code de conduite des collaborateurs du Groupe BNP Paribas. Et il dispose d'un droit d'alerte éthique (whistleblowing), qui repose notamment sur une stricte confidentialité et des moyens de communication dédiés, dont un « mode d'emploi » diffusé sur l'intranet du Groupe.

L'exercice de ce droit d'alerte éthique est un droit pour chaque collaborateur, qui ne saurait être sanctionné, licencié ou faire l'objet de mesures discriminatoires pour le seul fait d'avoir fait appel, de bonne foi, à ce dispositif.

La lutte anti-corruption et contre le blanchiment d'argent

Le Groupe a renforcé son dispositif de contrôle en 2014 et 2015 pour lutter toujours plus efficacement contre la criminalité économique, notamment la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La prévention et la détection des actes de corruption sont des éléments clés du cadre d'éthique professionnelle et de conformité de BNP Paribas et plus globalement de son dispositif de contrôle interne.

La lutte anti-blanchiment, notamment via les procédures et les contrôles mis en place pour bien connaître les clients et l'utilisation qu'ils font des produits et services du Groupe (voir *Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*, Engagement 3), a pour objectif de s'assurer que les transactions des clients ne soient pas liées à de la corruption.

De la même façon, BNP Paribas ne tolère aucune corruption parmi ses employés et chaque collaborateur est tenu de respecter la politique du Groupe relative aux cadeaux et invitations.

Ces politiques s'appliquent à l'ensemble du Groupe et sont accessibles sur l'intranet. Leur référence principale est la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'OCDE (et les autres conventions de l'OCDE afférentes). Elles prennent aussi en compte les législations du Royaume-Uni et des États-Unis, soit respectivement le UK Bribery Act et le US Foreign Corrupt Practices Act.

Chaque métier s'efforce de consolider régulièrement ses dispositifs. À titre d'exemple une évaluation à grande échelle des risques de fraude a été menée en 2015 par Arval au Royaume-Uni, pour mesurer l'ensemble des risques, à la fois internes et externes.

Au Maroc, la BMCI a reçu un des 10 trophées « Top Performers RSE 2015 », conjointement remis par la Bourse de Casablanca et l'agence de notation extra-financière Vigeo. Les 10 entreprises primées ont recueilli les scores les plus élevés sur les facteurs de RSE, Vigeo ayant noté les 42 premières capitalisations du marché des titres actions et obligations du Maroc. Chacune des 10 entreprises s'est particulièrement illustrée sur certains critères : c'est pour la « Formalisation de la politique anti-corruption » que la BMCI a été tout particulièrement récompensée.

La formation

En matière de formation, une action de grande envergure s'est poursuivie dans l'ensemble du Groupe, en utilisant plusieurs canaux (formation en ligne obligatoire pour les collaborateurs exposés aux risques dans ce domaine, diffusion d'un guide, séances présentiels) en vue de sensibiliser tous les collaborateurs concernés à l'importance et aux principales caractéristiques des sanctions financières internationales. Ainsi et par exemple au 30 juin 2015, 93 % des 70 930 collaborateurs concernés avaient été formés avec le manuel des sanctions financières ; et au 31 décembre 2015, 93,8 % des 188 022 collaborateurs concernés ont suivi la formation en ligne sur les sanctions internationales et les embargos ; 91 % des 11 456 collaborateurs concernés ont suivi la formation en ligne sur la loi bancaire française et la Volcker Rule.

Les implantations du Groupe sont guidées par la volonté de servir ses clients partout dans le monde et non par des considérations fiscales

Le montant des impôts acquittés par le Groupe en France atteint 2,6 milliards d'euros en 2015. Ce montant provient, pour la moitié, des taxes qui s'appliquent spécifiquement au secteur bancaire et, pour l'autre moitié, des autres impôts.

Si l'on s'en tient au seul impôt sur les sociétés, on observe que le montant d'impôt acquitté à l'échelle mondiale par BNP Paribas correspond à 30,9 % du bénéfice. Les choix d'implantation du Groupe sont donc guidés par la volonté de servir au mieux ses clients et non par la fiscalité.

En tout état de cause, BNP Paribas veille à ne pas s'implanter dans les juridictions qui, ne fournissant pas aux autres États ou territoires une assistance administrative efficace en matière fiscale, pourraient être considérées comme des « paradis fiscaux » par les instances internationales ou les autorités nationales. Ainsi, le Groupe n'est présent dans aucun État considéré comme « non conforme » par le Forum mondial de l'OCDE. Quant à la présence de BNP Paribas dans deux juridictions considérées comme insuffisamment coopératives par la France, elle appelle les précisions suivantes : au Brunei, notre Groupe se borne à gérer des actifs du fonds souverain et de clients institutionnels, à l'exclusion de toute activité au profit de clients non-résidents, et, au Botswana, notre Groupe détient, à la suite d'une acquisition faite en Afrique du Sud, une entité spécialisée dans le crédit à la consommation.

Voir *Informations concernant les implantations et les activités relatives à l'exercice 2015*, section 8 du Document de référence.

L'INTÉRÊT DES CLIENTS

La politique « Protection des Intérêts des Clients », au centre de la démarche

Pour mériter la confiance de ses clients, BNP Paribas continue de renforcer la protection de leurs intérêts tout en respectant toutes les lois et réglementations en vigueur. La Politique Globale de Protection des Intérêts des Clients (PIC), publiée en 2013 et intitulée « Bien Vendre », est un élément central du dispositif, sa bonne application est constamment vérifiée par les équipes de l'Audit interne et par celles de la Conformité.

La PIC couvre l'ensemble du processus de vente d'un produit, car il est essentiel d'assurer la traçabilité complète de la validation des produits, de leurs supports commerciaux et des échanges avec les clients. Les collaborateurs (en particulier Front Office et Management) y sont formés en permanence. La Conformité Groupe, chargée de veiller au respect des dispositions légales et des règles internes, a mis en place un nouveau modèle d'organisation en 2015 en créant le Domaine d'expertise PIC et en y regroupant une équipe de spécialistes de la protection des intérêts des clients. Désormais, cette équipe vérifie la mise en place, au sein des entités opérationnelles, d'un dispositif adapté visant à assurer la conformité aux obligations réglementaires de protection des intérêts des clients.

Les principes généraux de la PIC sont :

- agir de manière honnête, transparente, loyale et professionnelle : définir le profil du client, lui fournir les informations conformes, s'assurer que le produit est le plus approprié à ses besoins ;
- garantir la primauté de l'intérêt du client : fixer une rémunération des produits et services raisonnable et transparente, définir un système de rétribution des collaborateurs de nature à prévenir le risque de conflit d'intérêt.

Ces engagements sont traduits en **pratiques concrètes déployées dans toutes les entités du Groupe**, en fonction de leurs spécificités :

- Les procédures d'approbation de nouveaux produits intègrent toutes les problématiques du respect de la protection des intérêts des clients. Elles traitent notamment des informations qui leur sont communiquées et des services qui leur sont proposés, lors de comités mis en place par le département du Contrôle permanent.
- Le Groupe s'engage vis-à-vis de ses clients à être exemplaire en matière de protection de leurs données personnelles (voir *BNP Paribas s'engage pour le respect des Droits de l'Homme*, Engagement 8).
- Le Groupe promeut aussi le dialogue avec les associations de consommateurs et autres parties prenantes afin de recueillir leur avis sur de nouvelles améliorations et co-créer des produits (voir exemples de BNP Paribas Fortis dans *Le suivi de la satisfaction clients*, Engagement 2 ; BNP Paribas Personal Finance dans *BNP Paribas s'engage pour le respect des Droits de l'Homme*, Engagement 8).
- Les employés du Groupe sont sensibilisés à grande échelle et formés au respect de l'intérêt des clients :
 - Dans le réseau français de la banque de détail, des rendez-vous « Commerce Conformité » sont organisés par les managers chaque trimestre sur l'un des sujets phares de la Conformité. Le kit qui leur est fourni reprend les points essentiels à savoir et transmettre. Ces rendez-vous d'environ trente minutes selon les sujets s'insèrent aisément au sein d'une réunion commerciale ou d'un point hebdomadaire, comme en témoigne l'un des thèmes traités en 2015 : « le droit au compte et l'accompagnement des clients fragiles ».

- Au niveau du Groupe, des séminaires experts destinés aux collaborateurs de la Conformité concernés par la PIC sont proposés dans toutes les entités et des actions de sensibilisation sont menées auprès du management des entités & métiers (« PIC days »).
- De nombreux accès à l'information financière sont fournis, au-delà du conseil prodigué par les équipes commerciales (voir *La formation du public aux enjeux financiers*, Engagement 7).
- BNP Paribas a aussi développé des produits et des offres spécifiques pour servir et accompagner ses clientèles fragiles, qu'il s'agisse de personnes dépendantes ou de clients financièrement fragiles (voir *L'accompagnement des clients fragiles*, Engagement 7).

La transparence de l'offre

Autres axes de la protection des intérêts des clients, la transparence de l'offre et la compréhension des produits bancaires par les clients sont plus que jamais au cœur des préoccupations du Groupe, qui va jusqu'à co-créer certains de ses produits avec leurs futurs utilisateurs.

- **En Belgique**, BNP Paribas Fortis a poursuivi le programme « La Banque en toute simplicité ». Ces sessions d'information financière proposées aux clients et prospects, animées par des collaborateurs, ont rencontré un grand succès : 750 sessions ont réuni plus de 15 000 participants. Elles ont porté notamment sur la sécurité et les moyens de paiement lors des achats en ligne, sur l'utilisation des nouvelles technologies dans les services bancaires et sur les crédits habitation.
- **Cetelem** propose en France différents supports pour aider ses clients à gérer leur budget : une bibliothèque de courriers types (ex. : résiliation de contrats) sur cetelem.fr ; des informations détaillées sur le découvert bancaire et des rubriques « bons plans » sur jureremesfinsdemois.com ; ainsi qu'un webmagazine touslesbudgets.com, qui traite des modes de vie et des tendances de consommation en y intégrant les notions de pouvoir d'achat et de budget à gérer. En 2015, le site moncreditresponsable.com a mis à disposition de ses clients des conseils à la gestion du changement de situation, des astuces et des informations sur les activités du Groupe et de la fondation Cetelem. Le « Tour de France Cetelem de la consommation » a également été poursuivi. Cette opération, qui a rythmé toute l'année, s'invite dans les bassins d'emploi de l'entreprise (Marseille, Lyon, Lille, Strasbourg, Nantes, Île-de-France, Bordeaux). Les parties prenantes locales (journalistes, clients, collaborateurs) ont été conviées à échanger autour du rôle de Cetelem dans l'accompagnement des clients et de la gestion au quotidien de leur budget. Au cours de la soirée dédiée aux clients, trois ateliers pédagogiques leur permettaient : de découvrir ou redécouvrir quel type de gestionnaires ils sont, de savoir comment utiliser les différentes solutions de financement et de partager les « trucs et astuces » pour optimiser les dépenses quotidiennes.
- En France, Hello factory (www.hellobank.fr/fr/hello-factory), **programme de co-création de la banque du futur** lancé fin 2014, s'est prolongé tout au long de l'année 2015. Dédié à l'innovation, il favorise les échanges entre Hello bank!, la banque digitale et ses clients. Chaque rencontre (200 participants par événement en moyenne), organisée autour d'un thème particulier (tablettes, applications, etc.), devient alors l'opportunité de tester, commenter, débattre et réfléchir ensemble à de nouvelles idées. Ces moments conviviaux, ancrés dans le monde réel, contribuent au développement d'une relation de proximité originale avec les clients, co-constructeurs des produits et services dont ils bénéficient par la suite, tout en permettant d'apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations. De même, d'autres réseaux bancaires n'hésitent pas à faire appel à leurs clients pour co-créer des produits. Ainsi en Belgique en 2015, 18 sessions de co-création ont été organisées avec 166 clients sur des produits comme le Nouveau Pack Pro, le service « BNP Paribas Priority », etc.

Le suivi de la satisfaction des clients

La mesure de la satisfaction des clients est jugée cruciale pour adapter les offres de produits et services à la demande et **servir toujours au mieux leurs intérêts**.

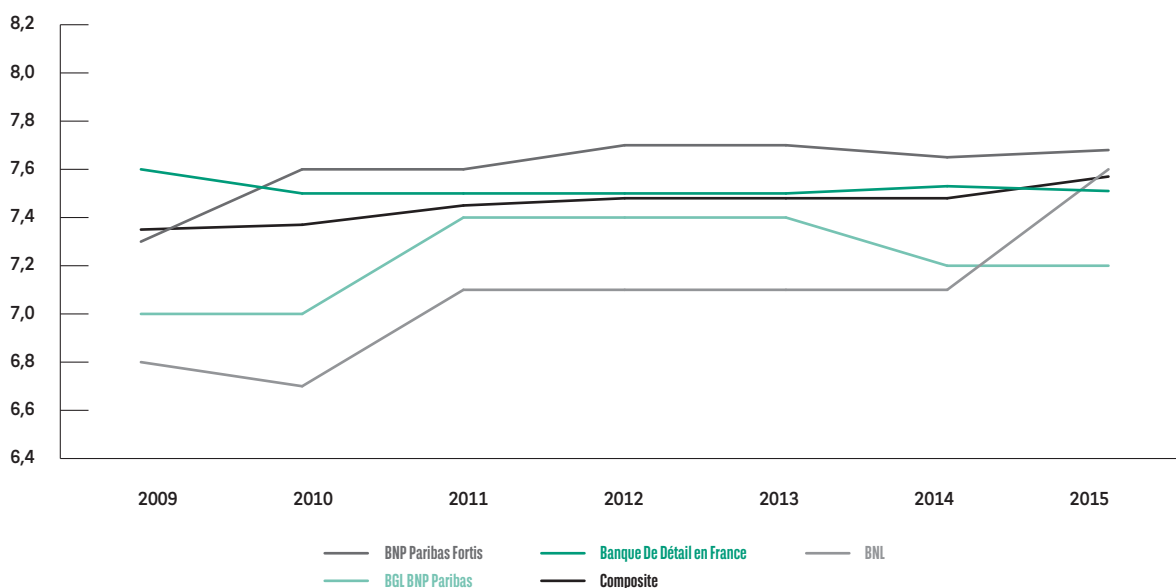
La plupart des métiers de BNP Paribas pilotent donc de manière systématique la satisfaction des clients, en apportant tout le soin nécessaire au traitement des réclamations et en renforçant l'identification des insatisfactions sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, c'est pour réfléchir sur le thème « Transformer l'insatisfaction clients en un service d'excellence » que le réseau Qualité du Groupe s'est réuni en mai 2015. Être à l'écoute des insatisfactions des clients afin d'y apporter les réponses les plus rapides et les plus adaptées est en effet une priorité, affirmée dans la lettre de Politique Qualité Groupe. Le management de l'insatisfaction est considéré dans le Groupe non seulement comme un **levier d'amélioration** de la relation client mais aussi comme un **élément clé de confiance et de fidélisation**.

La satisfaction des clients des quatre marchés domestiques est un des indicateurs de pilotage RSE du Groupe de la période 2013 à 2015. L'objectif était de maintenir le score de satisfaction client sur cette période, objectif atteint en ce qui concerne le score général (cf. « Composite » dans le tableau ci-dessous).

Plus précisément, la satisfaction client est restée à peu près stable dans trois des quatre marchés domestiques en 2013 et 2014. En ce qui concerne le Luxembourg, la sollicitation des clients, en vue de leur mise en conformité avec les nouvelles réglementations en 2014 (notamment échange automatique d'informations), a pesé sur le niveau de satisfaction. En 2015, BNL observe une augmentation notable de son score, proportionnée à l'amélioration progressive de la qualité de service des différents canaux (agence, banque en ligne et banque téléphonique) enregistrée au cours de l'année 2014 par leur outil de suivi de la satisfaction.

► SCORES DE SATISFACTION GLOBALE DES CLIENTS PARTICULIERS*(*) (SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10)



(*) Clients ayant déclaré la Banque comme banque principale dans le cadre d'enquêtes de satisfaction réalisées par des instituts d'études externes indépendants.

De plus en plus de banques de réseau dans le Groupe mesurent également leur taux de satisfaction client, notamment :

- la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) au Maroc :
 - 2013 = 8/10 ;
 - 2014 = 7,6/10 ;
 - 2015 = 7,5/10.
- l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) en Tunisie :
 - 2013 = 7,5/10 ;
 - 2014 = 6,8/10 ;
 - 2015 = 9/10.
- Pour la première année, la **BICICI** en Côte d'Ivoire, la **BICIAB** au Burkina Faso et la **BICIGUI** en Guinée ont mesuré la satisfaction de leurs clients : 6,7/10 pour les deux premières et 7,5/10 pour la BICIGUI en 2015.

■ **Pologne** : pas d'enquête en 2015, compte tenu de la fusion entre BNP Paribas et BGZ ; l'enquête est planifiée en 2016. Avant la fusion, les scores étaient de 8,4/10 en 2010, 8,4 en 2013, et 8,6 (en 2014).

Parallèlement, la plupart des métiers du Groupe proposent un ou plusieurs services (internet, téléphone, e-mail...) permettant au client de faire un feedback ou une réclamation 7 j/7, 24 h/24. Ces feedbacks sont pris en compte dans le développement de nouveaux produits ou l'amélioration des processus de l'entreprise.

De plus, de nombreuses entités du Groupe, telles que BNP Paribas Personal Finance, les réseaux de Banque De Détail en France et en Belgique, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal, en Pologne, en Turquie ou encore le pôle Assurance (BNP Paribas Cardif) proposent les services de **médiateurs indépendants** auxquels les clients peuvent faire appel.

BNP Paribas met en œuvre des **solutions innovantes** pour faire de son **traitement des réclamations clients** un avantage concurrentiel :

- Chez **Arval**, l'accent a été mis sur la responsabilisation, l'« empowerment » des collaborateurs : toute personne recevant une réclamation en devient le « propriétaire ». Des règles de délégation de pouvoir ont été mises en place dans 19 pays, permettant une prise de décision plus rapide (la validation d'un supérieur n'étant plus nécessaire), une efficacité opérationnelle accrue et finalement davantage de satisfaction clients.
- En **Belgique**, des « cycles d'amélioration continue » sont menés dans le cadre du programme « Proud on Quality ». Une nouvelle méthodologie formalisée permet d'apporter rapidement des solutions à des problèmes récurrents dans la relation client. Les problèmes à traiter sont identifiés lors d'une sélection périodique. Une équipe réunissant les principales parties prenantes est constituée (conseillers, clients, managers, etc.). Elle élabore un plan d'amélioration, validé par le management sous 3 mois maximum. Le plan est mis en place dans les 3 mois suivants. Ses résultats sont mesurés et son taux de succès calculé trois mois maximum plus tard. Quatre cycles ont été initiés depuis fin 2014 pour traiter entre autres de l'envoi de courriers aux clients défunts ou à une mauvaise adresse.
- **BNP Paribas est la première banque française à avoir obtenu en 2015 la certification ISO 9001** pour son dispositif national de traitement des réclamations des clients particuliers du réseau de la banque de détail. Cette certification vise l'amélioration de la satisfaction client et engage tous les acteurs de son réseau dans une démarche globale d'amélioration continue de son organisation et de ses processus. Fondée sur l'écoute client et le recueil de ses attentes, elle contribue à positionner pleinement la réclamation comme un véritable moment d'attention et de considération du client.

Enfin, une directrice de l'Expérience Client, rattachée à la direction de la Relation Client et du Marketing, a été nommée en 2015.

L'ÉTHIQUE AU CŒUR DE LA RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Les achats du Groupe représentent 10 milliards d'euros de dépenses dans le monde. BNP Paribas se doit donc de développer avec ses fournisseurs des relations équilibrées, en cohérence avec ses engagements. Le Groupe a défini trois principes clés qui guident ses achats : l'équité et la transparence dans la sélection des fournisseurs, la recherche du meilleur rapport coût/qualité/risques et la recherche de solutions innovantes.

Signataire en France de la Charte des Relations Fournisseurs Responsables conçue par la Médiation Inter-entreprises émanant du ministère de l'Économie et des Finances, le Groupe a adopté des procédures et des outils afin de respecter : la réglementation et les normes, la traçabilité dans les processus de sélection des fournisseurs et la confidentialité des informations. La filière Achats veille à maîtriser les risques de dépendance réciproque avec les fournisseurs, et à offrir, via un médiateur interne indépendant de la fonction Achats, une voie de recours en cas de difficulté (voir *Une démarche de dialogue avec les parties prenantes*, Notre stratégie de RSE).

La connaissance des règles de déontologie fait l'objet d'une déclaration de prise de connaissance par les acheteurs dans plusieurs entités (Achats Groupe, BNP Paribas Fortis, BGL Luxembourg, et périmètre CIB depuis 2015). Les collaborateurs de la filière Achats sont tenus de suivre une formation en ligne sur la lutte contre la corruption.

Le Groupe déploie des **initiatives pour soutenir les PME**. En France par exemple, dans le cadre du partenariat noué avec Pacte PME, les Achats Groupe ont développé un plan d'actions pour soutenir l'activité des fournisseurs PME et ETI performantes ou innovantes. Ce plan relayé par plusieurs équipes Achats locales, comme Cardiff en France, est soutenu par la Banque De Détail en France, dans le cadre des différentes actions de développement déployées par ce métier auprès des PME. Il inclut les améliorations pour réduire les délais de paiement (par exemple, déploiement de la facturation centralisée et développement de la facturation électronique).

Ces initiatives ont été récompensées par l'Association Pacte PME dont le Groupe est adhérent depuis mi-2012, comme près de 60 grands comptes à ce jour. Le plan d'actions du Groupe et les résultats du baromètre Pacte PME ont fait l'objet d'une restitution par les Achats Groupe à un panel de PME ou ETI participantes fin 2015.

En avril 2015, l'équipe Achats Groupe a mis en place une **structure dédiée aux Achats Responsables**. Réunissant des compétences variées, elle couvre toutes les problématiques de la RSE au service de la filière Achats en France et dans le Monde. Un réseau de 40 correspondants Achats Responsables a été mis en place au sein de la filière afin de déployer la démarche Achats Responsables.

Cette équipe Achats Responsables a lancé en 2015 des « **Trophées des Bonnes Pratiques** » au sein de la filière Achats et a ainsi récompensé plusieurs actions locales : journée de dialogue avec les fournisseurs en Turquie (voir *Une démarche de dialogue avec les parties prenantes*, Notre stratégie de RSE), appel d'offres SSII intégrant un lot orienté vers les entreprises du secteur protégé et adapté et un lot orienté vers les PME/ETI, etc.

ENGAGEMENT 3 : UNE GESTION RIGOUREUSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Finançant et investissant dans des industries présentant de multiples enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), opérant dans des pays dont les environnements légaux et de gouvernance n'ont pas tous la même maturité, BNP Paribas est confronté à des enjeux éthiques très variés qui requièrent une vigilance accrue dans les décisions de financement et d'investissement. Une gestion appropriée des risques ESG est primordiale car elle contribue à la maîtrise du risque financier que représentent les financements et investissements du Groupe. Son

dispositif de gestion des risques ESG s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques.

Il s'articule autour de :

- l'élaboration de politiques de financement et d'investissement encadrant les activités du Groupe dans les secteurs présentant de forts enjeux ESG ;

- le respect des Principes de l'Équateur pour les grands projets industriels et d'infrastructures ;
 - la mise en place d'un dispositif spécifique d'évaluation des risques ESG de ses produits et services ;
 - l'utilisation d'outils de gestion et de suivi de ces risques.
- Ce dispositif, déployé depuis 2010, a été renforcé en 2015.

DES POLITIQUES DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT ENCADRANT LES ACTIVITÉS DU GROUPE DANS LES SECTEURS À FORTS ENJEUX ESG

BNP Paribas renforce son dispositif de gestion du risque carbone

Afin d'infléchir la courbe des émissions de CO₂ avant 2020 pour juguler le réchauffement climatique et le mener sous la barre des 2 degrés Celsius, **BNP Paribas a pris la décision de ne plus financer l'extraction de charbon**, que ce soit via les projets miniers ou via les sociétés minières spécialisées dans le charbon qui n'ont pas de stratégie de diversification. Les politiques de financement et d'investissement dans les secteurs de la production d'électricité à partir du charbon et de l'extraction minière ont été mises à jour en décembre 2015.

Le Groupe fait également le choix d'accompagner la transition progressive des pays en voie de développement vers une économie moins carbonée. Il mettra donc en place une stratégie diversifiée en matière de financement des centrales à charbon : **il ne financera plus de centrales électriques à base de charbon dans les pays dits à « hauts revenus »** et étudiera la possibilité des projets dans les autres pays. Le financement sera notamment conditionné au respect des exigences suivantes :

- le pays hôte devra avoir pris l'engagement de limiter ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la COP21 ;
- le projet devra avoir fait l'objet d'une consultation des populations locales potentiellement impactées ; leur dédommagement devra être revu si nécessaire et elles devront avoir accès à un mécanisme de recours ;
- la centrale devra être conçue pour réduire au maximum ses émissions de gaz à effet de serre.

De plus, seules seront financées les entreprises productrices d'électricité qui ont une stratégie de réduction de la part du charbon dans leur production au moins aussi ambitieuse que celle de leur pays.

BNP Paribas va également intégrer la composante climatique dans la méthodologie de notation des projets et des entreprises qu'il finance : l'utilisation d'un prix interne au carbone va être progressivement systématisée, afin de prendre en compte les mutations engendrées par la transition énergétique et les risques associés dans ses décisions de financement.

La production d'électricité à partir du charbon, un secteur particulièrement sensible

Depuis l'entrée en vigueur de sa politique Production d'électricité à partir du charbon en septembre 2011, le Groupe a refusé de participer au financement de trente centrales électriques dans le monde, représentant une émission annuelle de plus de 183 millions de tonnes équivalent CO₂, principalement en application des critères d'efficacité énergétique de la politique. Cela représente 41 % des émissions annuelles de la France

(données 2013) et 340 fois les émissions annuelles du Groupe (données 2015).

Le déploiement d'une nouvelle politique sur le secteur de l'agriculture

L'agriculture est un des secteurs les plus importants au monde en terme d'emploi et de PIB, ainsi qu'un moyen de subsistance pour des millions d'individus, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Sans une gestion appropriée, le développement de l'agriculture peut avoir de nombreuses conséquences néfastes sur les communautés locales, les écosystèmes et le changement climatique. Répondre à ces enjeux est toutefois possible en adoptant une stratégie de croissance durable qui repose principalement sur les pratiques agricoles.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance du secteur agricole, BNP Paribas a élaboré une politique encadrant ses activités de financement et d'investissement. **Publiée le 31 juillet 2015**, cette politique sectorielle rappelle ses engagements notamment ceux en matière de « non-déforestation » ou de respect des droits des communautés locales potentiellement impactées par les nouveaux développements agricoles. Est ainsi renforcée et complétée la couverture des enjeux précédemment abordés par les politiques dédiées aux secteurs de la production d'huile de palme et de pâte à papier.

BNP Paribas prend en compte les enjeux clés liés au secteur agricole tels que :

- les écosystèmes et la biodiversité ;
- l'utilisation et la pollution de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de produits agrochimiques ;
- les conditions de travail et les Droits de l'Homme ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- le régime foncier et les droits des communautés locales ;
- la sécurité alimentaire ;
- la sécurité sanitaire et la traçabilité alimentaire.

Une nouvelle position sur les produits financiers ayant comme sous-jacents des prix de matières premières agricoles

Au service du développement économique, BNP Paribas investit en priorité dans des projets et des entreprises ayant une utilité économique et sociale.

Certains produits d'investissement soulèvent des interrogations quant à leur influence sur le cours des matières premières agricoles et donc à leurs impacts sur les populations les plus fragiles.

Soucieux de contribuer à une relation durable entre les marchés physiques et financiers des matières premières agricoles, le Groupe a donc adopté les mesures lui permettant de s'assurer que ses instruments financiers ne contribuent pas à déstabiliser le marché des matières premières agricoles. Il s'est engagé à ne pas proposer à ses clients investisseurs individuels et institutionnels de fonds internes à BNP Paribas contenant une exposition à des matières premières agricoles.

Des mesures pour lutter contre la déforestation

Avec la signature du 'Soft Commodities Compact' en 2014, BNP Paribas s'est engagé à travailler activement avec les entreprises du « Consumer Goods Forum » sur l'ensemble de leur chaîne de valeur afin de les aider à atteindre un niveau zéro de déforestation nette à l'horizon 2020.

La défense, un secteur particulièrement sensible

Le Groupe dispose d'une politique de financement et d'investissement responsable dédiée à ce secteur. Publiée en 2010, elle écarte strictement certains types d'armes (armes controversées) et certaines zones géographiques (zones de conflit armé ou de violation des droits des enfants). Cette politique a été mise à jour en 2012, notamment pour mieux tenir compte des enjeux liés aux armes légères.

En 2015, le Groupe a continué d'engager le dialogue avec plusieurs sociétés clientes dont l'implication potentielle dans des armes controversées avait été signalée par les prestataires de recherche spécialisés reconnus internationalement. Depuis plusieurs années, sur la base d'éléments tangibles, un conglomérat industriel singapourien avait été placé sous exclusion par BNP Paribas, en raison de la production d'armes à sous-munitions et de mines anti-personnel. En novembre 2015, faisant suite aux demandes de nombreux investisseurs et de banques, dont BNP Paribas, la société leur a annoncé ainsi qu'aux autres parties prenantes, l'arrêt de toute implication dans les armes controversées. Cette décision constitue une victoire importante pour les conventions internationales interdisant ces armes controversées ainsi que pour les banques et investisseurs qui ont adopté des politiques s'inspirant de ces conventions.

LE RESPECT DES PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR DANS LES FINANCEMENTS DE PROJETS

Les grands projets industriels et d'infrastructures peuvent avoir des impacts négatifs sur les populations et l'environnement. En tant que financier et conseiller, BNP Paribas travaille en partenariat avec ses clients afin d'identifier, d'évaluer et de gérer leurs risques et leurs impacts environnementaux ou sociaux. Il est guidé dans cette démarche par les Principes de l'Équateur (« PE ») dont il est signataire : une série de principes conçus pour assurer que les projets financés ou conseillés soient développés de manière responsable. D'après ces principes, les impacts négatifs sur les communautés, les écosystèmes ou le climat doivent être évités ou minimisés, atténués et/ou compensés. Cette initiative volontaire regroupe 82 institutions financières à travers le monde.

Les projets classés A présentent des risques significatifs, où la mise en place de mesures d'atténuation et d'actions correctives est nécessaire ; ceux classés B présentent des risques plus limités ; ceux classés C présentent des risques minimes voire nuls.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de transactions concernées dans l'année	30	13	21	26	17
Nombre de transactions classées A dans l'année	5	2	3	6	1
Nombre de transactions classées B dans l'année	20	10	13	18	15
Nombre de transactions classées C dans l'année	5	1	5	2	1

(*) Corporate Social Responsibility

Cette année, 3 transactions ont consisté au financement de projets dédiés aux énergies renouvelables, l'installation de parcs éoliens représentant une capacité électrique de plus de 500 MW.

En 2015, en plus de ses attributions de membre du Comité de pilotage des PE, BNP Paribas a poursuivi le co-pilotage du groupe de travail « Assurance » réunissant 18 banques et 3 grandes sociétés de conseil. Son objectif est de réaliser un guide visant à s'assurer que les PE sont appliqués correctement par les institutions signataires.

Un module de formation en ligne a également été développé et mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas concernés par l'application des Principes de l'Équateur.

UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES ESG DES PRODUITS ET SERVICES

L'intégration de critères ESG dans les politiques de crédit et de notation

En plus des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) portant sur leurs activités propres, l'analyse crédit des entreprises clientes inclut également la gestion des risques ESG liés à leurs principaux fournisseurs et sous-traitants.

Initié en 2012, le travail d'intégration de critères ESG dans les politiques spécifiques de notation et de crédit a été poursuivi : **fin 2015, 11 politiques intégraient des critères ESG** et 4 étaient en cours de validation.

L'évaluation des risques ESG des grandes entreprises clientes

Les risques ESG des clients grandes entreprises appartenant à des secteurs non couverts par les politiques sectorielles sont également analysés à travers un outil dédié, le « CSR(*) Screening » du pôle Corporate and Institutional Banking. **Chaque responsable de clientèle peut ainsi évaluer les risques extra-financiers les plus pertinents de ses clients.** Des questionnaires détaillés ont été conçus pour dix secteurs : biens de consommation, biens d'équipement, énergie et électricité, pétrole, gaz et produits chimiques, TIC, santé, transport, automobile, construction & matériaux de construction, métallurgie. Au total, une vingtaine de risques sont évalués pour rendre compte des enjeux liés à la pollution et à la protection des ressources naturelles, à la sécurité et aux conditions de travail des employés, à l'impact sur les communautés, à l'éthique et à la corruption.

L'objectif de cette analyse est de dialoguer avec les clients les plus sensibles sur leurs enjeux RSE et, si nécessaire, élaborer avec eux des mesures pour une meilleure maîtrise de ces risques.

L'intégration de critères ESG dans les produits d'épargne

Avec un double objectif de gestion des risques et d'investissement responsable, BNP Paribas Investment Partners, le métier Gestion d'actifs du Groupe, applique des critères ESG à l'ensemble de ses gestions collectives. L'analyse de ces critères, complémentaire à l'analyse financière, est réalisée selon un cadre formalisé fondé sur le respect des 10 principes du Pacte Mondial en matière de droits humains, de droit du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. En application des politiques sectorielles de BNP Paribas Investment Partners, ces principes sont complétés par des règles encadrant les investissements dans des secteurs ou des produits sensibles. Cette démarche conduit à engager un dialogue avec les sociétés identifiées comme ne respectant pas ces engagements. En cas de manque de transparence ou de coopération, BNP Paribas Investment Partners peut ne pas approuver les états financiers, voire exclure les sociétés de ses investissements.

La stratégie de BNP Paribas Investment Partners vise à **aligner ses investissements avec l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique à moins de 2 °C**. Ceci passe d'abord par la mesure et l'évaluation du risque carbone des portefeuilles gérés et ensuite par la réduction de ce risque. À ce titre, BNP Paribas Investment Partners :

- s'est engagé à publier l'empreinte carbone de ses fonds investis en actions (signature du PRI Montréal Carbon Pledge en mai 2015). Cet engagement a déjà été suivi par la publication de l'empreinte carbone de 26 fonds actions de la gamme internationale Parvest ;
- a défini une politique d'investissement « sans charbon », appliquée à ses fonds ouverts ISR (14 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2015) et a rejoint, avec plus de 19 milliards d'euros d'encours décarbonés, la Portfolio Decarbonization Coalition, initiative portée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), qui encourage les acteurs financiers à diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs investissements ;
- propose à ses clients des solutions d'investissement bas carbone. À titre d'exemple, BNP Paribas Investment Partners a défini une méthodologie spécifique avec le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) afin de réduire l'empreinte carbone et l'exposition aux « stranded assets » (actifs qui font face à des dépréciations imprévues ou anticipées), ainsi que d'exclure les valeurs les plus polluantes du portefeuille indiciel Actions nord-américaines. Cette méthodologie a permis de diminuer l'empreinte carbone du portefeuille de plus de 50 %.

En 2015, pour garantir la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises dans lesquelles il investit, BNP Paribas Investment Partners a **systématiquement exercé ses droits de vote** en tant qu'actionnaire, votant dans plus de 1 200 Assemblées Générales ; sur près de 16 200 résolutions votées, environ 19 % des résolutions ont fait l'objet de votes d'abstention ou d'opposition. Dans le cadre de sa stratégie sur le changement climatique, la politique de vote a été adaptée et BNP Paribas Investment Partners se réserve le droit de s'abstenir sur l'approbation des comptes si la société ne communique pas de manière suffisante ses émissions de CO₂. BNP Paribas Investment Partners soutiendra également toute résolution (proposée par la société ou un actionnaire) en ligne avec sa politique sur le changement climatique.

En 2015, l'expertise de BNP Paribas Investment Partners en termes d'investissement responsable et de déploiement de l'intégration ESG dans ses gestions a été reconnue par le classement des PRI (Principes de l'Investissement Responsable). Dans leur rapport d'évaluation annuel, BNP Paribas Investment Partners s'est vu attribuer le score « A+ », une catégorie nouvellement créée qui vient se rajouter aux cinq catégories précédemment utilisées (A, B, C, D, E), ce qui confère à BNP Paribas Investment Partners la meilleure note.

BNP Paribas Cardif, le métier d'assurance du Groupe, a poursuivi sa démarche amorcée en 2008 d'intégration des critères ESG dans la sélection des investissements de son principal fonds en euros, Cardif Assurance Vie (104 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

Des critères ESG sont systématiquement pris en compte dans les choix d'investissement ou de désinvestissement de BNP Paribas Cardif, et font partie intégrante du processus de gestion. La performance ESG du portefeuille est pilotée trimestriellement et fait l'objet d'un Comité de gestion d'actifs une fois par an. En 2015 plus de la moitié des actifs du Fonds Général ont fait l'objet d'un filtre ESG contre 49% au 31/12/2014, selon son indicateur de suivi.

BNP Paribas Investment Partners et BNP Paribas Real Estate Investment Management sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

L'intégration de critères ESG dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement

BNP Paribas porte une attention particulière aux enjeux extra-financiers des fournisseurs dans l'analyse des offres, conformément à la Charte des engagements RSE des Fournisseurs de BNP Paribas et attend de tout fournisseur qu'il s'engage à respecter cette charte. En 2015, le nombre d'évaluations ESG des fournisseurs réalisées par le Groupe, lors des appels d'offre, s'élève à 1 470.

De plus, dans certaines entités, des clauses environnementales et sociales sont intégrées dans les contrats signés par les équipes achats. Sur le périmètre d'International Retail Banking, la signature de la Charte d'engagements RSE est requise lors de l'entrée en relation.

En 2015, la filière Achats a poursuivi ses travaux visant à améliorer le suivi du risque fournisseurs, dans le cadre du **projet KYS (Know Your Supplier)**, lancé fin 2014. Son objectif est de s'assurer que BNP Paribas contractualise avec des fournisseurs respectant :

- les réglementations locales et internationales, en particulier dans le domaine de la sécurité financière ;
- des principes et valeurs fondamentaux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Dans le domaine des achats responsables, la démarche doit permettre une meilleure évaluation des fournisseurs, en particulier sur les aspects droits humains. Parmi les pistes identifiées : généralisation de la signature d'engagements par les fournisseurs (charte), formation des collaborateurs des achats sur les Droits de l'Homme à partir de 2016 et intégration de questions RSE spécifiques dans les consultations pour les catégories d'achats sensibles.

DES OUTILS DE GESTION ET DE SUIVI DES RISQUES ESG

Les listes de surveillance et d'exclusion RSE

L'application des politiques de financement et d'investissement sur les secteurs à forts enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de la liste d'exclusion de certains biens permet l'identification d'entreprises qui ne respectent pas les exigences du Groupe en matière de protection de l'environnement ou dont les activités ont des impacts sociaux négatifs. Ces listes sont complétées par un suivi des principales controverses impliquant des entreprises dans des graves violations du respect de l'environnement ou des Droits de l'Homme.

Les entreprises avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas engager une relation commerciale sont ajoutées à la liste d'exclusion ; celles avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas réaliser certaines opérations sont ajoutées à la liste de surveillance. **Fin 2015, ces listes comprenaient 242 sociétés** : 171 exclues et 71 sous surveillance.

Alors que toute relation avec les sociétés sous liste d'exclusion est bannie, les entreprises placées sous liste de surveillance font l'objet de mesures d'engagement de la part du Groupe afin qu'elles modifient durablement leurs pratiques et réduisent leurs risques ESG.

Les transactions traitées par la filière RSE

En 2015, la filière RSE du Groupe a revu **658 transactions** (financements, entrées en relation, accompagnements d'exportations, etc.) contre 481 transactions l'année précédente.

Les collaborateurs formés aux politiques de financement et d'investissement

Les politiques sectorielles concernent tous les collaborateurs du Groupe. Depuis leur publication, en décembre 2012, 20 373 collaborateurs ont été formés en ligne à au moins l'une d'entre elles. **L'objectif** – avoir formé en 2015 12 500 collaborateurs concernés par l'application de ces politiques – **est donc largement dépassé** (voir *Le tableau de bord de pilotage de la politique RSE*).

La part des crédits octroyés aux entreprises clientes encadrée par un dispositif spécifique de gestion des risques ESG

Afin de suivre dans le temps le déploiement progressif de dispositifs de gestion des risques ESG spécifiques aux différents secteurs, le Groupe suit annuellement la part des crédits octroyés aux entreprises encadrée par un dispositif spécifique de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. En 2015, année de référence pour cet indicateur clé de performance de la RSE du Groupe, la part s'est établie à 25 %.

Le plan de contrôle opérationnel

Afin de vérifier l'application stricte dans toutes les entités des outils de gestion des risques ESG, le Groupe déploie **depuis 2015 un plan de contrôle opérationnel RSE**. Après la définition des contrôles à mener par les différents métiers et entités du Groupe, les filières RSE et de contrôle opérationnel permanent ont lancé les premiers groupes de travail pour définir l'organisation et la mise en œuvre des contrôles au sein de l'ensemble des entités du Groupe. Les premiers contrôles périodiques doivent avoir lieu en 2016. Ils vérifieront les moyens mis en place à chaque niveau et instaureront une dynamique d'amélioration continue, nécessaire à la bonne gestion des risques ESG.

7.3 Responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs

Notre responsabilité sociale repose sur 3 principes : la promotion de la diversité et de l'inclusion, assurer une « good place to work » et une gestion responsable de l'emploi et être une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières. La combinaison de ces 3 objectifs ambitieux et volontaristes a pour objet de favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs :

- engagement 4 : promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- engagement 5 : « good place to work » et gestion responsable de l'emploi ;

- engagement 6 : une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières.

« LEADERSHIP FOR CHANGE »

L'année a été marquée par la refonte des valeurs du Groupe qui a été suivie par une réflexion collective sur la vision et la mission que le Groupe souhaitait se donner. L'essentiel de ces travaux a été réalisé dans le cadre de l'initiative « Leadership for Change » (Lfc) qui a été lancée pour accompagner le Groupe dans son processus de transformation.

L'un des objectifs de cette initiative était d'amener les 500 membres composant les Comités Exécutifs transverses⁽¹⁾ du Groupe à travailler ensemble sur « Nos Convictions partagées : notre vision, notre mission et nos valeurs ». Ils poursuivent leurs travaux en sous-groupes sur sept thèmes de transformation identifiés au cours du processus LfC tels que le cross selling, l'innovation ou la stratégie d'identification et de promotion des talents.

L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS GRÂCE AU GLOBAL PEOPLE SURVEY (GPS)

Le taux de participation à l'enquête d'engagement du Groupe se maintient à un niveau élevé (71 %, + 19 points depuis 2010). 126 889 collaborateurs dans 73 pays ont exprimé leur opinion, en 22 langues, avec 95 000 commentaires recueillis sur 2 questions ouvertes, notamment sur le changement qui est désormais bien perçu.

La perception des collaborateurs sur les thèmes du GPS s'améliore en général, plus particulièrement sur l'engagement qui reste fort avec la fierté d'appartenance à 83 % (+ 2 points depuis 2014), l'adhésion aux objectifs de l'entreprise à 69 % (+ 2 points) se renforce, de même que leur confiance dans l'avenir du Groupe à 40 % (+ 5 points) qui répond à l'item « la situation va s'améliorer ». Le sentiment que le management

transmet désormais des orientations plus claires s'accroît à 70 % (+ 3 points) et les décisions du management sont perçues davantage en cohérence avec les valeurs du Groupe à 69 % (+ 3 points).

Les scores liés aux quatre principes de management évoluent positivement : 73 % (+ 2 points, au-delà de l'objectif fixé en 2012) des collaborateurs ont une perception positive de leur mise en œuvre, dont 68 % (+ 2 points) sur « Focus client » qui reste au cœur des priorités du Groupe.

La dynamique « Simple Working » se poursuit avec succès grâce à une « délégation suffisante pour bien faire son travail » à 78 % (+ 3 points) et une « prise de décision au bon niveau » à 67 % (+ 1 point). L'innovation apparaît davantage encouragée pour soutenir la transformation à 67 %, (+ 4 points) et le déploiement des solutions digitales perçu comme un moyen de renforcer la performance (61 %, + 3 points), mais il reste des marges de progrès dans ce domaine à évolution rapide.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées, notamment sur les trois enjeux avec des objectifs précis, les Ressources Humaines Groupe pilotent un reporting social auquel les entités de 67 pays ont répondu en 2015, ce qui représente 95 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2015 (contre 44 pays sur 87 % de l'effectif en 2014). Certains indicateurs sont en hausse, en conséquence de cette augmentation de périmètre.

ENGAGEMENT 4 : PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Mettre l'ouverture au cœur de nos valeurs guide l'orientation de nos politiques et de nos actions en faveur de la diversité et de l'inclusion. En garantissant le respect des différences, notre ambition est d'assurer la convivialité entre équipes et collaborateurs mais également de favoriser le développement individuel et l'innovation en valorisant l'expression de ces différences.

Nouvel objectif pour l'engagement 4 : Taux de femmes parmi les membres des comités exécutifs transverses (multimétiers et/ou multipays sur 500 Top executives environ) en 2018 : 23 % (baseline 2015 : 21 %).

UN DISPOSITIF ASSURANT UN ENGAGEMENT GLOBAL

La gouvernance diversité : l'implication de tous à tous les niveaux

Le Comité Diversité Groupe est désormais constitué de 35 membres binômes de représentants métiers et des Ressources Humaines. Il est décliné au niveau des métiers, pays ou régions (APAC, BDDF, BNL, BNP Paribas Fortis, CIB, UK, IRB...). Il se réunit 2 fois par an alternativement en France et dans un autre pays européen (Italie en 2015).

L'animation de cette gouvernance a été renforcée et digitalisée par la création d'une communauté sur le réseau social interne et le lancement du compte twitter BNPP_diversity.

Un engagement fort et visible du Comité Exécutif

L'année a été marquée par un engagement très visible du Directeur Général qui, en mai, a lancé la campagne **HeForShe**⁽²⁾ dans le Groupe. En septembre, à New Delhi, BNP Paribas a renouvelé son engagement en faveur de l'égalité professionnelle, en sponsorisant l'événement « **Equality means business : WEP**⁽³⁾ **in practice** », organisé par le Pacte Mondial des Nations Unies. En octobre, le Directeur Général a signé la **charte d'engagement LGBT**⁽⁴⁾ de l'Autre Cercle⁽⁴⁾, BNP Paribas devenant ainsi la 1^{re} banque en France à marquer son engagement d'assurer un environnement de travail non discriminant et non hostile pour l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur orientation sexuelle.

Les membres du Comité Exécutif se sont également engagés personnellement dans des programmes d'envergure. Ainsi Marie-Claire Capobianco fait partie des 50 premiers dirigeants ayant intégré le mouvement « **Patrons, champions du changement** » lancé en octobre par le Medef, mettant en avant l'engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes. Alain Papiasse était au **11^e Women's Forum** dont BNP Paribas était partenaire. Clientes et collaboratrices se sont retrouvées pour échanger autour de la thématique « **Energizing the world** ».

BNP Paribas a intégré le « **réseau des entreprises pour l'égalité** » lancé par la secrétaire d'État chargée des Droits des femmes.

(1) Métiers/fonctions multipays ou pays/région multimétiers/fonctions.

(2) Mouvement de solidarité internationale lancé par les Nations Unies, dédié à l'égalité des sexes et appelant les hommes à s'engager.

(3) « Women's Empowerment Principles » sont les 7 principes en faveur de l'égalité des femmes en entreprises rédigés par ONU Femmes et le Pacte Mondial des Nations Unies.

(4) L'Autre Cercle est une association dont l'objet principal est de lutter contre les discriminations dans le monde du travail à l'encontre des LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transsexuels et Transgenres).

Des collaborateurs impliqués dans des réseaux dynamiques favorisent les échanges et l'innovation

Les réseaux de collaborateurs constituent un relais informel d'information des politiques diversité, une source d'innovation et des lieux d'échanges transversaux (multientités, multipays...) en lien avec l'environnement professionnel. Les échanges réguliers entre réseaux, facilités par le soutien de cadres dirigeants, renforcent le dynamisme de la gouvernance, des politiques et des actions relatives à la diversité et l'inclusion. La contribution des réseaux est régulièrement encouragée, par exemple chez **CIB à New York** par un déjeuner annuel avec le Responsable Pays.

On compte des réseaux centrés sur l'égalité professionnelle (19 réseaux **MixCity** dont les derniers lancés en Suisse, en Espagne, en Allemagne, au Canada et au Japon ; **Happy Men**), des réseaux ouverts à tous sur les thématiques du multiculturalisme et des minorités (**Afrinity**, **All Abroad** en France, **Friends of Africa** en Belgique, **Respect** au Royaume-Uni, **Amérindiens** au Canada et **Hispanic, Asian et African Heritage** aux États-Unis), de l'orientation sexuelle (**Pride** en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis), de l'inter-générationnel (Belgique, **Bank of the West** aux États-Unis), de la parentalité (**Parentality** au Royaume-Uni), du handicap (**Ability** au Royaume-Uni), des vétérans ou de l'inter-religieux (États-Unis).

DES ACTIONS, DES RÉSULTATS VISIBLES ET UN ÉLARGISSEMENT DES THÉMATIQUES

Égalité professionnelle : des objectifs volontaristes et des résultats visibles

Le Groupe a une nouvelle fois pu constater l'impact positif des actions mises en œuvre pour augmenter la mixité dans les populations clés. La part des femmes dans le **senior management**⁽¹⁾ a atteint 26 % (35 % de femmes nommées dans la dernière promotion) et l'objectif est porté à 30 % pour 2020. Les femmes représentent désormais 20 % du **G100** contre 16 % en 2014 (avec un pourcentage moyen de 32 % de femmes dans les nominations depuis 2011). BNP Paribas peut se féliciter d'avoir un **Conseil d'administration** paritaire (en incluant deux administratrices salariées, à 41,7 % selon les règles de la loi Copé-Zimmermann).

Dans la continuité de l'initiative Leadership for Change, un **objectif d'au moins 25 % de femmes parmi les membres des Comités exécutifs transverses multimétiers et/ou multipays (sur 500 Top executives environ) du Groupe d'ici à 2020** a été fixé.

Il a aussi été décidé que les femmes devaient représenter 50 % des jeunes talents (emerging) dès 2016, 40 % des advanced et 30 % des top talents pour 2020. Ces objectifs sont en cohérence avec la mixité du recrutement au niveau du Groupe ainsi qu'avec le niveau de maturité en termes de politique de promotion des femmes.

Autres axes développés par les politiques de diversité et d'inclusion

Internationalisation et multiculturalisme, un objectif Groupe

161 nationalités sont représentées dans le Groupe, dont 56 nationalités au sein des SMP⁽¹⁾. 40 % ne sont pas français. Au niveau des Top 500 executives (LFC), 31 nationalités sont représentées et 35 % ne sont pas de nationalité française. **Au Royaume-Uni**, 50 % des SMP ont participé à des formations centrées sur les biais inconscients liés aux nationalités.

Des mesures en faveur des minorités

Dans certaines régions, une attention est portée aux minorités ethniques comme par exemple à la **BICIG (Gabon)**, qui a mis en place une politique de recrutement en faveur des minorités albinos et pygmée.

Une volonté de favoriser l'intergénérationnel

Afin de mieux comprendre les besoins spécifiques de chaque génération tout en facilitant le « travailler ensemble », **BNP Paribas SA en France** a participé à une étude de l'IMS (IMS-Entreprendre pour la Cité) sur la question des stéréotypes liés aux générations.

En Italie, **BNL** a lancé une large enquête pour recueillir les attentes des collaborateurs seniors et réalisé un programme intergénérationnel de mentoring en management et de reverse mentoring digital.

En France, dans le cadre des accords de génération et de l'engagement vis-à-vis des seniors, l'âge moyen de départ des salariés de plus de 55 ans a atteint 60,9 ans (60,7 ans en 2014).

Parentalité et équilibre des temps de vie

BNP Paribas poursuit les actions pour aider les collaborateurs à concilier vie professionnelle et vie personnelle car c'est une condition pour renforcer leur engagement sur le long terme.

Des entités du Groupe (Cardif, BNP Paribas Fortis) organisent des « **Family Days** » afin que les collaborateurs puissent partager avec leurs enfants leur environnement de travail. **Wealth Management** a aussi lancé un « **Digikids** » (création de robots, chasse aux flashcodes...).

En France, lors de la Semaine de la Parentalité impulsée par la Journée de l'OPE⁽²⁾, des conférences sur l'addiction aux jeux vidéo ou l'évolution du modèle familial ont été organisées. **CIB** a lancé en Europe, un site collaboratif « **The Parent's Way** » pour échanger conseils, astuces et expériences entre parents. En Italie, **BNL** a organisé une journée pour les futurs pères (« **Dads@Work** »). **TEB** a remporté le prix de la Diversité IRB grâce à une initiative ayant pour objectif d'inciter les femmes à équilibrer leur vie professionnelle et personnelle et **BNP Paribas Fortis** a organisé des déjeuners « **Back to Professional Life** » avec 80 jeunes mamans de retour de congé maternité.

(1) Les Senior Management Position (SMP) ou le senior management du Groupe est composé de collaborateurs occupant les 2 500 postes considérés par les Comités Exécutifs de l'ensemble des Domaines d'activités/Entités Opérationnelles/Fonctions Groupe comme les postes ayant l'impact le plus important sur les plans stratégique, commercial, fonctionnel et de l'expertise.

(2) Observatoire de la Parentalité en Entreprise.

UNE RECONNAISSANCE INTERNE ET EXTERNE RENOUVELÉE

Un baromètre interne positif pour la diversité

Les résultats du Global People Survey (GPS) sont très positifs sur tous les aspects de la diversité : 67 % (+ 1 point) des collaborateurs déclarent avoir une vision claire des actions menées par BNP Paribas pour promouvoir la diversité et 70 % que le management de BNP Paribas favorise la diversité sur le lieu de travail par le respect et la reconnaissance des différences entre les personnes (+ 6 points, au-delà de l'objectif fixé en 2012). Pour la première fois, certains pays étaient également interrogés sur le caractère inclusif de l'environnement de travail pour les collaborateurs LGBT (71 %).

De nombreuses distinctions externes démontrent le dynamisme des politiques et actions menées

En France, le label **Diversité** du Groupe a été confirmé par le ministère des Affaires sociales. Le périmètre labellisé a été étendu à Leasing Solutions, Arval et BNP Paribas Factor et porte désormais sur 84 % de l'effectif. **BNP Paribas Fortis** a obtenu le renouvellement du label Diversité de la Région de Bruxelles-Capitale pour 2015-2017.

Le responsable Diversité BNP Paribas au Royaume-Uni, Vinay Kapoor, a intégré le Top 50 mondial des « **Diversity Professional** », une distinction décernée par l'hebdomadaire *The Economist*. Pour la seconde année consécutive, **Bank of the West** figure parmi les « **Meilleurs Employeurs bancaires** » élus par *Hispanic Network Magazine*.

En octobre, BNP Paribas a obtenu la 2^e place du classement « **Workplace Pride** ». Le dynamisme du réseau Pride a également été récompensé par *The Economist* dans son classement mondial « **The Global Diversity List** ».

UNE SENSIBILISATION CONTINUE DE NOS COLLABORATEURS ET DE NOS CLIENTS

Former

En France et au Royaume-Uni, des formations sur les biais inconscients à destination des managers ont été déployées. L'ensemble du Comex de CIB à Londres a suivi 121 séances de coaching de leadership inclusif.

CIB a achevé la dernière session du programme **Women Leadership Initiative** qui a mobilisé des sponsors de très haut niveau. Le programme sera généralisé au Groupe à partir de 2016.

Sensibiliser

Sensibiliser les collaborateurs

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation sont menées. En Belgique, **BNP Paribas Fortis** a initié la campagne « **Thank You** » dans le cadre d'une politique sur le respect et le bien-vivre ensemble (8 000 cartes « Thank You » et plus de 7 300 mails de compliments envoyés).

À l'automne la **Diversity Week** était l'occasion pour les pays (Belgique, Corée, États-Unis, France, Royaume-Uni, Singapour...) et les filiales d'organiser de nombreux événements partagés avec des milliers de collaborateurs.

Partager nos actions de sensibilisation avec nos parties prenantes et nos clients

BNP Paribas prend à cœur sa responsabilité sociétale en contribuant de façon positive au changement auprès de ses clients et de ses parties prenantes. **Wealth Management** a ainsi co-construit avec l'université Stanford un programme pédagogique (Women Entrepreneur Program) à destination de 30 clientes et collaboratrices du monde entier. Le **Royaume-Uni** organise régulièrement des petits-déjeuners avec des cabinets de recrutement pour leur présenter nos politiques diversité. En **Asie**, une campagne de recrutement centrée sur la volonté d'attirer des profils divers a été menée.



FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au-delà des obligations légales, cette année des entités de 22 pays ont signé des accords collectifs sur le handicap ou pris des mesures favorables aux personnes en situation de handicap. Parmi la cinquantaine de pays légalement autorisés à comptabiliser les travailleurs handicapés et suivant cet indicateur, on décompte 3 237 personnes en situation de handicap réparties dans 32 pays, dont 176 recrutements réalisés dans 11 pays en 2015. Cette augmentation est essentiellement due à un effet périmètre.

► NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP(*)

				Recrutements		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
France (dont BNP Paribas SA)	1 350 (1 170)	1 398 (1 203)	1 497 (1 203)	53 (45)	52 (43)	57 (38)
Belgique (dont BNP Paribas Fortis)	66 (66)	69 (69)	71 (71)	1 (1)	3 (3)	0 (0)
Italie (dont BNL)	660 (520)	679 (524)	803 (649)	19 (6)	21 (2)	21 (11)
Luxembourg (dont BGL BNP Paribas)	59 (47)	53 (52)	54 (53)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Europe hors marchés domestiques	720	664	685	127	65	46
Reste du monde	50	68	127	65	9	52
TOTAL	2 905	2 931	3 237	265	150	176

(*) Effectif physique sur 82 % de l'effectif du Groupe.

En France, sur cette dernière année du deuxième accord handicap, **BNP Paribas SA** a réalisé 38 recrutements (172 sur 4 ans) et 396 maintiens dans l'emploi de salariés actifs (319 en 2014) soit 1 230 accompagnements, en progression de 24 %. Le taux d'emploi des salariés handicapés est en progression constante, soit un taux d'emploi de 3,6 % (2,8 % en 2011 à la fin du précédent accord). Les actions de formation et de sensibilisation se renforcent sur le thème du handicap invisible, diversifiées par des témoignages sur l'intranet et complétées par des sessions de prévention menées conjointement avec le Service de Santé au Travail. Le troisième accord pour 2016-2019 a été signé fin 2015 à l'unanimité par les organisations syndicales. Dans les filiales, **BNP Paribas Personnel Finance** a lancé le « programme handicap », avec un tour de France en bus et des ateliers sur le handicap sensoriel.

En Belgique, **BNP Paribas Fortis** a fait réaliser un film pour sensibiliser collaborateurs et clients aux outils de compensation du handicap. Il est repris sur certains sites d'associations de personnes en situation de handicap. En Italie, **BNL** a orienté son action autour du recrutement : formation de recruteurs et partenariat avec une CVthèque spécialisée. **Bank of the West** a lancé une véritable action en faveur des personnes en situation de handicap et pour l'égalité des chances et a augmenté de zéro à 33 ses recrutements en un an.

PROMOUVOIR ET RESPECTER LES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL SUR LES DROITS DE L'HOMME

BNP Paribas effectue une revue annuelle des pays à risques en matière de respect des droits humains⁽¹⁾. Comme en 2014, BNP Paribas est présent dans 8 pays à risques représentant 4,0 % de son effectif total, et dans 20 pays en situation préoccupante, pour 14,4 % de son effectif total, ce qui est relativement stable (3,1 % et 15,8 % en 2014). Par ailleurs, onze salariés (5 en 2015), essentiellement au Brésil, sont répertoriés dans le Groupe comme ayant moins de 18 ans et plus de 16 ans (pour plus d'informations, voir chapitre 7, partie 4 - *Engagement 8 : La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme*).

(1) Source : Maplecroft qui identifie 41 pays à risque et 58 pays en situation préoccupante (contre 35 et 68 en 2014).

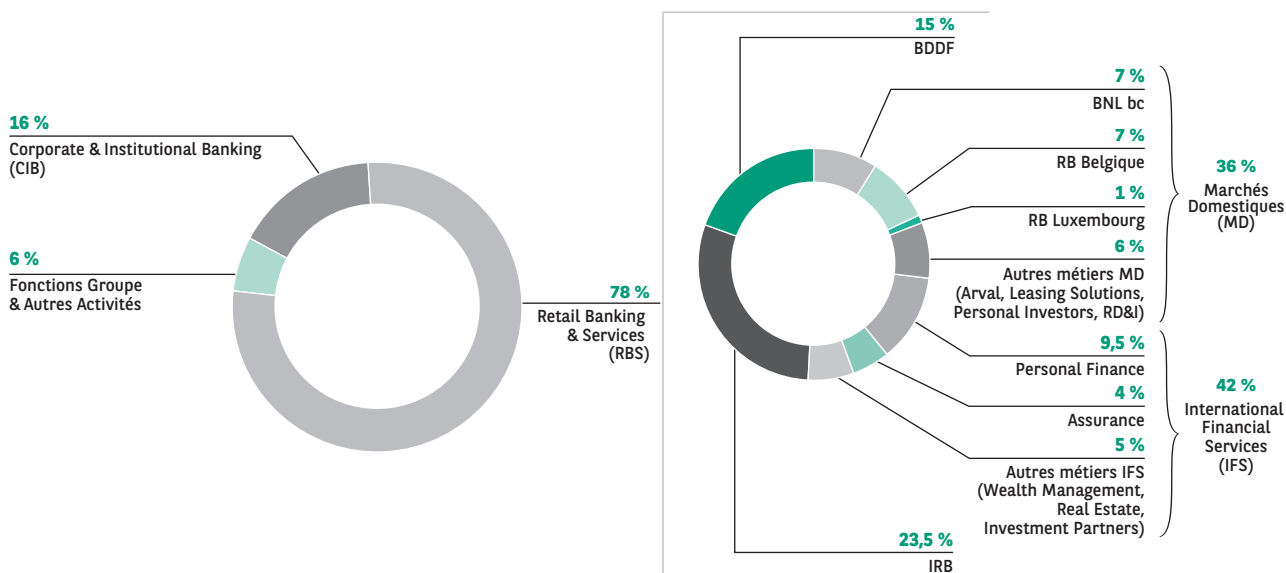
ENGAGEMENT 5 : « GOOD PLACE TO WORK » ET GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI

Nos collaborateurs constituent notre principal atout auquel il nous faut être attentifs en garantissant quelques règles collectives importantes. Notre responsabilité sociale se traduit notamment par notre capacité à veiller à une « good place to work » pour nos collaborateurs en les faisant bénéficier collectivement d'un environnement sécurisé en préservant notamment leur santé, l'équilibre des temps de vie et ainsi, favorable à une relation à long terme en entreprise.

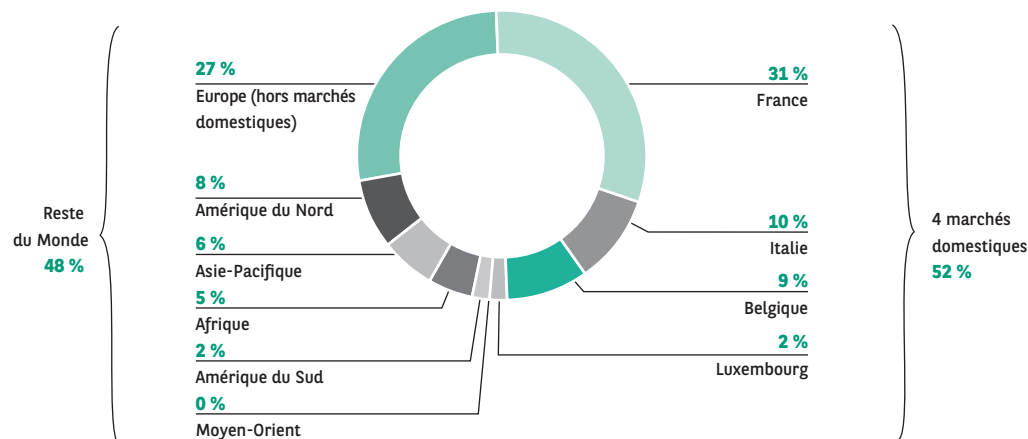
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Fin 2015, les effectifs gérés par le Groupe atteignent 189 077 ETP (Équivalent Temps Plein - 181 551 ETP en effectif financier⁽¹⁾), en hausse par rapport à 2014 (187 903 ETP), ce qui est dû principalement à l'intégration de GE Fleet par Arval et à la croissance organique des activités dans les régions Amérique du Nord et Asie-Pacifique et de la fonction Conformité. Pour mémoire, les effectifs gérés par le Groupe étaient de 184 545 ETP à fin 2013.

➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



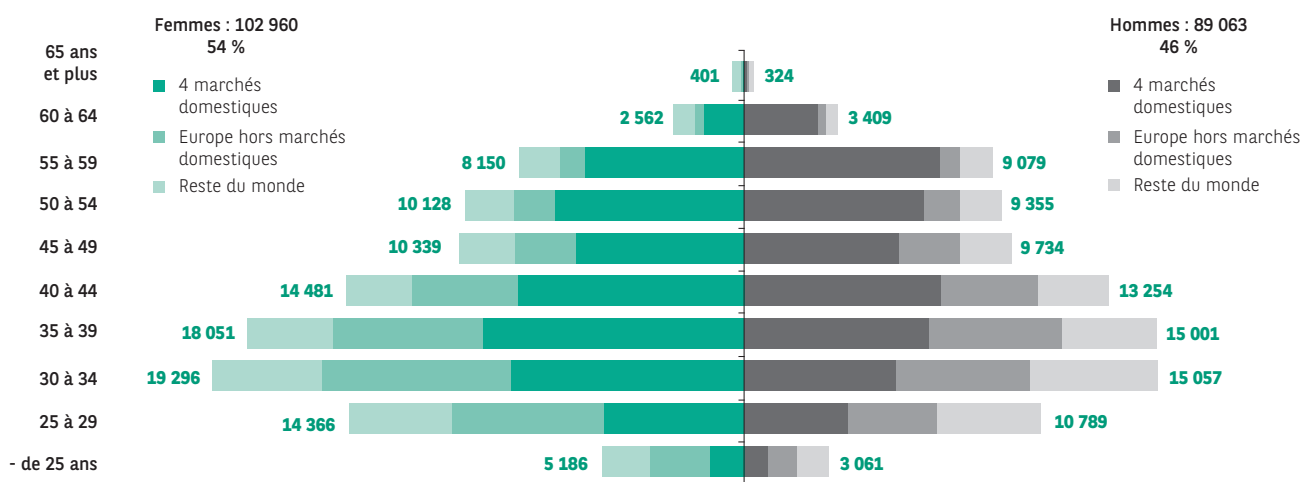
La répartition des effectifs par zone géographique dans 75 pays, dont 50 pays pour la banque de détail, demeure relativement stable par rapport à 2014.

(1) Effectif financier : Effectif en Équivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2015 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

➤ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

	2005	2010	2015		
France	54 745	59 302	57 974	} 4 marchés domestiques 95 973	} Europe 146 611
Italie	2 602	19 126	17 993		
Belgique	478	18 345	16 360		
Luxembourg	1 105	3 942	3 646		
Europe (hors marchés domestiques)	16 039	52 666	50 638		
Amérique du Nord	14 766	15 137	16 009	} Reste du monde 42 466	
Asie-Pacifique	4 733	11 650	12 180		
Afrique	5 036	9 555	9 861		
Amérique du Sud	1 545	4 323	3 834		
Moyen-Orient	868	2 233	582		
TOTAL	101 917	196 279	189 077		189 077

➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE PAR ÂGE, PAR SEXE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾



(1) Effectif physique sur 99 % de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).

La pyramide des âges est équilibrée. L'âge moyen augmente légèrement de 40,5 à 40,6 ans, notamment en Amérique du Sud (à 35 ans) où il est le plus faible, en Europe (40,3 ans) et baisse en Amérique du Nord (42,7 ans) où il est le plus élevé. En France, il est de 42,4 ans.

L'ancienneté moyenne diminue légèrement de 12,2 à 11,7 ans, notamment en Afrique (9,1 ans), en Europe (hors France - 11,1 ans) et en France (16 ans) où elle est la plus élevée. Elle reste stable en Amérique du Nord et baisse légèrement en Asie-Pacifique et en Amérique du Sud. L'âge moyen de départ des salariés de 55 ans et plus, demeure stable dans le Groupe à 60,7 ans.

LE RECRUTEMENT

Le Groupe a recruté 19 672 personnes dans le monde (+ 10 %) en CDI, dont 3 055 en France (+ 34 %), bien que le recours à la mobilité avant tout recrutement externe soit systématiquement favorisé.

Dans un contexte exigeant, BNP Paribas continue de recruter tout en privilégiant la mobilité interne

Avec 56 % des recrutements en Europe, BNP Paribas confirme sa dimension de banque européenne. Néanmoins, les États-Unis demeurent les premiers recruteurs avec 21 %, devant la France (16 %), l'Inde (8 %), la Turquie (7 %), l'Ukraine (6 %), l'ensemble de ces pays enregistrant, à l'exception de la France, un fort turn-over. Suivent ensuite le Royaume-Uni (5 %) et la Belgique (4 %). Le recrutement externe reste ainsi élevé dans un contexte où la mobilité et la formation sont toujours favorisées.

Digitaliser le recrutement pour être l'employeur de choix des candidats

L'année 2015 marque une forte digitalisation du recrutement externe et interne avec la création d'une nouvelle communauté sur le réseau social interne des recruteurs digitaux, des guidelines médias sociaux, des conférences web thématiques et un programme de certification LinkedIn.

Le Groupe a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux avec plus de 250 000 abonnés sur LinkedIn, la création de la page BNP Paribas sur Glassdoor⁽¹⁾ et l'accueil du premier événement Glassdoor en France sur la transparence, la création de jeux concours et autres interactions avec les candidats sur Twitter (France, Italie, Royaume-Uni, Turquie), un challenge Instagram (BNL), une présence originale sur Pinterest (France, Italie) et de nombreuses pages Facebook.



Le Groupe a poursuivi le déploiement de sa promesse employeur « **Let's Design Tomorrow** » sur différents outils de communication par la création d'une campagne publicitaire universelle (Asie-Pacifique, Belgique, France, Italie, Pologne ...), la mise à jour de contenus sur le site bnpparibas.com, la création de la communauté des Campus managers du Groupe et d'un campus kit (outils pour activer les relations avec les écoles) et un important travail de sensibilisation en interne.

BNP Paribas est à nouveau certifié **Top Employer Europe**, cette fois dans 7 pays : Belgique, France, Italie, Pologne, Turquie et également Espagne et Luxembourg. Le Groupe a analysé son attractivité employeur à travers l'étude Universum sur 11 de ses marchés. **BNP Paribas CIB à New York** a reçu le prix « **Best Place to Work** ».



BNP Paribas a aussi travaillé à l'amélioration de l'expérience candidat pour la rendre plus accessible et plus connectée avec de nombreuses nouveautés : pour postuler, le site est devenu « mobile friendly », avec un formulaire d'inscription plus fluide et plus esthétique. Le Groupe a commencé les entretiens à distance et créé un jeu de piste pour valider les compétences (**Royaume-Uni**), proposé les tests cognitifs sélectifs en ligne (**France**), participé au programme « Blind Applying » pour postuler à un stage surprise au niveau mondial... Le premier **HR Hackathon** interne a réuni 25 entités dans 10 pays et a généré plus de 400 idées pour améliorer le parcours candidats.

BNP Paribas a adhéré à l'**Individual Dual Career Network (IDCN)**, un réseau d'entreprises internationales dont l'objectif est d'améliorer l'accompagnement des collaborateurs en mobilité internationale en fournissant une assistance à la recherche d'un travail au conjoint (<http://idcn.info/>).

En France, le Groupe a organisé deux événements majeurs : « **Objectif CDI**⁽²⁾ » en juin et « **Job Meet Up** » en septembre, dédiés au recrutement de profils commerciaux pour le réseau d'agences et la banque en ligne dont Hello bank!. Les candidats, conviés sur préinscription, rencontraient un chargé de recrutement puis un opérationnel métier, et repartaient avec une invitation pour un second entretien dès la semaine suivante. Près de 80 collaborateurs, RH et opérationnels métiers, ont été mobilisés et 150 collaborateurs recrutés à l'issue de ces deux journées.

Des soirées **job dating** ont également été organisées à Paris, Lille ou Orléans en avril pour favoriser des rencontres et échanges entre des candidats et des opérationnels du métier pour permettre aux candidats de mieux se projeter dans l'entreprise et de vérifier leur bonne compréhension des missions proposées.

(1) Glassdoor est un site sur lequel les employés et les demandeurs d'emploi publient de manière anonyme des avis sur les entreprises.

(2) Contrat à durée indéterminée.

LES MOUVEMENTS

► MOUVEMENTS : ENTRÉES EN CDI ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾

	Hommes	Femmes	Total 2014	Hommes	Femmes	Total 2015
Recrutements en CDI	8 028	8 121	16 149	8 645	9 488	18 133
Transformations de CDD en CDI	595	688	1 283	654	885	1 539
TOTAL	8 623	8 809	17 432	9 299	10 373	19 672
4 marchés domestiques	52 %	48 %	3 244	51 %	49 %	4 341
Europe (hors marchés domestiques)	43 %	57 %	6 225	42 %	58 %	6 217
Reste du monde	53 %	47 %	7 963	53 %	47 %	9 114
TOTAL	50 %	50 %	17 432	48 %	52 %	19 672

(1) Effectif physique.

► MOUVEMENTS : MOTIFS DE DÉPARTS DES CDI

	Hommes	Femmes	Total 2014	Hommes	Femmes	Total 2015
Retraites/préretraites	1 269	1 372	2 641	1 589	1 665	3 254
Démissions	4 713	5 371	10 084	4 923	5 740	10 663
Licenciements ⁽¹⁾	1 368	1 942	3 310	1 116	1 444	2 560
Ruptures conventionnelles et assimilées	222	250	472	353	545	898
Plans de départs aidés	286	290	576	566	532	1 098
Autre fin de contrat permanent (dont non précisé, fin de période d'essai, décès)	873	880	1 753	817	849	1 666
TOTAL	8 731	10 105	18 836	9 364	10 775	20 139

(1) En France, les motifs des 418 licenciements (442 en 2014) sont les insuffisances professionnelles, les inaptitudes et les fautes.

28 % des départs sont dans les marchés domestiques, 36 % dans le reste de l'Europe et 36 % dans le reste du monde.

L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

► TYPE DE CONTRAT⁽¹⁾

	Hommes	Femmes	Total 2014	%	Hommes	Femmes	Total 2015	%
Nombre de CDI	86 280	94 944	181 224	96 %	87 355	94 999	182 354	96 %
Nombre de CDD	2 219	4 460	6 729	4 %	2 392	4 330	6 723	4 %
TOTAL	88 499	99 404	187 903	100 %	89 748	99 330	189 077	100 %

(1) Équivalent temps plein.

► TEMPS PARTIEL⁽¹⁾

	Hommes	Femmes	Total 2014	%	Hommes	Femmes	Total 2015	%
Nombre de salariés à temps partiel	2 074	14 381	16 455		2 187	14 728	16 915	
Dont temps partiel à 80 % ou plus	1 391	9 824	11 215	68 %	1 364	9 933	11 297	67 %
% de salariés à temps partiel	3 %	17 %		10 %	3 %	16 %		10 %
% de salariés à temps partiel par genre	13 %	87 %			13 %	87 %		

(1) Effectif physique sur 90 % de l'effectif du Groupe.

Les temps partiels sont répartis principalement dans les 4 marchés domestiques.

UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Le Groupe encourage un dialogue social de qualité, donne la priorité au reclassement et confirme son engagement d'assurer une gestion sociale responsable.

Le Comité européen

Dans le cadre de la mandature du Comité européen pour une durée de 4 ans, le secrétaire et ses adjoints (2 hommes et 1 femme), respectivement luxembourgeois, belge et espagnol, reflètent la diversité du Groupe et son ancrage européen fort. Le Comité européen couvre 23 pays et 67 % de l'effectif total à fin 2015.

Un premier bilan de l'accord européen sur l'égalité professionnelle signé en 2014, qui constituait le 2^e volet de la Charte sociale européenne, avec un comparatif 2015/2014 sera présenté lors de la session plénière du Comité au printemps 2016.

Des négociations ont débuté avec le groupe de travail désigné par le Comité européen en vue d'aboutir en 2016 à un accord sur le stress au travail.

Un groupe spécial de négociation (GSN) a été créé dans le cadre de la fusion-absorption transfrontalière de la société DAB Bank AG par BNP Paribas SA, en vue de déterminer les modalités de participation des salariés au sein de la société issue de la fusion. Par un accord signé en octobre, il a été convenu que les modalités de participation seraient celles existantes au sein de BNP Paribas SA.

Sur le plan européen, l'actualité a été chargée avec, en particulier, des présentations et échanges sur la création d'un Centre Opérationnel Finance Européen au Portugal, l'évolution de la fusion PF-LaSer et l'ambition ainsi que le contexte du projet « CIB for Tomorrow ».

Dans le monde

Les salariés de nombreuses entités réparties dans 44 pays, y compris les pays du Comité européen, sont protégés par des représentants du personnel et/ou des représentants syndicaux ou dialoguent directement avec la direction, ce qui couvre 86 % de l'effectif total. Presque tous les pays d'Europe et d'Afrique sont représentés, ainsi que plusieurs pays d'Asie et d'Amérique du Sud. En Allemagne, des élections de représentants du personnel ont eu lieu pour la 1^{re} fois à Francfort, Berlin, Hambourg, Hanovre et Stuttgart.

Plus de 4 441 réunions officielles dans 44 pays ont été organisées entre ces représentants et leur management, qui ont permis de signer un total de 257 accords collectifs ou sectoriels dans 26 pays. Les accords mieux-disant signés en 2015, ou auparavant et toujours en vigueur, portent le plus souvent, par ordre dégressif, sur les rémunérations et/ou avantages sociaux, la gouvernance du dialogue, l'organisation du travail, l'emploi, la santé et sécurité au travail et aussi sur l'égalité professionnelle, l'inter-générationnel, la diversité, l'inclusion ou le handicap. Hors obligations légales ou la signature d'accords collectifs, une trentaine d'entités du Groupe dans 22 pays discutent de ces sujets avec les salariés ou leurs représentants et prennent des mesures positives.

► NOMBRE D'ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS ET DE RÉUNIONS

	Accords Collectifs			Réunions		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
France (dont BNP Paribas SA)	90 (7)	76 (8)	106 (13)	3 330 (2 197)	3 732 (2 493)	3 763 (2 375)
Belgique (dont BNP Paribas Fortis)	11 (7)	10 (8)	15 (12)	181 (157)	175 (160)	208 (184)
Italie (dont BNL)	46 (23)	62 (36)	57 (37)	226 (100)	195 (80)	123 (62)
Luxembourg (dont BGL BNP Paribas)	1	1	2 (0)	-	24 (8)	26 (10)
Europe (hors marchés domestiques)	34	9	50	92	114	225
Reste du monde	29	16	27	78	92	96
TOTAL	214	174	257	3 907	4 332	4 441

La gestion de l'emploi

En matière d'emploi, BNP Paribas privilégie la formation et la mobilité partout dans le monde et gère l'emploi dans le respect des accords avec les partenaires sociaux.

Les accords sur la gestion de l'emploi en France et au niveau européen (accord signé en 2012 et renouvelé par tacite reconduction) font l'objet d'une application rigoureuse et témoignent des engagements pris :

- anticiper le plus possible et informer de manière régulière les représentants des salariés dans le cadre des instances ou lieux d'échange mis en place, des ajustements de structures et d'organisation consécutifs à l'adaptation nécessaire des entreprises du Groupe ;
- chercher à éviter le recours aux départs contraints dans toute la mesure du possible en cas de changement organisationnel ayant des conséquences significatives sur l'emploi via notamment l'utilisation du turn-over naturel, la mobilité et les solutions de départ volontaire.

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE

Les rémunérations et leur évolution

La politique de rémunération du Groupe repose sur des principes d'équité et de transparence et se traduit notamment par un processus annuel unique de révision des rémunérations pour le Groupe. Les principes relatifs à la composition de la rémunération et l'évolution des rémunérations fixes sont communs à l'ensemble du Groupe et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques. Cette politique vise notamment à ne pas encourager une prise de risque excessive. Les rémunérations variables sont déterminées de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre les collaborateurs et les clients ou le non-respect des règles de bonne conduite. Ces principes s'appliquent à l'ensemble du Groupe. Ils font l'objet par les divers métiers de communication auprès des salariés.

Les rémunérations variables sont déterminées en fonction des performances individuelles et collectives de l'année au regard des objectifs fixés. Elles peuvent revêtir différentes formes selon les métiers. Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'évaluation de la performance quantitative et qualitative durable mesurée par rapport aux objectifs fixés, l'appréciation du comportement professionnel de chacun au regard du respect des valeurs, de l'esprit d'équipe, du respect des règles de conformité, du Code de conduite et des procédures du Groupe et de la contribution à la maîtrise des risques (y compris le risque opérationnel). Par ailleurs, à des fins de rétention, le Groupe a attribué en 2015 pour la 3^e année consécutive à plus de 5 000 collaborateurs clés⁽¹⁾ un plan d'intéressement à moyen terme à échéance juin 2018 appelé **Group Sustainability and Incentive Scheme (GSIS)** dont 20 % de l'attribution initiale est indexée sur la performance RSE du Groupe, le reste étant indexé sur la performance opérationnelle

du Groupe. Dans le cadre de ce plan, la performance RSE est basée sur 9 objectifs représentatifs des 4 piliers de la politique RSE et de la gouvernance du Groupe.

Un indicateur sur l'attribution des rémunérations entre femmes et hommes a été intégré dans le cadre du processus annuel de révision des rémunérations pour tous les métiers et fonctions du Groupe. Des dispositions peuvent également être prises localement pour réduire les éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Au **Luxembourg**, une enveloppe dédiée a été réservée dans le cadre du processus annuel. De même en **France**, BNP Paribas SA et plusieurs filiales allouent, depuis plusieurs années, des enveloppes spécifiques d'augmentations de salaires négociées dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, visant à soutenir la politique d'égalité professionnelle hommes/femmes. En 2015, l'enveloppe globale reste stable à près de 1,9 million d'euros.

► RÉMUNÉRATION MOYENNE ANNUELLE ⁽¹⁾

	2013	2014	2015	Variation 2013/2014 en %	Variation 2014/2015 en %
France ⁽²⁾	51 615 €	52 018 €	52 490 €	+ 0,78 %	+ 0,91 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	69 920 €	70 525 €	70 286 €	+ 0,87 %	- 0,34 %
Italie (BNL SpA)	49 712 €	50 600 €	50 835 €	+ 1,79 %	+ 0,46 %
Luxembourg	75 295 €	77 436 €	77 968 €	+ 2,84 %	+ 0,69 %

(1) Données brutes sur l'effectif de plus de 2 ans d'ancienneté, hors cadres dirigeants (G100), rémunérés au 31/12 hors charges patronales, incluant la rémunération fixe, les commissions et la rémunération variable versée dans l'année hors rémunération différée, participation et intéressement.

(2) Ensemble des entités hors BNP Paribas Real Estate, sur une durée de travail de 35 heures.

Une politique de rémunération en ligne avec les évolutions de la réglementation

Conformément à la réglementation applicable, la politique de rémunération du Groupe vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et les objectifs à long terme particulièrement en matière de maîtrise des risques. Depuis 2009, la mise en œuvre de cette politique a permis de formaliser et renforcer la gouvernance qui repose notamment sur l'implication des fonctions de contrôle, de la Direction Générale et du Comité des rémunérations du Conseil d'administration. Elle a conduit à différer pour ces collaborateurs identifiés comme preneurs de risque, une fraction significative de leurs rémunérations variables sur trois ans (plus de 60 % différés au-delà d'un an pour les attributions 2015 au titre de 2014), à indexer une partie de la rémunération variable à la performance de l'action BNP Paribas, pour aligner les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires (plus de 50 % pour les attributions 2015 au titre de 2014) et à soumettre le paiement de chaque échéance à l'atteinte de conditions de performance et comportementales dont le non-respect peut entraîner la perte partielle ou totale de la fraction annuelle (système de « malus »).

La politique de rémunération du Groupe, est applicable à l'ensemble de ses succursales et filiales, y compris celles en dehors de l'Union européenne. Elle est conforme à la directive européenne CRD 4 du 26 juin 2013, à sa transposition en droit français dans le Code monétaire et financier ainsi qu'au règlement délégué européen sur les critères d'identification des collaborateurs preneurs de risque. Ces informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération ainsi que les informations quantitatives relatives aux collaborateurs identifiés selon

la nouvelle réglementation comme preneurs de risque pour le Groupe au titre de l'exercice 2015 seront publiées dans un rapport mis en ligne sur le site internet de BNP Paribas (<http://invest.bnpparibas.com>) avant l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

L'intéressement à la performance du Groupe

En **France**, le Groupe associe les collaborateurs à la performance du Groupe dans le cadre des dispositifs de participation et d'intéressement. Au titre de la performance 2015, un montant global de 141 millions d'euros pour la participation et de 112 millions d'euros pour l'intéressement de BNP Paribas SA, mais qui reste à déterminer pour l'ensemble du Groupe, seront versés à 67 790 collaborateurs, contre 99 millions d'euros et 161 millions d'euros effectivement versés au titre de 2014. Pour **BNP Paribas SA**, l'accord d'intéressement s'articule autour de trois composantes, dont une RSE basée sur la consommation de papier par salarié dont l'objectif a été atteint en 2015. Chez **BNP Paribas Fortis**, une partie de la rémunération variable dite « collective » est liée à l'atteinte d'objectifs de développement durable tels que la satisfaction client, la promotion de la diversité, l'amélioration du bien-être au travail, la conscience du risque et de la conformité et la réduction de l'impact négatif de la banque sur l'environnement. Les objectifs 2015 ayant été atteints, 21 millions d'euros (inchangé) ont été versés en 2015 à plus de 16 700 collaborateurs. Au **Luxembourg**, la banque a versé en 2015 aux salariés non-cadres une prime d'intéressement pour 2014 d'un montant de près de 4,1 millions d'euros.

À fin 2015, le pourcentage de détention directe ou indirecte du capital par les salariés du Groupe s'élève à 4,9 % (5,2 % à fin 2014).

(1) Collaborateurs clés : senior managers, collaborateurs à fort potentiel ou ressources clés locales.

L'ATTENTION PORTÉE AUX PERSONNES

Nouvel objectif pour l'engagement 5 : Taux de collaborateurs bénéficiant de 14 semaines payées de congé maternité et/ou 6 jours payés de congé paternité en 2018 : 85 % (baseline 2015 : 74 %).

La protection de la santé des collaborateurs

Au-delà des législations en matière de politique de santé et sécurité au travail qui existent dans tous les pays européens et hors Europe, les entités dans plus d'une cinquantaine de pays, couvrant 90 % des effectifs, négocient ou discutent des accords mieux-disant sur la santé et la sécurité des salariés ou prennent des mesures positives.

Les conditions de travail

En France, BNP Paribas expérimente la combinaison du télétravail avec de nouveaux espaces de travail en flex office⁽¹⁾. Les collaborateurs sont associés aux réflexions dans le cadre d'une démarche participative concertée avec les partenaires sociaux et le service de santé au travail. Le pilote actuel porte sur 4 sites, 600 collaborateurs, 30 activités/métiers sont représentés et inclut une journée de formation par personne (1/2

télétravail et 1/2 flex office). Le bilan sera réalisé au second trimestre 2016.

En Italie, BNL a reçu le « Smart Working Award 2015 »⁽²⁾ distinguant les meilleurs projets de travail flexible en Italie avec deux pilotes complémentaires de télétravail et flexoffice. Real Estate a lancé dans ses bureaux Office Lab, un pilote pour expérimenter les futurs bureaux à proposer aux clients pour la nouvelle génération.

Les accidents du travail

Sur 56 pays ayant reporté les accidents du travail, on compte 939 accidents dans 27 pays (79 % de l'effectif), soit un taux de fréquence⁽³⁾ de 2,5 (2,7 pour 801 accidents dans 22 pays sur 70 % de l'effectif en 2014). Le taux de gravité⁽³⁾ n'est pas significatif et il n'y a pas de cas de maladie professionnelle significatif identifié⁽⁴⁾.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme⁽⁵⁾ du Groupe, calculé sur 45 pays est de 3,5 % (5,2 % en 2014 sur 38 pays), plus 2,9 % d'absences pour maternité/paternité⁽⁶⁾ (3,9 en 2014).

En %	2014		2015 ^(*)	
	Taux d'absentéisme	Maternité/paternité	Taux d'absentéisme	Maternité/paternité
France	4,8	3,5	4,4	2,0
Belgique	4,3	0,7	4,1	0,8
Italie	4,6	3,6	3,4	2,1
Luxembourg	3,5	1,7	4,1	1,7
Europe hors marchés domestiques	n.d.	n.d.	2,7	6,3
Reste du monde	n.d.	n.d.	1,3	1,0
TOTAL	5,2	3,9	3,5	2,9

(*) ETP sur 78 % de l'effectif du Groupe.

Les politiques de santé et de sécurité au travail

Au Royaume-Uni, c'est la première fois dans l'histoire des prix qu'une entreprise remporte les 5 catégories comme l'a fait BNP Paribas CIB à l'annuel « Employee benefits Awards 2015 » : Grand Prix, meilleur alignement des avantages sociaux à la stratégie business, meilleur plan flexible, meilleurs avantages santé et bien-être et meilleure communication (catégorie grandes entreprises).

Pour la quatrième année consécutive, First Hawaiian Bank est classée parmi les « best places to work » à Hawaii (classement annuel du Hawaii Business Magazine) en particulier grâce à son programme santé sur site entièrement gratuit pour tous les salariés.

Soucieuses de la bonne santé des collaborateurs, des entités du Groupe dans 36 pays (76 % de l'effectif) proposent et développent des actions, formations ou programmes de sensibilisation, en général accessibles à tous, sur des thèmes variés tels que le stress et les risques psychosociaux, la nutrition, l'ergonomie, le bien-être ou l'amélioration de l'environnement de travail. Dans une majorité de pays, le Groupe propose également énormément d'activités sportives ponctuelles (participation à de nombreuses courses ou challenges) ou permanentes (salles de sport sur site ou à proximité), gratuites ou à moindre coût.

Prévention des risques professionnels

Dans 17 pays (31 % de l'effectif), des entités évaluent les risques de problèmes musculo-squelettiques et ergonomiques et dans 26 pays (43 % de l'effectif) des tâches ou des postes de travail ont été modifiés pour

(1) Le flex office est un concept d'aménagement des espaces de bureau pour les immeubles tertiaires qui répond aux nouveaux modes d'organisation du travail et implique la mise en place de positions de travail partagées et d'espaces collaboratifs adaptés aux besoins des collaborateurs.

(2) Remis par le « Smart Working » de l'École Polytechnique de Milan.

(3) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents pour 1 million d'heures et le taux de gravité, de 0,06, au nombre de jours perdus pour 1 000 heures.

(4) 1 923 jours d'absence déclarés pour maladie professionnelle par rapport au nombre total de jours d'absence, soit 0,1 %.

(5) Le taux d'absentéisme comprend les maladies, les accidents au travail et les maladies professionnelles, hors trajet et hors autres absences autorisées. Il est calculé pour la première fois, en tenant compte de la méthode indiquée comme utilisée localement par chaque entité, pondéré en fonction de l'effectif.

(6) Le taux maternité/paternité comprend les congés de maternité, de paternité et d'adoption.

créer un environnement plus sain. Ainsi, au **Canada**, CIB a fait appel à un ergonome pour aider les salariés à mieux organiser leur espace de travail. Des formations ou des manuels ont été proposés (**Luxembourg, Irlande, Personal Finance LaSer au Royaume-Uni**) et les postes de travail ont été adaptés au cas par cas (**Luxembourg, Tunisie**) ou de façon plus systématique pour tout ou partie des salariés (**Algérie, Belgique, Canada, Mexique, Pologne, Ukraine**).

En **France**, la politique de prévention des risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées, en lien avec les partenaires sociaux. Tous les collaborateurs sont suivis en interne par un service médicosocial (19 médecins, 40 infirmières et 40 assistantes sociales) y compris 1 700 collaborateurs de Bordeaux depuis cette année, ou en externe par des services inter-entreprises.

Prévention des risques psychosociaux

Dans 29 pays, 72 % des salariés ont bénéficié de programmes liés aux risques psychosociaux et au stress au travail. Ainsi, des programmes de formation des managers et/ou des salariés sur les risques psychosociaux (**Belgique, Mexique, Suisse**), de sensibilisation (**LaSer au Royaume-Uni**, pendant la *National Mental Health Awareness Week* en mai), d'évaluation (mis en place chez **Cetelem en Espagne**, à déployer en 2016) ou d'aide des salariés (**BNL en Italie, Canada**) sont proposés. Des programmes sur le bien-être au travail (**Luxembourg**), des séances de relaxation (pour plus de 150 salariés devant le siège social en **Pologne** où 500 salariés ont téléchargé des instructions d'exercices de relaxation au travail), de méditation (à New-York) ou des massages (Royaume-Uni).

En **France**, un questionnaire de l'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD) est proposé à tous les collaborateurs lors de leur visite médicale périodique, soit plus de 40 000 questionnaires remplis en 5 ans. Le service médicosocial reçoit les salariés en difficulté. Le dispositif d'écoute et de soutien psychologique Care mis en place fin 2014 avec le cabinet Capital Santé pour tous les salariés de BNP Paribas SA a pris en charge 214 consultations. Un guide de prévention du burn-out est en préparation. Chez **Personal Finance**, une formation obligatoire pour tous les managers portait sur la « détection du stress et burn-out ».

Prise en compte des problèmes de santé publique

Dans 27 pays (78 % de l'effectif), des entités participent à des campagnes de sensibilisation sur la santé et la nutrition. Ainsi, 9 filiales **IRB en Afrique** (7 en 2015, 2 en 2016) participent à l'opération Diabète Afrique avec le dépistage et la sensibilisation des collaborateurs aux risques du diabète. L'opération Dépistage Cancers vise tous les pays **IRB** (5 filiales en 2015) avec une mise en place pour les collaborateurs de plus de 40 ans : cancer du sein pour les femmes, de la prostate pour les hommes.

En **Pologne**, plus de 300 salariés ont participé à un test sanguin de dépistage (cholestérol et sucre). Un guide sur la nutrition et/ou la santé est disponible (**Belgique, Cetelem au Brésil, Canada, Espagne, Hong Kong, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Tunisie, Turquie**). Des fruits sont mis à disposition des collaborateurs (corbeille mensuelle à chaque étage en **Belgique**, une journée fruits hebdomadaire à **Singapour**, des paniers bio et service traiteur du soir lors de la « Journée Santé » en **Allemagne**, fruits gratuits le mardi chez **BP2S au Royaume-Uni**).

Dans quelques pays, des entités proposent de soutenir les salariés souffrant d'addictions (**Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Tunisie**).

En **France**, le Service de Santé au Travail du Groupe poursuit le dépistage des facteurs de risques, professionnels et, plus généralement, d'ordre de santé publique, notamment cardio-vasculaires et du diabète, et procède à des campagnes de vaccination gratuites contre la grippe et de dons du sang. Il a organisé 15 journées de prévention (cancer, diabète), des conférences d'information (lombalgie, fatigue visuelle, tabac, addictions) et dispense une formation de sauveteurs secouristes du travail. Un bulletin d'information médicale (« PEP's ») est proposé plusieurs fois par an aux collaborateurs sur intranet.

Harcèlement et violence au travail

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a engagé l'élaboration d'un nouveau **Code de conduite** pour le Groupe, en collaboration avec les équipes managériales, dans lequel la notion de harcèlement, y compris harcèlement sexuel, a été développée. En France, le **règlement intérieur** de BNP Paribas SA a été mis à jour et est disponible sur intranet. Il réaffirme clairement que le harcèlement et la violence au travail ne sont pas admis. Il vise notamment l'accord « Harcèlement et violence au travail » signé en 2010 et reconduit en 2014.

Des avantages sociaux en matière de protection sociale, de retraite, et d'épargne

Au-delà des dispositifs légaux et conventionnels, selon les réglementations et pratiques des pays dans lesquels le Groupe est implanté, les collaborateurs peuvent bénéficier d'une couverture sociale complémentaire couvrant leurs frais de santé et ceux de leurs familles qui leur assure une protection de qualité, de plans de pension à cotisations définies (voir États financiers note 7 - *Rémunérations et avantages consentis au personnel*) leur permettant de constituer au cours de leur vie professionnelle un capital pour leur retraite complémentaire des éventuelles pensions versées par les régimes locaux obligatoires et de systèmes collectifs d'intéressement visant à les associer à la performance collective. En complément des couvertures santé locales obligatoires, le Groupe offre une bonne protection sociale et prend en charge pour plus de 83 %⁽¹⁾ des salariés une partie des frais de santé, une assurance invalidité et/ou une assurance décès et améliore localement régulièrement ses prestations.

Il existe aussi au sein du Groupe des dispositifs d'avantages sociaux à la carte (*flexible benefits*) permettant aux salariés de définir, dans une certaine mesure, leur niveau de couverture sur un panel d'avantages proposés. Le plan mis en place par **BNL** en 2014 permet aux collaborateurs, sur une base volontaire, de recevoir une part de leur intéressement (40 %) sous forme d'aide médicale, plan de pension, cours particuliers ou formation pour eux ou leur famille. En 2015, près de 24 % des collaborateurs éligibles ont opté pour ce dispositif. En **France**, le Groupe accompagne les efforts d'épargne volontaire des salariés par les plans d'épargne (PEE et PERCO) avec un abondement cumulé de 65,5 millions d'euros en 2015. Il offre un régime obligatoire de mutuelle santé aux salariés et un système de prévoyance qui permet, à chaque collaborateur, d'ajuster son niveau de protection en fonction de sa situation personnelle.

(1) Des entités de 54 pays (90 %) indiquent prendre en charge une partie des frais de santé de l'ensemble des salariés, proposer une assurance décès dans 51 pays (83 %) et/ou une assurance invalidité dans 44 pays (83 %). En outre, les entités dans 24 pays déclarent avoir amélioré cette année leur couverture sociale sur les frais de santé (61 %), sur l'assurance décès dans 15 pays (25 %) et sur l'assurance invalidité dans 12 pays (23 %).

ENGAGEMENT 6 : UNE ENTREPRISE APPRENANTE OFFRANT UNE GESTION DYNAMIQUE DES CARRIÈRES

La volonté de créer un environnement favorable au développement de nos collaborateurs passe également par notre capacité à créer, pour chacun, des possibilités variées d'évolution.

Nouvel objectif pour l'engagement 6 : Taux de collaborateurs déclarant avoir suivi une formation (tous formats, e-learning compris) au cours des 12 derniers mois avec un objectif 2018 à 90 % (sur une baseline 2015 de 74 %).

LA GESTION DES CARRIÈRES

La valorisation et le développement de tous les talents

Dans le cadre de sa promesse employeur, BNP Paribas réaffirme s'attacher à proposer des missions stimulantes et des évolutions professionnelles variées pour tous.

Cet engagement s'illustre notamment dans la diffusion de la nouvelle politique de gestion de carrière qui renforce la culture d'accompagnement et de développement. Des indicateurs sont mis en place pour suivre la mise en œuvre de l'évaluation annuelle de l'ensemble des collaborateurs du Groupe ou d'un entretien de carrière tous les 3 ans :

- taux d'évaluation des SMP 2014/2015 dans le monde : 78 % (2 187 personnes concernées) ;
- taux d'entretien de carrière dans les 4 marchés domestiques (depuis 3 ans ou moins - hors Belgique) : 62 %.

La volonté d'accompagner les collaborateurs dans leur parcours de carrière se traduit ainsi chez **BNP Paribas Fortis** par la mise en place d'un **Career Corner** pour mieux se connaître, définir soi-même son profil, et d'un **Career Navigator** donnant un aperçu des diverses possibilités de carrière aux collaborateurs. Dans la zone **Asie-Pacifique**, le site **Internal Careers** a été lancé pour donner aux collaborateurs toutes les informations nécessaires pour faire évoluer leur carrière.

L'accent a été mis sur les métiers et les compétences liées au digital grâce à la diffusion d'un référentiel qui identifie 5 familles, une quarantaine de métiers et 3 niveaux d'expertise.

Actualités du programme Talents

L'évolution de la stratégie talent est un levier critique pour adapter les capacités individuelles et collectives de leadership du Groupe. Le nouveau programme « **Leadership for tomorrow** » est l'un des leviers clés qui va soutenir la transformation de BNP Paribas par l'identification, le développement et la promotion de 3 000 collaborateurs à fort potentiel qui vont aider l'organisation à traverser les changements et assurer le succès de la mise en œuvre des priorités stratégiques. L'identification des talents de ce nouveau programme est en cours avec la mise en place de 3 niveaux de Leadership Talents (Emerging/Advanced/Top). Près de 260 collaborateurs ont suivi une initiative de développement avec un séminaire Groupe ou la rencontre du Comex.

LA POLITIQUE DE FORMATION

Développer les compétences et renforcer l'employabilité des collaborateurs restent les priorités de la formation

Être une « entreprise apprenante/Learning Company », c'est créer un environnement qui permette collectivement et individuellement aux collaborateurs de se développer et d'acquérir en permanence de nouvelles compétences. Le Groupe porte ainsi une attention particulière à la formation et à l'employabilité de ses collaborateurs par une offre large et diversifiée, des formats innovants, des campus et beaucoup de formation sur le terrain. La formation est un atout du Groupe pour attirer des talents et les garder en les faisant évoluer.

Les résultats du GPS sur la formation progressent de manière constante. En 2015, 74 % des collaborateurs déclarent avoir suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois (+ 3 points). L'objectif fixé est d'atteindre 90 % en 2018.

Des lieux où se forge et se renforce la culture du Groupe

Les campus Groupe, centres de formation et académies

En France, le **Campus de Louveciennes** a accueilli 34 415 personnes, soit une augmentation de près de 40 % sur 5 ans. En un an, 3 nouveaux espaces atypiques et décalés ont été créés : la Parenthèse, le Grenier et le Loft, pour favoriser co-working, agilité, innovation et échanges entre participants. Au **Campus de Singapour**, l'objectif pour cette deuxième année d'exercice de 3 300 collaborateurs formés est, comme celui de l'année dernière, largement dépassé, avec 3 800 salariés formés au cours de 195 programmes récurrents de formation (73 régionaux et 122 locaux).



Le Groupe dispose également de nombreux centres de formation dans le monde, physiques ou digitaux, et d'académies Groupe destinées à renforcer la culture d'entreprise et la performance managériale. Le Centre de Service Partagé Formation d'Afrique subsaharienne devient la **BICI Academy** et se transforme avec un rôle et des missions élargies pour, au-delà de l'animation de formations, développer son expertise à l'ingénierie, la conception de modules encore plus alignés aux enjeux business et être un appui au pilotage et à l'efficacité, tout en intégrant innovation et digital. La **Risk Academy**, qui diffuse la culture de gestion des risques du Groupe, et la **Management Academy**, qui s'adresse en priorité aux senior managers, sont actuellement en pleine restructuration.

► FORMATION : NOMBRE TOTAL D'HEURES ET DE SALARIÉS⁽¹⁾

	2013	2014	2015
Nombre total de salariés ayant suivi au moins une formation	148 875	157 083	171 360
Nombre total d'heures de formation	4 697 071	4 603 606	4 684 971

(1) Source : outils de reporting cumulés My Learning et « Grenelle 2 » ; Effectif physique sur 89 % de l'effectif du Groupe dans 60 pays (86 % sur 44 pays en 2014).

89 % des collaborateurs du Groupe ont reçu au moins une formation par an (84 % en 2014), avec une moyenne de 27 heures de formation par salarié (24 en 2014). On remarque une progression sensible du format e-learning, notamment due aux formations Conformité obligatoires, et dans les 4 marchés domestiques un renforcement du nombre de formations Risques et Conformité (+ 48 %), des formations techniques métier & fonction (+ 16 %) et de la culture et connaissance du Groupe (+ 77 %).

► FORMATION : FOCUS PAR MÉTHODE ET PAR MATIÈRE⁽¹⁾

	Méthode de formation ⁽²⁾			Matière de formation ⁽³⁾			
	Présentiel	E-learning	Autres formats	Techniques métier & fonction	Risques & conformité	Culture & connaissance Groupe	Compétences individuelles & management
France	38 %	52 %	10 %	38 %	45 %	7 %	9 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	37 %	61 %	2 %	24 %	43 %	17 %	15 %
Italie (BNL)	10 %	77 %	13 %	50 %	34 %	10 %	3 %
Luxembourg	39 %	60 %	1 %	33 %	53 %	4 %	10 %
Europe hors marchés domestiques	18 %	74 %	8 %	36 %	39 %	8 %	8 %
Reste du monde	19 %	79 %	2 %	20 %	68 %	5 %	5 %
TOTAL	25 %	67 %	8 %	35 %	46 %	8 %	7 %

(1) Source : My Development ; Effectif physique sur 75 % de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).

(2) % de stagiaires par méthode sur le total des formations réalisées.

(3) % de stagiaires par matière sur le total des formations réalisées. Un même bénéficiaire peut participer à plusieurs stages de formation. Le total est inférieur à 100 % car les formations indéterminées ne sont pas reportées.

Une offre dynamique pour mieux développer les compétences

Le Groupe développe des formats diversifiés et digitaux (e-learning, classes virtuelles, MOOC's⁽¹⁾...) qui tiennent compte de l'évolution des modes de travail et des appétences digitales.

De nouveaux formats diversifiés et digitaux

BNL utilise des **classes virtuelles** systématiques pour la formation, ainsi que la ligne du **contrôle permanent** qui a déployé dans le monde un nouvel outil de formation en trois semaines. La production d'e-learning demeure forte en interne grâce à la e-factory d'IRB. Ainsi les modules e-learning de **Conformité** ont été diffusés à l'intégralité des collaborateurs du Groupe et **Investment Partners** a mis en place l'e-learning Claritas du CFA Institute pour aider les collaborateurs non gérants à comprendre l'industrie de la gestion d'actifs et faire d'IP un centre d'excellence.

L'utilisation du « **blended-learning** » est de plus en plus répandue, qui mixe divers modes pédagogiques dont au moins un présentiel et un e-learning, notamment sur certaines formations en développement personnel pour la **France** (Fondamentaux du management, Structurer ses idées...) ou encore dans le parcours de certification international

réalisé par **Wealth Management** qui comprend 15 à 20 jours de formation sous différents formats et permet l'obtention d'une accréditation externe.

Le lancement d'un **SPOC (Small Private Online Courses)**, croisé par **BDDF** et **Investment Partners** pour « Comprendre les marchés financiers », utilise des vidéos, des concepts ludiques (jeux), des quiz et permet l'échange et les discussions entre participants sur une plateforme en ligne.



L'année a également été marquée par la mutualisation continue de formations pour optimiser les coûts. Par exemple, le lancement de formations sur les méthodes agiles conçues par **ITG** et mutualisées à l'ensemble de la filière informatique.

L'ensemble de ces initiatives et la diffusion continue de nouveaux formats confirment la robustesse et la fiabilité (Learning Management System) de BNP Paribas qui est capable d'atteindre l'intégralité des collaborateurs, de segmenter des modules par profil de population et de développer un reporting de plus en plus fin en terme de suivi.

(1) Massive Open Online Courses

154 427 collaborateurs du Groupe, soit 82 % (contre 112 895 collaborateurs, 60 % en 2014) ont suivi au moins un module de formation e-learning pour un total de plus d'1,1 million de modules suivis (765 015 en 2014, + 49 %). Ces formations e-learning sont disponibles en 8 langues. Parmi les utilisateurs, seuls 18 % ont suivis un seul module puisque 82 % ont accompli plus d'un module et 23 % plus de 10 modules (79 % et 23 % en 2014). Les formations e-learning dédiées aux Risques et Conformité augmentent de 47 % par rapport à 2014, celles dédiées aux techniques métier & fonction de 45 % et celles relatives à la culture et connaissance du Groupe de 148 %.

Diffuser une culture digitale

La formation se doit d'accompagner l'évolution forte liée au digital pour permettre aux collaborateurs d'acquérir les compétences et l'aisance nécessaires pour travailler de façon durable et intégrer les innovations au sein de leur activité. De nombreuses initiatives sont mises en place pour diffuser une culture digitale au sein du Groupe et former les collaborateurs.

Formation aux usages digitaux

Elle a commencé par les managers de nombreux membres de Comex qui ont bénéficié de **reverse mentoring** et/ou de **learning expedition** chez Arval, Cardif, Fortis, IFS, IRB, PF et RHG. Les communications sont de plus en plus en ligne à l'aide d'infographies, de films, de tutoriels, etc. Des communautés ont été créées (« **digital champions** », « **key users** » et « **innov angels** » identifiés chez BDDF, « **digital doctors** » en Belgique, des référents pour améliorer la digitalisation des usages), du temps de partage mis en place (« **digitime** » aux Ressources Humaines Groupe, « **digidjé** » chez BDDF).

Wealth Management et **IRB** ont créé les « **Digidays** », forums sur un ou deux jours (600 participants par événement) en Europe et en Asie avec des stands tenus par des collaborateurs qui présentent et expliquent leurs meilleures innovations digitales. Le **Cardif Lab** et le **Modu' Lab (Leasing Solutions)** ont été créés pour former les collaborateurs à l'innovation et à la transformation digitale.



Un site web « **Let's get digital** » a été créé et déployé en **France** pour tous les collaborateurs et traite de l'histoire du Web, des médias sociaux, du travail collaboratif, des impacts business chez BNP Paribas, du bon sens numérique... À fin 2015, il compte plus de 16 000 visiteurs uniques, 140 000 vues et 6 000 likes.

Diversifier les sources de développement des collaborateurs

L'intrapreneuriat⁽¹⁾

BNP Paribas considère l'intrapreneuriat comme une diversification des sources d'innovation et une opportunité de développement des compétences des collaborateurs. Le **People's Lab** est un programme transverse d'accompagnement sur 12 jours pour proposer aux collaborateurs intrapreneurs et leurs managers de transformer leurs intuitions en projets et de transformer ainsi l'énergie intrapreneuriale en source de valeur pour nos clients et pour le Groupe. La **tribu des agiles** est l'initiative imaginée par une collaboratrice, accélérée dans le

People's Lab en 2015 et récompensée par un prix de l'innovation CIB, qui vise à permettre à des collaborateurs qui ont développé un talent utile au Groupe de l'exprimer officiellement au travers de missions courtes, ponctuelles, en dehors de leur activité habituelle.

Au Luxembourg, l'intrapreneuriat a été encouragé avec un programme permettant aux collaborateurs de développer leurs projets d'entreprises dans le cadre du Groupe.

Le mécénat de compétences

En permettant à des collaborateurs de s'investir davantage dans des missions auprès d'organisations à but social par le mécénat de compétences (un programme pilote est en cours chez **BNP Paribas SA en France**), BNP Paribas affirme sa conviction que les sources de développement sont diverses et peuvent également se nourrir d'expériences externes. **En Belgique**, **BNP Paribas Fortis** a lancé un programme de formation des haut potentiels autour de l'entrepreneuriat social. (Pour plus d'informations sur le mécénat, voir chapitre 7, partie 4 – *Engagement 9 : Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement*).

LA MOBILITÉ

Avec 5 157 mobilités inter-entités et inter-métiers réalisées en 2015⁽²⁾, l'objectif visant à en réaliser une moyenne annuelle de 4 700 entre 2013 et 2015 est dépassé (4 787 en 2014). En France, leur progression est de 11 %.

La mobilité demeure au centre des pratiques de gestion des ressources humaines et le Groupe reste mobilisé pour répondre à la forte demande des collaborateurs exprimée dans l'enquête interne GPS, qui montre un taux de mobilité de 13 % (12,7 % en 2014).

Offrir aux collaborateurs des opportunités nombreuses et variées, un pilier de la promesse employeur du Groupe

La mobilité interne est le moyen le plus fréquent de pourvoir aux postes vacants et demeure un fondement essentiel de la gestion de carrière pour améliorer l'efficacité collective, la performance et favoriser l'épanouissement professionnel des collaborateurs et renforcer leur engagement. BNP Paribas a mis l'accent sur son caractère transverse et international afin de proposer des carrières riches et diversifiées.

Les principes de mobilité ont été définis avec une volonté de créer une dynamique de Groupe, tout en respectant les spécificités de chaque pays. Pour accompagner leur déploiement et souligner l'importance de la mobilité dans la gestion de carrière, le Groupe a organisé pour la deuxième année consécutive les « **Mobility days** ». En avril, 30 pays (13 en 2014) ont organisé une centaine d'événements visant à favoriser la mobilité interne. 14 forums mobilité, 26 conférences, 47 ateliers de travail ont mobilisé environ 300 RH, 600 managers autour de 7 200 collaborateurs avec un compte twitter dédié (#MobDays15).

Avec une communication et une communauté actives sur la mobilité et un déploiement accru des outils de mobilité interne dans une quarantaine de pays et un taux de couverture d'environ 80 % des collaborateurs du Groupe, le nombre d'annonces publiées augmente en moyenne de 19 % par rapport à 2014 et les postes pourvus en interne progressent de 11 %.

(1) Un intrapreneur est un salarié qui, en accord et avec le soutien de l'entreprise, développe en interne un projet d'entrepreneuriat.

(2) Sur une base de 85,2 % des effectifs du Groupe.

► NOMBRE TOTAL D'ANNONCES PUBLIÉES ET DE POSTES POURVUS EN INTERNE

	2014			2015		
	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% de postes pourvus/annonces publiées	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% de postes pourvus/annonces publiées
France	3 960	1 918	48 %	4 993	2 127	43 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	835	472	57 %	1 369	578	42 %
Italie	72	35	49 %	108	13	12 %
Luxembourg (BGL BNP Paribas)	285	154	54 %	282	171	61 %
Royaume-Uni	896	287	32 %	1 011	351	35 %
Ukraine	2 185	947	43 %	1 524	660	43 %
Pologne (BGZ BNP Paribas)	401	104	26 %	1 027	347	34 %
Turquie (TEB)	212	70	33 %	213	56	26 %
États-Unis (BNP Paribas CIB)	555	177	32 %	540	161	30 %
Autres pays (Algérie, Espagne, Maroc, Portugal, Sénégal, Suisse, etc.)	909	223	25 %	1 184	408	34 %
TOTAL	10 310	4 387	43 %	12 251	4 872	40 %

Source : Steering center de e-jobs, déclarations des pays pour Taleo et les autres outils internes de mobilité.

En France, le processus centralisé mis en œuvre sur six filières fonctionnelles (Conformité, Communication, Finance, Juridique, Ressources Humaines, Risques) a permis d'optimiser la gestion de l'emploi par une mobilité active et de fluidifier les **mobilités transverses**. Une équipe dédiée centralise les offres et les gère jusqu'à la présélection des candidats, la décision finale restant à la main des métiers. Le nombre d'annonces publiées a continué de progresser de 26 % et le nombre de postes pourvus en interne de 11 %. Une démarche de design thinking a été menée pour améliorer le processus de mobilité. Elle a combiné

une vingtaine d'interviews et une journée d'ateliers participatifs avec une soixantaine de participants (collaborateurs, managers, gestionnaires Ressources Humaines). Des pistes d'action sont en cours d'élaboration suite à ces travaux.

En Suisse, un Comité ressources hebdomadaire entre les membres du Comex et des responsables RH a été mis en place pour encourager et optimiser la dynamique de mobilité interne et favoriser un échange pro-actif et cross-métiers.

7.4 Responsabilité civique : être un acteur engagé dans la société

BNP Paribas est un acteur engagé dans la société : il initie et participe à de nombreuses initiatives en faveur de la lutte contre l'exclusion, de l'éducation et de la culture.

Dans le cadre de sa responsabilité civique, le Groupe utilise ainsi tous les leviers dont il dispose, en tant que banquier, employeur et mécène, pour favoriser un développement durable et harmonieux de la société.

Ces actions sont menées en cohérence avec ses trois engagements :

- engagement 7 : des produits et services accessibles au plus grand nombre ;
- engagement 8 : la lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme ;
- engagement 9 : une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

ENGAGEMENT 7 : DES PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE

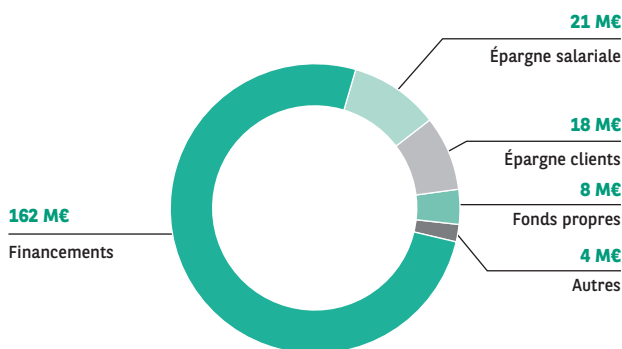
Le Groupe a pour objectif de rendre accessibles les produits financiers au plus grand nombre, car l'inclusion financière des populations est un des axes majeurs du développement économique. Elle apporte un mieux-être financier aux ménages, les aide à anticiper les périodes difficiles et les encourage à entreprendre. Cette démarche d'inclusion financière s'accompagne d'un effort spécifique du Groupe dans le soutien à l'éducation financière. En effet, pour utiliser les produits et services financiers de façon responsable et autonome, les consommateurs doivent être capables de les comprendre et de les comparer.

LE SOUTIEN DU GROUPE À LA MICROFINANCE

La microfinance est un puissant levier d'inclusion des personnes usuellement exclues du système bancaire classique : elle leur permet de réaliser des micro-projets entrepreneuriaux qui améliorent ainsi leur niveau de vie. Grâce aux financements et aux services qu'il propose aux institutions de microfinance, le Groupe est devenu un acteur clé de ce secteur, aux côtés des fonds spécialisés et organismes multilatéraux.

En 2015, le soutien global du Groupe à la microfinance s'est amplifié : au 31/12/2015, il a atteint 213 millions d'euros, en croissance de 20,7 % par rapport à 2014.

► SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À LA MICROFINANCE AU 31/12/2015



Cette progression en 2015 a aussi bien concerné les pays matures (France, Italie, Belgique, Royaume-Uni, États-Unis) avec 72,4 millions d'euros d'engagements de crédit au 31/12/2015 (+ 29,3 % par rapport à fin 2014) que les pays émergents (Colombie, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Maroc, Sénégal, Tunisie, Vietnam, etc.) avec 89,3 millions d'euros d'engagements de crédit au 31/12/2015 (+ 20,7 % par rapport à fin 2014).

Dans les pays matures, ce soutien se matérialise par des lignes de crédit destinées à financer le portefeuille de microcrédits des Institutions de Microfinance (IMF) qui n'ont généralement pas la capacité à collecter l'épargne ou à financer l'accompagnement des micro-entrepreneurs.

Le Groupe a également noué des partenariats privilégiés avec des IMF dans chacun de ses marchés domestiques en investissant à leur capital. BNP Paribas est parmi les premiers partenaires bancaires de l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) en France, de Permico en Italie, de Fair Finance au Royaume-Uni, de Microstart en Belgique et de MicroLux au Luxembourg.

En France, en 2015, le Groupe a souscrit pour **1 million d'euros de titres associatifs** émis par l'Adie. L'émission totale, qui permettra de financer 24 000 personnes par an à l'horizon 2017, est une innovation majeure pour l'association, une des rares à bénéficier de cet outil destiné à renforcer ses quasi-fonds propres.

Au Luxembourg, en association avec ADA (Appui au Développement Autonome), l'Adie International et le Fonds Européen d'Investissements, BGL BNP Paribas vient de **créer la première IMF du pays**, MicroLux, en apportant 83 % du capital. La mission principale de MicroLux sera de soutenir les initiatives d'entrepreneurs exclus du système bancaire traditionnel, ainsi que les entreprises sociales au Luxembourg et dans la Grande Région.

Dans les pays émergents, le Groupe soutient 28 partenaires dans 9 pays en finançant une partie du portefeuille de microcrédit de ces institutions.

BNP Paribas a participé indirectement en 2015 à l'inclusion financière d'environ 255 000 personnes (+ 40 % par rapport à 2014).

- **En Inde**, où les besoins de microfinance sont massifs (41 % des micro-emprunteurs mondiaux), la Banque accompagne la croissance et le renforcement du secteur désormais supervisé par la Reserve Bank of India. Les engagements de crédit sont ainsi passés en deux ans de 6,6 à 41 millions d'euros auprès de 13 institutions soutenues. Afin de mesurer l'impact de son action, le Groupe a mené une étude d'impact social avec des étudiants d'HEC sur une des IMF financée : Ujjivan. L'étude a notamment montré que, dès le premier prêt, 82 % des foyers ont vu leurs revenus augmenter.
- En 2015, BNP Paribas a décidé de soutenir activement **un nouveau pays, la Colombie**, où seulement le tiers de la population est bancarisé. Le Groupe y finance deux institutions de microfinance à hauteur de 7 millions d'euros. Elles fournissent des prêts inférieurs à 10 % du PNB par habitant (ce qui prouve que les IMF travaillent avec les populations les plus pauvres), majoritairement à des femmes, et déploient un programme d'éducation financière.
- Enfin, le soutien au secteur dans les pays émergents se matérialise par l'appui à des projets structurants, tels que le financement du **projet MIMOSA** (The Microfinance Index of Market Outreach and Saturation). Cette étude mondiale menée sur le terrain par une équipe indépendante analyse les risques de saturation en crédit des marchés de microfinance. Les premiers résultats ont été présentés en 2015. Cet outil, dont un des objectifs est d'**anticiper les crises de surendettement**, facilitera la prise de décision des investisseurs et l'orientation des financements vers des pays peu aidés.
- BNP Paribas est aussi partie prenante à la Social Performance Task Force (SPTF), une plateforme internationale de promotion de

la performance sociale en microfinance. Dans ce cadre, le Groupe a contribué à la conception et au financement d'ALINUS (Aligning Investors due diligence with the Universal Standards), un outil commun d'évaluation de la performance sociale pour les investisseurs sociaux qui permettra aux IMF d'alléger leur charge de reporting de performance sociale.

L'ACCÈS À LA FINANCE ET À L'ASSURANCE

Le droit au compte

Pour lutter contre l'exclusion bancaire, le législateur a institué le mécanisme du Droit au Compte dont peut se prévaloir toute personne physique ou morale domiciliée en France ou toute personne physique de nationalité française résidant hors de France qui serait dépourvue d'un compte de dépôt. **BNP Paribas remplit pleinement ses obligations** et va au-delà en proposant gratuitement une Gamme de Paiement Alternatif pour les accompagner dans les moments les plus difficiles.

L'accès au crédit des CDD

Depuis 2011, Cetelem propose un prêt personnel à des personnes en contrat à durée déterminée ou intérimaires. Près de 25 000 prêts ont été financés depuis le lancement de l'offre, permettant à ces personnes qui n'avaient pas accès au crédit de démarrer dans la vie active et de financer des projets (véhicule, travaux...). La durée, le taux de ces crédits et leurs remboursements sont personnalisés et adaptés à leur budget. Depuis 2014, Cetelem, en collaboration avec Mondial Assistance, leur propose en plus gratuitement le « Projet Emploi ». Ce programme personnalisé d'accompagnement vers l'emploi comprend un bilan de compétences, une formation sur les techniques de recherche d'emploi, le ciblage de candidature et un suivi tout au long de la recherche.

L'accès à l'assurance

BNP Paribas Cardif continue d'améliorer en France l'accès à l'assurance des **populations ayant un risque aggravé de santé**, en affinant la tarification appliquée selon la pathologie, compte tenu des progrès de la médecine ou du suivi médical. Depuis 2008, des améliorations de tarif ont été proposées aux personnes souffrant de 6 pathologies dont, en 2015, les valvulopathies cardiaques.

En Corée, Cardif Assurance Vie Korea élargit l'accès à l'assurance pour les seniors (61-80 ans) souffrant de maladies chroniques (diabète, hypertension) et lance son programme Silver Cancer Assurance. Ce produit est renouvelable tous les 10 ans jusqu'à l'âge de 100 ans.

Au Chili, en partenariat avec la banque Caja de los Andes, BNP Paribas Cardif Seguros Generales lance en 2015 une assurance destinée aux populations défavorisées (avec un revenu mensuel moyen d'environ 650 euros). Cette assurance décès accidentel à faible coût (530 pesos chiliens, soit environ 0,65 centime d'euro) propose une couverture d'environ 16 500 euros en cas de sinistre.

L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS FRAGILES

BNP Paribas agit tout particulièrement en faveur des clients en situation de fragilité du fait de leur handicap ou de leur situation financière et veille à leur faciliter l'accès aux services bancaires.

Les clients en situation de handicap

En Belgique, BNP Paribas Fortis continue de renforcer ses actions mises en œuvre depuis 2012 pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap. 132 de ses agences sont reconnues « accessibles aux personnes à mobilité réduite » (soit 12 de plus que l'an dernier). Les clients aveugles et malvoyants peuvent utiliser les 2 000 distributeurs automatiques avec fonction vocale répartis sur près de 1 000 sites.

En Italie, en partenariat avec Pedius, une start-up italienne spécialisée dans la télécommunication, BNP Paribas a développé une application mobile : en utilisant les technologies de la reconnaissance et de la synthèse vocales, elle permet aux personnes malentendantes d'avoir l'accès aux services bancaires par téléphone.

Les clients en difficulté financière

Le Groupe est engagé dans le développement d'un crédit responsable avec la volonté de favoriser l'accès au crédit au plus grand nombre tout en luttant contre le surendettement. La Banque accompagne ses clients aux moments clés de leur vie mais aussi en cas de période difficile liée à un changement de situation, à des dépenses imprévues, à des problèmes de santé ou à des difficultés à gérer un budget.

Depuis 2010, Cetelem a investi dans un outil de détection des signes avant-coureurs de fragilité de ses clients afin de les contacter et les conseiller avant que leur situation ne soit trop dégradée. Cette approche proactive permet d'identifier des clients potentiellement fragiles et de leur adresser un courrier les invitant à contacter une équipe dédiée, qui propose un entretien exploratoire de la santé financière du foyer. En cas de fragilité avérée, Cetelem peut leur proposer une solution interne (une pause dans ses remboursements, un réaménagement de crédit pour équilibrer durablement le budget, etc.). Si leur situation est plus délicate (environ 10 % des cas), Cetelem les oriente vers l'association CRESUS, avec laquelle il a co-construit en partenariat un dispositif d'accompagnement spécifique. Pour ces clients diagnostiqués en difficulté, toute sollicitation commerciale est suspendue et ils bénéficient d'un programme pédagogique d'aide à la gestion budgétaire. En 2015, plus de 8 200 clients ont ainsi bénéficié d'un diagnostic complet de leur situation budgétaire ; 35 % ont révélé des fragilités et ont été pris en charge de façon personnalisée.

La Banque De Détail en France (BDDF) a également mis en place plusieurs dispositifs de prévention et d'accompagnement de ses clients dans les moments difficiles. En 2015, BDDF a participé aux travaux de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire et de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (du ministère des Affaires sociales). Parmi les sujets traités : la définition des indicateurs qui permettent d'identifier les clients fragiles et les points conseils budgets. Un partenariat entre CRESUS, la Direction Régionale Est et celle de Lyon a également été mis en place afin d'assurer une prise en charge des clients nécessitant un accompagnement de lutte contre le surendettement : 150 clients en ont bénéficié en 2015. Plusieurs rencontres avec CRESUS et les équipes des 8 centres spécialisés en solutions budgétaires régionaux ont

également été organisées. Elles ont permis la présentation du partenariat, l'échange de bonnes pratiques, l'organisation de l'atelier Jeu Dilemme, la formation de 120 collaborateurs à l'animation du jeu, en perspective d'une journée nationale budget en février 2016 dans les agences. Enfin, un document à destination des collaborateurs sur le droit au compte et l'accompagnement des clients fragiles a été créé en 2015.

LA FORMATION DU PUBLIC AUX ENJEUX FINANCIERS

L'éducation financière a démontré son efficacité pour lutter contre le surendettement et favoriser le développement économique. En 2015, les collaborateurs de BNP Paribas se sont à nouveau fortement engagés, en participant à la conception de contenus de formation et d'outils pédagogiques ou encore en formant le grand public.

En 2015, plus de 479 000 personnes ont ainsi pu accéder à ces programmes non seulement dans les marchés domestiques mais aussi en Turquie, aux Pays-Bas, aux États-Unis, ou encore en Inde.

De très nombreux programmes ciblent en priorité les jeunes

- En 2015, la First Hawaiian Bank a signé un partenariat avec EverFi, une entreprise spécialisée dans l'éducation financière pour les élèves des écoles publiques tout en utilisant des technologies innovantes. La FHB a investi plus de 15 000 dollars dans la mise en place du programme « MyMoney Program » dans 5 écoles publiques hawaïennes qui accueillent principalement des élèves à revenu faible. Cette année, plus de 450 élèves l'ont suivi.
- En 2015, grâce au partenariat de BNP Paribas Cardif avec l'association Entreprendre pour Apprendre (EPA), 54 collaborateurs se sont engagés pendant l'année scolaire dans le parrainage de mini-entreprises EPA, les programmes Start-Up EPA, Notre Commune EPA ou bien ont participé aux championnats Île-de-France ou national. Au total, 475 élèves ont bénéficié cette année des programmes EPA, 480 heures ont été dispensées par 66 collaborateurs, dont 50 % sur leur temps personnel et 50 % sur leur temps professionnel. Aux Pays-Bas, BNP Paribas Cardif est sponsor de la plateforme Life & Finance (LEF) qui promeut l'éducation financière auprès des jeunes. 2 500 étudiants ont accédé à ce programme en 2015.
- BNP Paribas Singapore continue de renforcer son partenariat avec la Singapore Management University (SMU) et remet « The Fellowship Award », prix qui distingue les contributions exceptionnelles des membres de la faculté des finances de cette université.
- En Roumanie, BNP Personal Finance a participé au projet « Grow » de l'association Scoala de Valori. En 2015, 500 heures de sensibilisation financière ont été dispensées à 1 600 élèves de classes de première et de terminale et à 1 750 élèves de troisième et de seconde.
- En Belgique, 100 jeunes ont bénéficié cette année du « Plan Jeunes Banking Sector », qui favorise l'insertion sur le marché du travail des moins de 26 ans.

D'autres actions sont destinées aux entrepreneurs

- En Ukraine, UkrSibbank propose à ses clients (dirigeants de PME, entrepreneurs, comptables...) des séminaires sur la législation, la fiscalité ou encore sur la comptabilité. En 2015, 1 116 clients ont bénéficié de 9 sessions de formation.

D'autres programmes concernent tous les publics

- **En France, la Fondation Cetelem** pour l'éducation budgétaire a poursuivi cette mission cohérente avec l'engagement en faveur d'un crédit responsable® de **BNP Paribas Personal Finance**. En parallèle des actions de sa fondation, BNP Paribas Personal Finance a renforcé son programme « Collaborateurs Citoyens », qui organise dans les bassins d'emploi des ateliers budget animés par des collaborateurs, en faveur de personnes suivies dans des structures d'insertion.
- **En Italie**, à travers son programme EduCare, **BNL** propose un ensemble de cours d'éducation budgétaire destinés à des clients et à des non-clients. Grâce à l'école EduCare (EduCare Scuola), lancée en 2014, près de 125 000 élèves de 15 à 16 ans ont bénéficié en 2015 de ces formations. 2015 a vu le lancement d'une nouvelle initiative, en partenariat avec le Comité national olympique italien (CONI) : EduCare

Sport propose des cours d'éducation financière aux professionnels du sport, athlètes et anciens athlètes.

- **En Belgique, BNP Paribas Fortis** offre à ses clients et non-clients des sessions d'éducation financière. Environ 15 000 particuliers y ont déjà assisté, chacun pouvant trouver ce dont il a besoin parmi près de 750 modules couvrant de nombreuses thématiques financières.
- **Au Maroc, la BMCI** a lancé « Experts Banque », fruit d'un partenariat avec Atlantic Radio. Ce projet décline une émission sur la thématique de « La banque et l'actualité financière ». D'une durée d'1 minute 30, ses flashes d'information pédagogiques sont diffusés quotidiennement et relayés sur la page Facebook de la BMCI. Parallèlement, pour la 4^e année consécutive, la BMCI a participé à la Semaine de l'Éducation Financière des enfants et des jeunes dans toutes les villes du Maroc.

ENGAGEMENT 8 : LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Au-delà de la lutte contre l'exclusion financière, BNP Paribas est engagé depuis de longues années dans la lutte contre l'exclusion sociale. Le Groupe développe ainsi des actions afin de favoriser l'accompagnement des populations fragiles, notamment en zones urbaines sensibles. Plus largement, BNP Paribas réaffirme son engagement en matière de Droits de l'Homme.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

Le Projet Banlieues, une initiative à dimensions multiples qui cible les zones urbaines sensibles en France, est le programme phare du Groupe en matière de lutte contre l'exclusion sociale.

Le Projet Banlieues : 10 ans d'engagement pour les quartiers

En 2015, BNP Paribas et sa Fondation ont célébré les 10 ans de leur Projet Banlieues, lancé fin 2005 à la suite des émeutes urbaines dans de nombreuses banlieues françaises touchées par le chômage et le sentiment de relégation.

Entre 2005 et 2015, le Groupe a quadruplé ses subventions versées aux associations en faveur de l'inclusion sociale dans les quartiers défavorisés, avec trois axes de soutien : l'insertion par l'activité économique via l'Adie, l'éducation via l'Afev et le soutien à des associations locales qui agissent pour l'amélioration du vivre ensemble dans les quartiers ; autant de moyens pour lutter contre les différentes formes d'exclusion dans les zones urbaines sensibles.

Les 10 ans du Projet Banlieues – Chiffres clés

- **Près de 35 millions d'euros de subventions :**
 - 600 agences et plus de 800 collaborateurs bénévoles mobilisés sur le terrain ;
 - 320 associations accompagnées par des dons et du bénévolat de compétences ;
 - 829 projets soutenus.

- **Plus de 220 000 bénéficiaires :** 8 000 emplois créés grâce à l'Adie ; 7 000 enfants accompagnés chaque année par l'Afev ; 30 000 collégiens bénéficiaires d'Odyssee Jeunes ; plus de 182 000 bénéficiaires du soutien à des associations locales qui agissent pour l'amélioration du vivre ensemble.

La création d'entreprises et l'insertion professionnelle

Le Groupe et la Fondation BNP Paribas sont mobilisés aux côtés de :

- **L'Adie** : depuis 20 ans, BNP Paribas s'investit avec l'Adie dans le développement du microcrédit en France, véritable outil d'inclusion sociale. Le Groupe est devenu le premier partenaire de l'association, avec plus de 8 925 000 euros versés depuis 2006 (voir également *Une politique de mécénat*, Engagement 9) ;
- **Le réseau « Initiative France »**, qui finance et accompagne la création/reprise d'entreprises en France via des plateformes de création d'entreprises innovantes ;
- **France Active**, que BNP Paribas soutient à travers ses 41 fonds territoriaux et accompagne pour le développement de son programme CAP'Jeunes.

Éducation : favoriser l'égalité des chances

Depuis 20 ans, la Fondation BNP Paribas soutient l'éducation à travers les initiatives locales du Projet Banlieues mais aussi aux côtés d'acteurs clés comme l'Afev ou encore à travers son propre programme **Odyssee Jeunes** (voir *Une politique de mécénat*, Engagement 9).

En octobre 2015, BNP Paribas s'est engagé à renforcer significativement son soutien en faveur de l'éducation, avec :

- Une augmentation de 60 % de ses subventions, soit un engagement total de 410 000 euros en 2015.
- Des actions sur le terrain pour donner le goût d'entreprendre :
 - 100 collaborateurs BNP Paribas à la rencontre des élèves dans les collèges et les lycées ;
 - 200 collégiens dans les agences des quartiers pour découvrir le monde de l'entreprise.

L'appui à des actions de proximité

Grâce à l'implication de sa Fondation, de son réseau d'agences et de ses collaborateurs, le Groupe a soutenu 350 associations de quartier depuis 2006, dont 111 pour la seule année 2015. En 2015, la Fondation BNP Paribas a souhaité étendre ce volet à trois nouvelles zones : le Val-de-Marne, Paris (19^e et 20^e arrondissements) et les Yvelines.

En octobre 2015, BNP Paribas a annoncé l'ouverture de son Projet Banlieues à ses clients Entreprises et Particuliers, avec le Projet Banlieues & Connect : parce qu'un changement d'échelle des actions est plus que jamais nécessaire pour favoriser la cohésion sociale et la création d'emplois dans les banlieues, le Groupe souhaite ainsi favoriser sur le terrain la solidarité et la coopération entre tous les acteurs.

Marie-Claire Capobianco, Directrice des Réseaux France et membre du Comité Exécutif de BNP Paribas, précise : « Depuis 10 ans, nos équipes sont engagées sur le terrain aux côtés des associations locales qui font un travail remarquable. Aujourd'hui nous voulons aller encore plus loin : nous allons proposer à nos Clients Entreprises et Particuliers d'intégrer le Projet Banlieues & Connect pour favoriser ensemble la cohésion sociale et la création d'emplois dans les banlieues. » (Voir le communiqué de presse d'octobre 2015 sur le site www.bnpparibas.com.)

Autres démarches au sein du Groupe de lutte contre l'exclusion sociale

D'autres initiatives sont mises en place dans le Groupe pour lutter contre l'exclusion sociale, notamment :

- Depuis fin 2015, **BNP Paribas Real Estate** s'engage dans l'immobilier tertiaire solidaire et le coworking aux côtés de Solid'Office (Immobilier tertiaire solidaire et coworking) et Bureaux A Partager, en mettant à la disposition des demandeurs d'emploi des espaces de bureaux vacants. Le 1^{er} espace Solid'Office a ouvert sur son initiative.
- Le Groupe renforce ses actions pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à ses services (voir *L'accompagnement des clients fragiles*, Engagement 7).
- En ce qui concerne les achats responsables, le Groupe veille à ouvrir ses consultations aux entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté (voir *Engagement 1 : Des financements et investissements à impact positif, Entrepreneuriat social*).

BNP PARIBAS S'ENGAGE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

BNP Paribas respecte les normes relatives aux Droits de l'Homme internationalement reconnues. La Banque veille au respect de ces droits dans toutes ses activités, dans tous les pays où elle est présente et dans toutes les relations qu'elle entretient avec ses collaborateurs, sa chaîne logistique, ses clients et les communautés au sein desquelles elle opère. BNP Paribas soutient les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, conformément au cadre de référence « Protéger ; Respecter ; Réparer ».

La Banque reconnaît sa propre responsabilité en qualité d'employeur, de prestataire de services financiers et de donneur d'ordre. Elle veille donc à n'être en aucun cas complice, directement ou indirectement, de violation

des Droits de l'Homme. Par ailleurs, pour témoigner de son engagement et de sa volonté, BNP Paribas s'est efforcé cette année de respecter les recommandations du Cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies lancé en février 2015.

Un engagement au plus haut niveau

En 2012, la Direction Générale a signé la Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme, s'engageant à assurer leur respect au sein de sa sphère d'influence qui inclut les collaborateurs, fournisseurs, clients et communautés. Ainsi, le Groupe prend en compte des critères Droits de l'Homme dans le choix des pays dans lesquels il intervient.

Parmi les neuf indicateurs de pilotage RSE (indicateurs 2013-2015) intégrés dans le calcul de la rémunération variable différée des 5 000 top managers du Groupe (voir *Notre stratégie de responsabilité sociale et environnementale*), trois sont liés aux Droits de l'Homme.

L'importance des impacts indirects

Depuis 2013, BNP Paribas prend part aux réunions du Groupe de Thun, groupe informel de représentants de banques internationales qui se réunissent pour discuter de l'application au secteur financier du cadre de référence « Protéger, Respecter, Réparer ». De fait, les impacts potentiels du secteur financier sur les Droits de l'Homme ont ceci de très particulier qu'ils sont en grande partie indirects (ils résultent des activités des clients ou entreprises du portefeuille). Les banques, dans leur volonté de respecter les Droits de l'Homme, font donc face à des défis spécifiques et à une complexité accrue.

L'identification des enjeux « saillants »⁽¹⁾ relatifs aux Droits de l'Homme pour BNP Paribas

Le Groupe concentre son action sur les sujets les plus « saillants » qui se posent aux banques et institutions financières. Selon le Cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies, ces sujets dits « saillants » sont ceux qui sont les plus à risques dans les activités de l'entreprise ou dans ses relations commerciales.

BNP Paribas a identifié **quatre enjeux « saillants » :**

- deux résultant directement de ses activités : le droit à l'accès aux services financiers et le droit à la vie privée (protection des données personnelles des clients) ;
- deux résultant des activités de ses clients ou des entreprises de son portefeuille d'actifs : les droits des travailleurs et le droit des communautés locales.

Ces enjeux ont été identifiés en croisant différentes sources :

- une démarche d'identification des risques Droits de l'Homme a été menée en interne sur l'ensemble des risques directs (collaborateurs, clients particuliers, fournisseurs) et sur le portefeuille de crédit du Groupe pour les risques indirects ;
- la Banque a participé à plusieurs groupes de travail (Groupe de Thun, Entreprises pour les Droits de l'Homme (EDH), Club advanced du Global Compact France, Forum Business and Human Rights des Nations Unies...) et a pris en compte des échanges avec ses parties prenantes.

(1) Le terme « saillant » est directement traduit et emprunté du terme anglais « salient » utilisé par les rédacteurs du Cadre de référence de reporting sur les Principes Directeurs des Nations Unies.

Le dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes sont de plus en plus nombreuses à appeler à plus de transparence et de discussions sur la prise en compte des Droits de l'Homme par les entreprises. À leur écoute, BNP Paribas, signataire des «Principes directeurs pour un dialogue constructif avec les parties prenantes» du Comité 21 en 2015, accorde une grande importance au dialogue avec ses parties prenantes (voir *Une démarche de dialogue avec les parties prenantes*, Notre stratégie de RSE).

Les mécanismes de recours

Le Groupe BNP Paribas reconnaît l'importance d'avoir des processus de recours en place pour fournir ou permettre une remédiation en cas d'incidences négatives sur les Droits de l'Homme liées à ses activités ou relations commerciales.

Les différents mécanismes en place sont présentés dans « *Une démarche de dialogue avec les parties prenantes*, Notre stratégie de RSE ».

La formation

Membre fondateur de l'association « Entreprises pour les Droits de l'Homme » (EDH), BNP Paribas en a diffusé le **Guide d'évaluation** des risques liés aux Droits de l'Homme pour les managers, à tous ses responsables RSE, qui disposent ainsi d'un outil d'application à la disposition de tous les managers. En 2015, les **correspondants RSE** ont été **sensibilisés** à la démarche d'identification des risques Droits de l'Homme indirects dans le portefeuille de crédit du Groupe. BNP Paribas a également contribué à développer un **module e-learning** de sensibilisation : « Entreprises et Droits de l'Homme », de 30 minutes. Destiné aux collaborateurs des entreprises membres de l'association, ce module viendra compléter le dispositif du Groupe et sera inscrit dans son catalogue de formation. Il sera rendu obligatoire pour les collaborateurs contribuant directement à la promotion des Droits de l'Homme (risques, achats, chargés de relations entreprises...).

Due diligences et dialogue

En cas d'incidences négatives supposées ou avérées sur les Droits de l'Homme par un client de BNP Paribas ou une entreprise de son portefeuille, **le Groupe mène des due diligences approfondies et engage le dialogue** avec l'entreprise concernée (voir *Gestion des risques ESG*, Engagement 3). Trois exemples en témoignent :

- BNP Paribas engage régulièrement le dialogue avec les sociétés du secteur de l'armement pour garantir le respect des conventions internationales interdisant les armes controversées (voir *Gestion des risques ESG*, Engagement 3).
- Pour faire face au manque de transparence sur les essais cliniques, l'équipe de recherche ISR de BNP Paribas Investment Partners a invité les investisseurs à appeler les laboratoires pharmaceutiques à publier les résultats de tous leurs essais cliniques. Cette démarche exemplaire illustre l'effet de levier bénéfique dont disposent les investisseurs sur la promotion des meilleures pratiques au sein des entreprises de leur portefeuille.
- Cette démarche fait écho à une autre initiative de l'équipe ISR de BNP Paribas Investment Partners qui, à partir de 2014, a réussi à fédérer un groupe d'investisseurs institutionnels pour faire pression sur certains laboratoires pharmaceutiques. Leurs produits étant détournés pour procéder à des injections létales dans les prisons américaines, ces investisseurs ont insisté pour que ces laboratoires mettent en place des mécanismes de contrôle de leur chaîne de distribution aval,

comme il en existe chez certains de leurs concurrents. À l'automne 2015, deux des laboratoires visés, dont un des leaders, ont publié une déclaration annonçant la mise en place de tels mécanismes de contrôle contractuels vis-à-vis de leurs distributeurs. BNP Paribas Investment Partners continue à suivre l'application de ses engagements.

Gestion des risques « saillants » directs

Droit à la vie privée

Conformément à la volonté de BNP Paribas d'être exemplaire en matière de **protection des données personnelles** de ses clients, sa politique générale sur cette protection s'applique dans toutes les entités et pays où le Groupe est présent. Elle prévaut sur les règles locales dès lors que ces dernières sont d'un niveau d'exigence inférieur et engage le Groupe notamment à :

- informer les clients dans les plus brefs délais en cas de changement de politique ou de piratage des données ;
- limiter la collecte des données aux informations personnelles essentielles ;
- présenter clairement l'utilisation qui sera faite des informations personnelles ;
- demander l'accord des clients pour toute collecte, utilisation ou partage d'informations personnelles non essentielles ;
- utiliser les meilleurs dispositifs de protection des données disponibles.

La formation « Protection des données » de BNP Paribas est destinée à l'ensemble de ses collaborateurs, afin de développer les réflexes nécessaires permettant de garantir un processus de traitement sécurisé des données personnelles tout au long de la relation commerciale. En 2015, 35 885 collaborateurs avaient suivi intégralement cette formation.

Par ailleurs, la plateforme de formation en ligne du Groupe propose à ses collaborateurs « Let's get digital ». Cette formation au digital traite des réseaux sociaux et de leur utilisation, des risques numériques, des réflexes à adopter, des opportunités et défis du digital. Elle prépare ainsi les collaborateurs à la banque digitale de demain en rappelant les exigences du Groupe en termes de protection de l'intérêt des clients et de marketing responsable (voir *Primauté de l'intérêt des clients*, Engagement 2).

Droit à l'accès aux services financiers

Le Groupe considère que le développement économique durable favorise un accès plus large aux droits fondamentaux. C'est pourquoi, il **met l'accent sur l'accès aux services financiers dans les communautés où il opère**, marquant clairement sa volonté d'y contribuer.

Le droit à l'accès aux services financiers est un enjeu « saillant » pour le Groupe à plusieurs titres : il peut être assimilé à un risque pour les clients impactés (illettrisme financier, surendettement, etc.) et pour la Banque (défauts de crédit, risque d'image, etc.). Mais il peut aussi constituer une véritable opportunité pour l'ensemble des parties prenantes : par l'éducation financière, les clients sont sensibilisés à l'épargne et à la gestion d'un budget ; par ses offres de produits et services spécifiques pour les clients vulnérables, BNP Paribas s'efforce de protéger ses clients du surendettement et de la dépendance et rend les services bancaires accessibles à ceux qui n'ont pas accès aux financements et produits traditionnels.

BNP Paribas agit donc tout particulièrement en faveur des clients en situation de fragilité du fait de leur situation financière ou de leur handicap, et veille à leur faciliter l'accès aux services bancaires, notamment en formant le public aux enjeux financiers et en développant

des offres spécifiques de produits et services (voir *Des produits et services accessibles au plus grand nombre*, Engagement 7).

À côté de ces différentes initiatives et afin de continuer à promouvoir le droit à l'accès aux services financiers de chacun, le Groupe poursuit depuis plusieurs années une concertation et un dialogue multi-parties prenantes avec les associations de consommateurs, familiales, caritatives, institutions, etc., concernées par ses métiers et ses produits. C'est le cas de BNP Paribas Personal Finance sur le crédit aux particuliers par exemple. Depuis 2010, des groupes de travail réguliers permettent d'échanger en toute transparence, de confronter des points de vue parfois contraires et de réfléchir sur les évolutions nécessaires des offres et pratiques du crédit.

Gestion des risques « saillants » indirects

Le Groupe utilise sa capacité d'influence pour inciter ses clients et les entreprises dans lesquelles il a des relations commerciales à gérer leurs propres activités dans le respect des Droits de l'Homme. Il s'engage également à identifier, évaluer (processus de due diligence), suivre et aider à améliorer la performance actuelle et à venir de ses clients des secteurs sensibles, pour éviter des impacts négatifs sur les Droits de l'Homme, dans leurs opérations ou dans leur chaîne d'approvisionnement.

BNP Paribas a développé en 2015 sa propre démarche d'identification des risques indirects liés aux Droits de l'Homme : elle permet d'identifier

et d'évaluer les risques liés aux Droits de l'Homme dans son portefeuille de crédit. La méthodologie objective adoptée est basée sur l'« impact » (du point de vue des détenteurs des droits) et la « probabilité d'occurrence » des risques. Cet outil a une triple utilité : identifier des risques Droits de l'Homme, permettre une cartographie des risques prioritaires auxquels BNP Paribas est exposé à ce jour dans son portefeuille, assister les managers dans leurs décisions de financement ou d'investissement ainsi que les équipes Risque dans leurs « diligences spécifiques » (voir les dispositifs mis en place pour couvrir globalement les risques extra-financiers du Groupe, incluant ceux sur les Droits de l'Homme dans *Gestion des risques ESG*, Engagement 3).

Droits des travailleurs

La démarche d'identification des risques Droits de l'Homme indirects dans le portefeuille de crédit du Groupe, initiée en 2015, a montré que les droits des travailleurs sont un enjeu « saillant ».

Ce sujet recouvre différents enjeux, déjà couverts en grande partie par les politiques et systèmes de gestion des risques ESG au sein du Groupe.

Les critères Droits de l'Homme de six des politiques RSE de financement et d'investissement sur les secteurs sensibles traitent des sujets liés aux droits des travailleurs, notamment le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la liberté syndicale, thèmes également pris en compte pour les projets entrant dans le périmètre des Principes de l'Équateur.

► TABLEAU RÉCAPITULATIF SIMPLIFIÉ DES CRITÈRES OBLIGATOIRES PORTANT SUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES DU GROUPE BNP PARIBAS

	Travail forcé	Travail des enfants	Politique de santé et sécurité + historique de santé et sécurité	Historique de santé et sécurité (seul)	Politique de ressources humaines	Liberté syndicale	Non-discrimination
Agriculture	X	X	X		X	X	X
Industrie minière	X	X	P	X			
Pâte à papier	X	X		X			
Sables bitumineux				X			
Production d'électricité à partir du charbon			P	X			
Huile de palme	X	X	X				

Note : Les politiques sectorielles imposent des critères différenciés selon que l'on considère un investissement/financement dans un projet ou bien dans une société. Un « X » indique que le critère s'applique aux projets ainsi qu'aux sociétés. Un « P » indique que le critère en question est une exigence obligatoire destinée aux projets.

Comme présenté dans la « Gestion des risques extra-financiers », le « CSR Screening » utilisé pour la clientèle **Grandes Entreprises** couvre à ce jour 10 secteurs d'activités. La nature des risques identifiés est spécifique aux problématiques propres à chaque secteur.

Vis-à-vis des **fournisseurs** et pour répondre aux enjeux tels que le travail des enfants et le travail forcé, des questions supplémentaires sont intégrées dans les appels d'offres portant sur les catégories d'achats sensibles comme les objets promotionnels, etc. (voir *Gestion des risques ESG*, Engagement 3).

Droits des communautés locales

Autre enjeu « saillant » identifié, les droits des communautés locales sont au cœur de la plupart des controverses liées aux grands projets industriels.

Un des engagements des Principes de l'Équateur (voir *Gestion des risques ESG*, engagement 3) concerne particulièrement les parties prenantes et communautés potentiellement impactées et vise à les protéger, les informer, prévenir et réparer les impacts négatifs.

De plus, dans les secteurs identifiés comme très sensibles, **le Groupe peut demander à ses clients de démontrer** qu'ils procèdent à des consultations des populations locales (avant-projet) ou encore qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs. Ainsi les critères Droits de l'Homme de sept des politiques RSE de financement et d'investissement sur les secteurs sensibles prennent en compte des sujets liés aux droits des communautés locales :

► TABLEAU RÉCAPITULATIF SIMPLIFIÉ DES CRITÈRES OBLIGATOIRES PORTANT SUR LES DROITS DES COMMUNAUTÉS LOCALES DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES DU GROUPE

	« Free prior and informed consent » des communautés locales	Mécanisme de recours	Accaparements des terres	Engagement public formel et dispositif de consultation des communautés	Implication dans le commerce, le transport ou la fabrication d'armes controversées
Agriculture	X	X	X		
Industrie minière					
Pâte à papier	X	X			
Sables bitumineux		X		X	
Production d'électricité à partir du charbon		P		P	
Huile de palme	X	X			
Défense					X

Note : Les politiques sectorielles imposent des critères différenciés selon que l'on considère un investissement/financement dans un projet ou bien dans une société. Un « X » indique que le critère s'applique aux projets ainsi qu'aux sociétés. Un « P » indique que le critère en question est une exigence obligatoire destinée aux projets.

Dans l'outil « CSR Screening », une catégorie de risques couvre les enjeux de santé et sécurité des communautés locales pour certains secteurs et une autre les « droits humains » de façon plus globale.

ENGAGEMENT 9 : UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BNP Paribas œuvre très concrètement à faire coexister performance et responsabilité sociale. Non seulement dans l'exercice quotidien de ses métiers, mais aussi par des actions de mécénat, qui impliquent de plus en plus de collaborateurs dans le monde.

UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT STRUCTURÉE ET FÉDÉRATRICE

Le Groupe BNP Paribas, par sa dimension internationale, développe une politique de mécénat structurée, à la fois globale et respectueuse de la dimension locale des actions mises en œuvre par les pays où il est implanté. La Fondation BNP Paribas coordonne cet engagement autour de trois champs d'action :

- **Solidarité** : lutter contre l'exclusion et les discriminations ; encourager le bénévolat des salariés ; soutenir la scolarisation et l'insertion professionnelle ;
- **Culture** : encourager l'expression artistique ; préserver et valoriser le patrimoine ;
- **Environnement** : soutenir des programmes en cohérence avec la politique RSE du Groupe en faveur de la recherche sur le changement climatique (voir *Le renforcement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales*, Engagement 12).

Une gouvernance structurée

Le mécénat de BNP Paribas s'exerce au travers de 13 fondations ou fonds, ainsi que par des actions en régie directe. En 2015, le Groupe compte :

- 1 fondation historique : la Fondation BNP Paribas, sous l'égide de la Fondation de France, en charge de la cohérence du Mécénat Groupe. Elle est présidée par Michel Pébereau ;
- 9 fondations dans les pays : Allemagne, Belgique, Brésil, Bulgarie, Italie, Maroc, Pologne (issue de la fusion BGZ- BNP Paribas), Suisse, États-Unis (First Hawaiian Bank Foundation) ;
- 1 fondation de marque : Fondation Cetelem ;
- 1 fonds « Urgence & Développement », dédié aux victimes de catastrophes humanitaires ;
- 1 fonds de dotation régional : Fonds de dotation BNP Paribas Banque de Bretagne.

D'autre part, le mécénat de BNP Paribas est renforcé par des programmes initiés par les entités et métiers du Groupe à travers le monde : Afrique, Europe, Amériques, Asie-Pacifique, Moyen-Orient.

Le mécénat de BNP Paribas en 2015

Chaque année, la Fondation BNP Paribas recueille les données chiffrées du mécénat de BNP Paribas via une plateforme web. Outre cette collecte, la plateforme PHI est accessible au public : <http://dataphilanthropy.bnpparibas.com>.

En 2015, 4 019 projets ont été conduits, représentant un budget de 38,6 millions d'euros, dont :

- 27,0 millions d'euros pour la solidarité (70 %) ;
- 8,2 millions d'euros pour la culture (21 %) ;
- 3,4 millions d'euros pour la recherche médicale et environnementale (9 %).

Solidarité

Les actions de solidarité de la Fondation BNP Paribas et des acteurs du mécénat de BNP Paribas dans le monde se déclinent en cinq axes : soutenir les initiatives en faveur de l'éducation, contribuer à l'effort d'insertion, participer à la lutte contre la grande précarité, accompagner l'engagement des salariés et développer des actions de solidarité internationale.

L'année 2015 a été marquée par trois temps forts :

- les 10 ans du Projet Banlieues (voir *La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme*, Engagement 8), avec le renforcement de l'engagement de la Fondation en faveur de l'éducation ;
- le plan de soutien de BNP Paribas de 5 millions d'euros, dédié à l'accueil des réfugiés en Europe, dont la Fondation BNP Paribas est partie prenante ;
- la mise en place de Dream Up, le nouveau programme international d'éducation par la pratique artistique de la Fondation BNP Paribas.

Un engagement renforcé en faveur de l'éducation

L'éducation est un axe majeur des dispositifs de solidarité que développent la Fondation BNP Paribas et BNP Paribas en tant que mécène à travers le monde.

Pour marquer les 10 ans du Projet Banlieues (voir *La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme*, Engagement 8), la Fondation BNP Paribas a décidé en 2015 de renforcer son engagement financier envers 3 associations partenaires œuvrant en faveur de l'éducation et du goût d'entreprendre :

- **L'Afev** (partenaire depuis 20 ans) organise l'accompagnement scolaire de jeunes par des étudiants bénévoles. En 2015, la subvention annuelle est passée de 150 000 euros à 200 000 euros par an pendant trois ans (2015-2016-2017). Elle soutiendra le déploiement national de l'Afev particulièrement les pôles d'Ile-de-France, de la région Est (Reims, puis Strasbourg), Brest et Grenoble et le développement de ses événements nationaux : Journée de refus de l'échec scolaire, Observatoire de la jeunesse solidaire.
- **Proximité** (partenaire depuis 12 ans) œuvre pour l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes via un accompagnement individuel par des bénévoles actifs dans le monde du travail. Le soutien de la Fondation BNP Paribas s'élève à 40 000 euros par an, de 2015 à 2017. Objectif 2015 : doubler le nombre des parrainages en Île-de-France et déployer l'action dans trois nouveaux territoires : Lille, Toulouse et Rouen.

- **EPA** (partenaire depuis 2 ans) promeut l'esprit d'entreprendre en milieu scolaire. Initialement de 50 000 euros, la subvention annuelle de la Fondation à EPA s'élève, dès 2015, à 80 000 euros par an pendant trois ans (2015-2016-2017). Elle permettra d'étendre son programme « Mini Entreprise EPA » aux lycées professionnels de trois métropoles (Marseille, Nantes et Strasbourg).

L'année 2015 a également été marquée par de nouvelles initiatives alliant l'éducation avec l'innovation ou encore le développement artistique.

- **Innovation : former et accompagner des partenaires en crowdfunding**
La Fondation BNP Paribas a initié en 2015 un dispositif innovant d'initiation de ses partenaires au crowdfunding sur la plateforme Ulule. 15 associations se sont formées au pilotage d'une campagne de financement participatif. Et, à chaque euro donné par les internautes, la Fondation a abondé un euro complémentaire.

- **Le lancement international de Dream Up, projet d'éducation par la pratique artistique**

Dream Up a été initié à l'occasion des 30 ans de la Fondation BNP Paribas, avec la volonté d'ouvrir à l'international un programme en faveur des jeunes défavorisés, sur tous les territoires où BNP Paribas est présent. En 2015, Dream Up a débuté avec le lancement en 3 ans, de **28 projets** d'éducation par la pratique artistique dans **26 pays** (Amériques, Europe, APAC, MEA). **30 000 enfants et adolescents en bénéficient. Grâce à un budget de 1,7 million d'euros sur 3 ans**, chaque Dream Up se voit doté de 20 000 euros par an pendant 3 ans. Une étude sociologique portera sur l'impact du programme.

Contribuer à l'effort d'insertion

- En 2015, la Fondation BNP Paribas a renouvelé sa convention avec **L'Adie** pour 3 ans (2015-2017). Elle a ainsi prolongé son mécénat démarré en 1996 en synergie avec la Banque, partenaire bancaire de l'association depuis 1993. Lors du lancement du Projet Banlieues en 2005, la Fondation BNP Paribas a renforcé son partenariat en faveur de L'Adie en mettant en place un volet d'actions destinées à soutenir la création d'emplois dans les zones urbaines sensibles. En 2015, elle s'est de nouveau engagée pour 1,2 million d'euros (1,25 million d'euros en 2016 et 1,3 million d'euros en 2017) avec l'objectif de renforcer le dispositif des 16 antennes Adie de quartiers par des unités mobiles.
- En 2015, la 6^e édition des **Awards de la Fondation BNP Paribas Fortis** a de nouveau permis de favoriser l'insertion de jeunes en difficulté en Belgique. Au global, ce sont ainsi 754 000 euros qui ont bénéficié à 72 projets d'associations. Depuis son lancement en 2010, ce programme a permis d'aider à la réalisation de près de 350 initiatives solidaires grâce à un appui financier de plus de 3,8 millions d'euros.

Participer à la lutte contre la grande précarité

- En 2013, la Fondation BNP Paribas décidait de soutenir les **Restaurants du Cœur** pour la création et le déploiement d'un outil de gestion, Ulysse, assurant le suivi des personnes accueillies dans les 2 090 centres. La 1^{re} phase du projet a été financée en totalité par la Fondation via une convention de 3 ans à hauteur de 150 000 euros par an (de 2013 à 2015). Parallèlement, l'association Bénévolat de Compétences et Solidarité (BCS) participe à la formation informatique des bénévoles. En 2015, les Restaurants du Cœur ont déployé la première version du système de gestion dans 3 centres d'activités volontaires. La Fondation BNP Paribas a renouvelé son soutien à hauteur de **450 000 euros sur trois ans** (150 000 euros en 2016, 2017 et 2018) pour assurer l'aboutissement de ce projet stratégique pour l'association. Cet engagement représente 50 % du budget sur les 3 prochaines années.

■ Depuis 2012, la Fondation soutient le **Samusocial** de Paris par une convention triennale de 150 000 euros annuels (2012 à 2014). En 2015, elle a reconduit cette convention qui finance la maraude de jour. Depuis 2012, celle-ci a rencontré plus de 6 300 personnes sans abri qu'elle a orientées vers l'hôpital, les lits Halte Soins Santé ou un Centre d'Hébergement d'Urgence.

Développer des actions de solidarité internationale

En 2015, la Fondation BNP Paribas a poursuivi son **plan anti-paludisme** (2012-2015), en lien avec les implantations de la Banque en Afrique subsaharienne. Ce programme de prévention distribue des moustiquaires imprégnées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Gabon, au Mali ou au Sénégal. Plus de 25 000 moustiquaires ont été distribuées, soit un budget de 200 000 euros.

Aide aux réfugiés : un soutien de 5 millions d'euros en faveur de l'accueil des migrants en Europe

Ce plan de soutien se décline par l'activation de plusieurs leviers de BNP Paribas dédiés à la solidarité :

- Le soutien par la Fondation BNP Paribas à 3 grands acteurs du monde humanitaire : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), les Apprentis d'Auteuil et le Samusocial de Paris. La Fondation a construit son plan d'accueil aux réfugiés selon trois axes : l'aide d'urgence, l'intégration et l'éducation.
- Un soutien à des associations agissant localement dans 8 pays d'Europe qui accueillent des réfugiés. Chacun de ces pays a identifié les acteurs et les projets qu'il souhaite soutenir.

En complément de ces actions, une campagne de collecte de dons a également été lancée dans le cadre du fonds Urgence & Développement (voir « Des collaborateurs solidaires et engagés »).

jeunes de moins de 28 ans d'accéder aux répertoires chorégraphiques de l'Opéra Garnier au prix de 10 euros et d'offrir 800 places pour ces avant-premières, via ses réseaux sociaux.

Deux jeunes artistes émergents sont devenus partenaires de la Fondation BNP Paribas en 2015 : la chorégraphe Kaori Ito et la circassienne Tatiana Mosio Bongonga.

Partenaire important du monde de la **musique, classique ou jazz**, la Fondation BNP Paribas soutient des musiciens et des compositeurs ainsi que des lieux de diffusion et des festivals. Notamment le « Jazz à Saint-Germain-des-Prés » avec un partenariat reconduit pour trois ans en 2015 et le « Saint-Louis Jazz », au Sénégal. Le prix Paul-Acket, qu'elle finance dans le cadre du North Sea Festival de Rotterdam, a été décerné en 2015 au pianiste Tigran Hamasyan, ancien partenaire de la Fondation. En 2015 toujours, les jeunes artistes de jazz Anne Pacey (batteuse) et Aïrelle Besson (trompettiste) sont devenues partenaires de la Fondation.

Pour la quatrième année, la Fondation BNP Paribas Suisse et la HEAD-Genève se sont associées pour promouvoir de jeunes artistes diplômé(e)s en arts visuels. Les 16 talents sélectionnés lors des New HEADS - Fondation BNP Paribas Art Awards ont pu présenter leur création lors d'une exposition confiée à une curatrice de renommée internationale, Latifa Echakhch, et deux d'entre eux se sont vu décerner une bourse de 12 000 CHF par le vote des collaborateurs de BNP Paribas Suisse et celui d'un jury de professionnels de l'Art.

Préserver et valoriser le patrimoine des musées

En 2015, dans le cadre de son programme BNP Paribas pour l'art, de **nombreuses campagnes de restauration** ont été menées, en France et dans le monde. Quatre d'entre elles se distinguent : les « laques » de Dunand au musée André-Malraux du Havre, un *Intérieur avec femme jouant du virginal* de De Witte au musée des Beaux-Arts de Montréal, *Avant le Bal* de Foujita au National Art Center de Tokyo. ; enfin, la Fondation BNP Paribas s'est associée à Sèvres - Cité de la céramique pour assurer la restauration d'un ensemble exceptionnel de terres cuites du XVIII^e siècle, mises à l'honneur dans l'exposition « La Manufacture des Lumières. La Sculpture à Sèvres de Louis XV à la Révolution ».

DES COLLABORATEURS SOLIDAIRES ET ENGAGÉS

Les collaborateurs de BNP Paribas figurent au premier rang de ces salariés qui souhaitent que leur entreprise s'engage et les aide à s'impliquer eux-mêmes dans la vie associative. Ce soutien peut prendre aussi bien la forme d'un appui financier que d'un accompagnement dans la mobilisation grandissante des collaborateurs.

Fédérer la générosité des collaborateurs

Que ce soit à travers le programme « Coup de pouce » ou avec le fonds Urgence & Développement, BNP Paribas s'attache à renforcer l'investissement de ses collaborateurs par le biais de dons à des organismes solidaires.

« Coup de pouce » : l'engagement des salariés à l'honneur

Créé en 2003, ce dispositif accompagne des projets d'intérêt général portés par les collaborateurs de BNP Paribas, impliqués à titre personnel et bénévole dans des associations de solidarité. Depuis 2003 en France,

Culture

BNP Paribas attache une importance particulière au soutien de la culture qu'il considère être une nécessité sociale et un facteur de développement individuel et collectif.

Encourager la création artistique

Reconnue comme l'un des rares mécènes de la **danse contemporaine** et des nouveaux **arts du cirque**, la Fondation BNP Paribas soutient plus d'une vingtaine d'artistes ou de structures de diffusion. En 2015, elle a inauguré de nouveaux partenariats et reconduit certains de ses engagements en faveur de grandes institutions, tout en veillant à aider de jeunes créateurs émergents.

En février 2015, elle a accompagné, en tant que mécène fondateur, la première Biennale internationale des arts du cirque et a soutenu les programmes internationaux du Théâtre national de Chaillot. Elle a aussi renouvelé son partenariat triennal avec le Festival Montpellier Danse (2016, 2017 et 2018). Autre temps fort de l'année, la Fondation BNP Paribas s'est aussi engagée auprès de la nouvelle direction de l'Opéra National de Paris pour participer à sa politique innovante d'avant-premières, dès la saison 2015-2016. Le dispositif permet à 27 000

ce sont ainsi près de 621 projets solidaires qui ont été soutenus dans les domaines de la santé et du handicap, de la solidarité de proximité et de l'humanitaire. Pour 2015, la Fondation BNP Paribas a soutenu 43 projets de collaborateurs bénévoles pour un montant total de 121 200 euros. Depuis 2015, « Coup de pouce » fonctionne dans 19 pays d'implantation du Groupe. Une application web permet d'avoir une vision globale du programme : <http://dataphilanthropy.bnpparibas.com/coupdepouce>

Une collecte record à travers le fonds Urgence & Développement

Lancé fin 2012 par BNP Paribas, le **fonds Urgence & Développement** est un dispositif de collecte des dons, qui permet de réagir vite et efficacement en cas de catastrophe humanitaire. De plus, à chaque fois qu'un collaborateur effectue un don à travers ce fonds, BNP Paribas en double le montant avant de le verser à ses associations partenaires : CARE, la Croix-Rouge française et Médecins Sans Frontières.

Avec quatre collectes d'urgence et plus de 980 000 euros réunis, l'année 2015 a été particulièrement dense. Le fonds Urgence & Développement est intervenu sur des thématiques et des zones géographiques variées : cyclone Pam au Vanuatu, séisme au Népal, migrants en Europe et inondations en Inde. D'autre part, l'opération de versement d'une partie des bonus de collaborateurs, sur la base du volontariat, a été renouvelée avec succès par BNP Paribas au Royaume-Uni et suivie par une autre donation d'envergure : le versement du budget cadeaux de fin d'année de CIB au fonds afin de financer des projets pour les enfants. Enfin, un des temps forts de l'année a été l'ouverture du fonds aux clients de la Banque De Détail en France : depuis juin 2015, ils ont la possibilité de participer à toutes les collectes d'urgence.

PROPOSER AUX COLLABORATEURS DES MISSIONS DE BÉNÉVOLAT

Associations dédiées, plateformes en ligne, événements solidaires, etc., BNP Paribas met en place de nombreuses actions pour favoriser l'engagement de ses collaborateurs, en France comme à l'international.

Dans certains cas, ces actions solidaires peuvent même représenter un levier à part entière dans la gestion de leurs carrières, comme c'est le cas dans le mécénat de compétences (plus d'informations dans la section 7.3 *Responsabilité sociale : favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs*). En 2015, ce sont près de 77 000 heures (contre 75 000 en 2014) qui ont été ainsi offertes par la Banque pour des actions solidaires pendant le temps de travail.

Favoriser le bénévolat grâce à des structures dédiées

Que ce soit par le déploiement de plateformes spécifiques ou à travers l'implication de longue date d'associations dédiées, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour promouvoir le bénévolat des actifs et des retraités du Groupe.

■ **BenevoLab**, qui a pris le relais de MicroFinance Sans Frontières, offre aux acteurs de l'économie sociale et solidaire les compétences de collaborateurs actifs et retraités du Groupe. En 2015, 173 bénévoles ont pu réaliser 94 missions couvrant 27 pays et induisant notamment 351 jours de déplacements.

Ce bénévolat de compétences se décline aujourd'hui dans de nombreux pays, notamment en Belgique, France, Luxembourg, Maroc, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et États-Unis. www.benevolab.org

■ **Bénévolat de Compétences et Solidarité (BCS)** soutient le bénévolat de compétences en France et dans les Dom-Tom grâce à sa forte représentation territoriale. Son rôle est d'accueillir, d'informer et d'orienter les futurs bénévoles vers une quarantaine d'associations afin de tisser avec eux un lien sur le long terme. Ces associations sont réparties en trois pôles – « Finance solidaire », « Insertion jeunesse » et « Solidarités nouvelles » – auxquels s'est ajoutée en 2015 l'action auprès des « Associations du Projet Banlieues ». En 2015, 850 bénévoles ont pu réaliser des missions de bénévolat par l'intermédiaire de BCS. Par son action, BCS complète ainsi le dispositif de BNP Paribas et de la Fondation BNP Paribas auprès des associations.

En 2015, au total, plus de 68 000 heures de bénévolat ont été coordonnées par BenevoLab et BCS.

■ Les plateformes favorisant l'accès aux initiatives solidaires

Pour encourager le bénévolat de compétences parmi les collaborateurs, plusieurs entités de la Banque ont choisi de centraliser les offres de missions et la documentation sur la plateforme intranet du Groupe. C'est le cas de BNP Paribas Fortis avec ses pages RSE ou encore du programme de volontariat « Make a Change » en Asie-Pacifique.

Organiser des événements solidaires associant les collaborateurs

En France, comme à l'international, les événements solidaires représentent une opportunité d'engagement des collaborateurs et une source importante de cohésion interne.

■ Partenaire historique du **Téléthon** depuis plus de 25 ans, BNP Paribas mobilise chaque année ses salariés pour participer à l'événement de façon efficace et innovante. En 2015 en France, cette édition a été à nouveau l'occasion de rassembler les collaborateurs autour des domaines de prédilection de la Banque : cinéma, digital, finance, etc. En Italie, où le partenariat est l'un des plus importants d'Europe, BNL a rassemblé environ 20 000 bénévoles composés de salariés du Groupe et de leurs proches, récoltant ainsi grâce à leur implication plus de 11 millions d'euros.

■ En décembre 2015 a eu lieu la 2^e édition de « **Parlons cœur** », mise en place par la Banque De Détail en France (BDDF). Au cours de cette journée solidaire, les clients et prospects de 200 agences ont découvert les actions de 300 associations locales œuvrant au quotidien en faveur de l'éducation, la culture et la solidarité.

■ De nombreuses **courses solidaires** sont également organisées chaque année par les filiales du Groupe. En juin 2015, à l'initiative de BDDF, près de 700 collaborateurs parisiens se sont rassemblés aux Tuileries pour marcher et courir en soutien à « Action contre la Faim ». De même, en Pologne, dans le cadre de l'opération « Dobre Kilometry », les employés de BGŻ ont parcouru, du 21 septembre au 21 octobre, 10 000 km en rollers, vélo, course à pied, etc., pour soutenir un centre d'oncologie.

■ Dans un autre registre, le programme « **Community Care** » de la First Hawaiian Bank a pour objectif de mettre en relation des membres d'associations avec des employés de la banque désireux de transmettre leur expertise professionnelle aux populations dans le besoin. Depuis sa création en 2014, il a permis de récolter près de 50 000 dollars et mobilisé les collaborateurs autour de 15 000 services rendus bénévolement.

7.5 Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique

Dans sa démarche en faveur de l'environnement, BNP Paribas a depuis 2011 choisi de contribuer en priorité à la lutte contre le changement climatique, compte tenu de sa position dans le financement de l'économie mondiale et notamment du secteur énergétique. Ce choix a été renforcé en 2015 au travers de nouveaux engagements, détaillés ci-dessous pour certains, et pour d'autres à l'engagement 3 présenté au début de ce chapitre. Il a de plus trouvé une résonance accrue dans l'Accord de Paris adopté à l'issue de la COP21 qui vise, entre autres objectifs, à rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

En cohérence avec cette ambition, et en complément des mesures de gestion des risques environnementaux développées dans l'engagement 3, le Groupe renforce ses trois engagements environnementaux :

- engagement 10 : l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone ;
- engagement 11 : la diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre ;
- engagement 12 : le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales.

ENGAGEMENT 10 : L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

Le Groupe accompagne ses clients, particuliers ou entreprises, dans leur transition vers une économie bas carbone. Il actionne pour cela plusieurs leviers répondant à leurs différents besoins.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un soutien doublé aux énergies renouvelables

Le Groupe BNP Paribas a pris l'engagement de doubler son exposition au secteur des énergies renouvelables en 2020 par rapport à 2014, afin de passer de 6,9 milliards d'euros à 15 milliards d'euros à cet horizon. En 2015, cette exposition était de 7,2 milliards d'euros, en cohérence avec cet objectif, grâce à des réalisations phares :

- pour quatre transactions sur des fermes éoliennes au Brésil (Chapada I et Chapada II, Itarema et São Clemente), BNP Paribas a été arrangeur global (*lead arranger*) avec une capacité installée totale de 800 MW ;
- pour l'acquisition en octobre 2015 d'Iberwind par Cheung Kong Infrastructure (CKI) et Power Assets Holdings (PAH), le Groupe a été le conseiller financier exclusif ; Iberwind gère le plus grand portefeuille éolien au Portugal avec une capacité installée de 684 MW ;
- pour le projet Galloper, un parc éolien offshore de 336 MW qui a occasionné en 2015 le financement de projet le plus important jamais obtenu pour un projet de ce type au Royaume-Uni (1,37 milliard de livres), BNP Paribas a joué le rôle de conseil financier et de prêteur ;
- sur la prise de participation à 95 % dans Solairedirect par Engie en septembre 2015, le Groupe a été le conseiller financier exclusif d'Engie qui est ainsi devenu le leader français du solaire avec une capacité installée brute de 383 MW, avec l'ambition de développer avec Solairedirect 125 MW par an en France et à l'international.

De plus, en Italie, BNL a en 2014 lancé un Green Desk composé de sept collaborateurs dédiés au conseil et au financement de projets de

production d'énergie renouvelable, pour les installations industrielles des PME ou les logements des particuliers. Le conseil est proposé à prix préférentiel en cas de financement du projet auprès de BNL. Depuis avril 2014, la plateforme a reçu plus de 329 projets en énergies renouvelables, dont 53 ont été acceptés pour un montant total de 54,6 millions d'euros (dont 35 en 2015) avec la répartition suivante : 35 % de biomasse, 33 % de solaire, 15 % d'hydraulique, 17 % d'éolien. Ils représentent une capacité installée totale de 25 MW.

En Pologne, Bank BGŻ BNP Paribas est depuis 2008 fortement positionné sur le marché du financement des petites et moyennes infrastructures d'énergie renouvelables. Ainsi, Bank BGŻ BNP Paribas fournit des services à plus de 40 % des producteurs polonais de biogaz, et a financé 19 des 78 usines de biogaz recensées dans le pays à fin 2015.

Au Mali, la BICIM a signé un partenariat avec le ministère de l'Énergie et de l'Eau, qui permettra de faciliter l'acquisition de kits solaires photovoltaïques par les particuliers grâce à des crédits spécifiquement proposés pour couvrir les frais d'achat et d'installation.

Une forte ambition sur les obligations vertes

Le Groupe a pris l'engagement de promouvoir les obligations vertes (Green Bonds) auprès des investisseurs institutionnels : un marché sur lequel il a l'ambition de figurer parmi les 3 premiers acteurs mondiaux, en euros, en 2018.

Le montant total des obligations vertes émises en 2015 – pour lesquelles le Groupe était le coordinateur global (*lead manager*) – est de 3,875 milliards d'euros, dont 827 millions d'euros sont des obligations liées à des indices (*Index Linked Green Bonds*).

En 2015, notamment, le Groupe a été :

- teneur de livre associé et chef de file sur une obligation verte de 350 millions d'US dollars, émise par l'IBDI Bank Ltd (anciennement Industrial Development Bank of India). Il s'agit de la première obligation verte émise par cette banque indienne, qui concrétise

ainsi son fort engagement dans le financement de projets à bénéfices environnementaux. Les fonds seront utilisés pour des projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, de gestion responsable de l'eau et de mobilité bas carbone ;

- teneur de livre lors de la première émission d'obligation verte au Brésil, pour le compte du groupe alimentaire BRF SA. La transaction a été sursouscrite quatre fois. Les fonds sont dédiés à des projets d'efficacité énergétique, de réduction d'émission de gaz à effet de serre, d'économie circulaire, de gestion de l'eau et de gestion forestière responsable ;
- chef de file de l'émission de l'obligation verte de 480 millions d'euros de Paprec, une entreprise française dédiée au recyclage des déchets non dangereux. C'était la première émission d'une obligation verte par une PME en France ;
- co-chef de file pour l'émission du premier Green Bond sur le marché américain du placement privé, destinée à un projet d'éoliennes en Australie et d'un montant de 200 millions de dollars australiens.

En parallèle, en novembre 2015, BNP Paribas, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et Vigeo ont annoncé le lancement de Tera Neva, une solution d'investissement durable soutenue par un groupe d'investisseurs institutionnels pour un montant de 500 millions d'euros. Cette obligation émise par la BEI, liée à un indice actions, s'appuie sur son format d'obligation climatiquement responsable : les fonds collectés sont consacrés à des projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Le capital est garanti à 100 % et le rendement est corrélé à

la performance de l'Indice actions Ethical Europe Climate Care pendant toute la durée de vie de l'obligation, avec un plancher fixé à zéro et un paiement à l'échéance. L'Indice se compose de 30 actions européennes sélectionnées sur la base de critères financiers et de durabilité évalués par Vigeo et Solactive.

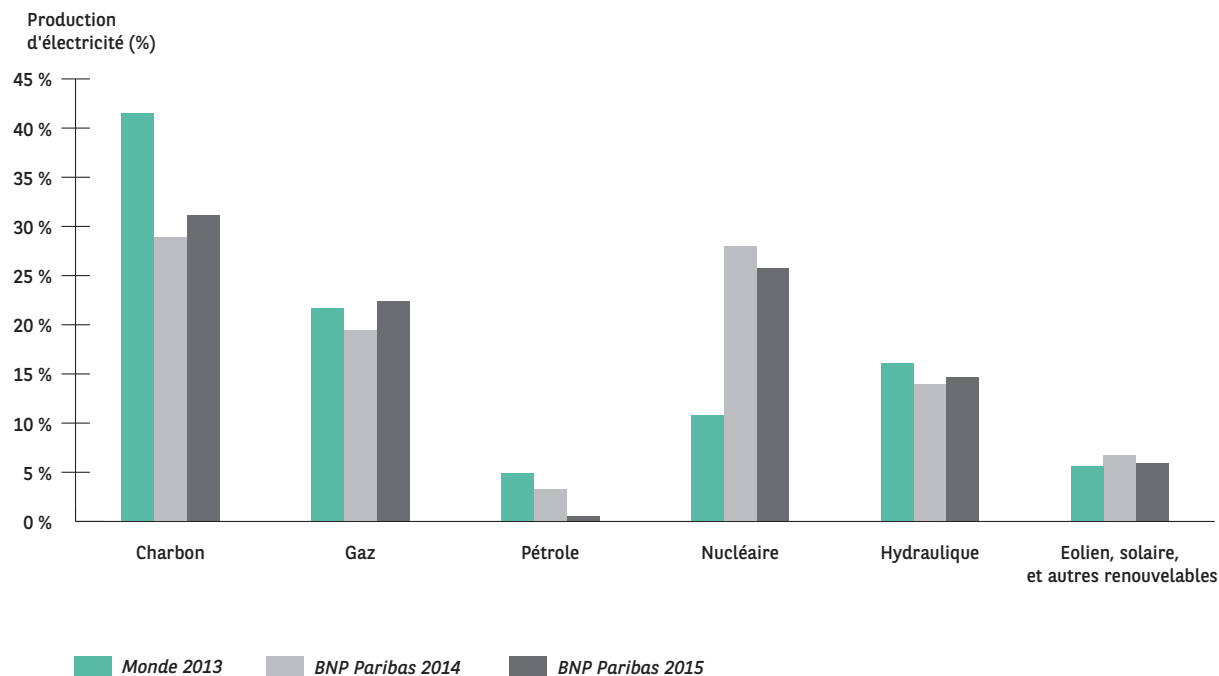
Des mix électrique et énergétique financés « en avance » sur le mix mondial

Mix électrique

En 2015 comme en 2014, dans le cadre de la mesure de ses émissions indirectes (scope 3), le Groupe a calculé le mix électrique qu'il finance, en se fondant sur le mix de production de ses clients producteurs d'électricité.

Avec 53,9 % de sources fossiles (gaz, charbon, pétrole) et 20,4 % de sources renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, éolien), le mix électrique financé par BNP Paribas a une empreinte carbone moyenne moindre que celle du mix mondial qui reposait, en 2013 selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), sur 67,8 % de fossiles et 21,5 % de renouvelables. Le contenu carbone du kWh financé par le Groupe est de 399 g de CO₂, contre une moyenne mondiale de 576 en 2013 (source : AIE).

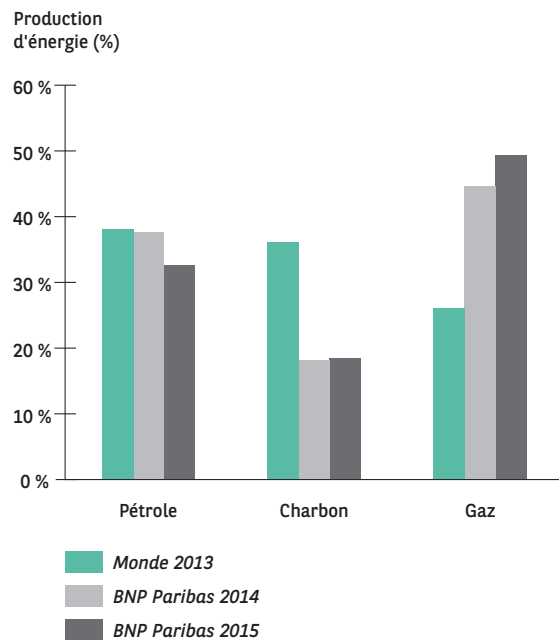
L'évolution du mix électrique financé par BNP Paribas sur les deux dernières années correspond notamment à la prise de contrôle par le Groupe de la banque BGZ en Pologne, qui dispose d'un portefeuille de clients locaux producteurs d'électricité à base d'énergies fossiles.



Source : moyenne des mix de production, pondérés par l'exposition du Groupe, des clients représentant à fin 2015 les 2/3 de l'exposition du Groupe sur le secteur de la production d'électricité.

Mix énergétique primaire

Par ailleurs, le même calcul a été réalisé sur les ressources énergétiques (charbon, pétrole, gaz) produites par les entreprises d'extraction financées par le Groupe. Là aussi, ce mix énergétique financé est en avance de phase avec moins de charbon, de pétrole et plus de gaz que dans la moyenne mondiale (source : AIE).



Source : moyenne des mix de production, pondérés par l'exposition du Groupe, des clients représentant à fin 2015 les 2/3 de l'exposition du Groupe sur le secteur de l'extraction d'énergie primaire

Le financement de l'innovation

La transition vers une économie bas carbone passe aussi par la levée de certains verrous technologiques. Aussi, le Groupe s'est engagé à investir 100 millions d'euros à l'horizon 2020 dans des start-up qui innovent pour cette transition : par exemple sur le stockage de l'électricité ou les réseaux intelligents.

Ainsi, en France, déjà 12 % des start-up accompagnées dans les 15 pôles innovation du réseau de la banque de détail ont une mission environnementale, un pourcentage amené à grandir dans le cadre de cet engagement.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique devant jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, BNP Paribas s'est engagé à renforcer significativement son action dans ce domaine, en résonance avec la signature en 2015 de la « Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency » (développée par la BERD et l'UNEP-FI).

L'accompagnement des entrepreneurs dans leurs démarches d'efficacité énergétique

En France, dans le cadre des 7 engagements pris en 2015 au travers du plan « BNP Paribas Entrepreneurs 2016 », le Groupe s'est engagé à accompagner ses clients entreprises dans leur transition énergétique. Il élargit ce dispositif pour toucher toutes les entreprises, de la TPE

(Très Petite Entreprise) à l'ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire), mais aussi les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales. En partenariat avec la société Économie d'Énergie, experte en ce domaine, BNP Paribas leur propose un dispositif complet sur la plateforme « changetogreen.fr » : réalisation d'audits réglementaires et de diagnostics énergétiques, préconisation de solutions techniques et optimisation des contrats de fourniture d'énergie. Le site est conçu pour répondre aux problématiques spécifiques des entreprises, avec le conseil de spécialistes de l'économie d'énergie. Une fois ce diagnostic énergétique effectué, la Banque propose à ses clients de financer les travaux nécessaires à leur rénovation énergétique à des conditions avantageuses, par exemple avec le prêt Faciligreen : un crédit d'équipement spécifique d'une durée de 3 à 5 ans, sans frais de dossier.

En Belgique, au travers de son département Sustainable Energy Services (SES), BNP Paribas Fortis propose à ses clients PME une expertise et un appui concret pour concevoir et financer des infrastructures de production d'énergie renouvelable ou des actions d'efficacité énergétique au sein de leurs installations. Ce département SES est intervenu en 2015 sur 160 projets représentant 180 millions d'euros.

BNP Paribas Real Estate, l'immobilier responsable au service des entreprises

En construction, exploitation ou rénovation, BNP Paribas Real Estate s'engage auprès de ses clients, investisseurs et utilisateurs, dans la certification environnementale de leurs bâtiments. 100 % des réalisations en immobilier d'entreprise de BNP Paribas Real Estate sont ainsi certifiées. Les équipes construisent et rénovent des immeubles performants éligibles aux certifications et aux labellisations environnementales avec les niveaux de performances les plus élevés. En phase d'exploitation, les équipes de Property Management assurent la gestion complète du projet de certification, depuis l'audit qualitatif initial jusqu'à la certification finale. Certaines de ces opérations bénéficient, par ailleurs, d'une double ou d'une triple certification pour prendre en compte les diverses exigences internationales souhaitées par les clients.

Ainsi l'ensemble immobilier ZENORA à Issy-les-Moulineaux, réalisé par BNP Paribas Real Estate, a obtenu en novembre 2015 la certification BREEAM Outstanding en phase finale, avec 93,2 %, le meilleur score mondial jamais réalisé.

D'autre part, BNP Paribas propose E@syGreen à ses clients, une solution de green management visant à analyser et améliorer les performances environnementales tout en optimisant de manière proactive les coûts énergétiques. En 2015, en s'appuyant sur cette solution, BNP Paribas Real Estate a mené 75 audits énergétiques de bâtiments et permis à ses clients de réaliser 2 millions d'euros d'économie sur les énergies pour ses clients investisseurs et grandes entreprises.

Arval, spécialiste de la mobilité bas carbone

En 2015, Arval a poursuivi le développement de la télématique chez ses clients. Elle permet de mieux comprendre leurs habitudes sur la route et de modifier leurs comportements afin de réduire les accidents et les émissions de CO₂. Globalement, grâce à l'expertise d'Arval, le nombre de véhicules gérés pour des clients internationaux a augmenté de 7 % entre 2013 et 2015 (de 200 000 à 214 000) pendant que les émissions totales baissaient dans le même temps de 1 %, évitant l'émission de 6 000 tonnes de CO₂. En Allemagne, une promotion spéciale dans le cadre d'une « offre du mois » a été proposée pour les voitures émettant moins de 120 g de CO₂/km.

En parallèle, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité en septembre 2015, les directions Marketing et RSE d'Arval France ont présenté en avant-première la solution VéloPartage. Dans la continuité d'AutoPartage déployée en 2011, cette offre de mutualisation de vélos à assistance électrique pour des déplacements de proximité sera déployée dans les locaux d'Arval France, mais aussi dans ceux de ses clients. Cette solution permet de réduire les émissions atmosphériques tout en favorisant la santé des utilisateurs et l'efficacité dans les déplacements.

Enfin, Arval propose à ses clients, partout où il est implanté, des formations à la conduite responsable. Elles mettent l'accent sur la sécurité routière, volet majeur de la stratégie RSE d'Arval, et sur la diminution de la consommation de carburant, afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants nocifs pour la santé. Les formations sont adaptées au contexte des différents pays dans lesquels Arval opère et ont séduit, cette année encore, toujours plus de clients.

En complément, **BNP Paribas Leasing Solutions France** propose à ses clients la location longue durée de camions roulant au gaz naturel. En permettant le remplacement de véhicules utilisant du carburant classique, cette offre permet l'accès à une technologie plus propre, pour un prix de revient compétitif et un coût total connu dès la signature de l'opération.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS DANS LA REDUCTION DE LEUR CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Conformément à ses engagements, le Groupe va développer l'offre d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements qu'il propose déjà à ses clients particuliers, via des produits dédiés ou des partenariats avec des acteurs industriels.

Domofinance

La filiale commune d'EDF et de BNP Paribas Personal Finance, spécialisée dans le financement de la maîtrise de la consommation énergétique dans les logements des particuliers, a financé plus de 43 000 dossiers en 2015 (dont près de 2 000 concernent des installations photovoltaïques, le solde se focalisant sur la rénovation énergétique). Depuis sa mise en œuvre en 2003, Domofinance a ainsi financé plus de 484 000 dossiers et facilité la transition énergétique en France : l'économie d'énergie réalisée correspond en 2015 à la consommation totale de 43 300 foyers.

Les travaux d'efficacité énergétique dans les copropriétés étant complexes à mettre en œuvre, Domofinance propose aussi un prêt pouvant être souscrit par les syndicats des copropriétaires. Ce prêt collectif est garanti

par une caution afin de désolidariser les copropriétaires en cas d'impayés de l'un d'entre eux.

Une plateforme pour faciliter la rénovation énergétique chez les particuliers

Toujours en partenariat avec Économie d'Énergie, le Groupe a lancé en 2015 la plateforme www.monprojetrenovation.com, qui propose à ses clients et à ceux d'Hello bank! en France de réaliser un autodiagnostic pour estimer les performances énergétiques de leur logement, puis de les améliorer grâce à des travaux. Un simulateur financier en ligne permet d'estimer, en fonction du logement et du profil du client, les aides financières auxquelles il est éligible. Il peut construire un plan de financement de son projet de travaux incluant son apport personnel et les prêts proposés par BNP Paribas (Eco prêt à taux zéro et Prêt Travaux). Enfin, ces particuliers peuvent trouver facilement sur le site un artisan qualifié pour réaliser leurs travaux (accès direct à l'annuaire des artisans Reconnus Garants de l'Environnement – RGE).

LA GESTION D'ACTIFS POUR COMPTE DE TIERS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément de son dispositif de gestion du risque carbone (voir *Engagement 3 : Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance*), BNP Paribas Investment Partners propose une offre diversifiée de fonds « verts » : fonds thématiques, actions ; fonds « best-in-class » ; fonds indiciaires cotés bas carbone, obligations vertes. Ils représentaient, au 30 septembre 2015, 18 milliards d'euros d'encours décarbonés, investis notamment sur les énergies alternatives et l'efficacité énergétique.

Deux fonds d'épargne proposent par exemple aux clients particuliers de contribuer au développement des entreprises à impact positif sur l'environnement :

- **BNP Paribas Immobilier Responsable** : fonds ISR actions, investi dans des sociétés européennes visant à réduire au mieux leur empreinte carbone et la consommation énergétique de leur parc immobilier, gérant de manière efficace l'eau et les déchets et contribuant à améliorer la qualité environnementale des bâtiments ;
- **Parvest Global Environnement** : fonds ISR actions, investi dans des entreprises œuvrant dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le traitement de l'eau ou encore la gestion des déchets et services environnementaux. Le fonds représentait 376 millions d'euros d'actifs gérés à fin décembre 2015.

ENGAGEMENT 11 : LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

La réduction de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre concerne principalement les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation responsable de papier et la gestion des déchets. De par ses activités, le Groupe n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées sur ces trois enjeux avec des objectifs précis, la délégation à la RSE pilote un reporting environnemental dans 19 pays, représentant 87,1 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2015. Ce périmètre s'est étendu en 2015 avec l'intégration du Brésil. Une quarantaine d'indicateurs sont reportés : kWh, m³ de gaz, km parcourus, litres d'eau, tonnes de papier, tonnes de déchets, etc. Les résultats permettent ensuite de calculer, par extrapolation, les données pour l'ensemble du Groupe reportées dans ce chapitre. À la suite de la campagne de reporting 2014, 66 entités ont bénéficié de retours chiffrés sur leurs consommations et leurs objectifs par rapport à ceux du Groupe.

En 2015, 29 certificats ISO 14001 distincts étaient en cours de validité dans le Groupe (+21% par rapport à 2014). Ce nombre place BNP Paribas en tant que leader mondial du secteur Banque/Assurance en termes de système de management environnemental. Le Royaume-Uni s'est par exemple lancé dans un ambitieux programme de certification pour l'ensemble du pays impliquant 74 % de ses effectifs en 2015.

La campagne de sensibilisation aux écogestes a été relancée dans le cadre des actions liées à la COP21. Elle se focalise sur quatre thèmes : consommations énergétiques, déplacements professionnels, papier, déchets. De nombreuses campagnes de sensibilisation à ces bonnes pratiques ont été mises en place mobilisant l'ensemble des collaborateurs. Par exemple, en Tunisie, l'UBCI a fédéré toutes ses équipes autour de la mise en place d'un programme d'actions écoresponsables pour limiter les impacts directs de la banque sur l'environnement.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est de 2,6 millions de dollars US. Il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

L'objectif du Groupe était de réduire de 10 % les émissions de GES/collaborateur en 2015 par rapport à 2012 : c'est-à-dire passer de 3,21 à 2,89 tonnes équivalentes de CO₂/collaborateur en 2015. Les émissions de GES sont mesurées en convertissant en tonnes équivalentes de CO₂ (teqCO₂, prenant en compte les 6 GES du protocole de Kyoto) les énergies consommées dans les bâtiments et dans les moyens de transport utilisés par les collaborateurs pour leurs déplacements professionnels. Le Groupe a en 2015 émis 544 719 teqCO₂ au total, soit 2,88 teqCO₂/ETP en 2015, ce qui représente une réduction de 10,3 % vs 2012. **L'objectif 2015 de - 10 % est donc atteint.** L'année 2015 aura permis de consolider les acquis de la période 2012-2014.

Les émissions émanent pour 72,6 % de la consommation d'énergie des bâtiments et pour 27,4 % des déplacements professionnels. Trois leviers sont activés pour les réduire : l'efficacité énergétique des bâtiments, celle des équipements informatiques et l'optimisation des déplacements

professionnels. En France et au Royaume-Uni, des programmes GES sont mis en place afin de réduire ces consommations. **Dans le cadre de son plan d'action sur la transition énergétique, le Groupe a prolongé son engagement sur le long terme afin d'atteindre une réduction de - 25 % des émissions de GES/collaborateur en 2020 par rapport à 2012.** 2016 verra la mise en place d'une gouvernance mondiale de ce programme de réduction.

La consommation énergétique du Groupe a été de 1 529 GWh en 2015 avec une moyenne de 207 kWh/m² contre 210 kWh/m² en 2014. Cette réduction est la résultante de nombreuses initiatives prises afin d'optimiser les surfaces et leur efficacité énergétique, conjuguées à des conditions climatiques favorables en 2015 dans la plupart des pays où le Groupe est présent. À Alger, par exemple, la filiale BNP Paribas El Djazair, a inauguré le premier bâtiment en Afrique certifié HQE (Haute Qualité Environnementale) tandis qu'en France les Grands Moulins de Pantin, siège de BNP Paribas Securities Services, participent au concours Cube 2020 afin d'améliorer avec les collaborateurs la performance énergétique du bâtiment. Parallèlement, la part des énergies renouvelables a représenté 16,5 % de la consommation d'énergie des bâtiments. Elles proviennent soit d'achat de certificats d'énergies renouvelables (66 % de l'électricité au Royaume-Uni, 61 % en Belgique, 49 % en Italie, 47 % au Luxembourg, 42 % en Allemagne), soit de consommation directe d'énergie renouvelable produite par les bâtiments du Groupe : dans le cadre du plan d'action ISO 14001 d'Arval aux Pays-Bas, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du siège à Houten en mars 2015. Ils délivrent ainsi annuellement 120 MWh d'électricité.

En matière de **Green IT**, le Groupe cherche à virtualiser les serveurs et les postes de travail afin de mutualiser les ressources et réduire la consommation afférente d'électricité et de froid. Afin de mieux optimiser la ventilation, les serveurs sont installés dans des baies réfrigérées avec confinement des allées froides. Ainsi, en France, la puissance IT des serveurs informatiques a augmenté de 49 % depuis septembre 2013 et dans le même temps la consommation électrique a diminué de 15 %. Autre exemple, le siège de BNP Paribas Real Estate à Issy-les-Moulineaux s'est équipé d'une solution EcoFlex'IT, un modèle d'ingénierie d'architecture de câblage et de réseau IT plus respectueux de l'environnement. Après trois ans d'utilisation, l'énergie consommée par le réseau IT y a été divisée par quatre.

Les déplacements professionnels par les collaborateurs du Groupe constituent l'autre source majeure d'émission de GES. En 2015, 956 millions de km ont été parcourus, soit 5 055 km/ETP (dont 61,8 % en avion, 13,1 % en train, 25,1 % en voiture), contre 4 591 km/ETP en 2014 ; soit une augmentation en un an de 10,1 % des km/ETP. Cette hausse, corrélée à l'activité économique de l'entreprise, a été maîtrisée par le recours généralisé à la webconférence, la visioconférence voire la téléprésence. De plus, de nouvelles politiques voyages plus restrictives ont été mises en place pour inviter les collaborateurs à utiliser les transports en commun plutôt que leurs véhicules de société ou à préférer la classe économique à la classe affaires en avion. En Belgique, depuis juillet 2012, un manager sur cinq a opté pour un pack de mobilité verte : ils ont soit abandonné une place de parking pour un abonnement au transport public, soit opté pour un véhicule plus petit ou renoncé à leur véhicule de société. De même de nombreuses actions ont été initiées pour encourager le vélo sur les trajets domicile-travail en région bruxelloise.

L'adaptation au changement climatique est un enjeu pris en compte par le Groupe notamment au travers de son Plan de Continuité d'Activité qui intègre la gestion d'événements climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les infrastructures sensibles du Groupe, notamment ses data centers. Il l'est aussi dans les travaux de recherche scientifique financés par la Fondation BNP Paribas dans le cadre de son programme de mécénat « Climate Initiative » (voir *Engagement 12*).

La performance de la gestion carbone de BNP Paribas a été évaluée par le CDP en 2015 avec la note A- sur la performance et la note de 99/100 sur la transparence et qualité du reporting (contre A- et 95 en 2014). Le Groupe a donc maintenu son niveau de performance et amélioré sa transparence.

CONSOMMER MOINS DE PAPIER ET AVOIR RECOURS AU PAPIER RESPONSABLE

L'objectif de réduction de 15 % de la consommation de papier/collaborateur en 2015 par rapport à 2012 a été largement dépassé : la consommation de papier a atteint 25 293 tonnes en 2015, soit 134 kg/ETP contre 144 kg/ETP en 2014, enregistrant une réduction de 6,9 % par rapport à 2014 et de 18,8 % par rapport à 2012. Ces données comprennent le papier utilisé en interne, celui servant à la relation client (courriers, relevés bancaires, etc.) et les autres types de papier : enveloppes, chéquiers, etc. Pour prolonger cet objectif sur le long terme, **le Groupe s'est engagé à réduire de 30 % la consommation de papier/collaborateur en 2020 par rapport à 2012** : en passant de 165 à 115 kg/ETP. La réduction des consommations s'appuie souvent sur le remplacement des équipements individuels par des équipements mutualisés, où l'utilisateur doit venir confirmer sur place l'impression qu'il a lancée depuis son poste de travail, afin d'éviter les impressions non utilisées. Ces nouveaux équipements ont par exemple été mis en place en Pologne chez BGZ, en Turquie et au Royaume-Uni pour Leasing Solutions, à Singapour et à Hong Kong pour CIB.

De plus, la politique papier vise à porter en 2015 à 60 % **la part de papier responsable** (issu du recyclage ou de forêts gérées durablement, c'est-à-dire recyclé à plus de 50 % ou labellisé PEFC ou FSC) parmi celui consommé en interne. Le taux de papier responsable utilisé en interne est passé de 53,7 % à 70,6 % entre 2014 et 2015. **Cet objectif a donc été largement dépassé** grâce à de fortes progressions, notamment en Pologne (27 % en 2014 et 83,3 % en 2015). **Dans le cadre de sa nouvelle politique papier, le Groupe a pris l'engagement d'utiliser 80 % de papier responsable d'ici à 2020**. Plus largement, les fournitures de bureau éco-conçues ont représenté 27,9 % des achats totaux de fournitures de bureau en 2015, en nette progression par rapport à 2014 (21,7 %).

RÉDUIRE LES DÉCHETS ET ASSURER LEUR RECYCLAGE PARTOUT OÙ C'EST POSSIBLE

Le Groupe s'est engagé à atteindre 55 % de papier collecté pour recyclage en 2015. Cette année, il a généré 33 025 tonnes de déchets soit 175 kg/ETP (contre 173 kg/ETP en 2013). 44,9 % de ce tonnage a fait par la suite l'objet d'un recyclage, contre 38,9 % en 2014. Des initiatives ont permis de mieux maîtriser ce recyclage : en utilisant le principe de l'économie circulaire, la plateforme d'édition de Saran économise une tonne de papier par mois en recyclant ses anciennes bobines avec ses fournisseurs. Parallèlement, au Luxembourg, BGL a reçu le label SuperDrecksKëscht© qui vise à réduire, valoriser et éliminer les déchets de manière écologique.

Enfin, le Groupe s'est doté depuis 2011 d'une politique de traitement des équipements informatiques (PC, serveurs, écrans...) permettant de maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés. Son objectif est de leur offrir une seconde vie (don ou revente) chaque fois que possible, tout en assurant leur traçabilité. Le démantèlement n'est envisagé qu'en dernier recours et vise alors à maximiser le taux de recyclage. Concrétisant cette politique, la BICIS au Sénégal, par exemple, a mis en place des contrats pour recycler les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques et le papier. Les Achats Groupe BNP Paribas ont, quant à eux, systématisé en novembre 2015 le recours aux cartouches d'impression remanufacturées en France afin de réduire l'empreinte environnementale de ces déchets.

LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU

BNP Paribas contribue à la lutte contre l'érosion de la biodiversité selon deux axes :

- en œuvrant en faveur de la biodiversité du parc du Domaine des Voisins à Louveciennes (France) de 23 hectares. En 2015, ses actions ont été renforcées : continuité écologique du territoire, prairies fleuries, choix des végétaux non invasifs et locaux, entretien des nichoirs naturels, maintien au sol des arbres morts pour servir de refuges à la biodiversité, etc. 58 espèces d'arbres sont présentes dans ce parc et certaines espèces sont réintroduites conformément au recensement effectué en 1992 ;
- en favorisant dans ses achats de papier le recours au papier responsable (fabriqué à partir de pâte issue soit de papiers recyclés soit de bois de forêts gérées durablement – ecolabels PEFC ou FSC), BNP Paribas contribue à protéger les écosystèmes forestiers et leur biodiversité.

La maîtrise des impacts sur les écosystèmes passe aussi par la maîtrise de la consommation d'eau qui a été de 31,22 m³/ETP en 2015, contre 22,6 m³/ETP en 2014. Sont mis en place des compteurs pour repérer les fuites, des équipements optimisant les débits dans les espaces sanitaires, ou l'arrêt automatique des robinets par détection de présence.

ENGAGEMENT 12 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

UN E-BOOK INTERACTIF POUR SENSIBILISER A LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

BNP Paribas a lancé en 2015 un livre numérique pour rendre le sujet de la transition énergétique accessible à tous, une initiative de la Fonction RSE Groupe et de la Direction des Études Économiques en partenariat avec LeWebPédagogique. À travers 5 innovations concrètes dans la lutte contre le dérèglement climatique, cet e-book interactif revient sur les grands enjeux de la transition énergétique et propose quelques gestes simples pour agir à notre échelle.

L'e-book est disponible en français et en anglais. Conçu pour être lu sur iPad, tablette Android ou PC, son téléchargement est totalement gratuit : <http://www.bnpparibas.com/actualites/bnp-paribas-lance-e-book-transition-energetique>

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE SUR LE DÉRÈGLEMENT DU CLIMAT

Dans le cadre de son programme de mécénat « Climate Initiative », doté d'un budget global de 6 millions d'euros, la Fondation BNP Paribas a soutenu 10 projets portés par des laboratoires d'envergure internationale, sélectionnés lors de deux appels à projets lancés en 2010 et 2014. Ces projets étudient les mécanismes fondamentaux du climat mais aussi les impacts de son dérèglement actuel sous l'influence de l'activité humaine. Ceux actuellement soutenus (issus de l'appel à projets de 2014) sont :

- INVACOST : l'étude du risque d'invasion de certaines espèces d'insectes sous l'effet d'un climat changeant ;
- SOCLIM : les conséquences du changement climatique sur l'océan Austral ;
- APT : l'accélération de la fonte du pergélisol et ses interactions avec le climat ;
- FATES : l'étude des climats passés afin d'ajuster les modèles de prévision ;
- CPATEMP : l'étude de l'évolution des climats et de biomarqueurs récemment découverts.

En 2015, la Fondation BNP Paribas s'est appuyée sur ces recherches pour favoriser une compréhension citoyenne des enjeux climatiques, notamment en France, dans le cadre de la COP21. Le grand public comme les collaborateurs du Groupe ont pu s'entretenir directement avec les chercheurs, lors de manifestations, telles que :

- « The Oceans 2015 Initiative » : en juin 2015, à l'Unesco, des chercheurs, dont Jean-Pierre Gattuso, soutenu par la Fondation, ont présenté leur étude collective sur le futur des océans ;
- l'exposition « Climat, l'expo 360° » à Universcience (Paris), dont la Fondation BNP Paribas était le seul mécène : 600 m² dédiés à la recherche scientifique sur le climat. Une exposition au parcours mondial : Brésil, Sénégal, République tchèque, Hong Kong... en attendant l'Algérie, le Maroc, la Pologne, les États-Unis ;
- la conférence SOCLIM proposée aux collaborateurs à Paris ou celle sur le projet Subglacior organisée pour eux à Hong Kong et à Paris.

La Fondation a également innové en 2015 en accompagnant la première campagne de financement participatif à destination du grand public qui ait été lancée par des scientifiques français. Deux projets ont été proposés afin de financer :

- « Éduc'Arctique » : un programme d'éducation d'élèves inuits canadiens de 13 à 17 ans sur la fonte du pergélisol, porté par Takuvik (Université Laval) ;
- « 66° Sentinelle de l'océan Polaire » : un robot sentinelle capable d'aller sous la glace antarctique, pensé par le Laboratoire d'Océanographie de Villefranche-sur-Mer.

La Fondation BNP Paribas était aussi présente à la COP21 avec un stand dans la « Zone bleue » (Bourget) réservée aux négociateurs internationaux. Elle y a présenté la mise à jour du « Global Carbon Atlas » : cette application en 6 langues, créée par les équipes du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (CEA/CNRS/UVSQ) avec le soutien dès 2010 de la Fondation BNP Paribas, offre aux chercheurs et au grand public une vision globale des émissions de CO₂ par pays et par ville. D'autres projets soutenus par la Fondation ont aussi fait l'objet de conférences dédiées lors de la COP21.

Au total, ce sont près de 70 000 personnes qui ont été sensibilisées aux enjeux climatiques via le programme de la Fondation, depuis le lancement du programme. Le Groupe a pris l'objectif de doubler ce nombre de personnes touchées pour arriver à un total de 140 000 personnes d'ici à 2018.

LA PARTICIPATION À DES PLATEFORMES ET GROUPES DE RÉFLEXION ET D'ENGAGEMENT SUR LES LIENS ENTRE L'ÉCONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT

Au-delà des engagements génériques sur la RSE (cf. nos positions publiques au chapitre 7.1), BNP Paribas a adhéré en 2015 à de nombreux engagements ou démarches focalisés sur les enjeux environnementaux :

- Montréal Carbon Pledge (adhésion BNP Paribas Investment Partners) : mesure et publication de l'empreinte carbone des fonds gérés pour compte de tiers ;
- Portfolio Decarbonization Coalition (adhésion BNP Paribas Investment Partners) : réduction de l'empreinte carbone des fonds gérés pour compte de tiers ;
- French Business Climate Pledge : au travers duquel les entreprises françaises soutenaient, à l'aube de la COP21, l'adoption d'un accord ambitieux et la promotion d'un prix au carbone ;
- Paris Pledge for Action : au travers duquel les signataires réaffirment leur souhait de voir l'élévation de la température limitée à moins de 2 degrés ;
- Financial Duty and Climate Change Disclosure : reporting carbone standardisé en vue de faciliter la prise en compte de ces données par les investisseurs ;
- Responsible Corporate Engagement : alignement des actions avec la stratégie environnementale ;

- Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions : intégrer au cœur des processus financiers les enjeux climatiques ;
- EBRD/UNEP-FI « Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency » : renforcer l'action en faveur du financement de l'efficacité énergétique.

Pour mémoire, BNP Paribas est aussi signataire depuis 2006 des Principles for Responsible Investment (évaluation de critères environnementaux, sociaux et de gestion (ESG) dans la gestion d'actifs), depuis 2008 des Equator Principles (évaluation de critères ESG dans le financement de projets), et depuis 2014 du BEI Soft Commodities Compact (objectif zéro déforestation nette au plus tard en 2020 au travers des financements et investissements, pris dans le cadre de la Banking Environment Initiative).

De plus, BNP Paribas est devenu en 2015 membre des organismes de place ci-dessous, focalisés sur les enjeux environnementaux :

- Banking Environment Initiative : une plateforme d'échanges avec d'autres institutions financières sur des sujets tels que la réglementation, l'économie circulaire ou encore le développement de produits et services financiers innovants ;
- Mainstreaming Initiative : qui vise l'implémentation concrète des Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions.

Là aussi pour mémoire, BNP Paribas Investment Partners est membre depuis 2003 de l'Investors Group on Climate Change (qui fédère les principaux investisseurs mondiaux autour des enjeux climatiques), BNP Paribas est membre depuis 2004 d'Entreprises pour l'Environnement (partenaire français du World Business Council for Sustainable Development ; le Responsable Environnement et Reporting extra-financier du Groupe en préside la commission Changement climatique), et depuis 2011 de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (qui pilote la principale certification RSE en vigueur dans le secteur de l'huile de palme).

Enfin, BNP Paribas Real Estate est membre du Green Building Council dans plusieurs pays (Allemagne, France, Royaume-Uni, Pays-Bas), et membre fondateur de l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA).

7.6 Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II

Informations demandées par l'article 225 de la loi française Grenelle II, Article R225-105-1 du Code du commerce, Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

	Pages correspondantes
1° INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi	
■ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	467 - 468
■ les embauches et les licenciements	470
■ les rémunérations et leur évolution	471 - 472
b) Organisation du travail	
■ l'organisation du temps de travail	470 ; 473
■ l'absentéisme	473
c) Relations sociales	
■ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	471
■ le bilan des accords collectifs	471
d) Santé et sécurité	
■ les conditions de santé et de sécurité au travail	473 - 474
■ le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	473
■ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	473
e) Formation	
■ les politiques mises en œuvre en matière de formation	475 - 477
■ le nombre total d'heures de formation	476
f) Égalité de traitement	
■ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	463 - 465
■ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	465 - 466
■ la politique de lutte contre les discriminations	463 - 466
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	
■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	466 ; 471
■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	463 - 466
■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	466
■ à l'abolition effective du travail des enfants	466
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a) Politique générale en matière environnementale	
■ l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	440 - 443 ; 449 ; 451 - 453 ; 458 - 462 ; 490 - 497
■ les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	462 (impacts indirects) ; 494 (impacts directs)
	458 - 462 (impacts indirects) ;
■ les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	494 - 495 (impacts directs)

	Pages correspondantes
■ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	494
b) Pollution et gestion des déchets	
■ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	458 - 462 (impacts indirects) ; 494 - 495 (impacts directs)
■ les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	495 (impacts directs)
■ la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent, cf. page 494
c) Utilisation durable des ressources	
■ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	458 - 462 (impacts indirects) ; 495 (impacts directs)
■ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	458 - 462 (impacts indirects) ; 495 (impacts directs)
■ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	490 - 493 (impacts indirects) ; 494 (impacts directs)
■ l'utilisation des sols	458 - 462 (impacts indirects)
d) Changement climatique	
■ les rejets de gaz à effet de serre	458 - 462 ; 490 - 493 (impacts indirects) ; 494 - 495 (impacts directs) ; 496 - 497 (mécénat)
■ l'adaptation aux conséquences du changement climatique	495 (impacts directs) ; 496 - 497 (mécénat)
e) Protection de la biodiversité	
■ les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	458 - 462 (impacts indirects) ; 495 (impacts directs)
3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
■ en matière d'emploi et de développement régional	448 - 454 ; 479 - 483
■ sur les populations riveraines ou locales	448 - 454 ; 479 - 483 ; 485 - 486
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
■ les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	446 - 447 ; 484 - 486
■ les actions de partenariat ou de mécénat	486 - 489
c) Sous-traitance et fournisseurs	
■ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	446 ; 458 ; 461
■ l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	446 ; 458 ; 461
d) Loyauté des pratiques	
■ les actions engagées pour prévenir la corruption	454 - 455
■ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	456
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des Droits de l'Homme	483 - 486

7.7 Table de concordance avec la GRI 4, l'ISO 26000, l'UNEP-FI et les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Document de référence 2015	Page	Global Reporting Initiative V4 (*)	ISO 26000	UNEP-FI(**)	Principes du Pacte Mondial des NU
NOTRE MISSION ET NOS VALEURS					
Notre mission	440	G4-1	5.2.2, 5.2.3, 6.2	1.1	
Nos valeurs, le BNP Paribas Way	440	G4-1, G4-56	5.2.2, 6.2	1.1, 1.4	
Notre stratégie de responsabilité sociale et environnementale	441				
Les engagements de BNP Paribas en tant que banque responsable	441	G4-2	5.2.1, 5.2.2, 6.6.3, 6.6.4, 6.6.6	1.1, 2.6, 3.1,	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Le tableau de bord de pilotage de la RSE	442	G4-48, G4-51	4.3, 7.7.2, 7.7.3	2.6, 3.1	1, 6, 7, 8
Les positions publiques de BNP Paribas	445	G4-15	6.8.9, 7.3.3	3.6	1, 3, 6, 8
Des progrès reconnus par les agences de notation extra-financière	445		7.6.2		
La RSE, portée au plus haut niveau de l'organisation	446	G4-35, G4-36, G4-43	6.2.2	1.2	
Une démarche de dialogue avec les parties prenantes	446	G4-26, G4-27	5.3.3, 7.5.4	3.3, 3.5	1, 9
RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE : FINANCER L'ÉCONOMIE DE MANIÈRE ÉTHIQUE					
Engagement 1 - Des financements et investissements à impact positif	448				
Une croissance des financements	448	G4-EC1	6.8.7	1.3, 1.4	
Les financements et investissements à fort impact positif ou High-Value Impact Deals	449	FS-7, FS-8	6.8.9	1.3, 1.4, 1.5	1, 6, 8, 10
Le financement d'infrastructures	449	FS-7, FS-8	6.8.7, 6.8.9	1.3	
Les partenariats avec les institutions de développement	449	FS-7, FS-8	6.8.7	1.3	
L'entrepreneuriat social	450		6.8.7, 6.7.9	2.7	
La conception et la promotion des fonds d'investissement socialement responsable (ISR)	451	FS-11	6.7.3, 6.7.9	2.7	1, 9
La mesure d'impact	452		7.3.1	2.3, 2.6	
Le conseil et l'accompagnement sur mesure	454		6.3.7, 6.7.3, 6.7.9	3.3	6
Engagement 2 - Les meilleurs standards d'éthique	454				
Les meilleurs standards d'éthique	454	G4-14, G4-37, G4-56, G4-57, G4-58, G4-SO4	4.7, 6.6.3, 6.6.4, 6.6.6, 6.6.7	1.2, 1.4, 1.5	10
L'intérêt des clients	456	G4-PR3, G4-PR5	6.6.7, 6.7.3, 6.7.4, 6.7.6, 6.7.7	3.2	10
L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs	458	G4-LA15	5.2.1, 6.6.3, 6.7.3	3.3	10

Document de référence 2015	Page	Global Reporting Initiative V4 (*)	ISO 26000	UNEP-FI(**)	Principes du Pacte Mondial des NU
Engagement 3 - Une gestion rigoureuse des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	458				
Des politiques de financement et d'investissement encadrant les activités du Groupe dans les secteurs à forts enjeux ESG	459	G4-EC2, G4-EC8, G4-EN27, G4-HR1	4.4, 4.6, 6.2, 6.3.4, 6.3.5, 6.6.3, 6.8.7	1.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.7, 3.2, 3.3	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Le respect des principes de l'Équateur dans les financements de projets	460	G4-EC8, G4-EN27, G4-HR9	6.6.7	2.2, 2.3, 2.6, 2.7	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Un dispositif spécifique d'évaluation des risques ESG dans nos produits et services	460	G4-14, G4-EN27	6.3.5, 6.7.4, 6.7.5	2.3	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Outils de gestion et de suivi de nos risques ESG	461	G4-14, G4-EN17, G4-HR1	6.3.5, 6.4.7, 6.7.4, 6.7.5	2.3	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
RESPONSABILITÉ SOCIALE : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS					
Leadership for Change	462		6.2.3, 6.4.7		
L'écoute des collaborateurs grâce au Global People Survey	463		5.3.3		
Engagement 4 - Promotion de la diversité et de l'inclusion	463				
Un dispositif assurant un engagement global	463		6.4.3	1.4, 3.3	
Des actions, des résultats visibles et un élargissement des thématiques	464	G4-10, G4-LA1, G4-LA12	6.4.3, 6.6.6		1
Une reconnaissance interne et externe renouvelée	465		5.3.3		
Une sensibilisation continue de nos collaborateurs et de nos clients	465		5.5.5, 6.6.6	1.4, 3.3	1
Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap	465		6.3.10.2	1.5	6
Promouvoir et respecter les conventions fondamentales de l'OIT	466	G4-HR4	6.3.10	1.5, 2.2	1, 2
Engagement 5 - "Good place to work" et gestion responsable de l'emploi	467				
Evolution des effectifs	467	G4-10	6.4.3		
Le recrutement	469	G4-LA12, G4-LA13	6.4.3		
Les mouvements	470	GA-LA1, G4-LA3	6.4.4		
L'organisation du temps de travail	470	G4-LA3	6.4.4		
Un dialogue social de qualité	471	G4-11, G4-LA8	5.3.3, 6.4.3, 6.3.10, 6.4.5	3.3	3
Une politique de rémunération compétitive	471	G4-52	6.4.3, 6.4.4		
L'attention portée aux personnes	473	G4-LA6	6.4.3, 6.4.4	1.4	6
Engagement 6 - Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières	475				
La gestion des carrières	475	G4-LA11	6.4.7		6
La politique de formation	475	G4-LA9, G4-LA10	6.4.7		1, 8
La mobilité	477		6.4.3, 6.4.7		

(*) Approche managériale définie dans les lignes directrices GRI V4 ; EC : Économie ; EN : Environnement ; PR : Responsabilité du fait des produits ; LA : Emploi, relations sociales et travail ; HR : Droits de l'Homme ; SO : Société ; FS : Impact des produits et services.

(**) Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable, texte de mai 1997.

Document de référence 2015	Page	Global Reporting Initiative V4 (*)	ISO 26000	UNEP-FI(**)	Principes du Pacte Mondial des NU
RESPONSABILITÉ CIVIQUE : ÊTRE UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LA SOCIÉTÉ					
Engagement 7 - Des produits et services accessibles au plus grand nombre					
Le soutien du Groupe à la microfinance	479	FS-14	6.8.9.2	2.7	
L'accès à la finance et à l'assurance	480	FS-14	6.7.8, 6.8.6	2.7	
L'accompagnement des clients fragiles	481	FS-14	6.7.4, 6.7.8	2.7	
Education financière / améliorer la formation du public aux enjeux financiers	481	FS-7, FS-14	6.6.6, 6.7.9	3.3	10
Engagement 8 - La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme					
Lutte contre l'exclusion sociale	482	FS-14	6.8.3, 6.8.4	1.4, 1.5	6
BNP Paribas s'engage pour le respect des Droits de l'Homme	483	G4-14, G4-HR1	6.3.3, 6.3.4, 6.3.5	1.5, 2.3, 2.7	1, 2, 3, 4, 5, 6
Engagement 9 - Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement					
Une politique de mécénat structurée et fédératrice	486	G4-EC1	6.8.3, 6.8.4, 6.8.9	1.4	
Des collaborateurs solidaires et engagés	488		6.4.7, 6.8.3	1.4, 3.3	
RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Engagement 10 - L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone					
L'accompagnement du secteur énergétique dans sa transition	490	G4-EN17	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4	7, 8, 9
L'accompagnement des entreprises dans leur efficacité énergétique dans l'immobilier et la mobilité	492	G4-EN17	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4, 3.2	7, 8, 9
L'accompagnement des particuliers dans la réduction de leur consommation énergétique	493	G4-EN17	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4	7, 8, 9
La gestion d'actifs pour compte de tiers au service de la transition énergétique	493	FS11	6.5.4, 6.5.5, 6.6.6, 6.7.5	2.4	7, 8, 9
Engagement 11 - La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre					
Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)	494	FS1, FS2, G4-EN3, G4-EN4, G4-EN6, G4-EN7, G4-EN15, G4-EN16, G4-EN19, G4-EN26	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5, 6.7.5	2.4, 2.6, 3.1	7, 9
Consommer moins de papier et avoir recours au papier responsable	495	FS1, FS2, EN7, G4-EN26	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5	2.4, 2.6, 3.1	7, 9
Réduire les déchets et assurer un recyclage partout où c'est possible	495	FS1, FS2, EN7, G4-EN26	6.5.3, 6.5.4, 6.5.5	2.4, 2.6, 3.1	7, 9
Lutter contre l'érosion de la biodiversité et maîtriser la consommation d'eau	495	FS1, FS2, G4-EN7, G4-EN8, G4-EN11, G4-EN26	6.5.4, 6.5.5, 6.5.6	2.4, 2.6, 3.1	7, 9

Document de référence 2015	Page	Global Reporting Initiative V4 (*)	ISO 26000	UNEP-FI(**)	Principes du Pacte Mondial des NU
Engagement 12 - Le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales	496				
Le soutien à la recherche sur le dérèglement du climat	496		6.5.5, 6.6.6, 6.8.6, 6.8.9	2.1	9
La participation à des plateformes et groupes de réflexion et d'engagement sur les liens entre l'économie et l'environnement	496		6.5.5, 6.6.6, 6.8.6, 6.8.9	2.1	8, 9
ANNEXES					
Table de concordance Grenelle II	498				
Avis des Commissaires aux comptes	504				

(*) Approche managériale définie dans les lignes directrices GRI V4 ; EC : Économie ; EN : Environnement ; PR : Responsabilité du fait des produits ; LA : Emploi, relations sociales et travail ; HR : Droits de l'Homme ; SO : Société ; FS : Impact des produits et services.

(**) Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable, texte de mai 1997.

7.8 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société BNP Paribas SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration de BNP Paribas SA d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés par le Groupe BNP Paribas (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale de BNP Paribas.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes ainsi que par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

(1) Dont la portée est disponible sur le site <http://www.cofrac.fr>.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2015 et février 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ 6 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées en introduction du chapitre 7.3 du document de référence pour les informations sociales et de la partie « Engagement 11 : La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre » du chapitre 7.5 du document de référence pour les informations environnementales.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées comme étant les plus importantes, identifiées en annexe du présent rapport :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données, et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 34% des effectifs et entre 31% et 84% des informations quantitatives environnementales présentées.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(2) Les entités sélectionnées sont les suivantes :

- BNP Paribas SA pour les indicateurs sociaux ; ITP IMEX pour les données de consommation d'énergie des bâtiments en France ; ITP ARF pour les données relatives aux déplacements professionnels et aux achats de papier en France et dans d'autres pays utilisant les fournisseurs Groupe pour les déplacements professionnels ;
- BNP Paribas New-York Branch (USA), BNP Paribas Montréal (Canada), BNL (Italie), TEB (Turquie) pour tous les indicateurs sociaux et environnementaux.

UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation

de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2016

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris

Associé

Sylvain Lambert

Associé du Département Développement Durable

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales quantitatives

- Effectif global au 31 décembre 2015, répartition par âge, par sexe et par géographie, taux de CDD sur l'effectif total et part des effectifs en CDI ;
- Entrées en CDI (et répartition géographique) et motifs de départ des CDI ;
- Taux d'absentéisme et taux d'absentéisme maternité/paternité ;
- Nombre d'accords collectifs signés dans l'année ;
- Égalité hommes-femmes – taux de femmes SMP ;
- Nombre de collaborateurs handicapés et nombre de recrutements de personnes en situation de handicap au cours de l'année 2015 ;
- Nombre d'heures de formation et nombre de salariés formés.

Informations sociales qualitatives

- Organisation du dialogue social (« *Un dialogue social de qualité* ») ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail (« Engagement 5 : *“Good place to work” et gestion responsable de l'emploi* ») ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation (« Engagement 6 : *Une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières* ») ;
- Politique de lutte contre les discriminations (« Engagement 4 : *Promotion de la diversité et de l'inclusion* »).

Informations environnementales quantitatives

- Consommation d'énergie par source (électricité, gaz naturel, fuel domestique, chaleur et froid urbains) ;
- Déplacements professionnels en train, en avion et en voiture ;
- Émissions de gaz à effet de serre (scopes I, II et III) ;
- Consommation de papier et part de papier responsable.

Informations environnementales qualitatives

- Conséquences environnementales des investissements (« Engagement 10 : *L'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas carbone* ») ;
- Politique générale et organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales (« Engagement 11 : *La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre* ») ;
- Prévention, recyclage et élimination des déchets (« *Réduire les déchets et assurer leur recyclage partout où c'est possible* »).

Informations sociétales qualitatives

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société et financement durable de l'économie (« Engagement 1 : *Des financements et investissements à impact positif* » et « Engagement 7 : *Des produits et services accessibles au plus grand nombre* ») ;
- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ;
- Actions de partenariat et de mécénat (« *Une politique de mécénat structurée et fédératrice* ») ;
- Sous-traitance et fournisseurs (« *L'éthique au cœur de la relation avec les fournisseurs* » et « *L'intégration de critères ESG dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement* ») ;
- Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme (« Engagement 8 : *La lutte contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des Droits de l'Homme* »).

8

INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1	Documents accessibles au public	510
8.2	Contrats importants	510
8.3	Situation de dépendance	510
8.4	Changement significatif	511
8.5	Investissements	511
8.6	Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2015	512
8.7	Actes constitutifs et statuts	519
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	524

8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site internet www.invest.bnpparibas.com ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

■ par courrier :

BNP Paribas – Finance Groupe
Relations Investisseurs et Information Financière
3, rue d'Antin – CAA01B1
75002 Paris

■ par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>.

8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP²I) qui, constituée avec IBM France fin 2003, délivre des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas SA et plusieurs de ses filiales françaises (BNP Paribas Personal Finance, BP2S, BNP Paribas Cardif...) ou européennes (Suisse, Italie). Mi-décembre 2011, le dispositif contractuel avec IBM France a été renouvelé et prorogé jusqu'à fin 2017. Fin 2012, un accord a été conclu en étendant ce dispositif à BNP Paribas Fortis en 2013.

BP²I est placée sous le contrôle opérationnel d'IBM France ; BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales avec IBM France : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP²I

composent la moitié de son effectif permanent, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

ISFS, société détenue à 100 % par le groupe IBM, assure également des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas Luxembourg.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

8.4 Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 9 mars 2016.

8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré comme significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1^{er} janvier 2013 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Belgique	13 novembre 2013	Acquisition par BNP Paribas auprès de la SFPI(*) de sa participation de 25 % du capital de BNP Paribas Fortis	3 250 M€ (pour 25 %)	À l'issue de cette opération, BNP Paribas détient 99,93 % de BNP Paribas Fortis
Pologne	3 décembre 2013	Acquisition par BNP Paribas auprès de Rabobank de sa participation de 88,98 % du capital de Bank Gospodarki Żywnościowej S.A. (BGZ)	961 M€ (pour 88,98 %)	Prise de contrôle de 88,98 % du capital de BGZ par BNP Paribas. À la suite de l'annonce de la procédure de squeeze out, en concert avec Rabobank, sur le flottant de BGZ le 23 décembre 2014, BNP Paribas détient 90 % du capital de BGZ
France, Espagne, Portugal, Suède, Suisse, Angleterre, Italie, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Autriche, Luxembourg	29 juin 2015	Acquisition par Arval des activités de gestion de flotte de General Electric en Europe.	1 292 M€ (pour 100 % des titres des filiales concernées et certains actifs).	Le montant de la transaction indiqué est l'équivalent en euros du prix provisoire payé au closing. Le prix définitif sera déterminé courant 2016 après finalisation des comptes de closing.

(*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

8.6 Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2015

Conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et au décret n°2014-1657 du 29 décembre 2014, les établissements de crédit, compagnies financières holding (mixtes) et entreprises d'investissement

doivent publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

► I. IMPLANTATIONS PAR PAYS

Implantations	Métier
États membres de l'Union européenne	
Allemagne	
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen MBH	Leasing Solutions
Arval Deutschland GmbH	Arval
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Banque de détail
BNP Paribas Emission-und Handel. MBH	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Factor GmbH	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Allemagne)	Banque de détail
BNP Paribas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Germany GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Allemagne)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Allemagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Commerz Finanz	Personal Finance
Cortal Consors (succ. Allemagne)	Personal Investors
DAB Bank AG	Personal Investors
DAB Bank AG (Ex- BNP Paribas Beteiligungsholding AG)	Personal Investors
Fortis Lease Deutschland GmbH	Leasing Solutions
GE Auto Service Leasing GmbH	Arval
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH (GCV)	Personal Finance
Inkasso Kodat GmbH & CO KG	Personal Finance
JCB Finance (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Personal Finance
Autriche	
All In One Vermietung GmbH	Leasing Solutions
Arval Austria GmbH	Arval
BNP Paribas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Investment Partners
BNP Paribas Fortis (succ. Autriche)	Banque de détail
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Assurance
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Leasing Solutions
GE Auto Service Leasing GmbH	Arval
Hellobank BNP Paribas Austria AG (Ex- Direktion AG)	Personal Investors
Belgique	
Ace Equipment Leasing	Leasing Solutions
AG Insurance (Groupe)	Assurance
Alpha Card SCRL (Groupe)	Banque de détail
Alpha Crédit SA	Personal Finance
Arval Belgium SA	Arval
BASS Master Issuer NV	Banque de détail
Belgian Mobile Wallet	Banque de détail
BNP Paribas B Institutional II Court Terme	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas B Institutional II Short Term	Leasing Solutions
BNP Paribas Fortis	Banque de détail
BNP Paribas Fortis Factor NV	Banque de détail
BNP Paribas Fortis Private Equity Belgium (ex- Fortis Private Equity Belgium NV)	Private Equity (BNP Paribas Capital)
BNP Paribas Fortis Private Equity Expansion (ex- Fortis Private Equity Expansion Belgium NV)	Private Equity (BNP Paribas Capital)
BNP Paribas Fortis Private Equity Management (ex- Fortis Private Equity Management Belgium)	Private Equity (BNP Paribas Capital)
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Services Immobiliers

Implantations	Métier
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Belgique)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Belgique)	Securities Services
Bpost banque	Banque de détail
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Assurance
Cardif Leven	Assurance
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Leasing Solutions
Cobema	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Demetris NV	Banque de détail
Eos Aremas Belgium SA NV	Personal Finance
ES-Finance	Leasing Solutions
Esmée Master Issuer	Banque de détail
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Assurance
Fortis Lease Belgium	Leasing Solutions
FScholen	Corporate and Institutional Banking
Immobilière Sauvenière SA	Banque de détail
Locadif	Arval
Sapio	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Bulgarie	
BNP Paribas Personal Finance EAD	Personal Finance
BNP Paribas SA (succ. Bulgarie)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Assurance
Direct Services	Personal Finance
Croatie	
Cardif Osiguranje Dionicko Društvo ZA Osiguranje	Assurance
Danemark	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Investment Partners
Arval AS	Arval
BNP Paribas Factor AS	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Danemark)	Banque de détail
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
EkspresBank	Personal Finance
Espagne	
Arval Service Lease SA	Arval
Banco Cetelem SA	Personal Finance
BNP Paribas Espana SA	Wealth Management
BNP Paribas Factor (succ. Espagne)	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Espagne)	Banque de détail
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Espagne)	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Espagne)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Espagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Leasing Solutions
Ejico Iberia SA	Personal Finance
Eurocredit EFC SA	Personal Finance
FCC U.C.I. 5-1B	Personal Finance
Fimestic Expansion SA	Personal Finance
Fondo de Titulizacion de Activos, RMBS Prado I	Personal Finance
Fortis Lease Iberia SA	Leasing Solutions
GE Capital Largo Plazo SL	Arval
Meunier Hispania	Services Immobiliers
SC Nueva Condo Murcia SL	Corporate and Institutional Banking
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Personal Finance
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Personal Finance

Implantations	Métier
Finlande	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalförvaltning Finland AB	Investment Partners
Alfred Berg Rahastoyhtiö Oy	Investment Partners
Arval Oy	Arval
BNP Paribas Fortis (succ. Finlande)	Banque de détail
France	
Antin Participation 5	Sociétés Immobilières d'Exploitation
Antin Participation 8	Corporate and Institutional Banking
Aprolis Finance	Leasing Solutions
Arius	Leasing Solutions
Artegy	Leasing Solutions
Artel	Arval
Arval ECL	Arval
Arval Service Lease	Arval
Arval Trading	Arval
Atargatis	Corporate and Institutional Banking
Auguste-Thouard Expertise	Services Immobiliers
Austin Finance	Corporate and Institutional Banking
Autonomia 2012 - 1	Personal Finance
Autonomia 2012 - 2	Personal Finance
Autonomia 2014	Personal Finance
Autovalley	Arval
Axa Banque Financement	Personal Finance
B*Capital	Wealth Management
Banque de Wallis et Futuna	Banque de détail
Banque Soféa	Personal Finance
BNP Intercontinentale - BNPI	Europe Méditerranée
BNP Paribas Actions Euroland	Assurance
BNP Paribas Aqua	Assurance
BNP Paribas Arbitrage	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Asset Management SAS	Investment Partners
BNP Paribas Capital Partners	Investment Partners
BNP Paribas Cardif	Assurance
BNP Paribas Convictions	Assurance
BNP Paribas Dealing Services	Securities Services
BNP Paribas Développement	Banque de détail
BNP Paribas Développement Humain	Assurance
BNP Paribas Factor	Banque de détail
BNP Paribas Flexi III Deposit Euro	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Fund Services France	Securities Services
BNP Paribas Global Senior Corporate Loans	Assurance
BNP Paribas Guadeloupe	Banque de détail
BNP Paribas Guyane	Banque de détail
BNP Paribas Home Loan SFH	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel (ex- BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France)	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Residences Services	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	Services Immobiliers
BNP Paribas Investment Partners	Investment Partners
BNP Paribas IRB Participations (ex- BNP Paribas BDDI Participations)	Europe Méditerranée
BNP Paribas Lease Group BPLG	Leasing Solutions
BNP Paribas Martinique	Banque de détail
BNP Paribas Money 3M	Assurance
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	Banque de détail
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Personal Finance	Personal Finance
BNP Paribas Public Sector SCF	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Real Estate	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Consult France	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Hotels France	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management France	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Services	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Transaction France	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Valuation France	Services Immobiliers
BNP Paribas Réunion	Banque de détail
BNP Paribas SA	Banque
BNP Paribas Securities Services - BP2S	Securities Services
BNP Paribas Wealth Management	Wealth Management
BNP Paribas SME-1	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Cafineo	Personal Finance
CamGestion	Investment Partners
Cardif Assurance Vie	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers	Assurance
Cardif I-Services	Assurance
Cardif Services SAS	Assurance

Implantations	Métier
Cardimmo	Assurance
Carrefour Banque	Personal Finance
Claas Financial Services	Leasing Solutions
CMV Médiforce	Personal Finance
CNH Industrial Capital Europe	Leasing Solutions
Cofica Bail	Personal Finance
Cofiparc	Arval
Cofiplan	Personal Finance
Communication Marketing Services - CMS	Personal Finance
Compagnie de Gestion et de Prêts	Personal Finance
Compagnie d'Investissement Italiens SNC	Corporate and Institutional Banking
Compagnie d'Investissement Opéra SNC	Corporate and Institutional Banking
Compagnie d'Investissements de Paris - CIP	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Conseil Investissement SNC	Wealth Management
Crédit Moderne Antilles Guyane	Personal Finance
Crédit Moderne Océan Indien	Personal Finance
Domojfinance	Personal Finance
Domos 2011 - A et B	Personal Finance
Ejico	Personal Finance
Esomet	Corporate and Institutional Banking
Facet	Personal Finance
FCC Domos 2008	Personal Finance
FCC Retail ABS Finance Noria 2009	Personal Finance
FCT Opéra	Sociétés de portefeuille et autres filiales
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	Services Immobiliers
Fidecom	Personal Finance
Fidem	Personal Finance
Financière BNP Paribas	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Financière des Italiens	Corporate and Institutional Banking
Financière du Marché Saint Honoré	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Financière Paris Haussmann	Corporate and Institutional Banking
Financière Taitbout	Corporate and Institutional Banking
Fortis Lease	Leasing Solutions
FundQuest Advisor	Investment Partners
General Electric Capital Fleet Services FR	Arval
Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE	Personal Finance
GIE BNP Paribas Cardif	Assurance
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Icare	Assurance
Icare Assurance	Assurance
Immobilière des Bergues	Services Immobiliers
JCB Finance	Leasing Solutions
Klépierre SA (Groupe)	Klépierre
Lafitte Participation 22	Corporate and Institutional Banking
LaSer Cofinoga	Personal Finance
LaSer Loyalty	Personal Finance
LaSer SA	Personal Finance
Leval 20	Personal Finance
Loisirs Finance	Personal Finance
Méditerranéa	Corporate and Institutional Banking
MFF	Leasing Solutions
Natio Assurance	Assurance
Natio Fonds Ampère 1	Assurance
Naticocrédibat	Leasing Solutions
Naticocrédimurs	Leasing Solutions
Natioénergie 2	Leasing Solutions
Noria 2015	Personal Finance
Norrsken Finance	Personal Finance
Odyssee SCI	Assurance
Opéra Trading Capital	Corporate and Institutional Banking
Optichamps	Corporate and Institutional Banking
Parlease	Corporate and Institutional Banking
Participations Opéra	Corporate and Institutional Banking
Partner's & Services	Services Immobiliers
Portes de Claye SCI	Assurance
Portzamparc société de Bourse	Banque de détail
Prêts et Services SAS	Personal Finance
Profléa Monde Equilibre	Assurance
Projeo	Personal Finance
Public Location Longue Durée	Arval
Retail Mobile Wallet	Personal Finance
Same Deutz Fahr Finance	Leasing Solutions
Scoo SCI	Assurance
Siège Issy	Services Immobiliers
Société Alsacienne de développement et d'expansion	Banque de détail
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	Sociétés Immobilières d'Exploitation
Société Orbaissienne de Participations	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Sociétés de Construction de Vente	Services Immobiliers
Syigma Banque	Personal Finance
Symag	Personal Finance
Taitbout Participation 3 SNC	Corporate and Institutional Banking

Implantations	Métier
THEAM	Investment Partners
Theam Quant Equity Europe Guru	Assurance
UCB Bail 2	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Verner Investissements (Groupe)	Corporate and Institutional Banking
Grèce	
Arval Hellas Car Rental SA	Arval
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Grèce)	Securities Services
Hongrie	
Arval Magyarország KFT	Arval
BNP Paribas Lease Group KFT	Leasing Solutions
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Hongrie)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Hongrie)	Securities Services
Cardif Biztosito Magyarország Zrt	Assurance
Fortis Lease Operatív Lizing Zártkörűen Működő Részvénytársaság	Leasing Solutions
Magyar Cetelem Bank ZRT	Personal Finance
Oney Magyarország Zrt	Personal Finance
UCB Ingatlanhitel RT	Personal Finance
Irlande	
Alectra Finance PLC	Corporate and Institutional Banking
Aquarius - Investments PLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Fund Administration Services Ireland Ltd.	Securities Services
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Securities Services
BNP Paribas International Finance Dublin	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Ireland	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Irlande)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Irlande)	Securities Services
BNP Paribas Vartry Reinsurance Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Darnell Ltd.	Assurance
Greenvall Insurance Company Ltd.	Arval
Madison Arbor Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Matchpoint Finance Public Company Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Omega Capital Funding Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Omega Capital Investments PLC	Corporate and Institutional Banking
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Utexam Logistics Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Utexam Solutions Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Italie	
Artigiancassa SPA	Banque de détail
Arval Italy Fleet Services SRL	Arval
Arval Service Lease Italia SPA	Arval
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Banque de détail
BNL Finance SPA	Banque de détail
BNL Positivity SRL	Banque de détail
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Assurance
BNP Paribas Investment Partners Società di Gestione del Risparmio SPA	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Italie)	Leasing Solutions
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Italy SRL	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy SRL	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Italie)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Italie)	Securities Services
Business Partners Italia SCPA	Banque de détail
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Assurance
Cargeas Assicurazioni SPA (ex- UBI Assicurazioni SPA)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Italie)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Leasing Solutions
EMF-IT 2008-1 SRL	Banque de détail
Findomestic Banca SPA	Personal Finance
Florence 1 SRL	Personal Finance
Florence SPV SRL	Personal Finance
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Banque de détail
JCB Finance (succ. Italie)	Leasing Solutions
Locatrice Italiana SPA	Leasing Solutions
Locchi SRL	Services Immobiliers
San Basilio 45 SRL	Services Immobiliers
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Services Immobiliers
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Services Immobiliers
Vela ABS SRL	Banque de détail
Vela Consumer SRL	Banque de détail
Vela Home SRL	Banque de détail
Vela Lease SRL	Leasing Solutions
Vela Mortgages SRL	Banque de détail
Vela OBG SRL	Banque de détail
Vela Public Sector SRL	Banque de détail

Implantations	Métier
Vela RMBS SRL	Banque de détail
Via Crespi 26 SRL	Services Immobiliers
Luxembourg	
Alleray SARL	Corporate and Institutional Banking
Arval Luxembourg SA	Arval
BGL BNP Paribas	Banque de détail
BGL BNP Paribas Factor SA	Banque de détail
BNL International Investments SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Fortis Funding SA	Banque de détail
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Banque de détail
BNP Paribas Leasing Solutions	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Luxembourg)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas SB Re	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Luxembourg)	Securities Services
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Assurance
Cardif Lux Vie	Assurance
Cofhylux SA	Banque de détail
Compagnie Financière Ottomane SA	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Crossen SARL	Corporate and Institutional Banking
Fund Channel	Investment Partners
GreenStars BNP Paribas	Corporate and Institutional Banking
Hime Holding 1 SA	Corporate and Institutional Banking
Hime Holding 2 SA	Corporate and Institutional Banking
Hime Holding 3 SA	Corporate and Institutional Banking
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Plagefin SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Pyrotex GB 1 SA	Services Immobiliers
Pyrotex SARL	Services Immobiliers
Royale Neuve 1 SARL	Corporate and Institutional Banking
Société Immobilière de Monterey SA	Banque de détail
Société Immobilière du Royal Building SA	Assurance
Pays-Bas	
Alpha Murcia Holding BV	Corporate and Institutional Banking
Arval Benelux BV	Arval
Arval BV	Arval
Atisreal Netherlands BV	Services Immobiliers
Bank Insinger de Beaufort NV	Wealth Management
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Cardif BV	Assurance
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Assurance
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV	Assurance
BNP Paribas Factor Deutschland BV	Banque de détail
BNP Paribas Factoring Coverage Europe Holding NV	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Pays-Bas)	Banque de détail
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Investment Partners
BNP Paribas IP Euro Clo 2015-1 BV (ex- Leveraged Finance Europe Capital V BV)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Leasing Solutions
BNP Paribas Personal Finance BV	Personal Finance
BNP Paribas Real Estate Advisory Netherlands BV	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Pays-Bas)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pays-Bas)	Securities Services
Boug BV	Corporate and Institutional Banking
CNH Industrial Capital Europe BV	Leasing Solutions
European Index Assets BV	Corporate and Institutional Banking
Fortis Vastgoedlease BV	Leasing Solutions
GE Fleet Services BV	Arval
Kronenburg Vastgoed BV	Europe Méditerranée
Phedina Hypotheken 2010 BV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2011-1 BV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2013-1 BV	Personal Finance
Stichting Effecten Dienstverlening	Europe Méditerranée
The Economy Bank NV	Europe Méditerranée
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Investment Partners
Pologne	
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Arval
Bank BGZ BNP Paribas SA (ex- BGZ SA)	Europe Méditerranée
BNP Paribas Bank Polska SA	Europe Méditerranée
BNP Paribas Lease Group Polska SP ZOO	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Poland SP ZOO	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Pologne)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pologne)	Securities Services
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Assurance
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Assurance
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Leasing Solutions

Implantations	Métier
Pocztylion Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Assurance
Sygnia Bank Polska SA (Spółka Akcyjna)	Europe Méditerranée
Sygnia Banque (succ. Pologne)	Personal Finance
Portugal	
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Arval
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Personal Finance
BNP Paribas Factor Portugal	Banque de détail
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Portugal)	Leasing Solutions
BNP Paribas SA (succ. Portugal)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Portugal)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Assurance
Fortis Lease Portugal	Leasing Solutions
Itelcar - Automoveis de Aluguer, Unipessoal, Lda.	Arval
République Tchèque	
Arval CZ SRO	Arval
BNP Paribas Cardif Pojistovna AS	Assurance
BNP Paribas Fortis (succ. République Tchèque)	Banque de détail
BNP Paribas Personal Finance (succ. République Tchèque)	Personal Finance
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Services Immobiliers
Cetelem CR AS	Personal Finance
Roumanie	
Aprolis Finance (succ. Roumanie)	Leasing Solutions
Arval Service Lease Romania SRL	Arval
BNP Paribas Fortis (succ. Roumanie)	Banque de détail
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory SA	Services Immobiliers
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Assurance
Cetelem IFN	Personal Finance
Fortis Lease Romania IFN SA	Leasing Solutions
RD Portofolio SRL	Leasing Solutions
Royaume-Uni	
54 Lombard Street Investments Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Albury Asset Rentals Ltd.	Leasing Solutions
Artegy Ltd.	Leasing Solutions
Arval UK Group Ltd.	Arval
Arval UK Ltd.	Arval
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Wealth Management
BNP Paribas Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Cardif PSC Ltd.	Assurance
BNP Paribas Commercial Finance Ltd.	Banque de détail
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Securities Services
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Arval
BNP Paribas Fortis (succ. Royaume-Uni)	Banque de détail
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas Investments N°1 Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Investments N°2 Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Leasing Solutions
BNP Paribas Lease Group PLC	Leasing Solutions
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd.	Leasing Solutions
BNP Paribas Net Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Development UK Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Royaume-Uni)	Securities Services
BNP Paribas U.K. Holdings Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas UK Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP PUK Holding Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Boug B.V. Branch	Corporate and Institutional Banking
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Assurance
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Assurance
CB (UK) Ltd.	Assurance
Claas Financial Services Ltd.	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe Ltd.	Leasing Solutions
Cofinoga Funding Two LP	Personal Finance
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Leasing Solutions
Creation Consumer Finance Ltd.	Personal Finance
Creation Financial Services Ltd.	Personal Finance
Creation Marketing Services Ltd.	Personal Finance
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd.	Investment Partners
Fortis Lease UK Ltd.	Leasing Solutions
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Leasing Solutions
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Investment Partners
GE Commercial Finance Fleet Services Ltd.	Arval
Harewood Financing Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Harewood Holdings Ltd.	Corporate and Institutional Banking

Implantations	Métier
HFGL Ltd.	Leasing Solutions
Humberclyde Commercial Investments Ltd.	Leasing Solutions
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Leasing Solutions
JCB Finance Holdings Ltd.	Leasing Solutions
Landspire Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Manitou Finance Ltd.	Leasing Solutions
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Institutional Banking
Parker Tower Ltd.	Services Immobiliers
Pinnacle Insurance PLC	Assurance
REPD Parker Ltd.	Services Immobiliers
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Leasing Solutions
Sygnia Banque (succ. Royaume-Uni)	Personal Finance
Sygnia Funding Two Ltd.	Personal Finance
Slovaquie	
Arval Slovakia	Arval
Cetelem Slovensko AS	Personal Finance
Poistovna Cardif Slovakia AS	Assurance
Suède	
Alfred Berg Asset Management AB	Investment Partners
Alfred Berg Fonder AB	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Investment Partners
Arval AB	Arval
BNP Paribas Fortis (succ. Suède)	Banque de détail
Cardif Forsakring AB	Assurance
Cardif Livforsakring AB	Assurance
Cardif Nordic AB	Assurance
Autres pays d'Europe	
Guernesey	
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Guernesey)	Securities Services
BNP Paribas Suisse SA (succ. Guernesey)	Banque
Jersey	
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Jersey)	Banque
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Jersey)	Securities Services
BNP Paribas Suisse SA (succ. Jersey)	Banque
Scaldis Capital Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Monaco	
BNP Paribas SA (succ. Monaco)	Banque de détail
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Wealth Management
Norvège	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Investment Partners
BNP Paribas Fortis (succ. Norvège)	Banque de détail
BNP Paribas SA (succ. Norvège)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
EkspresBank (succ. Norvège)	Personal Finance
Russie	
Arval OOO	Arval
BNP Paribas Bank ISC (ex- BNP Paribas ZAO)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Insurance Company LLC	Assurance
Cetelem Bank LLC	Personal Finance
Serbie	
Findomestic Banka AD	Personal Finance
TEB SH A	Europe Méditerranée
Suisse	
Arval Schweiz AG	Arval
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Leasing Solutions
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Leasing Solutions
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Suisse)	Securities Services
BNP Paribas Suisse SA	Banque
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Assurance
Ukraine	
IC Axa Insurance ISC	Europe Méditerranée
UkrSibbank Public ISC	Europe Méditerranée
Afrique et bassin méditerranéen	
Afrique du Sud	
BNP Paribas SA (succ. Afrique du Sud)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities South Africa Holdings PTY Ltd. (ex- BNP Paribas Cadiz Securities)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities South Africa PTY Ltd. (ex- BNP Paribas Cadiz Stockbroking)	Corporate and Institutional Banking
RCS Cards Proprietary Ltd.	Personal Finance
RCS Collections Proprietary Ltd.	Personal Finance
RCS Home Loans Proprietary Ltd.	Personal Finance
RCS Investment Holdings Ltd.	Personal Finance
Algérie	
BNP Paribas El Djazair	Europe Méditerranée
Cardif El Djazair	Assurance

Implantations	Métier
Cetelem Algérie	Personal Finance
Arabie Saoudite	
BNP Paribas Investment Company KSA	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas SA (succ. Arabie Saoudite)	Corporate and Institutional Banking
Bahreïn	
BNP Paribas SA (succ. Bahreïn)	Corporate and Institutional Banking
Türk Ekonomi Bankası AS (succ. Bahreïn)	Europe Méditerranée
Burkina Faso	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Europe Méditerranée
Côte d'Ivoire	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Europe Méditerranée
BICI Bourse	Europe Méditerranée
Émirats Arabes Unis	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Émirats Arabes Unis)	Corporate and Institutional Banking
Gabon	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Europe Méditerranée
Guinée	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Europe Méditerranée
Koweït	
BNP Paribas SA (succ. Koweït)	Corporate and Institutional Banking
Mali	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Europe Méditerranée
Maroc	
Arval Maroc SA	Arval
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion Asset Management	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Europe Méditerranée
BNP Paribas Méditerranée Innovation et Technologies	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Qatar	
BNP Paribas SA (succ. Qatar)	Corporate and Institutional Banking
Sénégal	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Europe Méditerranée
Tunisie	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Europe Méditerranée
Turquie	
BNP Paribas Cardif Emekliik Anonim Sirketi	Assurance
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Leasing Solutions
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Europe Méditerranée
BNP Paribas Yatirimlar Holding AS	Europe Méditerranée
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Assurance
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Arval
TEB Faktoring AS	Europe Méditerranée
TEB Holding AS	Europe Méditerranée
TEB Portfolyo Yonetimi AS	Europe Méditerranée
TEB Tuketicici Finansman AS	Personal Finance
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Europe Méditerranée
Türk Ekonomi Bankası AS	Europe Méditerranée
Amériques	
Argentine	
Banco Cetelem Argentina SA	Personal Finance
Banco de Servicios Financieros SA	Personal Finance
BNP Paribas Investment Partners Argentina SA	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Argentine)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Seguros SA	Assurance
Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV	Personal Finance
Bermudes	
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Corporate and Institutional Banking
Brsil	
Arval Brasil Ltda.	Arval
Banco BNP Paribas Brasil SA	Corporate and Institutional Banking
Banco Cetelem SA (ex- Banco BGN SA)	Personal Finance
BGN Mercantil E Servicos Ltda.	Personal Finance
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda.	Investment Partners
BNP Paribas EQD Brazil Fundo Invest Multimercado	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Corporate and Institutional Banking
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Assurance
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Assurance
Cetelem America Ltda.	Personal Finance
Cetelem Servicos Ltda.	Personal Finance
Luizaseg	Assurance
NCVP Participacoes Societarias SA	Assurance
Îles Cayman	
Bank of the West (succ. Îles Cayman)	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Îles Cayman) ⁽¹⁾	Banque de détail
BNP Paribas SA (succ. Îles Cayman)	Corporate and Institutional Banking
First Hawaiian Bank (succ. Îles Cayman) ⁽¹⁾	Banque de détail

(1) Les succursales BNP Paribas Fortis et First Hawaiian Bank implantées aux îles Cayman ont été liquidées en 2015.

Implantations	Métier
Marc Finance Ltd.	Corporate and Institutional Banking
TCG Fund I, LP	Corporate and Institutional Banking
Canada	
BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Canada	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas IT Solutions Canada Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas SA (succ. Canada)	Corporate and Institutional Banking
Chili	
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Investment Partners
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Assurance
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Assurance
BNP Paribas Cardif Servicios y Asistencia Limitada (ex- Cardif Extension De Garantia y Asistencia Limitada)	Assurance
Colombie	
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	Corporate and Institutional Banking
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Assurance
États-Unis	
1897 Services Corporation	Banque de détail
Alamo Funding II Inc.	Corporate and Institutional Banking
BancWest Corporation	Banque de détail
BancWest Investment Services Inc.	Banque de détail
Banexi Holding Corporation	Corporate and Institutional Banking
Bank of the West	Banque de détail
Bank of the West Auto Trust 2014-1 (ex- BOW Auto Trust LLC)	Banque de détail
Bank of the West Auto Trust 2015-1	Banque de détail
Bank of the West Auto Trust 2015-2	Banque de détail
Bishop Street Capital Management Corporation	Banque de détail
BNP Paribas Arbitrage (succ. États-Unis)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Asset Management Inc.	Investment Partners
BNP Paribas Capital Services Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas CC Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Energy Trading GP	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Energy Trading Holdings Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Energy Trading LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Finance Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Fortis (succ. États-Unis)	Banque de détail
BNP Paribas FS LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Investment Partners USA Holdings Inc.	Investment Partners
BNP Paribas Leasing Corporation	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Mortgage Corporation	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas North America Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas RCC Inc.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas SA (succ. États-Unis)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Corporation	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Brooklyn LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Brookline Cre LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG CB LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG EDMC Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Express LLC	Corporate and Institutional Banking
(Ex- BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC)	
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Master LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG PCMC LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Corporate and Institutional Banking
BOW Auto Receivables LLC	Banque de détail
BW Insurance Agency Inc.	Banque de détail
Center Club Inc.	Banque de détail
CFB Community Development Corporation	Banque de détail
Claas Financial Services Inc.	Leasing Solutions
Claas Financial Services LLC	Banque de détail
Commercial Federal Affordable Housing Inc.	Banque de détail
Commercial Federal Community Development Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Insurance Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Investment Service Inc.	Banque de détail
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Service Corporation	Banque de détail
Community Service Inc.	Banque de détail
Equipment Lot FH	Banque de détail
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Banque de détail

Implantations	Métier
FB Transportation Capital LLC	Corporate and Institutional Banking
FHB Guam Trust Co.	Banque de détail
FHL SPC One Inc.	Banque de détail
First Bancorp	Banque de détail
First Hawaiian Bank	Banque de détail
First Hawaiian Capital I	Banque de détail
First Hawaiian Leasing Inc.	Banque de détail
First National Bancorporation	Banque de détail
First Santa Clara Corporation	Banque de détail
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	Investment Partners
Fortis Funding LLC	Corporate and Institutional Banking
French American Banking Corporation – FABC	Corporate and Institutional Banking
FSI Holdings Inc.	Corporate and Institutional Banking
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Banque de détail
LACMTA Rail Statutory Trust (FHI)	Banque de détail
Lexington Blue LLC	Banque de détail
Liberty Leasing Company	Banque de détail
Matchpoint Master Trust	Corporate and Institutional Banking
MNCR Equipment Lot	Banque de détail
Mountain Falls Acquisition Corporation	Banque de détail
Paribas North America Inc.	Corporate and Institutional Banking
Real Estate Delivery 2 Inc.	Banque de détail
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Banque de détail
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Banque de détail
Scaldis Capital LLC	Corporate and Institutional Banking
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	Banque de détail
ST 2001 FH-1 Statutory Trust	Banque de détail
Starbird Funding Corporation	Corporate and Institutional Banking
SWB 99-1	Banque de détail
Tender Option Bond Municipal program	Corporate and Institutional Banking
The Bankers Club Inc.	Banque de détail
Ursus Real estate Inc.	Banque de détail
Via North America Inc.	Corporate and Institutional Banking
VPI SDI Media LLC	Corporate and Institutional Banking
VIA 1998-FH	Banque de détail
Mexique	
BNP Paribas Investment Partners Latam SA	Investment Partners
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Personal Finance
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Assurance
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Assurance
Panama⁽¹⁾	
BNP Paribas SA (succ. Panama)	Corporate and Institutional Banking
Pérou	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Assurance
Asie et Pacifique	
Australie	
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd.	Securities Services
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Australie)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services – BP2S (succ. Australie)	Securities Services
Chine	
Arval China Co Ltd.	Arval
Bank of Nanjing	Europe Méditerranée
BNP Paribas (China) Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd.	Assurance
Haitong – Fortis Private Equity Fund Management CO. Ltd.	Investment Partners
HFT Investment Management CO Ltd. (Groupe)	Investment Partners
République de Corée	
BNP Paribas Cardif General Insurance Co. Ltd.	Assurance
BNP Paribas SA (succ. République de Corée)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Cardif Life Insurance CO. Ltd.	Assurance
Shinhan BNP Paribas Asset Management CO Ltd.	Investment Partners

(1) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

Implantations	Métier
Hong Kong	
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Dealing Services Asia Ltd.	Securities Services
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Hong Kong)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services – BP2S (succ. Hong Kong)	Securities Services
BNP Paribas SJ Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Wealth Management
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Corporate and Institutional Banking
Inde	
Arval India Private Ltd.	Arval
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas SA (succ. Inde)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Sundaram Global Securities Operations Private Ltd.	Securities Services
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd. (Groupe)	Personal Investors
Geojit Technologies Private Ltd.	Personal Investors
SREI Equipment Finance Ltd.	Leasing Solutions
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Assurance
Sundaram BNP Paribas Home Finance Ltd.	Personal Finance
Indonésie	
Bank BNP Paribas Indonesia PT	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Investment Partners PT	Investment Partners
BNP Paribas Securities Indonesia PT	Corporate and Institutional Banking
Japon	
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Japon)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas SJ Ltd. (succ. Japon)	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Assurance
Malaisie	
BNP Paribas Malaysia Berhad	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas SA (succ. Malaisie)	Corporate and Institutional Banking
Nouvelle-Zélande	
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd. (succ. Nouvelle-Zélande)	Securities Services
Philippines	
BNP Paribas SA (succ. Philippines)	Corporate and Institutional Banking
Singapour	
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Singapour)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities Services – BP2S (succ. Singapour)	Securities Services
BNP Paribas Wealth Management (succ. Singapour)	Wealth Management
BPP Holdings Pte Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Taiwan	
BNP Paribas Cardif ICB Life Insurance Company Ltd.	Assurance
BNP Paribas SA (succ. Taiwan)	Corporate and Institutional Banking
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Corporate and Institutional Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Assurance
Thaïlande	
BNP Paribas SA (succ. Thaïlande)	Corporate and Institutional Banking
Viet Nam	
BNP Paribas SA (succ. Viet Nam)	Corporate and Institutional Banking
Orient Commercial Bank	Europe Méditerranée

II. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET EFFECTIFS PAR PAYS

	Exercice 2015 ^(*) (en millions d'euros)						Effectif financier ^(**) au 31 décembre 2015
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
États membres de l'Union européenne							
Allemagne	1 356	0	423	(70)	(39)	(109)	4 496
Autriche	40	0	(3)	(2)	2	0	181
Belgique	4 742	0	1 710	(86)	(473)	(559)	16 283
Bulgarie	52	0	15	(2)	0	(2)	1 080
Danemark	59	0	15	(5)	0	(5)	151
Espagne	818	0	461	(73)	(59)	(132)	2 479
Finlande	5	0	(3)	0	0	0	30
France	14 305	0	1 945	(766)	(412)	(1 178)	56 981
Grèce	3	0	0	0	0	0	24
Hongrie	98	0	35	(8)	(1)	(9)	507
Irlande	290	0	164	(13)	(2)	(15)	470
Italie	4 950	0	719	(326)	89	(237)	17 973
Luxembourg	1 208	0	665	(118)	7	(111)	3 609
Pays-Bas	371	0	151	(50)	(13)	(63)	988
Pologne	642	0	15	(15)	8	(7)	8 725
Portugal	158	0	76	(22)	3	(19)	1 749
République tchèque	128	0	70	(13)	0	(13)	629
Roumanie	51	0	13	(3)	0	(3)	703
Royaume-Uni	2 501	0	248	(95)	33	(62)	6 624
Slovaquie	28	0	9	(4)	2	(2)	170
Suède	17	0	(3)	0	(1)	(1)	153
Autres pays d'Europe							
Guernesey	7	0	0	0	0	0	15
Jersey	49	0	22	0	0	0	221
Monaco	63	0	23	0	1	1	201
Norvège	27	0	(1)	(2)	1	(1)	87
Russie	83	0	38	(7)	(3)	(10)	351
Serbie	48	0	19	(2)	0	(2)	845
Suisse	523	0	42	(47)	54	7	1 385
Ukraine	131	0	(18)	0	0	0	5 433
Afrique et bassin méditerranéen							
Afrique du Sud	128	0	30	(18)	9	(9)	1 180
Algérie	123	0	52	(12)	(1)	(13)	1 382
Arabie Saoudite	15	0	(8)	1	0	1	37
Bahreïn	75	0	48	0	0	0	351
Burkina Faso	21	0	5	(1)	0	(1)	280
Côte d'Ivoire	60	0	17	(3)	0	(3)	569
Émirats Arabes Unis	35	0	9	4	(1)	3	83
Koweït	8	0	7	(1)	0	(1)	23
Mali	14	0	4	(1)	0	(1)	102
Maroc	302	0	58	(23)	(2)	(25)	3 158
Qatar	17	0	10	(1)	0	(1)	28
Sénégal	50	0	15	(4)	0	(4)	443
Tunisie	74	0	14	(9)	3	(6)	1 230
Turquie	1 242	0	356	(81)	2	(79)	10 645

	Exercice 2015 ^(*) (en millions d'euros)						Effectif financier ^(**) au 31 décembre 2015
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
Amériques							
Argentine	112	0	68	(21)	(4)	(25)	242
Bésil	682	0	225	(102)	38	(64)	1 394
Îles Cayman ⁽¹⁾	39	0	134	0	0	0	0
Canada	53	0	19	(10)	3	(7)	336
Chili	58	0	29	(1)	(6)	(7)	350
Colombie	21	0	(1)	(2)	(1)	(3)	256
États-Unis	4 454	0	1 067	(264)	(92)	(356)	15 544
Mexique	19	0	3	0	0	0	201
Panama ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0
Asie et Pacifique							
Australie	138	0	(4)	(6)	6	0	470
Chine	207	0	113	(4)	(19)	(23)	404
République de Corée	97	0	13	(2)	(2)	(4)	352
Hong Kong	674	0	(10)	0	(4)	(4)	2 382
Inde	171	0	125	(52)	4	(48)	4 109
Indonésie	44	0	22	(9)	1	(8)	135
Japon	457	0	232	(50)	(38)	(88)	701
Malaisie	17	0	4	0	0	0	80
Philippines	2	0	1	0	0	0	13
Singapour	610	0	210	(21)	1	(20)	2 002
Taiwan	138	0	68	(1)	(3)	(4)	409
Thaïlande	15	0	1	(2)	0	(2)	68
Viet Nam	13	0	4	(3)	2	(1)	49
TOTAL GROUPE	42 938	0	9 790	(2 428)	(907)	(3 335)	181 551

(*) Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(**) Effectif financier : effectif en Équivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2015 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(1) Le résultat des entités implantées aux Îles Cayman est taxé aux États-Unis et leurs effectifs sont situés également aux États-Unis.

(2) Le processus de liquidation de l'entité implantée au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

8.7 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP PARIBAS peuvent être consultés sur le site internet www.invest.bnpparibas.com et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 13 janvier 2016 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

TITRE I

FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE SOCIAL – OBJET

Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1^{er} du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9^{ème} arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

TITRE II

CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

Article 4

Le capital social est fixé à 2.492.770.306 euros ; il est divisé en 1.246.385.153 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

TITRE III

ADMINISTRATION

Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS

Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliqueraient au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

TITRE V

ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

Article 18

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Par dérogation au dernier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, chaque action donne droit à une voix et il n'est attribué aucun droit de vote double.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

TITRE VI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 19

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

TITRE VII

COMPTES ANNUELS

Article 20

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Article 21

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

TITRE VIII

DISSOLUTION

Article 22

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

TITRE IX

CONTESTATIONS

Article 23

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

8.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires
BNP Paribas SA
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de non-concurrence conclue entre BNP Paribas et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé (autorisée par le Conseil d'administration du 25 février 2016)

Administrateur concerné :

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur,
Directeur Général de BNP Paribas.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 25 février 2016, a autorisé BNP Paribas à mettre en place une convention de non-concurrence de la part de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé.

Cette convention prévoit que, dans l'hypothèse où Monsieur Jean-Laurent Bonnafé cesserait d'assurer quelque fonction ou activité que ce soit au bénéfice de BNP Paribas, il s'engage à n'exercer aucune activité durant douze mois, directement ou indirectement, au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en France ou hors de France, ou au bénéfice d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une entreprise d'assurance en France dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. En contrepartie de cette convention, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité d'un montant égal à 1,2 fois la somme de sa rémunération fixe et de sa rémunération variable (hors rémunération variable pluriannuelle) perçue au cours de l'année précédant son départ. Le règlement de l'indemnité interviendra mensuellement par douzième.

Cette convention a été mise en place afin de protéger les intérêts de BNP Paribas et de ses actionnaires en cas de départ de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Engagement conclu entre BNP Paribas et Monsieur Michel Pébereau relatif aux moyens mis à sa disposition (autorisé par le Conseil d'administration du 1er décembre 2011)

Administrateur concerné :

Monsieur Michel Pébereau, Administrateur.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 1er décembre 2011, a autorisé la société à mettre à disposition de Monsieur Michel Pébereau, un bureau, une voiture avec chauffeur et des moyens de secrétariat, pour lui permettre de réaliser les missions qu'il accomplira à la demande de la Direction Générale dans l'intérêt du Groupe BNP Paribas.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Pébereau a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, date depuis laquelle cet engagement cesse d'être réglementé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'un exercice antérieur, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue entre BNP Paribas et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé relative à la rupture du contrat de travail de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé (autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012)

Administrateur concerné :

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur,

Directeur Général de BNP Paribas.

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a accepté de mettre fin à son contrat de travail par convention signée avec BNP Paribas en date du 25 janvier 2013 et autorisée par la séance du Conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Cette convention prévoit, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, les dispositions suivantes :

- Aucune indemnité de départ ne sera due à Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :
 - en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
 - en cas de non satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2,
 - ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général.

- Si la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :
 - si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80% les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité ;
 - dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011.
- En cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle Monsieur Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :
 - sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
 - et sera soumise aux mêmes conditions.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 25 février 2016 a convenu d'un commun accord avec Monsieur Jean-Laurent Bonnafé de mettre un terme à cette convention avec effet immédiat.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Damien Leurent

PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

9

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.1 Commissaires aux comptes

528

9.1 Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

- Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par M. Damien Leurent.

Suppléant :

Société BEAS, 195, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Étienne Boris.

Suppléant :

Anik Chaumartin, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Hervé Hélias.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri-Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

10

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	530
10.2	Attestation du responsable	530

10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas

10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 533, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentés dans ce Document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 231 à 232, qui contient un paragraphe d'observations.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans le Document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.15-0107 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 241 à 242, qui contient un paragraphe d'observations.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans le Document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.14-0123 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 222 à 223, qui contient un paragraphe d'observations.

Fait à Paris, le 9 mars 2016

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

11 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1.	Personnes responsables	530
2.	Contrôleurs légaux des comptes	528
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
4.	Facteurs de risque	236-372
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	125 ; 212-213 ; 436 ; 511
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	6-15 ; 159-171 ; 512 -518
6.2.	Principaux marchés	6-15 ; 159-171 ; 512 -518
6.3.	Événements exceptionnels	104-105 ; 116 ; 158 ; 411
6.4.	Dépendance éventuelle	510
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15 ; 106 -115
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	221-229 ; 433-435 ; 512-517
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	187 ; 417
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	490 -497
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	132 ; 134 ; 400-401
9.2.	Résultat d'exploitation	104 ; 106-116 ; 124 ; 132 ; 400
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	136-137 ; 429
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	135
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	128 ; 350-359
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
11.	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12.	Information sur les tendances	126-127
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	30-45 ; 101
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	46-68 ; 72-74
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	46-68 ; 199-208
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	46-68 ; 199-208
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	30-42
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	75-80 ; 85-87
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	69
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	4 ; 468
17.2.	Participation et stock-options	46-68 ; 151-152 ; 474
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	426
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	16-17
18.2.	Existence de droits de vote différents	16
18.3.	Contrôle de l'émetteur	16-17
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	17
19.	Opérations avec des apparentés	46-68 ; 218-219 ; 524-526
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 21 ; 103-128 ; 132-230 ; 400-436
20.2.	Informations financières pro forma	153
20.3.	États financiers	129-230 ; 399-436
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	231-232 ; 437-438
20.5.	Date des dernières informations financières	132 ; 399
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	21 ; 24-25 ; 105 ; 431
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	158 ; 211-212 ; 411
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	511
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	16 ; 425-428 ; 209-211 ; 419-421 ; 519
21.2.	Actes constitutifs et statuts	519-523
22.	Contrats importants	510
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	510
25.	Informations sur les participations	186-187 ; 221-229 ; 433-435 ; 512-517

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	530
Rapport de gestion	
■ Indicateurs clés de performance financiers, analyse des résultats, de la situation financière, des risques et tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG aux organes de gestion en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations faites en cours d'exercice (art. L225-100 et L225-100-2 du Code de commerce)	4 ; 103-125 ; 209-211 ; 233-397 ; 425-428
■ Informations (art. L225-100-3 du Code de commerce) relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. L225-211, al. 2, du Code de commerce)	209 ; 428
■ Informations sociales, environnementales et sociétales (art. L225-102-1 du Code de commerce)	439 ; 507
■ Informations sur les implantations et les activités (art. 511-45 du Code monétaire et financier)	512-517
États financiers	
■ Comptes annuels	399-436
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	437-438
■ Comptes consolidés	129-230
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	231-232

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, présentés respectivement aux pages 135 à 240 et 241 à 242 du Document de référence n° D.15-0107 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2015 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, présentés respectivement aux pages 121 à 221 et 222 à 223 du Document de référence n° D.14-0123 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2014.

Les chapitres des Documents de référence n° D.15-0107 et n° D.14-0123 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

SIÈGE SOCIAL

16 boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél : +33 (0)1 40 14 45 46

RSC Paris 662 042 449

Société anonyme au capital de 2 492 770 306 euros

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Tél : +33 (0)1 40 14 63 58

www.bnpparibas.com

Ref. B1DR16.03



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change